Digitized by Google

COLLECTION

Complette

DES

ŒUVRES

DE

Mr. DE VOLTAIRE.

TOME NEUVIEME.

AVIS.

Outre la table des chapitres qui termine chaque volume, on trouve à la fin du troiſiéme celle de tous les noms des perſonnes dont il eſt fait mention dans cet ESSAI.

T. IX p II

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LES MŒURS ET L'ESPRIT

DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE,
DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

TOME SECOND.

GENEVE.

M. DCC. LXIX.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS, ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE CINQUANTE-SEPTIEME.

Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs Grecs. Croisade en Egypte. Avanture singulière de St. François d'Assise. *Disgraces des chrétiens.*

L'Empire de Constantinople, qui avait toûjours le titre d'empire Romain, possédait encor la Thrace, la Grèce entière, les isles, l'Epire, & étendait sa domination en Europe jusqu'à Belgrade & jusqu'à la Valachie. Il disputait les restes de l'Asie mineure aux Arabes, aux Turcs & aux croisés. On cultivait toûjours les sciences & les beaux arts dans la ville impériale. Il y eut une suite d'historiens non interrompue, jusqu'au tems où *Mahomet II* s'en rendit maître. Les historiens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'état, & n'en écrivaient pas mieux; ils ne parlent que de dévotion; ils déguisent tous les faits; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles; ils n'ont de l'ancienne Grèce que la loquacité: la controverse était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*, au douziéme siécle, disputa longtems avec ses évêques sur ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les croisés & les Turcs. Il y avait un catéchisme grec, dans lequel on anathématisait avec exécration ce verset si connu de l'alcoran, où il est dit que *Dieu est un être infini, qui n'a point été engendré, & qui n'a*

CH. LVII.

engendré perſonne. Manuel voulut qu'on ôtât du catéchiſme cet
CH. LVII. anathême. Ces diſputes ſignalèrent ſon régne & l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette diſpute *Manuel* ménageait les muſulmans. Il ne voulait pas que dans le catéchiſme grec on inſultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un DIEU incommunicable, & que notre ſainte Trinité révoltait.

Alexis Manuel ſon fils, qui épouſa une fille du Roi de France *Louis le jeune*, fut détrôné par *Andronic* un de ſes pa-
1185. rens. Cet *Andronic* le fut à ſon tour par un officier du palais, nommé *Iſaac l'Ange*. On traîna l'empereur *Andronic* dans les ruës; on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui verſa de l'eau bouillante ſur le corps, & il expira dans les plus cruels ſupplices.

Révolutions horribles dans l'empire Grec.

Iſaac l'Ange, qui avait puni un uſurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par ſon propre frère *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet *Alexis l'Ange* prit le nom de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale
1195. des *Comnènes*; & ce fut lui qui fut la cauſe de la priſe de Conſtantinople par les croiſés.

Le fils d'*Iſaac l'Ange* alla implorer le ſecours du pape, & ſurtout des Vénitiens, contre la barbarie de ſon oncle. Pour s'aſſurer de leur ſecours, il renonça à l'égliſe grecque, & embraſſa le culte de la latine. Les Vénitiens & quelques princes croiſés, comme *Baudouin* comte de Flandre, *Boniface* marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux ſecours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toûjours pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, déteſté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ſes parens, ſurnommé *Mirziflos*, l'étrangla de ſes mains, & prit les brodequins rouges qui étaient la marque de l'empire.

Priſe de Conſtantinople par les croiſés.

Les croiſés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des ſéditions qui déſolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent preſque ſans réſiſtance; & ayant
1204. tué tout ce qui ſe préſenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicétas* aſſure que le ſeul butin des ſeigneurs de France fut évalué deux cent mille livres d'argent en poids. Les égliſes furent pillées: & ce qui marque aſſez

Digitized by Google

le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français dansèrent avec des femmes dans le sanctuaire de l'église de *Ste. Sophie*, tandis qu'une des prostituées qui suivait l'armée de *Baudouin* chantait des chansons de sa profession dans la chaire patriarchale. CH. LVII.

Ce fut pour la première fois que la ville de Constantinople fut prise & saccagée par des étrangers, & elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidèles.

On ne voit pas que ce feu gregeois, tant vanté par les historiens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toûjours donné sur terre & sur mer une victoire assurée. Si c'était quelque chose de semblable à nos phosphores, l'eau pouvait à la vérité le conserver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce secret, les Turcs avaient enlevé presque toute l'Asie mineure aux Grecs, & les Latins leur arrachèrent le reste.

Le plus puissant des croisés, *Baudouin* comte de Flandres, se fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'église de *Sophie* pleins de vin devant eux. Celui qui était destiné à l'élu, était seul consacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, & fut reconnu. Ce nouvel usurpateur condamna l'autre usurpateur *Mirziflos* à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croisés partagèrent l'empire. Les Vénitiens se donnèrent le Péloponèse, l'isle de Candie, & plusieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point subi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Thessalie. Ainsi *Baudouin* n'eut guères pour lui que la Thrace & la Mœsie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un tems, l'église d'orient. Cette conquête eût pû avec le tems valoir un royaume : Constantinople était autre chose que Jérusalem. *Election singulière d'un empereur.*

Ces croisés, qui ruinaient des chrétiens leurs frères, auraient pû bien plus aisément que tous leurs prédécesseurs chasser les Turcs de l'Asie. Les états de *Saladin* étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller secourir Jérusalem, il ne passa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit

nombre fut *Simon de Montfort*, qui ayant en vain cherché un
CH. LVII. état en Grèce & en Syrie, ſe mit enſuite à la tête d'une croiſade contre les Albigeois, pour uſurper avec la croix quelque choſe ſur les chrétiens.

Débris de l'empire Grec.

Il reſtait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la deſtruction de leur empire. Un d'eux, qui portait auſſi le nom d'*Alexis*, ſe réfugia avec quelques vaiſſeaux vers la Colchide; & là, entre la mer & le mont Caucaſe, forma un petit état, qu'on appella l'*Empire de Trébiſonde* : tant on abuſait de ce mot d'*empire*.

Théodore Laſcaris reprit Nicée, & s'établit dans la Bithinie, en ſe ſervant à propos des Arabes contre les Turcs. Il ſe donna auſſi le titre d'empereur, & fit élire un patriarche de ſa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appellèrent à leur ſecours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandres*, qui jouit à
1205. peine de ſa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

Les ſources de ces émigrations devaient tarir alors; mais les eſprits des hommes étaient en mouvement. Les confeſſeurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la terre ſainte. Les fauſſes nouvelles qui en venaient tous les jours, donnaient de fauſſes eſpérances.

Croiſades dégénérées en folie.

Un moine Breton nommé *Eſloin* conduiſit en Syrie vers l'an 1204 une multitude de Bretons. La veuve d'un roi de Hongrie ſe croiſa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique paſſa juſqu'aux enfans : & il y en eut des milliers, qui conduits par des maîtres d'école & des moines, quittèrent les maiſons de leurs parens, ſur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans*. Leurs conducteurs en vendirent une partie aux muſulmans : le reſte périt de miſère.

L'état d'Antioche était ce que les chrétiens avaient conſervé de plus conſidérable en Syrie. Le royaume de Jéruſalem n'exiſtait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'occident qu'il falait un roi de Jéruſalem. Un *Emery*

de Luſignan, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs propoſa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe-Auguſte* nomma un cadet de la maiſon de *Brienne* en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit par le choix du roi quel était le royaume. CH. LVII. *Le roi de France fait un roi de Jéruſalem.*

Ce roi titulaire, ſes chevaliers, les Bretons qui avaient paſſé la mer, pluſieurs princes Allemans, un duc d'Autriche, *André* roi de Hongrie ſuivi d'aſſez belles troupes, les templiers, les hoſpitaliers, les évêques de Munſter & d'Utrecht; tout cela pouvait encor faire une armée de conquérans, ſi elle avait eu un chef; mais c'eſt ce qui manqua toûjours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois & de princes n'avaient pû faire. Les chrétiens ſemblaient toucher au tems de ſe relever: leurs eſpérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un légat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes conſidérables. Quatre mille Anglais, autant d'Italiens, vinrent ſous diverſes bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Ptolémaïs preſque ſeul, ſe trouve à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin, frère du fameux *Saladin*, qui avait joint depuis peu l'Egypte à ſes autres états, venait de démolir les reſtes des murailles de Jéruſalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné: mais comme *Saphadin* paraiſſait mal affermi dans l'Egypte, les croiſés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet eſt court aux embouchures du Nil. Les vaiſſeaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Peluſe.

Près des ruines de Peluſe eſt élevée Damiette, ſur une chauſſée qui la défend des inondations du Nil. Les croiſés com- 1218.
mencèrent le ſiége pendant la dernière maladie de *Saphadin*, & le continuèrent après ſa mort. *Mélédin*, l'aîné de ſes fils, régnait alors en Egypte, & paſſait pour aimer les loix, les ſciences & le repos plus que la guerre. *Corradin*, ſultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le ſecourir contre les chrétiens. Le ſiége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Aſie & en Afrique.

CH. LVII. *St. François à la croiſade.*

St. François d'Aſſiſe, qui établiſſait alors ſon ordre, paſſa lui-même au camp des aſſiégeans : & s'étant imaginé qu'il pourrait aiſément convertir le ſultan *Mélédin*, il s'avança avec ſon compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Egyptiens. On les prit, on les conduiſit au ſultan. *François* le prêcha en italien. Il propoſa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu, dans lequel ſes imans d'un côté, *François* & *Illuminé* de l'autre, ſe jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette propoſition ſingulière, répondit en riant, que ſes prêtres n'étaient pas hommes à ſe jetter au feu pour leur foi. Alors *François* propoſa de s'y jetter tout ſeul. *Mélédin* lui dit, que s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de ſa religion. Enſuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle eſt la force de l'entouſiaſme, que *François* n'ayant pû réuſſir à ſe jetter dans un bucher en Egypte, & à rendre le ſoudan chrétien, voulut tenter cette avanture à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Eſpagne ; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille* & de quatre autres de ſes compagnons, qu'ils allaſſent convertir les Maroquins. Frère *Gille* & les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, & prêchent en italien dans une charette. Le miramolin ayant pitié d'eux les fit rembarquer pour l'Eſpagne. Ils revinrent une ſeconde fois ; on les renvoya encore. Ils revinrent une troiſiéme ; l'empereur pouſſé à bout, les condamna à la mort dans ſon divan, & leur trancha lui-même la tête. C'eſt un uſage ſuperſtitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc ſoient les premiers bourreaux de leur pays. Les miramolins ſe diſaient deſcendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort ſous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'eſpérance d'une expiation plus pure. Cet abominable uſage s'eſt ſi bien conſervé, que le dernier empereur de Maroc *Mulei Iſmaël* a exécuté de ſa main près de dix mille hommes dans ſa longue vie.

1218. *On coupe la tête à cinq compagnons de St. François.*

Cette mort des cinq compagnons de *François d'Aſſiſe* eſt encor célébrée tous les ans à Coimbre par une proceſſion auſſi ſingulière que leur avanture. On prétendit que les corps de

ces franciſcains revinrent en Europe après leur mort, & s'arrêtèrent à Coimbre dans l'égliſe de Ste. Croix. Les jeunes gens, les femmes & les filles vont tous les ans la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'égliſe de Ste. Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne ſont couverts que d'un petit caleçon qui ne deſcend qu'au haut des cuiſſes ; les femmes & les filles ont un jupon non moins court. La marche eſt longue, & on s'arrête ſouvent. CH. LVII.

Damiette cependant fut priſe, & ſemblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte. Mais *Pélage Albano*, bénédictin Eſpagnol, légat du pape, & cardinal, fut cauſe de ſa perte. Le légat prétendait que le pape étant chef de toutes les croiſades, celui qui le repréſentait, en était inconteſtablement le général ; que le roi de Jéruſalem n'étant roi que par la permiſſion du pape, devait obéir en tout au légat. Ces diviſions conſumèrent du tems. Il falut écrire à Rome. Le pape ordonna au roi de retourner au camp, & le roi y retourna pour ſervir ſous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, préciſément au tems que ce fleuve, qui nourrit & qui défend l'Egypte, commençait à ſe déborder. Le ſultan par des écluſes inonda le camp des chrétiens. D'un côté, il bruſa leurs vaiſſeaux ; de l'autre côté, le Nil croiſſait & menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle ſe trouvait dans l'état où l'on peint les Egyptiens de *Pharaon*, quand ils virent la mer prête à retomber ſur eux. 1220. *Défaite des chrétiens.* 1221.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le ſultan. Il ſe fit rendre Damiette ; il renvoya l'armée en Phénicie, après avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre ; & il garda le roi *Jean de Brienne* en ôtage.

Les chrétiens n'avaient plus d'eſpérance que dans l'empereur *Fréderic II*. *Jean de Brienne*, ſorti d'ôtage, lui donna ſa fille, & les droits au royaume de Jéruſalem pour dot.

L'empereur *Fréderic II* concevait très bien l'inutilité des croiſades ; mais il falait ménager les eſprits des peuples & éluder les coups des papes. Il me ſemble que la conduite qu'il tint, eſt un modèle de ſaine politique. Il négocie à la fois avec le pape & avec le ſultan *Mélédin*. Son traité étant ſigné entre le *Comment Fréderic II ſe démêlait des croiſades.*

ſultan & lui, il part pour la Paleſtine, mais avec un cortège, plutôt qu'avec une armée. A peine eſt-il arrivé, qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jéruſalem, Nazareth, & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe, que ſans verſer une goute de ſang, il a repris les ſaints lieux. On lui reprochait d'avoir laiſſé par le traité une moſquée dans Jéruſalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée. Ailleurs il était regardé comme un prince qui ſavait régner.

CH. LVII.

Suite d'événemens étranges.

Il faut avouer, quand on lit l'hiſtoire de ces tems, que ceux qui ont imaginé des romans, n'ont guères pû aller par leur imagination au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'eſt peu que nous ayons vû quelques années auparavant un comte de Flandres, qui ayant fait vœu d'aller à la terre ſainte, ſe ſaiſit en chemin de l'empire de Conſtantinople. C'eſt peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jéruſalem, ait été ſur le point de ſubjuguer l'Egypte. Ce même *Jean de Brienne*, n'ayant plus d'états, marche preſque ſeul au ſecours de Conſtantinople. Il arrive pendant un interrègne, & on l'élit
1224. empereur. Son ſucceſſeur *Baudouin II*, dernier empereur Latin de Conſtantinople, toûjours preſſé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le ſecours de tous les princes de l'Europe. Tous les princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'occident couraient à la terre ſainte: les papes étaient preſque toûjours en France, & les rois prêts à partir pour la Paleſtine.

Thibaud de Champagne roi de Navarre, ſi célèbre par l'amour qu'on lui ſuppoſe pour la reine *Blanche*, & par ſes chanſons,
1240. fut auſſi un de ceux qui s'embarquèrent alors pour la Paleſtine. Il revint la même année: & c'était être heureux. Environ ſoixante & dix chevaliers Français, qui voulurent ſe ſignaler avec lui, furent tous pris & menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecſala*, qui ayant hérité des états & des vertus de ſon oncle, les traita humainement, & les laiſſa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce tems le territoire de Jéruſalem n'appartient plus ni aux Syriens ni aux Egyptiens, ni aux chrétiens, ni aux muſulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple, donnait une nouvelle

velle face à la plus grande partie de l'Aſie. *Gengis-Kan* & ſes Tartares avaient franchi le Caucaſe, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chaſſées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour ſur les terres abandonnées. CH. LVII.

Les habitans du Choraſan, qu'on nomma *Coraſmins*, pouſſés par les Tartares, ſe précipitèrent ſur la Syrie, ainſi que les Goths au quatriéme ſiécle, chaſſés par des Scythes, étaient tombés ſur l'empire Romain. Ces Coraſmins idolâtres égorgèrent ce qui reſtait à Jéruſalem de Turcs, de chrétiens, de Juifs. Les chrétiens qui reſtaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon & ſur ces côtes de la Syrie, ſuſpendirent quelque tems leurs querelles particulières pour réſiſter à ces nouveaux brigands. Ces chrétiens étaient alors ligués avec le ſoudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de *St. Jean*, les chevaliers Teutoniques, étaient des défenſeurs toûjours armés. L'Europe fourniſſait ſans ceſſe quelques volontaires. Enfin, ce qu'on put ramaſſer, combattit les Coraſmins. La défaite des croiſés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs. De nouveaux Turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Coraſmins, & exterminèrent preſque tout ce qui reſtait de chevaliers. Mais ces torrens paſſagers laiſſèrent toûjours aux chrétiens les villes de la côte. 1244. *Autres brigands.*

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes, ſe virent alors ſans ſecours, & leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Piſans ſe diſputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers & les chevaliers de *St. Jean* ſe diſputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait preſque plus de ces pélerins armés. Les eſpérances des chrétiens d'orient s'éteignaient, quand *St. Louis* entreprit la dernière croiſade.

CHAPITRE CINQUANTE-HUITIEME.

De St. Louis. Son gouvernement, ſa croiſade, nombre de ſes vaiſſeaux, ſes dépenſes, ſa vertu, ſon imprudence, ſes malheurs.

CH. LVIII. *Portrait de St. Louis.*

LOuis IX paraiſſait un prince deſtiné à réformer l'Europe, ſi elle avait pû l'être, à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa pieté, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une ſage œconomie ne déroba rien à ſa libéralité. Il ſut accorder une politique profonde avec une juſtice exacte : & peut-être eſt-il le ſeul ſouverain qui mérite cette louange : prudent & ferme dans le conſeil, intrépide dans les combats ſans être emporté, compatiſſant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'eſt pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait, conjointement avec la régente ſa mère qui ſavait régner, réprimé l'abus de la juriſdiction trop étendue des eccléſiaſtiques. Ils voulaient que les officiers de juſtice ſaiſiſſent les biens de quiconque était excommunié, ſans examiner ſi l'excommunication était juſte ou injuſte. Le roi diſtinguant très ſagement entre les loix civiles auxquelles tout doit être ſoumis, & les loix de l'égliſe dont l'empire doit ne s'étendre que ſur les conſciences, ne laiſſa pas plier les loix du royaume ſous cet abus des excommunications. Ayant dès le commencement de ſon adminiſtration, contenu les prétentions des évêques & des laïcs dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* & les vengeances de l'empereur *Fréderic II.*

Son domaine déja fort grand, s'était accru de pluſieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une œconomie bien entendue, comme celle d'un ſeigneur particulier.

Cette adminiſtration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre *Henri III* & contre des vaſſaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III* moins riche, moins obéi de ſes Anglais, n'eut ni d'auſſi bonnes troupes, ni d'auſſi-tôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, & ſurtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi Anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut ſuivie d'une paix utile. Les vaſſaux de France rentrés dans leur devoir, n'en ſortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres ſterlings pour les fraix de la campagne. CH. LVIII. 1241.

Quand on ſonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lors qu'il ſe conduiſit ainſi, & que ſon caractère était fort au deſſus de ſa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans ſa patrie, & on gémit que la France ait été ſi malheureuſe par ces vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croiſade.

L'an 1244, *Louis* attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une létargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de ſe croiſer. La reine ſa mère, la reine ſa femme, ſon conſeil, tout ce qui l'approchait, ſentit le danger de ce vœu funeſte. L'évêque de Paris même lui en repréſenta les dangereuſes conſéquences; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien ſacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition. Enfin laiſſant à ſa mère le gouvernement du royaume, il part avec ſa femme, & ſes trois frères que ſuivent auſſi leurs épouſes; preſque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immenſe qui portait tant de princes & de ſoldats, part de Marſeille, l'autre d'Aiguemortes, qui n'eſt plus un port aujourd'hui. 1243.

La plûpart des gros vaiſſeaux ronds qui tranſportèrent les troupes, furent conſtruits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cent. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois ſont incomparablement plus rares, tous les fraix plus grands à proportion, & que l'artillerie néceſſaire rend la dépenſe plus forte, & l'armement beaucoup plus difficile.

CH. LVIII. *Ses dépenſes.*

On voit par les comptes de *St. Louis* combien ces croiſades appauvriſſaient la France. Il donnait au ſeigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent ſoixante & neuf mille livres numéraires de nos jours. Le connétable avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduiſait. Cent ſoixante & deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenſes, & les préparatifs étaient immenſes.

Si la fureur des croiſades & la religion des ſermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raiſon, non-ſeulement il eût vû le mal qu'il faiſait à ſon pays, mais l'injuſtice extrême de cet armement qui lui paraiſſait ſi juſte.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en poſſeſſion de Jéruſalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & ſage *Mélecſala* ſoudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecſala* était muſulman : c'était-là le ſeul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raiſon à ravager l'Egypte parce qu'elle ſuivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine, parce que la Chine eſt attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'iſle de Chypre : le roi de cette iſle ſe joint à lui. On aborde en Egypte. Le ſoudan d'Egypte ne poſſédait point Jéruſalem. La Paleſtine alors était ravagée par les Coraſmins. Le ſultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays, & le calife de Bagdat, toûjours reconnu & toûjours ſans pouvoir, ne ſe mêlait plus de ces guerres. Il reſtait encor aux chrétiens, Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs diviſions les expoſaient continuellement à être écraſés par les ſultans Turcs & par les Coraſmins.

Il va en Egypte.

Dans ces circonſtances il eſt difficile de voir pourquoi le roi de France choiſiſſait l'Egypte pour le théâtre de ſa guerre. Le vieux *Mélecſala* malade demanda la paix ; on la refuſa. *Louis* était renforcé par de nouveaux ſecours arrivés de France, ſuivis de ſoixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déja vaincus, un ſoudan qui touchait à ſa fin. Qui

n'eût cru que l'Egypte & bientôt la Syrie ſeraient domtées ? Cependant la moitié de cette armée floriſſante périt de maladie ; l'autre moitié eſt vaincue près de la Maſſoure. *St. Louis* voit tuer ſon frère *Robert d'Artois*. Il eſt pris avec ſes deux autres frères, le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Mélecſala* qui régnait en Egypte, c'était ſon fils *Almoadan*. Ce nouveau ſoudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour ſa rançon & pour celle des priſonniers un million de beſans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquiéme partie.

CH. LVIII. *Défait & pris.* 1250.

Ce ſoudan fut maſſacré par les mammélucs, dont ſon père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, ſemblait devoir être funeſte aux chrétiens. Cependant le conſeil égyptien continua de traiter avec le roi. Le ſire de *Joinville* rapporte que les émirs même propoſèrent, dans une de leurs aſſemblées, de choiſir *Louis* pour leur ſoudan.

Joinville était priſonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de ſon caractère, a du poids ſans doute. Mais qu'on faſſe réflexion, combien dans un camp, dans une maiſon, on eſt mal informé des faits particuliers qui ſe paſſent dans un camp voiſin, dans une maiſon prochaine ; combien il eſt hors de vraiſemblance que des muſulmans ſongent à ſe donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteſte leur religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers ; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un diſcours populaire. Dire fidélement ce qu'on a entendu dire, c'eſt ſouvent rapporter de bonne foi des choſes au moins ſuſpectes. Mais nous n'avons point la véritable hiſtoire de *Joinville ;* ce n'eſt qu'une traduction infidèle qu'on fit du tems de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très difficilement.

Fables de Joinville, dont on n'a point la véritable hiſtoire.

Je ne ſaurais guère encore concilier ce que les hiſtoriens diſent de la manière dont les muſulmans traitèrent les priſonniers. Ils racontent qu'on les faiſait ſortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS-CHRIST, & qu'on coupait la tête à ceux qui perſiſtaient dans le chriſtianiſme.

D'un autre côté ils atteſtent, qu'un vieil émir fit demander

CH. LVIII. par interprète aux captifs, s'ils croyaient en JESUS-CHRIST; & les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : » Conſolez-» vous, dit l'émir ; puiſqu'il eſt mort pour vous, & qu'il a » ſû reſſuſciter, il ſaura bien vous ſauver. «

Ces deux récits ſemblent un peu contradictoires ; & ce qui eſt plus contradictoire encor, c'eſt que ces émirs fiſſent tuer des captifs dont ils eſpéraient une rançon.

Généroſité des vainqueurs. 1250. Au reſte ces émirs s'en tinrent aux huit cent mille beſans auxquels leur ſoudan avait bien voulu ſe reſtraindre pour la rançon des captifs. Et lorſqu'en vertu du traité, les troupes Françaiſes qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fiſſent le moindre outrage aux femmes. On laiſſa partir la reine & ſes belles-ſœurs avec reſpect. Ce n'eſt pas que tous les ſoldats muſulmans fuſſent modérés ; le vulgaire en tout pays eſt féroce : il y eut ſans doute beaucoup de violences commiſes, des captifs maltraités & tués ; mais enfin j'avoue que je ſuis étonné que le ſoldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus ſans aucune raiſon ravager les terres de l'Egypte.

St. Louis de retour en France. *St. Louis*, délivré de captivité, ſe retire en Paleſtine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de ſes vaiſſeaux & de ſon armée. Il va viſiter Nazareth, au-lieu de retourner en France, & enfin ne revient dans ſa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche* ſa mère ; mais il y rentre pour former une croiſade nouvelle.

Son ſéjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre *Henri III* & ſes barons le choiſirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en ſouverain ; & ſi cet arrêt qui favoriſait *Henri III*, ne put appaiſer les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel reſpect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère le comte d'*Anjou* dut à la réputation de *Louis* & au bon ordre de ſon royaume, l'honneur d'être choiſi par le pape pour roi de Sicile.

Louis cependant augmentait ſes domaines de l'acquiſition de Namur, de Péronne, d'Avranche, de Mortagne, du Per-

Digitized by Google

che. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils poſſedaient en France. Les querelles de *Henri III* & de ſes barons lui facilitaient les moyens : mais il préféra la juſtice à l'uſurpation. Il les laiſſa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limouſin : mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Auguſte*. Ainſi la paix fut affermie avec ſa réputation. CH. LVIII.

Son gouvernement en France.

Il établit le premier la juſtice de reſſort, & les ſujets opprimés par les ſentences arbitraires des juges des baronies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands baillages royaux créés pour les écouter. Sous lui des lettrés commencèrent à être admis aux ſéances de ces parlemens dans leſquels des chevaliers qui rarement ſavaient lire décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la pieté d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entrepriſes de la cour de Rome, par cette fameuſe pragmatique, qui conſerve les anciens droits de l'égliſe, nommés libertés de l'égliſe gallicane.

Il repart pour ſa croiſade.

Enfin treize ans de ſa préſence réparaient en France tout ce que ſon abſence avait ruiné ; mais ſa paſſion pour les croiſades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime ſur le clergé pour trois ans. Il part enfin une ſeconde fois, & à-peu-près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le ſuivre. Mais ce n'eſt plus ni du côté de la Paleſtine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne ſa dévotion & ſes armes. Il fait cingler ſa flotte vers Tunis.

Etat de la Syrie.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche & dans Tyr. C'était une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens & d'Européans. On les appellait *Poulains*, & ces reſtes ſans vigueur étaient pour la plûpart ſoumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémais.

Les religieux templiers & hoſpitaliers, qu'on peut en quelque ſens comparer à la milice des mammélucs, ſe faiſaient entre eux, dans ces villes mêmes, une guerre ſi cruelle, que dans un combat de ces moines militaires, il ne reſta aucun templier en vie.

Digitized by Google

CH. LVIII. Quel rapport y avait-il entre cette ſituation de quelques mé-
Croiſade contre Tunis. tifs ſur les côtes de Syrie, & le voyage de *St. Louis* à Tunis ? Son frère *Charles d'Anjou* roi de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, faiſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays : & *St. Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au chriſtianiſme ! On fait une deſcente à main armée dans ſes états, vers les ruines de Carthage.

Mort du Roi. Mais bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés & le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué ; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira
1270. à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la pieté d'un religieux & le courage d'un grand-homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage ayent vû mourir un roi chrétien qui venait combattre des muſulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frère le roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des chrétiens ſont ramenés en Europe.

Pertes de l'Europe. On ne peut guères compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de *St. Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui ſuivirent *Fréderic Barberouſſe*, les trois cent mille de la croiſade de *Philippe-Auguſte* & de *Richard*, deux cent mille au moins au tems de *Jean de Brienne ;* comptez les cent ſoixante mille croiſés qui avaient déja paſſé en Aſie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Conſtantinople & dans les guerres qui ſuivirent cette révolution, ſans parler de la croiſade du nord & de celle contre les Albigeois ; on trouvera que l'orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européans.

Pluſieurs pays en furent dépeuplés & appauvris. Le ſire de

de *Joinville* dit expreſſément, qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à ſa ſeconde croiſade, parce qu'il ne le pouvait, & que la première avait ruiné toute ſa ſeigneurie. CH. LVIII.

La rançon de *St. Louis* avait coûté huit cent mille beſans ; c'était environ neuf millions de la monnoie qui court actuellement (en 1760.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant, chacun emporta ſeulement cent francs, c'eſt encor deux cent millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Piſans, & ſurtout les Vénitiens s'y enrichirent : mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuiſées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croiſades, parce que *St. Louis* augmenta ſes domaines, en achetant quelques terres des ſeigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ſes treize années de ſéjour par ſon œconomie.

Le ſeul bien que ces entrepriſes procurèrent, ce fut la liberté que pluſieurs bourgades achetèrent de leurs ſeigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des poſſeſſeurs des fiefs. Peu-à-peu ces communautés pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'eſclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métifs cantonnés ſur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en ſervitude. Ptolémaïs, leur principal aſyle, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put réſiſter aux forces du ſoudan d'Egypte *Mélecſéraph.* Il la prit en 1291, Tyr & Sidon ſe rendirent à lui. Enfin vers la fin du douziéme ſiécle il n'y avait plus dans l'Aſie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAPITRE CINQUANTE-NEUVIEME.

*Suite de la prise de Conſtantinople par les croiſés. Ce qu'était alors l'*Empire *nommé* Grec.

CH. LIX. CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vû, bien des conquérans. Un pair de France duc de Normandie, avait ſubjugué l'Angleterre ; de ſimples gentilshommes la Sicile ; & parmi les croiſés, des ſeigneurs de France avaient eu pour quelque tems Antioche & Jéruſalem. Enfin *Baudouin*, pair de France & comte de Flandres, avait pris Conſtantinople. Nous avons vû les mahométans d'Aſie céder Nicée aux empereurs Grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins leurs communs ennemis ; & pendant ces tems-là les irruptions des Tartares dans l'Aſie & dans l'Europe empêchaient les muſulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Conſtantinople, éliſaient leurs empereurs, les papes les confirmaient.

1216. *Les Français régnent à Conſtantinople.* *Pierre de Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maiſon de *France*, ayant été élu, fut couronné & ſacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes ſe flattaient alors de donner les empires d'orient & d'occident. On a vû ce que c'était que leur droit ſur l'occident, & combien de ſang coûta cette prétention. A l'égard de l'orient, il ne s'agiſſait guères que de Conſtantinople, d'une partie de la Thrace & de la Theſſalie. Cependant le patriarche Latin, tout ſoumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ſes maîtres, tandis que le patriarche Grec ſiégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématiſait & l'empereur Latin & le patriarche de cette communion, & le pape même. C'était ſi peu de choſe que cet empire Latin de Conſtantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs, & après ſa mort

ſes ſucceſſeurs n'eurent préciſément que la ville de Conſtantinople & ſon territoire. Des Français poſſédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée. CH. LIX. 1218.

Conſtantinople autrefois ſi riche, était devenue ſi pauvre, que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent entre les mains des Vénitiens la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ſes langes, ſa robe, ſa ſerviette, ſon éponge, & beaucoup de morceaux de la vraye croix. *St. Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, & les plaça dans la ſainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui ſont des témoignages de pieté plutôt que de la connaiſſance de l'antiquité.

Les Grecs reprennent l'empire.

On vit ce *Baudouin II* venir en 1245 au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia ſi ſolemnellement *Fréderic II.* Il y implora vainement le ſecours d'une croiſade, & ne retourna dans Conſtantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs ſes légitimes poſſeſſeurs. *Michel Paléologue*, empereur & tuteur du jeune empereur *Laſcaris*, reprit la ville par une intelligence ſecrette. *Baudouin* s'enfuit enſuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de ſon marquiſat de Namur qu'il fit au roi *St. Louis*. Ainſi finit cet empire des croiſés. 1261.

Leurs mœurs.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'uſage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* ſe ſignala d'abord en privant ſon pupille de la vuë & de la liberté. On ſe ſervait auparavant d'une lame de métal ardente : *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conſerva ; car la mode entre juſques dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de ſe faire abſoudre ſolemnellement de cette cruauté par ſon patriarche & par ſes évêques, qui répandaient des larmes de joye, dit-on, à cette pieuſe cérémonie. *Paléologue* ſe frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, & ſe gardait bien de délivrer de priſon ſon pupille & ſon empereur.

Quand je dis que la ſuperſtition rentra dans Conſtantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire était diviſé entre deux patriar-

Ch. LIX. ches. L'empereur ordonna, que chaque parti préſenterait à DIEU un mémoire de ſes raiſons dans Ste. Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un braſier béni, & qu'ainſi la volonté de DIEU ſe déclarerait. Mais la volonté céleſte ne ſe déclara qu'en laiſſant bruler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles eccléſiaſtiques.

L'empire d'orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croiſades ; mais il avait perdu preſque toute l'Aſie mineure & la Syrie. La Grèce en fut ſéparée après les croiſades ; mais un peu de l'Aſie mineure reſtait, & il s'étendait encor en Europe juſqu'à Belgrade.

Tout le reſte de cet empire était poſſédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammélucs, compoſée d'abord d'eſclaves, & enſuite de conquérans. C'étaient des ſoldats ramaſſés des côtes ſeptentrionales de la mer noire : & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du tems de la captivité de *St. Louis*.

Le califat touchait à ſa fin dans ce treiziéme ſiécle, tandis que l'empire de *Conſtantin* penchait vers la ſienne. Vingt uſurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés, la monarchie fondée par *Mahomet*, en ſe ſoumettant à ſa religion. Et enfin ces califes de Babilone, nommés les califes Abaſſides, furent entiérement détruits par la famille de *Gengis-Kan*.

Il y eut ainſi dans les douziéme & treiziéme ſiécles une ſuite de dévaſtations non interrompue dans tout l'hémiſphère. Les nations ſe précipitèrent les unes ſur les autres par des émigrations prodigieuſes, qui ont établi peu-à-peu de grands empires. Car tandis que les croiſés fondaient ſur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes ; & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent ſur les Turcs, ſur les Arabes, ſur les Indiens, ſur les Chinois. Ces Tartares conduits par *Gengis-Kan* & par ſes fils, changèrent la face de toute la grande Aſie, tandis que l'Aſie mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.

Digitized by Google

CHAPITRE SOIXANTIEME.

De l'orient, & de GENGIS-KAN.

AU-delà de la Perſe, vers le Gion & l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appellons *Cariſme*, ou *Kouareſm*, du nom corrompu de ſes conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douziéme ſiécle & au commencement du treiziéme, quand la grande invaſion des Tartares vint engloutir tant de vaſtes états. *Mohammed le Cariſmin* régnait du fond de l'Irac, qui eſt l'ancienne Médie, juſqu'au-delà de la Sogdiane, & fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encor ajouté à ſes états une partie de l'Inde, & ſe voyait un des plus grands ſouverains du monde, mais reconnaiſſant toûjours le calife qu'il dépouillait, & auquel il ne reſtait que Bagdat. CH. LX.

Des Tartares.

Par-delà le Taurus & le Caucaſe, à l'orient de la mer Caſpienne, & du Volga juſqu'à la Chine, & au nord juſques ſous la Zone glaciale, s'étendent ces immenſes pays des anciens Scythes, qui ſe nommèrent depuis *Tatares* du nom de *Tatar-Kan* l'un de leurs plus grands princes, & que nous appellons *Tartares*. Ces pays paraiſſent peuplés de tems immémorial, ſans qu'on y ait preſque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bedouins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a fait toûjours regarder les villes comme les priſons où les Rois, diſent-ils, tiennent leurs eſclaves.

Leurs mœurs.

Leurs courſes continuelles, leur vie néceſſairement frugale, peu de repos goûté en paſſant ſous une tente, ou ſur un chariot, ou ſur la terre, en firent des générations d'hommes robuſtes, endurcis à la fatigue, qui comme des bêtes féroces trop multiplées, ſe jettèrent loin de leur tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorſqu'ils chaſſèrent au cinquiéme ſiécle les habitans de ces contrées qui ſe précipitèrent ſur

CH. LX. l'empire Romain ; tantôt à l'orient & au midi, vers l'Arménie & la Perſe ; tantôt du côté de la Chine & juſqu'aux Indes ; ainſi ce vaſte reſervoir d'hommes ignorans & belliqueux a vomi ſes inondations dans preſque tout notre hémiſphère : & les peuples qui habitent aujourd'hui ces déſerts, privés de toute connaiſſance, ſavent ſeulement que leurs pères ont conquis le monde.

Leur culte. Chaque horde ou tribu avait ſon chef, & pluſieurs chefs ſe réuniſſaient ſous un kan. Les tribus voiſines du *Dalailama* l'adoraient : & cette adoration conſiſtait principalement en un léger tribut ; les autres, pour tout culte, ſacrifiaient à DIEU quelques animaux une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils ayent jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils ayent cru un être malfaiſant & puiſſant tel que le diable. Les beſoins & les occupations d'une vie vagabonde les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts que la brutalité attache à une vie dure & ſauvage ; & ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je peux recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douziéme & treiziéme ſiécles, c'eſt que vers l'orient de la Chine les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſſédent tout le reſte. *Cal-Kan* ou *Gaſſar-Kan*, ayeul de *Gengis-Kan*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, & fonda une eſpèce de monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils, que les hiſtoriens Européans appellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante : & enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Prêtre Jean chimérique. Il y avait un puiſſant état entre ſes terres & celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les ayeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'eſt à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre eſt *Préte-Jean*,

quoiqu'assurément il n'y eût aucune raison de l'appeller ni *Prête* ni *Prêtre*. CH. LX.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réputation de sa capitale, qui faisait du bruit dans l'Asie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Nestorius*; quelques-uns de leurs religieux se mirent en chemin avec eux; & pour se rendre recommandables aux princes chrétiens qui faisaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan le plus puissant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le sacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* si fameux dans nos anciennes chroniques des croisades. On alla ensuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, & on donna ce nom à ce prince Nègre, qui est moitié chrétien schismatique & moitié Juif. Cependant le *Prêtre-Jean* Tartare succomba dans une grande bataille sous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ses états, & se fit élire souverain de tous les kans Tartares, sous le nom de *Gengis-Kan*, qui signifie *rois des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans Tartares étaient en usage d'assembler des diètes vers le printems : ces diètes s'appellaient *Cour-ilté*. Eh qui sait si ces assemblées & nos cours plénières au mois de Mars & de Mai n'ont pas une origine commune ?

Gengis-Kan publia dans cette assemblée qu'il falait ne croire qu'un DIEU, & ne persécuter personne pour sa religion: preuve certaine que ses vassaux n'avaient pas tous la même créance. La discipline militaire fut rigoureusement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs de dix-mille sous des généraux, furent tous astraints à des devoirs journaliers : & tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés à travailler un jour la semaine pour le service du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus sévérement que la polygamie était permise. Il n'y eut qu'un canton Tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'usage de prostituer les femmes à leurs hôtes. Le sortilège fut expressément défendu sous peine de mort. On a vû que *Charlemagne* ne le punit que par des *Loix de Gengis-Kan.*

CH. LX.

amendes. Mais il en réſulte que les Germains, les Francs & les Tartares croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis-Kan* fit jouër dans cette grande aſſemblée de princes barbares un reſſort qu'on voit ſouvent employé dans l'hiſtoire du monde. Un prophête prédit à *Gengis-Kan* qu'il ſerait le maître de l'univers ; les vaſſaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur Chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, & que le père *Gaubil* a traduit, aſſure que ſes Tartares n'avaient aucune connaiſſance de l'art d'écrire. Cet art avait toûjours été ignoré des provinces d'Arcangel juſqu'au-delà de la grande muraille, ainſi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, & de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'uſage de tranſmettre à la poſtérité toutes les articulations de la langue, & toutes les idées de l'eſprit eſt un des grands rafinemens de la ſocieté perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très policées, & encor ne fut-il jamais d'un uſage univerſel chez ces nations. Les loix des Tartares étaient promulguées de bouche ſans aucun ſigne repréſentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainſi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ſes ſoldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appellés au ſecours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les ſecourir. Bientôt maître
1214. de tous les pays qui ſont entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appellait alors *le Catai*. Il prit Cambalu, capitale du Catai ſeptentrional. C'eſt la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il ſoumit juſqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de Gengis.

L'imagination des hommes oiſifs, qui s'épuiſe en fictions romaneſques, n'oſerait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eſt l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perſe & aux Indes. C'eſt ce qu'exécuta *Gengis-Kan*.

Le calife de Bagdat, nommé *Naſſer*, l'appella imprudemment à ſon ſecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vû, ce qu'avaient été les rois fainéans de France ſous la

la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes. CH. LX.

Ce ſultan *Mohammed* de la race des Cariſmins, dont nous venons de parler, était maître de preſque toute la Perſe ; l'Arménie, toûjours faible, lui payait tribut. Le calife *Naſſer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reſtait, attira *Gengis-Kan* dans la Perſe.

Le conquérant Tartare avait alors ſoixante ans ; il paraît qu'il ſavait régner comme vaincre ; ſa vie eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence ; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toûjours leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtrumens de ſes victoires.

Armées prodigieuſes.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cent milles combattans, au-delà du fleuve Jaxarte près de la ville d'Otrar : & dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxiéme degré de latitude, il rencontre l'armée Tartare de ſept cent mille hommes, commandée par *Gengis* & par ſes quatre fils : les mahométans furent défaits, & Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége ; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples comme l'arc & les fléches.

De ces pays qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſurtout par les ſciences que les ſultans Turcs avaient appriſes des Arabes, & qui floriſſaient dans Bocara & dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire des Tartares, *Bocar* ſignifie *ſavant* en langue tartare-mongule ; & c'eſt de cette étymologie, dont il ne reſte aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le Tartare,

CH. LX. après l'avoir rançonnée, la réduiſit en cendres ; ainſi que Perſépolis avait été brulée par *Alexandre*. Mais les orientaux qui ont écrit l'hiſtoire de *Gengis-Kan*, diſent qu'il voulut venger ſes ambaſſadeurs que le ſultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuſe pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient & au midi de la mer Caſpienne furent ſoumiſes : & le ſultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ſes tréſors & ſon infortune, mourut abandonné des ſiens.

Enfin le conquérant pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde ; & tandis qu'une de ſes armées ſoumettait l'Indouſtan, une autre ſous un de ſes fils ſubjugua toutes les provinces qui ſont au midi & à l'occident de la mer Caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran. Elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie à travers les montagnes eſcarpées & inacceſſibles du Caucaſe. Delà, marchant le long du Volga vers Moſcou, cette armée, partout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux & des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, & retourna vers *Gengis-Kan* par le nord-eſt de la mer Caſpienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer ; & ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne falait ni tentes, ni proviſions, ni bagages, & qui ſe nourriſſaient de la chair de leurs chevaux morts de vieilleſſe comme de celle des autres animaux.

Ainſi donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indouſtan, preſque toute la Perſe juſqu'à l'Euphrate, les frontières de la Ruſſie, Caſan, Aſtracan, toute la grande Tartarie, furent ſubjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il eſt certain que cette partie du *Tibet* où régne le grand *Lama*, était enclavée dans ſon empire, & que le pontife ne fut point inquiété par *Gengis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ſes armées. Tous les conquérans ont toûjours épargné les chefs des religions, & par-

ce que ces chefs les ont flattés, & parce que la ſoumiſſion du pontife entraîne celle du peuple. CH. LX.

En revenant des Indes par la Perſe & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat au nord-eſt du fleuve Jaxarte, comme au centre de ſon vaſte empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, des généraux, & tous les princes tributaires, lui apportèrent les tréſors de l'Aſie. Il en fit des largeſſes à ſes ſoldats, qui ne connurent que par lui cette eſpèce d'abondance. C'eſt de là que les Ruſſes trouvent ſouvent aujourd'hui des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays ſauvages de la Tartarie. C'eſt tout ce qui reſte à préſent de tant de dépréda-tions.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auſſi magnifique qu'avait été guerrière celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mêlange de barbarie tartare, & de luxe aſiatique. Tous les kans & leurs vaſſaux, compagnons de ſes victoires, étaient ſur ces anciens chariots ſcythes, dont l'uſage ſubſiſte encor juſques chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieuſes, de l'or, & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un préſent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états généraux de l'Aſie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cent ambaſſadeurs des pays conquis. De-là il courut remettre ſous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, frontière de la Chine. Il voulait, âgé d'environ ſoixante & dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de ſon ambition. Mais enfin une maladie mortelle le ſaiſit dans ſon camp ſur la route de cet empire, à quelques lieuës de la grande muraille. *Cour plénière.* *Mort de Gengis.* 1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a ſubjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cent lieuës de l'orient au couchant, & plus de mille du ſeptentrion au midi. Mais dans ſes conquêtes il ne fit que détruire; & ſi on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, ſon empire, de la frontière de Ruſſie juſqu'à celle de la Chine, fut une dévaſtation. La Chine

CH. LX. fut moins saccagée, parce qu'après la prise de Pékin, ce qu'il envahit ne résista pas. Il partagea avant sa mort ses états à ses quatre fils, & chacun d'eux fut un des plus puissans rois de la terre.

Hommes égorgés sur son tombeau. On assure qu'on égorgea beaucoup d'hommes sur son tombeau, & qu'on en a usé ainsi à la mort de ses successeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'est une ancienne coutume des princes Scythes, qu'on a trouvé établie depuis peu chez les nègres de Congo: coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domestiques des kans Tartares de mourir avec leurs maîtres, & qu'ils se disputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatisme était commun, si la mort était si peu de chose pour ces peuples, ils étaient faits pour subjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis-Kan*, quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que sa mère l'avait conçu par le seul secours d'une influence céleste; comme si la rapidité de ses conquêtes n'était pas un assez grand prodige. S'il falait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfaisant.

Les Grecs, & avant eux les Asiatiques, avaient souvent appellé fils des Dieux leurs défenseurs & leurs législateurs, & même les ravisseurs conquérans. L'apothéose dans tous les tems d'ignorance a été prodiguée à quiconque instruisit, ou servit, ou écrasa le genre-humain.

Ses enfans partagent la moitié du monde. Les enfans de ce conquérant étendirent encor la domination qu'avait laissée leur père. *Octaï* & bientôt après *Coblaï-Kan* fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'est ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo* vers l'an 1260, lorsqu'avec son frère & son oncle il pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, & qu'il appelle *le Catai*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo* est fameux pour avoir voyagé dans les états soumis par *Gengis-Kan* & ses enfans, ne connut longtems ni ces états ni leurs vainqueurs.

A la vérité le pape *Innocent IV*, en 1246, envoya quelques franciscains dans la Tartarie. Ces moines, qui se qua-

Digitized by Google

lifiaient ambaſſadeurs, virent peu de choſe, furent traités avec le plus grand mépris, & ne ſervirent à rien. CH. LX.

On était ſi peu inſtruit de ce qui ſe paſſait dans cette vaſte partie du monde, qu'un fourbe nommé *David* fit accroire à *St. Louis* en Syrie, qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. *St. Louis* envoya le moine *Rubruquis* dans ces pays en 1258, pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la rélation de *Rubruquis*, qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Gengis-Kan* qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à pottée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de ſon voyage que beaucoup de fauſſes notions & quelques vérités indifférentes.

Ainſi donc au même tems que les princes & les barons chrétiens baignaient de ſang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie, & l'Egypte, l'Aſie était ſaccagée par les Tartares. Preſque tout notre hémiſphère ſouffrait à la fois.

Si les princes de la race de Gengis étaient deſpotiques.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie dans le treiziéme ſiécle, ont écrit que *Gengis* & ſes enfans gouvernaient deſpotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuſtes nés libres, des hommes errans, couchans l'hyver ſur la neige, & l'été ſur la roſée, ſe ſoient laiſſés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur ſervaient de monture & de pâture? Ce n'eſt pas là l'inſtinct des peuples du nord: les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, & non les eſclaves de leurs barbares chefs. Le deſpotiſme ne vient qu'à la longue; il ſe forme du combat de l'eſprit de domination contre l'eſprit d'indépendance. Le chef a toûjours plus de moyens d'écraſer, que ſes compagnons de réſiſter; & enfin, l'argent rend abſolu.

Le moine *Plan Carpin* envoyé en 1243, par le pape *Innocent IV*, dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octai*, rapporte que les principaux Tartares firent aſſeoir ce kan ſur une piéce de feutre, & lui dirent, *Honore les grands, ſois juſte &*

CH. LX. *bienfaiſant envers tous ; ſinon , tu ſeras ſi miſérable , que tu n'auras pas même le feutre ſur lequel tu es aſſis.* Ces paroles ne ſont pas d'un courtiſan eſclave.

Gengis uſa du droit qu'ont eu toûjours tous les princes de l'orient, droit ſemblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine , de choiſir leurs héritiers , & de faire partage entre leurs enfans ſans avoir égard à l'aîneſſe. Il déclara grand kan des Tartares ſon troiſiéme fils *Octaï* , dont la poſtérité régna dans le nord de la Chine juſques vers le milieu du quatorziéme ſiécle. La force des armes y avait introduit les Tartares ; les querelles de religion les en chaſſèrent. Les prêtres *Lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci ſoulevèrent les peuples. Les princes du ſang Chinois profitèrent de cette diſcorde eccléſiaſtique , & chaſſèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance & le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis-Kan* nommé *Touchi* , eut le Turqueſtan , la Bactriane , le royaume d'Aſtracan , & le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager la Pologne , la Dalmatie , la Hongrie , les environs de Conſtantinople. Il s'appellait *Batou-Kan.* Les princes de la Tartarie Crimée deſcendent de lui de mâle en mâle , & les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie vers le nord & l'orient de la mer Caſpienne , rapportent auſſi leur origine à cette ſource. Ils ſont maîtres de la Bactriane ſeptentrionale ; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde , & déſolent la terre qu'ils habitent.

1234. 1235. *Deſcendans de Gengis-Kan.*

Tuti , ou *Tuli* , autre fils de *Gengis* , eut la Perſe du vivant de ſon père. Le fils de ce *Tuti* , nommé *Houlacou* , paſſa l'Euphrate que *Gengis-Kan* n'avait point paſſé. Il détruiſit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes , & ſe rendit maître d'une partie de l'Aſie mineure ou Natolie , tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Conſtantinople étaient chaſſés de leur capitale par les chrétiens croiſés.

Un quatriéme fils , nommé *Zagataï* , eut la Tranſoxane , Candahar , l'Inde ſeptentrionale , Cachemire , le Tibet : & tous les deſcendans de ces quatre monarques conſervèrent

quelque tems par les armes leurs monarchies établies par le brigandage. CH. LX.

Si on compare ces vaſtes & ſoudaines déprédations avec ce qui ſe paſſe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, & tant d'autres conquérans; nos armées, dont un détachement aurait diſſipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains & de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'eſt qu'alors il n'y avait nul art, & que la force décidait du ſort du monde. *Cauſe des ſuccès de cette famille.*

Gengis & ſes fils allant de conquête en conquête, crurent qu'ils ſubjugueraient toute la terre habitable; c'eſt dans ce deſſein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes ſur mille batteaux appellés *Jonques*, pour conquérir le Japon, & que *Batou-Kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Céleſtin IV* lui envoya quatre religieux, ſeuls ambaſſadeurs qui puſſent accepter une telle commiſſion. Frère *Aſſelin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines Tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape. *Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.*

» Si tu veux demeurer ſur terre, vien nous rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous ſavons ce qui en arrivera. Envoye-nous de nouveaux députés, pour nous dire ſi tu veux » être notre vaſſal ou notre ennemi. «

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir diviſé ſes états, on doit en louer *Gengis-Kan*. Les états de *Charlemagne* ſe touchaient, avaient à-peu-près les mêmes loix, étaient ſous la même religion, & pouvaient ſe gouverner par un ſeul homme. Ceux de *Gengis*, beaucoup plus vaſtes, entrecoupés de déſerts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir longtems au même ſceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés; juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiécle après, établit une monarchie univerſelle dans l'Aſie, monarchie qui ſe partagea encore.

La dynaſtie de *Gengis-Kan* ſubſiſta longtems à la Chine

CH. LX.

ſous le nom d'*Iven*. Il eſt à croire que la ſcience de l'aſtronomie, qui avait rendu les Chinois ſi célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution ; car on ne voit en ce tems-là que des mahométans aſtronomes à la Chine ; & ils ont preſque toûjours été en poſſeſſion de régler le calendrier juſqu'à l'arrivée des jéſuites. C'eſt peut-être la raiſon de la médiocrité où ſont reſtés les Chinois.

Voilà tout ce qu'il vous convient de ſavoir des Tartares dans ces tems reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni diviſion entre le trône & l'autel & entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni univerſités, ni rien de ce qui a perfectionné ou ſurchargé la ſocieté parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déſerts vers l'an 1212, & eurent conquis la moitié de l'hémiſphère vers l'an 1236. C'eſt là toute leur hiſtoire.

Tournons maintenant vers l'occident, & voyons ce qui ſe paſſait au treiziéme ſiécle en Europe.

CHAPITRE SOIXANTE-UNIEME.

De CHARLES D'ANJOU roi des deux Siciles. De MAINFROI, de CONRADIN, & des vêpres ſiciliennes.

PEndant que la grande révolution des Tartares avait ſon cours, que les fils & les petits-fils de *Gengis-Kan* ſe partageaient la plus grande partie du monde, que les croiſades continuaient, & que *St. Louis* préparait malheureuſement ſa dernière, l'illuſtre maiſon impériale de *Souabe* finit d'une manière inouïe juſqu'alors. Ce qui reſtait de ſon ſang coula ſur un échafaut.

L'empereur *Fréderic II* avait était à la fois empereur des papes, leur vaſſal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples & de Sicile. Son fils *Con-*
1254. *rad IV* ſe mit en poſſeſſion de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'aſſûre que ce *Conrad* fut empoiſonné par ſon frère

frère *Manfreddo*, ou *Mainfroi*, bâtard de *Fréderic*; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve. CH. LXI.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accuſé d'avoir empoiſonné ſon frère *Henri*: vous verrez que, dans tous les tems les ſoupçons de poiſon ſont plus communs que le poiſon même.

Pourquoi Naples & Sicile dépendent des papes.

Cet hommage-lige qu'on rendait à la cour Romaine, pour les royaumes de Naples & de Sicile, fut une des ſources des calamités de ces provinces, de celles de la maiſon impériale de *Souabe*, & de celles de la maiſon d'*Anjou*, qui après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même miſérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vû, une ſimple cérémonie pieuſe & adroite des conquérans Normans, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs états ſous la protection de l'égliſe, pour arrêter, s'il était poſſible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient uſurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation: & n'étant pas ſouverains de Rome, ils étaient ſuzerains des deux Siciles.

L'empereur *Fréderic II* laiſſa Naples & Sicile dans l'état le plus floriſſant. De ſages loix établies, des villes bâties, Naples embellie, les ſciences & les arts en honneur, furent ſes monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* ſon fils; on ne ſait ſi *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Fréderic II*. L'empereur ſemble le regarder dans ſon teſtament comme ſon fils légitime. Il lui donne Tarente & pluſieurs autres principautés en ſouveraineté. Il l'inſtituë régent du royaume pendant l'abſence de *Conrad*, & le déclare ſon ſucceſſeur, en cas que *Conrad* & *Henri* viennent à mourir ſans enfans; juſques-là tout paraît paiſible. Mais les Italiens n'obéïſſaient jamais que malgré eux au ſang germanique; les papes déteſtaient la maiſon de *Souabe*, & voulaient la chaſſer d'Italie; les partis *Guelfe* & *Gibelin* ſubſiſtaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV*, qui avait dépoſé à Lyon l'empereur *Fréderic II*, c'eſt-à-dire, qui avait oſé le déclarer dépoſé, prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient ſuccéder à leur père.

CH LXI. *Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.*

Innocent ſe hâta donc de quitter Lyon, pour aller ſur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, ou *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vû combien ces armes étaient dangereuſes. *Mainfroi* ſe défia de ſes barons, dévots, factieux & ennemis du ſang de *Souabe*. Il y avait encor des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Fréderic II* ſon père avait toûjours eu une garde compoſée de ces mahométans; la ville de Lucéra, ou Nocera, était remplie de ces Arabes; on l'appellait *Lucera da Pagani*, la ville des payens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appellons improprement *le paganiſme*, & ne fut plus fortement attaché ſans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de payens avait rendu odieux *Fréderic II*, qui avait employé les Arabes dans ſes armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ſes mahométans, étouffa la révolte & contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour ſon unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles lui étaient dévolues, & lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en dépoſant *Fréderic II* & ſa race au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre ſon héritage. Il prend d'aſſaut ſa ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes ſa patrie, & là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard* frère du roi d'Angleterre *Henri III*, prince qui n'était pas en état d'armer deux vaiſſeaux, & qui remercia le St. Père de ſon dangereux préſent.

1254. Les diſſenſions inévitables entre *Conrad* roi Allemand, & *Manfreddo* Italien, ſervirent mieux la cour Romaine que ne firent la politique & les malédictions du pape. *Conrad* mourut, & on pretend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoiſonné. La cour papale accrédita ce ſoupçon. *Conrad* laiſſait ſa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'eſt cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin ſi tragique. *Conradin* était en Allemagne. *Manfreddo* était ambitieux. Il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, & ſe fit prêter ſer-

ment comme à un régent ſi *Conradin* était en vie, & comme à un roi ſi ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toûjours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maiſon impériale, & il avait encor pour lui ſes excommunications. Il ſe déclara lui-même roi des deux Siciles, & donna des inveſtitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que paſſagère; le pape eut une armée, mais il ne ſavait pas la commander; il mit un légat à la tête; *Manfreddo* avec ſes mahométans & quelques barons peu ſcrupuleux, défit entiérement le légat & l'armée pontificale.

CH. LXI.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles.

1253. & 1254.

Ce fut dans ces circonſtances que le pape *Innocent* ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, ſe tourna enfin vers le comte d'Anjou frère de *St. Louis*, & lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de diſpoſer, & à laquelle le comte d'Anjou n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation. C'eſt à quoi aboutiſſent tous les projets de l'ambition qui tourmentent ſi horriblement la vie.

1254.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV*, ſuccéda à la place d'*Innocent IV* & à tous ſes deſſeins. Il ne put réuſſir avec le frère du roi de France *St. Louis*; ce roi malheureuſement venait d'épuiſer la France par ſa croiſade & par ſa rançon en Egypte, & il dépenſait le peu qui lui reſtait à rebâtir en Paleſtine les murailles de quelques villes ſur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer par devant lui *Manfreddo*; il en était en droit par les loix des fiefs, puiſque ce prince était ſon vaſſal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vaſſal armé comparût devant ſon ſeigneur. *Alexandre* était à Naples, dont ſes intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec ſon vaſſal qui était dans la Pouille; il pria le St. Père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida: *id non convenire Sanctæ Sedis honori, ut cardinales iſto modo mittantur*, qu'il ne convenait pas à l'honneur du St. Siége d'envoyer ainſi des cardinaux.

Roi de Naples cité devant le pape.

La guerre civile continua donc; le pape publia une croi-

CH. LXI

ſade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les muſulmans, les empereurs & les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre; cependant cette croiſade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes; ce nonce releva
1255. de ſon vœu le roi *Henri III*, qui avait fait ſerment d'aller faire la guerre en Paleſtine, & lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent & des troupes au pape dans ſa guerre contre *Manfreddo*.

Matthieu Paris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres ſterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres ayent pû être ſi imbécilles. La cour papale pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond* ſon fils; mais dans le même tems elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toûjours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chérement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape diſſipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour ſa croiſade, & ne la fit point; *Manfreddo* régna,
1260. & *Alexandre IV* mourut ſans avoir réuſſi à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un ſavetier devenu pape ſous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ſes prédéceſſeurs avaient commencé. Ce ſavetier était de Troyes en Champagne; ſon prédéceſſeur avait fait prêcher une croiſade en Angleterre contre les deux Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France; il prodigua des indulgences plénières, mais il ne put avoir que peu d'argent, & quelques ſoldats, qu'un comte de Flandres, gendre de *Charles d'Anjou*, conduiſit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples & de Sicile; le roi *St. Louis* y conſentit;
1264. mais *Urbain IV* mourut, ſans avoir pû voir les commencemens de cette révolution.

Manfreddo ſe ſoutient toûjours contre les papes.

Voilà trois papes qui conſument leur vie à perſécuter en vain *Manfreddo*; un Languedochien (*Clément IV*) ſujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, & eut l'honneur d'avoir ſon maître pour ſon vaſſal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, poſſédait déja la Provence par ſon mariage, & une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait ſa puiſſance, c'était d'avoir ſoumis la ville de Marſeille.

Il avait encor une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de ſénateur unique de Rome ; car les Romains défendaient toûjours leur liberté contre les papes : ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de ſénateur unique, qui faiſait revivre les droits des anciens tribuns. Le ſénateur était à la tête du gouvernement municipal, & les papes qui donnaient ſi libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt ſur les Romains ; ils étaient ce qu'un électeur eſt dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'inveſtiture à ſon ancien maître qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au St. Siége chaque année pour la mouvance du royaume de Naples, & que, ſi jamais le payement était différé plus de deux mois, il ſerait excommunié. *Charles* ſouſcrivit aiſément à ces conditions & à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime ſur les biens eccléſiaſtiques de France. Il part avec de l'argent & des troupes, ſe fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, & eſt aſſez heureux pour que *Mainfroi* ſoit tué en combattant. Il uſa durement de la victoire, & parut auſſi cruel que ſon frère *St. Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la ſépulture à *Mainfroi*. Les rois ne ſe vengent que des vivans ; l'égliſe ſe vengeait des vivans & des morts.

CH. LXI.

1265. *Marché de Clément IV avec Charles d'Anjou.*

1266. *Manfredo vaincu, ſon cadavre ſans ſépulture.*

Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne, qui la déſolait ; & pendant qu'on lui raviſſait le royaume de Naples, ſes partiſans l'excitent à venir défendre ſon héritage. Il n'avait encor que quinze ans. Son courage était au-deſſus de ſon âge. Il ſe met, avec le duc d'Autriche ſon parent, à la tête d'une armée, & vient ſoutenir ſes droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié eſt reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le tems même que le pape n'oſait approcher de ſa capitale.

Conradin : ſon droit, ſes malheurs.

1268.

On peut dire que de toutes les guerres de ce ſiécle, la plus juſte était celle que faiſait *Conradin* ; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croiſade contre lui, ainſi que contre les Turcs. Ce prince eſt défait & pris dans la Pouille,

avec ſon parent *Fréderic* duc d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui
Ch. LXI. devait honorer leur courage, les fit condamner par des juriſ-
1268. conſultes. La ſentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'égliſe.* Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau. Le pape *Clément IV*, auquel on ſemblait les ſacrifier, n'oſa approuver cette barbarie, d'autant plus exécrable qu'elle était revêtue des formes de la juſtice. Je ne puis aſſez m'étonner que *St. Louis* n'ait jamais fait de reproches à ſon frère d'une action ſi deshonorante; lui, que des Egyptiens avaient épargné dans une circonſtance bien moins favorable! Il devait condamner plus qu'un autre la férocité de *Charles d'Anjou.* Le vainqueur, au-lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreſſions; ſes Provençaux & lui furent en horreur.

Conradin & Fréderic d'Autriche exécutés por l'ordre de l'uſurpateur.

Vêpres ſiciliennes.

C'eſt une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en cordelier, trama cette fameuſe conſpiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au ſon de la cloche de vêpres. Il eſt ſûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avait paſſé à Conſtantinople & en Arragon, & que le roi d'Arragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur Grec contre *Charles d'Anjou:* mais il n'eſt guères vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *vêpres ſiciliennes.* Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il falait principalement l'exécuter; & cependant aucun Français n'y fut tué. *Maleſpina* raconte qu'un Provençal, nommé *Droguet*, violait une femme dans Palerme
1282. le lendemain de Pâques, dans le tems que le peuple allait à vêpres. La femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il falait maſſacrer les ennemis. On fit main-baſſe à Palerme ſur tout ce qu'on trouva de Provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs, produiſit enſuite le même maſſacre dans le reſte de l'iſle. On dit qu'on éventrait les femmes groſſes pour en arracher les enfans à demi formés, & que les religieux mêmes maſſacraient

leurs pénitentes Provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il CH. LXI. eſt certain que le gouverneur de Meſſine avec ſa garniſon ſe retira de l'iſle dans le royaume de Naples.

Le ſang de *Conradin* fut ainſi vengé, mais ſur d'autres que ſur celui qui l'avait répandu. Les vêpres ſiciliennes attirèrent encor de nouveaux malheurs à ces peuples, qui nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus miſérables. Il eſt tems de voir quels nouveaux déſaſtres furent produits dans ce même ſiécle par l'abus des croiſades & par celui de la religion.

CHAPITRE SOIXANTE-DEUXIEME.

De la croiſade contre les Languedochiens.

LEs querelles ſanglantes de l'empire & du ſacerdoce, les richeſſes des monaſtères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puiſſance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les eſprits, & leur inſpirer une ſecrette indépendance. *Arnaud de Breſcia* avait oſé exciter les peuples juſques dans Rome à ſecouer le joug. On raiſonna beaucoup en Europe ſur la religion dès le tems *Charlemagne*. Il eſt très *Albigeois.* certain que les Francs & les Germains ne connaiſſaient alors ni images, ni reliques, ni tranſſubſtantiation. Il ſe trouva enſuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, & qui prêchèrent à-peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les proteſtans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cauſe de la ville d'Albi; *bons hommes* par la régularité dont ils ſe piquaient; enfin *Manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné vers la fin du douziéme ſiécle que le Languedoc en parut tout rempli.

Commencemens de l'inquiſition.

Dès l'an 1198 le pape *Innocent III* délégua deux ſimples

moines de Citeaux pour juger les hérétiques : » Nous man-
CH. LXII. » dons, dit-il, aux princes, aux comtes, & à tous les sei-
» gneurs de votre province, de les assister puissamment con-
» tre les hérétiques, par la puissance qu'ils ont reçue pour
» la punition des méchans : enforte qu'après que frère *Rai-*
» *nier* aura prononcé l'excommunication contre eux, les sei-
» gneurs confisquent leurs biens, les bannissent de leurs ter-
» res, & les punissent plus sévérement s'ils osent y résister.
» Or nous avons donné pouvoir à frère *Rainier* d'y con-
» traindre les seigneurs par excommunication & par inter-
» dit sur leurs biens, &c. « Ce fut le premier fondement de l'inquisition.

Luxe des moines. Un abbé de Citeaux fut nommé ensuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouse ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les princes du pays, déja séduits par les réformateurs, & irrités contre la cour de Rome.

La secte était en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence par le long esclavage dont on sortait à peine, & encor par les croisades. L'abbé de Citeaux paraissait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait, *Quittez le luxe ou le sermon.* Un Espagnol évêque d'Osma, très homme de bien, qui était alors à Toulouse, conseilla aux inquisiteurs de renoncer à leurs équipages somptueux, de marcher à pied, de vivre austérement, & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *St. Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apostolique, & parut souhaiter alors qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Castelnau*, l'un des inquisiteurs, fut accusé de se servir des armes qui lui étaient propres, en sou-
1207. levant secrettement quelques seigneurs voisins contre le comte de Toulouse, & en suscitant une guerre civile. Cet inquisiteur fut assassiné. Le soupçon tomba sur le comte de Toulouse.

Le comte de Toulouse persécuté. Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les sujets du comte de Toulouse de leur serment de fidélité. C'est ainsi qu'on traitait les descendans de ce *Raimond de Toulouse*, qui

qui avait le premier ſervi la chrétienté dans les croiſades.

Le comte, qui ſavait ce que pouvait quelquefois une bulle, ſe ſoumit à la ſatisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape, nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer ſept châteaux qu'il poſſédait en Provence, de ſe croiſer lui-même contre les Albigeois ſes ſujets, de faire amende honorable. Le comte obéït à tout. Il parut devant le légat nud juſqu'à la ceinture, nuds pieds, nues jambes, revêtu d'un ſimple caleçon à la porte de l'égliſe de *St. Gilles*; là un diacre lui met une corde au cou, & un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit proſterner le prince à la porte de cette égliſe pendant le diner du légat. CH. LXII. 1209.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Montfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Liſieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, & le malheureux comte de Touloufe au milieu d'eux comme leur ôtage: de l'autre côté des peuples animés par le fanatiſme de la perſuaſion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croiſés. On égorgea tous les habitans, réfugiés dans une égliſe. La ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcaſſone, effrayés de cet exemple, implorèrent la miſéricorde des croiſés. On leur laiſſa la vie. On leur permit de ſortir preſque nuds de leur ville, & on s'empara de tous leurs biens. *Tous les habitans de Béziers égorgés.*

On donnait au comte *Simon de Montfort* le nom de *Macabée*, de *défenſeur de l'égliſe*. Il ſe rendit maître d'une grande partie du pays, s'aſſurant des châteaux des ſeigneurs ſuſpects, attaquant ceux qui ne ſe mettaient pas entre ſes mains, pourſuivant les hérétiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes, que *Simon de Montfort* ayant allumé un bucher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſaumes, ſe précipiter dans les flammes. Le jéſuite *Daniel* en parlant de ces infortunés dans ſon hiſtoire de France, les appelle *infames & déteſtables*. Il eſt bien évident que des hommes qui volaient ainſi au martyre, n'avaient point de mœurs infâmes. Il n'y a ſans doute de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les *Injuſtice du jéſuite Daniel.*

traita, & il n'y a d'infâme que les paroles de *Daniel*. On peut
CH. LXII. seulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenserait, parce que des moines les faisaient bruler.

L'esprit de justice & de raison qui s'est introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuste que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ses peuples. Que dirait-on aujourd'hui, si quelques évêques venaient assiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, sous prétexte que les sujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les sujets de ces évêques?

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouse. Il ne s'était défendu que par les négociations. Il
1210. alla trouver encor dans St. Gilles les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croisade. Il pleura devant eux. On lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le légat lui laissa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II* roi d'Arragon, son beau-frère, qui prit sa défense, & qui avait presqu'autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse.

Evêques croisés contre les Languedochiens.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences & des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux accourent au siége de Lavaur. On y prit prisonniers quatre-vingt chevaliers avec le seigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croi-
1211. sés, qui les massacrèrent. On jetta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brula autour du puits trois cent habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Le prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, se joignit à la vérité aux croisés pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort*;

Digitized by Google

& le projet en était ſi bien formé, que le roi d'Arragon ne put jamais par ſa médiation obtenir la moindre grace. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en diſpenſer. CH. LXII.

La bataille qu'il livra aux croiſés auprès de Toulouſe, dans laquelle il fut tué, paſſa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort* avec huit cent hommes de cheval ſeulement, & mille fantaſſins, attaqua l'armée du roi d'Arragon & du comte de Toulouſe, qui faiſaient le ſiége de Muret. Ils diſent que le roi d'Arragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complette. Ils diſent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouſe & l'évêque de Cominge diviſèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la ſainte Trinité. 1213. *Bataille incroyable.*

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cent hommes en pleine campagne, & diviſe-t-on une ſi petite troupe en trois corps? C'eſt un miracle, diſent quelques écrivains; mais les gens de guerre qui liſent de telles avantures, les appellent des abſurdités.

Pluſieurs hiſtoriens aſſurent que *St. Dominique* était à la tête des troupes un crucifix de fer à la main, encourageant les croiſés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un ſaint; & il faut avouer que ſi *Dominique* était confeſſeur, le comte de Toulouſe était martyr.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouſe vint y demander grace. Je ne puis découvrir ſur quel fondement il eſpérait qu'on lui rendrait ſes états. Il fut trop heureux de ne pas perdre ſa liberté. Le concile même porta la miſéricorde juſqu'à ſtatuer qu'il jouïrait d'une penſion de quatre cent marcs ou marques d'argent. Si ce ſont des marcs, c'eſt à-peu-près vingt mille francs de nos jours; ſi ce ſont des marques, c'eſt environ douze cent francs. Le dernier eſt plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en reſtait pour l'égliſe. *Le comte de Toulouſe va demander grace à Rome.*

Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de Toulouſe* ne fut pas mieux traité. Il fut aſſiégé dans ſa capitale par *Simon de Montfort*; mais ce conquérant y trouva le terme de ſes ſuccès & de ſa vie. Un coup de pierre écraſa cet homme, qui 1218.

en faiſant tant de mal avait acquis tant de renommée.

CH. LXII. Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père ; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croiſade contre le Languedoc ne fut plus que languiſſante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait ſuccédé à ſon père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France *Louis VIII* ſe fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays que *Montfort* ne pouvait garder ; mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ſes conquêtes.

La croiſade contre le Languedoc ſous St. Louis.

Le régne de *St. Louis*, neuviéme du nom, commença malheureuſement par cette horrible croiſade contre des chrétiens ſes vaſſaux. Ce n'était pas par des croiſades que ce monarque était deſtiné à ſe couvrir de gloire. La reine *Blanche de Caſtille* ſa mère, femme dévouée au pape, Eſpagnole frémiſſant au nom d'hérétique, & tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort* pour achever de ſaccager le Languedoc : le jeune *Raimond* ſe défendit. On fit une guerre ſemblable à celle que nous avons vuë dans les Cévennes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedochiens, & ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout priſonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place renduë fut réduite en cendre.

1227. 1228.

Enfin la régente *Blanche* qui avait d'autres ennemis, & le jeune *Raimond* las des maſſacres, & épuiſé de pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de *St. Ange* fut l'arbitre de cette paix, & voici les loix qu'il donna, & qui furent exécutées.

Le comte de Toulouſe devait payer dix mille marcs, ou marques, aux égliſes du Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal ; deux mille aux moines de Citeaux immenſement riches, cinq cent aux moines de Clervaux, plus riches encore, & quinze cent à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins & aux Turcs, qui aſſurément n'avaient point fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, ſans nulle récompenſe, tous ſes états en deçà du Rhône ; car ce qu'il poſſédait en delà était terre de l'empire. Il ſigna ſon dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *St. Ange*, & par un légat, non-ſeu-

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouſe.

lement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toûjours été. On le conduiſit ſeulement pour la forme en chemiſe & nuds pieds devant l'autel de l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de ſon cœur il demandait pardon d'avoir ſigné un ſi infame traité. CH. LXII. 1228.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ſes péchés, céda aux papes à perpétuité le comtat Venaiſſin qui eſt en delà du Rhône. Cette ceſſion était nulle par toutes les loix de l'empire: le comtat était un fief impérial, & il n'était pas permis de donner ſon fief à l'égliſe, ſans le conſentement de l'empereur & des états. Mais où ſont les poſſeſſions qu'on ne ſe ſoit appropriées que par les loix? Auſſi bientôt après cette extorſion, l'empereur *Fréderic II* rendit au comte de Toulouſe ce petit pays d'Avignon que le pape lui avait ravi; il fit juſtice comme ſouverain, & ſurtout comme ſouverain outragé. Mais lorſqu'enſuite *St. Louis*, & ſon fils *Philippe le hardi*, ſe furent mis en poſſeſſion des états des comtes de Toulouſe, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaiſſin, qu'ils ont toûjours conſervé par la libéralité des rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle paſſa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples, & y reſta juſqu'au tems où la malheureuſe reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingt mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels ſont en général les titres des poſſeſſions. Tel a été notre droit public. *Le comtat d'Avignon demeuré aux papes.*

Ces croiſades contre le Languedoc durèrent vingt années. La ſeule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, & produiſit en même tems l'inquiſition. Ce nouveau fléau inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme en 1204 ſous le pape *Innocent III.* Elle fut établie en France dès l'année 1229 ſous *St. Louis* Un concile à Toulouſe commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien & le nouveau Teſtament. C'était inſulter au genre-humain que d'oſer lui dire, Nous voulons que vous ayez une croyance, & nous ne voulons pas que vous liſiez le livre ſur lequel cette croyance eſt fondée.

CH. LXII.

Ariſtote brulé dans un concile.

Dans ce concile on fit bruler les ouvrages d'*Ariſtote*, c'eſt-à-dire, deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conſtantinople dans les premières croiſades, livres que perſonne n'entendait, & ſur leſquels on s'imaginait que l'héréſie des Languedochiens était fondée. Des conciles ſuivans ont mis *Ariſtote* preſque à côté des pères de l'égliſe. C'eſt ainſi que vous verrez dans ce vaſte tableau des démences humaines les ſentimens des théologiens, les ſuperſtitions des peuples, le fanatiſme, variés ſans ceſſe, mais toûjours conſtans à plonger la terre dans l'abrutiſſement & la calamité, juſqu'au tems où quelques académies, quelques ſocietés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de ſiécles de barbarie.

Grand inquiſiteur en France, ſcelerat reconnu.

Mais ce fut bien pis en 1237, quand le roi eut la faibleſſe de permettre qu'il y eût dans ſon royaume un grand inquiſiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouſe, & enſuite dans d'autres provinces.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans ſon miniſtère une apparence de zèle, qui eût excuſé ſes fureurs aux yeux des ſimples : mais c'était un apoſtat, qui conduiſait avec lui une femme perduë : & pour mettre le comble à l'horreur de ſon miniſtère, cette femme était elle-même hérétique. C'eſt ce que rapportent *Matthieu Paris*, & *Mousk*, & ce qui eſt prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri*.

Le roi *St. Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ſes fonctions d'inquiſiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne & en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une ſecte nouvelle qui infectait ſecrettement ces provinces. Ce monſtre fit bruler ſur ce prétexte, quiconque étant ſans crédit, & étant ſuſpect, ne voulût pas ſe racheter de ſes perſécutions. Le peuple ſouvent bon juge de ceux qui en impoſent aux rois, ne l'appellait que *Robert le B... a*) Il fut enfin reconnu ; ſes iniquités & ſes infamies furent publiques ; mais ce qui vous indignera, c'eſt qu'il ne fut condamné qu'à une

a) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux ſodomites & aux hérétiques.

priſon perpétuelle ; & ce qui pourrait encor vous indigner, c'eſt que le jéſuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans ſon hiſtoire de France. CH. LXII.

C'eſt donc ainſi que l'inquiſition commença en Europe ; elle ne méritait pas un autre berceau. Vous ſentez aſſez que c'eſt le dernier degré d'une barbarie brutale & abſurde, de maintenir par des délateurs & des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela eſt preſque auſſi contradictoire, que d'attirer à ſoi les tréſors des peuples & des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit & qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquiſition en Eſpagne & ailleurs, & juſqu'à quel excès la barbarie & la rapacité de quelques hommes ont abuſé de la ſimplicité des autres.

CHAPITRE SOIXANTE-TROISIEME.

Etat de l'Europe au treiziéme ſiécle.

NOus avons vû que les croiſades épuiſèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civiliſèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Fréderic II.* Tous les ſeigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics attachés à l'empire ; de ſorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu en 1273, on ne lui accorda que des ſoldats, avec leſquels il conquit l'Autriche ſur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maiſon de *Bavière*. *Anarchie en Allemagne.*

C'eſt pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Dannemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchiſſent entiérement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'eſt auſſi dans ce tems-là que pluſieurs villes établiſſent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour ſe défendre des invaſions des ſeigneurs. Les villes anſéatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunſvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingt autres ſe joignent avec le

CH. LXIII.

tems, forment une république commerçante diſperſée dans pluſieurs états différens. Les Auſtregues s'établiſſent; ce ſont des arbitres de convention entre les ſeigneurs, comme entre les villes : ils tiennent lieu des tribunaux & des loix qui manquaient en Allemagne.

L'Italie ſe forme ſur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, & ſous ſon régne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraiſſait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election de Rodolphe de Habsbourg.

Tous les ſeigneurs Allemans pour être plus puiſſans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes, & les trois archevêques, qui peu-à-peu s'attribuèrent à eux ſeuls le droit d'élection, n'avaient choiſi de concert avec quelques autres princes *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était ſans états conſidérables. C'était un ſeigneur Suiſſe qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appellaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de St. Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait ſecouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était ſi peu proportionnée à ſon courage, qu'il fut quelque tems grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare* roi de Bohême, qui depuis preſſé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devait rien, & qu'il lui avait payé ſes gages*. Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* ſerait le fondateur d'une maiſon longtems la plus floriſſante de l'Europe, & qui a été quelquefois ſur le point d'avoir dans l'empire la même puiſſance que *Charlemagne*. Cette puiſſance fut longtems à ſe former; & ſurtout à la fin de ce treiziéme ſiécle, & au commencement du quatorziéme, l'empire n'avait ſur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuſe ſous un ſouverain tel que *St. Louis*, ſans ce funeſte préjugé des croiſades qui cauſa ſes malheurs, & qui le fit mourir ſur les ſables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaiſſeaux équipés pour ces expéditions fatales, que la France eût pû avoir aiſément une grande marine commerçante. Les ſtatuts de *St. Louis* pour le commerce,

merce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, ſa pragmatique ſanction qui aſſura la diſcipline de l'égliſe gallicane, ſes quatre grands bailliages auxquels reſſortiſſaient les jugemens de ſes vaſſaux, & qui ſont l'origine du parlement de Paris; ſes réglemens & ſa fidélité ſur les monnoies; tout fait voir que la France aurait pû alors être floriſſante. CH. LXIII.

Quant à l'Angleterre, elle fut ſous *Edouard I* auſſi heureuſe que les mœurs du tems pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle ſubjugua l'Ecoſſe, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils poſſédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre paſſagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toûjours chez lui, ſoit quand il ſoumit l'Ecoſſe, ſoit quand il la perdit à la fin.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Eſpagne, que nous avons laiſſée depuis longtems en proie aux Sarrazins. Il reſte ici à dire un mot de Rome.

La papauté fut vers le treiziéme ſiécle dans le même état où elle était depuis ſi longtems. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *St. Pierre*, & dans l'Ombrie, donnaient toûjours des royaumes & jugeaient les rois. *Papes jugent preſque tous les rois.*

En 1289 le pape *Nicolas* jugea ſolemnellement à Rome les démêlés du roi de Portugal & de ſon clergé. Nous avons vû qu'en 1283 le pape *Martin IV* dépoſa le roi d'Arragon, & donna ſes états au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corſe à un autre roi d'Arragon, *Jacques* ſurnommé *le juſte*.

Vers l'an 1300, lorſque la ſucceſſion au royaume d'Ecoſſe était conteſtée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard*: » Vous devez ſavoir que c'eſt à nous à donner un roi à l'Ecoſſe, qui a toûjours de plein droit appartenu & appartient encor à l'égliſe romaine; que ſi vous y prétendez avoir quelque droit, envoyez-nous vos procureurs, & nous vous rendrons juſtice; car nous réſervons cette affaire à nous. «

Ch. LXIII. Lorſque vers la fin du treiziéme ſiécle quelques princes dépoſérent *Adolphe de Naſſau*, ſucceſſeur du premier prince de la maiſon d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils ſuppoſérent une bulle du pape pour dépoſer *Naſſau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection
1298. d'*Albert*, écrit aux électeurs : » Nous vous ordonnons de dé» noncer qu'*Albert* qui ſe dit roi des Romains, comparaiſſe » devant nous pour ſe purger du crime de léze-majeſté & » de l'excommunication encourue. «

On ſait qu'*Albert d'Autriche*, au-lieu de comparaître, vainquit *Naſſau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface* après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua ſes bénédictions, quand ce pape en 1303 eut beſoin de lui contre *Philippe le bel*. Alors il ſupplée, par la plénitude de ſa puiſſance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert ;* il lui donne dans ſa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs*. C'eſt ainſi que l'intérêt change ſes démarches, & employe à ſes fins le ſacré & le profane. *a*)

D'autres têtes couronnées ſe ſoumettaient à la juriſdiction papale. *Marie* femme de *Charles le boiteux* roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider ſa cauſe devant le pape & ſes cardinaux, & le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la ſentence qu'une armée.

Papes donnent preſque tous les royaumes. L'an 1329, *Chriſtoſe* roi de Dannemarck ayant été dépoſé par la nobleſſe & par le clergé, *Magnus* roi de Suède demande au pape la Scanie & d'autres terres. *Le royaume du Dannemarck*, dit-il dans ſa lettre, *ne dépend, comme vous le ſavez, très ſaint père, que de l'égliſe romaine, à laquelle il paye tribut, & non de l'empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, & dont il reconnaiſſait la juriſdiction temporelle ſur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoit XII*, réſidant à Avignon ; mais le nom eſt inutile ; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait uſurper ou recouvrer un domaine, s'adreſſait au pape comme à ſon maître. *Benoit* prit le parti du roi de Dannemarck, & répondit, qu'*il ne ſe-*

a) Voyez le chapitre de *Philippe le bel.*

Digitized by Google

rait juſtice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, ſelon les anciens uſages. CH. LXIII.

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII* une pareille déférence. Au reſte il eſt aſſez connu que ce *pontife* inſtitua le jubilé, & ajouta une ſeconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour ſignifier les deux puiſſances. *Jean XXII* les ſurmonta depuis d'une troiſiéme. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues que faiſait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science ſcholaſtique pire que la plus honteuſe ignorance.

On paſſa dans ce treiziéme ſiécle de l'ignorance ſauvage à l'ignorance ſcholaſtique. *Albert*, ſurnommé *le grand*, enſeignait les principes du chaud, du froid, du ſec, & de l'humide. Il enſeignait auſſi la politique ſuivant *les régles de l'aſtrologie & de l'influence des aſtres*, & la morale *ſuivant la logique d'Ariſtote.*

Souvent les inſtitutions les plus ſages ne furent duës qu'à l'aveuglement & à la faibleſſe. Il n'y a guères dans l'égliſe de cérémonie plus noble, plus pompeuſe, plus capable d'inſpirer la pieté aux peuples, que la fête du St. Sacrement. L'antiquité n'en eut guères dont l'appareil fût plus auguſte. Cependant, qui fut la cauſe de cet établiſſement ? Une religieuſe de Liége nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune. Elle eut enſuite une révélation qui 1264.
lui apprit que la lune ſignifiait l'égliſe, & le trou une fête qui manquait. Un moine nommé *Jean*, compoſa avec elle l'office du St. Sacrement ; la fête s'en établit à Liége, & *Urbain IV* l'adopta pour toute l'égliſe.

Au douziéme ſiécle les moines noirs & les blancs formaient deux grandes factions, qui partageaient les villes à-peu-près comme les factions bleuës & vertes partagèrent les eſprits dans l'empire Romain. Enſuite, lorſqu'au treiziéme ſiécle les mendians eurent du crédit, les blancs & les noirs ſe réunirent contre ces nouveaux venus, juſqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'eſt élevée contre eux tous. Les études des ſcholaſtiques étaient alors & ſont demeurées preſque juſqu'à nos jours des ſyſtêmes d'abſurdités, tels que ſi on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous croirions qu'on les calomnie. On agitait, *ſi* DIEU *peut produire la nature univerſelle des cho-*

CH. LXIII. *ſes & la conſerver, ſans qu'il y ait des choſes. Si* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui eſt fait non fait, changer une femme en fille; ſi chaque perſonne divine peut prendre la nature qu'elle veut; ſi* DIEU *peut être ſcarabée & citrouille; ſi le Père produit le Fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'eſſence, ou par l'attribut, naturellement ou librement?* Et les docteurs qui réſolvaient ces queſtions s'appellaient le grand, le ſubtil, l'angelique, l'irréfragable, le ſolemnel, l'illuminé, l'univerſel, le profond. Ces docteurs étaient à l'égard des anciens pères ce qu'un faux bel eſprit eſt à un vrai ſavant.

CHAPITRE SOIXANTE-QUATRIEME.

De l'Eſpagne aux douziéme & treiziéme ſiécles.

Le Cid. QUand le *Cid* eut chaſſé les muſulmans de Tolède & de Valence à la fin de l'onziéme ſiécle, l'Eſpagne ſe trouvait partagée entre pluſieurs dominations. Le royaume de Caſtille comprenait les deux Caſtilles, Léon, la Galice, & Valence. Le royaume d'Arragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalouſie, une partie de la Murcie, Grenade appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone qui faiſaient hommage aux rois d'Arragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal que poſſédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, deſcendant de *Hugues Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douziéme ſiécle.

Une croiſade aurait plus facilement chaſſé les muſulmans de l'Eſpagne que de la Syrie; mais il eſt très vraiſemblable que les princes chrétiens d'Eſpagne ne voulurent point de ce ſecours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la diſputer aux Maures, que la voir envahie par des croiſés.

Alphonſe ſurnommé *le batailleur*, roi d'Arragon & de Navarre, prit ſur les Maures Sarragoſſe, qui devint la capitale d'Arragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des muſulmans. CH. LXIV. 1114.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alphonſe de Portugal*, pour le diſtinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe, & le reſte du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna pluſieurs batailles, & ſe fit enfin roi de Portugal. 1147. 1139.

Cet événement eſt très important. Les rois de Caſtille alors ſe diſaient encor empereurs des Eſpagnes. *Alphonſe*, comte d'une partie du Portugal, était leur vaſſal quand il était peu puiſſant; mais dès qu'il ſe trouve maître par les armes d'une province conſidérable, il ſe fait ſouverain indépendant. Le roi de Caſtille lui fit la guerre comme à un vaſſal rebelle; mais le nouveau roi de Portugal ſoumit ſa couronne au St. Siége, comme les Normans s'étaient rendus vaſſaux de Rome pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alphonſe* & à ſa poſtérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape *Alexandre III* confirme enſuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états du Portugal aſſemblés à Lamégo, ſous *Alphonſe*, pour établir les loix de ce royaume naiſſant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III* qui donnait la couronne à *Alphonſe*: ils la regardaient donc comme le premier droit de leur ſouveraineté: c'eſt donc encor une nouvelle preuve de l'uſage & des préjugés de ces ſiécles. Aucun nouveau prince n'oſait ſe dire ſouverain, & ne pouvait être reconnu des autres princes, ſans la permiſſion du pape; & le fondement de toute l'hiſtoire du moyen âge, eſt toûjours que les papes ſe croyent ſeigneurs ſuzerains de tous les états, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé ſeuls à JESUS-CHRIST; & les empereurs Allemans de leur côté feignaient de penſer, & laiſſaient dire à leur chancellerie, que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux *Céſars*. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels. 1147.

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

Encor quelques efforts, & les muſulmans étaient chaſſés de

CH. LXIV. ce continent ; mais il falait de l'union, & les chrétiens d'Eſpagne ſe faiſaient preſque toûjours la guerre. Tantôt la Caſtille & l'Arragon étaient en armes l'une contre l'autre ; tantôt la Navarre combattait l'Arragon : quelquefois ces trois provinces ſe faiſaient la guerre à la fois ; & dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois rois d'Arragon qui joignirent à cet état la plus grande partie de la Navarre, dont les muſulmans occupèrent le reſte. *Alphonſe le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du tems, & du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du temple, & à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière volonté. Heureuſement ces chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſoutenir le teſtament. Les états d'Arragon toûjours libres, élurent pour leur roi *Don Ramire* frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, & évêque depuis quelques années. On l'appella *le prêtre roi*, & le pape *Innocent II* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

Prêtre évêque, marié, & roi par diſpenſe du pape.

1134. La Navarre dans ces ſecouſſes fut diviſée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paſſa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel* & à la maiſon de *France*, enſuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & eſt abſorbé aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne.

1158. Pendant ces diviſions les Maures ſe ſoutinrent : ils reprirent Valence. Leurs incurſions donnèrent naiſſance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, aſſez puiſſans pour fournir aux fraix de la défenſe de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec pluſieurs écuyers, qui combattirent en portant le ſcapulaire. Bientôt après ſe forma cet ordre qui n'eſt plus aujourd'hui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut ſe marier une fois, & qui ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne.

Les querelles des chrétiens durèrent toûjours, & les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre nommé *Don Sanche*, perſécuté par les Caſtillans & les Arragonois, fut obligé d'aller en Afrique implorer

le ſecours du miramolin de l'empire de Maroc ; mais ce qui devait faire une révolution, n'en fit point. CH. LXIV.

Lorſqu'autrefois l'Eſpagne entière était réunie ſous le roi *Don Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut ſubjuguée en moins de deux années : & maintenant qu'elle était diviſée entre tant de dominations jalouſes, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi Maure d'Andalouſie, ne pouvaient faire de conquêtes. C'eſt que les Eſpagnols étaient plus aguerris, que le pays était hériſſé de fortereſſes, qu'on ſe réuniſſait dans les plus grands dangers, & que les Maures n'étaient pas plus ſages que les chrétiens.

Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Eſpagne ſe réu- 1200.
nirent pour réſiſter aux forces de l'Afrique qui tombaient ſur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben Joſeph* avait paſſé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des hiſtoriens, qui ont preſque tous exagéré ; on doit toûjours rabattre beaucoup du nombre des ſoldats qu'ils mettent en campagne, & de ceux qu'ils tuent, & des tréſors qu'ils étalent, & des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin fortifié encor des Maures d'Andalouſie, s'aſſurait de conquérir l'Eſpagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers Français. Les rois de Caſtille, d'Arragon, de Navarre, ſe réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux gran- 1212.
des armées ſe rencontrèrent dans les défilés de la montagne noire *a*) ſur les confins de l'Andalouſie, & de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Caſtille *Alphonſe le noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un ſabre dans une main, & l'alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent ; & cette journée ſe célébre encor tous les ans à Tolède le 16 Juillet : mais la victoire fut plus illuſtre qu'utile. Les Maures d'Andalouſie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des chrétiens ſe diſſipa bientôt.

Preſque tous les chevaliers retournaient chez eux dans ce tems-là après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on

a) La Sierra Morena.

ne ſavait pas faire la guerre ; & les Maures ſavaient encor
CH.LXIV. moins cet art que les Eſpagnols. Ni chrétiens, ni muſulmans n'avaient de troupes continuellement raſſemblées ſous le drapeau.

L'Eſpagne occupée de ſes propres afflictions pendant cinq cent ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le tems des Albigeois. Nous avons vû comment le roi d'Arragon *Pierre I* fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc, & du pays de Foix, qu'on opprimait ſous prétexte de religion ; & comment il mourut en combattant *Montfort* le raviſſeur de ſon fils, & le conquérant du Languedoc. Sa veuve *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le pape *Innocent III*, & le ſupplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour de Rome.
1214. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Arragonois, & *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toûjours uſé ainſi de leur autorité, ils euſſent été les légiſlateurs de l'Europe.

Premier roi d'Arragon à qui on fait ſerment.

Ce même roi *Jacques* eſt le premier des rois d'Arragon, à qui les états ayent prêté ſerment de fidélité. C'eſt lui qui prit ſur les Maures l'iſle de Majorque ; c'eſt lui qui les chaſſa du beau royaume de Valence, pays favoriſé de la nature, où elle
1238. forme des hommes robuſtes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs ſens. Je ne ſais comment tant d'hiſtoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, & qu'il en ſortit plus de cinquante mille mahométans. Comment une ſi petite ville pouvait-elle contenir tant de monde ?

Ce tems ſemblait marqué pour la gloire de l'Eſpagne, & pour l'expulſion des Maures. Le roi de Caſtille & de Léon *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordouë, réſidence de leurs premiers rois ; ville fort ſupérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir cette ſuperbe moſquée, & tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand* troiſiéme du nom, aſſervit encor les muſulmans de Murcie. C'eſt un petit pays, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de ſoye, dont ils
1248. fabriquaient de belles étoffes. Enfin après ſeize mois de ſiége

il

il ſe rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination. La mort mit fin à ſes ſuccès. Si l'apothéoſe eſt dûe à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Eſpagne révère avec autant de raiſon *Ferdinand*, que la France invoque *St. Louis*. Il fit de ſages loix comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles juriſdictions. C'eſt à lui qu'on attribue le conſeil royal de Caſtille, qui ſubſiſta toûjours depuis lui. CH. LXIV. 1252. 1248.

Il eut pour miniſtre un *Ximenès* archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Eſpagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui dans les tems ſuivans a été régent de Caſtille. 1252.

La Caſtille & l'Arragon étaient alors des puiſſances : mais il ne faut pas croire que leurs ſouverains fuſſent abſolus ; aucun ne l'était en Europe. Les ſeigneurs en Eſpagne plus qu'ailleurs reſſerraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonois ſe ſouviennent encor aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand juſticier du royaume prononçait ces paroles au nom des états : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nueſtro rey y ſeñor, con tal que guardeis nueſtros fueros, ſe no, no.* » Nous qui ſommes autant que vous, & qui pouvons » plus que vous, nous vous faiſons notre roi, à condition » que vous garderez nos loix, ſinon, non. *Etats d'Arragon égaux au roi.*

Le grand juſticier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accuſer le roi devant les états, & de préſider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait uſé de ce privilége.

La Caſtille n'avait guères moins de droits, & les états mettaient des bornes au pouvoir ſouverain. Enfin on doit juger que dans des pays où il y avait tant de ſeigneurs, il était auſſi difficile aux rois de dompter leurs ſujets que de chaſſer les Maures.

Alphonſe ſurnommé *l'aſtronome*, ou *le ſage*, fils de *St. Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette penſée triviale ſerait juſte, ſi *Alphonſe* avait négligé ſes affaires pour l'étude ; mais c'eſt ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'eſprit qui en avait *Juſtification d'Alphonſe le ſage.*

fait un grand philoſophe, en fit un très bon roi. Pluſieurs au-
Ch. LXIV. teurs l'accuſent encor d'athéiſme, pour avoir dit, *que s'il avait été du conſeil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis ſur le mouvement des aſtres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaiſanterie de ce ſage prince tombait uniquement ſur le ſiſtême de *Ptolomée*, dont il ſentait l'inſuffiſance, & les contrarietés. Il fut le rival des Arabes dans les ſciences; & l'univerſité de Salamanque, établie en cette ville par ſon père, n'eut aucun perſonnage qui l'égalât. Ses tables alphonſines ſont encor aujourd'hui ſa gloire, & la honte des princes qui ſe font un mérite d'être ignorans; mais auſſi il faut avouer qu'elles furent dreſſées par des Arabes.

Les difficultés dans leſquelles ſon régne fut embarraſſé, n'étaient pas ſans doute un effet des ſciences qui rendirent *Alphonſe* illuſtre, mais une ſuite des dépenſes exceſſives de ſon père. Ainſi que *St. Louis* avait épuiſé la France par ſes voyages, *St. Ferdinand* avait ruiné pour un tems la Caſtille par ſes acquiſitions mêmes, qui coûtèrent alors plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de *St. Ferdinand*, il falut que ſon fils réſiſtât à la Navarre, & à l'Arragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philoſophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'empire ne le demandaſſent pour empereur; & s'il ne le fut pas, ſi *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à ſa place, il ne faut, me ſemble, l'attribuer qu'à la diſtance qui ſéparait la Caſtille de l'Allemagne. *Alphonſe* montra du moins qu'il méritait l'empire, par la manière dont il gouverna la Caſtille. Son recueil de loix qu'on appelle *Las Partidas*, y eſt encor un des fondemens de la juriſprudence. Il dit dans ces loix, *que le deſpote arrache l'arbre, & que le ſage monarque l'ébranche.*

Loix d'Alphonſe le ſage.

1283. Ce prince vit dans ſa vieilleſſe ſon fils *Don Sanche III* ſe révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce *Don Sanche* était né d'un ſecond mariage, & prétendit, du vivant de ſon père, ſe faire déclarer ſon héritier, à l'excluſion des petits-fils du premier lit. Une aſſemblée de factieux ſous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat eſt une nouvelle preuve de ce que

j'ai ſouvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de loix, & que preſque tout ſe décidait ſuivant l'occurrence des tems, & le caprice des hommes. CH. LXIV.

Alphonſe le ſage fut réduit à la douloureuſe néceſſité de ſe liguer avec les mahométans contre un fils & des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les muſulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus juſte.

Le miramolin de Maroc appellé par le roi *Alphonſe X*, paſſa la mer. L'Afriquain & le Caſtillan ſe virent à Zara ſur les confins de Grenade. L'hiſtoire doit perpétuer à jamais la conduite & le diſcours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Caſtille : *Je vous traite ainſi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la cauſe commune de tous les rois, & de tous les pères. Alphonſe* combattit ſon fils, & le vainquit ; ce qui prouve encor combien il était digne de régner ; mais il mourut après ſa victoire. 1284.

Le roi de Maroc fut obligé de repaſſer dans ſes états, & *Don Sanche* fils dénaturé d'*Alphonſe*, & uſurpateur du trône de ſes neveux, régna, & même régna heureuſement.

La domination Portugaiſe comprenait alors les Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* ſignifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encor qu'*Alphonſe le ſage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me ſemble, prouve invinciblement qu'*Alphonſe* n'eut jamais à ſe repentir d'avoir cultivé les ſciences, comme le veulent inſinuer des hiſtoriens, qui pour ſe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriſer des arts qu'ils devraient honorer.

Alphonſe le philoſophe avait oublié ſi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X* le tiers de certaines décimes du clergé de Léon & de Caſtille, droit qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs.

Sa maiſon fut troublée, mais elle s'affermit toûjours contre les Maures. Son petit-fils *Ferdinand IV* leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas ſi difficile à conquérir qu'aujourd'hui. 1303.

On appelle ce *Ferdinand IV*, *Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jetter du haut d'un ro-

cher deux ſeigneurs, qui avant d'être précipités, l'ajournèrent
CH. LXIV. à comparaître devant DIEU dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il ſerait à ſouhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui penſent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel*, dont nous verrons les exceſſives ſévérités; prince implacable, & puniſſant cruellement les hommes, ſans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Arragon de ſon côté ſe fortifia, comme nous l'avons vû, & accrut ſa puiſſance par l'acquiſition de la Sicile.

Papes prétendent droit ſur l'Arragon.

Les papes prétendaient pouvoir diſpoſer du royaume d'Arragon, pour deux raiſons; premiérement parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'égliſe romaine; ſecondement parce que *Pierre III* ſurnommé *le grand*, auquel on reprochait les vêpres ſiciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au maſſacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Arragon fut donc transféré par ſentence du pape à *Charles de Valois* petit-fils de *St. Louis*. Mais la bulle ne put être miſe à exécution. La maiſon d'*Arragon* demeura floriſſante, & bientôt après les papes qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corſe au roi d'Arragon *Jacques IV*
1294. dit *le juſte*, pour l'ôter aux Génois & aux Piſans qui ſe diſputaient ces iſles.

Alors la Caſtille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Arragon. Les Caſtillans & les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

Ce qui ſe paſſait alors en France du tems de *Philippe le bel*, au commencement du quatorziéme ſiécle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE SOIXANTE-CINQUIEME.

Du roi de France PHILIPPE le bel, *& de* BONIFACE *VIII.*

LE tems de *Philippe le bel*, qui commença ſon régne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admiſſion du tiers-état aux aſſemblées de la nation, par l'inſtitution des tribunaux ſuprêmes nommés parlemens, *a*) par la première érection d'une nouvelle pairie faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des appanages reſtraints aux ſeuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à préſent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, & à l'extinction de l'ordre des templiers. CH. LXV.

Quel était Boniface.

Nous avons déja vû que *Boniface VIII* de la maiſon des *Caïetans*, était un homme ſemblable à *Grégoire VII*, plus ſavant encor que lui dans le droit canon, non moins ardent à ſoumettre les puiſſances à l'égliſe, & toutes les égliſes au St. Siége. Les factions *Gibeline* & *Guelſe* diviſaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partiſans des empereurs ; & l'empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* ſe ſervaient toûjours de ce nom pour ſe fortifier & pour s'agrandir. *Boniface* fut longtems *Gibelin* quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut *Guelſe* quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jetta au nez, en lui diſant ; *Souvien-toi que tu es Gibelin*, au-lieu de lui dire, *Souvien-toi que tu es homme.* La maiſon des *Colonnes*, premiers barons Romains, qui poſſédait des villes au milieu du patrimoine de *St. Pierre*, était de la faction *Gibeline.* Leur intérêt contre les papes était le même que celui des

a) Voyez les chapitres concernant les états-généraux, & les tribunaux de parlement.

CH. LXV.

ſeigneurs Allemans contre l'empereur, & des Français contre le roi de France. Le pouvoir des ſeigneurs de fief s'oppoſait partout au pouvoir ſouverain.

Quel était l'état de Rome.

Les autres barons voiſins de Rome étaient dans le même cas ; ils s'uniſſaient avec les rois de Sicile, & avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner ſi le pape les perſécuta, & en fut perſécuté. Preſque tous ces ſeigneurs avaient à la fois des diplômes de *vicaires du St. Siége*, & *de vicaires de l'empire*, ſource néceſſaire de guerre civiles, que le reſpect de la religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pû finir que par les violences encor plus grandes d'*Alexandre VI*, plus de cent ans après. Le pontificat du tems de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait poſſédé *Innnocent III* de la mer Adriatique au port d'Oſtie. Il en prétendait le domaine ſuprême : il poſſédait quelques villes en propre : c'était une puiſſance au rang des plus médiocres. Le grand revenu des papes conſiſtait dans ce que l'égliſe univerſelle leur fourniſſait, dans les décimes qu'ils recueillaient ſouvent du clergé, dans les diſpenſes, dans les taxes.

Une telle ſituation devait porter *Boniface* à ménager une puiſſance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les *Gibelins*. Auſſi dans le commencement même de ſes démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois* frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouſer la petite-fille de *Baudouin* ſecond empereur de Conſtantinople dépoſſédé, & nomma ſolemnellement *Valois* empereur d'orient ; de ſorte qu'en deux années il donna l'empire d'orient, celui d'occident, & la France ; car nous avons déja remarqué qu'en 1303 ce pape réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces trois préſens que celui de l'empire d'Allemagne qui fût reçu, parce qu'*Albert* le poſſédait en effet.

Boniface nomme Charles de Valois empereur d'orient.

Le pape, avant ſa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'empire* en Italie, & principalement en Toſcane. Il penſait,

Digitized by Google

puiſqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raiſon nommer les vicaires. Auſſi *Charles de Valois*, pour lui plaire, perſécuta violemment le parti *Gibelin* à Florence. C'eſt pourtant préciſément dans le tems que *Valois* lui rend ce ſervice, qu'il outrage, & qu'il pouſſe à bout le roi de France ſon frère. Rien ne prouve mieux que la paſſion & l'animoſité l'emportent ſouvent ſur l'intérêt même. CH. LXV.

Philippe le bel, qui voulait dépenſer beaucoup d'argent, & qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre de l'état le plus riche, devait contribuer aux beſoins de la France ſans la permiſſion de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée ſous le prétexte d'un ſecours pour la terre ſainte, qui n'était plus ſecourable, & qui était ſous le pouvoir d'un deſcendant de *Gengis-Kan*. Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut en 1301 & 1302 contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier ſujet de la querelle. L'entrepriſe d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit enſuite les eſprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans ſon pays, qui reſſortiſſait alors de la couronne, & le pape auſſi-tôt le fit ſon légat à la cour de *Philippe*. Ce ſujet, revêtu d'une dignité, qui, ſelon la cour Romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver ſon ſouverain, & le menacer de mettre ſon royaume en interdit. Un ſéculier qui ſe fût conduit ainſi, aurait été puni de mort. Il falut uſer de grandes précautions pour s'aſſurer ſeulement de la perſonne de l'évêque. Encor falut-il le remettre entre les mains de ſon métropolitain l'archevêque de Narbonne.

Obſervation importante.

Vous avez déja obſervé que depuis la mort de *Charlemagne*, on ne vit aucun pontife de Rome, qui n'eût des diſputes ou épineuſes, ou violentes, avec les empereurs & les rois; vous verrez durer juſqu'au ſiécle de *Louis XIV* ces querelles qui ſont la ſuite néceſſaire de la forme de gouvernement la plus abſurde, à laquelle les hommes ſe ſoient jamais ſoumis. Cette abſurdité conſiſtait à dépendre chez ſoi d'un étranger. En effet, ſouffrir que cet étranger donne chez vous des fiefs, ne pouvoir recevoir de ſubſides des poſſeſſeurs de ces fiefs qu'avec la permiſſion de cet étranger, & ſans partager avec lui; être continuellement expoſé à voir fermer par ſon ordre les tem-

ples que vous avez conſtruits & dotés ; convenir qu'une partie
CH. LXV. de vos ſujets doit aller plaider à trois cent lieues de vos états : c'eſt-là une petite partie des chaines que les ſouverains de l'Europe s'impoſèrent inſenſiblement, & ſans preſque le ſavoir. Il eſt clair que ſi aujourd'hui on venait pour la première fois propoſer au conſeil d'un ſouverain de ſe ſoumettre à de pareils uſages, celui qui oſerait en faire la propoſition ſerait regardé comme le plus inſenſé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appeſanti par degrés. On ſentait bien qu'il falait le diminuer, mais on n'était ni aſſez ſage, ni aſſez inſtruit, ni aſſez ferme pour s'en défaire entiérement.

1302. & ſuivant. Déja dans une bulle longtems fameuſe, l'évêque de Rome *Boniface VIII* avait décidé, *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi ſon maître, ſans permiſſion expreſſe du ſouverain pontife. Philippe* roi de France, n'oſa pas d'abord faire bruler cette bulle ; il ſe contenta de défendre la ſortie de l'argent hors du royaume, ſans nommer Rome. On négocia ; le pape, pour gagner du tems, canoniſa *St. Louis ;* & les moines concluaient que ſi un homme diſpoſait du ciel, il pouvait diſpoſer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de ſon chancelier *Pierre Flotte*, à Senlis ; & ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce & de Bithinie en uſaient à-peu-près de même avec la république Romaine : mais ce qu'ils n'euſſent pas fait, *Pierre Flotte* parla au pontife de Rome comme le miniſtre d'un ſouverain réel, à un ſouverain imaginaire ; il lui dit très expreſſément *que le royaume de France était de ce monde, & que celui du pape n'en était pas.*

Témérité de Boniface. Le pape fut aſſez hardi pour s'en offenſer ; il écrit au roi un bref, dans lequel on trouve ces paroles ; *Sachez que vous nous êtes ſoumis dans le temporel comme dans le ſpirituel.* Un hiſtorien judicieux & inſtruit, remarque très à propos que ce bref était conſervé à Paris dans un ancien manuſcrit de la bibliothèque de St. Germain-des-Prés, & que l'on a déchiré le feuillet, en laiſſant ſubſiſter un ſommaire qui l'indique, & un extrait qui le rappelle.

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de*

de ſalut : que votre très grande fatuité ſache que nous ne ſommes ſoumis à perſonne pour le temporel. Le même hiſtorien obſerve que cette même réponſe du roi eſt conſervée au vatican. Ainſi les Romains modernes ont eu plus de ſoin de conſerver les choſes curieuſes que les bénédictins de Paris. L'autenticité de ces lettres a été vainement conteſtée. Je ne crois pas qu'elles ayent jamais été revêtues des formes ordinaires, & préſentées en cérémonie ; mais elles furent certainement écrites. CH. LXV.

Le pontife lança bulles ſur bulles, qui toutes déclarent que le pape eſt le maître des royaumes : que ſi le roi de France ne lui obéït pas, il ſera excommunié, & ſon royaume en interdit, c'eſt-à-dire, qu'il ne ſera plus permis de faire les exercices du chriſtianiſme, ni de batiſer les enfans, ni d'enterrer les morts. Il ſemble que ce ſoit le comble des contradictions de l'eſprit humain, qu'un évêque chrétien, qui prétend que tous les chrétiens ſont ſes ſujets, veuille empêcher ces prétendus ſujets d'être chrétiens, & qu'il ſe prive ainſi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit ſon propre bien. Mais vous ſentez aſſez que le pape comptait ſur l'imbécillité des hommes ; il eſpérait que les Français ſeraient aſſez lâches pour ſacrifier leur roi à la crainte d'être privés des ſacremens. Il ſe trompa ; on brula ſa bulle ; la France s'éleva contre le pape, ſans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les états. Etait-il donc néceſſaire de les aſſembler, pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France ?

On brule ſa bulle. 1303.

Le cardinal *le Moine*, Français de naiſſance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier ; & s'il ne pouvait réuſſir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confeſſeur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de ſa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'eſprit humain peut inventer pour élever la puiſſance du pape, était épuiſé ; les évêques ſoumis à lui ; de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du St. Siége, portans partout ſon étendart ; un roi qui confeſſe ſes plus ſecrettes penſées, ou du moins qui paſſe pour les confeſſer à un de ces moines : & enfin ce confeſſeur ſommé par le pape ſon maî-

Le confeſſeur du roi va rendre compte de la conſcience de ſon pénitent en cour de Rome.

CH. LXV.

tre d'aller rendre compte à Rome de la conſcience du roi ſon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point. Il fait ſaiſir le temporel de tous les prélats abſens. Les états-généraux appellent au futur concile & au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleſſe ; car appeller au pape, c'était reconnaître ſon autorité ; & quel beſoin les hommes ont-ils d'un concile & d'un pape pour ſavoir que chaque gouvernement eſt indépendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux loix de ſa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps eccléſiaſtiques de France le droit des élections, aux univerſités les grades, le droit d'enſeigner, comme s'il révoquait une grace qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles ; il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vû les papes donner l'empire, le Portugal, la Hongrie, le Dannemarck, l'Angleterre, l'Arragon, la Sicile, preſque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encor été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres états, & en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, & maintenant ſon cher fils, & le ſoutien de l'égliſe. Remarquez les mots de ſa bulle : *Nous vous donnons par la plénitude de notre puiſſance..... le royaume de France, qui appartient de droit*
1303. *aux empereurs d'occident. Boniface* & ſon dataire ne ſongeaient pas que ſi la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puiſſance papale était fort inutile. Il y avait pourtant un reſte de raiſon dans cette démence ; on flattait la prétention de l'empire ſur tous les états occidentaux ; car vous verrez toûjours que les juriſconſultes Allemans croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec ſon évêque à *Charlemagne*, tout l'occident devait appartenir à ſes ſucceſſeurs, & que tous les autres états n'étaient qu'un démembrement de l'empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cent mille hommes, & deux cent millions, il eſt clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface* ; mais étant pauvre, & à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de ſa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en

prince ennemi. Il ſe joignit à la maiſon des *Colonnes*, qui ne faiſaient pas plus de cas que lui des excommunications, & qui ſouvent réprimaient dans Rome même cette autorité ſouvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* paſſe en Italie ſous des prétextes plauſibles, léve ſecrettement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On ſurprend le pape dans Anagnie, ville de ſon domaine, où il était né; on crie, *Meure le pape & vivent les Français !* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit ſa tiare en tête, & portant les clefs dans une main & la croix dans l'autre, il ſe préſenta avec majeſté devant *Colonna* & *Nogaret*. Il eſt fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains diſent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu deshonores, comme tu as fait renoncer* Céleſtin. *Boniface* répondit fiérement, *Je ſuis pape, & je mourrai pape.* Les Français pillèrent ſa maiſon & ſes tréſors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la juſtice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiſſé leur compatriote & leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chaſſèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant ſa vengeance; mais il mourut en arrivant. C'eſt ainſi qu'ont été traités en Italie preſque tous les papes qui voulurent être trop puiſſans: vous les voyez toûjours donnant des royaumes, & perſécutés chez eux.

CH. LXV.

Philippe fait ſaiſir la perſonne du pape.

1303.

Philippe le bel pourſuivait ſon ennemi juſques dans le tombeau. Il voulut faire condamner ſa mémoire dans un concile. Il exigea de *Clément V*, né ſon ſujet, & qui ſiégeait dans Avignon, que le procès contre le pape ſon prédéceſſeur fût commencé dans les formes. On l'accuſait d'avoir engagé le pape *Céleſtin V* ſon prédéceſſeur à renoncer à la chaire pontificale, d'avoir obtenu ſa place par des voies illégitimes, & enfin d'avoir fait mourir *Céleſtin* en priſon. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ſes domeſtiques nommé *Maffredo*, & treize autres témoins, dépoſaient qu'il avait inſulté plus d'une fois à la religion qui le rendait ſi puiſſant, en diſant, *Ah que de biens nous a faits cette fable du Chriſt !* qu'il niait en conſéquence les myſtères de la Trinité, de l'incarnation, de la

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

CH. LXV. tranſſubſtantiation. Ces dépoſitions ſe trouvent encor dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accuſation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un ſouverain pontife ait proféré devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un ſeul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, & qu'on fît bruler ſes os par le bourreau. Il oſait flétrir ainſi la chaire pontificale, & ne ſut pas ſe ſouſtraire à ſon obéïſſance. *Clément V* fut aſſez ſage pour faire évanouïr dans les délais une entrepriſe trop flétriſſante pour l'égliſe.

La concluſion de toute cette affaire fut que loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi conſentit à recevoir ſeulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui & ſon royaume. Il ſouffrit même que *Nogaret* qui l'avait ſervi, qui n'avait agi qu'en ſon nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné par le ſucceſſeur de ce pape, à paſſer ſa vie en Paleſtine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne ſe termina qu'à ſa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde, un roi de France l'emporter à la longue ſur un pape. Ils feront enſemble des marchés; mais Rome y gagnera toûjours quelque choſe; il en coûtera toûjours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les ſoupleſſes de la cour de Rome, & très ſouvent la politique ou la faibleſſe du cabinet; la néceſſité des conjonctures, les intrigues des moines rendront la fermeté des parlemens inutile; & cette faibleſſe durera juſqu'à ce qu'un roi daigne dire réſolument, Je veux briſer mes fers & ceux de ma nation.

1306. *Juifs chaſſés.* *Philippe le bel*, pour ſe dépiquer, chaſſa tous les Juifs du royaume, s'empara de leur argent, & leur défendit d'y revenir, ſous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt; ce fut par un ordre ſecret, donné dans ſon conſeil privé, que *Philippe* punit l'uſure juive par une injuſtice. Les peuples ſe crurent vengés, & le roi fut riche.

Quelque tems après, un événement qui eut encor ſa ſource dans cet eſprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe & l'Aſie.

CHAPITRE SOIXANTE-SIXIEME.

Du ſupplice des templiers, & de l'extinction de cet ordre.

PArmi les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en eſt pas une petite que cette inſtitution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes & en ſoldats. CH. LXVI.

On accuſait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux profeſſions, les débauches & la cruauté du guerrier, & l'inſatiable paſſion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainſi que les chevaliers hoſpitaliers de *St. Jean*, l'ordre teutonique formé comme eux dans la Paleſtine, s'emparait au treiziéme ſiécle de la Pruſſe, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accuſés de réduire les eccléſiaſtiques comme les payens à l'eſclavage, de piller leurs biens, d'uſurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaiſirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne ſont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, & la malverſation du conſeil du roi *Philippe le bel* dans les monnoies, excira une ſédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le tréſor du roi, furent accuſés d'avoir eu part à la mutinerie; & on a vû déjà que *Philippe le bel* était implacable dans ſes vengeances. 1306.

Les premiers accuſateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffo Dei Florentin*, templier apoſtat, détenus tous deux en priſon pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui ſeul ils voulaient révéler des choſes importantes. S'ils n'a- *Templiers accuſés.*

vaient pas ſû quelle était l'indignation du roi contre les tem-
CH. LXVI. pliers, auraient-ils eſpéré leur grace en les accuſant ? Ils furent écoutés. Le roi ſur leur dépoſition ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte, leur envoye un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la
1309. vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre; il portait de mettre en priſon tous les templiers. Tous ſont arrêtés. Le roi auſſi-tôt fait ſaiſir en ſon nom les biens des chevaliers juſqu'à ce qu'on en diſpoſe.

Il paraît évident que leur perte était réſolue très longtems avant cet éclat. L'accuſation & l'empriſonnement ſont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandres, datées de Melun 1306, par leſquelles il le priait de ſe joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés. Il falait juger ce prodigieux nombre d'accuſés. Le pape *Clément V* créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, ſe joint à lui après quelques diſputes ſur le droit que l'égliſe avait d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir des ſujets. Le pape interrogea lui-même ſoixante & douze chevaliers. Des inquiſiteurs, des commiſſaires délégués procédent partout contre les autres. Les bulles ſont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Caſtille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cent & un témoins les accuſèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher ſur la croix, d'adorer une tête dorée montée ſur quatre pieds. Le novice baiſait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril, & à des parties qui paraiſſent peu deſtinées à cet uſage. Il jurait de s'abandonner à ſes confrères. Voilà, diſent les informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante & douze templiers au pape même, & cent quarante-un de ces accuſés à frère *Guillaume* cordelier, inquiſiteur dans Paris, en préſence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Templiers brulés. Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les

plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brula vifs cinquante-neuf en un jour près de l'abbaye *St. Antoine de Paris*, & que le grand-maître *Jean de Molay*, & *Gui* frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jettés vifs dans les flammes non loin de l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV*. CH LXVI. 1312.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime, & de la juſtice de leur perte.

Mais auſſi que de raiſons en leur faveur ! Premiérement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers, la plûpart n'articulent que de vagues accuſations. Secondement, très peu diſent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudiſſant une religion qui les nourriſſait, & pour laquelle ils combattaient ? Troiſiémement, que pluſieurs d'entre eux, témoins & complices des débauches des princes, & des eccléſiaſtiques de ce tems-là, euſſent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant deshonorée en Aſie, & en Europe; qu'ils en euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on diſait que *Boniface VIII* en parlait; c'eſt un emportement de jeunes gens dont certainement l'ordre n'eſt point comptable. Quatriémement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, & qu'on gardait à Marſeille, devait leur être repréſentée. On ne ſe mit ſeulement pas en peine de la chercher, & il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même. Cinquiémement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des ſocietés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, & qui faſſent une loi de l'impudicité. On veut toûjours rendre ſa ſocieté reſpectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que pluſieurs jeunes templiers ne s'abandonnaſſent à des excès qui de tout tems ont été le partage de la jeuneſſe; & ce ſont de ces vices paſſagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixiémement, ſi tant de témoins ont dépoſé contre les tem- *Juſtifiés.*

CH. LXVI.

pliers, il y eut auſſi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septiémement, ſi les accuſés vaincus par les tourmens qui font dire le menſonge comme la vérité, ont confeſſé tant de crimes, peut-être ces aveux ſont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grace pour extorquer leur confeſſion. Huitiémement, les cinquante-neuf qu'on brula vifs, prirent DIEU à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve, non-ſeulement d'innocence, mais d'honneur! Neuviémement, ſoixante & quatorze templiers non accuſés entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés. Dixiémement, lorſqu'on lut au grand-maître ſa confeſſion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier qui ne ſavait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépoſition que la ſienne, que les cardinaux miniſtres de cette perfidie, méritaient qu'on les punit, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires en leur fendant le corps & la tête en deux. Onziémement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, & à *Gui* frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu ſe reconnaître coupables publiquement; & on ne les brula que parce qu'appellés en préſence du peuple ſur un échaffaut pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration qui indigna le roi, leur attira leur ſupplice, & ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs perſécuteurs.

Cependant, en conſéquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on pourſuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils ſurent ſ'empêcher qu'on ne ſaiſît leurs perſonnes. Ils ſoutinrent en Arragon des ſiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant le concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caſtille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette iſle ſur les Turcs, & l'avaient ſû garder avec un cou-

courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompenſe. CH. LXVI.

Denys roi de Portugal inſtitua en leur place l'ordre des *chevaliers du Chriſt*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le bel ſe fit donner deux cent mille livres, & *Louis Hutin* ſon fils prit encor ſoixante mille livres ſur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape; mais je vois évidemment que les fraix des cardinaux, des inquiſiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des ſommes immenſes. Je m'étais peut-être trompé quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ſes ſujets de reſtituer les meubles & immeubles des templiers aux commiſſaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* eſt rapportée par *Pierre Dupui*. Nous crumes que le pape avait profité de cette prétendue reſtitution: car à qui reſtitue-t-on ſinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce tems on penſait que les papes étaient les maîtres des biens de l'égliſe; cependant je n'ai jamais pû découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il eſt avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le ſouverain. On joignait à la baſſeſſe de s'emparer du bien des proſcrits la honte de ſe deshonorer pour peu de choſe. Mais y avait-il alors de l'honneur? *Dépouilles partagées.*

Il faut conſidérer un événement qui ſe paſſait dans le même tems, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE SOIXANTE-SEPTIEME.

De la Suiſſe & de ſa révolution au commencement du quatorziéme ſiécle.

CH LXVII

Deſcription de la Suiſſe.

DE tous les pays de l'Europe celui qui avait le plus conſervé la ſimplicité & la pauvreté des premiers âges, était la Suiſſe. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du monde ; elle ſerait confondue avec tant de provinces plus fertiles & plus opulentes, qui ſuivent le ſort des royaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrain pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Aſie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux & des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accuſèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Maiſon d'Autriche.

Albert d'Autriche ſon fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich & Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abuſèrent de leur pouvoir.

Fondateurs de la liberté helvétique.

Les fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Meldthad*, *Stauffacher* & *Valtherſurſt*. La difficulté de prononcer

des noms ſi reſpectables, nuit à leur célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés ; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald. CH. LXVII.

Tous les hiſtoriens prétendent que tandis que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on ſaluât le bonnet, ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna ſa grace qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très adroit, abattrait d'un coup de fléche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le père tremblant tira, & fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler* appercevant une ſeconde fléche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le Suiſſe en colère, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait crû devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell* ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de fléche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les fortereſſes. 1307. *Fable de la pomme.*

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche *Léopold*, aſſembla contre eux vingt mille hommes. Les citoyens Suiſſes ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cent, la plus grande partie de l'armée Autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant ſur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même tems par un auſſi petit nombre de Suiſſes. 1315. *Suiſſes vainqueurs.*

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encor ſouvenir, par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance.

CH. LXVII.

Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, ne ſe ligua qu'en 1352, & ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel ſe joignit aux autres cantons, & acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus longtems ni mieux combattu pour ſa liberté que les Suiſſes. Ils l'ont gagnée par plus de ſoixante combats contre les Autrichiens ; & il eſt à croire qu'ils la conſerveront longtems. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richeſſes, & où les loix ſont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suiſſe a fait changer de face à la nature. Un terrain aride négligé ſous des maîtres trops durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée ſur des rochers. Des bruières défrichées & labourées par des mains libres, ſont devenues fertiles.

Bonheur de la Suiſſe.

L'égalité, le partage naturel des hommes, ſubſiſte encor en Suiſſe autant qu'il eſt poſſible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité abſurde & impoſſible par laquelle le ſerviteur & le maître, le manœuvre & le magiſtrat, le plaideur & le juge ſeraient confondus enſemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des loix, & qui maintient la liberté des faibles, contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appellé heureux, ſi la religion n'avait dans la ſuite diviſé ſes citoyens, que l'amour du bien public réuniſſait, & ſi en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils euſſent toûjours conſervé l'incorruptibilité qui les diſtingue.

Chaque nation a eu des tems où les eſprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces tems ont été moins fréquens chez les Suiſſes qu'ailleurs. La ſimplicité, la frugalité, la modeſtie, conſervatrices de la liberté, ont toûjours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voiſins ; point de citadelles qui ſervent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt ſur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe, ni les armées d'un maître. Leurs montagnes ſont leurs remparts, & tout citoyen y eſt ſoldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde ; & encor doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend.

Les hommes ſont très rarement dignes de ſe gouverner eux-mêmes. CH. LXVI.

CHAPITRE SOIXANTE-HUITIEME.

Suite de l'état où étaient l'empire, l'Italie, & la papauté, au quatorziéme ſiécle.

NOus avons entamé le quatorziéme ſiécle. Nous pouvons remarquer que depuis ſix cent ans, Rome faible & malheureuſe eſt toûjours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle eſt dans l'aviliſſement & dans l'anarchie; & malgré tant d'abaiſſement & tant de déſordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Céſars*, ni les pontifes s'y rendre abſolus. Voilà depuis *Fréderic II*, quatre empereurs de ſuite qui oublient entiérement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Aldophe de Naſſau*, *Albert d'Autriche*. Auſſi c'eſt alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels & lévent l'étendart de la liberté. Gènes & Piſe ſont les émules de Veniſe. Florence devient une république illuſtre. Bologne ne reconnait alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut partout, & ſurtout dans Rome. *Clément V* qu'on appella le pape Gaſcon, aima mieux tranſférer le St. Siége hors d'Italie, & jouïr en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que diſputer inutilement des châteaux & des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie ſur les frontières de France par ce pape; & c'eſt ce que les Romains appellent encor aujourd'hui le tems de la captivité de Babilone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Périgord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la pieté des fidèles. C'eſt celui que vous avez vû détruire le corps redoutable des templiers.

Tranſmigration du ſiége papal. 1312.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs & des papes, ce qu'ont fait les Al-

lemans, qui ſous les yeux mêmes des empereurs ont établi de ſiécle en ſiécle leur aſſociation au pouvoir ſuprême, & leur indépendance ? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes : qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays ? la diviſion. Les factions *Guelfe* & *Gibeline*, nées des querelles du ſacerdoce & de l'empire, ſubſiſtaient toûjours comme un feu qui ſe nourriſſait par de nouveaux embraſemens. La diſcorde était partout. L'Italie ne faiſait point un corps ; l'Allemagne en faiſait toûjours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui voudrait repaſſer les monts, pouvait renouveller les droits & les prétentions des *Charlemagnes* & des *Othons*.

CH. LXVIII.

L'empereur Henri VII à Rome.

C'eſt ce qui arrive enfin à *Henri VII* de la maiſon de *Luxembourg* en 1311. Il deſcend en Italie avec une armée d'Allemans. Il vient ſe faire reconnaître. Le parti *Guelfe* regarde ſon voyage comme une nouvelle irruption de barbares ; mais le parti *Gibelin* le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie ; c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Rome qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, & qui ne put ſecouer tout-à-fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ſes portes en vain. Les *Urſins*, & le frère de *Robert* roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, ſecondé du parti des *Colonnes*. On ſe battit longtems dans les ruës, & un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de ſang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII*, proteſta par-devant notaire, que le ſerment, par lui prêté à ſon ſacre, n'était point un ſerment de fidélité. Les papes oſaient donc prétendre que l'empereur était leur vaſſal.

1313.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaſſent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, ſéparé alors de celui de Sicile, & cita le roi de Naples à comparaître. Ainſi l'empereur réclame ſon droit ſur Naples. Le pape en était ſuzerain ; l'empereur ſe diſait ſuzerain du pape, & le pape ſe croyait ſuzerain de l'empereur.

Henri VII cru empoiſonné.

Henri VII allait ſoutenir ſa prétention ſur Naples par les ar-

1313.

mes, quand il mourut, empoiſonné, comme on le prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poiſon dans le vin conſacré. CH. LXVIII.

Les empereurs communiaient alors ſous les deux eſpèces, en qualité de chanoines de *St. Jean de Latran.* Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meſſe du pape, & les rois de France y auraient été ſous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoiſonnement ſacrilège. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accuſé, & les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII*, *Jean* roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encor ſû prévenir les ſchiſmes par de ſages loix.

Louis de Bavière, & *Fréderic le beau*, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat dans lequel l'Autrichien fut vaincu & pris, donna la couronne au Bavarois. 1322.

On avait alors pour pape *Jean XXII* élu à Lyon en 1315. Lyon ſe regardait encor comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toûjours être le maître, & les rois de France n'avaient encor pû ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre: & après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.* *Jean XXII.*

Ce pape eſt encor un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'égliſe; car il faut ſans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déja remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus conſidérable que les terres de la

comteſſe *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'eſt pas de celui du deſintéreſſement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement le denier de *St. Pierre*, que l'Angleterre payait très irréguliérement, mais les tributs de Suède, de Dannemarck, de Norvège, & de Pologne. Il demandait ſi ſouvent & ſi violemment, qu'il obtenait toûjours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage fut la taxe apoſtolique des péchés; il évalua le meurtre, l'adultère, la ſodomie, la beſtialité; & les hommes aſſez méchans pour commettre ces péchés furent aſſez ſots pour les payer. Mais être à Lyon & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

CH. LXVIII.

Jean XXII dépoſe l'empereur Louis de Bavière.

Pendant qu'il ſiégeait à Lyon, & que *Louis de Bavière* s'établiſſait en Allemagne, l'Italie ſe perdait, & pour l'empereur & pour lui. Les *Viſconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis* ne pouvant les abaiſſer, feignait de les protéger, & leur laiſſait le titre de ſes lieutenans. Ils étaient *Gibelins*: comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comteſſe *Mathilde*, éternel ſujet de diſcorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquiſition. Il était en France, il pouvait ſans rien riſquer donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les empires. Il dépoſa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ſes biens meubles & immeubles*.

1327. L'empereur ainſi dépoſé ſe hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le dépoſait n'oſait paraître; il vint à Rome, ſéjour toûjours paſſager des empereurs, accompagné de *Caſtracani* tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*.

Auteur âgé de cent quinze ans.

1328. *Ludovico Monaldeſco*, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de ſon tems, dit qu'il ſe reſſouvient très bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. Le peuple chantait, dit-il, *Vive* DIEU *& l'empereur; Nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine & du pape*. Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière dépoſe le pape, & le condamne à mort.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* & de ſes enfans. Ce parlement ſe tint dans la place même de *St. Pierre*.

Pierre. Des princes d'Allemagne & d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y assistèrent en foule. L'empereur assis sur un trône au haut des degrés de l'église, la couronne en tête & un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin, *Y-a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors qui se nomme le pape Jean ?* Personne n'ayant comparu, *Louis* prononça la sentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, & le livrait au bras séculier pour être brulé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce & de l'empire. CH LXVIII. 1328.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier Napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, & le fit asseoir sous le dais à ses côtés ; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu & un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait bruler quatre de ces malheureux moines. *Cordeliers brulés.* 1318.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti ; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'héréſie ; car quelque tems après, ayant prêché que les saints ne jouïraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'église, & enfin *Jean* se rétracta. *Jean XXII hérétique.*

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome, n'eut pas plus de suite que les efforts des autres *Césars* Allemans. Les troubles d'Allemagne les rappellaient toûjours, & l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean*

CH. LXVIII.

XXII, & ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un empereur & d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout ſage qu'il était, mourut pauvre dans ſon pays, & que le pape, éloigné de Rome & tirant peu de ſecours de l'Italie, laiſſa en mourant dans Avignon, la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, ſi on en croit *Villani* auteur contemporain. Il eſt clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette ſomme au tiers, ce ſerait encor beaucoup. Auſſi la papauté n'avait jamais tant valu à perſonne ; mais auſſi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, & ſi chérement.

1344. *Pape Jean XXII très riche. & pourquoi ?*

Il s'était attribué la réſerve de toutes les prébendes, de preſque tous les évêchés, & le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réſerves, celui de prévenir preſque toutes les élections & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât ſept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les diſpenſes & pour les péchés furent inventées & rédigées de ſon tems. Le livre de ſes taxes a été imprimé pluſieurs fois depuis le ſeiziéme ſiécle, & a mis au jour des abus bien violens que l'égliſe a toûjours condamnés, & qu'elle a difficilement abolis.

Les papes ſes ſucceſſeurs reſtèrent juſqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas ; elle était aux comtes de Provence ; mais les papes s'en étaient rendus inſenſiblement les maîtres uſufruitiers, tandis que les rois de Naples comtes de Provence, diſputaient le royaume de Naples.

La malheureuſe reine *Jeanne*, dont nous allons parler, ſe crut heureuſe en 1348 de céder Avignon au pape *Clément VI* pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille : elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le ſéjour orageux de Rome.

Rome veut toûjours être libre.

Je ne vois preſque aucun tems depuis *Charlemagne* dans lequel les Romains n'ayent rappellé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choiſiſſaient, comme on a vû, tantôt pluſieurs ſénateurs, tantôt un ſeul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un conſul, quelquefois un tribun. Quand ils

virent que le pape achetait Avignon, ils ſongèrent encor à faire renaître la république. Ils revétirent du tribunat un ſimple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conſéquent de grandes choſes. Il les entreprit, & donna des eſpérances à Rome; c'eſt de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ſes odes ou *canzoni*; il dépeint Rome échevelée & les yeux mouillés de larmes, implorant le ſecours de *Rienzi*.

CH. LXVIII. *Cola Rienzi tribun du peuple, ridicule, & aſſaſſiné.*

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i ſette colli.

Ce tribun s'intitulait *ſévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoyens Romains. Mais ces convulſions d'une liberté depuis ſi longtems mourante, ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs ſur Rome. Ce tribunal paſſa plus vîte que le ſénat & le conſulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracchus*, finit comme eux: il fut aſſaſſiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'abſence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la ſtérilité de ſon territoire, & par le tranſport de ſes manufactures à Gènes, à Piſe, à Veniſe, à Florence. Les pélérinages ſeuls la ſoutenaient alors. Le grand jubilé ſurtout inſtitué par *Boniface VIII* de ſiécle en ſiécle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une ſi prodigieuſe foule, qu'en 1350 on y compta deux cent mille pélérins. Rome ſans empereur & ſans pape eſt toûjours faible, & la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE SOIXANTE-NEUVIEME.

De JEANNE *reine de Naples.*

CH. LXIX. NOus avons dit que le ſiége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* & de *Provence*. On ne vend ſes états que quand on eſt malheureux. Les infortunes & la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce tems-là, & ſurtout dans le grand ſchiſme d'occident, que nous aurons bientôt ſous les yeux.

Crime & malheurs de la belle Jeanne reine de Naples.

Naples & Sicile étaient toûjours gouvernées par des étrangers; Naples par la maiſon de *France*, l'iſle de Sicile par celle d'*Arragon*. *Robert* qui mourut en 1343, avait rendu ſon royaume de Naples floriſſant. Son neveu *Louis d'Anjou* avait été élu roi de Hongrie. La maiſon de *France* étendait ſes branches de tous côtés: mais ces branches ne furent unies, ni avec la ſouche commune, ni entre elles; toutes devinrent malheureuſes. Le roi de Naples *Robert* avait avant de mourir marié ſa petite-fille *Jeanne* ſon héritière à *André* frère du roi de Hongrie. Ce mariage qui ſemblait devoir cimenter le bonheur de cette maiſon, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de ſon chef. *Jeanne* toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciſcain nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine & la diſcorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André* compoſée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipatie. *Louis* prince de Tarente, prince du ſang qui bientôt après épouſa la reine, d'autres princes du ſang, les favoris de cette princeſſe, la fameuſe *Catanoiſe* ſa domeſtique ſi attachée à elle, réſolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averſe dans l'antichambre de ſa femme & preſque ſous ſes yeux; on le jette par les fenêtres. On laiſſe trois jours le corps ſans ſépulture. La reine épouſe au

Les troubles de ſa maiſon commencent par un moine.

1346. *Mari de Jeanne étranglé.*

bout de l'an le prince de Tarente accuſé par la voix publique. Que de raiſons pour la croire coupable ! Ceux qui la juſtifient alléguent qu'elle eut quatre maris, & qu'une reine qui ſe ſoumet toûjours au joug du mariage ne doit pas être accuſée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour ſeul inſpire-t-il les attentats ? *Jeanne* conſentit au meurtre de ſon époux par faibleſſe, & elle eut trois maris enſuite par une autre faibleſſe plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner ſeule. CH. LXIX.

Louis de Hongrie frère d'*André* écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de ſon frère ſur elle & ſur ſes complices. Il marcha vers Naples par Veniſe & par Rome, & fit accuſer *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui dans ſa puiſſance paſſagère & ridicule vit pourtant des rois à ſon tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'oſa rien décider, & en cela ſeul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples, faiſant porter devant lui un étendart noir ſur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du ſang *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourſuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec ſon nouvel époux dans ſes états de Provence. Mais ce qui eſt bien étrange, c'eſt que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, & il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auſtère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particuliérement de la Hongrie. 1347. *Mari de Jeanne vengé.*

Jeanne coupable & punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle, abandonnée à la fois des Napolitains & des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était ſouveraine ; elle lui abandonne ſa ville & ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire ; & le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI* pour faire ſortir de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui payera trois cent mille florins. *Louis* répond, qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé *Jeanne vend Avignon au pape.* 1348.

en partie, & qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui
CH. LXIX. régnait alors, n'a produit jamais ni plus de dureté, ni plus de généroſité.

Jeanne ſe remarie ſouvent.

La reine chaſſée par ſon beau-frère & rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond mari, & jouit ſeule du gouvernement quelques années. Elle épouſa un prince d'Arragon qui mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-ſix ans,
1376. elle ſe remarie avec un cadet de la maiſon de *Brunſvick* nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* ſon couſin, ſeul reſte alors de la première maiſon d'*Anjou* à Naples; ces princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo, conquiſe par eux ſur les Grecs, & enlevée enſuite par les Vénitiens, avait été leur appanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon héritier, elle l'adopta même. Cette adoption, & le grand ſchiſme d'occident, hâtèrent la mort malheureuſe de la reine.

Déja éclataient les ſuites ſanglantes de ce ſchiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* qui prit le nom d'*Urbain VI*, & le comte de Genève qui s'appella *Clément VII*, ſe diſputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

1380. *Jeanne dépoſée par un pape.*

Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que ſon neveu *Brigano* aura la principauté de Capouë. Il excommunie, il dépoſe la reine *Jeanne*; & pour mieux aſſurer la principauté de Capouë à ſa famille, il donne tous les biens de l'égliſe aux principales maiſons Napolitaines.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des égliſes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être ſecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choiſi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V* roi de France auſſi du nom d'*Anjou*; elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice & pour diſputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliéne encor ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſvick* raſſemble à la hâte quelques troupes ; il eſt défait & priſonnier. CH. LXIX.

Durazzo entre dans Naples : ſix galères que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, & qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe faiſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'uſurpateur. Ce prince pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie*, qui toûjours inflexible, lui manda qu'il falait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à ſon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit partout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St. Louis !* *Jeanne étouffée.* 1382.

La poſtérité toûjours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, vû qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle conſentit à cet attentat, & que depuis ce tems on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice. Mais ce ſont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis* duc d'Anjou enleva les tréſors du roi *Charles V* ſon frère, & appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir ſon héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille ſans ſuccès & ſans gloire, ſans parti & ſans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à ſortir de la barbarie ſous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs, que le grand ſchiſme aggravait encore. Avant de conſidérer ce grand ſchiſme d'occident, que l'empereur *Sigiſmond* éteignit, repréſentons-nous quelle forme prit l'empire.

CHAPITRE SOIXANTE ET DIXIEME.

De l'empereur CHARLES *IV. De la bulle d'or. Du retour du St. Siége d'Avignon à Rome. De Ste. Catherine de Sienne, &c.*

CH. LXX. L'Empire Allemand (car dans les diſſenſions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière* il n'était plus d'empire Romain) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV de Luxembourg* roi de Bohême, petit-
1356. fils de *Henri VII.* Il fit à Nuremberg cette fameuſe conſti-
Bulle d'or. tution qu'on appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appellés bulles. Le ſtile de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du tems. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encor lieu de loix, rédigea cette bulle. Il commence par un apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chûte des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Céſar.* On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la Trinité.

Solemnité de la bulle d'or. Cette loi de l'empire fut faite en préſence & du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, & même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la nation Teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France & en Allemagne. On ſait que les électeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, en poſſeſſion depuis longtems d'élire des empereurs, ne ſouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auſſi puiſſans, partageaſſent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? Et pourquoi

quoi la Bohême, qui originairement était un état ſéparé de l'Allemagne, & qui par la bulle d'or n'a point d'entrée aux délibérations de l'empire, a-t-elle pourtant droit de ſuffrage dans l'élection? On en voit la raiſon. *Charles IV* était roi de Bohême, & *Louis de Bavière* avait été ſon ennemi. CH. LXX.

Origine des ſept électeurs.

On dit dans cette bulle compoſée par *Bartole*, que les ſept électeurs étaient déja établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de tems; tous les témoignages antérieurs du treiziéme ſiécle & du douziéme font voir que juſqu'au tems de *Fréderic II* les ſeigneurs & les prélats poſſédans les fiefs éliſaient l'empereur; & ce vers d'*Hoved* en eſt une preuve manifeſte:

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des ſeigneurs & du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maiſon étaient des princes puiſſans, comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de ſept, ils s'attribuèrent à la mort de *Fréderic II* le droit de nommer leur maître, & ce fut la ſeule origine des ſept électeurs.

Origine des charges de l'empire.

Originairement, un maître d'hôtel, un écuyer, un échanſon, étaient des principaux domeſtiques d'un homme; & avec le tems ils s'étaient érigés en maîtres d'hôtel de l'empire Romain, en échanſons de l'empire Romain. C'eſt ainſi qu'en France, celui qui fourniſſait le vin du roi s'appella grand bouteillier de France; ſon panetier, ſon échanſon, devinrent grands panetiers, grands échanſons de France, quoiqu'aſſurément ces officiers ne ſerviſſent ni pain, ni vin, ni viande à l'empire & à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas juſqu'au grand maître des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Dignité impériale, ſuprême & vaine.

Au reſte la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puiſſance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impoſe aux peuples, que dans la cérémonie de

CH. LXX.

la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les ſceaux de l'empire. Mayence portait ceux d'Allemagne, Cologne ceux d'Italie, Trèves ceux des Gaules. Cependant l'empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des reſtes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaſte royaume de France. La Savoye qui était à la maiſon de *Maurienne*, relevait de l'empire; la Franche-Comté ſous la protection impériale était indépendante.

Dauphin de France précédé par un cardinal.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *Caput Orbis.* Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, aſſiſtait à cette cérémonie, & le cardinal d'*Albe* prit place au deſſus de lui; tant il eſt vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes; & ces deux têtes étaient l'empereur & le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'empire & aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vaſſaux. Mais, obſervez combien ces uſages ont changé; les électeurs alors cédaient aux cardinaux; ils ont depuis mieux ſenti le prix de leur dignité; les chanceliers ont longtems pris le pas ſur ceux qui avaient oſé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il eſt quelque choſe de fixe en Europe.

On a vû ce que l'empereur poſſédait en Italie. Il n'était en Allemagne que ſouverain de ſes états héréditaires. Cependant il parle dans ſa bulle en roi deſpotique; il y fait tout *de ſa certaine ſcience & pleine puiſſance*, mots inſoutenables à la liberté germanique, qui ne ſont plus ſoufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainſi: *Nous ſommes demeurés d'accord avec les états, & les états avec nous.*

Charles IV ſervi par des ſouverains, mais ne peut coucher à Rome.

Pour donner quelque idée du faſte qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il ſuffira de ſavoir que le duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'empereur, lui ſervait à boire; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une meſure d'argent pleine d'avoine; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur & à l'impératrice; & que le comte Palatin poſa les plats d'or ſur la table, en préſence de tous les grands de l'empire.

Ont eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Conſtantin*, le plus faſtueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouiſſans. Cependant *Charles IV* tout empereur Romain qu'il affectait d'être, avait fait ſerment au pape *Clément VI*, avant d'être élu, que s'il allait jamais ſe faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas ſeulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie ſans la permiſſion du St. Père; & il y a encor une lettre de lui au cardinal *Colombier* doyen du ſacré collège, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen, *Votre Majeſté.* Ch. LXX. 1346.

Auſſi laiſſa-t-il à la maiſon de *Viſconti* l'uſurpation de Milan & de la Lombardie, aux Vénitiens Padouë, autrefois la ſouveraine de Veniſe, mais qui alors était ſa ſujette, ainſi que Vicence & Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y reſterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les uſages & dans les droits, cette opiniâtreté à ſe conſerver un titre, avec ſi peu de pouvoir, forment l'hiſtoire du bas empire. Les papes l'érigèrent en appellant *Charlemagne* & enſuite les *Othons* dans la faible Italie. Tous les papes le détruiſirent autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appellait, & qui s'appelle encor, le ſaint empire Romain, n'était en aucune manière, ni ſaint, ni Romain, ni empire.

Les électeurs dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre ſon propre fils, l'empereur *Venceſlas*, roi de Bohême.

Venceſlas & le roi Charles VI malades du cerveau en même tems.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau ſans exemple. Le roi de France & l'empereur avaient perdu preſqu'en même tems l'uſage de la raiſon. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ſes organes, cauſait celui de la France; de l'autre *Venceſlas* abruti par les débauches de la table, laiſſait l'empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point dépoſé. Ses parens déſolèrent la France en ſon nom; mais les barons de Bohême enfermèrent *Venceſlas*, qui ſe ſauva un jour tout nud de ſa priſon, & les électeurs en Allemagne le dépoſèrent juridiquement par une ſentence publique. La ſentence porte ſeulement qu'il eſt dépoſé comme *négligent*, *inutile*, *diſſipateur & indigne.* 1393. 1400.

CH. LXX.

On dit que quand on lui annonça ſa dépoſition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne, qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonnneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne ſemblait laiſſer le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques & les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le tems de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le Limouſin *Grégoire XI*, qui enfin transféra le St. Siége à Rome, ne ſavait pas un mot d'italien.

1376. *Les papes rétabliſſent enfin leur cour à Rome.*

Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établiſſait alors ſon pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne. *Grégoire* qui par l'ancienne conceſſion de *Mathilde* ſe prétendait ſeigneur immédiat de Bologne, ne ſe borna pas à ſe venger par des cenſures. Il épuiſa ſes tréſors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder & mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife réſidât à Rome. Il falut donc perſuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des tems où les eſprits étaient ſi éclairés ſur leurs intérêts on employait des reſſorts qui paraiſſent aujourd'hui ſi ridicules. On députa au pape *Ste. Catherine* de Sienne, non-ſeulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épouſé JESUS-CHRIST ſolemnellement, & avoir reçu de lui à ſon mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capouë* ſon confeſſeur, qui a écrit ſa vie, avait vû la plûpart de ſes miracles : *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton ; & cette figure, en laquelle elle fut ſubitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même.* Telle était l'ambaſſadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Ste. Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, & à laquelle un ange dicta pluſieurs lettres pour le pontife. Ces deux ſaintes diviſées ſur tout le reſte, ſe réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la ſainte des cordeliers, & la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée ; mais *Catherine* était la ſainte des dominicains, & la Vierge

Ste. Catherine de Sienne & Ste. Brigite.

lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il ſimple ? Fut-il ému par des machines proportionnées à ſon entendement ? Se conduiſit-il par politique ou par faibleſſe ? Il céda enfin ; & le St. Siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de ſoixante & douze ans ; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles diſſenſions. CH. LXX.

CHAPITRE SOIXANTE ET ONZIEME.

Grand ſchiſme d'occident.

LE St. Siége ne poſſédait alors que le patrimoine de *St. Pierre* en Toſcane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe & d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolette, Bénévent, une petite partie de la marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à ſon domaine étaient à des ſeigneurs vicaires de l'empire ou du ſiége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en poſſeſſion d'exclure le peuple & le clergé de l'élection des pontifes, & depuis 1216 il falait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome au tems dont je parle que ſeize cardinaux, onze Français, un Eſpagnol & quatre Italiens. Le peuple Romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes maîtres, voulait un pape qui réſidât à Rome, parce qu'il haïſſait beaucoup plus les ultramontains que les papes, & ſurtout parce que la préſence d'un pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés nommèrent pour pape *Brigagno* évêque de Barri, Napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*. C'était un homme impétueux & farouche, par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il introniſé, qu'il déclara dans un conſiſtoire qu'il ferait juſtice des rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, diſait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois

Etats du St. Siége.

1378.

Emportemens du pape Urbain VI.

étaient *Charles le ſage* & *Edouard III.* Le cardinal *de la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti ;* & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une diſcorde de quarante années.

CH. LXXI.

On en élit un autre.

La plûpart des cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme ſi peu fait pour gouverner, ſe retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, eſt nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux Français eurent alors la ſatisfaction aſſez rare de tromper les cardinaux Italiens. On promit la tiare à chaque Italien en particulier, & enſuite on élut *Robert* fils d'*Amédée* comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe ſe partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre, la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéiſſaient. La France, l'Ecoſſe, la Savoye, la Lorraine furent pour *Clément.* Tous les ordres religieux ſe diviſèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les univerſités donnèrent des decrets. Les deux papes ſe traitaient mutuellement d'uſurpateurs & d'*Ante-Chriſts* ; ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeſte, on ſe battit avec la double fureur d'une guerre civile, & d'une guerre de religion. Des troupes Gaſconnes & Bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, ſurprennent Rome ; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le peuple Romain, ſe ralliant contre eux, les extermine dans ſes murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres Français. Bientôt après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, ſe préſente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain.*

1379. *Excommunication & guerre civile.*

Chacune des armées portait les clefs de *St. Pierre* ſur ſes drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agiſſait pas ſeulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain* vainqueur, qui deſtinait une partie du royaume de Naples à ſon neveu, en dépoſſéda la reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis longtems dans Naples avec des ſuccès divers, & une gloire ſouillée.

Nous avons vû cette reine aſſaſſinée par ſon couſin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume

de Naples. Cet uſurpateur devenu poſſeſſeur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas aſſez puiſſant pour l'y contraindre. CH. LXXI.

Urbain plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver ſon vaſſal ſans être le plus fort, & mal accompagné. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiſer les pieds du pape & de tenir la bride de ſon cheval. *Duras* ne fit qu'une de ces deux fonctions ; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en priſon. *Urbain* fut gardé quelque tems priſonnier à Naples, négociant continuellement avec ſon vaſſal, & traité tantôt avec reſpect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de ſa priſon, & ſe retira dans la petite ville de Nocéra. Là il aſſembla bientôt les débris de ſa cour. Ses cardinaux & quelques évêques, laſſés de ſon humeur farouche, & plus encor de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter, & pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer en ſa préſence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples & de ſe retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux & ces évêques eſtropiés & enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Genes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* & les *Néron* avaient fait des actions à-peu-près ſemblables, mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature & ſon perſécuteur, *Charles de Duras*, fut plus malheureux ; car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut aſſaſſiné. 1389.

Urbain priſonnier. Ses vengeances exécrables.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre ; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel* ; & ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent ſuccéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna* Arragonois. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati* : & *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme.

Schiſme continue après Urbain.

CH. LXXI. Les Romains, qui voulurent encor rétablir leur gouvernement municipal, chaſſèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils le reconnuſſent pour pape; & les Français, qui 1403. avaient reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent priſonnier.

La France ne reconnait aucun pape.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces tems funeſtes une réſolution ſi ſenſée, qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèſe ſe gouverna par ſon évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réſerves ni exemptions; & Rome alors dut craindre que cette adminiſtration, qui dura quelques années, ne ſubſiſtât toûjours.

Luna, avant ſon élection, avait promis de ſe démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un noble Vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même ſerment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particulières que la diſpute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'aſſembler à Piſe un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-ſix archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cent quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les univerſités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cent docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe, & les ambaſſadeurs de tous les rois, aſſiſtèrent à cette aſſemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou antipapes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

Concile de Piſe. 1409.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort de Rome. On lui donnait un évêque & un prince malgré elle : des troupes Françaiſes, ſous le commandement de *Tannegui du Châtel*, vinrent encor la ravager pour lui faire accepter ſon troiſiéme pape. Le Vénitien *Corario* porta ſa tiare à Gayette, ſous la protection du fils de *Charles de Duras* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; & *Pierre Luna* tranſféra ſon ſiége à Perpignan. Rome fut ſaccagée, mais ſans fruit, pour le troiſiéme pape; il mourut en chemin; & la politique qui régnait alors, fut cauſe qu'on le crut empoiſonné.

Les

Les cardinaux du concile de Piſe, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à ſa place *Balthazar Cozza* Napolitain. C'était un homme de guerre : il avait été corſaire, & s'était ſignalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la maiſon d'*Anjou* excitait encore ; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait enſuite acheté aſſez cher le chapeau de cardinal, & n'avait point acheté moins chérement ſa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à ſon mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui falait peut-être un tel pape. Elle avait plus beſoin d'un ſoldat que d'un théologien. CH. LXXI. *Le concile élit le corſaire Cozza.*

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient, & bornaient leur politique à tirer quelque argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe ſous le nom de *Jean XXIII.* Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayette l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* aſſemble des troupes, publie une croiſade contre *Lancelot* roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'inveſtiture de Naples. On ſe bat auprès de Garillan. Le parti du pape eſt victorieux ; mais la reconnaiſſance n'étant pas une vertu de ſouverain, & la raiſon d'état étant plus forte que tout le reſte, le pape ôte l'inveſtiture à ſon bienfaiteur & à ſon vengeur, *Louis d'Anjou.* Il reconnait *Lancelot* ſon ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le Vénitien *Corario.*

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puiſſant, laiſſa échapper le pape *Corario.* Ce pontife errant ſe retira dans le château de Rimini chez *Malateſta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'eſt là que, ne ſubſiſtant que des aumônes de ce ſeigneur, & n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, & parlait en maître de la terre. *Avantures du pape Cozza.*

Jean XXIII ſeul pape de droit, puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Piſe, & qu'il avait ſuccédé au pontife élu par le même concile, était encor le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot* dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

CH. LXXI.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le tems de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave. Il ſe jetta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté & pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir ſur l'abaiſſement des papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot* tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue & un concile : la ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le concile pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigiſmond* & *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Conſtance ; mais *Lancelot* oppoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape & l'empereur. *Lan-*
1414. *celot* mourut à l'âge de trente ans dans des douleurs aigues & ſubites, & les poiſons paſſaient alors pour fréquens.

Jean XXIII défait de ſon ennemi, n'avait plus que l'empereur & le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce ſénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la preſſait, & tous ceux qui avaient droit d'y aſſiſter, ſe hâtaient d'y venir jouïr du titre d'arbitres de la chrétienté.

Digitized by Google

CHAPITRE SOIXANTE ET DOUZIEME.

Concile de Conſtance.

CH. LXXII.

SUr le bord occidental du lac de Conſtance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtantin*. *Sigiſmond* la choiſit pour être le théâtre où cette ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'avait été plus nombreuſe que celle de Piſe. Le concile de Conſtance le fut davantage.

Préparatifs du concile.

Outre la foule des prélats & des docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'empire. L'empereur y fut preſque toûjours préſent. Les électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche & de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſputa de luxe & de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenuë du concile. On y compta cinq cent joueurs d'inſtrumens, qu'on appellait alors ménétriers, & ſept cent dix-huit courtiſanes, ſous la protection du magiſtrat. Il falut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe & de l'incontinence, que les ſeigneurs & non les pères du concile traînaient après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume; elle était autoriſée dans tous les états, comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'égliſe de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à cinquante de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, & trois à un docteur.

Avant de voir ce qui ſe paſſa dans ces états de la chrétienté, je dois me rappeller en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, & en quels termes étaient leurs dominations.

Sigiſmond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'em-

CH. LXXII 1393. 1410.

pereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet* ſultan des Turcs. La Hongrie épuiſée, & l'Allemagne diviſée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encor eu plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en priſon, & avaient offert la couronne à *Lancelot* roi de Naples. Echappé de ſa priſon, il s'était rétabli en Hongrie, & enfin avait été choiſi pour chef de l'empire.

Etat de l'Europe au tems du concile.

En France le malheureux *Charles VI* tombé en frénéſie, avait le nom de roi ; ſes parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile ; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Arragon, & s'intéreſſait pour ſon pape *Pierre Luna*.

Jean II roi de Caſtille n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe ; mais il ſuivait encor le parti de *Luna*, & la Navarre s'était rangée à ſon obédience.

Henri V roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, ſouhaitait que le pontificat déchiré & avili, ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni ſe mêler des droits des couronnes.

Rome délivrée des troupes Françaiſes, maîtreſſes pourtant encor du château St. Ange, & retournée ſous l'obéiſſance de *Jean XXIII*, n'aimait point ſon pape, & craignait l'empereur.

Les villes d'Italie diviſées ne mettaient preſque point de poids dans la balance. Veniſe, qui aſpirait à la domination de l'Italie, profitait de ſes troubles & de ceux de l'égliſe.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini ; & *Fréderic* duc d'Autriche, ennemi ſecret de l'empereur, ne ſongeait qu'à le traverſer.

Le pape s'enfuit du concile.

Sigiſmond ſe rendit maître du concile, en mettant des ſoldats autour de Conſtance pour la ſureté des pères. *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il ſe ligua avec le duc d'Autriche, l'archevêque de Mayence & le duc de Bourgogne ; & ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint ſon ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, auſſi-bien que *Luna* & *Corario*. Il le promit ſolemnellement, &

Digitized by Google

s'en repentit le moment d'après. Il ſe trouvait priſonnier au milieu du concile même auquel il préſidait. Il n'avait plus de reſſource que dans la fuite. L'empereur le faiſait obſerver de près. Le duc d'Autriche ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriſer l'évaſion du pape, que de donner au concile le ſpectacle d'un tournoi. Le pape au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguiſé en poſtillon. Le duc d'Autriche part un moment après lui. Tous deux ſe retirent dans une partie de la Suiſſe qui appartenait encor à la maiſon *Autrichienne*. Le pape devait être protégé par le duc de Bourgogne, puiſſant par ſes états & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau ſchiſme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, ſe retiraient déja de Conſtance; & le concile, par le ſort des événemens, pouvait devenir une aſſemblée de rebelles. *Sigiſmond*, malheureux en tant d'occaſions, réuſſit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il ſe ſaiſit des terres du duc d'Autriche en Alzace, dans le Tirol, en Suiſſe. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux ſa grace à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre ſa volonté. Il lui remet tous ſes états, pour que l'empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'Autriche, & lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perſonne du pape. CH. LXXII. 1415.

Le pontife fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg, & transféré dans un château voiſin. Cependant le concile inſtruit ſon procès. *Le pape eſt pris.*

On l'accuſe d'avoir vendu les bénéfices & des reliques, d'avoir empoiſonné le pape ſon prédéceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impieté la plus licentieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphême, lui furent imputés; mais on ſupprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préſence de l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.* *Condamné.* 29 Mai 1415.

Jean XXIII qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois ſur mer & ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une

rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontife, que ſes crimes n'avaient ſoulevé contre lui de haine.

CH. LXXII. On avait dépoſé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la ſienne; mais le fier Eſpagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa dépoſition dans le concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choiſir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; & le concile repréſentant la chrétienté voulait jouïr de ce droit. Il falait donner un chef à l'égliſe & un ſouverain à Rome. Il était juſte que les cardinaux, qui ſont le conſeil du prince de Rome, & les pères du concile qui avec eux repréſentent l'égliſe, jouiſſent tous du droit de ſuffrage. Trente députés du concile joints aux cardinaux, élurent d'une commune voix *Othon Colonne*, de cette même maiſon de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* juſqu'à la cinquiéme génération. Ce pape, qui changea ſon beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince & les vertus d'un évêque.

1417. *Martin V.*

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeuſement. Il marcha vers l'égliſe, monté ſur un cheval blanc, dont l'empereur & l'électeur Palatin à pied tenaient les rênes. Une foule de princes & un concile entier fermaient la marche. On le couronne de la triple couronne, que les papes portaient depuis environ deux ſiécles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord aſſemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'égliſe. C'était ſurtout le but du fameux *Gerſon*, & des autres députés de l'univerſité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réſerves, les impôts des papes ſur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'égliſe était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne falait pas donner d'exemptions ſans connaiſſance de cauſe; 2°. Qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. Qu'on devait diſpoſer ſelon le droit public des revenus des égliſes vacantes. 4°. Il défendit inutilement la ſimonie. 5°. Il voulut que ceux qui auraient des bénéfices, fuſſent tonſurés. 6°. Il défendit qu'on dit la meſſe

en habit ſéculier. Ce ſont là les loix qui furent promulguées par l'aſſemblée la plus ſolemnelle du monde.

CH. LXXII.

Gerſon eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propoſitions, qu'il y a des cas où l'aſſaſſinat eſt une action vertueuſe, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, & beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'aſſaſſinat avait été ſoutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'univerſité de Paris, à l'occaſion du meurtre du propre frère du roi. Le concile éluda longtems la requête de *Gerſon.* Enfin il falut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut ſans nommer le cordelier *Jean Petit.*

Voilà l'idée que j'ai cru me devoir faire de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Conſtance. Les buchers que le zèle de la religion alluma, ſont d'une autre eſpèce.

CHAPITRE SOIXANTE ET TREIZIEME.

De Jean Hus, *&* *de* Jérôme de Prague.

Eſprit de ces tems.

TOut ce que nous avons vû dans ce tableau de *l'hiſtoire générale*, montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'occident. Les nations ſoumiſes aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de l'empire, & les autres l'avaient toûjours été. Lire & écrire était une ſcience bien peu commune avant *Fréderic II*, & le fameux bénéfice de Clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait ſa grace en cas qu'il ſût lire, eſt la plus grande preuve de l'abrutiſſement de ces tems. Plus les hommes étaient groſſiers, plus la ſcience, & ſurtout la ſcience de la religion, avait donné ſur eux au clergé, & aux religieux, cette autorité naturelle que la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ſur les diſciples. De cette autorité nâquit la puiſſance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne & dans le nord qui ne fût ſouverain; nul en Eſpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou de diſputât les droits régaliens. Preſque tout abbé devint

CH. LXXIII.

prince; & les papes, quoique perſécutés, étaient les rois de tous ces ſouverains. Les vices attachés à l'opulence, & les déſaſtres qui ſuivent l'ambition, ramenèrent enfin la plûpart des évêques & des abbés à l'ignorance des laïques. Les univerſités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treiziéme ſiécle, cultivèrent cette ſcience qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces univerſités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les ſcandales du reſte du clergé; & l'envie de ſe ſignaler les porta à examiner des myſtères qui pour le bien de la paix devaient être toûjours derrière un voile.

Wiclef. Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement, fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univerſité d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* & *Clément* déſolaient l'égliſe par leur ſchiſme, & publiaient des croiſades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toûjours ce que la France avait fait un tems, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embraſſée par beaucoup de ſeigneurs indignés dès longtems de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette ſoumiſſion.

Wiclef fut moins protégé dans ſa théologie que dans ſa politique. Il renouvella les anciens ſentimens proſcrits dans *Bérenger*. Il ſoutint qu'il ne faut rien croire d'impoſſible & de contradictoire, qu'un accident ne peut ſubſiſter ſans ſujet, qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits, que ces idées monſtrueuſes étaient capables de détruire la foi dans l'eſprit de quiconque a conſervé une étincelle de raiſon, qu'en un mot le pain & le vin de l'euchariſtie demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la confeſſion introduite dans l'occident, les indulgences par leſquelles on vendait la juſtice de DIEU, la hiérarchie éloignée de ſa ſimplicité primitive. Ce que les Vaudois enſeignaient alors en ſecret, il l'enſeignait en public; & à peu de choſe près ſa doctrine était celle des proteſtans, qui parurent plus d'un ſiécle après lui, & de plus d'une ſocieté établie longtems auparavant.

Sa

Sa doctrine fut réprimée par l'univerſité d'Oxford, par les évêques & le clergé, mais non étouffée. Ses manuſcrits, quoique mal digérés & obſcurs, ſe répandirent par la ſeule curioſité qu'inſpiraient le ſujet de la querelle & la hardieſſe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenſibles donnaient du poids à ſes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, pays n'aguères barbare, qui de l'ignorance la plus groſſière commençait à paſſer à cette autre eſpèce d'ignorance qu'on appellait alors *érudition*. CH. LXXIII.

L'empereur *Charles IV*, légiſlateur de l'Allemagne & de la Bohême, avait fondé une univerſité dans Prague, ſur le modèle de celle de Paris. Déja on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinziéme ſiécle. Les Allemans avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, & les Bohémiens une ſeule. *Jean Hus*, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, & confeſſeur de la reine *Sophie de Bavière* femme de *Venceſlas*, obtint de cette reine que ſes compatriotes au contraire euſſent trois voix, & les Allemans une ſeule. Les Allemans irrités ſe retirèrent; & ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce tems-là quelque ouvrages de *Wiclef*; il en rejetta conſtamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet Anglais avait répandu contre les ſcandales des papes & des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légéreté & de fureur; enfin contre toute puiſſance eccléſiaſtique, dont *Wiclef* ni lui ne diſtinguèrent pas les droits & les uſurpations. Par-là il ſe fit de bien plus grands ennemis; mais auſſi il ſe concilia beaucoup de protecteurs, & ſurtout la reine qu'il dirigeait. On l'accuſa devant le pape *Jean XXIII*, & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On aſſembla cependant le concile de Conſtance, qui devait juger les papes & les opinions des hommes. Il y fut cité. L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fît partir pour venir rendre compte de ſa doctrine. *Origine de la perſécution contre Hus.* 1414.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens & de pluſieurs de ſes diſci-

CH. LXXIII.

ples ; & ce qui eſt très eſſentiel, il ne s'y rendit que muni d'un ſauf-conduit de l'empereur, daté du 18 Octobre 1414, ſauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puiſſe jamais donner, & par lequel l'empereur le prenait dans ſa ſauvegarde pour ſon voyage, ſon ſéjour, & ſon retour. A peine fut-il arrivé qu'on l'empriſonna ; & on inſtruiſit ſon procès en même tems que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelque tems dans la même priſon.

1415. *Jean Hus innocent & opiniâtre.*

Enfin il comparut pluſieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea ſur quelques paſſages de ſes écrits. Il faut l'avouer, il n'y a perſonne qu'on ne puiſſe perdre en interprétant ſes paroles. Quel docteur, quel écrivain eſt en ſureté de ſa vie, ſi on condamne au bucher quiconque dit » qu'il n'y a qu'une » égliſe catholique, qui renferme dans ſon ſein tous les pré- » deſtinés ; qu'un réprouvé n'eſt pas de cette égliſe ; que les » ſeigneurs temporels doivent obliger les prêtres à obſerver » la loi ; qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de JESUS- » CHRIST ?

Etranges diſcours des pères du concile.

Voilà quelles étaient les propoſitions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir ſa grace ; mais on les entendait de la manière qu'il falait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'univerſel* à parte rei, *vous ne croyez pas la préſence réelle.* Quel raiſonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes ! Un autre lui dit : *Si le ſacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain ſeriez-vous pourvû de deux bons yeux, il faudrait vous confeſſer borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propoſitions de *Wiclef*, qui ſéparent aujourd'hui les proteſtans de l'égliſe romaine. Cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cauſe d'une telle exécution, je n'ai jamais pû en trouver d'autre que cet eſprit d'opiniâtreté qu'on puiſe dans les écoles. Les pères du concile voulaient abſolument que *Jean Hus* ſe retractat ; & *Jean Hus*, perſuadé qu'il avait raiſon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur touché de compaſſion, lui dit : » Que vous coûte-t-il d'abjurer des er- » reurs qui vous ſont fauſſement attribuées ? Je ſuis prêt d'ab-

» jurer à l'inſtant toutes ſortes d'erreurs : s'enſuit-il que je les » aye tenues ? « *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & ſe retracter d'une erreur. Il aima mieux être brulé, que de convenir qu'il avait eu tort. CH. LXXIII.

Le concile fut auſſi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque choſe d'héroïque ; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du ſauf-conduit, ordonna à l'électeur Palatin de le faire traîner au ſupplice. Il fut brulé vif en préſence de l'électeur même, & loua DIEU juſqu'à ce que la flamme étouffa ſa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encor la même ſévérité contre *Hiéronyme*, diſciple & ami de *Jean Hus*, que nous appellons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien ſupérieur à *Jean Hus* en eſprit & en éloquence. Il avait d'abord ſouſcrit à la condamnation de la doctrine de ſon maître ; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il ſe retracta publiquement, & fut envoyé au bucher. *Poggio* Florentin, ſecrétaire de *Jean XXIII*, & l'un des premiers reſtaurateurs des lettres, préſent à ſes interrogatoires & à ſon ſupplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grècs & des Romains, que les diſcours de *Jérôme* à ſes juges. » Il parla, dit- » il, comme *Socrate*, & marcha au bucher avec autant d'al- » légreſſe que *Socrate* avait bû la coupe de cigue. « *Beau témoignage du Poggio.*

Puiſque le *Poggio* a fait cette comparaiſon, qu'il me ſoit permis d'ajouter, que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus*, & *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des ſophiſtes & des prêtres de ſon tems ; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes, & celles du concile de Conſtance ; entre la coupe d'un poiſon doux, qui loin de tout appareil horrible & infame, laiſſait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ſes amis, & le ſupplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, miniſtres de clémence & de paix, jettaient d'autres prêtres, trop opiniâtres ſans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable !

Puis-je encor obſerver que dans ce concile un homme accuſé de tous les crimes, ne perdit que des honneurs ; & que

CH. LXXIII.

deux hommes accuſés d'avoir fait de faux argumens, furent livrés aux flammes ?

Tel fut ce fameux concile de Conſtance, qui dura depuis le 1 Novembre 1413 juſqu'au 20 Mai 1418.

Suites de la cruauté du concile.

Ni l'empereur, ni les pères du concile n'avaient prévu les ſuites du ſupplice de *Jean Hus* & d'*Hiéronyme*. Il ſortit de leurs cendres une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Il imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemans retirés de l'univerſité de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens.

1419. Enfin, peu de tems après, quand *Sigiſmond* voulut ſuccéder en Bohême à *Venceſlas* ſon frère, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, le bucher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux ſauvages que la ſévérité du concile avait effarouchés & déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient, payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encor à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau. On lui obéit. Ce reſte de lui-même fut encor longtems fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême, avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.

CHAPITRE SOIXANTE ET QUATORZIEME.

De l'état de l'Europe, vers le tems du concile de Conſtance. De l'Italie.

CH. LXXIV.

EN réfléchiſſant ſur ce concile même, tenu ſous les yeux d'un empereur, de tant de princes & de tant d'ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du ſouverain pontife, ſur celle de *Venceſlas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immenſe & tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape & l'empereur, & dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur & le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même au milieu des diſcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politeſſe près. *République chrétienne.*

Rome & Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, & ils avaient un commun ennemi dans le ſultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur & le pape, n'avaient préciſément qu'une grandeur d'opinion, nulle puiſſance réelle. Si *Sigiſmond* n'avait pas eu la Bohême & la Hongrie dont il tirait encor très peu de choſe, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'empire étaient tous aliénés. Les princes & les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était auſſi libre, mais non ſi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Veſtphalie. Le titre de roi d'Italie était auſſi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne poſſédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'eſt toûjours le même problême à réſoudre, comment l'Italie n'a pas affermi ſa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toûjours, & dut ſe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriſſante. La maiſon de

CH. LXXIV.

Savoye s'agrandiſſait ſans être encor puiſſante. Les ſouverains de ce pays, feudataires de l'empire, étaient des comtes. *Sigiſmond* qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils ſont rois indépendans malgré le titre de feudataires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Milanais; & ce pays devint depuis encor plus conſidérable ſous les *Sforzes*.

Florence.

Les Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie, & le commerce. On ne voit que de petits états juſqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtême de l'Italie dure depuis la mort de *Fréderic II*, juſqu'aux tems des papes *Alexandre VI* & *Jules II*, ce qui fait un période d'environ trois cent années. Mais ces trois cent années ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies, en petites entrepriſes d'une ville ſur une autre, & de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare. On cultivait les arts, & on conſpirait: mais on ne ſavait pas combattre comme aux Thermopyles, & à Maraton.

Tyrans divers.

Voyez dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtracani* tyran de Lucques & de Piſtoie du tems de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils deſſeins heureux ou malheureux ſont l'hiſtoire de route l'Italie. Liſez la vie d'*Ezzelino d'Aromano* tyran de Padouë, très naïvement & très bien écrite par *Pietro Gerardo* ſon contemporain: cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padouë au treiziéme ſiécle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone & de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin pris priſonnier, & toute ſa famille mourut dans les plus affreux ſupplices. Une famille de citoyens de Vérone nommée *Scala*, que nous appellons *l'Eſcale*, s'empara du gouvernement ſur la fin du treiziéme ſiécle, & y régna cent années. Cette famille ſoumit vers l'an 1330 Padouë, Vicence, Trevize, Parme, Breſcia & d'autres territoires. Mais au quinziéme ſiécle il ne reſta pas la plus légère trace de cette puiſſance. Les *Viſcontis*, les *Sforzes* ducs de Milan, ont paſſé plus tard & ſans retour. De tous les ſeigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reſte aujourd'hui que deux ou trois familles devenues ſujettes du pape.

Digitized by Google

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de ſi petits états ni s'élever, ni ſe défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnemens y ſuppléèrent ſouvent. Une émeute du peuple faiſait un prince: une autre émeute le faiſait tomber. C'eſt ainſi que Mantouë, par exemple, paſſa de tyrans en tyrans juſqu'à la maiſon de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328. C H. LXXIV.

Veniſe ſeule a toûjours conſervé ſa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de ſon gouvernement. Gènes ſa rivale lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du quatorziéme ſiécle; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, & Veniſe s'éleva toûjours juſqu'au tems de *Louis XII* & de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalouſie à toutes les puiſſances qui conſpirent pour la détruire. De tous les gouvernemens, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable, & uniforme: il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat; c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébeïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiſlation, conſiſte dans ce contrepoids & dans ce chemin toûjours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne. *Veniſe.*

Piſe qui n'eſt aujourd'hui qu'une ville dépeuplée dépendante de la Toſcane, était aux treiziéme & quatorziéme ſiécles une république célèbre, & mettait en mer des flottes auſſi conſidérables que Gènes. *Piſe.*

Parme & Plaiſance appartenaient aux *Viſcontis*. Les papes réconciliés avec eux, leur en donnèrent l'inveſtiture, parce que les *Viſcontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puiſſance s'anéantiſſait en Italie. La maiſon d'*Eſte*, qui avait produit cette fameuſe comteſſe *Mathilde* bienfaitrice du St. Siége, poſſédait Ferrare & Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, & cependant le St. *Parme.*

Digitized by Google

CH. LXXIV.

Siége prétendait des droits ſur Ferrare, & en donnait quelquefois l'inveſtiture, ainſi que de pluſieurs états de la Romagne; ſource intariſſable de confuſion & de trouble.

Empire & St. Siége.

Il arriva que pendant la tranſmigration du St. Siége des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puiſſances imaginaires en Italie, les empereurs & les papes, dont toutes les autres recevaient des diplômes pour légitimer leurs uſurpations; & quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut ſans pouvoir réel, & les empereurs furent oubliés juſqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne poſſédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeller étrangères la maiſon d'*Anjou* établie à Naples en 1266, & celle d'*Arragon* ſouveraine de Sicile depuis 1287. Ainſi l'Italie riche, remplie de villes floriſſantes, féconde en hommes de génie, pouvait ſe mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage ſur l'Allemagne, c'eſt qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait ſouverain, & que tous ces différens états gouvernés par des ſéculiers en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

Si les diviſions dont naît quelquefois la liberté publique, troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les ſeigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais comme vous l'avez déja remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conſervé juſqu'ici la conſtitution de l'état ſaine & entière. L'Italie moins grande que l'Allemagne n'a jamais pû ſeulement ſe former une conſtitution: & à force d'eſprit & de fineſſe elle s'eſt trouvée partagée en pluſieurs états affaiblis, ſubjugués & enſanglantés par des nations étrangères.

Naples & Sicile. Les deux Jeannes.

Naples & Sicile, qui avaient formé une puiſſance formidable ſous les conquérans Normans, n'étaient plus, depuis les vêpres ſiciliennes, que deux états jaloux l'un de l'autre, qui ſe nuiſaient mutuellement. Les faibleſſes de *Jeanne I* ruinèrent Naples, & la Provence dont elle était ſouveraine. Les faibleſſes plus honteuſes encore de *Jeanne II* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *St. Louis* avait tranſplantée en Italie, fut ſans aucun crédit, ainſi

ainſi que ſon royaume, tout le tems qu'elle régna. Elle était ſœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le tems de l'anarchie qui précéda le concile de Conſtance: mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour & de cour firent la honte & le malheur de ſes états. *Jacques de Bourbon* ſon ſecond mari eſſuya ſes infidélités, & quand il voulut s'en plaindre, on le mit en priſon. Il fut trop heureux de s'échapper, & d'aller cacher ſa douleur, & ce qu'on appellait ſa honte, dans un couvent de cordeliers à Beſançon. CH. LXXIV.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, ſans le prévoir, la cauſe de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan; le ſecond, la guerre portée par *Charles VIII* & par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* eſt un de ces jeux de la fortune, qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un payſan nommé *Jacomuzio*, qui ſe fit ſoldat, & qui changea ſon nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'égliſe; & acquit aſſez de richeſſes pour laiſſer à un de ſes bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le ſecond événement ſi funeſte à l'Italie & à la France, fut cauſé par des adoptions. On a déja vû *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la ſeconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reſte des anciennes loix romaines; elles donnaient le droit de ſuccéder, & le prince adopté tenait lieu de fils; mais le conſentement des barons y était néceſſaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alphonſe V* d'*Arragon*, ſurnommé par les Eſpagnols, *le ſage* & *le magnanime*. Ce ſage & magnanime prince ne fut pas plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne*, qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en priſon, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illuſtre villageois *Jacomuzio*, ſignala ſes premières armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de ſon père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été ſi vainement adopté par *Jeanne I*. Ce prince étant mort, elle inſtitua pour ſon héritier en 1435 *René d'Anjou* frère du décédé. Cette dou-

C. LXXIV.

ble adoption fut longtems un double flambeau de diſcorde entre la France & l'Eſpagne. Ce *René d'Anjou*, appellé pour régner dans Naples par une mère adoptive, & en Lorraine par ſa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jéruſalem, d'Arragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine & de Bar.* Il ne fut rien de tout cela. C'eſt une ſource de la confuſion dans nos hiſtoires modernes, qui les rend ſouvent déſagréables, & peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés ſur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'hiſtoire de l'Europe eſt devenue un immenſe procès verbal de contrats de mariage, de généalogies, & de titres diſputés, qui répandent partout autant d'obſcurité que de ſéchereſſe, & qui étouffent les grands événemens, la connaiſſance des loix, & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE SOIXANTE ET QUINZIEME.

De la France & de l'Angleterre, du tems de PHILIPPE DE VALOIS, *d'*EDOUARD *II & d'*EDOUARD *III. Dépoſition du roi* EDOUARD *II par le parlement.* EDOUARD *III vainqueur de la France. Examen de la loi ſalique. De l'artillerie, &c.*

L'Angleterre reprit ſa force ſous *Edouard I*, vers la fin du treizième ſiécle. *Edouard I*, ſucceſſeur de *Henri III* ſon père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ſes ancêtres; mais il conſerva la Guienne; il s'empara du pays de Galles; il ſut contenir l'humeur des Anglais & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La maiſon d'*Ecoſſe* étant éteinte en 1291, il eut la gloire d'être choiſi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecoſſe à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; enſuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il

1283. *Edouard I eſtimé des Anglais.*

fit ſon vaſſal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecoſſe, & le conquit après pluſieurs batailles ; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipatie entre les Anglais & les Ecoſſais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'eſt pas encor tout-à-fait éteinte. CH. LXXV.

Sous ce prince on commençait à s'appercevoir que les Anglais ne ſeraient pas longtems tributaires de Rome ; on ſe ſervait de prétextes pour mal payer, & on éludait une autorité qu'on n'oſait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300 une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les ſubſides. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, aſſez ferme & aſſez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette eſpèce de gouvernement qui raſſemble tous les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie & de la démocratie ; mais qui a auſſi les inconvéniens de toutes les trois, & qui ne peut ſubſiſter que ſous un roi ſage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut déchirée. *Chambre des communes.*

Edouard I mourut lorſqu'il allait conquérir l'Ecoſſe, trois fois ſubjuguée & trois fois ſoulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuſe armée, abandonna les projets du père, pour ſe livrer à des plaiſirs qui paraiſſaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, & ſurtout l'épouſe du roi, *Iſabelle* fille de *Philippe le bel*, femme galante & impérieuſe, jalouſe de ſon mari qu'elle trahiſſait. Ce ne fut plus dans l'adminiſtration publique que fureur, confuſion & faibleſſe. Une partie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque, nommé *Gaveſton*. Les Ecoſſais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais ; & *Robert Bruſs*, devenu roi d'Ecoſſe, la rétablit par la faibleſſe de l'Angleterre. 1312.

On ne peut ſe conduire avec plus d'imprudence, & par conſéquent avec plus de malheur qu'*Edouard II.* Il ſouffre que ſa femme *Iſabelle*, irritée contre lui, paſſe en France avec ſon fils, qui fut depuis l'heureux & le célèbre *Edouard III.* 1316. *Edouard II vicieux, faible, détrôné.*

CH LXXV.

Charles le bel, frère d'*Iſabelle*, régnait en France. Il ſuivait cette politique de tous les rois, de ſemer la diſcorde chez ſes voiſins ; il encouragea ſa ſœur *Iſabelle* à lever l'étendart contre ſon mari.

Ainſi donc, ſous prétexte qu'un jeune favori nommé *Spencer* gouvernait indignement le roi d'Angleterre, ſa femme ſe prépare à faire la guerre. Elle marie ſon fils à la fille du comte de Hainaut & de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repaſſe enfin en Angleterre, & ſe joint à main armée aux ennemis de ſon époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ſes troupes, tandis que le roi fuyait avec ſon favori *Spencer*.

1326. La reine fait pendre à Briſtol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Elle punit enſuite du même ſupplice dans Herford le favori lui-même, tombé dans ſes mains : mais elle exerça dans ce ſupplice une vengeance que la bienſéance de notre ſiécle ne permettrait pas ; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable uſage avec le monarque : l'arrêt fut exécuté à la potence ; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froiſſard* ne fait point difficulté d'appeller ces parties par leur nom propre. Il y a loin de ces tems à des tems polis.

Enfin le roi, abandonné, fugitif dans ſon royaume, eſt pris, conduit à Londres, inſulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, & dépoſé par un jugement ſolemnel. Un nommé *Truſſel* lui ſignifia ſa dépoſition en ces mots rédigés dans les actes : » Moi *Guillaume Truſſel*, procu-» reur du parlement & de la nation, je vous déclare en leur » nom & en leur autorité, que je renonce, que je révoque, » & retracte l'hommage à vous fait, & que je vous prive de la » puiſſance royale. « On donna la couronne à ſon fils, âgé de quatorze ans, & la régence à la mère aſſiſtée d'un conſeil. Une penſion d'environ ſoixante mille livres de notre monnoie fut aſſignée au roi pour vivre.

1327. *Edouard II* ſurvécut à peine une année à ſa diſgrace. On ne trouva ſur ſon corps aucune marque de mort violente. On dit qu'on lui avait enfoncé un fer brulant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encor,

mais impatient & capable de régner, ſaiſit un jour aux yeux de ſa mère ſon amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori ſans l'entendre, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le ſupplice de la potence, non pour avoir deshonoré le lit de ſon roi, l'avoir détrôné & l'avoir fait aſſaſſiner, mais pour les concuſſions, les malverſations dont ſont toûjours accuſés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Riſin avec cinq cent livres ſterling de penſion, différemment malheureuſe, pleura dans la ſolitude ſes infortunes plus que ſes fautes. CH LXXV. *Mère d'Edouard III punie par ſon fils.* 1331.

Edouard III maître, & bientôt maître abſolu, commence par conquérir l'Ecoſſe; mais alors une nouvelle ſcène s'ouvrait en France. L'Europe en ſuſpens ne ſavait ſi *Edouard* aurait ce royaume par les droits du ſang ou par ceux des armes. 1332.

La France, qui ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puiſſant; mais ſon roi ne l'était pas encore. De grands états, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, faiſaient toûjours l'inquiétude du prince beaucoup plus que ſa grandeur. *Ce qu'était la France.*

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts ſur ſes ſujets immédiats, avaient monté à cent ſoixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel* fit la guerre aux Flamans en 1302, & que preſque tous les vaſſaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquiéme des revenus à tous les ſéculiers que leur état diſpenſait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la famille royale l'était davantage. Rien n'eſt plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* ſe couvrirent à la fois, en accuſant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la ſienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princeſſes furent condamnés à un nouveau genre de ſupplice; on les écorcha vifs. Quels tems! & nous nous plaignons encor du nôtre!

Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme ſon père, la queſtion de la loi ſalique émut tous les eſprits. Ce roi ne laiſſait qu'une fille. On n'avait en- 1316. *Loi ſalique.*

CH LXXV.

cor jamais examiné en France ſi les filles devaient hériter la couronne ; les loix ne s'étaient jamais faites que ſelon le beſoin préſent. Les anciennes loix ſaliques étaient ignorées : l'uſage en tenait lieu, & cet uſage variait toûjours en France. Le parlement ſous *Philippe le bel* avait adjugé l'Artois à une fille au préjudice du plus prochain mâle. La ſucceſſion de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par ſa femme, qui en avait exclus les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en falait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'état d'exclure une fille du trône de ſon père.

Mauvaiſes raiſons.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France eſt ſi noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'eſt, me ſemble, une puérilité. Dire avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'eſt être doublement injuſte. La régence de la reine *Blanche*, & le régne glorieux de tant de femmes dans preſque tous les pays de l'Europe, réfutent aſſez la groſſiéreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout ſeigneur Salien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la nation. Or une reine n'eſt point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ſalique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs & non la couronne. C'était ſi peu une loi pour les rois, qu'elle a été rédigée ſous le titre *de allodiis : des alleuds*. Si c'eſt une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois.

De plus il eſt indubitable que pluſieurs fiefs n'étaient point ſoumis à cette loi : à plus forte raiſon pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être aſſujettie.

Plus mauvaiſes raiſons.

On a toûjours voulu fortifier ſes opinions quelles qu'elles fuſſent, par l'autorité des livres ſacrés. Les partiſans de la loi ſalique ont cité ce paſſage, *que les lys ne travaillent ni ne filent* ; & de-là ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent pas régner dans le royaume des lys. Cependant, les lys ne travaillent point, & un prince doit travailler. Les léo-

pards d'Angleterre & les tours de Caſtille ne filent pas plus que les lys de France, & les filles peuvent régner en Caſtille & en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne reſſemblèrent jamais à des lys ; c'était évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles ſont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le Breton. Cuſpidis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France eſt un fer pointu au milieu de la hallebarde. CH. LXXV.

Toutes les raiſons contre la loi ſalique furent opiniâtrément ſoutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princeſſe fille de *Hutin*, & par pluſieurs princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de tems lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre : l'aîné, *Philippe le long*, & *Charles le bel* le cadet. *Charles* alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi ſalique, par jalouſie contre ſon frère. *Diſputes ſur cette loi.*

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guères connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un régne fort court, ne laiſſa encor que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, & exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel en mourant laiſſa encor le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il falait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, & *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité du premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolemnellement déférée, & la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs ; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que ſi jamais

CH. LXXV.

il ne reſtait du ſang de la maiſon de *France* qu'une princeſſe digne de régner, la nation ne pût & ne dût lui décerner la couronne?

Non-ſeulement les filles étaient exclues, mais le repréſentant d'une fille l'était auſſi: on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par ſa mère un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiſon plus forte encore, faiſait préférer un prince du ſang à un étranger, à un prince né d'une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque tems celui de *victorieux* & de *juſte*; car le comte de Flandres ſon vaſſal ayant maltraité ſes ſujets, & les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce prince; & ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandres: » Ne vous attirez plus tant » de révoltes par une mauvaiſe conduite. «

Philippe de Valois fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolemnel que lui vint rendre *Edouard III.* Mais bientôt cet hommage fut ſuivi de la guerre. *Edouard* diſputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal.

Un braſſeur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuſe, & celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de roi de France. Ce braſſeur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les ſouverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait, le rendit néceſſaire à *Edouard*; mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi Anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre & le braſſeur ſignèrent le traité à Gand, longtems après avoir commencé les hoſtilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* ſe ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le braſſeur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard.*

Edouard III vicaire de l'empire

1338. Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna ſi longtems dans la république Allemande, revêtue du titre d'empire Romain. Cet empereur *Louis* qui poſſédait ſeulement la Bavière, inveſtit le roi *Edouard III* dans Cologne de la dignité de vicaire de l'empire, en préſence de preſque tous les princes & de tous les chevaliers Allemans & Anglais. Là il prononce

prononce que le roi de France eſt déloyal & perfide, qu'il a forfait la protection de l'empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* & *Edouard* ſes vaſſaux. CH LXXV.

L'Anglais s'apperçut bientôt que le titre de vicaire était auſſi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le ſecondait pas ; & il conçut un tel dégoût pour l'anarchie Allemande, que depuis, lorſqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Anglais vainqueurs.

Cette guerre commença par montrer quelle ſupériorité la nation Anglaiſe pouvait un jour avoir ſur mer. Il falait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, & que *Philippe* l'en empêchât. L'un & l'autre équipèrent en très peu de tems chacun une flotte de plus de cent vaiſſeaux. Ces navires n'étaient que de groſſes barques. *Edouard* n'était pas comme le roi de France, aſſez riche pour les conſtruire à ſes dépens ; des cent vaiſſeaux Anglais, vingt lui appartenaient, le reſte était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était ſi peu riche en eſpèces, que le prince de Galles n'avait que vingt shellings par jour pour ſa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que ſix, & les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive preſque toûjours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui ; on ne ſe ſervait pas du canon qui fait tant de bruit ; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaiſſeaux s'abordaient par la proüe, on abaiſſait de part & d'autre des ponts levis, & on ſe battait comme en terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent ſoixante & dix vaiſſeaux, & près de vingt mille combattans. Ce fut là le prélude de la gloire d'*Edouard*, & du célèbre *Prince noir* ſon fils, qui gagnèrent en perſonne cette bataille mémorable. 1340.

Duel propoſé.

Je m'épargne ici les détails des guerres, qui ſe reſſemblent preſque toutes ; mais inſiſtant toûjours ſur ce qui caractériſe les mœurs du tems, j'obſerverai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat ſingulier. Le roi de France le refuſa, diſant qu'un ſouverain ne s'abaiſſait pas à ſe battre contre ſon vaſſal.

Cependant un nouvel événement ſemblait renverſer encor 1341.

CH. LXXV.

la loi ſalique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épouſé la fille du dernier duc; & le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclus. Les loix & les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui ſemblait devoir ſoutenir la loi ſalique dans la cauſe du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait ſon droit des femmes; & le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, ſe déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occaſion entre la France & l'Angleterre. On ſurprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'amène priſonnier à Paris dans la tour du Louvre. Sa femme, fille du comte de Flandres, était une de ces héroïnes ſingulières qui ont paru rarement dans le monde, & ſur leſquelles on a ſans doute imaginé les fables des Amazones. Elle ſe montra, l'épée à la main, le caſque en tête, aux troupes de ſon mari, portant ſon fils entre ſes bras. Elle ſoutint le ſiége de Hennebon, fit des ſorties, combattit ſur la brèche, & enfin, à l'aide de la flotte Anglaiſe qui vint à ſon ſecours, elle fit lever le ſiége.

Cependant la faction Anglaiſe & le parti Français ſe battirent longtems en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, ſe donne cette ſanglante bataille de Créci entre *Edouard* & *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui ſon fils le prince de Galles, qu'on nommait *le Prince noir*, à cauſe de ſa cuiraſſe brune & de l'aigrette noire de ſon caſque. Ce jeune prince eut preſque tout l'honneur de cette journée. Pluſieurs hiſtoriens ont attribué la défaite des Français à quelques petites piéces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en uſage.

1346. 26 Aouſt.

Invention de la poudre.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient ſur les mers des Indes? Il n'y a pas d'apparence. C'eſt un bénédictin, nommé *Berthold Schwartz*, qui trouva ce ſecret fatal. Il y avait longtems qu'on y touchait. Un autre bénédictin *Roger Bacon*, avait longtems auparavant parlé des grandes exploſions que le ſalpêtre enfer-

Digitized by Google

mé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans ſon armée, auſſi-bien que le roi d'Angleterre ? & ſi l'Anglais eut cette ſupériorité, pourquoi tous nos hiſtoriens rejettent-ils la perte de la bataille ſur les arbalêtriers Génois que *Philippe* avait à ſa ſolde ? La pluye mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs : mais cette pluye ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiſtoriens auraient peut-être mieux fait d'obſerver, c'eſt qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes, au lieu de diſcipliner ſa nation, & qui n'avait point de canon quand ſon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre. CH. LXXV.

Se ſert-on d'artillerie à Créci ?

Il eſt bien étrange que cet uſage de la poudre ayant dû changer abſolument l'art de la guerre, on ne voye point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait ſû ſe procurer une bonne artillerie, était ſûre de l'emporter ſur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeſte, mais celui qu'il falut le plus perfectionner. Cependant juſqu'au tems de *Charles VIII* il reſte dans ſon enfance ; tant les anciens uſages prévalent, tant la lenteur arrête l'induſtrie humaine. On ne ſe ſervit d'artillerie aux ſiéges des places que ſous le roi de France *Charles V*, & les lances firent toûjours le fort de la bataille dans preſque toutes les actions, juſqu'aux derniers tems de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cent hommes de gendarmerie & quarante mille fantaſſins, & que les Français avaient quarante mille fantaſſins & près de trois mille gens-d'armes. Ceux qui diminuent le plus la perte des Français, diſent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des cauſes apparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des communes du royaume furent encor défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui reſta aux Anglais deux cent dix années.

Duel de rois encor propoſé.

On dit que pendant ce ſiége, *Philippe de Valois*, qui ne put attaquer les lignes des aſſiégeans, & qui était deſeſpéré, propoſa au roi *Edouard* de vuider cette grande querelle par un combat de ſix contre ſix. *Edouard* ne voulant pas remettre à un combat incertain, la priſe certaine de Calais, refuſa ce

duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refuſé. Jamais les princes n'ont terminé eux ſeuls leurs différends ; c'eſt toûjours le ſang des nations qui a coulé.

CH. LXXV.

Six habitans de Calais ſe dévouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

Ce qu'il y eut de plus mémorable dans ce ſiége, c'eſt que le roi *Edouard* ſe réſerva, par la capitulation, le droit de faire pendre à ſon choix ſix des meilleurs citoyens, & on n'en voit pas la raiſon, car les habitans de Calais n'étaient pas des rebelles. Nos hiſtoriens s'extaſient ſur la généroſité, ſur la grandeur d'ame de ſix habitans qui ſe dévouèrent à la mort. Mais au fond, ils devaient bien ſe douter que ſi *Edouard III* voulait qu'ils euſſent la corde au cou, ce n'était pas pour la faire ſerrer. Il les traita très humainement, & leur fit préſent à chacun de ſix écus d'or, qu'on appellait des nobles à la roſe.

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

S'il avait voulu faire pendre quelqu'un, il aurait été en droit de ſe venger ainſi de *Géofroi de Charni*, qui après la priſe de Calais tenta de corrompre le gouverneur Anglais par l'offre de vingt mille écus, & qui fut pris en ſe préſentant aux portes, avec le chevalier *Euſtache de Ribaumont*. Ce *Ribaumont*, en ſe défendant, porta le roi *Edouard* par terre. Ce prince donna un feſtin le même jour à l'un & à l'autre, & fit préſent à *Ribaumont* d'une couronne de perles qu'il lui poſa lui-même ſur la tête. Il eſt donc ridicule d'avoir imaginé qu'il eût jamais l'intention de faire pendre ſix braves citoyens qui avaient combattu vaillamment pour leur patrie.

Cette guerre, qui ſe faiſait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuiſait la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pas pourtant alors le tems de ſe détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût falu ſe réunir contre un fléau d'une autre eſpèce. Une peſte mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Aſie & l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, & particuliérement la France & l'Angleterre.

Peſte générale. 1347. & 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatriéme partie des hommes. C'eſt une de ces cauſes qui font que dans nos climats le genre-humain ne s'eſt point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres, que cette peſte vint de la

Chine, & qu'il était ſorti de la terre une exhalaiſon enflammée en globe de feu, laquelle en crevant répandit ſon infection ſur l'hémiſphère. C'eſt donner une origine trop fabuleuſe à un malheur trop certain. Premiérement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peſte. Secondement, les annales Chinoiſes ne parlent d'aucune maladie contagieuſe que vers l'an 1504. La peſte proprement dite, eſt une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, & comme le venin qui empoiſonne la ſource de la vie eſt originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a ſon poiſon dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peſte du quatorziéme ſiécle était ſemblable à celles qui dépeuplèrent la terre ſous *Juſtinien*, & du tems d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner ſur des mourans. CH. LXXV.

Après l'enchainement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourd'hui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre-humain était dans des villes que les grands ſouverains mépriſaient. Le commerce & l'induſtrie de ces villes a réparé ſourdement le mal que les princes faiſaient avec tant de fracas. L'Angleterre ſous *Edouard III* ſe dédommagea avec uſure des tréſors que lui coûtèrent les entrepriſes de ſon monarque : elle vendit ſes laines ; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamans s'exerçaient aux manufactures ; les villes anſéatiques formaient une république utile au monde ; & les arts ſe ſoutenaient toûjours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître ; & après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévaſtés qui en ont beſoin.

Philippe de Valois mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoye, donna le Dauphiné au roi de France en 1349, & ſe fit dominicain à Paris. 1350. *Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.*

Cette province s'appellait Dauphiné, parce qu'un de ſes

CH. LXXV.

ſouverains avait mis un dauphin dans ſes armoiries. Elle faiſait partie du royaume d'Arles, domaine de l'empire. Le roi de France devenait par cette acquiſition feudataire de l'empereur *Charles IV.* Il eſt certain que les empereurs ont toûjours réclamé leurs droits ſur cette province juſqu'à *Maximilien I.* Les publiciſtes Allemans prétendent encor qu'elle doit être une mouvance de l'empire. Les ſouverains penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches ; il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encor à ſon domaine le Rouſſillon & la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maiſon d'*Arragon*, qui lui donna ces provinces en nantiſſement ; provinces que *Charles VIII* rendit depuis ſans être rembourſé. Il acquit auſſi Montpellier, qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un régne ſi malheureux, il ait pû acheter ces provinces, & payer encor beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on appella ſa *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnoies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'état fut augmenté, mais il fut appauvri ; & ſi ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean* ſon fils on regretta encor le tems de *Philippe de Valois.*

Introduction de l'appel comme d'abus, faible imitation des loix Anglaiſes.

Ce qu'il y eut de plus intéreſſant pour les peuples ſous ce régne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduiſit peu-à-peu, par les ſoins de l'avocat général *Pierre Cugnières.* Le clergé s'en plaignit hautement, & le roi ſe contenta de conniver à cet uſage, & de ne pas s'oppoſer à un remède qui ſoutenait ſon autorité & les loix de l'état. Cet appel comme d'abus interjetté aux parlemens du royaume, eſt une plainte contre les ſentences ou injuſtes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux eccléſiaſtiques, une dénonciation des entrepriſes qui ruinent la juriſdiction royale, une oppoſition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi & du royaume.

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuſe loi *Præmunire* publiée ſous *Edouard III*

Digitized by Google

par le parlement d'Angleterre ; loi par laquelle quiconque portait à des cours eccléſiaſtiques des cauſes dont la connaiſſance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en priſon. Les Anglais dans tout ce qui concerne les libertés de l'état, ont donné plus d'une fois l'exemple. CH. LXXV.

CHAPITRE SOIXANTE ET SEIZIEME.

De la France ſous le roi JEAN. *Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de* JEAN. *Ruine de la France. Chevalerie, &c.*

LE régne de *Jean* eſt encor plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean* qu'on a ſurnommé *le bon*, commence par faire aſſaſſiner ſon connétable le comte d'*Eu*. Quelque tems après le roi de Navarre ſon couſin & ſon gendre, fait aſſaſſiner le nouveau connétable *Don la Cerda* prince de la maiſon d'*Eſpagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, & roi de Navarre par ſa mère, prince du ſang du côté de ſon père, fut, ainſi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, & mérita bien le nom de *Charles le mauvais*. 1350. *Aſſaſſinats en cour.* 1354.

Le roi ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, & ſans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre ſeigneurs de ſes amis. Des exécutions ſi cruelles étaient la ſuite d'un gouvernement faible. Il produiſait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que ſuivait le repentir. 1355.

Jean dès le commencement de ſon régne avait augmenté l'altération de la monnoie déja altérée du tems de ſon père, & avait menacé de mort les officiers chargés de ce ſecret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un tems très malheureux. Les calamités & les abus produiſent enfin les loix. La France fut quelque tems gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux ſubſtitués aux anciens parlemens *Fauſſe monnoie.*

de la nation. Ces états-généraux étaient entiérement ſemblables aux parlemens Anglais compoſés des nobles, des évêques, & des députés des villes : & ce qu'on appellait le nouveau parlement ſédentaire à Paris, était à-peu-près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le ſecond officier de la couronne dans les deux états ; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, & avait inſpection ſur la cour du banc. Il en était de même en France ; & ce qui achève de montrer qu'on ſe conduiſait alors à Paris & à Londres ſur les mêmes principes, c'eſt que les états-généraux de 1355 propoſèrent & firent ſigner au roi *Jean* de France preſque les mêmes réglemens, preſque la même charte qu'avait ſignée *Jean* d'Angleterre. Les ſubſides, la nature des ſubſides, leur durée, le prix des eſpèces, tout fut réglé par l'aſſemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures & de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnoie, &c.

C. H. LXXVI.

Etats-généraux mémorables.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau parlement ; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande aſſemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers état. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les états impoſèrent un ſubſide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes ; ce ſont neuf millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui ; ces trente mille gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume ; & au bout de l'année on devait établir encor un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce de grande charte ne fait qu'un réglement paſſager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle.

Mais enfin *le Prince noir*, avec une armée redoutable quoique

que petite, s'avançait juſqu'à Poitiers, & ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de ſa maiſon. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de ſoixante mille hommes. Perſonne n'ignore qu'il pouvait, en temporiſant, prendre toute l'armée Anglaiſe par famine. CH. LXXVI. *Bataille de Poitiers.* 1356. Septemb.

Si *le Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé ſi avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers reſſembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir ;* il n'y eut que de la bravoure chez les Français ; mais la bravoure des Anglais & des Gaſcons qui ſervaient ſous le prince de Galles l'emporta. Il n'eſt point dit qu'on eût fait uſage du canon dans aucune des deux armées. Ce ſilence peut faire douter qu'on s'en ſoit ſervi à Créci ; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait diſcontinué l'uſage ; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes ; ou enfin il accuſe la négligence des hiſtoriens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; & cela prouve que l'armure n'était pas alors ſi peſante & ſi complette qu'autrefois ; le reſte s'enfuit. Le roi, bleſſé au viſage, fut fait priſonnier avec un de ſes fils. C'eſt une particularité digne d'attention, que ce monarque ſe rendit à un de ſes ſujets qu'il avait banni, & qui ſervait chez ſes ennemis. La même choſe arriva depuis à *François I. Le Prince noir* mena ſes deux priſonniers à Bordeaux, & enſuite à Londres. On ſait avec quelle politeſſe, avec quel reſpect il traita le roi captif, & comme il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il entra dans Londres ſur un petit cheval noir, marchant à la gauche de ſon priſonnier monté ſur un cheval remarquable par ſa beauté & par ſon harnois. *Jean priſonnier.*

La priſon du roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti. On ne voit que factions ſous prétexte de réforme. *Charles* dauphin de France, qui fut depuis le ſage roi *Charles V*, n'eſt déclaré régent du royaume, que pour le voir preſque révolté contre lui.

CH. LXXVI

Royaume bouleverſé.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'uſage des chaînes dans les ruës, & on les fait ſervir de retranchement contre les ſéditieux. Le dauphin *Charles* eſt obligé de rappeller le roi de Navarre, que le roi ſon père avait fait empriſonner. C'était déchainer ſon ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiſer le feu de la

1357. diſcorde. *Marcel*, prévôt des matchands de Paris, entre au Louvre, ſuivi des ſéditieux. Il fait maſſacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, & le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les payſans s'attroupent de tous côtés : & dans cette confuſion ils ſe jettent ſur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des eſclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils ſe vengent par mille ſupplices de leurs baſſeſſes & de leurs miſères. Ils portent leur fureur juſqu'à faire rôtir un ſeigneur dans ſon château, & à contraindre ſa femme & ſes filles de manger la chair de leur époux & de leur père.

Dans ces convulſions de l'état, *Charles de Navarre* aſpire à la couronne. Le dauphin & lui ſe font la guerre, qui ne finit que par une paix ſimulée. La France eſt ainſi bouleverſée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* & le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire & des malheurs des vaincus ? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniſſaient peu de ſecours ; & *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que *le Prince noir* acceptait une trêve.

Edouard III donne la paix, non par dévotion.

Il paraît que de tous côtés on faiſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci & de Poitiers,

1360. s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout à coup d'une ſi ſainte frayeur à cauſe d'une grande pluye, qu'il ſe jetta à genoux, & qu'il fit vœu à la Ste. Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluye a décidé de la volonté des vainqueurs & du deſtin des états ; & ſi *Edouard III* fit

un vœu à la Ste. Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté ſans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie & l'Anjou ſon ancien patrimoine. Il voulut encor trois millions d'écus d'or. C. II. LXXVI.

Edouard cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, & ſes droits ſur la Normandie, la Touraine & l'Anjou. Il eſt vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus conſidérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix ; & cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* ſortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en ôtage ſon frère & deux de ſes fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il falait donner comptant ſix cent mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuiſa, & ne put fournir la ſomme. On fut obligé de rappeller les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour ſa maiſon, en une monnoie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ſes malheurs le privèrent de toute autorité, & le royaume de toute police. 1360.

Les ſoldats licentiés, & les payſans devenus guerriers, ſe joignirent partout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs ſe fit nommer l'*ami de* DIEU & l'*ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, ſe fit reconnaître roi par ces brigands, & fit preſqu'autant de mal par ſes ravages que le véritable roi en avait produit par ſes malheurs. Enfin ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt que le roi dans cette déſolation générale alla renouveller dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croiſades.

Un roi de Chypre était venu ſolliciter cette entrepriſe contre les Turcs, répandus déja dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne ſongeait qu'à quitter ſa patrie ; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reſte de ſa rançon aux Anglais, il retourna ſe mettre en ôtage à Londres à la place de ſon frère & de ſes

Jean ne pouvant payer retourne à Londres, & meurt.

enfans. Il y mourut, & ſa rançon ne fut pas payée. On diſait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-ſix ans.

CH. LXXVI. 1363.

La Bretagne, qui avait été la cauſe de cette guerre, fut abandonnée à ſon ſort. Le comte de *Blois* & le comte de *Montfort* ſe diſputèrent cette province. *Montfort* ſorti de la priſon de Paris, & *Blois* ſorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de Blois fut tué.

1364.

Chevalerie en honneur dans ces tems horribles.

Ces tems de groſſiéreté, de ſéditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le tems le plus brillant de la chevalerie. Elle ſervait de contrepoids à la férocité générale des mœurs; nous en traiterons à part. L'honneur, la généroſité jointes à la galanterie étaient ſes principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie eſt le combat de trente Bretons contre vingt Anglais, ſix Bretons, & quatre Allemans, quand la comteſſe de *Blois* au nom de ſon mari, & la veuve de *Montfort* au nom de ſon fils, ſe faiſaient la guerre en Bretagne en 1351. Le point d'honneur fut le ſujet de ce combat; car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava, & *Beaumanoir* qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il falait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie*. On combattit en champ clos. Il n'y eut des ſoixante combattans que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des Bretons, & quatre du côté des Anglais. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, & ne remédiaient pas ſurtout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* & les *Scipion* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les légiſlateurs des nations.

Edouard après ſes victoires & ſes conquêtes ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes intérêts & ſa gloire, & perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière; la grande table ronde établie par lui à Vindſor, à

La table ronde.

laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Arthur*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur & à ſa gloire, & mourut entre les bras d'*Alix Perce* ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, & en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu. CH. LXXVI. 1377.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* ſon fils, juſtement ſurnommé *le ſage*, réparait les ruines de ſon pays par la patience, & par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, *le Prince noir* vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci & de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables & plus inutiles.

CHAPITRE SOIXANTE ET DIX-SEPTIEME.

Du Prince noir, *du roi de Caſtille* DON PÉDRE le cruel, & *du connétable* du Gueſclin.

LA Caſtille était preſqu'auſſi déſolée que la France. *Pierre* ou *Don Pédre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le repréſente comme un tigre altéré de ſang humain, & qui ſentait de la joye à le répandre. Un tel caractère eſt bien rarement dans la nature. Les hommes ſanguinaires ne le ſont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les ſévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté néceſſaire; mais perſonne ne répand le ſang pour ſon plaiſir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels.

Il monta ſur le trône de Caſtille étant encor mineur, & dans des circonſtances fâcheuſes. Son père *Alphonſe XI* avait eu ſept bâtards de ſa maîtreſſe *Eléonore de Guſman*. Ces ſept bâtards, puiſſamment établis, bravaient l'autorité de *Don Pé-*

dre ; & leur mère, encor plus puiſſante qu'eux, inſultait à la mère du roi. La Caſtille était partagée entre le parti de la reine-mère & celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui falut ſoutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de ſa mère. On peut le nommer juſques-là courageux & trop ſévère. Il épouſe *Blanche de Bourbon* ; & la première nouvelle qu'il apprend de ſa femme quand elle eſt arrivée à Valladolid, c'eſt qu'elle eſt amoureuſe du grand-maître de *St. Jacques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je ſais que de telles intrigues ſont rarement prouvées, qu'un roi ſage doit plutôt les ignorer que s'en venger ; mais enfin le roi fut excuſable, puiſqu'il y a encor une famille en Eſpagne qui ſe vante d'être iſſue de ce commerce. C'eſt celle des *Henriques*.

CH. LXXVII.

1351.

Sa femme coupable.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de ſon mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laiſſât dans un château, & ſe conſolât dans d'autres amours ?

Don Pédre eut donc à la fois à combattre & les Arragonais & ſes frères rebelles. Il fut encor vainqueur, & rendit ſa victoire inhumaine. Il ne pardonna guères. Ses proches qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ſes reſſentimens. Enfin ce grand-maître de *St. Jacques* fut tué par ſes ordres. C'eſt ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean* roi de France, qui avait aſſaſſiné ſon connétable & quatre ſeigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon*.

Dans ces troubles la femme de *Don Pédre* mourut. Elle avait été coupable, il falait bien qu'on dît qu'elle mourut empoiſonnée. Mais encor une fois, on ne doit point intenter cette action de poiſon ſans preuve.

Du Gueſclin a la tête des brigands.

C'était ſans doute l'intérêt des ennemis de *Don Pédre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoiſonné ſa femme. *Henri de Tranſtamare*, l'un de ces ſept bâtards, qui avait d'ailleurs ſon frère & ſa mère à venger, & ſurtout ſes intérêts à ſoutenir, profita de la conjoncture. La France était infeſtée par ces brigands réunis, nommés *Malandrins* ; ils faiſaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pû faire. *Henri de Tranſtamare* né-

gocia avec le roi de France *Charles V* pour délivrer la France de ces brigands, & les avoir à ſon ſervice. L'Arragonais, toûjours ennemi du Caſtillan, promit de livrer paſſage. *Bertrand du Gueſclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à ſe ſignaler, engagea les *Malandrins* à le connaître pour chef, & à le ſuivre en Caſtille. On a regardé cette entrepriſe de *Bertrand du Gueſclin* comme une action ſainte, & qu'il faiſait, dit-il, pour le bien de ſon ame. Cette action ſainte conſiſtait à conduire des brigands au ſecours d'un rebelle contre une roi cruel, mais légitime. CH. LXXVII.

On ſait qu'en paſſant près d'Avignon, *du Gueſclin*, manquant d'argent pour payer ſes troupes, rançonna le pape & ſa cour. Cette extorſion était néceſſaire; mais je n'oſe prononcer le nom qu'on lui donnerait ſi elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait paſſer pour une armée.

Le bâtard *Henri*, ſecondé de ſes troupes groſſies dans leur marche, & appuyé de l'Arragon, commença par ſe faire déclarer roi dans Burgos. *Don Pédre* attaqué ainſi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était ſouverain de la Guienne; le roi ſon père la lui avait cédée pour prix de ſes actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes Françaiſes en Eſpagne, & prit par intérêt & par honneur le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons & quelques Anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Ebre & près du village du Navarette, *Don Pédre* & *le Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranſtamare* & *du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme de Navarette. Elle fut plus glorieuſe au *Prince noir* que celles de Créci & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complette; il prit *Bertrand du Gueſclin* & le maréchal d'*Andrehen*, qui ne ſe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranſtamare* fut obligé de fuir en Arragon, & *le Prince noir* rétablit *Don Pédre* ſur le trône. Ce roi traita pluſieurs rebelles avec une cruauté que les loix de tous les états autoriſent du nom de juſtice. *Don Pédre* uſait dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. *Le Prince noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encor celle d'arrêter le cours de ſes cruautés. Il eſt après *Alfred* celui de

1366. *Du Gueſclin, un bâtard, & une armée de voleurs contre Pierre.*

1368.

tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

CH. LXXVII.

Quand celui qui ſoutenait *Don Pédre* ſe fut retiré, & que *Bertrand du Gueſclin* ſe fut racheté, alors le bâtard *Tranſtamare* réveilla le parti des mécontens, & *Bertrand du Gueſclin*, que le roi *Charles V* employait ſecrettement, leva de nouvelles troupes.

Le bâtard tue ſon frère roi légitime.

Tranſtamare avait pour lui l'Arragon, les révoltés de Caſtille & les ſecours de la France. *Don Pédre* avait la meilleure partie des Caſtillans, le Portugal, & enfin les muſulmans d'Eſpagne : ce nouveau ſecours le rendit plus odieux, & le défendit mal. *Tranſtamare* & *du Gueſclin*, n'ayant plus à combattre le génie & l'aſcendant du *Prince noir*, vainquirent enfin *Don Pédre* auprès de Tolède. Retiré & aſſiégé dans un château après ſa défaite, il eſt pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme Français, qu'on appellait *le Bégue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y apperçoit, eſt le comte de *Tranſtamare*. On dit que tranſporté de fureur, il ſe jetta, quoique deſarmé, ſur ſon frère ; ce qui eſt vrai c'eſt que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

1368.

Ainſi périt *Don Pédre* à l'âge de trente-quatre ans, & avec lui s'éteignit la race de Caſtille. Son ennemi, ſon frère, ſon aſſaſſin, parvint à la couronne ſans autre droit que celui du meurtre : c'eſt de lui que ſont deſcendus les rois de Caſtille, qui ont régné en Eſpagne juſqu'à *Jeanne*, qui fit paſſer ce ſceptre dans la maiſon d'*Autriche*, par ſon mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHA-

CHAPITRE SOIXANTE ET DIX-HUITIEME.

De la France & de l'Angleterre, du tems du roi CHARLES *V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre* RICHARD *II, fils du* Prince noir, *détrôné.*

LA dextérité de *Charles V* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III* & *le Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père & de la maladie du fils attaqué d'une hydropiſie, dont il mourut en 1371. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre le prince ſouverain de Guienne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du payement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles, s'attacher le nouveau roi de Caſtille, & même ce roi de Navarre, *Charles* ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles. CH. LXXVIII.

Politique du roi Charles V.

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait, bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes & l'événement ne les juſtifiaient. Il envoye un chevalier & un juge de Toulouſe citer *le Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, & à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père & de ſon grand-père, qui poſſédait la Guienne & les lieux circonvoiſins en ſouveraineté abſolue par le droit de conquête, & par un traité ſolemnel. Non-ſeulement on le cite comme un ſujet, mais on fait rendre un arrêt du parlement, par lequel on confiſque la Guienne, & tout ce qui appartient en France à la maiſon d'*Angleterre*. L'uſage était 1369. 1370.

de déclarer la guerre par un héraut d'armes, & on envoye à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

CH. LXXVIII.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Gueſclin*, devenu connétable de France, & ſurtout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, annoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où eſt le profit, là eſt la gloire.*

Le Prince noir mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que des faibles ſecours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus partout. *Bertrand du Gueſclin*, ſans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci & de Poitiers, fit une campagne entiérement ſemblable à celle qui dans les derniers tems a fait paſſer le vicomte de *Turenne* pour le plus
1370. grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine & dans l'Anjou ſur les quartiers des troupes Anglaiſes, les défit toutes les unes après les autres, & prit de ſa main leur général *Grandſon*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, ſous l'obéïſſance de la France. Les villes ſe rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les ſaiſons combattaient encor pour *Charles V*. Une flotte formidable équipée en Angleterre, fut toûjours repouſſée par les vents contraires. Des trêves adroitement ménagées préparèrent encor de nouveaux ſuccès.

1378. *Puiſſance du roi Charles V.*

Charles qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour ſa perſonne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaiſſeaux portèrent la guerre juſqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes meſures pour ſe venger. Il ne reſtait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais, & quelques fortereſſes.

1380. Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Gueſclin*. On ſait quels honneurs ſon roi rendit à ſa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraiſon funèbre, & le premier qu'on enterra dans l'égliſe deſtinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des ſouverains. Quatre princes du ſang le ſuivaient. Ses chevaux, ſelon la coutume du tems, furent préſentés dans

Cérémonie ſingulière.

l'égliſe à l'évêque qui officiait, & qui les bénit en leur impoſant les mains. Ces détails ſont peu importans ; mais ils font connaître l'eſprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers célèbres par leurs faits-d'armes, s'étendait ſur les chevaux qui avaient combattu ſous eux. *Charles* ſuivit bientôt *du Gueſclin*. On le fait encor mourir d'un poiſon lent, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, & qui le conſuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui puſſent donner la mort au bout d'un certain tems. Il eſt bien vrai qu'un poiſon qui n'a pû donner une mort prompte, laiſſe une langueur dans le corps, ainſi que toute maladie violente ; mais il n'eſt point vrai qu'il faſſe de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poiſon qui tua *Charles V* était une mauvaiſe conſtitution.

1380. *Charles V non empoiſonné.*

Perſonne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, & que cette ordonnance ſage, mais encor trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregiſtrée dans un lit de juſtice en 1374. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des ſeigneurs, abus qui paſſait pour une loi de l'état. Elles furent défendues ſous ſon régne, quand il fut le maître. Il interdit même juſqu'au port d'armes ; mais c'était une de ces loix dont l'exécution était alors impoſſible.

1374.

On fait monter les tréſors qu'il amaſſa juſqu'à la ſomme de dix-ſept millions de livres de ſon tems. Il eſt certain qu'il avait accumulé, & que tout le fruit de ſon œconomie fut ravi & diſſipé par ſon frère le duc d'Anjou dans ſa malheureuſe expédition de Naples dont j'ai parlé.

Tréſor de Charles V.

Après la mort d'*Edouard III* vainqueur de la France, & après celle de *Charles V* ſon reſtaurateur, on vit bien que la ſupériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduiſent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, ſuccéda à ſon grand-père *Edouard III* à l'âge d'onze ans ; & quelque tems après *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuſes ; mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

C. H. LXXVIII.

On a vû quel eſprit de vertige & de fureur avait ſaiſi en France les habitans de la campagne du tems du roi *Jean*, & comme ils vengèrent leur aviliſſement & leur miſère ſur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppreſſeurs. La même furie ſaiſit les Anglais. On vit renouveller la guerre que Rome eut autrefois contre les eſclaves. Un couvreur de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois & des parlemens peuvent en faire. Ils aſſemblent les peuples de trois provinces, & leur perſuadent aiſément que les riches avaient joui aſſez longtems de la terre, & qu'il eſt tems que les pauvres ſe vengent. Ils les ménent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri & au grand-tréſorier du royaume. Il eſt vrai que cette fureur finit par la mort des chefs & par la diſperſion des révoltés. Mais de telles tempêtes, aſſez communes en Europe, font voir ſous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encor loin du véritable but de la politique, qui conſiſte à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'état.

1381. *Guerre des pauvres contre les riches.*

On peut dire qu'alors les Anglais ne ſavaient pas mieux juſques où s'étendaient les prérogatives des rois & celles des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être deſpotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Preſque toûjours dans les autres états, les guerres civiles ſont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le ſont aux rois. *Richard*, après avoir diſputé dix ans ſon autorité contre ſes ſujets, fut enfin abandonné de ſon propre parti. Son couſin le duc de *Lancaſtre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis longtems du royaume, y revint ſeulement avec trois vaiſſeaux. Il n'avait pas beſoin d'un plus grand ſecours; la nation ſe déclara pour lui. *Richard II* demanda ſeulement qu'on lui laiſſât la vie, & une penſion pour ſubſiſter.

1399. *Richard II dépoſé juridiquement.*

Un parlement lui fait ſon procès comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accuſations juridiquement portées contre lui ont été conſervées: un des griefs eſt qu'il a emprunté de l'argent ſans payer, qu'il a entretenu des eſpions, & qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ſes ſujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, & com-

me coupable de trahiſon. *Richard* enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancaſtre* les marques de la royauté, avec un écrit ſigné de ſa main, par lequel il ſe reconnaiſſait indigne de régner. Il l'était en effet, puiſqu'il s'abaiſſait à le dire. CH. LXXVIII.

Ainſi le même ſiécle vit dépoſer ſolemnellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* & *Richard II*, l'empereur *Venceſlas*, & le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques. *Quatre ſouverains jugés & condamnés.*

Le parlement d'Angleterre ayant enfermé ſon roi, décerna, que ſi quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* ſerait digne de mort. Au premier mouvement qui ſe fit en ſa faveur, huit ſcélérats allèrent aſſaſſiner le roi dans ſa priſon. Il défendit ſa vie mieux qu'il n'avait défendu ſon trône. Il arracha la hache d'armes à un des meurtriers. Il en tua quatre avant de ſuccomber. Le duc de *Lancaſtre* régna cependant ſous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre alors contre la France; mais ſon fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée depuis *Charlemagne*. 1400.

CHAPITRE SOIXANTE ET DIX-NEUVIEME.

Du roi de France CHARLES *VI. De ſa maladie. De la nouvelle invaſion de la France par* HENRI *V roi d'Angleterre.*

UNe partie des ſoins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France, fut préciſément ce qui précipita ſa ſubverſion. Ses tréſors amaſſés furent diſſipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent ſa nation. On remarque que ce prince dépenſait pour toute ſa maiſon quinze cent marcs d'or par an. Ses frères régens du royaume en dépenſaient ſept mille pour *Charles VI* âgé de treize ans, qui malgré cette diſſipation manquait du néceſſaire. Il ne faut pas mépriſer de tels détails, qui ſont la ſource cachée de la ruine des états, comme des familles. *Tout le fruit de la ſageſſe de Charles V perdu.*

CH. LXXIX. *Louis d'Anjou*, le même qui fut adopté par *Jeanne I* reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plûpart des villes ſe ſoulèvent; les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris du tems de la Fronde dans la jeuneſſe de *Louis XIV*, parurent ſous *Charles VI.* Les punitions publiques & ſecrettes furent auſſi cruelles que le ſoulévement avait été orageux. Le grand ſchiſme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encor le déſordre. Les papes d'Avignon reconnus en France, achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguiſée en religion peut inventer. On eſpérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

1384. Il avait vengé en perſonne le comte de Flandre ſon vaſſal des Flamans rebelles toûjours ſoutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette iſle était plongée ſous *Richard II.* On équippa même plus de douze cent vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; *St. Louis* en eut davantage: il eſt vrai que ce n'était que des vaiſſeaux de tranſport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourd'hui, & qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eu la France ſous un bon gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le duc d'Anjou avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, on pouvait faire de ſi grandes entrepriſes.

Charles VI tombe en frénéſie. Enfin on reſpirait, lorſque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation d'eſprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, juſqu'à-ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une létargie profonde.

Crû enſorcelé. Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoiſonné & enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiécle, tout

éclairé qu'il eſt, de préjugés populaires auſſi injuſtes. Son frère, le duc d'Orléans, avait épouſé *Valentine de Milan*. On accuſa *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Français alors fort groſſiers penſaient que les Italiens en ſavaient plus qu'eux. CH. LXXIX.

Le ſoupçon redoubla quelque tems après dans une avanture digne de la ruſticité de ce tems. On fit à la cour une maſcarade, dans laquelle le roi, déguiſé en ſatyre, traînait quatre autres ſatyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix réſine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le 1393. duc d'Orléans eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre ſeigneurs furent brulés, & à peine put-on ſauver la vie au roi par la préſence d'eſprit de ſa tante la ducheſſe de Berri, qui l'enveloppa dans ſon manteau. Cet accident hâta 1393. une de ſes rechutes. On eût pû le guérir peut-être par des ſaignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois ſa raiſon. S'il eût été malade ſans retour, on aurait pû pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raiſon qui reſta au roi, fut plus fatal que ſes accès. On n'aſſembla point les états. On ne régla rien. Le roi reſtait roi, & confiait ſon autorité mépriſée & ſa tutèle tantôt à ſon frère, tantôt à ſes oncles le duc de Bourgogne & le duc de Berri. C'était un ſurcroit d'infortune pour l'état, que ces princes euſſent de puiſſans appanages. Paris devint néceſſairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout juſqu'à l'univerſité ſe mêlait du gouvernement.

Un ſorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

Perſonne n'ignore que *Jean* duc de Bourgogne fit aſſaſſiner 1407. ſon couſin le duc d'Orléans dans la rue Barbette. Le roi n'était ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour faire juſtice du coupable. Le duc de Bourgogne daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enſuite il vint à la cour faire 1408. trophée de ſon crime. Il aſſembla tout ce qu'il y avait de

Duc d'Orléans aſſaſſiné.

Docteur juſtifie aſſaſſinat.

princes & de grands ; & en leur préſence le docteur *Jean Petit* non-ſeulement juſtifia la mort du duc d'Orléans, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda ſur l'exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé dans les livres hiſtoriques de l'écriture. Il oſait faire un dogme de ce qui n'eſt écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait roûjours dû faire, qu'un aſſaſſinat rapporté dans l'écriture eſt auſſi déteſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des Sauvages, ou dans celle du tems dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vû, au concile de Conſtance, & n'a pas moins été renouvellée depuis.

CH. LXXIX.

C'eſt vers ce tems-là que le maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gènes qui s'était miſe ſous la protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite de la nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie contre *Bajazet* l'empereur des Turcs, avait été ruée dans la bataille malheureuſe que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'état.

1410.

La femme du roi, *Iſabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris ; le duc de Bourgogne avait le ſien ; celui des enfans du duc d'Orléans était puiſſant. Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'état dont il portait le nom, la Flandre & l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appellait celle des *Bourguignons ;* celle d'Orléans était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'Orléans, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait, faiſait tour-à-tour conduire au gibet, aſſaſſiner, bruler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſurer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne.

Factions à Paris, ville déja conſidérable.

C'était une occaſion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ſes patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il deſcend en Normandie avec une

Henri V deſcend en France.

une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays déſolé par les factions ; mais une diſſenterie contagieuſe fait périr les trois quarts de ſon armée. Cette grande invaſion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déja ſecrettement avec le roi d'Angleterre, envoye cinq cent hommes d'armes & quelques arbalêtriers au ſecours de ſa patrie. Toute la nobleſſe monte à cheval ; les communes marchent ſous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* ſe trouva bientôt à la tête de plus de ſoixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III* arrivait à *Henri V* ; mais la principale reſſemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent auſſi-tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils ſe ſervaient avec force & avec adreſſe, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons, ni fuſils ; & c'eſt une nouvelle raiſon de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs ſont une arme plus formidable : j'en ai vû qui portaient plus loin que les fuſils ; on peut s'en ſervir plus vîte & plus longtems : cependant ils ſont devenus entiérement hors d'uſage. On peut remarquer encore, que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci, & à Poitiers ; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une choſe qui eſt horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on ſe battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les priſonniers qu'on avait faits. On les paſſa au fil de l'épée ; & après ce carnage on en prit encor quatorze mille, à qui on laiſſa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille Français reſtèrent ſur le champ de bataille.

CH. LXXIX. 1415.

1415. *Batailles perdues.*

Il ſemble qu'après une victoire ſi entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris & à ſubjuguer un royaume diviſé, épuiſé, qui n'était qu'une vaſte ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il eſt conſtant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produiſit aux

victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repaſſer en Angleterre, pour amaſſer de l'argent & de nouvelles troupes.

CH. LXXIX.

1415. *Reine mère coupable, punie, & qui ſe venge.*

L'eſprit de vertige qui troublait les Français au moins autant que leur roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pû faire. Deux dauphins étaient morts; le troiſiéme, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de ſeize ans, tâchait déja de ramaſſer les débris de ce grand naufrage. La reine ſa mère avait arraché de ſon mari des lettres-patentes qui lui laiſſaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la paſſion de s'enrichir, de gouverner, & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'état & à ſon mari, était en dépôt en pluſieurs endroits, & ſurtout dans les égliſes. Le dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces tréſors, s'en ſervirent dans le preſſant beſoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de ſon fils, le roi en joignit un plus cruel. Un ſoir, en rentrant chez la reine, il trouva le ſeigneur de *Boisbourdon* qui en revenait. Il le fait prendre ſur le champ. On lui donne la queſtion, & couſu dans un ſac on le jette dans la Seine. On envoye incontinent la reine priſonnière à Blois, de là à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France ſur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le ſecours du duc de Bourgogne. Ce prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux déſaſtres.

1418. Il enlève la reine à Tours, ravage tout ſur ſon paſſage, & conclut enfin ſa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de Bourgogne y maſſacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de *St. Denys*, & quarante magiſtrats. La reine & le duc de Bourgogne font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V* eſt
1418. déja maître de toute la Normandie. Le parti qui tenait pour le

roi, la reine, le duc de Bourgogne, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois, & la fourberie eſt égale de tous côtés. CH. LXXIX.

Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tangui du Châtel*, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de Bourgogne ſur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tangui du Châtel* y aſſaſſine le duc de Bourgogne aux yeux du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'Orléans eſt vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'aſſaſſinat était joint à la violation de la foi publique. 1419. *Le Dauphin aſſaſſine le duc de Bourgogne.*

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes meſures pour en ſoutenir les ſuites. *Philippe le bon*, nouveau duc de bourgogne, ſucceſſeur de ſon père, devint un ennemi néceſſaire du dauphin par devoir & par politique. La reine ſa mère outragée devint une marâtre implacable; & le roi Anglais, profitant de tant d'horreurs, diſait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Iſabelle de Bavière* & le nouveau duc *Philippe* conclurent alors à Troyes une paix plus funeſte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI* pour épouſe au roi d'Angleterre, avec la France en dot. 1420.

Il fut ſtipulé dès-lors même, que *Henri V* ſerait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reſte de la vie malheureuſe du roi de France devenu entiérement imbécille. Enfin le contract portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait dauphin de France. *Iſabelle de Bavière* conduiſit ſon malheureux mari & ſa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paiſiblement, & y régna ſans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ſes domeſtiques à l'hôtel de *St. Paul*, & que la reine *Iſabelle de Bavière* commençait déja à ſe repentir. *Le Dauphin deshérité.*

Philippe duc de Bourgogne fit demander ſolemnellement juſtice du meurtre de ſon père aux deux rois, à l'hôtel de *St. Paul*, dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de grands. Le procureur-général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'univerſité nommé *Jean Larcher*, accuſent le dauphin. Le 1420. *Condamné au parlement.*

premier préſident du parlement de Paris & quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat-général *Marigni* prend des concluſions contre l'héritier & le défenſeur de la couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui ſervait du tems de *St. Louis* à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du Louvre, & qui reſta depuis comme une marque de juriſdiction. Le dauphin y fut condamné par contumace.

CH. LXXIX.

C'était une de ces queſtions délicates & difficiles à réſoudre, de ſavoir par qui le dauphin devait être jugé, ſi on pouvait détruire la loi ſalique, ſi le meurtre du duc d'Orléans n'ayant point été vengé, l'aſſaſſinat du meurtrier devait l'être. On a vû longtems après en Eſpagne *Philippe II* faire périr ſon fils. *Coſme I* duc de Florence tua l'un de ſes enfans qui avait aſſaſſiné l'autre. Ce fait eſt très vrai; on a conteſté très mal à propos à *Varillas* cette avanture; le préſident *de Thou* fait aſſez entendre qu'il en fut informé ſur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner ſon fils à la mort. Exemples affreux, dans leſquels il ne s'agiſſait pas de donner l'héritage du fils à un étranger!

Le roi d'Angleterre regne en France.

Voilà donc la loi ſalique abolie, l'héritier du trône deshérité & proſcrit, le gendre régnant paiſiblement & enlevant l'héritage de ſon beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume* prince d'Orange étranger dépoſſéder le père de ſa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, ſi les ſucceſſeurs de *Henri V* avaient ſoutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un ſeul hiſtorien qui ne trouvât leur cauſe juſte? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorroides pour s'être aſſis ſur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles ſur bulles? n'auraient-ils pas été les oints du ſeigneur? La loi ſalique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient préſenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplômes contre cette loi ſalique! Que de beaux eſprits l'euſſent tournée en ridicule! Que de prédicateurs euſ-

Digitized by Google

ſent élevé juſqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'aſſaſſinat, & libérateur de la France!

CH. LXXIX.

Le Dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraiſſait qu'un exilé. *Henri V* roi de France & d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encor de nouveaux ſubſides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple Anglais amoureux de ſa liberté, que ſon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; & après s'être épuiſée pour affermir ſon roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu & que ſon roi aurait euës dans ſa main.

Le roi d'Angleterre à St. Denys.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors & des armées; il était jeune encore. Tout faiſait croire que le trône de France paſſait pour toûjours à la maiſon de *Lancaſtre*. La deſtinée renverſa tant de proſpérités & d'eſpérances. *Henri V* fut attaqué d'une fiſtule. On l'eût guéri dans des tems plus éclairés. L'ignorance de ſon ſiécle cauſa ſa mort. Il expira au château de Vincennes 1422. à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut expoſé à *St. Denys*, comme celui d'un roi de France, & enſuite porté à Veſtminſter parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encor laiſſé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après ſa triſte vie, après avoir paſſé trente années dans des rechutes continuelles de frénéſie. Il mourut le plus malheureux des rois, & le roi du peuple le 1422. plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc de *Betford*, fut le ſeul qui aſſiſta à ſes funerailles. On n'y vit aucun ſeigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc de Bourgogne ne voulait pas céder le pas au duc de *Betford*. Il falait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres *Henri VI* fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même juſqu'à Londres des députés pour prêter ſerment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE QUATRE-VINGTIEME.

De la France du tems de CHARLES *VII. De la Pucelle, & de* Jacques Cœur.

CH. LXXX.

CE débordement de l'Angleterre en France fut enfin ſemblable à celui qui avait inondé l'Angleterre du tems de *Louis VIII*; mais il fut plus long & plus orageux. Il falut que *Charles VII* regagnât pied à pied ſon royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, auſſi abſolu que *Henri V*, & le duc de Bourgogne devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant, & de la Hollande à ſes domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plûpart abuſaient de ſes malheurs, au point que le comte de *Richemont* ſon connétable, frère du duc de Bretagne, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de faire valoir dans les pays de ſon obéiſſance le prix du marc d'argent juſqu'à quatre-vingt-dix livres, au lieu d'une demi-livre de ſix onces qu'il valait du tems de *Charlemagne*.

Qu'était la pucelle d'Orléans.

Il falut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte, montant chevaux à poil*, comme dit Monſtrelet, *& faiſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire*. On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges : elle fut examinée par

des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des docteurs de l'univerſité & quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice; le vulgaire le crut, & ce fut aſſez. CH. LXXX.

Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*, & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jetter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, & leur inſpire ce courage d'entouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croyent voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera ſacrer dans Reims, & accomplit ſa promeſſe l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendart avec lequel elle avait combattu. 1429.

Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime & chaſſer l'étranger: mais l'inſtrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée & priſe en défendant Compiégne. Un homme tel que *le Prince noir* eût honoré & reſpecté ſon courage. Le régent *Betford* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toûjours d'obſerver l'eſprit du tems; c'eſt lui qui dirige les grands événemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie & de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût; ou ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouën, par *Cauchon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques Français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine dominicain vicaire de l'inquiſition, & par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée » de ſuperſtitieuſe de- » vinereſſe du diable, blaſphémereſſe en DIEU & en ſes ſaints » & ſaintes, errant par moult de fors en la foi de CHRIST. « Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau 1429. *La Pucelle priſonnière, accuſée par la Sorbonne, & condamnée au feu par des évêques Français & Anglais.*

dans une priſon perpétuelle. Elle fit, me ſemble, à ſes juges
CH. LXXX. une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre de *Charles* avec ſon étendart ? elle répondit : *Il eſt juſte que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

1431. Enfin, accuſée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laiſſé exprès pour la tenter, ſes juges, qui n'étaient pas aſſurément en droit de la juger, puiſqu'elle était priſonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapſe, & firent mourir par le feu celle qui ayant ſauvé ſon roi, aurait eu des autels dans les tems héroïques, où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis ſa mémoire, aſſez honorée par ſon ſupplice même.

Ce n'eſt pas aſſez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions : il faut encor ce fanatiſme compoſé de ſuperſtition & d'ignorance, qui a été la maladie de preſque tous les ſiécles. Quelque tems auparavant les Anglais condamnèrent la princeſſe de *Glocester* à faire amende honorable dans l'égliſe de *St. Paul*, & une de ſes amies à être brulée vive, ſous prétexte de je ne ſais quel ſortilège employé contre la vie du roi. On avait brulé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique : & en Bretagne on fit mourir par le même ſupplice le maréchal de *Retz* accuſé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur ſang de prétendus enchantemens.

Obſervation. Que les citoyens d'une ville immenſe, où les arts, les plaiſirs & la paix régnent aujourd'hui, où la raiſon même commence à s'introduire, comparent les tems, & qu'ils ſe plaignent s'ils l'oſent. C'eſt une réflexion qu'il faut faire, preſque à chaque page de cette hiſtoire.

Dans ces triſtes tems la communication des provinces était ſi interrompue, les peuples limitrophes étaient ſi étrangers les uns aux autres, qu'une avanturière oſa quelques années après la mort de la pucelle prendre ſon nom en Lorraine, & ſoutenir hardiment qu'elle avait échappé au ſupplice, & qu'on avait brulé un fantôme à ſa place. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens, & un homme de la maiſon des *Armoiſes* l'épouſa en 1436, penſant en effet épouſer la véritable héroïne, qui, quoique née dans l'obſcurité

curité eût été pour le moins égale à lui par ſes grandes actions.

CH LXXX.

Pendant cette guerre, plus longue que déciſive, qui cauſait tant de malheurs, un autre événement fut le ſalut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de ſon père, & en s'uniſſant avec le chef de ſa maiſon contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien aſſaſſinat, en ſe donnant par le traité toutes les villes ſur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier & le comté de Boulogne. Il ſe libéra de tout hommage pendant ſa vie, & devint un très grand ſouverain; mais il eut la généroſité de délivrer de ſa longue priſon de Londres le duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Il paya ſa rançon. On la fait monter à trois cent mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces tems. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toûjours de belles ames dans les tems les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'eſt ce même *Philippe* qui avait en 1330 inſtitué la toiſon d'or à l'honneur d'une de ſes maîtreſſes. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges faiſaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ſes états. La France lui dut enfin ſa paix & ſa grandeur, qui augmentèrent toûjours depuis malgré les adverſités, & malgré les guerres civiles & étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna ſon royaume à-peu-près comme *Henri IV* le conquit cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet eſprit promt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV*, mais obligé comme lui de ménager ſouvent ſes amis & ſes ennemis, de donner de petits combats, de ſurprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de poſſéder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encor une faibleſſe commune, celle de ſe livrer trop à l'amour, car l'amour influe preſque toûjours ſur les affaires d'état chez

les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reſte du monde.

CH. LXXX.

Entrée de Charles VII dans Paris, reçu par les ſept péchés mortels.

Charles ne fit ſon entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient ſignalés par tant de maſſacres, allèrent au devant de lui avec toutes les démonſtrations d'affection & de joye, qui étaient en uſage chez ce peuple groſſier. Sept filles repréſentant les ſept péchés qu'on nomme mortels, & ſept autres figurant les vertus théologales, & cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte St. Denys. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les myſtères de la religion que des bateleurs joüaient ſur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors auſſi pauvres que ruſtiques; les provinces l'étaient davantage. Il falut plus de vingt ans pour réformer l'état; ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entiérement chaſſés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous ces vaſtes domaines que leurs rois avaient eus par les droits du ſang, & que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conſerver. Les diviſions de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, & qui même était venu ſe faire ſacrer à Paris, détrôné à Londres par ſes parens, fut rétabli & détrôné encore.

Etabliſſemens de Charles VII.

Charles VII, maître enfin paiſible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conſerva des compagnies réglées de quinze cent gens-d'armes. Chacun de ces gens-d'armes devait ſervir avec ſix chevaux; de ſorte que cette troupe

Troupes réglées.

compoſait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille ſept cent livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cent ſoixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce tems-là par mois. Il établit auſſi quatre mille cinq cent archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'eſt-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainſi en tems de paix il en coûtait environ ſix millions de notre monnoie préſente pour l'entretien des ſoldats. Les choſes ont bien

changé dans l'Europe. Cet établiſſement des archers fait voir que les mouſquets n'étaient pas encor d'un fréquent uſage. Cet inſtrument de deſtruction ne fut commun que du tems de *Louis XI.* CH. LXXX.

Outre ces troupes, tenues continuellement ſous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exemt de taille; & c'eſt par cette exemption attachée d'ailleurs à la nobleſſe, que tant de perſonnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom & d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encor à ſervir dans les occaſions. *Nobleſſe nouvelle.*

On s'étonne qu'après tant de déſaſtres la France eût tant de reſſources & d'argent. Mais un pays riche par ſes denrées, ne ceſſe jamais de l'être, quand la culture n'eſt pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'état, & ne le détruiſent point. Les meurtres & les ſaccagemens, qui déſolent des familles, en enrichiſſent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme I, Médici*, que nous appellons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cent facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux cent mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix, que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet: car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes & des injuſtices des hommes? *Grand commerce de Jacques Cœur.*

Le roi le fit mettre en priſon, & le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un Turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté & trahi ſon maître, & qu'il avait fait vendre des armes au ſoudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, & l'autre vertueuſe, il fut condamné à

CH. LXXX.

perdre ſes biens. Il trouva dans ſes commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient perdu. Ils ſe cotiſèrent preſque tous pour l'aider dans ſa diſgrace. *Jacques Cœur* alla continuer ſon commerce en Chypre, & n'eut jamais le courage de revenir dans ſon ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappellé.

Au reſte la fin du régne de *Charles VII* fut aſſez heureuſe pour la France, quoique très malheureuſe pour le roi, dont les jours finirent avec amertume, par les rebellions de ſon fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*

CHAPITRE QUATRE-VINGT-UNIEME.

Mœurs, uſages, commerce, richeſſes, vers les treiziéme & quatorziéme ſiécles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la ſocieté des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funeſtes objets de l'hiſtoire, & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treiziéme ſiécle, & dans le commencement du quatorziéme, il me ſemble qu'on commençait en Italie, malgré tant de diſſenſions, à ſortir de cette groſſiéreté, dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chûte de l'empire Romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans & les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles & les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiécles groſſiers, des inventions utiles, fruits de ce génie de méchanique que la nature donne à certains hommes très indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vuë affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du

Digitized by Google

treiziéme ſiécle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina.* Les meules qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont connues en Italie dans le même tems. *La Flamma*, qui vivait au quatorziéme ſiécle, en parle, & avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu longtems auparavant chez les Grecs & chez les Arabes; il en eſt parlé dans des poëtes Arabes du ſeptiéme ſiécle. La fayence, qu'on faiſait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis longtems l'uſage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence. CH. LXXXI.

Les Vénitiens eurent ſeuls au treiziéme ſiécle le ſecret des miroirs de cryſtal. Il y avait en Italie quelques horloges à rouës: celle de Bologne était fameuſe. La merveille plus utile de la bouſſole était duë au ſeul hazard, & les vuës des hommes n'étaient point encor aſſez étendues pour qu'on fît uſage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, eſt du commencement du quatorziéme ſiécle. *Cortuſius* hiſtorien de Padouë parle d'un certain *Pax*, qui établit à Padouë la première manufacture plus d'un ſiécle avant l'invention de l'imprimerie. C'eſt ainſi que les arts utiles ſe ſont peu-à-peu établis, & la plûpart par des inventeurs ignorés.

Il s'en falait beaucoup que le reſte de l'Europe eût des villes telles que Veniſe, Gènes, Bologne, Sienne, Piſe, Florence. Preſque toutes les maiſons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainſi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c. *Villes pauvres.*

Quoique les forêts euſſent couvert tant de terrains demeurés longtems ſans culture, cependant on ne ſavait pas encor ſe garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'hui dans tous nos appartemens un ſecours & un ornement. Une famille entière s'aſſemblait au milieu d'une ſalle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

La Flamma ſe plaint au quatorziéme ſiécle, ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, que la frugale ſimplicité a fait place *Diſette appellée frugalité.*

CH. LXXXI.

au luxe. Il regrette le tems de *Fréderic Barberouſſe*, & de *Fréderic II*, lorſque dans Milan capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par ſemaine. Le vin alors était rare : la bougie était inconnue, & la chandelle un luxe. On ſe ſervait, dit-il, chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois ſec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par ſemaine : les chemiſes étaient de ſerge & non de linge ; la dot des bourgeoiſes les plus conſidérables était de cent livres tout au plus. Les choſes ont bien changé, ajoute-t-il ; on porte à préſent du linge ; les femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoye, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent : elles ont juſqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il ſe plaint, était encor loin à quelques égards de ce qui eſt aujourd'hui le néceſſaire des peuples riches & induſtrieux.

Le linge de table était très rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apoticaires comme un cordial. Toutes les maiſons des particuliers étaient de bois à Paris & à Londres. Se faire traîner en charette dans les ruës de Paris à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe ; & ce luxe fut défendu, par *Philippe le bel*, aux bourgeoiſes. On connait ce réglement fait ſous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo ſercula cum potagio ;* » Que perſonne n'oſe donner plus de » deux plats avec le potage. «

Un ſeul trait ſuffira pour faire connaître la diſette d'argent en Ecoſſe & même en Angleterre, auſſi-bien que la ruſticité de ces tems-là, appellée ſimplicité. On lit dans les actes publics, que quand les rois d'Ecoſſe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur aſſignait trente shellings par jour, douze pains, douze gâteaux, & trente bouteilles de vin.

Luxe chez les ſeigneurs & prélats.

Cependant il y eut toûjours chez les ſeigneurs de fief, & chez les principaux prélats, toute la magnificence que le tems permettait. Elle devait néceſſairement s'introduire chez les poſſeſſeurs des grandes terres. Dès longtems auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domeſtiques & de chevaux. Un concile de Latran tenu en 1179, ſous *Alexandre III*, leur reproche que ſouvent on était obli-

Digitized by Google

gé de vendre les vaſes d'or & d'argent, dans les égliſes des monaſtères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs viſites. Le cortège des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conſéquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuſe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'induſtrie n'ont pû former qu'avec le tems cet état mitoyen qui fait la richeſſe d'une nation. La vaiſſelle d'argent était preſque inconnue dans la plûpart des villes. *Muſſus* écrivain Lombard du quatorziéme ſiécle regarde comme un grand luxe, les fourchettes, les cuillières, & les taſſes d'argent. CH. LXXXI.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois cent florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnoie de France courante de nos jours.

L'argent était donc très rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France aux douziéme, treiziéme & quatorziéme ſiécles. Les Florentins, les Lombards, qui faiſaient ſeuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en poſſeſſion de tirer des Français & des Anglais, vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. La grande uſure eſt la marque infaillible de la pauvreté publique. *Uſure énorme en uſage, preuve de miſère, & miſère preuve de ſottiſe.*

Le roi *Charles V* amaſſa quelques tréſors par ſon œconomie, par la ſage adminiſtration de ſes domaines (alors le plus grand revenu des rois) & par des impôts inventés ſous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniſtre le cardinal *de la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréſors furent diſſipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les ſiens dans Avignon. Le duc d'Anjou, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans ſa malheureuſe expédition d'Italie. La France reſta dans la miſère juſqu'aux derniers tems de *Charles VII.*

Il n'en était pas ainſi dans les belles villes commerçantes

de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur ſein qu'on jouïſſait des douceurs de la vie. Les richeſſes & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

Ch. LXXXI.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

Sciences & beaux arts au treiziéme & quatorziéme ſiécles.

LA langue italienne n'était pas encor formée du tems de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudeſque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Francez,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Treviſana,
E lou cantar Provenſales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toſcana.

Ce monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, & eſt fort au-deſſus de tous ces décombres des bâtimens du moyen-âge, qu'une curioſité groſſière & ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des nations dont *Fréderic* parle. Les Catalanes ſont, comme au tems de cet empereur, les plus belles femmes de l'Eſpagne. La nobleſſe Françaiſe a les mêmes graces martiales qu'on eſtimait alors. Des traits nobles & réguliers, de belles mains ſont encor une choſe commune en Angleterre. La jeuneſſe a plus d'agrémens en Toſcane qu'ailleurs. Les Génois ont conſervé leur induſtrie ; les Provençaux leur goût pour la poëſie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres

maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100. CH. LXXXII.

Que non vogli maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es vaudes & los feſon morir.

Citation eſſentielle.

Cette citation a encor ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toûjours affecté des mœurs ſévères.

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force & à cette grace qui loin de dégénérer ſe perfectionna encore. L'italien prit ſa forme à la fin du treiziéme ſiécle, du tems du bon roi *Robert* grand-père de la malheureuſe *Jeanne*. Déja *le Dante* Florentin avait illuſtré la langue toſcane par ſon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*, ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-deſſus du mauvais goût de ſon ſiécle & de ſon ſujet, & rempli de morceaux écrits auſſi purement que s'ils étaient du tems de *l'Arioſte* & du *Taſſe*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *Gibeline*, perſécuté par *Boniface VIII* & par *Charles de Valois*, ait dans ſon poëme exhalé ſa douleur ſur les querelles de l'empire & du ſacerdoce. Qu'il ſoit permis d'inférer ici une faible traduction d'un des paſſages du *Dante* concernant ces diſſenſions. Ces monumens de l'eſprit humain délaſſent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre. *Le Dante.*

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux ſoleils les flambeaux luire au monde,
Qui ſans ſe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enſeignaient les chemins,
Et nous montraient de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervale.

CH. LXXXII.

Ce tems n'eſt plus, & nos cieux ont changé.
L'un des ſoleils de vapeurs ſurchargé,
En s'échappant de ſa ſainte carrière,
Voulut de l'autre abſorber la lumière.
La régle alors devint confuſion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre uſurpée
Voulut porter la houlette & l'épée.

Pétrarque. Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux poëtes, & ſurtout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraicheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au deſir de vous faire connaître autant que je le peux le genre dans lequel il écrivait. Voici à-peu-près le commencement de ſa belle ode à la *Fontaine de Vaucluſe*, en vers croiſés.

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphirs
La couvris de ſon ombrage,
Qui rappelles mes ſoupirs,
En rappellant ſon image;
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſait quand vous touchiez ſon ſein,
Roſſignols dont la voix eſt moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable ſéjour
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes

L'amour a bleſſé tous mes ſens ;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

CH. LXXXII.

Ces piéces qu'on appelle *Canzoni* ſont regardées comme ſes chefs-d'œuvres. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur ; il immortaliſa la *Fontaine de Vaucluſe*, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point aimé, il ſerait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que ſoit cette imitation, elle fait entrevoir la diſtance immenſe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette molleſſe élégante qui fait ſon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de ſon ſiécle payait à ſon génie alors unique, mais ſurpaſſé depuis par l'*Arioſte* & par le *Taſſe*. Je ne paſſerai pas ſous ſilence que ſa famille avait été bannie de Toſcane, & dépouillée de ſes biens, pendant les diſſenſions des *Guelfes* & des *Gibelins*, & que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer ſa patrie de ſa préſence & y jouïr de la reſtitution de ſon patrimoine. La Grèce dans ſes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût & plus d'eſtime pour les talens.

Ce *Bocace* fixa la langue toſcane ; il eſt encor le premier modèle en proſe pour l'exactitude & pour la pureté du ſtile, ainſi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, juſqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome. *Bocace.*

Il y eut une ſuite non interrompue de poëtes Italiens qui ont tous paſſé à la poſtérité ; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque*. Le *Boyardo* comte de *Scandiano* ſuccéda au *Pulci*, & l'*Arioſte* les ſurpaſſa tous par la fécondité de ſon imagination. N'oublions pas que *Pétrarque* & *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'eſprit cultivé ſentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs diſciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les char-

mes faiſaient oublier les tems criminels de ſon premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'eſprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ſes jours.

CH. LXXXII.

Cimmabué. Les beaux arts, qui ſe tiennent comme par la main, & qui d'ordinaire périſſent & renaiſſent enſemble, ſortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* ſans aucun ſecours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treiziéme ſiécle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encor avec plaiſir. Il reſte ſurtout de lui cette fameuſe peinture qu'on a miſe en moſaïque, & qui repréſente le premier apôtre marchant ſur les eaux; on la voit au-deſſus de la grande porte de *St. Pierre* de Rome. *Brunelleſchi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* longtems auparavant avait inventé les nouvelles notes de la muſique à la fin de l'onziéme ſiécle, & rendu cet art plus facile & plus commun.

Toſcans nos maîtres. On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toſcans. Ils firent tout renaître par leur ſeul génie, avant que le peu de ſcience qui était reſté à Conſtantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence érait alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* ſur ſon exaltation, on compta dix-huit Florentins. On voit par-là que ce n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec.

Remarque. Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſenſions & des guerres; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait ſon beau poëme de la nature, *Virgile* ſes bucoliques, *Ciceron* ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne & qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *St. Bernard* & *Abelard* en France au douziéme ſiécle auraient pû être regardés comme de beaux eſprits; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payè-

rent en latin tribut au mauvais goût du tems. Les hymnes latines rimées du douziéme & treiziéme ſiécles ſont le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales. CH. LXXXII. *Langue françaiſe alors jargon groſſier.*

L'art des *Sophocles* n'exiſtait point ; on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves de quelques hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament ; & c'eſt de-là que la coutume de jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poëte *St. Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains ; & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, & leurs théâtres une choſe ſacrée, *Grégoire de Nazianze* & ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes, mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des Gentils. Il eſt reſté de ces pieuſes farces, des théâtres ambulans, que promènent encor les bergers de la Calabre. Dans les tems de ſolemnités, ils repréſentent la naiſſance & la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales, adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *Oratorio* ; & enfin, les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvres tirés de l'ancien Teſtament. *Farces ſaintes.*

Les confrères de la paſſion en France, vers le ſeiziéme ſiécle, firent paraître JESUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve & groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres Juifs, & condamné par un préteur Romain, eût pû fournir un ouvrage ſublime ; mais il eût falu un tems éclairé, & dans ce tems éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'orient. Et puiſ- *Beaux arts dans l'Aſie.*

Ch. LXXXII.

que les poëſies du Perſan *Sady* ſont encor aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles ayent du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil & de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement empoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſocieté. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* & de *Ciceron*. Qui aurait-on eu à perſuader en orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de *Sady* que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des prophêtes Hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Traduction de Sady.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais.
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux.
Juge, il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite.
De l'éternel burin de ſa préviſion
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil;
Il ſème de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux goutes d'eau; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inſtant l'univers va rentrer

Dans les immenſités de l'eſpace & du vuide ;
Qu'il parle & l'univers repaſſe en un clin d'œil
Des abimes du rien dans les plaines de l'être.

CH. LXXXII.

Si les belles-lettres étaient ainſi cultivées ſur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'eſt une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très connus. On n'a le ſuperflu qu'après le néceſſaire. Mais ce néceſſaire manquait encor dans preſque toute l'Europe. Que connaiſſait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Eſpagne, & dans la Lombardie ſeptentrionale ? Les coutumes barbares & féodales auſſi incertaines que tumultueuſes, les duels, les tournois, la théologie ſcholaſtique & les ſortilèges.

Sotiſes d'Europe.

On célébrait toûjours dans pluſieurs égliſes la fête de l'âne, ainſi que celle des innocens & des fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *Amen Amen Aſine ; eh eh eh ſire âne, eh eh eh ſire âne.*

Du Cange & ſes continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuſcrit de cinq cent ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit aſinus
Pulcher & fortiſſimus.

Eh ſire âne ! ça chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin aſſez.

Fête de l'âne.

Une fille repréſentant la mère de DIEU allant en Egypte, montée ſur cet âne, & tenant un enfant entre ſes bras, conduiſait une longue proceſſion ; & à la fin de la meſſe, au lieu de dire, *Ite miſſa eſt*, le prêtre ſe mettait à braire trois fois de toutes ſes forces, & le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette ſuperſtition de ſauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'au treiziéme & au quatorziéme ſiécles, quelques Italiens commençaſſent à ſortir des ténèbres, toute la populace

y était toûjours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui
CH. LXXXII. porta JESUS-CHRIST avait marché ſur la mer, & était venu juſques ſur les bords de l'Adige, par le golfe de Veniſe; que JESUS-CHRIST lui avait aſſigné un pré pour ſa pâture, qu'il y avait vécu longtems, qu'il y était mort. On enferma ſes os dans un âne artificiel, qui fut dépoſé dans l'égliſe de Notre-Dame des Orgues, ſous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en proceſſion trois fois l'année, avec la plus grande ſolemnité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII* voyant que la proceſſion de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maiſon de la vierge *Marie* en attirerait davantage, & ne ſe trompa pas; il autoriſa cette fable de ſon autorité apoſtolique. Si les peuples croyaient qu'un âne avait marché ſur la mer, de Jéruſalem juſqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maiſon de *Marie* avait été tranſportée de Nazareth à Loretto. La petite maiſon fut bientôt enfermée dans une égliſe ſuperbe; les voyages des pélérins, & les préſens des princes, rendirent ce temple auſſi riche que celui d'Ephèſe. Les Italiens s'enrichiſſaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embraſſait la ſuperſtition pour elle-même, & ſeulement en s'abandonnant à l'inſtinct groſſier, & à l'eſprit du tems. Vous avez obſervé plus d'une fois que ce fanatiſme auquel les hommes ont tant de penchant, a toûjours ſervi non-ſeulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'eſprit: & la ſuperſtition en l'aveuglant, inſpire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans pluſieurs villes ſur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la croſſe à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans ſon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut enſuite un fou de cour, qui prenait un droit ſur les filoux & ſur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confrairies d'artiſans, de bourgeois, de femmes; les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myſtè-

res

res ſacrés; & c'eſt de-là que vient la ſocieté des francs-maçons, échappée au tems qui a détruit toutes les autres.

CH. LXXXII.

La plus mépriſable de toutes ces confrairies fut celle des flagellans, & ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'inſolence de quelques prêtres qui s'aviſérent d'abuſer de la faibleſſe des pénitens publics, juſqu'à les fuſtiger. On voit encor un reſte de cet uſage dans les baguettes dont ſont armés les pénitenciers à Rome; enſuite les moines ſe fuſtigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatriſé d'un moine. *Pierre Damien* dans l'onziéme ſiécle excita les ſéculiers même à ſe fouetter tout nuds. On vit en 1260 pluſieurs confrairies de pélérins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent enſuite une partie de l'Europe. Cette aſſociation fit même une ſecte qu'il falut enfin diſſiper. *Flagellans.*

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en ſe fuſtigeant, des fous marchaient dans preſque toutes les villes à la tête des proceſſions, avec une robe peliſſée, des grelots, une marotte; & la mode s'en eſt encor conſervée dans les villes des Pays-bas, & en Allemagne. Nos nations ſeptentrionales avaient pour toute littérature en langage vulgaire les farces nommées *moralités*, ſuivies de celles de la *mère ſotte* & du *prince des ſots*.

On n'entendait parler que de révélations, de poſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femme de *Philippe III* d'adultère, & le roi envoye conſulter une béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entre eux une aſſociation par écrit, & ſe promettent un ſecours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brule par arrêt du parlement une ſorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* eſt attribuée à un ſortilège, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princeſſe de *Gloceſtre* en Angleterre eſt condamnée à faire amende honorable devant l'égliſe de *St. Paul*, ainſi qu'on l'a déja remarqué; & une baronne du royaume ſa prétendue complice, eſt brulée vive comme ſorcière. *Révelations, ſortiléges.*

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient ſur les

CH. LXXXII.

premières perſonnes des royaumes de l'Europe, on voit aſſez à quoi étaient expoſés les ſimples citoyens. C'était encor là le moindre des malheurs.

Barbarie & miſère.

L'Allemagne, la France, l'Eſpagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante, était abſolument ſans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent ſaccagées dans les guerres civiles. L'empire Grec fut inondé par les Turcs. L'Eſpagne était encor partagée entre les chrétiens & les mahométans Arabes ; & chaque parti était déchiré ſouvent par des guerres inteſtines. Enfin du tems de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peſte générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la miſère.

Immédiatement avant ces tems du quatorziéme ſiécle, on a vû les croiſades dépeupler & appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux tems qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne ;* ils ne ſont pas moins malheureux, & ſont encor plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiécles avec le nôtre (quelques perverſités & quelques malheurs que nous puiſſions eſſuyer) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands-hommes qui ne purent corriger leur ſiécle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les états, ſur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les eccléſiaſtiques ; mais ni un *St. Louis* ni un *St. Ferdinand* ne purent guérir les playes du genre-humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les *Céſars* de l'Allemagne & contre les pontifes Romains, les ſchiſmes fréquens, & enfin le grand ſchiſme d'occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des tems paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux ? Tout homme eſt formé par ſon ſiécle ; bien peu s'élèvent au deſſus des mœurs du tems. Les attentats dans leſquels pluſieurs papes furent entrainés, leurs ſcandales autoriſés par un exemple général, ne peuvent pas être enſevelis dans l'oubli. A quoi ſert la peinture de leurs vices & de leurs deſaſtres ? à

faire voir combien Rome eſt heureuſe depuis que la décence & la tranquillité y régnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les viciſſitudes de cet *Eſſai ſur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toûjours été malheureuſe, juſqu'à ce que les loix & le pouvoir légiſlatif ayent été établis ſans contradiction ? CH. LXXXII.

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur tems, ne purent arrêter tant de déſordres, quelques bons eſprits nés dans les ténèbres des nations ſeptentrionales ne purent y attirer les ſciences & les arts.

Le roi de France *Charles V* qui raſſembla environ neuf cent volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuſes compoſitions de ce tems. C'eſt faire un amas de cailloux tirés d'antiques mazures quand on eſt entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Piſe un aſtrologue ; & *Catherine* fille de cet aſtrologue qui écrivit en français, prétend que *Charles* diſait : *Tant que doctrine ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encor plus. Un malheureux pays dépourvu de loix fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites, & gouverné par mille coutumes différentes ; un pays dont la moitié s'appellait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, & l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe Françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations. *Charles V le ſage digne d'un meilleur tems.*

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe trainait à terre. Les chevaliers Français donnaient pourtant de la grace à cette maſcarade, & juſtifiaient ce qu'avait dit *Fréderic II. Plaz me el Cavalier Francez.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* & *Charles VI.* Mais comment était-elle plus fa- *Modes françaiſes.*

milière aux Anglais ? C'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille & plus réfléchi.

Ch. LXXXII.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-TROISIEME.

Affranchiſſemens, priviléges des villes, états-généraux.

DE l'anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres mêmes, nâquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu-à-peu les villes impériales, & tant d'autres cités.

Servitude établie dans preſque toute l'Europe.

Vous avez déja obſervé que dans les commencemens de l'anarchie féodale preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoyens, comme on le voit encor en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, & où les habitans appartiennent à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie & de mort. Il en fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes; & dès le treiziéme ſiécle elles s'unirent pour leur défenſe commune contre les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient de brigandage.

Louis le gros en France ſuivit cet exemple dans ſes domaines, pour affaiblir les ſeigneurs qui lui faiſaient la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la chevalerie.

Servitude abolie en quelques pays.

Enfin en 1167 le pape *Alexandre III* déclare au nom d'un concile, *que tous les chrétiens devaient être exemts de la ſervitude.* Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chère à tous les peuples; ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

C'eſt en vertu de cette loi que longtems après, le roi *Louis Hutin* dans ſes chartes déclara que tous les ſerfs qui reſtaient

encor en France, devaient être affranchis, *parce que c'eſt*, dit-il, *le royaume des Francs*. Il faiſait à la vérité payer cette liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher ? CH. LXXXIII.

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés & très difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les ſeigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs domaines ce qu'il faiſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes reſtèrent encor longtems hommes de *poeſt*, hommes de puiſſance, attachés à la glèbe, ainſi qu'ils le ſont encor en pluſieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du tems de *Charles VII*, que la ſervitude fut entiérement abolie par l'affaibliſſement des ſeigneurs. Les Anglais mêmes y contribuèrent beaucoup, en apportant avec eux la liberté qui fait leur caractère.

Annobliſſemens.

Avant *Louis Hutin* même, les rois annoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de *St. Louis*, annoblit *Raoul*, qu'on appellait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier, ſon annobliſſement eût été ridicule, c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appellait *orfèvres* ces dépoſitaires, ainſi qu'on les nomme encor à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : & *St. Louis* annoblit ſans doute ſon chirurgien *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan.

Tiers-état appellé aux parlemens du royaume.

Les communautés des villes avaient commencé en France ſous *Philippe le bel* en 1301 à être admiſes dans les états-généraux, qui furent alors ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation, compoſés auparavant des ſeigneurs & des prélats. Le tiers-état y forma ſon avis ſous le nom de requête ; cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toûjours ſubſiſté, que les députés du tiers-état parlaſſent aux rois un genou en terre, ainſi que les gens du parquet dans les lits de juſtice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triſte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'état ; l'un compoſé des ſeigneurs des fiefs, qui ne faiſaient pas la cinq-milliéme partie de la nation ; l'autre du clergé, bien moins nombreux encor, & qui par ſon inſtitution ſacrée eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour

CH. LXXXIII.

rien juſques-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'état n'était formé que de barons ſéculiers & eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnoies, ſa perſécution contre les templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII* & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appellant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à ſe former dans ces tems-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le cahos du gouvernement commençait à ſe débrouiller preſque partout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait partout occaſionnés. Mais les peuples en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de longtems ſortir de la barbarie, où l'abrutiſſement, qui naît d'une longue ſervitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus induſtrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* & de *Henri V*, plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'eſclavage, & il ne reſpira que dans les dernières années de *Charles VII*. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le régne de *Henri V*. Son ſort fut moins à plaindre en Allemagne du tems de *Venceſlas* & de *Sigiſmond*, parce que les villes impériales étaient déja puiſſantes.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRE-VINGT-QUATRIEME.

Tailles & monnoies.

LE tiers-état ne ſervit en 1345 aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner ſon conſentement au premier impôt des aides & des gabelles; mais il eſt certain que ſi les états avaient été aſſemblés plus ſouvent en France, ils euſſent acquis plus d'autorité; car ſous le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fauſſe monnoie, & décrédité par ſes malheurs, les états de 1355, dont nous avons déja parlé, nommèrent eux-mêmes des commiſſaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité ſouveraine. Voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces aſſemblées que quand ils n'ont pû s'en diſpenſer. Ainſi le peu d'habitude que la nation a euë d'examiner ſes beſoins, ſes reſſources, & ſes forces, a toûjours laiſſé les états-généraux deſtitués de cet eſprit de ſuite, & de cette connaiſſance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils ſe demandaient les loix & les uſages, au lieu d'en faire; ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre ſe ſont donné plus de prérogatives; ils ſe ſont établis & maintenus dans le droit d'être un corps néceſſaire repréſentant la nation. C'eſt-là qu'on connait ſurtout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement eſt devenu entiérement différent; il était alors tout ſemblable. Les états d'Arragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encor de plus grands priviléges.

CH. LXXXIII.

France ſans loix.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour ſon roi *Charles VII* contre l'uſurpateur *Henri V*, accorda généreuſement à ſon maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le tems même où l'on craignait de laiſſer les

Subſides noblement accordés.

terres ſans culture. (Ce ſont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce tems fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne reſt. it preſque plus de domaines à *Charles VII*, & ſans les braves guerriers qui ſe ſacrifièrent pour lui & pour la patrie, ſans le connétable de *Richemont* qui le maîtriſait, mais qui le ſervait à ſes dépens, il était perdu.

CH. LXXXIII.

Tailles anciennes.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs ſeigneurs dont ils avaient été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſſent auſſi levé des tailles, même avant *St. Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connait la taille de *pain & vin* payée d'abord en nature, & enſuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites ; & ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorſqu'il eut remis dans le royaume la police & la tranquillité, dont il avait été privé depuis ſi longtems, & lorſqu'une ſi longue ſuite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je conſidère donc ici en général le ſort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'eſt au genre-humain qu'il eût falu faire attention dans l'hiſtoire. C'eſt-là que chaque écrivain eût dû dire, *homo ſum* ; mais la plûpart des hiſtoriens ont décrit des batailles.

Monnoie faible.

Ce qui troublait encor en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaibliſſement des monnoies. Chaque ſeigneur en faiſait frapper, & altérait le titre & le poids, ſe faiſant à lui-même un préjudice durable pour un bien paſſager. Les rois avaient été obligés, par la néceſſité des tems, de donner ce funeſte exemple. J'ai déja remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & ſurtout de la France, avait été englouti en Aſie & en Afrique par les infortunes des croiſades. Il falut donc dans les beſoins toûjours renaiſſans augmenter la valeur numéraire des monnoies. La livre dans le tems du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis ſon royau-

royaume, valait ſept livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet que la ſeptiéme partie de l'ancienne livre. Donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue ſept fois plus pauvre. CH. LXXXIV.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un appanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui que cent vingt-quatre mille. Quelle petite reſſource pour le fils d'un roi ! Les eſpèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Eſpagne, en Angleterre. *Peu d'argent comptant.*

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des eſpèces d'or. Qu'on ſonge que les Romains n'en eurent que ſix cent cinquante ans après la fondation de Rome. *Première monnoie d'or au coin des rois d'Angleterre.*

Henri V n'avait que cinquante-ſix mille livres ſterling, environ douze cent vingt mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'eſt avec ce faible ſecours qu'il voulut conquérir la France. Auſſi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gages pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes ſe faiſaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suède que la monnoie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Dannemarck que celui qui avait paſſé dans ce pays par le commerce de Lubeck en très petite quantité.

Dans cette diſette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croiſades, le roi *Philippe le bel* avait non-ſeulement hauſſé le prix fictif & idéal des eſpèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage ; en un mot c'était de la fauſſe monnoie ; & les ſéditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuſe. *Philippe de Valois* avait encor été plus loin que *Philippe le bel* ; il faiſait jurer ſur les évangiles aux officiers des monnoies de garder le ſecret. Il leur enjoint dans ſon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il*

y ait mutation de poids. Mais comment pouvait-il ſe flatter que cette infidélité ne ſerait point découverte ? & quel tems que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel tems où preſque tous les ſeigneurs de fief depuis *St. Louis* faiſaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* & à *Philippe de Valois !* Ces ſeigneurs vendirent en France au ſouverain leur droit de battre monnoie : ils l'ont tous conſervé en Allemagne ; & il en a réſulté quelquefois de grands abus, mais non de ſi univerſels ni de ſi funeſtes.

Ch. LXXXIV.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-CINQUIEME.

Du parlement de Paris juſqu'à Charles VII.

SI *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnoie de *St. Louis*, fit beaucoup de bien en appellant aux aſſemblées de la nation les citoyens, qui ſont en effet le corps de la nation, il n'en fit pas moins en inſtituant ſous le nom de parlement une cour ſouveraine de judicature ſédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit ſur l'origine & ſur la nature du parlement de Paris, ne donne que des lumières confuſes, parce que tout paſſage des anciens uſages aux nouveaux, échappe à la vuë. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes repréſentent préciſément les anciens conquérans de la Gaule ; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre juſtice, que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement eſt appellé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il ſe fit un grand changement en France ſous *Philippe le bel* au commencement du quatorziéme ſiécle ; c'eſt que le grand gouvernement féodal & ariſtocratique était miné peu-à-peu dans les domaines du roi de France ; c'eſt que *Philippe le bel* érigea preſque en même tems ce qu'on appella les parlemens de Paris, de Tou-

Digitized by Google

louſe, de Normandie, & les grands-jours de Troyes, pour rendre la juſtice ; c'eſt que le parlement de Paris était le plus conſidérable par ſon grand diſtrict, que *Philippe le bel* le rendit ſédentaire à Paris, & que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépoſitaire & l'interprète des loix anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne, & l'oracle de la nation. Mais il ne repréſentait nullement la nation. Pour la repréſenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en ſa perſonne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'était le parlement de Paris.

Le conſeil étroit du roi, les états-généraux, le parlement étaient trois choſes très différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conſeil du roi était compoſé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & ſurtout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du ſang : & la cour de juſtice nommée *parlement*, devenue ſédentaire à Paris, était d'abord compoſée d'évêques & de chevaliers, aſſiſtés de légiſtes, ſoit tonſurés, ſoit laïques, inſtruits des procédures.

Pairs.

Il falait bien que les pairs euſſent droit de ſéance dans cette cour, puiſqu'ils éraient originairement les juges de la nation. Mais quand les pairs n'y auraient pas eu droit de ſéance, elle n'en eût pas moins été une cour ſuprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne eſt une cour ſuprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'empire n'y ayent jamais aſſiſté ; & comme le conſeil de Caſtille eſt encor une juriſdiction ſuprême, quoique les grands d'Eſpagne n'ayent pas le privilége d'y avoir ſéance.

Différence entre parlement, cour de juſtice, & parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des champs de Mars & de Mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit à la vérité d'y aſſiſter ; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le ſont encor en Angleterre, les ſeuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne ; & quand on en créait de nouveaux, on n'oſait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant ceſſé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquiſe par

Ch. LXXXV.

ſon mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les ſouverains de ces états ne venaient pas ſans doute juger des cauſes au parlement de Paris, mais pluſieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord quatre fois l'an. On changeait ſouvent les membres de cette cour de juſtice, & le roi les payait de ſon tréſor pour chacune de leurs ſéances.

Pourquoi cour ſouveraine.

On appella ces parlemens, *cours ſouveraines ;* le préſident s'appellait le ſouverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef ; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel ; Que nul maître ne s'abſente de la chambre ſans le congé de ſon ſouverain.* Je dois encor remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur ; il falait venir *eſter à droit* ſoi-même, à moins d'une diſpenſe expreſſe du roi.

Evêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conſervé leur droit d'aſſiſter aux ſéances de cette compagnie toûjours ſubſiſtante, elle eût pû devenir à la longue une aſſemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus ſous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord préſidé au parlement, & précédé le chancelier. Le premier laïc qui préſida dans cette compagnie par ordre du roi en 1320, fut un haut baron comte de Boulogne poſſédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conſeiller, juſques vers l'an 1350. Enſuite les juriſconſultes étant devenus préſidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la nobleſſe ; on les appella ſouvent *chevaliers ès loix.* Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toûjours de mépriſer cette nobleſſe paiſible. Les deſcendans des hommes de loi ne ſont point encor reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'eſt un reſte de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'aviliſſement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la juſtice.

Roture en parlement.

On objecte que ce n'eſt pas la fonction de rendre la juſtice qui les aviliſſait, puiſque les pairs & les rois la rendaient, mais que des hommes nés dans une condition ſervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inſtruire les procès, & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la nobleſſe, à qui ſeule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleſſe des hon-

Digitized by Google

neurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie Françaiſe, nous écrit que pour être digne de faire l'hiſtoire de France, il faut être verſé dans nos anciens uſages; qu'il faut ſavoir, par exemple, que les conſeillers du parlement furent originairement des ſerfs qui avaient étudié nos loix, & qui conſeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite; mais il eſt plus vrai encor que la plûpart n'étaient point ſerfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès longtems affranchis, vivans librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens en tout tems & en tout pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage. C. R. LXXXV.

Ce tribunal était, comme vous ſavez, ce qu'eſt en Angleterre la cour appellée *du banc du roi*. Les rois Anglais, vaſſaux de ceux de France, imitèrent en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut préſider aux parlemens Français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi & les pairs Anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'état, & comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons & la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de loix, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de banc prouve la reſſemblance parfaite; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, & nous l'appellons encor aujourd'hui *le grand banc*. *Parlement de Paris ſemblable au banc du roi d'Angleterre.*

La forme du gouvernement Anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déja remarqué. Les états-généraux Anglais ont ſubſiſté toûjours. Ils ont partagé la légiſlation; les nôtres rarement convoqués ſont hors d'uſage. Les cours de juſtice appellées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin conſidérablement accrues, ont acquis inſenſiblement, tantôt par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, tantôt même par le malheur des tems, des droits qu'ils n'avaient ni ſous *Philippe le bel*, ni ſous ſes fils, ni ſous *Louis XI*.

CH. LXXXV.

Luſtre du parlement.

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduiſirent, de faire enrégiſtrer leurs traités & leurs édits à cette chambre du parlement ſédentaire, afin que le dépôt en fût plus autentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'état ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts, était inconteſtablement du reſſort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement ſur les finances ſont du tems de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût ſigné du ſouverain. Il en eſt encor ainſi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres états; rien n'eſt plus humain & plus juſte. Le fanatiſme, l'eſprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort pluſieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'eſt-à-dire, à l'état; on ôte un homme à la patrie, on flétrit ſa famille, ſans que celui qui repréſente la patrie le ſache. Combien d'innocens accuſés d'héréſie, de ſorcellerie, & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

Ce fut dans ce parlement perpétuel établi à Paris au palais de *St. Louis*, que *Charles VI* tint le 23 Décembre 1420 ce fameux lit de juſtice, en préſence du roi d'Angleterre *Henri V*; ce fut là qu'il nomma *ſon très amé fils Henri héritier régent du* royaume. Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles ſoi-diſant dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean ſans peur* duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèze-majeſté, & privés de toute ſucceſſion. Ce qui était en effet condamner le dauphin ſans le nommer.

Il y a bien plus; on aſſure que les régiſtres du parlement ſous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à ſon de trompe au mois de Janvier, & condamné par coutumace au banniſſement perpétuel; *de quoi*, ajoute ce régiſtre, *il appella à* DIEU

& à ſon épée. Si le régiſtre eſt véritable, il ſe paſſa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de juſtice, qui ne confirma que trop ce funeſte arrêt. Il n'eſt point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe* duc de Bourgogne, fils du duc aſſaſſiné, était tout-puiſſant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour ſon fils une marâtre implacable; le roi privé de ſa raiſon était entre des mains étrangères; & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encor plus horrible, puiſqu'il avait fait aſſaſſiner à ſes yeux ſon parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége ſur la foi des ſermens. Il faut encor conſidérer quel était l'eſprit du tems. Ce même *Henri V* roi d'Angleterre & régent de France avait été mis en priſon à Londres étant prince de Galles, ſur le ſimple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un ſoufflet lorſque ce juge était ſur ſon tribunal. CH. LXXXV.

On vit dans le même ſiécle un exemple atroce de la juſtice pouſſée juſqu'à l'horreur. Un ban de Croatie oſe juger à mort & faire noyer la régente de Hongrie *Elizabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

On n'oſa procéder contre le duc de Bourgogne puiſſant, & on procéda contre le dauphin perſécuté.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre eſpèce: il n'était que l'organe d'une force ſupérieure. On n'avait point procédé contre *Jean* duc de Bourgogne, quand il aſſaſſina le duc d'Orléans, & on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

Toutes les charges doubles en France ſous Charles VI.

On doit ſe ſouvenir, en liſant la déplorable hiſtoire de ces tems-là, qu'après le fameux traité de Troyes qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du tems de la ligue près de trois cent ans après; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous *Charles VI.* Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux univerſités de Paris; & chaque parti avait ſes maréchaux & ſes grands-officiers.

Uſages dans les jugemens des pairs.

J'obſerve encor que dans ces ſiécles, quand il falait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de préſider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de ſa vie, fut lui-même ſelon cette coutume à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'Alençon; coutume qui parut depuis indigne de la juſtice & de la majeſté royale, puiſque la préſence

CH. LXXXV.

du ſouverain ſemblait gêner les ſuffrages, & que dans une affaire criminelle cette même préſence, qui ne doit annoncer que des graces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin je remarque que pour juger un pair il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands-officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'Alençon ; il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des loix, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, & ſurtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeller aux uſages antiques, & de vouloir fixer cette rouë que le tems fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler au 1 de Mars les partages des dépouilles ? eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement ?* eſt-ce au tems où le baronage tenait en eſclavage les communes ? A quel ſiécle, à quelles loix faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir ? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi-bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, & le rétabliſſement entier de la république Romaine ; & un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan, l'ancien aréopage & les aſſemblées du peuple, qui s'appellaient *égliſes*.

CHA.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRE-VINGT-SIXIEME.

Du concile de Baſle tenu du tems de CHARLES *VII, au quinziéme ſiécle.*

CE que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toûjours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais cru au deſſus des rois, quoiqu'ils ayent dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui dépoſérent l'empereur *Venceſlas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Arragon diſaient au roi qu'ils éliſaient, *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos*; mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur maître. CH. LXXXVI.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un état monarchique. Ce corps a un ſouverain, & les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine, & la diſcipline ne peuvent être ſoumiſes à la déciſion d'un ſeul homme au mépris du monde entier. Les conciles ſont donc ſupérieurs aux papes dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir, s'ils ont le droit de le dépoſer, comme les diètes de Pologne & les électeurs de l'empire Allemand ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Si un concile a le droit de dépoſer un pape, un évêque prince.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si d'un côté un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut à plus forte raiſon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon état; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujets ſont contens de ſon adminiſtration? Un

électeur eccléſiaſtique, dont l'empire & ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers ; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'égliſe, & maître chez lui, demeurerait ſouverain. CH. LXXXVI.

Différence entre les conciles de Baſle & de Conſtance.

Le concile de Conſtance avait dépoſé le ſouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pû s'y oppoſer. Le concile de Baſle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, & que ce qui eſt grand & ſeulement hardi dans un tems, eſt petit & téméraire dans un autre.

Le pape Eugène caſſe le concile.

Le concile de Baſle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la tranſférer, & qu'il leur était ſoumis ſous peine de punition. Le pape *Eugène* ſur cet énoncé ordonna la diſſolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères, plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeſte. L'empereur *Sigiſmond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la perſonne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII.* Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le ſcandale s'en tint longtems aux négociations ; on y fit entrer l'orient & l'occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs, que par les princes Latins ; & pour obtenir un faible ſecours très incertain, il falait que l'égliſe grecque ſe ſoumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette ſoumiſſion. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, ſecond du nom, que le péril intéreſſait davantage, conſentait à faire par politique ce que tout ſon clergé refuſait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le ſecourût. Il s'adreſſait à la fois au pape & au concile ; & tous deux ſe diſputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambaſſadeurs à Baſle, où le pape avait quelques partiſans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété, qu'on

Tour plus qu'adroit du pape Eugène.

enverrait quelque argent à l'empereur & des galères pour l'amener en Italie, qu'enſuite on le recevrait à Baſle. Les émiſſaires du pape firent un décret clandeſtin, par lequel il était dit au nom du concile même, que l'empereur ſerait reçu à Florence où le pape transférait l'aſſemblée; & ils enlevèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du concile, & ſcêlèrent ainſi au nom des pères mêmes le contraire de ce que l'aſſemblée avait réſolu. Cette ruſe italienne réuſſit; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage ſur le concile. CH. LXXXVI.

Cette aſſemblée n'avait point de chef qui pût réunir les eſprits & écraſer le pape, comme il y en avait eu un à Conſtance. Elle n'avait point de but arrêté; elle ſe conduiſait avec ſi peu de prudence, que dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambaſſadeurs Grecs, ils diſaient qu'après avoir détruit l'héréſie des huſſites, ils allaient détruire l'héréſie de l'égliſe grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adreſſe; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puiſſant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union paſſagère des égliſes grecque & latine en 1439.

L'empereur défrayé par le pape, s'embarque avec ſon patriarche, & quelques évêques choiſis, qui voulaient bien renoncer aux ſentimens de toute l'égliſe grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques dans leur ſoumiſſion réelle gardèrent en apparence la majeſté de l'empire, & la dignité de l'égliſe grecque. Aucun ne baiſa les pieds du pape; mais après quelques conteſtations ſur le *filioque* que Rome avait ajouté depuis longtems au ſymbole, ſur le pain azime, ſur le purgatoire, on ſe réunit en tout au ſentiment des Romains.

Le pape transféra ſon concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'égliſe grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le St. Eſprit procède du Père & du Fils par la production de ſpiration; que le Père communique tout au Fils excepté la paternité, & que le Fils a de toute éternité la vertu productive.*

Enfin l'empereur Grec, ſon patriarche, & preſque tous ſes

prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi longtems débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Bizantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vtaiſemblable ; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, & les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

CH. LXXXVI.

Cette union anathématiſée à Conſtantinople.

Cette union des Grecs & des Latins fut à la vérité paſſagète ; ce fut une comédie jouée pat l'empereur *Jean Paléologue.* Toute l'égliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence, en demandèrent pardon à Conſtantinople ; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit ſon maître.* Ils ne furent réconciliés à leur égliſe qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'égliſe latine & la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toûjours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine & dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebatiſaient les Latins qui revenaient à eux ; & de-là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg & à Riga, les prêtres Ruſſes donnent un ſecond batême à un catholique qui embraſſe la religion grecque. Pluſieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des ſacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la proceſſion du ST. ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion ſous une ſeule eſpèce ; & il eſt très vrai enfin, qu'ils diffèrent autant de l'égliſe de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur Grec & ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, & jamais pontife avant lui n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'égliſe romaine, ni jouïr d'un ſi beau triomphe.

Eugène dépoſé.

1439.

Dans le tems même qu'il rend ce ſervice aux Latins, & qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'orient & de l'occident, le concile de Baſle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle, ſimoniaque, ſchiſmatique, hérétique* & *parjure.*

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux ; ſi on le regarde par les régles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces réglemens,

& qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte, quand la faction l'entraîne, fait toûjours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France *Charles VII*, adopta les régles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejetta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté. CH. LXXXVI.

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

Ce ſont ces réglemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi longtems chère aux peuples de France. Celle qu'avait promulguée *St. Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France, étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y ſont confirmées ; les annates déclarées ſimoniaques ; les réſerves, les expectatives y ſont déteſtées. Mais d'un côté on n'oſe jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi ſi fameuſe qui aſſure les libertés de l'égliſe gallicane, permet qu'on appelle au pape en dernier reſſort, & qu'il délégue des juges dans toutes les cauſes eccléſiaſtiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer ſi aiſément. C'était en quelque ſorte reconnaître le pape pour maître : & dans le tems même que la pragmatique lui laiſſe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auſſi peu de raiſon que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des grands d'Eſpagne. Ainſi tout eſt contradiction. Il eſt vrai que le concile de Baſle avait le premier fait cette défenſe aux papes. Il n'avait pas conſidéré qu'en diminuant le nombre il augmentait le pouvoir, & que plus une dignité eſt rare, plus elle eſt reſpectée.

Ce fut encor la diſcipline établie par ce concile qui produiſit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France ; le concordat germanique s'eſt ſoutenu. Tous les uſages d'Allemagne ont ſubſiſté. Elections des prélats, inveſtitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de ſéance, preſque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des uſages reçus du tems de *Charles VII*.

Antipape.

Le concile de Baſle ayant dépoſé vainement un pape très ſage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppoſa,

comme on ſait, un fantôme, un duc de Savoye *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de ſa maiſon, & qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que *le Poggio* eſt bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara ſouverain pontife, tout ſéculier qu'il était. Ce qui avait cauſé de violentes guerres du tems d'*Urbain VI*, ne produiſit alors que des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appellait *Eugène* ſimoniaque, hérétique & parjure; le ſecrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait *Amédée* Cerbère & Antechriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V* le concile ſe diſſipa peu-à-peu de lui-même; & ce duc de Savoye hermite & pape ſe contenta d'être cardinal, laiſſant l'égliſe dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptiéme & le dernier ſchiſme conſidérable excité pour la chaire de *St. Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

CH. LXXXVI.

1449.

Le pape Pie II condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

Æneas Picolomini, Florentin, poëte & orateur, qui fut ſecrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour ſoutenir la ſupériorité des conciles ſur les papes. Mais lors qu'enſuite il fut pape lui-même ſous le nom de *Pie II*, il cenſura encor plus violemment ſes propres écrits, immolant tout à l'intérêt préſent qui ſeul fait ſi ſouvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui qui couraient dans le monde. La quinziéme de ſes lettres imprimées depuis dans le recueil de ſes amenités, recommande un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme Anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours comme il condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les tems. Les pères de Conſtance avaient livré au bucher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie & ſur la diſcipline de l'égliſe.

Cavaliers huſſites au concile.

Les huſſites du tems du concile de Baſle allaient bien plus

loin que leurs deux fondateurs. *Procope le raſé*, ce fameux capitaine compagnon & ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au concile de Baſle à la tête de deux cent gentilshommes de ſon parti. Il ſoutint entre autres choſes *que les moines étaient une invention du diable.* » Oui, dit-il, je le prouve. N'eſt-il » pas vrai que JESUS-CHRIST ne les a point inſtitués ? Nous n'en diſconvenons pas, dit le cardinal *Julien.* » Eh bien, dit » *Procope*, il eſt donc clair que c'eſt le diable. « Raiſonnement digne d'un capitaine Bohémien de ces tems-là. *Eneas Silvius* témoin de cette ſcène, dit, qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jérôme* par un arrêt de mort. CH. LXXXVI.

On a vû pendant ce concile, quel était l'aviliſſement des empereurs Grecs. Il falait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, & faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes & les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-SEPTIEME.

Décadence de l'empire Grec, ſoi-diſant empire Romain. Sa faibleſſe, ſa ſuperſtition, &c.

LEs croiſades en dépeuplant l'occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Conſtantinople ; car les princes croiſés en uſurpant l'empire d'orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit ſe ſouvenir que cet empire retourna aux Grecs en 1261, & que *Michel Paléologue* l'arracha aux uſurpateurs Latins, pour le ravir à ſon pupille *Jean Laſcaris.* Il faut encor ſe repréſenter que dans ce tems-là le frère de *St. Louis*, *Charles d'Anjou*, envahiſſait Naples & Sicile, & que ſans les vêpres ſiciliennes il eût diſputé au tyran *Paléologue* la ville de

Conſtantinople, deſtinée à être la proie des uſurpateurs.

CH. LXXXVII. Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la ſoumiſſion de l'égliſe grecque ; mais ſa baſſe politique ne put l'emporter contre l'eſprit de parti & la ſuperſtition qui dominaient dans ſon pays. Il ſe rendit ſi odieux par ce manège, que ſon propre fils *Andronic*, ſchiſ-
1283. matique malheureuſement zélé, n'oſa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la ſépulture chrétienne.

Sotiſes grecques. Ces malheureux Grecs preſſés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, diſputaient cependant ſur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle, & l'autre, que DIEU l'avait produite ſeulement pour la transfiguration. Une grande ſecte de moines & de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voyent la lumière céleſte au bout de leur nez. Cependant les Turcs ſe fortifiaient dans l'Aſie mineure, & inondèrent bientôt la Thrace.

Ottoman. *Ottoman*, de qui ſont deſcendus tous les empereurs *Oſmanlis*, avait établi le ſiége de ſa domination à Burſe en Bithinie. *Orcan* ſon fils vint juſqu'aux bords de la Propontide ;

Empereur Grec beau-père du ſultan Turc. & l'empereur *Jean Cantacuſène* fut trop heureux de lui donner ſa fille en mariage. Les nôces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Conſtantinople. Bientôt après, *Cantacuſène* ne pouvant plus garder l'empire, qu'un autre lui diſputait, s'enferma dans un monaſtère. Un empereur beau-père du ſultan, & moine, annonçair la chûte de l'empire. Les Turcs n'avaient point encor de vaiſſeaux, & ils voulaient paſſer en Europe. Tel érait l'abaiſſement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, éraient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un fauxbourg de Conſtantinople, ſéparé par un canal qui forme le port. Le ſultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à paſſer ſes ſoldats audeçà du détroit. Le marché ſe conclut ; & on tient que les Génois pour quelques milliers de bezans d'or livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on ſe ſervit de vaiſſeaux Grecs. *Amurat* paſſe, & va juſqu'à Andrinople, où les Turcs s'éta-
1357. bliſſent, menaçant de là toute la chrétienté. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiſer les pieds du pape *Urbain V.*

Il

Il reconnait ſa primatie; il s'humilie pour obtenir par ſa médiation des ſecours que la ſituation de l'Europe & les funeſtes exemples des croiſades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper ſous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un eſclave avec un maître. Il ſert à la fois de lieutenant & d'ôtage au conquérant Turc, & après qu'*Amurat* & *Paléologue* ont fait crever les yeux chacun à ſon fils aîné, dont ils ſe défiaient également, *Paléologue* donne ſon ſecond fils au ſultan. Ce fils nommé *Manuel* ſert *Amurat* contre les chrétiens, & le ſuit dans ſes armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janiſſaires déja inſtituée, la forme qui ſubſiſte encore.

CH. LXXXVII.

1374.

Ayant été aſſaſſiné dans le cours de ſes victoires, ſon fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le foudre*, lui ſuccéda. La honte & l'abaiſſement des empereurs Grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui ſon père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, & implore ſa protection contre ſon père & contre *Manuel* ſon frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; & les Génois toûjours maîtres de Galata l'aſſiſtent d'hommes & d'argent. *Andronic* avec les Turcs & les Génois, ſe rend maître de Conſtantinople, & enferme ſon père.

1389. *Bajazet.*

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déja projettait le ſiége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi Turc dans la ville pour y juger les marchands Turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet* laiſſant derrière lui Conſtantinople comme une proie ſur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'eſt-là qu'il défait, comme je l'ai déja dit, l'armée chrétienne, & ces braves Français commandés par l'empereur d'occident *Sigiſmond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs priſonniers Turcs: ainſi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet* après ſa victoire eût fait à ſon tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réſerva que vingt-cinq chevaliers, parmi leſquels était le comte de Nevers depuis duc

1396.

Le duc de Bourgogne priſonnier de Bajazet.

CH. LXXXVII.

de Bourgogne, auquel il dit en recevant ſa rançon ; *Je pourrais t'obliger à faire ſerment de ne plus t'armer contre moi ; mais je mépriſe tes ſermens & tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean ſans peur*, aſſaſſin du duc d'Orléans, aſſaſſiné depuis par *Charles VII.* Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Conſtantinople, court chez les rois de l'Europe comme ſon père *Jean I* & ſon fils *Jean II.* Il vient en France chercher de vains ſecours. On ne pouvait prendre un tems moins propice. C'était celui de la frénéſie de *Charles VI*, & des déſolations de la France. *Manuel Paléologue* reſta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'orient était bloquée par les Turcs. Enfin le ſiége eſt formé, & ſa perte ſemblait certaine, lorſqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleverſent le monde.

La puiſſance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vû l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine, & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes Tartares, ſauva Conſtantinople en attaquant *Bajazet.*

CHAPITRE QUATRE-VINGT-HUITIEME.

De TAMERLAN.

TImour, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Gengis-Kan* par les femmes, ſelon les meilleurs hiſtoriens. Il nâquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept cent lieues de la ſource du Tigre & de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il

eſt parlé dans la Genèſe, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre. CH. LXXXVIII

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un pays affreux. Il eſt pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auſſi un barbare approchant de la brute : on a vû qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, ſans cette eſpèce de mérite dont les ſuccès ſont la récompenſe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né ſans états il ſubjugua autant de pays qu'*Alexandre*, & preſqu'autant que *Gengis*. Sa première couquête fut celle de Balk capitale du Coraſſan ſur les frontières de la Perſe. De là il va ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe; il retourne ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe, ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius Ochus* après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis-Kan*, *Tamerlan* les envahirent aiſément. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y préſenter; il y a donné la loi, & en a remporté des tréſors immenſes.

Tamerlan vainqueur des Indes retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie : il prend Damas. Il revole à Bagdat déja ſoumiſe, & qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cent mille habitans; elle fut entiérement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, & ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déja remarqué, que de briques ſechées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires, que l'empereur Grec qui ne trouvait aucun ſecours chez les chrétiens, s'adreſſe enfin à ce Tartare. Cinq princes mahométans que *Bajazet* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même tems ſon ſecours. Ils deſcendit dans l'Aſie mineure, appellé par les muſulmans & par les chrétiens.

CH. LXXXVIII

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à *Bajazet*, & lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux princes muſulmans dépoſſédés. *Bajazet* reçoit ces propoſitions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le ſiége de Conſtantinople, & livre entre Céſarée & Ancire cette grande bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent aſſemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemans, les Français, & tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que *Tamerlan*, qui juſques-là combattit toûjours avec les fléches & le cimeterre, ne fît uſage du canon contre les Ottomans, & que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des piéces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vaincu & pris. 1401.

Bajazet vit ſon fils aîné *Muſtapha* tué en combattant auprès de lui, & tomba captif entre les mains de ſon vainqueur, avec un de ſes autres fils nommé *Muſa*, ou *Moïſe*. On aime à ſavoir les ſuites de cette bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe & l'Aſie, & entre deux conquérans dont les noms ſont encor ſi célèbres; bataille qui d'ailleurs ſauva pour un tems l'empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fables de la cage & de la raiſon qui empêche les ſultans de ſe marier.

Aucun des auteurs Perſans & Arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit, qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? Eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens Grecs? Les auteurs Arabes prétendent que *Tamerlan* ſe faiſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazet* à demi nue; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans

Turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurat II* que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote de Servie, & par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie. CH LXXXVIII

Il eſt difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet*, avec la généroſité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Burſe, ou Pruſe, capitale des états Turcs aſiatiques, écrivit à *Soliman* fils de *Bajazet* une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit Tamerlan dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je ſervirai de père à ſes enfans, pourvû qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.*

Suppoſé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs diſent encore, que *Tamerlan* n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara ſultan dans Burſe ce même *Muſa* fils de *Bajazet*, & qu'il lui dit; *Reçoi l'héritage de ton père; une ame royale ſait conquérir des royaumes, & les rendre.*

Les hiſtoriens orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres, des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il uſa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'eſt que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Muſa*, qu'il fit ſultan, & qu'il protégea pour l'oppoſer à *Soliman* & à *Mahomet I* ſes frères, ne put leur réſiſter malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet*; & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il eſt prouvé, par le malheur même de ce ſultan, que les Turcs étaient un peuple tout belliqueux, qui avait pû être vaincu, ſans pouvoir être aſſervi; & que le Tartare ne trouvant pas de facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Aſie mineure, porta ſes armes en d'autres pays.

Digitized by Google

CH. LXXXVIII

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas ſans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encor la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De-là il repaſſe l'Euphrate, & retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ſes vaſtes états. Il avait conquis preſqu'autant de terrain que *Gengis-Kan* : car ſi *Gengis* eut une partie de la Chine & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque tems la Syrie & une partie de l'Aſie mineure, où *Gengis* n'avait pû pénétrer. Il poſſédait encor preſque tout l'Indouſtan, dont *Gengis* n'eut que les provinces ſeptentrionales. Poſſeſſeur mal affermi de cet empire immenſe, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où ſa mort était prochaine.

Hommages rendus à Tamerlan.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, & l'ambaſſade de pluſieurs ſouverains. Non-ſeulement l'empereur Grec *Manuel* y envoya ſes ambaſſadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III* roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers rois de Perſe. Tous les ordres de l'état, tous les artiſans paſſèrent en revuë, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie & par le bonheur de ſes petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il nâquit chez une nation barbare, & qu'il détruiſit beaucoup de villes comme *Gengis-Kan*, ſans en bâtir : au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très courte, & au milieu de ſes conquêtes rapides, conſtruiſit Alexandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le ſiége de l'empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes juſques dans les Indes; établit des colonies Grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les obſervations de Babilone, & changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe, & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magazin univerſel. Voilà, ce me ſemble, en quoi *Alexandre* l'emporte ſur *Tamerlan*, ſur *Gengis*, & ſur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

1406.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel

plus violent qu'*Alexandre*. S'il eſt permis d'égayer un peu ces événemens terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un Perſan contemporain de ce prince. Il dit, qu'un fameux poëte Perſan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec pluſieurs courtiſans, & jouant à un jeu d'eſprit, qui conſiſtait à eſtimer en argent ce que valait chacun d'eux : Je vous eſtime trente aſpres, dit-il au grand kan. La ſerviette dont je m'eſſuie les vaut, répondit le monarque. Mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette, repartit *Hamédi*. Peut-être qu'un prince qui laiſſait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fonds de naturel entiérement féroce, mais on ſe familiariſe avec les petits, & on égorge les autres. CH. LXXXVIII

Religion de Tamerlan.

Il n'était ni muſulman ni de la ſecte du grand *Lama* ; mais il reconnaiſſait un ſeul DIEU comme les lettrés Chinois, & en cela marquait un grand ſens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de ſuperſtition ni chez lui, ni dans ſes armées. Il ſouffrait également les muſulmans, les lamiſtes, les brames, les Guèbres, les Juifs & ceux qu'on nomme idolâtres. Il aſſiſta même en paſſant vers le mont Liban aux cérémonies religieuſes des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne faiſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui ſuccéda dans les états de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut part à la compoſition des tables aſtronomiques qui portent ſon nom ; ſemblable en cela au roi *Alphonſe X de Caſtille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande eſt tombée avec les ſciences ; & ce pays occupé par les Tartares-Usbecs, eſt redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité régne encor dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des Tartares-Mogols de *Gengis-Kan*, qui conſervèrent cette conquête juſqu'à *Tamerlan*. Une autre branche de ſa race régna en Perſe, juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de princes Tartares de la faction du *mouton blanc*

CH. LXXXVIII

s'en empara en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine Tartare ; ſi nous nous ſouvenons qu'*Attila* deſcendait des mêmes peuples ; tout cela confirmera ce que nous avons déja dit, que les Tartares ont conquis preſque toute la terre. Nous en avons vû la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre ; ils étaient plus robuſtes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiécle, n'ont fait qu'un état de la Chine & de cette Tartarie orientale, depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu & civiliſé, depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la Chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui ſeraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encor mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-NEUVIEME.

Suite de l'hiſtoire des Turcs & des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONſtantinople fut un tems hors de danger par la victoire de *Tamerlan ;* mais les ſucceſſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perſe, dans la Syrie, & aux Indes, dans l'Arménie, & vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, & conſervèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il falait alors qu'il y eût plus de correſpondance & moins d'averſion qu'aujourd'hui entre les muſulmans & les chrétiens. *Cantacuſène* n'avait fait nulle difficulté de donner ſa fille en mariage à *Orcan ;* & *Amurat II* petit-fils de *Bajazet*, & fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouſer la fille d'un deſpote de Servie, nommée *Irène.*

Mariages de Turcs avec chrétiennes, & de chrétiens avec Turques.

Amurat II était un de ces princes Turcs qui contribuèrent à la grandeur Ottomane : mais il était très détrompé du faſte de

de cette grandeur qu'il accroiſſait par ſes armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une choſe aſſez rare qu'un philoſophe Turc qui abdiquait la couronne. Il la réſigna deux fois, & deux fois les inſtances de ſes bachas & de ſes janiſſaires l'engagèrent à la reprendre. CH. LXXXIX.

Jean II Paléologue allait à Rome & au concile, que nous avons vû aſſemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y diſputait ſur la proceſſion du ST. ESPRIT, tandis que les Vénitiens déja maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Theſſalonique, & que ſon empire était preſque tout partagé entre les chrétiens & les muſulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Theſſalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en ſureté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, ſelon cet ancien uſage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'eſt une défenſe contre des incurſions de peuples encor ſauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuſe des Turcs. Ils détruiſirent la muraille, & pouſſèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie. *Grande muraille en Grèce.*

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV* roi de Pologne. *Amurat II* ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, & dans tous les pays voiſins avec des ſuccès divers, conclut la paix la plus ſolemnelle que les chrétiens & les muſulmans euſſent jamais contractée. *Amurat* & *Ladislas* la jurèrent tous deux ſolemnellement, l'un ſur l'alcoran, & l'autre ſur l'évangile. Le Turc promettait de ne pas avancer plus loin ſes conquêtes; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des poſſeſſions Ottomanes, de la Hongrie, & de Veniſe. *Paix avec les chrétiens.* 1444.

Le cardinal *Julien Ceſarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ſes pourſuites contre les partiſans de *Jean Hus*, par le concile de Baſle auquel il avait d'abord préſidé, par la croiſade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors par un zèle trop aveugle la cauſe de l'opprobre & du malheur des chrétiens. *Rompue.*

A peine la paix eſt jurée, que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il ſe flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois

CH LXXXIX. à raſſembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occaſion était favorable : c'était préciſément le tems où *Amurat II* ſur la foi de cette paix venait de ſe conſacrer à la retraite, & de réſigner l'empire à *Mahomet* ſon fils jeune encor & ſans expérience.

Déciſion qu'il ne faut pas garder la foi aux mahométans.

Le prétexte manquait pour violer le ſerment. *Amurat* avait obſervé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laiſſait nul ſubterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre reſſource que de perſuader à *Ladislas*, aux chefs Hongrois, & aux Polonais, qu'on pouvait violer ſes ſermens. Il harangua, il écrivit, il aſſura que la paix jurée ſur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas*, qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pû faire à l'inſçu du St. Siége.* On a déja vû que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques.* On en concluait qu'il ne falait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'ancienne Rome viola la trêve avec Carthage dans ſa dernière guerre punique. Mais l'évéuement fut bien différent. L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime ; & celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſſèrent entraîner au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées Hongroiſes qui combattit ſi ſouvent *Amurat* & *Mahomet II.*

Ladislas ſéduit par de fauſſes eſpérances, & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit ; les deux
1444 armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ſes troupes pliaient ; & pria DIEU qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux loix des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat*, & que ce fut à cette hoſtie qu'il

s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi *Ladiſlas* fut percé de coups ; ſa tête coupée par un janiſſaire, fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée Turque, & ce ſpectacle acheva la déroute. CH. LXXXIX.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne ſur ſon tombeau, & même que l'inſcription de cette colonne, loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage, & plaignait ſon infortune.

Quelques-uns diſent que le cardinal *Julien*, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa fuite paſſer une rivière, y fut abîmé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'*Amurat* après cette victoire retourna dans ſa ſolitude ; qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne ; qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre pour combattre, & pour vaincre. Enfin il mou- 1451.
rut à Andrinople, & laiſſa l'empire à ſon fils *Mahomet II*, qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon père que ſa philoſophie.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-DIXIEME.

De SCANDERBEG.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne ſais ſi je dois appeller *Oſmanli*, ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, & fut même longtems depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II* ; je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie partie de l'Epire, pays illuſtre dans les tems qu'on nomme héroïques, & dans les tems vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caſtriot*. Il était fils d'un deſpote ou d'un petit hoſpodar de cette contrée, c'eſt-à-dire d'un prince vaſſal, car c'eſt ce que ſignifiait

deſpote, ce mot veut dire à la lettre, maître de maiſon; & CH. XC. il eſt étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *deſpotique* aux grands ſouverains qui ſe ſont rendus abſolus.

Jean Caſtriot était encor enfant, lorſqu'*Amurat*, pluſieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était ſaiſi de l'Albanie après la mort du père de *Caſtriot*. Il éleva cet enfant qui reſtait ſeul de quatre frères. Les annales turques ne diſent point du tout que ces quatre princes ayent été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne parait pas que ces barbaries fuſſent dans le caractère d'un ſultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'eſt guères vraiſemblable qu'*Amurat* eût donné ſa tendreſſe & ſa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chériſſait, il le faiſait combattre auprès de ſa perſonne. *Jean Caſtriot* ſe diſtingua tellement, que le ſultan & les janiſſaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui ſignifie le *ſeigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut ſur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le deſpote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, & faiſait la guerre au ſultan ſon gendre : c'était avant ſon abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le deſſein de n'avoir plus de maître, & de régner.

Il ſut qu'un ſecrétaire qui portait les ſceaux du ſultan, paſſait près de ſon camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à ſcêler un ordre au gouverneur de Croye capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à *Scan-*
1443. *derbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre, il aſſaſſine le ſecrétaire & ſa ſuite. Il marche à Croye ; le gouverneur lui remet la place ſans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec leſquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur & la garniſon. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduiſit ſi bien, ſut tirer tant d'avantage de l'aſſiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toûjours de nombreuſes armées Turques. Les muſulmans le regardaient comme un perfide : les chrétiens l'admiraient comme un héros, qui en trompant ſes en-

nemis & ſes maîtres avait repris la couronne de ſon père, & la méritait par ſon courage. CH. XC.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-ONZIEME.

De la priſe de Conſtantinople par les Turcs.

SI les empereurs Grecs avaient été des *Scanderbeg*, l'empire d'orient ſe ſerait conſervé. Mais ce même eſprit de cruauté, de faibleſſe, de diviſion, de ſuperſtition, qui l'avait ébranlé ſi longtems, hâta le moment de ſa chûte.

On comptait trois empires d'orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs faiſait le premier. Andrinople, réfuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I* en 1362, & toûjours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond empire : & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébizonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troiſiéme.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vû, était l'unique effet conſidérable des croiſades. Dévaſté par les Francs, repris par ſes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encor, il était étonnant qu'il ſubſiſtât. Il y avait deux partis dans Conſtantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à-peu-près comme dans Jéruſalem, quand *Veſpaſien* & *Titus* l'aſſiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui dans la vaine eſpérance d'être ſecourus conſentaient de ſoumettre l'égliſe grecque à la latine; l'autre celui des prêtres & du peuple, qui ſe ſouvenant encor de l'invaſion des croiſés, avaient en exécration la réunion des deux égliſes. On s'occupait toûjours de controverſes, & les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était ſoumis au pape dans la vaine eſpérance d'être ſecouru, avait régné vingt-ſept ans ſur les débris de l'empire Romain-Grec, & après ſa mort arrivée en 1449, telle fut la faibleſſe de l'empire, que *Conſtantin* l'un de ſes fils fut obligé de recevoir du Turc *Amurat II* com-

me de ſon ſeigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conſtantin* eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troiſiéme eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèſe.

CH. XCI.

1451. *Mahomet II, ſultan.*

Telle était la ſituation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le grand*, ſuccéda pour la ſeconde fois au ſultan *Amurat* ſon père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare inſenſé, qui tantôt coupait la tête à ſa prétendue maîtreſſe *Irène* pour appaiſer les murmures de ſes janiſſaires, tantôt faiſait ouvrir le ventre à quatorze de ſes pages, pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encor ces hiſtoires abſurdes dans nos dictionnaires, qui ont été longtems pour la plûpart les archives alphabétiques du menſonge.

Fables ſur Mahomet II.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de ſon tems; ce que nous venons de dire d'*Amurat* ſon père prouve aſſez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de ſa fortune. On ne peut encor diſconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé ſon ambition, quand il falut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois ſujet, ſans exciter le moindre trouble. C'eſt un fait unique dans l'hiſtoire, & d'autant plus ſingulier, que *Mahomet* joignait à ſon ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

Il parlait le grec, l'arabe, le perſan; il entendait le latin; il deſſinait; il ſavait ce qu'on pouvait ſavoir alors de géographie, & de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Veniſe le fameux *Gentili Bellino*, & qu'il le récompenſa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par la familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne peux m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'eſclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles & de la peau ſur un col ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exercent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut ſouvent ſanguinaire & féroce,

comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde ; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables ? à quoi bon multiplier les horreurs ? *Philippe de Comines* qui vivait ſous le ſiécle de ce ſultan, avouë qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir ? CH. XCI.

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta ſur le trône des ſultans, & il ſe prépara dès-lors à ſe placer ſur celui de Conſtantinople, tandis que cette ville était toute diviſée pour ſavoir s'il falait ſe ſervir ou non de pain azime, & s'il falait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe, & du côté de l'Aſie. Enfin dès les premiers jours d'Avril 1453, la campagne fut couverte de ſoldats que l'exagération fait monter à trois cent mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois cent galères, & deux cent petits vaiſſeaux. 1453. *Siége de Conſtantinople.*

Un des faits les plus étranges, & les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaines de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crêche d'un vaiſſeau ; il fait tirer à force de machines & de bras quatre-vingt galères, & ſoixante & dix allèges du détroit, & les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécute en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont de batteaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vuë, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il faut ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de batteaux ? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cent livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût falu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois ; le coup partirait avant que la quinziéme partie prît feu ;

CH. XCI.

& le boulet aurait très peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, & peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de Mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde : elle était donc bien mal fortifiée ; elle ne fut guères mieux défendue. L'empereur accompagné d'un cardinal de Rome nommé *Iſidore*, ſuivait le rit romain, ou feignait de le ſuivre pour engager le pape & les princes catholiques à le ſecourir ; mais par cette triſte manœuvre il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas ſeulement entrer dans les égliſes qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écrièrent-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Nul prince chrétien ne ſecourt Conſtantinople.

Dans d'autres tems, preſque tous les princes chrétiens, ſous prétexte d'une guerre ſainte, ſe liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté ; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur *Fréderic III* n'était ni aſſez puiſſant, ni aſſez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France ſortait à peine de l'abîme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être diviſée & faible. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* était un puiſſant prince, mais trop habile pour renouveller ſeul les croiſades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes Italiens étaient en guerre. L'Arragon & la Caſtille n'étaient point encor unies, & les muſulmans occupaient toûjours une partie de l'Eſpagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II.* L'un était *Huniade* prince de Tranſilvanie, mais qui pouvait à peine ſe défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que ſe ſoutenir dans les montagnes de l'Epire, à-peu-près comme autrefois *Don Pélage* dans celles des Aſturies, quand les mahométans ſubjuguèrent l'Eſpagne. Quatre vaiſſeaux de Gènes, dont l'un appartenait à l'empereur *Fréderic III*, furent preſque le ſeul ſecours que le monde chrétien fournit à Conſtantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un Génois nommé *Giuſtiniani*. Tout bâtiment qui eſt réduit à des appuis étrangers, menace ruine.

ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de Perſan à leur tête, & jamais Gaulois ne commanda les troupes de la république Romaine. Il falait donc que Conſtantinople fût priſe : auſſi le fut-elle, mais d'une manière entiérement différente de celle dont tous nos auteurs copiſtes de *Ducas* & de *Calcondile*, le racontent. CH. XCI.

Cette conquête eſt une grande époque. C'eſt là où commence véritablement l'empire Turc au milieu des chrétiens d'Europe ; & c'eſt ce qui tranſporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Conſtantinople fut priſe.

Les annales turques rédigées à Conſtantinople par le feu prince *Demetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de ſiége, l'empereur *Conſtantin* fut obligé de capituler. Il envoya pluſieurs Grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraiſſent très vrayes dans ce qu'elles diſent de ce ſiége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans ſon enfance était dans la ville aſſiégée, avoue dans ſon hiſtoire, que le ſultan offrit à l'empereur *Conſtantin* de lui donner le Péloponèſe, & d'accorder quelques petites provinces à ſes frères. Il voulait avoir la ville & ne la point ſaccager, la regardant déja comme ſon bien qu'il ménageait ; mais dans le tems que les envoyés Grecs retournaient à Conſtantinople pour y rapporter les propoſitions des aſſiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encor, fait courir à eux. Les aſſiégés, qui du haut des murs voyent un gros de Turcs courans après les leurs, tirent imprudemment ſur ces Turcs. Ceux-ci ſont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés Grecs rentraient déja par une poterne. Les Turcs entrent avec eux : ils ſe rendent maîtres de la haute ville ſéparée de la baſſe. L'empereur eſt tué dans la foule ; & *Mahomet* fait auſſi-tôt du palais de *Conſtantin*, celui des ſultans, & de *Ste. Sophie*, ſa principale moſquée.

Eſt-on plus touché de pitié que ſaiſi d'indignation lorſqu'on lit dans *Ducas*, que le ſultan *envoya ordre dans le camp d'allumer partout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eſt le ſigne particulier de leur ſuperſtition déteſtable.* Ce cri im-

pie eſt le nom de DIEU *Allah* que les mahométans invoquent dans tous les combats. La ſuperſtition déteſtable était chez les Grecs qui ſe réfugièrent dans Ste. Sophie, ſur la foi d'une prédiction qui les aſſurait qu'un ange deſcendrait dans l'égliſe pour les défendre.

CH. XCI.

On tua quelques Grecs dans le parvis, on fit le reſte eſclave, & *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette égliſe qu'après l'avoir lavée avec de l'eau roſe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, & il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toutes les égliſes chrétiennes de la baſſe ville furent conſervées juſques ſous ſon petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre pluſieurs. On les appellait *les moſquées d'Iſſévi*. *Iſſévi* eſt en turc le nom de *Jéſus*. Celle du patriarche Grec ſubſiſte encor dans Conſtantinople ſur le canal de la mer noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les Grecs modernes enſeignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philoſophie d'*Ariſtote*, la théologie, la médecine; & c'eſt de cette école que ſont ſortis *Conſtantin Ducas*, *Mauro Cordato*, & *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Demetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé ſur les monumens modernes qu'il a vûs de ſes yeux, & ſur l'académie où il a été élevé.

Traitement fait aux chrétiens.

On a conſervé encor aux chrétiens une égliſe, & une ruë entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte Grec nommé *Chriſtobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour conſtruire une moſquée ſur les ruines de *l'égliſe des ſaints apôtres*, ancien ouvrage de *Théodora* femme de l'empereur *Juſtinien*; & il avait réuſſi à en faire un édifice qui approche de la beauté de *Ste. Sophie*. Il conſtruiſit auſſi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette moſquée: & c'eſt pour prix de ce ſervice que le ſultan lui accorda la rue dont je parle, dont la poſſeſſion demeura à ſa famille. Ce n'eſt pas un fait digne de l'hiſtoire, qu'un architecte ait eu la proprieté d'une rue;

mais il eſt important de connaître que les Turcs ne traitent pas toûjours les chrétiens auſſi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne ſouffre que des Turcs ayent chez elle une moſquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs ayent des égliſes. Pluſieurs de ces égliſes ſont des collégiales, & on voit dans l'Archipel des chanoines ſous la domination d'un bacha. CH. XCI.

Nos erreurs ſur les Turcs.

Les erreurs hiſtoriques ſéduiſent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, & qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété, que *Mahomet*, ce grand & faux prophête, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, & avait fait accroire que l'eſprit de DIEU venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Mahomet fait un patriarche.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Iſidore* & de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus ſage & plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolemnité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau, que les empereurs d'occident n'oſaient plus donner depuis longtems ; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ſes prédéceſſeurs.* Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche ; *La Ste. Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçuë, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaiſſent bien mal les muſulmans. Ils ne ſavent pas que notre dogme de la Trinité leur eſt en horreur ; qu'ils ſe croiraient ſouillés d'avoir prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de pluſieurs Dieux. Depuis ce tems les ſultans *Oſmanlis* ont toûjours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique* ; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *Latin* ; chacun d'eux taxé par le divan, rançonne à ſon tour ſon troupeau. Ces deux égliſes également gémiſſantes ſont irréconciliables, & le ſoin d'appaiſer leurs querelles n'eſt pas aujourd'hui une des moindres occupations des ſultans, devenus les

CH. XCI.

modérateurs des chrétiens, auſſi-bien que leurs vainqueurs. Ces vainqueurs n'en uſèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixiéme & onziéme ſiécles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion, & les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encor entiérement barbares; mais quand ils ſubjuguèrent l'empire Grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès longtems toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, & ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples aſſervis.

Uſages des Turcs.

Ils ont conſervé tous les uſages, toutes les loix qu'ils eurent au tems de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janiſſaires*, ſubſiſta dans toute ſa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toûjours été le mieux nourris. Chaque oda de janiſſaires avait & a encor un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à leurs ſoldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes Arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé ſur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toûjours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquiéme ſiécle en Europe cette inſtitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; & les nations qui ſe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normans, ſuivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où ſont aujourd'hui les plus grands ſeigneurs de fiefs, ſous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats*, & leurs *Timariots*, ſont plutôt des métairies que des ſeigneuries. L'eſprit guerrier parait tout entier dans cet établiſſement. Si un zaim meurt les armes à la main, ſes enfans partagent ſon fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'eſt-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars, que celui de

Digitized by Google

fournir & de mener des ſoldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs ; point de tîtres, point de juriſdiction, point de nobleſſe. CH. XCI.

On a toûjours tiré des mêmes écoles les cadis, les molla qui ſont les juges ordinaires, & les deux cadi-leskers d'Aſie & d'Europe qui ſont les juges des provinces & des armées, & qui préſident ſous le muphti à la religion & aux loix. Le muphti, & les cadi-leskers ont toûjours été également ſoumis au divan. Les dervis, qui ſont les moines mendians chez les Turcs, ſe ſont multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des *Caravenſerais* pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégénéré. En un mot les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non-ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſſèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-DOUZIEME.

Entrepriſes de MAHOMET II & ſa mort.

PEndant trente & une années de régne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, ſans que les princes chrétiens ſe liguaſſent contre lui ; car il ne faut pas appeller *ligue* un moment d'intelligence entre *Huniade* prince de Tranſilvanie, le roi de Hongrie, & un deſpote de la Ruſſie noire. Ce célèbre *Huniade* montra, que s'il avait été mieux ſecouru, les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans poſſédent en Europe. Il repouſſa *Mahomet II* devant Belgrade trois ans après la priſe de Conſtantinople.

Dans ce tems-là même les Perſans tombaient ſur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Uſſum-Caſſan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de ſubjuguer la Perſe. Il s'alliait aux chrétiens, & par-là il les avertiſſait de ſe réunir contre l'ennemi commun ; car il épouſa la fille de

CH. XCII.

David Comnène empereur de Trébizonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouſer leur commère ou leur couſine : mais on voit qu'en Grèce, en Eſpagne, en Aſie, ils s'alliaient aux muſulmans ſans ſcrupule.

Conquêtes de Mahomet II.

Le Tartare *Uſſum-Caſſan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occaſion favorable pour la chrétienté ; elle fut encor négligée. On laiſſa *Mahomet* après des fortunes diverſes faire la paix avec le Perſan, & prendre enſuite Trébizonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait ; tourner vers la Grèce, ſaiſir le Négrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodoſie rebâtie par les Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie ; courir juſqu'à Trieſte à la porte de Veniſe, & établir enfin la puiſſance muſulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reſte de l'Italie, & d'où ſes lieutenans ne ſe retirèrent qu'après ſa mort.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainſi que *Scanderbeg*, la gloire de repouſſer les armes victorieuſes de *Mahomet II.*

Rhodes.

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette iſle autrefois ſi célèbre, & cette ville fondée très longtems avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aſpect le plus riant, & ſous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameuſe dans toute la terre par ſon coloſſe d'airain, dédié au ſoleil, ouvrage immenſe jetté en fonte par un Indien, & qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds poſés ſur deux môles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du ſeptiéme ſiécle ; un chevalier Français *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait repriſe ſur eux, en 1310 ; & un autre chevalier Français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'eſt une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même qui vint attaquer Rhodes était un chrétien, & ce qui eſt encor plus étrange, il était de la race

impériale des *Paléologues*. Un autre chrétien *George Frupan* conduiſait le ſiége ſous les ordres du viſir ; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour ſervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence ? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeſſent, & qu'on a ſcellée de ſon ſang dans une opération très douloureuſe, en devient enſuite plus chère ? Serait-ce parce que les vainqueurs de l'Aſie s'attiraient plus de reſpect que les puiſſances de l'Europe ? ſerait-ce qu'on eût cru dans ces tems d'ignorance les armes des muſulmans plus favoriſées de DIEU que les armes chrétiennes, & que de-là on eût inféré que la cauſe triomphante était la meilleure ? CH. XCII.

Pierre d'Aubuſſon fit alors triompher la ſienne. Il força au bout de trois mois le grand-viſir *Meſſith Paléologue* à lever le ſiége. *Calcondile* dans ſon hiſtoire des Turcs vous dit que les aſſiégeans en montant ſur la brêche virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très belle femme vétue de blanc ; que ce miracle les allarma, & qu'ils prirent la fuite ſaiſis d'épouvante. Il y a pourtant quelque apparence que la vuë d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de *Pierre d'Aubuſſon* & des chevaliers fut le ſeul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'eſt ainſi que les Grecs modernes écrivaient. *Miracle rapporté par Calcondile.*

Cette petite iſle manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reſte de l'occident. Il avait depuis longtems conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ſes armes. C'était le tems de la puiſſance Vénitienne ; elle était très étendue en terre ferme ; & ſes flottes bravaient celles de *Mahomet* ; elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république n'étant point ſecourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter par un tribut annuel, la liberté de commercer ſur la mer noire, ſongeant toûjours à réparer ſes pertes par ſon commerce, qui avait fait les fondemens de ſa grandeur. Nous verrons que bientôt après le pape *Jules II* & preſque tous les princes chrétiens, firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait eſſuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ſes armes victorieuſes

CH. XCII. *Mort de Mahomet II.*

contre les ſultans mammelucs d'Egypte, tandis que ſes lieutenans étaient dans le royaume de Naples; enſuite il ſe flattait de venir prendre Rome comme Conſtantinople; & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Veniſe épouſe la mer Adriatique, il diſait: *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer conſommer ſon mariage.* Une colique arrêta
1481. les progrès & les deſſeins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lors qu'il ſe préparait à faire encor le ſiége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-TREIZIEME.

Etat de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.

SI l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *Alexandres*, des *Sophocles*, & des *Platons*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes; & les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toûjours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Calcédoine fut ſa tributaire; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le
Athènes. nom de la Grèce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athènes aura toûjours plus de réputation parmi nous, que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre.

La plûpart des grands monumens d'Athènes que les Romains imitèrent, & ne purent ſurpaſſer, ou ſont en ruine, ou ont diſparu:

diſparu : une petite moſquée eſt bâtie ſur le tombeau de *Thémiſtocle*, ainſi qu'une chapelle de recollets eſt élevée à Rome ſur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* eſt auſſi changé en moſquée ; le port de Pirée n'eſt plus. Un lion antique de marbre ſubſiſte encor auprès, & donne ſon nom au port du lion preſque comblé. Le lieu où était l'académie eſt couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reſtes du Stadion inſpirent de la vénération & des regrets ; & le temple de *Cérès*, qui n'a rien ſouffert des injures du tems, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès* contient ſeize à dix-ſept mille habitans, tremblans devant douze cent janiſſaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs d'Athènes, ſont confondus avec elle dans le même aſſujettiſſement. Ils ont combattu plus longtems pour leur liberté, & ſemblent garder encor quelques reſtes de ces mœurs dures & altières que leur inſpira *Licurgue*. CH. XCIII. *Lacédémone.*

Les Grecs reſtèrent dans l'oppreſſion, mais non pas dans l'eſclavage. On leur laiſſa leur religion, & leurs loix ; & les Turcs ſe conduiſirent comme s'étaient conduits les Arabes en Eſpagne. Les familles Grecques ſubſiſtent dans leur patrie, avilies, mépriſées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce, & cultivent la terre ; leurs villes & leurs bourgades ont encor leur *Protogéros*, qui juge leurs différends ; leur patriarche eſt entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des ſommes aſſez conſidérables, puiſqu'il paye à ſon inſtallation quatre mille ducats au tréſor impérial, & autant aux officiers de la Porte.

Le plus grand aſſujettiſſement des Grecs a été longtems d'être obligés de livrer au ſultan des enfans de tribut, pour ſervir dans le ſerrail, ou parmi les janiſſaires. Il falait qu'un père de famille donnât un de ſes fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes, où la coutume de donner ſes enfans deſtinés à la guerre dès le berceau, eſt établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faiſaient ſouvent dans le ſerrail une grande fortune. La condition même des janiſſaires eſt aſſez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, & des bizarreries de ce monde, que la plû- *Enfans de tribut.*

CH. XCIII. part de ces fiers ennemis des chrétiens fuſſent nés de chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible deſtinée, par qui l'Etre ſuprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'eſt que *Conſtantin* ait bâti Conſtantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de ſiécles auparavant jetté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'égliſe catholique.

Sultans non deſpotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé; que le gouvernement Turc eſt un gouvernement abſurde, qu'on appelle *deſpotique*; que les peuples ſont tous eſclaves du ſultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle adminiſtration ſe détruirait elle-même. Il ſerait bien étrange que les Grecs vaincus ne fuſſent point réellement eſclaves, & que leurs vainqueurs le fuſſent. Quelques voyageurs ont crû que toutes les terres appartenaient au ſultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois Francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient conſidéter qu'il y a des loix pour les héritages en Turquie, comme partout ailleurs. L'alcoran qui eſt la loi civile, auſſi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatriéme chapitre aux héritages des hommes & des femmes; & la loi de tradition & de coutume ſupplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouvernement Turc.

Il eſt vrai que le mobilier des pachas décédés appartient au ſultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le tems que les fiefs n'étaient point héréditaires; & longtems après les évêques mêmes héritèrent des meubles des eccléſiaſtiques inférieurs, & les papes exercèrent ce droit ſur les cardinaux & ſur tous les bénéficiers qui mouraient dans la réſidence du premier pontife.

Non-ſeulement les Turcs ſont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diſtinction de nobleſſe. Ils ne connaiſſent de ſupériorité que celle des emplois.

Mœurs.

Leurs mœurs ſont à la fois féroces, altières, & efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, & leur molleſſe de la Grèce & de l'Aſie. Leur orgueil eſt extrême. Ils ſont conquérans & ignorans, c'eſt pourquoi ils mépriſent toutes les nations.

Digitized by Google

L'empire Ottoman n'eſt point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le ſont aujourd'hui la France & l'Eſpagne ; il reſſemble encor moins à l'Allemagne, devenuë avec le tems une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, & où les nobles ſont rois ; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir. CH. XCIII.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un haticherif à la main, demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration Turque ; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement : c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrette d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les loix reſpectables, & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'état aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même tems le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire Grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de reſpect pour la maiſon *Ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépoſent, ils égorgent un ſultan ; mais c'eſt toûjours en faveur d'un prince de la maiſon *Ottomane*. L'empire Grec au contraire avait paſſé par les aſſaſſinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépoſé eſt un plus grand frein pour les empereurs Turcs, que toutes les loix de l'alcoran. Maître abſolu dans ſon ſerrail, maître de la vie de ſes officiers au moyen

CH. XCIII. d'un fetfa du muphti, il ne l'eſt pas des uſages de l'empire ; il n'augmente point les impôts ; il ne touche point aux monnoies ; ſon tréſor particulier eſt ſéparé du tréſor public.

La place du ſultan eſt quelquefois la plus oiſive de la terre, & celle du grand-viſir la plus laborieuſe : il eſt à la fois connétable, chancelier, & premier préſident. Le prix de tant de peines a été ſouvent l'exil ou le cordeau.

Férocité égale dans toutes les nations.

Les places des bachas n'ont pas été moins dangereuſes, & juſqu'à nos jours une mort violente a été ſouvent leur deſtinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures & féroces, telles que l'ont été longtems celles de l'Europe chrétienne, lorſque tant de têtes tombaient ſur les échaffauts, lorſqu'on pendait *la Broſſe* le favori de *St. Louis*, que le miniſtre *Laguette* mourait dans la queſtion ſous *Charles le bel ;* que le connétable de France *Charles de la Cerda* était exécuté ſous le roi *Jean* ſans forme de procès ; qu'on voyait *Engueran de Marigni* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dreſſer ; qu'on portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montaigu* ; que le grand-maître des templiers & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les états monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, & le grand-ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans à la vérité ont fait plier toutes les loix à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*. Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets ; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trompés, quand ils ont regardé l'empire Ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Opinion de Marſigli.

Le comte de *Marſigli* plus inſtruit qu'eux tous s'exprime ainſi : *In tutte le noſtre ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero !* La milice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes loix le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir, & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand-ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'état politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Digitized by Google

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons ; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement Turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à-peu-près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces ſultans que le peuple n'oſe regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des proſternemens qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du deſpotiſme ; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur de pouvoir arbitraire qui ſemble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes ont été auſſi deſpotiques qu'aucun ſultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des trônes de l'Aſie, preſque toûjours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Notre Europe a vû des princes vaſſaux d'un autre prince qui n'eſt pas abſolu, prendre dans leurs états une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perſe & de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les états de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique. CH. XCIII.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent preſque toûjours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les tems & les perſonnes, les abus & les loix, les événemens paſſagers & les uſages.

Adminiſtration non uniforme.

On ſe tromperait encor ſi on croyait que le gouvernement Turc eſt une adminiſtration uniforme, & que du fond du ſerrail de Conſtantinople il part tous les jours des couriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers tems, & que nous verrons toûjours s'accroître juſqu'au dix-huitiéme ſiécle, eſt compoſé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Aſie mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe Taurique : ce ſont les Gètes devenus chrétiens, &

CH. XCIII. connus ſous le nom de Valaques & de Moldaves ; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs ; ce ſont enfin les Egyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance Ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous ſont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie, & la Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des ſubjugués eſt immenſe par rapport au nombre des vainqueurs ; il n'y a que très peu de Turcs naturels ; preſque aucun d'eux ne cultive la terre, très peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains, *Leur art eſt de commander.* La grande différence entre les conquérans Turcs & les anciens conquérans Romains, c'eſt que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs reſtent toûjours ſéparés de ceux qu'ils ont ſoumis, & dont ils ſont entourés.

Il eſt reſté, à la vérité, deux cent mille Grecs dans Conſtantinople ; mais ce ſont environ deux cent mille artiſans ou marchands, qui travaillent pour leurs dominateurs. C'eſt un peuple entier toûjours conquis dans ſa capitale, auquel il n'eſt pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque, qu'une ſeule puiſſance a ſubjugué tous ces pays, depuis l'Archipel juſqu'à l'Euphrate, & que vingt puiſſances conjurées n'avaient pû par les croiſades établir que des dominations paſſagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de ſoldats, & des travaux qui durèrent deux ſiécles entiers.

Puiſſance Turque ſurnaturelle ſelon Ricault.

Ricault, qui a demeuré longtems en Turquie, attribue la puiſſance permanente de l'empire Ottoman *à quelque choſe de ſurnaturel.* Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend ſi ſouvent du caprice des janiſſaires, peut ſe ſoutenir contre ſes propres ſoldats & contre ſes ennemis. Mais l'empire Romain a duré cinq cent ans à Rome, & près de quatorze ſiécles dans le levant, au milieu des ſéditions des armées ; les poſſeſſeurs du trône furent renverſés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race Ottomane une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire eſt ar-

raché ſouvent au ſultan ; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne paſſe jamais dans une maiſon étrangère. La conſtitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les viſirs ayent eu ſi ſouvent à trembler. CH. XCIII.

Juſqu'à préſent cet empire n'a pas redouté d'invaſions étrangères. Les Perſans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le ſultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'aſſaut ſur les Perſans en 1638, demeurer toûjours le maître de la Méſopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand Mogol contre la Perſe, & de l'autre menacer Veniſe. Les Allemans ne ſe ſont jamais préſentés aux portes de Conſtantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Ruſſes ne ſont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand.* Enfin la force & la rapine établirent l'empire Ottoman, & les diviſions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'eſt rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'eſt accru dans ſa puiſſance, & s'eſt conſervé longtems dans ſes uſages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-QUATORZIEME.

Du roi de France Louis XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir ſa puiſſance, par l'expulſion des Anglais, par la jouiſſance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des ſubſides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermiſſait en Allemagne, par une raiſon contraire, ſous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni provinces, ni ſubſides. L'Italie était toûjours partagée en républiques & en principautés indépendantes. Le pouvoir abſolu n'était connu ni en Eſpagne ni dans le nord ; & l'Angleterre jettait au milieu de ſes diviſions les ſemences de ce gouvernement ſingulier, dont les racines

CH. XCIV. toûjours coupées & toûjours ſanglantes, ont enfin produit après des ſiécles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté, & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne : mais leur pouvoir les rendit indépendantes ; & malgré les loix féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faiſant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* avait même ſtipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna le meurtre du duc *Jean* ſon père.

Les princes du ſang avaient en France des appanages en pairies, mais reſſortiſſans au parlement ſédentaire. Les ſeigneurs puiſſans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'état : il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix* qui s'intitulât *Prince par la grace de* DIEU, & qui fît battre monnoie ; mais les ſeigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes, avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI fils de *Charles VII*, devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il pour humilier & pour confondre la vertu, qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui, qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père, & un voiſin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père ; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir ; il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de Louis XI. Après avoir bien peſé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, & ſoutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que

Avec les amis de ſon père. dans les commencemens de ſon régne, tant de ſeigneurs attachés à ſon père, & ſurtout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée

l'épée avait ſoutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public ?* Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père inſtruit par ſes fautes & par ſes malheurs, avait très bien gouverné, & que le fils trop enflé de ſa puiſſance commença par gouverner mal ? CH. XCIV.

Cette ligue le mit au hazard de perdre ſa couronne & ſa vie. La bataille donnée à Montlhéri, ne décida rien ; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne ſe releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ſes points. Jamais il n'accomplit un ſerment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appellait *la vraie croix de St. Lo.* Il croyait avec le peuple que le parjure ſur ce morceau de bois faiſait mourir infailliblement dans l'année. 1465.

Le barbare après le traité fit jetter dans la rivière pluſieurs bourgeois de Paris ſoupçonnés d'être partiſans de ſon ennemi. On les liait deux à deux dans un ſac. C'eſt la chronique de St. Denys qui rend ce témoignage. Il ne déſunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainſi juſques dans ſon habileté il y eut encor de la faibleſſe.

Il ſe fit un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places ſur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il ſe remet en même tems entre ſes mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaiſe politique ! Mais auſſi étant découvert, il ſe vit priſonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la ſuite de ſon vaſſal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation ! *Avec le duc de Bourgogne.* 1468.

Non-ſeulement il fut toûjours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être : car ce prince était né emporté, violent, téméraire ; mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ſes voiſins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes ſe joignirent les barbaries les plus ſau-

CH. XCIV.

vages. Ce fut ſurtout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les priſonniers faits dans les batailles, & de tuer les vieillards, les enfans & les femmes dans les villes conquiſes. *Maximilien* depuis empereur fit pendre par repréſaille après ſa victoire de Guinegaſte un capitaine Gaſcon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute ſon armée, & *Louis XI* par une autre repréſaille fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien* tombés entre ſes mains. *Charles de Bourgogne* ſe vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant priſe à diſcrétion, & en la réduiſant en cendre.

Avec ſon frère qu'il empoiſonne.

Louis XI craint ſon frère le duc de Berri, & ce prince eſt empoiſonné par un moine bénédictin nommé *Favre Véſois*, ſon confeſſeur. Ce n'eſt pas ici un de ces empoiſonnemens équivoques adoptés ſans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc de Berri ſoupait entre la dame de *Montſorau* ſa maîtreſſe & ſon confeſſeur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une groſſeur ſingulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince après de cruelles convulſions meurt au bout de quelque tems.

1472.

Odet Daidie, brave ſeigneur, veut venger le mort, auquel il avait été toûjours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoiſonneur. On lui fait ſon procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI* pour appaiſer le cri public, ſe fait apporter les piéces du procès, & nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guères dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII* ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſurtout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Avec le roi d'Angleterre, dont il achète l'inaction.

Telle eſt la conduite de *Louis XI* avec ſes vaſſaux & ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le roi

1475.

d'Angleterre *Edouard IV* débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne ſes principaux officiers Anglais. Il fait des préſens de vins à toute l'armée. Il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter & de vaincre, l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre ? CH. XCIV.

Avec ſes miniſtres.

Les grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres, & des miniſtres approuvés. *Louis XI* n'eut guères pour ſes confidens & pour ſes miniſtres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-deſſous de leur état.

Avec les ſeigneurs du royaume.

Il y a peu de tyrans qui ayent fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des ſupplices plus recherchés. Les chroniques du tems comptent quatre mille ſujets exécutés ſous ſon régne en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ſes victimes, ſont les monumens qu'a laiſſés ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

1477. Avec le duc de Némours dont il fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans.

Il eſt étonnant que le père *Daniel* indique à peine le ſupplice de *Jacques d'Armagnac* duc de *Némours*, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les circonſtances & l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI*, ſont de triſtes & intéreſſans objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commiſſaires, ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable. Quelques hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi, & faire tuer le dauphin. Une telle accuſation n'eſt pas croyable. Un petit prince ne pouvait guères, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puiſſant & abſolu dans ſon royaume. L'idée de tuer le dauphin encor enfant, & de conſerver le père, eſt encor une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'état. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI* avait en exécration la maiſon des *Armagnacs*, qu'il fit ſaiſir le duc de *Némours* dans Carlat en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſ-

tille ; qu'ayant dreſſé lui-même toute l'inſtruction du procès, il
CH. XCIV. lui envoya des juges, parmi leſquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui ayant longtems vendu les ſecrets de la maiſon de *Bourgogne* au roi, paſſa enfin au ſervice de la France, & dont on eſtime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtiſan qui craignait encor de dire la vérité même après la mort de *Louis XI.*

Le roi voulut que le duc de *Némours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, & qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grace accordée aux condamnés. L'appareil noir était en uſage pour les princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples, & qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, & ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grace que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grace digne de la ſuperſtition de ces tems atroces qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de Némours mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en uſage, & ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre ſous l'échaffaut dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir ſur eux le ſang de leur père. Ils en ſortirent tout couverts ; & en cet état on les conduiſit à la Baſtille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient, était un continuel ſupplice. On leur arrachait les dents à pluſieurs intervalles. Ce genre de torture, auſſi petit qu'odieux, était en uſage. C'eſt ainſi que du tems de *Jean* roi de France, d'*Edouard III* roi d'Angleterre, & de l'empereur *Charles IV* on traitait les Juifs en France, en Angleterre, & dans pluſieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que ſouffrirent les princes de *Némours-Armagnac* ſerait incroyable, s'il n'était atteſté par la requête que ces princes infortunés préſentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce régne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait

trahi le duc de Bourgogne en lâche & qui fut plus lâchement l'un des commiſſaires, eut les terres du duc dans le Tournéſis. CH. XCIV.

Les tems précédens avaient inſpiré des mœurs fières & barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le régne de *Charles VII* avait vû des *Dunois*, des *La Trimouilles*, des *Cliſſons*, des *Richemonts*, des *Saintrailles*, des *La Hire*, & des magiſtrats d'un grand mérite: mais ſous *Louis XI* pas un grand-homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu: l'obéiſſance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le ſont dans une galère.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs, c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtreſſes; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélérinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, & ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide & égarée. Toûjours couvert de reliques, & portant à ſon bonnet ſa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contract le comté de Boulogne à la Ste. Vierge. La pieté ne conſiſte pas à faire la vierge comteſſe, mais à s'abſtenir des actions que la conſcience reproche, que DIEU doit punir, & que la vierge ne protège point. *Avec ſes maîtreſſes.* *Avec la Ste. Vierge.*

Il introduiſit la coutume italienne de ſonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le ſurplis & l'aumuſſe, & de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin ſentant la mort approcher, renfermé au château du Pleſſis-les-Tours, inacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis ſous le nom de *St. François de Paule*. Il ſe jette à ſes pieds; il le ſupplie en pleurant d'intercéder aupres de DIEU, & de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé une ame faible & perverſe plus longtems que ne com- 1483. *Avec Martorillo, depuis St. François de Paule.*

CH. XCIV.

portait la nature. Tandis qu'il demande ainſi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les reſtes en s'abreuvant du ſang qu'on tire à des enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'acreté du ſien. C'était un des excès de l'ignorante médecine de ces tems, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du ſang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, n'ayant d'autres ſentimens que l'ennui, les remords, la crainte, & la douleur d'être déteſté.

C'eſt cependant lui qui le premier des rois de France prit toûjours le nom de *Très Chrétien*, à-peu-près dans le tems que *Ferdinand d'Arragon*, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *Catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ſes bonnes qualités. Il avait du courage; il ſavait donner en roi; il connaiſſait les hommes & les affaires; il voulait que la juſtice fût rendue, & qu'au moins lui ſeul pût être injuſte.

Ses bonnes qualités.

Paris déſolé par une contagion, fut repeuplé par ſes ſoins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police ſévère contraignit de devenir citoyens. De ſon tems il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'eſt à lui que le peuple doit le premier abaiſſement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'univerſité de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne pourſuiviſſent comme ſorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établiſſement des poſtes, non tel qu'il eſt aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien empire Romain. Deux cent trente couriers à ſes gages portaient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deſtinés à ces couriers, en payant dix ſous par cheval pour chaque traite de quatre lieuës. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut longtems connuë qu'en France. Il voulait rendre les poids & les meſures uni-

formes dans ſes états, comme ils l'avaient été du tems de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand ſon intérêt particulier n'y eſt pas contraire. CH. XCIV.

Les impoſitions ſous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept cent mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles ſe montèrent juſqu'à quatre millions ſept cent mille livres; & la livre étant alors de dix au marc, cette ſomme revenait à vingt-trois millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui. Si en ſuivant ces proportions on examine les prix des denrées, & ſurtout celui du bled qui en eſt la baſe, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainſi avec vingt-trois millions numeraires on faiſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, fuſſent incorporés par *Louis XI* à la monarchie Françaiſe. Ce royaume devint bientôt le plus puiſſant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait ſi longtems troublé ſon cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *Majeſté*, que juſques-là l'empereur ſeul avait porté, mais que la chancellerie Allemande n'a jamais donné à aucun roi, juſqu'à nos derniers tems. Les rois d'Arragon, de Caſtille, de Portugal avaient les titres d'*Alteſſe*. On diſait à celui d'Angleterre, *votre Grace*. On aurait pû dire à *Louis XI*, *votre Deſpotiſme*.

Nous avons vû par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe abſolu depuis l'établiſſement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Iſabelle* par ſon adreſſe prépara les Caſtillans à l'obéiſſance paſſive, mais elle ne régna point deſpotiquement. Chaque état, chaque province, chaque ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, & les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI*, mais ce fut en *Sa puiſſance.*

CH. XCIV. faiſant couler ſur les échaffauts le ſang d'*Armagnac* & de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chérement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, & elle y conſent par complaiſance.

Louis XI en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet état, & arracha ainſi un feudataire à l'empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encor réunis à la couronne. L'habileté, l'argent, & le bonheur accrurent petit-à-petit le royaume de France, qui depuis *Hugues Capet* avait été peu de choſe, & que les Anglais avaient preſque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'état une province qui en avait été imprudemment ſéparée.

Ce tems fut en France le paſſage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne ſe font point ſans de grandes convulſions. Auparavant les ſeigneurs féodaux opprimaient, & ſous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne ni dans le nord. La barbarie, la ſuperſtition, l'ignorance couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puiſſance papale aſſerviſſait toûjours toutes les autres puiſſances, & l'abrutiſſement de tous les peuples qui ſont au-delà des Alpes, était le véritable ſoutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de ſiécle en ſiécle. *Louis XI* baiſſa la tête ſous ce joug pour être plus le maître chez lui. C'était ſans doute l'intérêt de Rome que les peuples fuſſent imbécilles, & en cela elle était partout bien ſervie. On était aſſez ſot à Cologne pour croire poſſéder les os pouris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya

envoya à *Louis XI* quelques reſtes de ces cadavres qu'on faiſait paſſer pour ceux de ces trois monarques dont il n'eſt pas même parlé dans les évangiles, & l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pouris des rois qui puſſent guérir un roi. On a conſervé une de ſes lettres à je ne ſais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fiévre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'aſſurent qu'il n'y a que la fiévre quarte qui ſoit bonne pour ſa ſanté. L'impudent charlataniſme des médecins était donc auſſi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, & ſon imbécillité était égale à ſa tyrannie. Ce portrait n'eſt pas ſeulement celui de ce monarque, c'eſt celui de preſque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'hiſtoire de ces tems-là que pour la mépriſer. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'inſtruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer ſon tems qu'en liſant l'hiſtoire. CH. XCIV.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-QUINZIEME.

De la Bourgogne, & des Suiſſes, ou Helvétiens, du tems de Louis XI, au quinziéme ſiécle.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

Charles le téméraire, iſſu en droite ligne de *Jean* roi de France, poſſédait le duché de Bourgogne, comme l'appanage de ſa maiſon, avec les villes ſur la Somme que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de ſucceſſion la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, & preſque toute la Hollande. Ses villes des Pays-bas floriſſaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Veniſe. Anvers était l'entrepôt des nations ſeptentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était auſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ſes belles tapiſſeries, qu'on nomme encor de ſon nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

CH. XCV.

Les princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs états quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourd'hui on vend ſa terre & ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le tems des croiſades. *Ferdinand* roi d'Arragon vendit le Rouſſillon à *Louis XI* avec faculté de rachat. *Charles* duc de Bourgogne venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encor tous les domaines qu'il poſſédait en Alzace & dans le voiſinage des Suiſſes. Cette acquiſition était bien au-deſſus du prix que *Charles* en avait payé. Il ſe voyait maître d'un état contigu des bords de la Somme juſqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouïr. Peu de rois dans l'Europe étaient auſſi puiſſans que lui ; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son deſſein était de faire ériger ſes états en royaume : ce qui pouvait devenir un jour très préjudiciable à la France. Il ne s'agiſſait d'abord que d'acheter le diplôme de l'empereur *Fréderic III.* L'uſage ſubſiſtait encor de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur Romaine. La négociation manqua, & *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ſes états la Lorraine & la Suiſſe, était bien ſûr, s'il eût réuſſi, de ſe faire roi ſans la permiſſion de perſonne.

Son ambition ne ſe couvrait d'aucun voile, & c'eſt principalement ce qui lui fit donner le ſurnom de *téméraire*. On
1474. peut juger de ſon orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suiſſe. Des écrivains de ce pays aſſûrent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'eſt une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après ſon vainqueur.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

Voici ſur quoi était fondée la prétention du duc de Bourgogne, à laquelle les Helvétiens ſe ſoumirent. Pluſieurs bourgades Suiſſes étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'Autriche. Il croyait avoir acheté des eſclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France ; le duc de Bourgogne avait conſervé l'étiquette des chefs de ſa maiſon. Nous avons d'ailleurs remarqué que pluſieurs rois à l'exemple de l'empereur avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les ſervant ; que cet uſage aſiatique avait été introduit par *Conſtantin*, & précé-

demment par *Dioclétien*. De-là même venait la coutume qu'un vaſſal fît hommage à ſon ſeigneur les deux genoux en terre. De-là encor l'uſage de baiſer le pied droit du pape. C'eſt l'hiſtoire de la vanité humaine. CH. XCV.

Philippe de Comines, & la foule des hiſtoriens qui l'ont ſuivi, prétendent que la guerre contre les Suiſſes, ſi fatale au duc de Bourgogne, fut excitée pour une charette de peaux de mouton. Le plus léger ſujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire : mais il y avait déja longtems que *Louis XI* animait les Suiſſes contre le duc de Bourgogne, & qu'on avait commis beaucoup d'hoſtilités de part & d'autre avant l'avanture de la charette : il eſt très ſûr que l'ambition de *Charles* était l'unique ſujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons Suiſſes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouſe & Appenzel n'étaient pas encor entrés dans l'union. Baſle, ville impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante & riche, ne faiſait pas partie de cette république naiſſante, connuë ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité & ſa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ſes chevaliers. Ces Bernois ne ſe mirent point à genoux ; ils parlèrent avec humilité, & ſe défendirent avec courage.

La gendarmerie du duc couverte d'or fut battuë & miſe 1476.
deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes ſimples, qui furent étonnés des richeſſes trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévû, lorſque le plus gros diamant de l'Europe pris par un Suiſſe à la bataille de Granſon fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévû alors qu'il y aurait un jour en Suiſſe des villes auſſi belles & opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut longtems ignoré ; & quand il a été connu, il a été prohibé : mais les ſolides richeſſes, qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuſes. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la ſocieté, & la ſaine philoſophie, ſans laquelle la ſocieté n'a point

de charme durable, ont pénétré dans des parties de la Suiſſe
CH. XCV. où le climat eſt le plus doux, & où régne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois ſi agreſtes, on eſt parvenu en quelques endroits à joindre la politeſſe d'Athènes à la ſimplicité de Lacédémone.

Mort de Charles le téméraire. Cependant *Charles le téméraire* voulut ſe venger ſur la Lorraine, & arracher au duc *René* légitime poſſeſſeur, la ville de Nanci qu'il avait déja priſe une fois. Mais ces mêmes Suiſſes ſes vainqueurs, aſſiſtés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encor l'u-
1477. ſurpateur, qui paya de ſon ſang le nom de *téméraire* que la poſtérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois & des villes ſur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, & de la ville de Beſançon par droit de bienſéance.

La princeſſe *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, ſe vit donc tout-d'un-coup dépouillée des deux tiers de ſes états. On aurait pû joindre encor au royaume de France les dix-ſept provinces qui reſtaient à-peu-près à cette princeſſe, en lui faiſant épouſer le fils de *Louis XI.* Ce roi ſe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait: & ce grand politique manqua l'occaſion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-bas.

Les Gantois, & le reſte des Flamans, plus libres alors ſous leurs ſouverains, que les Anglais mêmes ne le ſont aujourd'hui ſous leurs rois, deſtinèrent à leur princeſſe *Maximilien* fils de l'empereur *Fréderic III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix & la guerre, les établiſſemens des impôts, & toute leur deſtinée, par une déclaration de leurs maîtres; il n'en était pas ainſi en Flandres. Les Gantois voulurent que leur princeſſe épouſât un Allemand, & ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, & à *Imbercourt* ſon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune princeſſe, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

Mariage de ſa fille. *Maximilien* appellé par les Gantois plus que par la prin-

ceſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritière ; ſa femme fournit aux fraix de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais non ſes états : il ne fut que le mari d'une ſouveraine ; & même lorſqu'après la mort de ſa femme on lui donna la tutelle de ſon fils, lorſqu'il eut l'adminiſtration des Pays-bas, lorſqu'il venait d'être élu roi des Romains & *Céſar*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abuſé ſouvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abuſé de leurs droits.

CH. XCV. *Maximilien depuis empereur, mis en priſon par ſes bourgeois de Bruges.*

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la ſource de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maiſon de *France* aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce qui produiſit la grandeur de *Charles-Quint* ; c'eſt ce qui mit l'Europe ſur le point d'être aſſervie : & tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princeſſe.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-SEIZIEME.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième ſiécle.

VOus avez vû en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie ſe tourner en deſpotiſme ſous *Charlemagne*, & le deſpotiſme détruit par l'anarchie ſous ſes deſcendans.

Vous ſavez que c'eſt une erreur de penſer que les fiefs n'euſſent jamais été héréditaires avant les tems de *Hugues Capet*. La Normandie eſt une aſſez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Preſque tous les fiefs l'étaient en Italie ſous les rois Lombards. Du tems de *Charles le gros* & de *Charles le ſimple*, les grands officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainſi que quelques évêques. Mais il y avait toûjours eu des poſſeſſeurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Alle-

magne, des *Ricos Hombres* en Eſpagne. Il y a toûjours eu
CH. XCVI. auſſi quelques grandes villes gouvernées par leurs magiſtrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des ſeigneurs particuliers, ont toûjours changé. La force & la fortune ont toûjours décidé de tout. Si les grands officiers devinrent des uſurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud* précepteur de *Dagobert* & évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la poſtérité de *Pepin :* & les deſcendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie Françaiſe, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puiſſance féodale. *Ferdinand* & *Iſabelle* la combattaient dans la Caſtille & dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle ſubſiſtait en Pologne ſous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conſervé & augmenté toute ſa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette conſtitution, *l'effort de l'eſprit humain*. *Loiſeau* & d'autres gens de loi l'appellent une *inſtitution bizarre*, *un monſtre compoſé de membres ſans tête*.

On pourrait croire que ce n'eſt point un puiſſant effort du génie, mais un effet très naturel & très commun de la raiſon & de la cupidité humaine, que les poſſeſſeurs des terres ayent voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moſcovie aux montagnes de la Caſtille, tous les grands terriens eurent toûjours la même idée ſans ſe l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendiſſent du pouvoir ſuprême d'un roi ; tous s'aſſocièrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent ſur leurs propres ſujets. L'Europe fut ainſi gouvernée pendant plus de cinq cent ans. Cette adminiſtration était inconnue aux Grecs & aux Romains ; mais elle n'eſt point bizarre, puiſqu'elle eſt ſi univerſelle dans l'Europe. Elle paraît injuſte en ce que le plus grand nombre des hommes eſt écraſé par le plus petit, & que jamais le ſimple citoyen ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts ſous un gou-

vernement purement féodal. Les villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. CH. XCVI. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers, étaient bien plutôt des républiques ſous la protection des ducs de Bourgogne, qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

Vous avez vû s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs ſous les rois Lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre, Je deſcens d'un conquérant des Gaules ? & quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce Franc ou ce Viſigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance féodale ſe ſoit établie par droit de conquête, ainſi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquiſe par des étrangers ; c'eſt cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte véritablement. Les *Boyards* de Ruſſie ont leurs ſujets, mais ils ſont ſujets eux-mêmes, & ils ne compoſent point un corps comme les princes Allemans. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie ſont de véritables ſeigneurs féodaux qui relèvent du ſultan Turc ; mais ils ſont dépoſés par un ordre du divan, au lieu que les ſeigneurs Allemans ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais ſont plus égaux entre eux, que les poſſeſſeurs des terres en Allemagne, & ce n'eſt pas là encor l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un noble n'y eſt pas ſujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il eſt quelquefois ſon domeſtique, mais non ſon vaſſal. La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente.

CH. XCVI. Tout eſt réputé fief de l'empire en Lombardie, & c'eſt encor une ſource d'incertitudes ; car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois Lombards. Or certainement une diète de Ratisbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé ? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'empire & non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encor d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible ; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervé.

Tout a été fief dans l'Europe, & les loix de fief étaient partout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* ſe croit en droit d'hériter de cet état. Que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encor moins prendre pour lui le royaume de Naples à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI* ; car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de Nevers deſcendant de l'inſtitué ; & ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encor fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne par le roi *Jean* portait que les *héritiers ſuccéderaient* ; & une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins & féminins, le droit d'hommage-lige, ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens furent encor ſouvent plus malheureuſes.

Quel état pour un cultivateur que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur, qui eſt lui-même ſujet d'un autre dépendant encor d'un troiſiéme ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux,

bunaux, & il perd ſon bien avant d'avoir pû obtenir un jugement définitif. Il eſt ſûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux loix. CH. XCVI.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME.

De la chevalerie.

L'Extinction de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, & ſurtout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu-à-peu ce qu'on appellait *la chevalerie*, eſpèce de dignité & de confraternité, dont il ne reſta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établiſſement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les ſeigneurs, comme les confrairies dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage qui déſolaient l'Europe, dans le tems de la décadence de la maiſon de *Charlemagne*, donnèrent naiſſance à cette inſtitution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus ſouverains dans leurs terres, tous ſe firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin*, & de *Charlemagne*, preſque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de ſept à huit cent hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compoſaient un petit état combattant ſans ceſſe contre ſon voiſin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de ſûreté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait ſe paſſer; chaque poſſeſſeur d'un donjeon les rançonnait ſur la route; beaucoup de châteaux ſur les bords des rivières & aux paſſages des montagnes ne furent que de vrayes cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainſi qu'on pillait les marchands.

CH. XCVII. Pluſieurs ſeigneurs s'aſſocièrent inſenſiblement pour protéger la ſûreté publique, & pour défendre les dames; ils en firent vœu ; & cette inſtitution vertueuſe devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'aſſocia ainſi dans preſque toutes les provinces. Chaque ſeigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'ordre.

On établit vers l'onziéme ſiécle des cérémonies religieuſes & profanes, qui ſemblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeunait, ſe confeſſait, communiait, paſſait une nuit tout armé : on le faiſait dîner ſeul à une table ſéparée, pendant que ſes parains & les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre : pour lui vêtu d'une tunique blanche, il était à ſa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'égliſe avec ſon épée pendue au cou ; le prêtre le béniſſait; enſuite il allait ſe mettre à genoux devant le ſeigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui aſſiſtaient à la cérémonie lui chauſſaient des éperons, le revêtaient d'une cuiraſſe, de braſſards, de cuiſſards, de gantelets, & d'une cotte de maille appellée *haubert*. Le parain qui l'inſtallait, lui donnait trois coups de plat d'épée ſur le cou au nom de DIEU, de *St. Michel* & de *St. George*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la meſſe, il tirait ſon épée à l'évangile & la tenait haute.

Cette inſtallation était ſuivie de grandes fêtes, & ſouvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les ſeigneurs des grands fiefs impoſaient une taxe ſur leurs ſujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt & un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers; & les ſeigneurs qui étaient en confraternité, ſe donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maiſon paternelle ſous le nom de varlets dans l'apprentiſſage de la chevalerie.

Le tems des croiſades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les ſeigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſ-

ſaux ſous leur bannière, furent appellés *chevaliers bannerets :* CH. XCVII.
non que ce titre ſeul de chevalier leur donnât le droit de paraitre en campagne avec des bannières. La puiſſance ſeule, & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la chevalerie. Jamais ce titre qui ne fut qu'une diſtinction introduite par l'uſage & un honneur de convention, ne fut une dignité réelle dans l'état, & n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne ſe faiſaient point par des chevaliers ; il ne falait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſort & de mouvance, les héritages, les loix, rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette chevalerie. C'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit ſur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi, qu'il y avait des loix concernant la chevalerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues loix, ce n'étaient que des uſages. Les grands priviléges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouſter* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puiſſans : ils voulaient ſeulement encourager la chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſocieté à ceux qui étaient chevaliers, c'eſt à quoi tout ſe réduiſait.

Enſuite quand le roi *Edouard III* eut inſtitué l'ordre de la jarretière ; *Philippe le bon* duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or ; *Louis XI* l'ordre de *St. Michel*, d'abord auſſi brillant que les deux autres, & aujourd'hui ſi ridiculement avili ; alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; alors l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ſe fit toûjours un hon-

CH. XCVII.

neur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les ſeigneurs conſtitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; & tous ceux qui faiſaient profeſſion des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne. Elle produiſit en effet des ordres monaſtiques-militaires, fondés par les papes, poſſédans des bénéfices, aſtraints aux trois vœux des moines. De ces ordres ſinguliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches, d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

L'ordre teutonique fut ſouverain ; l'ordre de Malthe l'eſt encor, & le ſera longtems.

Il n'y a guères de prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un ordre de chevalerie. Le ſimple titre de chevalier que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, ſans les agréger à aucun ordre particulier, eſt une dérivation de la chevalerie ancienne, & bien éloignée de ſa ſource. Sa vraye filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toûjours chevaliers les ambaſſadeurs qu'on leur envoye de Veniſe ; & l'accolade eſt la ſeule cérémonie qu'on ait conſervée dans cette inſtallation.

Les chevaliers ès loix s'inſtituèrent d'eux-mêmes comme les vrais chevaliers des armes, & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir ſoutenu une thèſe, & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers, titre ridicule, puiſqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriſte.

Tout cela préſente un tableau bien varié ; & ſi l'on ſuit attentivement la chaîne de tous les uſages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'égliſe, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la ſocieté, enfin juſques dans les habillemens, on ne verra qu'une viciſſitude perpétuelle.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME.

De la nobleſſe.

CH. XCVIII

APrès ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller autant qu'on le pourra ce qui regarde la nobleſſe, qui ſeule poſſéda longtems ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains ſignifiait ce qui eſt notable, & non pas un ordre de citoyens. Le ſénat fut inſtitué pour juger, les chevaliers pour combattre à cheval quand ils étaient aſſez riches pour avoir un cheval; & les plébéiens furent ſouvent chevaliers, & quelquefois ſénateurs.

Chez les Gaulois les principaux officiers des villes, & les druides, gouvernaient, & le peuple obéiſſait; dans tout pays il y a eu des diſtinctions d'état. Ceux qui diſent que tous les hommes ſont égaux, diſent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la proprieté de leurs biens, à la protection des loix. Ils ſe tromperaient beaucoup s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois, puiſqu'ils ne le ſont pas par leurs talens. Dans cette inégalité néceſſaire entre les conditions, il n'y a jamais eu ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de ſemblable à l'établiſſement de la nobleſſe dans la dixiéme partie qui eſt notre Europe.

Ses loix, ſes uſages ont varié comme tout le reſte. Nous vous avons déja fait voir que la plus ancienne nobleſſe héréditaire était celle des patriciens de Veniſe, qui entraient au conſeil avant qu'il y eût un doge, dès les ſixiéme & cinquiéme ſiécles; & s'il eſt encor des deſcendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils ſont ſans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette nobleſſe était attachée à la dignité, à l'emploi, & non aux terres.

CH.XCVIII Partout ailleurs la nobleſſe devint le partage des poſſeſſeurs de terres. Les *Herren* d'Allemagne, les *Ricos hombres* d'Eſpagne, les barons en France, en Angleterre, jouïrent d'une nobleſſe héréditaire, par cela ſeul que leurs terres féodales ou non-féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui enſuite paſſèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, preſque tous les états de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'eſt aujourd'hui : & nous avons déja vû que chaque poſſeſſeur de fief devint ſouverain dans ſa terre autant qu'il le pur.

Il eſt clair que des ſouverains ne devaient rien à perſonne, ſinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainſi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour eux-mêmes, en combattant pour l'état & pour le chef de l'état ; & de là vient qu'encor aujourd'hui les nouveaux nobles, les annoblis qui ne poſſèdent même aucun terrain, ne payent point l'impôt appellé *taille*.

Les maîtres des châteaux & des terres qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté dans les républiques, aſſervirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur réſiſtèrent toûjours ; les magiſtrats de ces villes ne voulurent point du tout être les ſerfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encor moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, les autres plus anciennes, comme Autun, Arles, & ſurtout Marſeille, floriſſaient avant qu'il y eût des ſeigneurs & des prélats. Leur magiſtrature exiſtait pluſieurs ſiécles avant les fiefs ; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent preſque partout ſur les citoyens. Si les magiſtrats ne furent pas les ſerfs

du ſeigneur, ils furent au moins ſes bourgeois ; & de là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires ſe qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choiſir un nouveau domicile ſans la permiſſion de leur ſeigneur, & ſans payer d'aſſez gros droits ; eſpèce de ſervitude qui eſt encor en uſage en Allemagne. CH. XCVIII *Bourgeois libres, bourgeois ſerfs.*

De même que les fiefs furent diſtingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au ſeigneur ſuzerain, en grands fiefs, & en petits redevables ; il y eut auſſi des *francs bourgeois*, c'eſt-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exemts de toute redevance à leur ſeigneur ; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux ; & de *petits bourgeois*, qui en pluſieurs points étaient eſclaves.

Cette adminiſtration qui s'était formée inſenſiblement, s'altéra de même en pluſieurs pays, & fut détruite entiérement dans d'autres.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par annoblir des bourgeois, en leur conférant des titres ſans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le tréſor des chartes de France les lettres d'annobliſſement que *Philippe I* donna en 1095 à un bourgeois de Paris, nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *St. Louis* eût annobli ſon barbier *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan. *Philippe III* qui annoblit *Raoul* ſon argentier, n'eſt donc pas, comme on le dit, le premier roi qui ſe ſoit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand*, & à quelques autres ; tous les rois ſuivirent cet exemple. *Philippe de Valois* en 1339 annoblit *Simon de Luci* préſident au parlement, & *Nicole Taupin* ſa femme. *Annobliſſemens très anciens.*

Le roi *Jean* en 1350 annoblit ſon chancelier *Guillaume de Dormans* ; car alors aucun office de clerc, d'homme de loix, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la nobleſſe, malgré le titre de chevalier ès loix, & de bachelier ès loix que prenaient les clercs. Ainſi *Jean Paſtourel* avocat du roi fut annobli par *Charles V* en 1354 avec ſa femme *Sédille*.

CH. XCVIII

Les rois d'Angleterre de leur côté créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté ni baronie. Les empereurs uſèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les poſſeſſeurs des grands fiefs ſe donnèrent la même liberté. Il y eut juſqu'à un comte de *Foix* qui s'arrogea le pouvoir d'annoblir & de corriger ainſi le hazard de la naiſſance. Il donna des lettres de nobleſſe à maître *Bertrand* ſon chancelier ; & les deſcendans de *Bertrand* ſe dirent nobles ; mais il dépendait du roi & des autres ſeigneurs de reconnaître ou non cette nobleſſe. De ſimples ſeigneurs d'Orange, de Saluces & beaucoup d'autres ſe donnèrent la même licence.

Taupins gentilshommes.

La milice des francs-archers & des *Taupins* ſous *Charles VII* étant exemte de la contribution des tailles, prit ſans aucune permiſſion le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le tems qui établit & qui détruit tous les uſages & les priviléges ; & pluſieurs grandes maiſons de France deſcendent de ces *Taupins* qui ſe firent nobles, & qui méritaient de l'être, puiſqu'ils avaient ſervi la patrie.

Les empereurs créèrent non-ſeulement des nobles ſans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les univerſités. L'empereur *Charles IV* introduiſit cet uſage ; & *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ſes enfans ne ſeraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Papes font nobles.

Les papes qui prétendaient être au-deſſus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire auſſi des palatins, des marquis. Les légats du pape qui gouvernent les provinces du St. Siége, firent partout de ces prétendus nobles : & de là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de ſeigneurs féodaux.

En France quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appellé *parlement*, les ſeigneurs de fief qui ſiégeaient en cette cour furent obligés de s'aider du ſecours des clercs tirés ou de la condition ſervile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la nobleſſe ; mais ce nom de chevalier qui leur était donné par les plaideurs,

ne

ne les rendait pas nobles à la cour ; puiſque l'avocat-général *Paſtourel* & le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de nobleſſe. Les étudians des univerſités s'intitulaient bacheliers après un examen, & prirent la qualité de licentiés après un autre examen, n'oſant prendre celui de chevaliers. CH. XCVIII

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles, ne jouïſſent pas des droits de la nobleſſe ; cependant, cette contradiction ſubſiſtait partout ; mais en France ils jouïrent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il eſt vrai que leurs droits ne s'étendaient pas juſqu'à prendre ſéance aux états-généraux en qualité de ſeigneurs de fiefs, de porter un oiſeau ſur le poing, de ſervir de leur perſonne à la guerre, mais ſeulement de ne point payer la taille, de s'intituler *meſſire*. *Gens de loi.*

Le défaut de loix bien claires & bien connuës, la variation des uſages & des loix fut toûjours ce qui caractériſa la France. L'état de la robe fut longtems incertain. Les cours de juſtice que les Français ont appellé *parlemens*, jugèrent ſouvent des procès concernant le droit de nobleſſe que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea en 1540 que les enfans de *Jean le Maître* avocat du roi devaient partager noblement. Il rendit enſuite un arrêt ſemblable en faveur d'un conſeiller nommé *Ménager* en 1578 ; mais les juriſconſultes eurent des opinions différentes ſur ces droits que l'uſage attachait inſenſiblement à la robe. *Louet* conſeiller au parlement prétendit que les enfans des magiſtrats devaient partager en roture, qu'il n'y avait que les petits-fils qui puſſent jouïr du droit d'aîneſſe des gentilshommes.

Les avis des juriſconſultes ne furent pas des déciſions pour la cour. *Henri III* en 1582 déclara par un édit, qu'aucun, *ſinon ceux de maiſon & race noble, ne prendrait d'oreſnavant le titre de noble & le nom d'écuyer.*

Henri IV fut moins ſévère & plus juſte en 1600, lorſque dans l'édit du réglement des tailles il déclara, quoiqu'en termes très vagues, *que ceux qui ont ſervi le public en charges honorables, peuvent donner commencement de nobleſſe à leur poſtérité.*

CH. XCVIII

Cette diſpute de pluſieurs ſiécles ſembla terminée depuis ſous *Louis XIV* en 1644 au mois de Juillet, & ne le fut pourtant pas. Nous dévançons ici les tems pour donner tout l'éclairciſſement néceſſaire à cette matière. Vous verrez dans le ſiécle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneſſe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, & toutes les autres cours des provinces, obtinrent en 1644 *les priviléges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume*, affectés aux enfans des conſeillers & préſidens qui auraient ſervi vingt ans, ou qui ſeraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état ſemblait être aſſuré par cet édit.

Pourrait-on penſer après cela que *Louis XIV* en 1669, ſéant lui-même au parlement, révoqua les priviléges, & maintint ſeulement, tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux & à leurs deſcendans en 1644 & depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu; les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V* dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries, & de tenir des fiefs ſans payer la finance qu'on appelle *le droit des francs-fiefs*. Mais *Henri III* réduiſit ce privilége au prévôt des marchands & à quatre échevins. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouïrent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France, fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'état ; ils s'appellaient *clercs du ſecret* ; & puiſqu'ils écrivaient ſous les rois & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouïr de la nobleſſe après vingt ans d'exercice, ſervit de modèle aux officiers de judicature. CH. XCVIII *Secrétaires du roi.*

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'état qui n'ont originairement d'autre droit de ſigner les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre autentiques, qu'autant qu'ils étaient clercs du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres & les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeller *monſeigneur ;* titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes & aux chevaliers : & les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois cent, uniquement pour avoir de l'argent ; & ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe Françaiſe dans près de ſix mille familles, dont les chefs ont acheté tour-à-tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe ; & au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très hauts & très puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers & écuyers ayant entiérement ceſſé, les états-généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne, ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin, ni conſeiller, ni homme annobli, ont été déſignés par des noms qui ſont devenus des outrages ; ce ſont les noms de *villain* & de *roturier.*

Villain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les poſſeſſeurs des châteaux, & *roturier*, de rupture *Villains.*

de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De là il arriva
CH.XCVIII que ſouvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de bleſſures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouïſſait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus deshonorant n'a été réformé qu'en 1752 par Mr. *d'Argenſon* ſecrétaire d'état de la guerre, celui de tous les miniſtres qui a fait le plus de bien aux troupes, & dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eſt diſgracié.

Nobles à faire rire. Cette multiplicité ridicule de nobles ſans fonction & ſans vraye nobleſſe, cette diſtinction aviliſſante entre l'annobli inutile qui ne paye rien à l'état, & le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, & qui donnent le vain nom d'écuyer, tout cela ne ſe trouve point ailleurs; c'eſt un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre, eſt *homo ingenuus*, franc citoyen, libre Anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'eſt pas ſimple artiſan eſt reconnu pour gentilhomme, *Gentleman*; & il n'y a de nobles dans la rigueur de la loi que ceux qui dans la chambre-haute repréſentent les anciens barons, les anciens pairs de l'état.

Dans beaucoup de pays libres les droits du ſang ne donnent aucun avantage; on ne connait que ceux de citoyen; & même à Baſle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ſes prérogatives de gentilhomme. Cependant dans tous les états libres les magiſtrats ont pris le titre de *Nobilis*, noble; c'eſt ſans doute une très belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq cent ans d'une ſi pure illuſtration, n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité & de l'inconſtance: & c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre-humain.

CHAPITRE QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME.

Des tournois.

CH. XCIX. *Origine des tournois.*

LEs tournois ſi longtems célèbres dans l'Europe chrétienne, & ſi ſouvent anathématiſés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le diſque, & la courſe des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne reſſemblaient en rien à ces ſpectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires ſi communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le tems d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naiſſance en Italie vers le tems de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs au cinquiéme ſiécle, non pas en les interdiſant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet uſage barbare, afin qu'ils appriſſent d'un Goth l'humanité & la politeſſe. Il y eut enſuite en Italie, & ſurtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appellait *bataillole*, dont l'uſage s'eſt conſervé encor dans les villes de Veniſe & de Piſe.

Il paſſa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870 les enfans de *Louis le débonnaire* ſignalèrent leur réconciliation par une de ces joûtes ſolemnelles, qu'on appella depuis *tournois*. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci curſu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiſeleur* pour célébrer ſon couronnement en 920, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut auſſi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encor de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'uſage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Eſpagnols & chez les Maures. On ſait que *Géofroi de Preuilli* chevalier de Touraine, rédigea quelques loix pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onziéme ſiécle; quelques-

CH. XCIX.

uns prétendent que c'eſt de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *Tournois ;* car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courſes des chars chez les Grecs & chez les Romains.

Pourquoi tournois ?

Mais il eſt plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *enſis torneaticus*, ainſi nommée dans la baſſe latinité, parce que c'était un ſabre ſans pointe, n'étant pas permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Ces jeux s'appellaient d'abord chez les Français, *empriſes*, *pardons d'armes* ; & ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou* roi de Sicile & de Jéruſalem, duc de Lorraine, qui ne poſſédant aucun de ces états, s'amuſait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles régles pour ces combats.

Loix des tournois.

S'il veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ſes loix, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut baron.* Celui qui faiſait le tournois envoyait un héraut préſenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi René, *peuvent être moult utiles : car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer pour y bien faire, acquerera grace ou augmentation d'amour de ſa dame.*

On voit enſuite toutes les cérémonies qu'il preſcrit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice, les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout ſe faiſait à l'honneur des dames, ſelon les loix du bon roi *René.* Elles viſitaient toutes les armes ; elles diſtribuaient les prix ; & ſi quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées ; juſqu'à ce que les dames criaſſent, grace ; ou bien on les mettait ſur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on met aujourd'hui un ſoldat ſur le cheval de bois.

Pas d'armes.

Outre les tournois on inſtitua les pas d'armes, & ce même roi *René* fut encor légiſlateur dans ces amuſemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon fut très célèbre

en 1446. Quelque tems après celui du château de la joyeuſe garde eut plus de réputation encore. Il s'agiſſait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le paſſage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La déviſe de ce galant prince était une chaufrette pleine de charbons, avec ces mots, *porté d'ardent déſir ;* & cet ardent déſir n'était pas pour ſes états qu'il avait perdus, c'était pour mademoiſelle *Gui de Laval* dont il était amoureux, & qu'il épouſa après la mort d'*Iſabelle de Lorraine.* CH. XCIX.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naiſſance longtems auparavant aux armoiries, vers le commencement du douziéme ſiécle. Tous les blazons qu'on ſuppoſe avant ce tems ſont évidemment faux, ainſi que toutes ces prétendues loix des chevaliers de la table ronde tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui ſe préſentait avec le caſque fermé, faiſait peindre ſur ſon bouclier ou ſur ſa cotte d'armes quelques figures de fantaiſie. De là ces noms ſi célèbres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles & des lions. Les termes du blazon qui paraiſſent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appellé *gueule*, l'azur était nommé *ſinople*, un pieu était un pal, une bande était une *faſce*, de *faſcia* qu'on écrivit depuis *face.* *Armoiries.*

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autoriſés, c'était dans le tems des croiſades, où l'exercice des armes était néceſſaire, & devenait conſacré ; cependant c'eſt dans ce tems même que les papes s'aviſèrent de les défendre, & d'anathématiſer une image de la guerre, eux qui avaient ſi ſouvent excité des guerres véritables. Entr'autres *Nicolas III*, le même qui depuis conſeilla les vêpres ſiciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, & même aſſiſté à un tournois en France ſous *Philippe le hardi* en 1279 ; mais d'autres papes approuvèrent ces combats, & le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le ſpectacle d'un tournois, lorſqu'après avoir été priſonnier à Londres, il alla ſe croiſer à Avignon, dans le deſſein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penſer à réparer les malheurs de ſon royaume. *Tournois excommuniés.*

Digitized by Google

CH. XCIX.

L'empire Grec n'adopta que très tard les tournois ; toutes les coutumes de l'occident étaient mépriſées des Grecs ; ils dédaignaient les armoiries ; & la ſcience du blazon leur parut ridicule ; enfin en 1326 le jeune empereur *Andronic* ayant épouſé une princeſſe de Savoye, quelques jeunes Savoyards donnèrent le ſpectacle d'un tournois à Conſtantinople ; les Grecs alors s'accoutumèrenr à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait réſiſter aux Turcs, il falait de bonnes armées & un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent preſque jamais.

L'uſage des tournois ſe conſerva dans toute l'Europe. Un des plus ſolemnels fut celui de Boulogne-ſur-mer en 1309, au mariage d'*Iſabelle de France* avec *Edouard II* roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du tems du malheureux *Charles VI* en 1415 ; enſuite vinrent ceux de *René d'Anjou* dont nous avons déja parlé. Le nombre en fut très grand juſques vers le tems qui ſuivit la mort du roi de France *Henri II* tué, comme on ſait, dans un tournois au palais des Tournelles en 1559. Cet accident ſemblait devoir les abolir pour jamais.

La vie déſoccupée des grands, l'habitude & la paſſion renouvellèrent pourtant ces jeux funeſtes à Orléans un an après la mort tragique d'*Henri II.* Le prince *Henri de Bourbon-Montpenſier* en fut encor la victime ; une chûte de cheval le fit périr. Les tournois ceſſèrent alors abſolument. Il en reſta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* & *Henri III* furent les tenans un an après la *St. Barthelemi* ; car les fêtes furent toûjours mêlées, dans ces tems horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournois au mariage du duc de *Joyeuſe* en 1581. Le terme de tournois eſt employé mal à propos à ce ſujet dans le journal de *L'Etoile.* Les ſeigneurs ne combattirent point ; & ce que *L'Etoile* appelle *tournois*, ne fut qu'une eſpèce de ballet guerrier repréſenté dans le jardin du Louvre par des mercénaires ; c'était un des ſpectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un ſpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeller *tournois*, ne furent que des carrouſels.

L'aboli-

L'abolition des tournois eſt donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guères que dans les romans. Cet eſprit régnait beaucoup juſqu'au tems de *François I* & de *Charles-Quint*. *Philippe II* renfermé dans ſon palais, n'établit en Eſpagne d'autre mérite que celui de la ſoumiſſion à ſes volontés. La France après la mort de *Henri II* fut plongée dans le fanatiſme, & déſolée par les guerres de religion. L'Allemagne diviſée en catholiques romains, luthériens, calviniſtes, oublia tous les anciens uſages de chevalerie, & l'eſprit d'intrigue les détruiſit en Italie. CH. XCIX. *Abolition des tournois.*

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois partout abolis, ont ſuccédé les combats contre les taureaux en Eſpagne, & les carrouſels en France, en Italie, en Allemagne. Il ſerait ſuperflu de donner ici la deſcription de ces jeux; il ſuffira du grand carrouſel qu'on verra dans le ſiécle de *Louis XIV*. Le dernier carrouſel qu'on ait vû eſt celui qu'on fit à Berlin en 1750. Il fut très bien exécuté, & les frères du roi de Pruſſe y firent paraître beaucoup d'adreſſe & de grace. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robuſtes & plus agiles, il n'eſt preſque plus reſté que la chaſſe; encor eſt-elle négligée par la plûpart des princes de l'Europe. Il s'eſt fait des révolutions dans les plaiſirs comme dans tout le reſte. *Derniers carrouſels.*

CHAPITRE CENTIEME.

Des duels.

L'Education de la nobleſſe étendit beaucoup l'uſage des duels, qui ſe perpétua ſi longtems, & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'égliſe d'orient; les anciennes nations n'eurent point cette *Coutume des Romains bien plus noble que les nôtres.*

barbarie. *Céſar* rapporte dans ſes commentaires, que deux de
CH. C. ſes centurions, toûjours jaloux & toûjours ennemis l'un de l'autre, vuidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un après avoir renverſé un grand nombre d'ennemis, étant bleſſé & terraſſé à ſon tour, fut ſecouru par ſon rival. C'étaient là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, eſt la loi de *Gondebaut* le Bourguignon, d'une race Germanique qui avait uſurpé la Bourgogne. La même juriſprudence était établie dans tout notre occident. L'ancienne loi catalane citée par le ſavant *Du Cange*, les loix allemandes-bavaroiſes ſpécifient pluſieurs cas auxquels on devait ordonner le duel.

Formule du meurtre. Dans les aſſiſes tenues par les croiſés à Jéruſalem, on s'exprime ainſi: *Le garant que l'on lieve, ſi come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, & te rendrai mort ô recrean, & veſſi mon gage.*

L'ancien coutumier de Normandie dit: *Plainte de meurtre doit être faite; & ſi l'accuſé nie, il en offre gage..... & bataille li doit être otroyée par juſtice.*

Il eſt évident par ces loix, qu'un homme accuſé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait ſouvent d'une affaire civile par cette procédure ſanguinaire. Un héritage était-il conteſté, celui qui ſe battait le mieux avait raiſon; & les différends des citoyens ſe jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette juriſprudence eut ſes variations comme toutes les inſtitutions ou ſages ou folles des hommes. *St. Louis* ordonna qu'un écuyer accuſé par un villain, pourrait combattre à cheval, & que le villain accuſé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-deſſous de vingt & un ans, & les vieillards au-deſſus de ſoixante.

Prêtres duelliſtes. Les femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'égliſe offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ

clos ; & il parait par les conſtitutions de *Guillaume le conquérant*, que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre ſans la permiſſion de leur évêque : *Si clericus duellum ſine epiſcopi licentia ſuſceperit &c.* Ch. C.

Par les établiſſemens de *St. Louis*, & d'autres monumens rapportés dans *Du Cange*, il parait que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés ; c'étaient les loix de l'honneur ; & ces loix étaient munies du ſceau d'un St. roi qui paſſe pour avoir voulu abolir cet uſage digne des ſauvages.

On avait perfectionné la juſtice du tems de *Louis le jeune* au point qu'il ſtatua en 1168, qu'on n'ordonnerait le duel que dans des cauſes où il s'agirait au moins de cinq écus, *quinque ſolidos.*

Philippe le bel publia un grand code des duels. Si le demandeur voulait ſe battre par procureur, nommer un champion pour défendre ſa cauſe, il devait dire ; » Notre ſouverain ſeigneur, je proteſte & retiens, que par loyale eſſoine de mon » corps (c'eſt-à-dire pour faibleſſe ou maladie) je puiſſe avoir » un gentilhomme mon avoué, qui en ma préſence, ſi je puis, » ou en mon abſence, à l'aide de DIEU, de Notre-Dame & » de monſeigneur *St. George*, fera ſon loyal devoir à mes coûts » & dépens, &c. « *Code des meurtres.*

Les deux parties adverſes, ou bien leurs champions, comparaiſſaient au jour aſſigné dans une lice de quatre-vingt pas de long & de quarante de large, gardée par des ſergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval, viſière baiſſée, écu au col, glaive au poing, épées & dagues ceintes.* Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la vierge, ou celle d'un ſaint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes faiſaient ranger les ſpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au ſpectacle, ſous peine pour un noble de perdre ſa monture, & pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faiſait jurer les deux combattans ſur un crucifix, que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées ; ils en prenaient à témoin monſieur *St. George*, & renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blaſphêmes étant prononcés, le

maréchal criait, Laiſſez-les aller; il jettait un gant; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

CH. C.

Les mêmes formules s'obſervaient à-peu-près en Angleterre. Elles étaient très différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, & dans pluſieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Souabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permiſſion aux notables de Souabe aſſemblés, d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parain, & un confeſſeur; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'obſervaient à Visbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe juſqu'au treiziéme ſiécle. C'eſt des loix de ces combats que viennent les proverbes, *Les morts ont tort, les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois* en 1343, le parlement jugea, qu'il y avait gage de bataille, & néceſſité de ſe tuer, entre le chevalier *Dubois*, & le chevalier *de Vervins*; parce que *Vervins* avait voulu perſuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait enſorcelé ſon alteſſe le roi de France.*

Le duel de *Legris* & de *Carrouge*, ordonné par le parlement ſous *Charles VI*, eſt encor fameux aujourd'hui. Il s'agiſſait de ſavoir ſi *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge* malgré elle.

Le parlement longtems après en 1442, dans une cauſe ſolemnelle entre le chevalier *Patarin* & l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agiſſait, ne requerait pas gage de bataille, & qu'il falait une accuſation grave & dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier nommé *Jean Picard*, accuſé d'avoir abuſé de ſa propre fille, fut reçu par arrêt à ſe battre contre ſon gendre qui était ſa partie. Le *Théâtre d'honneur & de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceſte.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du conſeil étroit des rois, ordonnèrent auſſi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, & à l'évêque d'Orléans, d'avoir autoriſé ainſi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine* évêque d'Angers, obligea l'an 1100 les moines de St. Serga de prouver par le combat que certaines dixmes leur étaient dûës, & le champion des moines, homme robuſte, gagna leur cauſe à coups de bâton. CH. C. *Evêques ordonnent le duel.*

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandres jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la maſſuë de meſplier; ils oignaient de ſuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes ſe frottaient d'huile; enſuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du ſucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient juſqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liſte de ces combats en champ clos, commandés ainſi par les ſouverains, ſerait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux ſolemnellement; & ſon fils *Henri II* en ordonna auſſi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* & de *la Châtaigneraye* en 1547. Celui-ci ſoutenait que *Jarnac* couchait avec ſa belle-mère, celui-là le niait; était-ce là une raiſon pour un monarque de commander, de l'avis de ſon conſeil, qu'ils ſe coupaſſent la gorge en ſa préſence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent chacun ſur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, & qu'il *n'avait ſur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations.* *La Châtaigneraye* étant mort de ſes bleſſures, *Henri II* fit ſerment, qu'il n'ordonnerait plus les duels; & deux ans après, il donna dans ſon conſeil privé des lettres-patentes, par leſquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller ſe battre en champ clos à Sédan ſous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince ſouverain de Sédan. *Henri* croyait ne point violer ſon ſerment en ordonnant aux parties d'aller ſe tuer ailleurs qu'en ſon royaume. La cour de Lorraine s'oppoſa formellement à cet honneur que rece-

CH. C. vait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya proteſter dans Sédan, que tous les duels entre le Rhin & la Meuſe devaient par les loix de l'empire ſe faire par l'ordre & en préſence des ſouverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins aſſigné à Sédan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en ſon conſeil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes nommé *Daguères*, avait mis la main dans les chauſſes d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* bleſſé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jetté hors du camp par les hérauts d'armes, & ſes armes furent briſées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cauſe ſi ridicule pouvait être vuidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats ſinguliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis oppoſés. Ces combats ſont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout tems en uſage chez toutes les nations.

On ne ſait ſi on doit placer pluſieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux eſpèces.

Duels de rois, tous ſans effet.

Lors que *Charles d'Anjou*, frère de *St. Louis*, & *Pierre d'Arragon* ſe défièrent après les vêpres ſiciliennes, ils convinrent de remettre la juſtice de leur cauſe à un combat ſingulier, avec la permiſſion du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiſte Caraffa* dans ſon hiſtoire de Naples; le roi de France *Philippe le hardi* leur aſſigna le camp de Bordeaux. Rien ne reſſemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu & au jour aſſigné, & prit acte du défaut de ſon ennemi qui n'arriva que ſur le ſoir. *Pierre* prit acte à ſon tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi ſingulier eût été au rang des combats juridiques, ſi les deux rois avaient eu autant d'envie de ſe battre que de ſe braver. Le duel qu'*Edouard III* fit propoſer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refuſa, prétendant que le ſeigneur ſuzerain ne pouvait être défié par ſon vaſſal; mais lors qu'enſuite le vaſſal

eut défait les armées du ſuzerain, *Philippe* propoſa le duel, & *Edouard III* vainqueur le refuſa, diſant qu'il était trop aviſé pour remettre au hazard d'un combat ſingulier ce qu'il avait gagné par des batailles. CH. C.

Charles-Quint & *François I* ſe défièrent, s'envoyèrent des cartels, ſe dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, & ne ſe battirent point. Il n'y a pas un ſeul exemple de rois qui ayent combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur ſang dans ces avantures eſt prodigieux.

Nous avons déja cité le cartel de ce duc de *Bourbon*, qui pour éviter oiſiveté propoſait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels eſt celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée & ſénéchal du Hainaut; il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il ſe battrait à outrance, ſeul ou lui ſixiéme, avec l'épée, la lance & la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste. Vierge, de monſeigneur St. George & de ſa dame.* Le combat ſe devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais perſonne n'ayant comparu pour venir ſe battre contre ce Flamand, il fit vœu d'aller chercher des avantures dans tout le royaume de France & en Eſpagne, toûjours armé de pied en cap; après quoi il alla offrir un bourdon à monſeigneur *St. Jacques* en Gallice. On voit parlà que l'original de *Don Quichotte* était de Flandre. *Origine de Don Quichotte.*

Le plus horrible duel qui fût jamais propoſé, & pourtant le plus excuſable, eſt celui du dernier duc de Gueldre *Arnout* ou *Arnaud*, dont les états tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-Eſpagnole*, & dont une partie eſt libre aujourd'hui.

Adolphe fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre à ſon père en 1470, du tems de *Charles le téméraire* duc de Bourgogne; & cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que ſon père avait joui aſſez longtems, qu'il voulait jouïr à ſon tour; & que ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles* qui était très puiſſant avant d'être malheureux, engagea le père

CHAPITRE CENT-UNIEME.

De CHARLES VIII & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOuis XI laiſſa ſon fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, & ſans aucune culture dans l'eſprit, maître du plus beau, & du plus puiſſant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laiſſa une guerre civile, compagne preſque inſéparable des minorités. Le roi à la vérité n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa ſœur aînée *Anne*, femme du duc de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le teſtament de ſon père, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis* duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII* dont la mémoire eſt ſi chère, commença par être le fléau de l'état, dont il devint depuis le père. D'un côté ſa qualité de premier prince du ſang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas ſur les pairs plus anciens que lui. De l'autre il ſemblait toûjours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant ſous un autre nom. *Louis* duc d'Orléans ambitieux (car les plus vertueux le ſont) fit la guerre civile au roi ſon maître pour être ſon tuteur. CH. CI.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adreſſer aux chambres aſſemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier préſident, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'état ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, leſquels le parlement ne repréſente pas. *Parlement ne ſe mêle ni de l'état, ni des finances.*

On voit par cette réponſe que Paris alors était tranquille, & que le parlement était dans les intérêts de madame de *Beaujeu*. La guerre civile ſe fit dans les provinces, & ſurtout 1488,

CH. CI. en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'Orléans. On donna la bataille près de St. Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'Orléans il y avait quatre à cinq cent Anglais malgré les troubles qui épuiſaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille* grand général battit l'armée des révoltés, & prit priſonnier le duc d'Orléans leur chef, qui depuis fut ſon ſouverain. On le peut compter pour le troiſiéme des rois *Capétiens* pris en combattant, & ce ne fut pas le dernier. Le duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, juſqu'à ce que *Charles VIII* l'alla délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui dans le même tems tourmentés chez eux par les guerres civiles, faiſaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

Le bon roi Louis XII d'abord rebelle & priſonnier.

1491.

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII*, qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner ſa fille & ſes états. La princeſſe *Anne de Bretagne*, l'une des belles perſonnes de ſon tems, aimait le duc d'Orléans jeune encor & plein de graces. Ainſi par cette guerre civile il avait perdu ſa liberté & ſa maîtreſſe.

Les mariages des princes ſont dans l'Europe le deſtin des peuples. Le roi *Charles VIII* qui avait pû du tems de ſon père épouſer *Marie* l'héritière de Bourgogne, pouvait encor épouſer la fille de cette *Marie*, & du roi des Romains *Maximilien*; & *Maximilien* de ſon côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raiſon d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épouſée par procureur, & le comte de *Naſſau* avait au nom du roi des Romains mis une jambe dans le lit de la princeſſe, ſelon l'uſage de ces tems. Mais le roi de France n'en conclut pas moins ſon mariage. Il eut la princeſſe, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il falait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On ſe ſouvient comme le dernier comte de Provence donna par ſon teſtament cet état à *Louis XI*. Ce comte en qui finit

la maiſon d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que ſa maiſon avait perduës toutes deux depuis longtems. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII* voulut ne pas porter un vain titre, & tout fut bientôt préparé pour la conquête de Naples & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut ſe repréſenter ici en quel état était l'Europe au tems de ces événemens vers la fin du quinziéme ſiécle. CH. CL

CHAPITRE CENT-DEUXIEME.

Etat de l'Europe à la fin du quinziéme ſiécle. De l'Allemagne, & principalement de l'Eſpagne. Du malheureux régne de HENRI IV *ſurnommé* l'impuiſſant. *D'*ISABELLE *& de* FERDINAND. *Priſe de Grenade. Perſécution contre les Juifs & contre les Maures.*

L'Empereur *Fréderic III* de la maiſon d'*Autriche*, venait de mourir. Il avait laiſſé l'empire à ſon fils *Maximilien* élû de ſon vivant roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laiſſait dans l'Allemagne n'était guère au-deſſus de la puiſſance du doge à Veniſe; & la maiſon d'*Autriche* était encor bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe: *Ci git Fréderic III empereur pieux, auguſte, ſouverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche* &c., elle ne ſert qu'à faire voir la vanité des inſcriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne ornée de quelques pierreries, qu'il garda toûjours dans ſon cabinet, ſans les renvoyer ni à ſon pupille *Ladislas* qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ſes couſins avaient le reſte; & quant au titre de ſouverain de la chrétienté, il eſt aiſé de voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait, outre les domaines de 1493. *Empire puiſſant & empereur faible.*

CH. CII. son père, le gouvernement des états de *Marie de Bourgogne* sa femme, mais qu'il ne régissait qu'au nom de *Philippe le beau* son fils. Au reste on sait qu'on l'appellait *Massimiliano pochi danari*, surnom qui ne désignait pas un puissant prince.

Angleterre. L'Angleterre encor presque sauvage, après avoir été longtems déchirée par les guerres civiles de la *Rose blanche* & de la *Rose rouge*, ainsi que nous le verrons incessamment, commençait à peine à respirer sous son roi *Henri VII*, qui à l'exemple de *Louis XI* abaissait les barons & favorisait le peuple.

Espagne, désordres d'un nouveau genre. En Espagne les princes chrétiens avaient toûjours été divisés. La race de *Henri Transtamare*, bâtard usurpateur, (puisqu'il faut appeller les choses par leur nom) régnait toûjours en Castille, & une usurpation d'un genre plus singulier fut la source de la grandeur Espagnole.

Henri IV un des descendans de *Transtamare*, qui commença son malheureux régne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entiérement livrée à la débauche, sans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des séditions. Sa femme *Dona Juana*, que j'appelle ainsi pour la distinguer & de sa fille *Jeanne* & des autres princesses de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ses galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de respect pour les bienséances. Le roi *Don Henri IV* passait ses jours avec les amans de sa femme, ceux-ci avec les maîtresses du roi. Tous ensemble donnaient aux Espagnols l'exemple de la plus grande molleſſe & de la plus effrénée débauche. Le gouvernement étant si faible, les mécontens, qui sont toûjours le plus grand nombre en tout tems & en tout pays, devinrent très forts en Castille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, & tous les états monarchiques de l'Europe l'avaient été si longtems. Les vassaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne; mais ils étaient seigneurs & grands vassaux, ainsi qu'en France.

Un archevêque de Tolède nommé *Carillo*, & plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligèrent la France sous *Louis le débonnaire*, qui sous tant

d'empereurs troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encor en France ſous *Henri III*, & déſoler l'Angleterre ſous *Charles I.* CH. CII.

Les rebelles devenus puiſſans dépoſèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était aviſé juſques-là d'une pareille cérémonie. On dreſſa un vaſte théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaiſe ſtatue de bois repréſentant *Don Henri*, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée ſur ce théâtre. La ſentence de dépoſition fut prononcée à la ſtatue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le ſceptre, & un jeune frère de *Henri* nommé *Alphonſe* fut déclaré roi ſur ce même échaffaut. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'archevêque & ſon parti déclarèrent le roi impuiſſant dans le tems qu'il était entouré de maîtreſſes; & par une procédure inouïe dans tous les états, ils prononcèrent que ſa fille *Jeanne* était bâtarde, née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard *Tranſtamare*, rebelle envers ſon roi légitime: c'eſt à préſent un roi légitime qu'on détrône & dont on déclare la fille bâtarde & ſuppoſée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par ſon père.

1465. *Roi dépouillé en effigie.*

Fille du roi née en légitime mariage, déclarée bâtarde.

Pluſieurs grands prétendaient à la royauté; mais les rebelles ſe réſolurent à reconnaître *Iſabelle* ſœur du roi âgée de dix-ſept ans, plutôt que de ſe ſoumettre à un de leurs égaux; aimant mieux déchirer l'état au nom d'une jeune princeſſe encor ſans crédit, que de ſe donner un maître.

L'archevêque ayant donc fait la guerre à ſon roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante; & le roi ne put enfin ſortir de tant de troubles & demeurer ſur le trône que par un des plus honteux traités que jamais ſouverain ait ſignés. Il reconnut ſa ſœur *Iſabelle* pour ſa ſeule héritière légitime, au mépris des droits de ſa propre fille *Jeanne*; & les révoltés lui laiſſèrent le nom de roi à ce prix. Ainſi le malheureux *Charles VI* en France avait ſigné l'exhérédation de ſon propre fils. 1468.

Il falait, pour conſommer ce ſcandaleux ouvrage, donner

CH. CIL

à la jeune *Iſabelle* un mari qui fût en état de ſoutenir ſon parti. Ils jettèrent les yeux ſur *Ferdinand* héritier d'Arragon, prince à-peu-près de l'âge d'*Iſabelle*. L'archevêque les maria en ſecret; & ce mariage fait ſous des auſpices ſi funeſtes, fut pourtant la ſource de la grandeur de l'Eſpagne. Il renouvella d'abord les diſſenſions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fauſſes réunions qui augmentent les haines. *Henri* après un de ces raccommodemens fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de ſes ennemis réconciliés, & mourut bientôt après.

1469.

1474.

Et encor bâtarde quand ſon père en mourant la dit légitime.

En vain il laiſſa ſon royaume en mourant à *Jeanne* ſa fille; en vain il jura qu'elle était légitime; ni ſes ſermens au lit de la mort, ni ceux de ſa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Iſabelle* & de *Ferdinand* ſurnommé depuis *le catholique*, roi d'Arragon & de Sicile. Ils vivaient enſemble, non comme deux époux dont les biens ſont communs ſous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne ſe haïſſaient, ſe voyant rarement, ayant chacun leur conſeil, ſouvent jaloux l'un de l'autre dans l'adminiſtration; la reine encor plus jalouſe des infidélités de ſon mari, qui rempliſſait de ſes bâtards tous les grands poſtes: mais unis tous deux inſéparablement pour leurs communs intérêts, agiſſant ſur les mêmes principes, ayant toûjours les mots de religion & de pieté à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Caſtille *Jeanne* ne put réſiſter à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, *Don Alphonſe*, ſon oncle, qui voulait l'épouſer, arma en ſa faveur. Mais la concluſion de tant d'efforts, & de tant de troubles, fut que la malheureuſe princeſſe paſſa dans un cloître une vie deſtinée au trône.

1479.

Ferdinand & Iſabelle, les plus injuſtes dévots de leur tems.

Jamais injuſtice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuſe, ni plus juſtifiée par une conduite hardie & prudente. *Iſabelle* & *Ferdinand* formèrent une puiſſance telle que l'Eſpagne n'en avait point encor vûe depuis le rétabliſſement des chrétiens. Les mahométans Arabes-Maures n'avaient plus que le royaume de Grenade, & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans Turcs ſemblaient prêts de ſubjuguer l'autre. Les chrétiens avaient au commencement

Digitized by Google

du huitiéme ſiécle perdu l'Eſpagne par leurs diviſions, & la même cauſe chaſſa enfin les Maures d'Eſpagne. CH. CII.

Le roi de Grenade *Alboacen* vit ſon neveu *Boabdilla* révolté contre lui. *Ferdinand le catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de ſoutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Caſtille & de l'Arragon ſon allié *Boabdilla*. Il en coûta ſix années de tems pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut aſſiégée. Le ſiége dura huit mois. La reine *Iſabelle* y vint jouïr de ſon triomphe. Le roi *Boabdilla* ſe rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pû encor ſe défendre : car il fut ſtipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux loix, ni à la liberté, ni à la religion des Maures : que leurs priſonniers même ſeraient rendus ſans rançon, & que les Juifs compris dans le traité jouïraient des mêmes priviléges. *Boabdilla* ſortit à ce prix de ſa capitale, & alla remettre les clefs à *Ferdinand* & *Iſabelle*, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois. *Ils prennent Grenade.* 1491.

Les contemporains ont écrit qu'il verſa des larmes en ſe retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de cinq cent ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaſte palais des rois Maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont pluſieurs ſalles voûtées étaient ſoutenues ſur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'inſtrument de ſa perte. Il alla finir ſa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion & le reſtaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appellé roi d'Eſpagne. En effet maître de la Caſtille par ſa femme, de Grenade par ſes armes, & de l'Arragon par ſa naiſſance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la ſuite. Il avait de grands démêlés avec la France pour la Cerdagne & le Rouſſillon engagés à *Louis XI*. On peut juger ſi étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux *Charles VIII* prêt d'aller en Italie dépoſſéder la maiſon d'*Arragon* établie ſur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclorre les fruits d'une jalouſie ſi

naturelle. Mais avant de conſidérer les querelles des rois,
CH. CII. vous voulez toûjours obſerver le ſort des peuples. Vous voyez, que *Ferdinand* & *Iſabelle* ne trouvèrent pas l'Eſpagne dans l'état où elle fut depuis ſous *Charles-Quint* & ſous *Philippe II.* Ce mélange d'anciens Viſigoths, de Vandales, d'Afriquains, de Juifs & d'Aborigènes, dévaſtait depuis longtems la terre qu'ils ſe diſputaient; elle n'était fertile que ſous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs, & les Eſpagnols chrétiens ne ſubſiſtaient que du travail de leurs anciens ennemis. Point de manufacture chez les chrétiens d'Eſpagne, point de commerce; très peu d'uſage même des choſes les plus néceſſaires à la vie: preſque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes: le linge fin y fut très longtems ignoré, & le linge groſſier aſſez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur ſe faiſait par les Juifs devenus néceſſaires à une nation qui ne ſavait que combattre.

Juifs riches & chaſſés.

Lorſque vers la fin du quinziéme ſiécle, dans l'an 1492, on voulut rechercher la ſource de la miſère Eſpagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays
1492. par le commerce & par l'uſure. On comptait en Eſpagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère ſi odieuſe & ſi néceſſaire. Beaucoup de grands ſeigneurs, auxquels il ne reſtait que des titres, s'alliaient à des familles Juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté; ils s'en faiſaient d'autant moins ſcrupule, que depuis longtems les Maures & les chrétiens s'alliaient ſouvent enſemble. On agita dans le conſeil de *Ferdinand* & d'*Iſabelle* comment on pourrait ſe délivrer de la tyrannie ſourde des Juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs Arabes. On prit enfin en 1492 le parti de les chaſſer & de les dépouiller. On ne leur donna que ſix mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit ſous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il ſortit d'Eſpagne trente mille familles Juives, ce qui fait cent cinquante mille perſonnes à cinq par famille. Les uns ſe retirèrent en Afrique, les autres en Portugal

tugal & en France ; pluſieurs revinrent feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chaſſés pour s'emparer de leurs richeſſes, on les reçut parce qu'ils en rapportaient ; & c'eſt contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquiſition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainſi dans les Indes les Banians, qui y ſont préciſément ce que les Juifs ſont en Europe, ſéparés de tous les peuples par une religion auſſi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la néceſſité du commerce dont ils ſont les facteurs, & auſſi riches que les Juifs le ſont parmi nous. Ces Banians, & les Guèbres auſſi anciens qu'eux, auſſi ſéparés qu'eux des autres hommes, ſont cependant bien voulus partout ; les Juifs ſeuls ſont en horreur à tous les peuples chez leſquels ils ſont admis. Quelques Eſpagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuſe par ſes profits ſur les Eſpagnols ; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'allarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis ſur les côtes méridionales de ce royaume longtems avant les chrétiens. Il eſt vrai qu'ils avaient paſſé en Andalouſie de tems immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toûjours débité ce peuple, chez qui les gens de bon ſens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabiniſme eſt abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabins Eſpagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de Juifs avait fleuri ſur les côtes du tems de *Salomon*, & que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troiſiéme roi de la Paleſtine. Il eſt très vraiſemblable que les Phéniciens en découvrant l'Andalouſie & en y fondant des colonies y avaient établi des Juifs, qui ſervirent de courtiers, comme ils en ont ſervi partout ; mais de tout tems les Juifs ont défiguré la vérité par des fables abſurdes. Ils mirent en œuvre de fauſſes médailles, de fauſſes inſcriptions. Cette eſpèce de fourberie jointe aux autres plus eſſentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur diſgrace.

CH. CII.

C'eſt depuis ce tems qu'on diſtingua en Eſpagne & en Portugal les anciens chrétiens & les nouveaux, les familles dans

leſquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans
CH. CII. leſquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit paſſager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple uſurier, le priva bientôt du revenu certain que les Juifs payaient auparavant au fiſc royal. Cette diſette ſe fit ſentir juſqu'au tems où l'on recueillit les tréſors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la *Cruzade* donnée en 1509 par *Jules II*, produiſit plus au gouvernement que l'impôt ſur les Juifs. Chaque particulier eſt obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger de la viande en carême, & les vendredis & ſamedis de l'année. Tous ceux qui vont à confeſſe, ne peuvent recevoir l'abſolution ſans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encor depuis la *bulle de compoſition*, en vertu de laquelle il eſt permis de garder le bien qu'on a volé, pourvû que l'on n'en connaiſſe pas le maître. De telles ſuperſtitions ſont bien auſſi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La ſottiſe, la folie, & les vices ſont partout une partie du revenu public.

Bulle de la Cruzade remarquable.

La formule de l'abſolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la *Cruzade* n'eſt pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes : *Par l'autorité de* DIEU *tout-puiſſant, de St. Pierre & de St. Paul, & de notre très ſaint père le pape à moi commiſe, je vous accorde la remiſſion de tous vos péchés confeſſés, oubliés, ignorés, & des peines du purgatoire.*

Muſulmans perſécutés.

La reine *Iſabelle*, ou plutôt le cardinal *Ximenès*, traita depuis les mahométans comme les Juifs ; on en força un très grand nombre à ſe faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brula quand ils retournèrent à leur religion. Autant de muſulmans que de Juifs ſe réfugièrent en Afrique, ſans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient ſi longtems ſubjugué l'Eſpagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus longtems pillée.

Les Portugais ſortaient alors de l'obſcurité, & malgré toute l'ignorance de ces tems-là, ils commençaient à mériter alors une gloire auſſi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs décou-

Digitized by Google

vertes. Ce fut cette nation qui navigea la première des nations modernes ſur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle ſeule le CH. CII. paſſage du cap de Bonne-Eſpérance, au lieu que les Eſpagnols dûrent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'eſt à un ſeul homme, à l'infant *Don Henri*, que les Portugais furent redevables de la grande entrepriſe contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'eſt preſque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie & la fermeté d'un ſeul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ſes grandes navigations & de ſes ſuccès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie qui allarmaient le reſte de l'Europe.

CHAPITRE CENT-TROISIEME.

De l'état des Juifs en Europe.

APrès avoir vû comment on traitait les Juifs en Eſpagne, on peut obſerver ici quelle fut leur ſituation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéreſſer puiſque nous tenons d'eux notre religion, pluſieurs même de nos loix & de nos uſages, & que nous ne ſommes au fonds que des Juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainſi qu'autrefois à Babilone, à Rome, & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans leſquelles ils demeuraient. *Les muebles de Juifs ſont au baron*, diſent les établiſſemens de *St. Louis*.

Il n'était pas plus permis d'ôter un Juif à un baron, que de lui prendre ſes manans ou ſes chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils ſont déclarés ſerfs par une conſtitution de *Fréderic II.* Un Juif était domaine de l'empereur, & enſuite chaque ſeigneur eut ſes Juifs.

Les loix féodales avaient établi dans preſque toute l'Eu-

rope, juſqu'à la fin du quatorziéme ſiécle, que ſi un Juif embraſ-
CH. CIII. ſait le chriſtianiſme, il perdait alors tous ſes biens, qui étaient confiſqués au profit de ſon ſeigneur. Ce n'était pas un ſûr moyen de les convertir; mais il falait bien dédommager le baron de la perte de ſon Juif.

Dans les grandes villes, & ſurtout dans les villes impériales, ils avaient leurs ſynagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur faiſait acheter fort chérement; & lorſqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vû, de les accuſer d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi ſaint. C'eſt ſur cette accuſation populaire, que dans pluſieurs villes de Languedoc & de Provence, on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi ſaint juſqu'à Pâques, quand on les trouvait dans les ruës.

Leur grande application ayant été de tems immémorial à prêter ſur gages, il leur était défendu de prêter ni ſur des ornemens d'égliſe, ni ſur des habits ſanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna en 1215, qu'ils portaſſent une petite rouë ſur la poitrine, pour les diſtinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le tems; mais partout on leur en faiſait porter une, à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expreſſément défendu de prendre des ſervantes ou des nourrices chrétiennes, & encor plus, des concubines; il y eut même quelques pays où l'on faiſait bruler les filles dont un Juif avait abuſé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une Juive, par la grande raiſon qu'en rend le grand juriſconſulte *Gallus*, *que c'eſt la même choſe de coucher avec un Juif, que de coucher avec un chien.*

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les faiſait jurer par *Sabaoth*, *Eloï*, & *Adonaï*, par les dix noms de DIEU; & on leur annonçait *la fiévre tierce, quarte, & quotidienne*, s'ils ſe parjuraient; à quoi ils répondaient, *Amen.* On avait toûjours ſoin de les pendre entre deux chiens, lorſqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque, pour les ſommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monaſticum Anglicanum*, qu'il en coûta ſix marques ſterlings, *ſex marcas* (peut-être ſix marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la Juiverie.

Ils furent chaſſés de preſque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers tems, mais preſque toûjours rappellés; il n'y a guères que Rome qui les ait conſtamment gardés. Ils furent entiérement chaſſés de France en 1394 par *Charles VI*, & jamais depuis ils n'ont pû obtenir de ſéjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles, & ſept ou huit rues entières. On leur a ſeulement permis des ſynagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorſque ces villes furent unies à la couronne; & ils ſont toûjours reſtés conſtamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent partout uſuriers, ſelon le privilége & la bénédiction de leur loi, & partout en horreur par la même raiſon. CH. CIII.

Leur fameux rabin *Maimonide*, *Abrabanel*, *Aben-Eſra*, & d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres, Nous ſommes vos pères, nos écritures ſont les vôtres, nos livres ſont lûs dans vos égliſes, nos cantiques y ſont chantés: on leur répondait en les pillant, en les chaſſant, ou en les faiſant pendre entre deux chiens. On prit en Eſpagne & en Portugal l'uſage de les bruler. Les derniers tems leur ont été plus favorables, ſurtout en Hollande & en Angleterre, où ils jouiſſent de leurs richeſſes, & de tous les droits de l'humanité dont on ne doit dépouiller perſonne. Ils ont même été ſur le point d'obtenir le droit de bourgeoiſie en Angleterre, vers l'an 1750, & l'acte du parlement allait déja paſſer en leur faveur; mais enfin le cri de la nation, & l'excès du ridicule jetté ſur cette entrepriſe, la fit échouer: il courut cent paſquinades repréſentant mylord *Aaron*, & mylord *Juda* ſéans dans la chambre des pairs; on rit, & les Juifs ſe contentèrent d'être riches & libres. *Juifs.*

Ce n'eſt pas une légère preuve des caprices de l'eſprit humain, de voir les deſcendans de *Jacob* brulés en proceſſion à Lisbonne, & aſpirans à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne ſont en Turquie ni brulés, ni bachas, mais ils s'y ſont rendus les maîtres de tout le commerce; & ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais, n'y peuvent acheter ou vendre, qu'en paſſant par les mains des Juifs. Auſſi, les riches courtiers de Conſtantinople regret-

tent-ils peu Jéruſalem, tout mépriſés & tout rançonnés qu'ils
Ch. CIII. ſont par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine, & de ce mépris que toutes les nations ont toûjours eu pour la nation Juive. C'eſt la ſuite inévitable de leur légiſlation; il falait, ou que ce peuple ſubjuguât tout, ou qu'il fût écraſé. Il lui fut ordonné d'avoir les nations en horreur, & de ſe croire ſouillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appellaient *les Nations* vingt à trente bourgades leurs voiſines qu'ils voulaient exterminer; & ils crurent qu'il falait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuſes, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils ſe trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, & enfin du genre-humain. Leur politique abſurde ſubſiſta quand elle devait changer; leur ſuperſtition augmenta avec leurs malheurs; leurs vainqueurs étaient incirconcis; il ne parut pas plus permis à un Juif de manger dans un plat qui avait ſervi à un Romain, que dans le plat d'un Amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs uſages, qui ſont préciſément le contraire des uſages ſociables; ils furent donc avec raiſon traités comme une nation oppoſée en tout aux autres; les ſervant par avarice, les déteſtant par fanatiſme, ſe faiſant de l'uſure un devoir ſacré. Et ce ſont nos pères!

CHAPITRE CENT-QUATRIEME.

De ceux qu'on appellait Bohèmes, ou Egyptiens.

Il y avait alors une petite nation, auſſi vagabonde, auſſi mépriſée que les Juifs, & adonnée à une autre eſpèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait *Bohèmes* en France, & ailleurs *Egyptiens*, *Giptes*, ou *Gipſis*, ou *Syriens*; on les a nommés en Italie *Zingani*, & *Zingari*. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à

Digitized by Google

l'autre, avec des tambours de baſque & des caſtagnettes ; ils danſaient, chantaient, diſaient la bonne fortune, guériſ- CH. CIV.
ſaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conſervaient entr'eux certaines cérémonies religieuſes, dont ni eux ni perſonne ne connaiſſait l'origine. Cette race a commencé à diſparaître de la face de la terre, depuis que dans nos derniers tems, les hommes ont été deſinfatués des ſortilèges, des taliſmans, des prédictions, & des poſſeſſions. On voit encor quelques reſtes de ces malheureux, mais rarement. C'était très vraiſemblablement un reſte de ces anciens prêtres & des prêtreſſes d'*Iſis*, mêlés avec ceux de la déeſſe de Syrie. Ces troupes errantes, auſſi mépriſées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs ſuperſtitions mercénaires partout le monde. Miſſionnaires errans de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un hazard heureux confirmait les prédictions de ces prophêtes, & ceux qui étant guéris naturellement d'une maladie légère croyaient être guéris par la vertu miraculeuſe de quelques mots & de quelques ſignes myſtérieux. Le portrait que fait *Apulée* de ces troupes vagabondes de prophêtes, & de prophêteſſes, eſt l'image de ce que les hordes errantes appellées *Bohèmes*, ont été ſi longtems dans toutes les parties de l'Europe. Leurs caſtagnettes, & leurs tambours de baſque, ſont les cimbales & les crotales des prêtres Iſiaques & Syriens. *Apulée* qui paſſa preſque toute ſa vie à rechercher les ſecrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des taliſmans, des cérémonies, des danſes & des chants de ces prêtres pélerins, & ſpécifie ſurtout l'adreſſe avec laquelle ils volaient dans les maiſons & dans les baſſes-cours.

Quand le chriſtianiſme eut pris la place de la religion de *Numa*, quand *Théodoſe* eut détruit le fameux temple de *Sérapis* en Egypte, quelques prêtres Egyptiens ſe joignirent à ceux de *Cibèle* & de la déeſſe de Syrie, & allèrent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendians. Mais des chrétiens ne les auraient pas aſſiſtés ; il falut donc qu'ils mêlaſſent le métier de charlatans à celui de pélerins ; ils exerçaient la chiromancie, & formaient des danſes ſingulières. Les

Digitized by Google

CH. CIV.

hommes veulent être amusés & trompés ; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'*Osiris* & d'*Isis*, dont les noms impriment encor du respect. Cette religion, toute emblématique, & toute vénérable dans son origine, était dès le tems de *Cyrus* un mélange de superstitions ridicules. Elle devint encor plus mépriſable sous les *Ptolomées*, & tomba dans le dernier aviliſſement sous les Romains : elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux Juifs la même catastrophe, quand la societé des hommes sera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même, & ne partagera plus les fruits de son travail avec ces courtiers errans : alors le nombre des Juifs diminuera néceſſairement. Les riches commencent parmi eux à mépriſer leurs superstitions ; elles ne seront plus que le partage d'un peuple sans arts & sans loix, qui ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une societé séparée ; & qui n'entendant plus son ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de syriaque, ignorant alors jusqu'à ses livres, se confondra avec la lie des autres peuples.

CHAPITRE CENT-CINQUIEME.

Suite de l'état de l'Europe au quinziéme siécle. De l'Italie. De l'assassinat de Galéas Sforze *dans une égliſe. De l'assassinat des* Médicis *dans une égliſe ; de la part que* SIXTE IV *eut à cette conjuration.*

DEs montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puiſſances, les intérêts, & les mœurs des nations.

L'état de la Savoye moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maiſon de *France*, qui depuis peu dans

dans leur minorité avait disposé du gouvernement ; & les passages des Alpes étaient ouverts. CH. CV.

On descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encor, ainsi que la Savoye, une principauté de l'empire, mais principauté puissante, très indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux *Viscontis*, cet état avait passé sous les loix du bâtard d'un payſan, grand-homme & fils d'un grand-homme. Ce payſan est *François Sforze*, devenu par son mérite connétable de Naples & puissant en Italie. Le bâtard son fils avait été un de ces *Condottieri*, chef de brigands disciplinés, qui louaient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinziéme siécle, & s'était ensuite emparé de Gènes, qui autrefois était si florissante, & qui ayant soutenu neuf guerres contre Venise, flottait alors d'esclavage en esclavage. Elle s'était donnée aux Français du tems de *Charles VI.* Elle s'était révoltée ; elle prit ensuite le joug de *Charles VII* en 1458, & le secoua encore. Elle voulut se donner à *Louis XI*, qui répondit qu'elle pouvait se donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte en 1464 de se livrer à ce duc de Milan *François Sforze*. *Les Sforces.*

Galéas Sforze, fils de ce bâtard, fut assassiné dans la cathédrale de Milan le jour de *St. Etienne*. Je rapporte cette circonstance, qui ailleurs serait frivole, & qui est ici très importante. Car les assassins prièrent *St. Etienne* & *St. Ambroise* à haute voix, de leur donner assez de courage pour assassiner leur souverain. L'empoisonnement, l'assassinat, joints à la superstition, caractérisaient alors les peuples de l'Italie. Ils savaient se venger & ne savaient guères se battre. On trouvait beaucoup d'empoisonneurs & peu de soldats. Et tel était le destin de ce beau pays depuis le tems des *Othons*. De l'esprit, de la superstition, de l'athéisme, des mascarades, des vers, des trahisons, des dévotions, des poisons, des assassinats, quelques grands-hommes, un nombre infini de scélerats habiles, & cependant malheureux : voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux *Galéas Marie*, encor enfant, succéda au duché de Milan sous la tutelle de sa mère & du chancelier 1476. *Les assassins de Galéas invoquent St. Etienne & St. Ambroise.*

CH. CV. *Simonetta.* Mais ſon oncle, que nous appellons *Ludovic Sforze*, ou *Louis le Maure*, chaſſa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoiſonna ſon neveu.

C'était ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII*, pour faire deſcendre les Français en Italie.

La Toſcane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car depuis un ſiécle Florence ſe ſignalait, comme on a vû, par le commerce & par les beaux arts. Les *Médicis* étaient à la tête de cette nation polie. Aucune maiſon dans le monde n'a jamais acquis la puiſſance par des titres ſi juſtes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Coſme de Médicis*, né en 1389, ſimple citoyen de Florence, vécut ſans recherchet de grands tittes; mais il acquit par le commerce des richeſſes comparables à celles des plus grands rois de ſon tems. Il s'en ſervit pour ſecourir les pauvres, pour ſe faire des amis parmi les riches en leur prêtant ſon bien, pour orner ſa patrie d'édifices, pour appeller à Florence les ſavans Grecs chaſſés de Conſtantinople. Ses conſeils furent pendant trente années les loix de ſa république. Ses bienfaits furent ſes principales intrigues, & ce ſont toûjours les plus ſûres. On vit après ſa mort par ſes papiers, qu'il avait prêté à ſes compatriotes des ſommes immenſes, dont il n'avait jamais exigé le moindre payement. Il mourut regretté de ſes ennemis mêmes. Florence d'un commun conſentement orna ſon tombeau du nom de *père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont paſſé en tevuë, n'avait pû obtenir.

Coſme Médicis.

1464.

Sa réputation valut à ſes deſcendans la principale autorité dans la Toſcane. Son fils l'adminiſtra ſous le nom de *Gonfalonier*. Ses deux petits-fils, *Laurent* & *Julien*, maîtres de la république, furent aſſaſſinés dans une égliſe par des conjurés, au moment où on élevait l'hoſtie. *Julien* en mourut; *Laurent* échappa. Le gouvernement des Florentins reſſemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt ariſtocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Ses petits-fils aſſaſſinés à la meſſe.

1478.

Coſme de Médicis pouvait être comparé à *Piſiſtrate*, qui malgré ſon pouvoir fut mis au nombre des ſages. Les fils de ce *Coſme* eurent le ſort des enfans de *Piſiſtrate* aſſaſſinés par *Harmodius* & *Ariſtogiton*. *Laurent* échappa aux meurtriers

comme un des enfans de *Piſiſtrate*, & vengea comme lui la mort de ſon frère. Mais ce qu'on n'avait point vû dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence, c'eſt que les chefs de la religion tramèrent cette conſpiration ſanguinaire. CH. CV.

Sixte IV auteur de ce meurtre.

On peut par cet événement ſe former une idée très juſte de l'eſprit & des mœurs de ces tems-là. *La Rovère*, *Sixte IV*, était ſouverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec *Machiavel* ſi les *Riario* qu'il faiſait paſſer pour ſes neveux étaient en effet ſes enfans, ni avec *Michel Brutus*, s'il les avait fait naître lorſqu'il était cordelier. Il ſuffit, pour l'intelligence des faits, de ſavoir qu'il ſacrifiait tout pour l'agrandiſſement de *Jérôme Riario* l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déja obſervé que le domaine du St. Siége n'était pas à beaucoup près auſſi étendu qu'aujourd'hui. *Sixte IV* voulut dépouiller les ſeigneurs d'Imola & de Forli pour enrichir *Jérôme* de leurs états. Les deux frères *Médicis* ſecoururent de leur argent ces petits princes & les ſoutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie il falait qu'il exterminât les *Médicis*. Un banquier Florentin établi à Rome, nommé *Pazzi*, ennemi des deux frères, propoſa au pape de les aſſaſſiner. Le cardinal *Raphaël Riario*, frère de *Jérôme*, fut envoyé à Florence pour diriger la conſpiration, & *Salviati* archevêque de Florence en dreſſa tout le plan. Le prêtre *Stefano* attaché à cet archevêque, ſe chargea d'être un des aſſaſſins. On choiſit la ſolemnité d'une grande fête dans l'égliſe de *Santa Reparata* pour égorger les *Médicis* & leurs amis, comme les aſſaſſins du duc *Galéas Sforze* avaient choiſi la cathédrale de Milan, & le jour de *St. Etienne*, pour maſſacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hoſtie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & proſterné ne pût empêcher l'exécution. En effet, dans cet inſtant même, *Julien de Médicis* fut tué par un frère de *Pazzi*, & par d'autres conjurés. Le prêtre *Stefano* bleſſa *Laurent*, qui eut aſſez de force pour ſe retirer dans la ſacriſtie.

Réflexion ſur ces crimes.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, & choiſir pour l'exécution, le moment où leur DIEU ſe montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéiſme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient crû

CH. CV.

que leur créateur leur apparaiſſait ſous le pain ſacré, ils n'auraient oſé lui inſulter à ce point. Le peuple adorait ce myſtère; les grands & les hommes d'état s'en moquaient; toute l'hiſtoire de ces tems-là le démontre. Ils penſaient comme on penſait à Rome du tems de *Céſar*; leurs paſſions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils faiſaient tous ce déteſtable raiſonnement. Les hommes m'ont enſeigné des menſonges, donc il n'y a point de DIEU. Ainſi la religion naturelle fut éteinte dans preſque tous ceux qui gouvernaient alors; & jamais ſiécle ne fut plus fécond en aſſaſſinats, en empoiſonnemens, en trahiſons, en débauches monſtrueuſes.

Les Florentins qui aimaient les *Médicis*, les vengèrent par le ſupplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. *Laurent* eut la généroſité ou la prudence de ſauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait ſouillé, & où il ſe réfugia.

Un des aſſaſſins livré par les Turcs.

Une des ſingularités de cette conſpiration fut que *Bernard Bandini* l'un des meurtriers retiré depuis chez les Turcs, fut livré à *Laurent de Médicis*; & que le ſultan *Bajazet* ſervit à punir le crime que le pape *Sixte* avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'eſt que le pape excommunia les Florentins pour avoir puni la conſpiration; il leur fit même une guerre que *Médicis* termina par ſa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion & les anathêmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces déteſtables horreurs.

Laurent vengé par ſes concitoyens, s'en fit aimer le reſte de ſa vie. On le ſurnomma le *père des muſes*, titre qui ne vaut pas celui de *père de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une choſe auſſi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui faiſait toûjours le commerce, vendre d'une main les denrées du levant, & ſoutenir de l'autre le fardeau de la république; entretenir des facteurs, & recevoir des ambaſſadeurs; réſiſter au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des ſpectacles au peuple, & accueillir tous les ſavans Grecs de Conſtantinople. Il égala le grand

Coſme par ſes bienfaits, & le ſurpaſſa par ſa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince *Pic de la Mirandole*, *Politiano*, *Marcillo Ficino*, *Landino*, *Laſcaris*, *Calcondile*, *Marcille*, que *Laurent* raſſemblait autour de lui, & qui étaient ſupérieurs peut-être à ces ſages de la Grèce tant vantés. C. C V.

Son fils *Pierre* eut comme lui l'autorité principale & preſque ſouveraine dans la Toſcane du tems de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ſes prédéceſſeurs & ſes deſcendans.

CHAPITRE CENT-SIXIEME.

De l'état du pape, de Veniſe & de Naples, au quinzième ſiécle.

L'Etat du pape n'était pas ce qu'il eſt aujourd'hui, encor moins ce qu'il aurait dû être, ſi la cour de Rome avait pû profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la comteſſe *Mathilde* fit réellement. La maiſon de *Gonzague* était en poſſeſſion de Mantouë, dont elle faiſait hommage à l'empire. Divers ſeigneurs jouiſſaient en paix, ſous les noms de vicaires de l'empire ou de l'égliſe, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouſe était à la maiſon des *Bailloni* : les *Bentivoglio* avaient Bologne : les *Polentini* Ravenne : les *Manfredi* Faënza : les *Sforces* Pezaro : les *Rimario* poſſédaient Imola & Forli : la maiſon d'*Eſte* régnait depuis longtems à Ferrare : les *Pics* à la Mirandole : les barons Romains étaient encor très puiſſans dans Rome ; on les appellait les *Menottes* des papes. Les *Colonnes* & les *Urſins*, les *Conti*, les *Savelli*, premiers barons, & poſſeſſeurs anciens des plus conſidérables domaines, partageaient l'état Romain par leurs querelles continuelles, ſemblables aux ſeigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne dans les tems de faibleſſe. Le peuple Romain aſſidu aux proceſſions, & demandant à grands cris des indulgences plénières à ſes

Seigneurs de l'état eccléſiaſtique.

papes, ſe ſoulevait ſouvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt de jetter leur corps dans le Tibre. C'eſt ce qu'on vit ſurtout à la mort d'*Innocent VIII.*

CH. CVI.

Alexandre VI.

Après lui fut élu l'Eſpagnol *Roderico Borgia*, *Alexandre VI*, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les hiſtoriens. Les proteſtans, qui dans les ſiécles ſuivans s'élevèrent contre l'égliſe, chargèrent encor la meſure des iniquités de ce pontife. Nous verrons ſi on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'eſprit de ſon ſiécle, qui ne reſſemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, ſavaient qu'il élevait cinq enfans nés de ſon commerce avec *Vanoza*. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité ſeraient entre les mains de cette famille. Cependant ils le choiſirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques ſommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie.

DE VENISE.

Veniſe des bords du lac de Côme étendait ſes domaines en terre ferme juſqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché preſque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce ſur les empereurs chrétiens, mais il lui reſtait la grande iſle de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre en 1437, par la donation de la dernière reine fille de *Marco Cornaro* Vénitien. Mais la ville de Veniſe par ſon induſtrie, valait ſeule & Crète, & Chypre, & tous ſes domaines en terre ferme. L'or des nations coulait chez elles par tous les canaux du commerce; tous les princes Italiens craignaient Veniſe, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable, & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat, c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome.

Digitized by Google

La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contrepoids, & dans ce chemin toûjours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne. CH. CVI.

DE NAPLES.

Pour les Napolitains, toûjours faibles & remuans, incapables de se gouverner eux-mêmes, de se donner un roi, & de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'*Arragon*. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui régnait en Castille : c'était encor la race bâtarde de *Don Pedro le sévère* qui était sur le trône de Portugal. *Fernando* régnant à ce titre dans Naples avait reçu l'investiture du pape au préjudice des héritiers de la maison d'*Anjou* qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui *Charles VIII* ravit le trône sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

CHAPITRE CENT-SEPTIEME.

De la conquête de Naples par CHARLES *VIII roi de France & empereur. De* Zizim *frère de* BAJAZET *II. Du pape* ALÉXANDRE *VI, &c.*

Charles VIII, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enyvrés du projet de conquérir le royaume de Naples, qu'on rendit à *Maximilien* la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, & qu'on remit la Cerdagne & le Roussillon à *Ferdinand le catholique*, auquel on fit encor une remise de trois cent mille écus qu'il devait,

Digitized by Google

à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne
CH. CVII. faiſait pas réflexion que douze villages qui joignent un état, valent mieux qu'un royaume à quatre cent lieuës de chez ſoi. On faiſait encor une autre faute ; on ſe fiait au roi *catholique*.

L'enyvrement du projet chimérique de conquérir non-ſeulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le ſultan des Turcs, fut encor une des raiſons qui força *Charles VIII* à conclure avec *Henri VII* roi d'Angleterre, un marché plus honteux encor que celui de *Louis XI* avec *Edouard IV*. Il ſe ſoumit à lui payer ſix cent vingt mille écus d'or, de peur que *Henri* ne lui fît la guerre ; ſe rendant ainſi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

1494. Enfin *Charles VIII* deſcend en Italie. Il n'avait pour une telle entrepriſe que ſeize cent hommes d'armes, qui avec leurs archers compoſaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers peſamment armés, deux cent gentilshommes de ſa garde, cinq cent cavaliers armés à la légère, ſix mille fantaſſins Français, & ſix mille Suiſſes ; avec ſi peu d'argent, qu'il était obligé d'en emprunter ſur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la ducheſſe de Savoye. Sa marche cependant imprima partout l'épouvante & la ſoumiſſion. Les Italiens étaient étonnés de voir cette groſſe artillerie trainée par des chevaux, eux qui ne connaiſſaient que de petites coulevrines de cuivre trainées par des bœufs. La gendarmerie Italienne était compoſée de ſpadaſſins, qui ſe louaient fort cher pour un tems limité à ces *Condottieri*, leſquels ſe louaient encor plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux ſervice. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appellait *Taille-cuiſſe*, l'autre *Fier-à-bras*, ou *Fracaſſe*, ou *Sacripend*. Chacun d'eux craignait de perdre ſes hommes : ils pouſſaient leurs ennemis dans les batailles & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ, étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de ſang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes

Manière dont les Italiens faiſaient alors la guerre.

enceintes des villes, dans les conſpirations, que dans les combats. *Machiavel* rapporte que dans une bataille de ces tems-là, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la preſſe. CH. CVII.

Une guerre ſérieuſe les effraya tous, & aucun n'oſa paraître. Le pape *Alexandre VI*, les Vénitiens, le duc de Milan *Louis le Maure*, qui avait appellé le roi en Italie, voulurent le traverſer dès qu'il y fut. *Pierre de Médicis* contraint d'implorer ſa protection, fut chaſſé de la république pour l'avoir demandée, & ſe retira dans Veniſe, d'où il n'oſa ſortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances ſecrettes de ſon pays qu'aſſuré de l'appui des Français.

Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toſcans, qui bientôt après la remirent en ſervitude. Il marche à Rome, où *Alexandre VI* négociait en vain contre lui. Il y fait ſon entrée en conquérant. Le pape réfugié dans le château St. Ange vit les canons de France tournés contre ces faibles murailles. Il demanda grace. *Charles VIII à Rome.*

Il ne lui en coûta guères qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi. *Briſſonnet*, de préſident des comptes devenu archevêque, conſeilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi eſt ſouvent bien ſervi par ſes ſujets quand ils ſont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confeſſeur du roi entra encor dans l'intrigue. *Charles* dont l'intérêt était de dépoſer le pape, lui pardonna & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui & les Vénitiens s'étaient adreſſés à *Bajazet II* ſultan des Turcs, fils & ſucceſſeur de *Mahomet II* pour les aider à chaſſer *Charles VIII* d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce nommé *Bozzo* à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du ſultan & du pontife, était un de ces meurtres atroces dont on commence à ſentir quelque horreur aujourd'hui dans le ſerrail même de Conſtantinople. 1494.

Le pape par un enchainement d'événemens extraordinaires avait entre ſes mains *Zizim* ou *Gem* frère de *Bajazet*. Voici comment ce fils de *Mahomet II* était tombé entre les mains du pape.

Zizim chéri des Turcs avait diſputé l'empire à *Bajazet* qui

CH. CVII. *Le frère du grand Turc livré au pape par le roi de France.*

en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans ſa diſgrace il eut recours aux chevaliers de *Rhodes*, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, auxquels il avait envoyé un ambaſſadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hoſpitalité, & qui pouvait être utile ; mais bientôt après on le traita en priſonnier. *Bajazet* payait quarante mille ſequins par an aux chevaliers, pour ne pas laiſſer retourner *Zizim* en Turquie. Les chevaliers le menèrent en France dans une de leurs commanderies du Poitou, appellée *le Bourgneuf*. *Charles VIII* reçut à la fois un ambaſſadeur de *Bajazet* & un nonce du pape *Innocent VIII* prédéceſſeur d'*Alexandre*, au ſujet de ce précieux captif. Le ſultan le redemandait ; le pape voulait l'avoir comme un gage de la ſûreté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoya *Zizim* au pape. Le pontife le reçut avec toute la ſplendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Conſtantinople. On voulut l'obliger à baiſer les pieds du pape ; mais *Bozzo*, témoin oculaire, aſſure que le Turc rejetta cet abaiſſement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI*, par un traité avec le ſultan, marchanda la mort de *Zizim*. Le roi de France, qui dans des projets trop vaſtes, aſſuré de la conquête de Naples, ſe flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, ſelon *Paul Jove*, le livra empoiſonné. Il reſta indécis ſi le poiſon avait été donné par un domeſtique du pape, ou par un miniſtre ſecret du grand-ſeigneur. Mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois cent mille ducats au pape, pour la tête de ſon frère.

Mort du frère du grand Turc.

Le prince *Demetrius Cantemir* dit que ſelon les annales turques le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand-viſir pour récompenſe. Il n'eſt pas probable qu'on ait fait miniſtre & général un barbier. Si *Zizim* avait été ainſi aſſaſſiné, le roi *Charles VIII* qui renvoya ſon corps à ſon frère, aurait ſû ce genre de mort ; les contemporains en auraient parlé. Le prince *Cantemir*, & ceux qui accuſent *Alexandre VI*, peuvent ſe tromper également. La haine qu'on portait à ce pontife lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Digitized by Google

Le pape ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans ſa conquête, ſortit de ſa priſon, & reparut en pontife ſur le théâtre du Vatican. Là dans un conſiſtoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, aſſiſté de *Jean de Gannai*, premier préſident du parlement de Paris, qui ſemblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baiſa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; & pour achever la ſcène il ſervit la meſſe d'*Alexandre VI.* *Guichardin* auteur contemporain très accrédité aſſure que dans l'égliſe le roi ſe plaça au-deſſous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de *Bouillon*, doyen du ſacré collège, ait de nos jours, en s'appuyant de ces anciens uſages, écrit à *Louis XIV.* *Je vais prendre la première place du monde chrétien après la ſuprême.*

CH. CVII. *Charles VIII pardonne au pape & ſert ſa meſſe.*

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'occident; *Charles VIII* y fut déclaré empereur d'orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'empire & la vie, céda très inutilement à *Charles VIII* & à ſes ſucceſſeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, *Charles* s'avança au royaume de Naples. *Alphonſe II* nouveau roi de ce pays, haï de ſes ſujets comme ſon père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit ſecrettement à Meſſine & ſe fit moine chez les *Olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de ſon père faiſait voir deſeſpérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur ſerment de fidélité; après quoi il ſe retira dans la petite iſle d'Iſchia, ſituée à quelques miles de Naples.

Charles maître du royaume, & arbitre de l'Italie, entra dans Naples en vainqueur ſans avoir preſque combattu. Il prit les titres prématurés d'*Auguſte* & d'empereur. Mais dans ce tems-là même preſque toute l'Europe travaillait ſourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, *Louis le Maure*, l'empereur *Maximilien*, *Ferdinand d'Arragon*, *Iſabelle de Caſtille*, ſe liguaient enſemble. Il

1495. *Charles maître de Naples.*

falait avoir prévu cette ligue & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou ſon aveuglement, ou ſon mépris pour les Napolitains, ou plutôt ſon impuiſſance, qu'il ne laiſſa que quatre à cinq mille Français pour conſerver ſa conquête; & il ſe trompa au point de croire que des ſeigneurs du pays comblés de ſes bienfaits ſoutiendraient ſon parti pendant ſon abſence.

CH. CVII.

Chaſſé d'Italie.

Dans ſon retour auprès de Plaiſance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoüe, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie : s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, ſi la prudence avait ſecondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas longtems devant lui. Il ne perdit pas deux cent hommes. Les alliés en perdirent quatre mille. Tel eſt d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec ſon roi contre une multitude mercénaire. *Guicciardino* dit que depuis quelques ſiécles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille ſi ſanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta ſa tente en triomphe dans Veniſe. *Charles VIII* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laiſſant encor la moitié de ſa petite armée près de Novâre dans le Milanais, où le duc d'Orléans fut bientôt aſſiégé.

1495.

Les ligués pouvaient encor l'attaquer avec un grand avantage; mais ils n'oſèrent. Nous ne pouvons réſiſter, diſaient-ils, *alla furia Franceſe*. Les Français firent préciſément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Charles cité à Rome.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape *Alexandre VI*, qui ordonna au roi de France de retirer ſes troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de ſa conduite au St. Père, ſous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un ſujet de plaiſanterie, ſi d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un ſujet de plainte très ſérieux.

Le roi revint en France, & fut auſſi négligent à conſerver

ſes conquêtes qu'il avait été promt à les faire. *Fréderic* oncle de *Fernando*, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout ſon royaume, aſſiſté de *Gonſalve de Cordouë* ſurnommé *le grand capitaine*, que *Ferdinand d'Arragon* ſurnommé *le catholique* envoya pour lors à ſon ſecours. CH. CVII.

Le duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laiſſât ſortir de Novâre. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne reſta nul veſtige : & *Charles VIII*, dont la gloire avait paſſé ſi vite, mourut ſans enfans à l'âge de près de vingt-huit ans, laiſſant à *Louis XII* ſon premier exemple à ſuivre, & ſes fautes à réparer. 1497.

CHAPITRE CENT-HUITIEME.

De Savonarole.

AVant de voir comment *Louis XII* ſoutint ſes droits ſur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, & diſputé par tant de puiſſances, & comment les papes formèrent l'état qu'ils poſſèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatiſme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé *Jérôme Savonarole*. C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, & un de ces théologiens qui ayant expliqué l'Apocalypſe penſent être devenus prophêtes. Il dirigeait, il prêchait, il confeſſait, il écrivait : & dans une ville libre, pleine néceſſairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence ſurent que *Charles VIII* méditait ſa deſcente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut inſpiré. Il déclama contre le pape *Alexandre VI*; il encouragea ceux de ſes compatriotes qui perſécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le ſang des amis de cette maiſon.

CH. CVIII. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence ſur le commun peuple. Il était devenu une eſpèce de tribun, en faiſant recevoir les artiſans dans la magiſtrature. Le pape & les *Médicis* ſe ſervirent contre *Savoranole* des mêmes armes qu'il employait ; ils envoyèrent un franciſcain prêcher contre lui. L'ordre de *St. François* haïſſait celui de *St. Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïſſaient les *Gibelins*. Le cordelier réuſſit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres ſe déchainèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à paſſer à travers un bucher pour prouver la ſainteté de *Savonarole*. Un cordelier propoſa auſſi-tôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un ſcélerat. Le peuple avide d'un tel ſpectacle en preſſa l'exécution ; le magiſtrat fut contraint de l'ordonner. Tous les eſprits étaient encor remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin* ſurnommé *Petrus igneus*, qui dans l'onziéme ſiécle avait paſſé & repaſſé ſur des charbons ardens au milieu de deux buchers ; & les partiſans de *Savonarole* ne doutaient pas que DIEU ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en eſpérait autant pour le cordelier.

On alluma les feux. Les champions comparurent en préſence d'une foule innombrable ; mais quand ils virent tous deux de ſang-froid les buchers en flamme, tous deux tremblerent, & leur peur commune leur ſuggéra une commune évaſion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bucher que l'hoſtie à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clauſe qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obſtinèrent, & s'aidant ainſi l'un l'autre à ſortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuſe comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors ſoulevé par le parti des cordeliers voulut ſaiſir *Savonarole*. Les magiſtrats ordonnèrent à ce moine de ſortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refuſa d'obéïr. Il fut pris & appliqué ſept fois à la queſtion. L'extrait de ſes dépoſitions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophête, un fourbe qui abuſait du ſecret des confeſſions, & de celles que lui revélaient ſes frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un impoſteur ? Un inſpiré qui cabale, n'eſt-il pas convaincu

d'être un fourbe ? peut-être était-il encor plus fanatique ; l'imagination humaine eſt capable de réunir ces deux excès qui ſemblent s'exclure. Si la juſtice ſeule l'eût condamné, la priſon, la pénitence auraient ſuffi ; mais l'eſprit de parti s'en mêla. On le condamna lui & deux dominicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être jettés au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles ; dernière reſſource des adhérans d'un chef malheureux. Noublions pas qu'*Alexandre VI* lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière. CH. CVIII. 1498. 23 Mai.

Vous regardez en pitié toutes ces ſcènes d'abſurdité & d'horreur. Vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'eſt le fruit de la plus infâme ſuperſtition qui ait jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous ſavez qu'il n'y a pas longtems que nous ſommes ſortis de ces ténèbres, & que tout n'eſt pas encor éclairé.

CHAPITRE CENT-NEUVIEME.

De PIC DE LA MIRANDOLE.

SI l'avanture de *Savonarole* fait voir quelle était encor la ſuperſtition, les thèſes du jeune prince de la Mirandole nous montrent en quel état étaient les ſciences. C'eſt à Florence & à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que ſe paſſent ces deux ſcènes différentes. Il eſt aiſé d'en conclurre quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raiſon humaine ſe forme.

C'eſt toûjours une preuve de la ſupériorité des Italiens dans ces tems-là, que *Jean-François Pic de la Mirandole*, prince ſouverain, ait été dès ſa plus tendre jeuneſſe un prodige d'étude & de mémoire. Il eût été dans notre tems un prodige de véritable érudition. Le goût des ſciences fut ſi fort en lui,

CH. CIX.

qu'à la fin il renonça à ſa principauté, & ſe retira à Florence, où il mourut en 1494, le même jour que *Charles VIII* fit ſon entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il ſavait vingt-deux langues. Cela n'eſt certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien ſavoir. Quiconque dans une ſi grande jeuneſſe en ſait vingt-deux, peut être ſoupçonné de les ſavoir bien mal, ou plutôt il en ſait les élémens, ce qui eſt ne rien ſavoir.

Il eſt encor plus extraordinaire que ce prince ayant étudié tant de langues ait pû à vingt-quatre ans ſoutenir à Rome des thèſes ſur tous les objets des ſciences, ſans en excepter une ſeule. On trouve à la tête de ſes ouvrages quatorze cent concluſions générales ſur leſquelles il offrit de diſputer. Un peu d'élémens de géométrie & de la ſphère étaient dans cette étude immenſe la ſeule choſe qui méritait ſes peines. Tout le reſte ne ſert qu'à faire voir l'eſprit du tems. C'eſt *la Somme de St. Thomas*, c'eſt le précis des ouvrages d'*Albert* ſurnommé *le grand*, c'eſt un mélange de théologie avec le péripatétiſme. On y voit qu'un ange eſt infini *ſecundum quid :* les animaux & les plantes naiſſent d'une *corruption animée par la vertu productive.* Tout eſt dans ce goût. C'eſt ce qu'on apprenait dans toutes les univerſités. Des milliers d'écoliers ſe rempliſſaient la tête de ces chimères, & fréquentaient juſqu'à quarante ans les écoles où on les enſeignait. On ne ſavait pas mieux dans le reſte de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excuſables alors de mépriſer les ſciences, & *Pic de la Mirandole* bien malheureux d'avoir conſumé ſa vie & abrégé ſes jours dans ces graves démences.

Ceux qui nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs Romains avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient depuis *le Dante* & *Pétrarque* en très petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'état, aux femmes, aux ſeigneurs, qui ne cherchent dans la lecture qu'un délaſſement agréable ; & ils devaient être plus propres au prince de la Mirandole que les compilations d'*Albert le grand.*

Mais la paſſion de la ſcience univerſelle l'emportait ; & cette

cette ſcience univerſelle conſiſtait à ſavoir par cœur ſur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. CH. CIX.
Il eſt difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raiſonnent ſi juſte & ſi finement ſur les affaires du monde & ſur leurs intérêts, ont pû ſe payer de paroles inintelligibles dans preſque tout le reſte. La raiſon en eſt, qu'on veut paraître inſtruit plutôt que de s'inſtruire; & quand des maîtres d'erreur ont plié notre ame dans notre jeuneſſe, nous ne faiſons pas même d'efforts pour la redreſſer, nous en faiſons au contraire pour la courber encore. De là vient que tant d'hommes pleins de ſagacité, & même de génie, ſont paîtris d'erreurs populaires.

Pic de la Mirandole écrivit à la vérité contre l'aſtrologie judiciaire; mais il ne faut pas s'y méprendre, c'était contre l'aſtrologie pratiquée de ſon tems. Il en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable, qui, diſait-il, était négligée.

Il dit dans ſa première propoſition, que la *magie*, *telle qu'elle eſt aujourd'hui*, *& que l'égliſe condamne*, *n'eſt point fondée ſur la vérité*, *puiſqu'elle dépend des puiſſances ennemies de la vérité.* On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles ſont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des démons*, & c'était le ſentiment reçu. Auſſi il aſſure, qu'il n'y a aucune vertu dans le ciel & ſur la terre qu'un magicien ne puiſſe faire agir; & il prouve que les paroles ſon efficaces en *magie*, parce que DIEU s'eſt ſervi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèſes firent beaucoup plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de *Newton*, & les vérités approfondies par *Locke*. Le pape *Innocent VIII* fit cenſurer treize propoſitions de toute cette grande doctrine. Ces cenſures reſſemblaient aux déciſions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre eſt ſoutenue par un dragon, parce que, diſaient-ils, elle ne peut être ſoutenue que par un éléphant. *Pic de la Mirandole* fit ſon apologie; il s'y plaint de ſes cenſeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale*. *Mais ſavez-vous*, lui dit le jeune prince, *ce que veut dire ce mot de cabale? Belle*

CH. CIX.

demande, répondit le théologien ; *ne ſait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre* JESUS-CHRIST ?

Enfin il falut que le pape *Alexandre VI*, qui au moins avait le mérite de mépriſer ces diſputes, lui envoyât une abſolution. Il eſt remarquable, qu'il traita de même *Pic de la Mirandole* & *Savonarole*.

L'hiſtoire du prince de la Mirandole n'eſt que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vaſte carrière d'erreurs, & guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui ſuit eſt l'hiſtoire des maîtres du menſonge qui fondent leur puiſſance ſur la ſtupidité humaine.

CHAPITRE CENT-DIXIEME.

Du pape ALEXANDRE VI & du roi LOUIS XII. Crimes du pape & de ſon fils. Malheurs du faible LOUIS XII.

LE pape *Alexandre VI* avait alors deux grands objets ; celui de joindre au domaine de Rome tant de terres qu'on prétendait en avoir été démembrées, & celui de donner une couronne à ſon fils *Céſar Borgia*. Le ſcandale de ſa conduite ne lui ôtait rien de ſon autorité. On ne vit point le peuple ſe révolter contre lui dans Rome. Il était accuſé par la voix publique d'abuſer de ſa propre fille *Lucrèce*, qu'il enleva ſucceſſivement à trois maris, dont il fit aſſaſſiner le dernier (*Alphonſe d'Arragon*), pour la donner enfin à l'héritier de la maiſon d'*Eſte*. Ces noces furent célébrées au Vatican, par la plus infame réjouïſſance que la débauche ait jamais inventée & qui ait effrayé la pudeur. Cinquante courtiſanes nues danſèrent devant cette famille inceſtueuſe, & des prix furent donnés aux mouvemens les plus laſcifs. Les enfans de ce pape, le duc de *Gandie*, & *Céſar de Borgia* alors diacre, archevêque de Valence en Eſpagne & cardinal, avaient paſſé publiquement pour ſe diſputer la jouïſſance de leur ſœur *Lucrèce*. Le duc de *Gandie* fut aſſaſſiné dans Rome : la voix publique

Noces inceſtueuſes ; jeux abominables.

imputa ce meurtre au cardinal *Borgia*, & *Guichardin* n'héſite pas à l'en accuſer. Le mobilier des cardinaux appartenait après leur mort au pontife; & il y avait de fortes préſomptions qu'on avait hâté la mort de plus d'un cardinal dont on avait voulu hériter. Cependant le peuple Romain était obéiſſant, & toutes les puiſſances recherchaient *Alexandre VI*. CH. CX.

Louis XII roi de France, ſucceſſeur de *Charles VIII*, s'empreſſa plus qu'aucun autre à s'allier avec ce pontife. Il en avait plus d'une raiſon. Il voulait ſe ſéparer, par un divorce, de ſa femme fille de *Louis XI*, avec laquelle il avait conſommé ſon mariage, & qui avait vécu avec lui vingt-deux années, mais ſans en avoir d'enfans. Nul droit, hors le droit naturel, ne pouvait autoriſer ce divorce; mais le dégoût & la politique le rendaient néceſſaire. *Louis XII vertueux allié d'un pape ſouillé de crimes.*

Anne de Bretagne, veuve de *Charles VIII*, conſervait pour *Louis XII* l'inclination qu'elle avait ſentie pour le duc d'Orléans; & s'il ne l'épouſait pas, la Bretagne échappait à la France. C'était un uſage ancien, mais dangereux, de s'adreſſer à Rome, ſoit pour ſe marier avec ſes parentes, ſoit pour répudier ſa femme. Car de tels mariages ou de tels divorces étant ſouvent néceſſaires à l'état, la tranquillité d'un royaume dépendait donc de la manière de penſer d'un pape ſouvent ennemi de ce royaume.

L'autre raiſon qui liait *Louis XII* avec *Alexandre VI*, c'était ce droit funeſte qu'on voulait faire valoir ſur les états d'Italie. *Louis XII* revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ſes grand-mères une ſœur d'un *Viſconti*, lequel avait eu cette principauté. On lui oppoſait la preſcription & l'inveſtiture que l'empereur *Maximilien* avait donnée à *Louis le Maure*, dont même cet empereur avait épouſé la niéce.

Le droit public féodal toûjours incertain ne pouvait être interprété que par la loi du plus fort. Ce duché de Milan, cet ancien royaume des Lombards, était un fief de l'empire. On n'avait point décidé ſi ce fief était mâle ou femelle, ſi les filles devaient en hériter. L'ayeule de *Louis XII* fille d'un *Viſconti* duc de Milan, n'avait eu par ſon contract de mariage que le comté d'Aſt. Ce contract de mariage fut la ſource des malheurs de l'Italie, des diſgraces de *Louis XII*, & des malheurs de *François I.* Preſque tous les états d'Italie ont flotté *Duché de Milan, cauſe des malheurs de la France.*

CH. CX.

ainſi dans l'incertitude, ne pouvant ni être libres, ni décider à quel maître ils devaient appartenir.

Bâtard du pape apporte à Louis XII permiſſion d'un divorce.

Les droits de *Louis XII* ſur Naples étaient les mêmes que ceux de *Charles VIII.*

Le bâtard du pape, *Céſar de Borgia*, fut chargé d'apporter en France la bulle du divorce, & de négocier avec le roi ſur tous ces projets de conquête. *Borgia* ne partit de Rome, qu'après être aſſuré du duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes & d'une penſion de vingt mille livres que lui donnait *Louis XII*, avec promeſſe de faire épouſer à cet archevêque la ſœur du roi de Navarre. *Céſar Borgia*, tout diacre & archevêque qu'il était, paſſa donc à l'état ſéculier, & ſon père le pape donna en même tems diſpenſe à ſon fils & au roi de France, à l'un pour quitter l'égliſe, à l'autre pour quitter ſa femme. On fut bientôt d'accord. *Louis XII* prépara une nouvelle deſcente en Italie.

Il avait pour lui les Vénitiens, qui devaient partager une partie des dépouilles du Milanais. Ils avaient déja pris le Breſſan & le pays de Bergame : ils voulaient au moins le Crémonois, ſur lequel ils n'avaient pas plus de droit que ſur Conſtantinople.

L'empereur *Maximilien*, qui eût dû défendre le duc de Milan ſon beau-père & ſon vaſſal contre la France ſon ennemie naturelle, n'était alors en état de défendre perſonne. Il ſe ſoutenait à peine contre les Suiſſes, qui achevaient d'ôter à la maiſon d'*Autriche* ce qui lui reſtait dans leur pays. *Maximilien* joua donc en cette conjoncture le rolle forcé de l'indifférence.

Louis XII termina tranquillement quelques diſcuſſions avec le fils de cet empereur, *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*, maître des Pays-bas ; & ce *Philippe le beau* rendit hommage en perſonne à la France pour les comtés de Flandre & d'Artois. Le chancelier *Gui de Rochefort* reçut dans Arras cet hommage. Il était aſſis & couvert, tenant entre ſes mains les mains jointes du prince, qui découvert, ſans armes & ſans ceinture, prononça ces mots : *Je fais hommage à monſieur le roi pour mes pairies de Flandre & d'Artois*, &c.

Louis XII ayant d'ailleurs renouvellé les traités de *Charles*

Digitized by Google

VIII avec l'Angleterre, assuré de tous côtés, du moins pour un tems, fait passer les Alpes à son armée. Il est à remarquer qu'en entreprenant cette guerre, loin d'augmenter les impôts, il les diminua, & que cette indulgence commença à lui faire donner le nom de *père du peuple*. Mais il vendit plusieurs offices qu'on nomme royaux, & surtout ceux des finances. N'eût-il pas mieux valu établir des impôts également répartis, que d'introduire la vénalité honteuse des charges dans un pays dont il voulait être le père ? Cet usage de mettre des emplois à l'encan venait d'Italie : on a vendu longtems à Rome les places de la chambre apostolique, & ce n'est que de nos jours que les papes ont aboli cette coutume. CH. CX. *Louis XII introduit la vénalité des emplois.*

L'armée que *Louis XII* envoya au-delà des Alpes, n'était guères plus forte que celle avec laquelle *Charles VIII* avait conquis Naples. Mais ce qui doit paraître étrange, c'est que *Louis le Maure*, simple duc de Milan, de Parme & de Plaisance, & seigneur de Gènes, avait une armée tout aussi considérable que le roi de France.

On vit encor ce que pouvait *la furia Francese* contre la sagacité italienne. L'armée du roi s'empara en vingt jours de l'état de Milan & de celui de Gènes, tandis que les Vénitiens occupèrent le Crémonois. 1499.

Louis XII après avoir pris ces belles provinces par ses généraux, fit son entrée dans Milan ; il y reçut les députés de tous les états d'Italie en homme qui était leur arbitre. Mais à peine fut-il retourné à Lyon, que la négligence qui suit presque toûjours la fougue, fit perdre aux Français le Milanais, comme ils avaient perdu Naples. *Louis le Maure* dans ce rétablissement passager, payait un ducat d'or pour chaque tête de Français qu'on lui portait. Alors *Louis XII* fit un nouvel effort. *Louis de la Trimouille* va réparer les fautes qu'on avait faites. On rentre dans le Milanais. Les Suisses qui depuis *Charles VIII* faisaient usage de leur liberté pour se vendre à qui les payait, étaient à la fois en grand nombre dans l'armée Française, & dans la Milanaise. Il est remarquable que les ducs de Milan furent les premiers princes qui prirent des Suisses à leur solde. *Marie Sforze* avait donné cet exemple aux souverains. *Il entre dans Milan.* 1500.

CH. CX. *Louis le Maure trahi & méritant de l'être.*

Quelques capitaines de cette nation, ſi reſſemblante juſqu'alors aux anciens Lacédémoniens, par la liberté, l'égalité, la pauvreté & le courage, flétrirent ſa gloire par l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novâre le duc de Milan, qui leur avait confié ſa perſonne préférablement aux Italiens. Mais loin de mériter cette confiance, ils compoſèrent avec les Français. Tout ce que *Louis le Maure* put en obtenir, ce fut de ſortir avec eux habillé à la ſuiſſe, une hallebarde à la main.

1500. Il parut ainſi à travers les hayes des ſoldats Français : mais ceux qui l'avaient vendu, le firent bientôt reconnaître. Il eſt pris, conduit à Pierre-en-Ciſe, de-là dans la même tour de Bourges où *Louis XII* lui-même avait été en priſon ; enfin transféré à Loches, où il vécut encor dix années, non dans une cage de fer, comme on le croit communément, mais ſervi avec diſtinction, & ſe promenant les dernières années à cinq lieuës du château.

Louis XII maître du Milanais & de Gènes, veut encor avoir Naples ; mais il devait craindre ce même *Ferdinand le catholique* qui en avait déja chaſſé les Français.

Ainſi qu'il s'était uni avec les Vénitiens pour conquérir le Milanais dont ils partagèrent les dépouilles, il s'unit avec *Ferdinand* pour conquérir Naples. Le roi catholique alors aima mieux dépouiller ſa maiſon que la ſecourir. Il partagea par un traité avec la France, ce royaume où régnait *Fréderic* le dernier roi de la branche bâtarde d'*Arragon*. Le roi catholique retient pour lui la Pouille & la Calabre : le reſte eſt deſtiné pour la France. Le pape *Alexandre VI*, allié de *Louis XII*, entre dans cette conjuration contre un monarque innocent ſon feudataire, & donne aux deux rois l'inveſtiture qu'il avait donnée au roi de Naples. Le roi catholique envoye ce même général *Gonſalve de Cordouë* à Naples, ſous prétexte de défendre ſon parent, & en effet pour l'accabler. Les Français arrivent par mer & par terre. Il faut avouer que dans cette conquête de Naples il n'y eut qu'injuſtice, perfidie & baſſeſſe ; mais l'Italie ne fut pas gouvernée autrement pendant plus de ſix cent années.

Injuſtices horribles & communes.

Les Napolitains n'étaient point dans l'habitude de combattre

1501. pour leurs rois. L'infortuné monarque trahi par ſon parent,

preſſé par les armes Françaiſes, dénué de toute reſſource, aima mieux ſe remettre dans les mains de *Louis XII*, qu'il crut généreux, que dans celles du roi catholique, qui le traitait avec tant de perfidie. Il demande aux Français un paſſeport pour ſortir de ſon royaume. Il vient en France avec cinq galères, & là il reçoit une penſion du roi de cent vingt mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Etrange deſtinée pour un ſouverain! CH. CX.

Louis XII avait donc tout à la fois un duc de Milan priſonnier, un roi de Naples ſuivant ſa cour & ſon penſionnaire. La république de Gènes était une de ſes provinces. Le royaume peu chargé d'impôts, était un des plus floriſſans de la terre. Il lui manquait ſeulement l'induſtrie du commerce & la gloire des beaux arts, qui étaient, comme nous le verrons, le partage de l'Italie.

CHAPITRE CENT-ONZIEME.

Attentats de la famille d'ALEXANDRE VI & de CÉSAR de Borgia. *Suite des affaires de LOUIS XII avec FERDINAND* le catholique. *Mort du pape.*

Alexandre VI faiſait alors en petit ce que *Louis XII* exécutait en grand. Il conquérait les fiefs de la Romagne, par les mains de ſon fils. Tout était deſtiné à l'agrandiſſement de ce fils; mais il n'en jouït guères. Il travaillait ſans y penſer pour le domaine eccléſiaſtique.

Il n'y eut ni violence, ni artifice, ni grandeur de courage, ni ſcélerateſſe que *Céſar Borgia* ne mît en uſage. Il employa pour envahir huit ou dix petites villes, & pour ſe défaire de quelques petits ſeigneurs, plus d'art que les *Alexandres*, les *Gengis*, les *Tamerlans*, les *Mahomets*, n'en mirent à ſubjuguer une grande partie de la terre. On vendit des indulgences pour avoir une armée. Le cardinal *Bembo* aſſure que dans les ſeuls domaines de Veniſe on en vendit pour près de ſeize cent marcs

d'or. On impoſa le dixiéme ſur tous les revenus eccléſiaſtiques, ſous prétexte d'une guerre contre les Turcs : & il ne s'agiſſait que d'une petite guerre aux portes de Rome.

CH. CXI.

Sacrileges & meurtres.

D'abord on ſaiſit les places des *Colonna* & des *Savelli* auprès de Rome. *Borgia* emporta par force & par adreſſe Forli, Faënza, Rimini, Imola, Piombino ; & dans ces conquêtes, la perfidie, l'aſſaſſinat, l'empoiſonnement ſont une partie de ſes armes. Il demande au nom du pape des troupes & de l'artillerie au duc d'Urbin. Il s'en ſert contre le duc d'Urbin même, & lui ravit ſon duché. Il attire dans une conférence le ſeigneur de la ville de Camerino ; il le fait étrangler avec ſes deux fils. Il engage par les plus grands ſermens le duc de *Gravina*, *Oliverotto*, *Pagolo Vitelli*, & un autre, à venir traiter avec lui auprès de Sinigaglia. L'embuſcade était préparée. Il fait maſſacrer impitoyablement *Vitelli* & *Oliverotto*. Pourrait-on penſer que *Vitelli* en expirant ſuppliât ſon aſſaſſin d'obtenir pour lui auprès du pape ſon père, une indulgence à l'article de la mort ? C'eſt pourtant ce que diſent les contemporains. Rien ne montre mieux la faibleſſe humaine & le pouvoir de l'opinion. Si *Céſar Borgia* fût mort avant *Alexandre VI* du poiſon qu'on prétend qu'ils préparèrent à des cardinaux & qu'ils bûrent l'un & l'autre, il ne faudrait pas s'étonner que *Borgia* en mourant eût demandé une indulgence plénière au pontife ſon père.

Excès de ſuperſtition.

Excès de cruauté & d'infamie.

Alexandre VI, dans le même tems ſe ſaiſiſſait des amis de ces infortunés, & les faiſait étrangler au château St. Ange. *Guicciardino* croit que le ſeigneur de Farneza, nommé *Aſtor*, jeune homme d'une grande beauté, livré au bâtard du pape, fut forcé de ſervir à ſes plaiſirs, & envoyé enſuite avec ſon frère naturel au pape, qui les fit périr tous deux par la corde. Le roi de France, père de ſon peuple, & honnête homme chez lui, favoriſait en Italie ces crimes qu'il aurait punis dans ſon royaume. Il s'en rendait le complice. Il abandonnait au pape ces victimes, pour être ſecondé par lui dans ſa conquête de Naples. Ce qu'on appelle la politique, l'intérêt d'état, le rendit injuſte en faveur d'*Alexandre VI*. Quelle politique, quel intérêt d'état, de ſeconder les violences d'un ſcélerat qui le trahit bientôt après ! Et comment les hommes ſont gouvernés !

La

La deſtinée des Français, qui était de conquérir Naples, était auſſi d'en être chaſſés. *Ferdinand le catholique* ou *le perfide*, qui avait trompé le dernier roi de Naples ſon parent, ne fut pas plus fidèle à *Louis XII*. Il fut bientôt d'accord avec *Alexandre VI* pour ôter au roi de France ſon partage. C. u. CXI.

Gonſalve de Cordouë, qui mérita ſi bien le titre de *grand capitaine*, & non de *vertueux*, lui qui diſait que *la toile d'honneur doit être groſſiérement tiſſue*, trompa d'abord les Français, & enſuite les vainquit. Il me ſemble qu'il y a eu ſouvent dans les généraux Français beaucoup plus de ce courage que l'honneur inſpire, que de cet art néceſſaire dans les grandes affaires. Le duc de *Nemours*, ce deſcendant de *Clovis* qui commandait les Français, appella *Gonſalve* en duel. *Gonſalve* répondit en battant pluſieurs fois ſon armée, & ſurtout à Cérignola dans la Pouille où *Némours* fut tué avec quatre mille Français. Il ne périt, dit-on, que neuf Eſpagnols dans cette bataille; preuve évidente que *Gonſalve* avait choiſi un poſte avantageux, que *Némours* avait manqué de prudence, & qu'il n'avait que des troupes découragées. En vain le fameux chevalier *Bayard* ſoutint ſeul ſur un pont étroit l'effort de deux cent ennemis qui l'attaquaient. Cet effort de valeur fut glorieux & inutile. *Français battus.* 1503.

Ce fut dans cette guerre qu'on trouva une nouvelle manière d'exterminer les hommes. *Pierre de Navarre* ſoldat de fortune, & grand général Eſpagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets. *Mines inventées.*

La France cependant était alors ſi puiſſante, que *Louis XII* put mettre à la fois trois armées en campagne, & une flotte en mer. De ces trois armées, l'une fut deſtinée pour Naples, les deux autres pour le Rouſſillon & pour Fontarabie. Mais aucune de ces armées ne fit de progrès, & celle de Naples fut bientôt entiérement diſſipée, tant on oppoſa une mauvaiſe conduite à celle du *grand capitaine*. Enfin *Louis XII* perdit ſa part du royaume de Naples ſans retour.

Bientôt apres l'Italie fut délivrée d'*Alexandre VI* & de ſon fils. Tous les hiſtoriens ſe plaiſent à tranſmettre à la poſtérité que ce pape mourut du poiſon qu'il avait deſtiné dans un feſtin à pluſieurs cardinaux; trépas digne en effet de ſa 1503. *Mort d'Alexandre VI.*

vie ; mais le fait eſt bien peu vraiſemblable. On prétend que
CH. CXI. dans un beſoin preſſant d'argent, il voulut hériter de ces cardinaux ; mais il eſt prouvé que *Céſar Borgia* emporta cent mille ducats d'or du tréſor de ſon père après ſa mort : le beſoin n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment ſe méprit-on à cette bouteille de vin empoiſonnée, qui, dit-on, donna la mort au pape, & mit ſon fils au bord du tombeau ? Des hommes qui ont une ſi longue expérience du crime, ne laiſſent pas lieu à une telle mépriſe. On ne cite perſonne qui en ait fait l'aveu. Il parait donc bien difficile qu'on en fût informé. Si quand le pape mourut, cette cauſe de ſa mort avait été ſûe, elle l'eût été par ceux-là mêmes qu'on avait voulu empoiſonner. Ils n'euſſent point laiſſé un tel crime impuni : ils n'euſſent point ſouffert que *Borgia* s'emparât paiſiblement des tréſors de ſon père. Le peuple qui hait ſouvent ſes maîtres & qui a de tels maîtres en exécration, tenu dans l'eſclavage ſous *Alexandre*, eût éclaté à ſa mort : il eût troublé la pompe funèbre de ce monſtre : il eût déchiré ſon abominable fils. Enfin le journal de la maiſon de *Borgia* porte que le pape âgé de ſoixante & douze ans fut attaqué d'une fièvre tierce, qui bientôt devint continue & mortelle. Ce n'eſt pas là l'effet du poiſon. On ajoute que le duc de *Borgia* ſe fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien ſavoir de quel venin le ventre d'une mule eſt l'antidote. Et comment ce *Borgia* moribond ſerait-il allé au Vatican prendre cent mille ducats d'or ? était-il enfermé dans ſa mule quand il enleva ce tréſor ?

Voulut il empoiſonner neuf cardinaux jugés ?

Il eſt vrai qu'après la mort du pape, il y eut du tumulte dans Rome. Les *Colonnes* & les *Urſins* y rentrèrent en armes. Mais c'était dans ce tumulte même qu'on eût dû accuſer ſolemnellement le père & le fils de ce crime. Enfin le pape *Jules II*, mortel ennemi de cette maiſon, & qui eut longtems le duc en ſa puiſſance, ne lui imputa point ce que la voix publique lui attribue.

Mais d'un autre côté pourquoi le cardinal *Bembo*, *Guichardin*, *Paul Jove*, *Tomaſi*, & tant de contemporains s'accordent-ils dans cette étrange accuſation ? d'où viennent tant de circonſtances détaillées ? pourquoi nomme-t-on l'eſpèce de poi-

ſon dont on ſe ſervit, qui s'appellait *cantarella ?* On peut répondre qu'il n'eſt pas difficile d'inventer quand on accuſe, & qu'il falait colorer de quelques vraiſemblances une accuſation ſi horrible, que ces écrivains ne faiſaient pas ſcrupule de charger *Alexandre* d'un forfait de plus, & qu'on pouvait ſoupçonner cette dernière ſcélerateſſe lorſque tant d'autres étaient avérées. CH. CXL.

Alexandre VI laiſſa dans l'Europe une mémoire plus odieuſe que celle des *Néron* & des *Caligula*, parce que la ſainteté de ſon miniſtère le rendit plus coupable. Cependant c'eſt à lui que Rome dut ſa grandeur temporelle : & ce fut lui qui mit ſes ſucceſſeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie. Son fils perdit tout le fruit de ſes crimes, que l'égliſe recueillit. Preſque toutes les villes dont il s'était emparé, ſe donnèrent à d'autres, dès que ſon père fut mort : & le pape *Jules II* le força bientôt après de lui remettre les autres. Il ne lui reſta rien de toute ſa funeſte grandeur. Tout fut pour le St. Siége, à qui ſa ſcélerateſſe fut plus utile que ne l'avait été l'habileté de tant de papes ſoutenue des armes de la religion. Mais ce qui eſt ſingulier, c'eſt que cette religion ne fut pas attaquée alors ; comme la plûpart des princes, des miniſtres & des guerriers n'en avaient point du tout, les crimes des papes ne les inquiétaient pas. L'ambition effrenée ne faiſait aucune réflexion à cette ſuite horrible de ſacriléges : on n'étudiait point, on ne liſait point. Le peuple hébété allait en pélérinage. Les grands égorgeaient & pillaient, ils ne voyaient dans *Alexandre VI* que leur ſemblable, & on donnait toûjours le nom de St. Siége au ſiége de tous les crimes.

Machiavel prétend que les meſures de *Borgia* étaient ſi bien priſes, qu'il devait reſter maître de Rome & de tout l'état Eccléſiaſtique après la mort de ſon père ; mais qu'il ne pouvait pas prévoir que lui-même ſerait aux portes du tombeau, dans le tems qu'*Alexandre* y deſcendrait. Amis, ennemis, alliés, parens, tout l'abandonna en peu de tems, ou le trahit, comme il avait trahi tout le monde. *Gonſalve de Cordouë*, le grand capitaine, auquel il s'était confié, l'envoya priſonnier en Eſpagne. *Louis XII* lui ôta ſon duché de Valentinois & ſa penſion. Enfin évadé de ſa priſon, il ſe réfugia dans la Navarre.

CH. CXI. Le courage qui n'eſt pas une vertu, mais une qualité heureuſe, commune aux ſcélerats & aux grands-hommes, ne l'abandonna pas dans ſon aſyle. Il ne quitta en rien ſon caractère; il intrigua; il commanda l'armée du roi de Navarre ſon beau-frère, dans une guerre qu'il conſeilla pour dépoſſéder les vaſſaux de la Navarre, comme il avait autrefois dépoſſédé les vaſſaux de l'empire & du St. Siége. Il fut tué les armes à la main. Sa mort fut glorieuſe; & nous voyons dans le cours de cette hiſtoire des ſouverains légitimes, & des hommes vertueux périr par la main des bourreaux.

Mort du bâtard du pape.

CHAPITRE CENT-DOUZIEME.

Suite des affaires politiques de Louis XII.

Ambition du cardinal d'Amboiſe, plus loué que louable.

IL eût été poſſible aux Français de reprendre Naples, de même qu'ils avaient repris le Milanais. L'ambition du premier miniſtre de *Louis XII* fut cauſe que cet état fut perdu pour toûjours. Le cardinal *Chaumont d'Amboiſe*, archevêque de Rouen, tant loué pour n'avoir eu qu'un ſeul bénéfice, mais à qui la France qu'il gouvernait en maître, tenait au moins lieu d'un ſecond, voulut en avoir un autre plus relevé. Il prétendit être pape après la mort d'*Alexandre VI*, & on eût été forcé de l'élire, s'il eût été auſſi politique qu'ambitieux. Il avait des tréſors: les troupes qui devaient aller au royaume de Naples, étaient aux portes de Rome: mais les cardinaux Italiens lui perſuadèrent d'éloigner cette armée, afin que ſon élection en parût plus libre, & en fût plus valide. Il l'écarta, & alors le cardinal *Julien de la Rovère* fit élire *Pie III* qui mourut au bout de ving-ſept jours. Enſuite ce cardinal *Julien*, qu'on appelle *Jules II*, fut pape lui-même. Cependant la ſaiſon pluvieuſe empêcha les Français de paſſer aſſez-tôt le Garillan, & favoriſa *Gonſalve de Cordouë*. Ainſi le cardinal d'*Amboiſe*, qui pourtant paſſe pour un homme ſage, perdit à la fois la tiare pour lui, & Naples pour ſon roi.

D'Amboiſe veut être pape. 1503.

Une ſeconde faute d'un autre genre qu'on lui a reprochée, fut l'incompréhenſible traité de Blois, par lequel le conſeil du roi démembrait & détruiſait d'un coup de plume la monarchie Françaiſe. Par ce traité le roi donnait la ſeule fille qu'il eût d'*Anne de Bretagne* au petit-fils de l'empereur & du roi *Ferdinand d'Arragon* ſes deux ennemis, à ce même prince qui fut depuis, ſous le nom de *Charles-Quint*, ſi terrible à la France & à l'Europe. Qui croirait que ſa dot devait être compoſée de la Bretagne entière, de la Bourgogne, & qu'on abandonnait Milan, Gènes, ſur leſquels on cédait ſes droits? Voilà ce que *Louis XII* ôtait à la France en cas qu'il mourût ſans enfans mâles. On ne peut excuſer un traité ſi extraordinaire, qu'en diſant que le roi & le cardinal d'*Amboiſe* n'avaient nulle intention de le tenir, & qu'enfin *Ferdinand* avait accoutumé le cardinal d'*Amboiſe* à l'artifice. CH. CXII.

Auſſi les états-généraux aſſemblés à Tours réclamèrent contre ce projet funeſte. Peut-être le roi, qui s'en repentait, eut-il l'habileté de ſe faire demander par la France entière ce qu'il n'oſait faire de lui-même. Peut-être céda-t-il par raiſon aux remontrances de la nation. L'héritière d'*Anne de Bretagne* fut donc ôtée à l'héritier de la maiſon d'*Autriche* & de l'Eſpagne; ainſi qu'*Anne* elle-même avait été ravie à l'empereur *Maximilien*. Elle épouſa le comte d'Angoulême, qui fut depuis *François I.* La Bretagne deux fois unie à la France, & deux fois prête à lui échapper, lui fut incorporée; & la Bourgogne n'en fut point démembrée. 1506.

Une autre faute qu'on reproche à *Louis XII*, fut de ſe liguer contre les Vénitiens ſes alliés, avec tous ſes ennemis ſecrets. Ce fut un événement inouï juſqu'alors, que la conſpiration de tant de rois contre une république, qui trois cent années auparavant était une ville de pêcheurs devenus d'illuſtres négocians.

CHAPITRE CENT-TREIZIEME.

De la ligue de Cambrai, & quelle en fut la ſuite. Du pape JULES *II, &c.*

CH. CXIII.

LE pape *Jules II*, né à Savone domaine de Gènes, voyait avec indignation ſa patrie ſous le joug de la France. Un effort que fit Gènes en ce tems-là pour recouvrer ſon ancienne liberté, avait été puni par *Louis XII* avec plus de faſte que de rigueur. Il était entré dans la ville l'épée nuë à la main; il avait fait bruler en ſa préſence tous les priviléges de la ville. Enſuite ayant fait dreſſer ſon trône dans la grande place ſur un echaffaut ſuperbe, il fit venir les Génois au pied de l'échaffaut, qui entendirent leur ſentence à genoux. Il ne les condamna qu'à une amende de cent mille écus d'or, & bâtit une citadelle, qu'il appella *la bride de Gènes*.

Le pape qui, comme tous ſes prédéceſſeurs, aurait voulu chaſſer tous les étrangers d'Italie, cherchait à renvoyer les Français au-delà des Alpes; mais il voulait d'abord que les Vénitiens s'uniſſent avec lui, & commençaſſent par lui remettre beaucoup de villes que l'égliſe réclamait. La plûpart de ces villes avaient été arrachées à leurs poſſeſſeurs par le duc de Valentinois *Céſar Borgia:* & les Vénitiens toûjours attentifs à leurs intérêts, s'étaient emparés immédiatement après la mort d'*Alexandre VI*, de Rimini, de Faënza, de beaucoup de terres dans la Romagne, dans le Ferrarois & dans le duché d'Urbin. Ils voulurent retenir leurs conquêtes. *Jules II* ſe ſervit alors contre Veniſe des Français mêmes contre leſquels il eût voulu l'armer. Ce ne fut pas aſſez des Français; il fit entrer toute l'Europe dans la ligue.

Jules II veut accabler les Vénitiens par les Français.

Il n'y avait guères de ſouverain qui ne pût redemander quelque territoire à cette république. L'empereur *Maximilien* avait des prétentions illimitées comme empereur: un fait très intéreſſant qui n'a pas été connu à l'abbé *Dubos* dans

Tous les princes contre Veniſe.

ſon excellente hiſtoire de *la ligue de Cambrai*, un fait qui nous parait aujourd'hui très extraordinaire, & qui pourtant ne l'était pas aux yeux de la chancellerie Allemande, c'eſt que l'empereur *Maximilien* avait cité déja le doge *Loredano* & tout le ſénat de Veniſe à comparaître devant lui, pour n'avoir pas ſouffert qu'il paſſât par leur territoire avec des troupes, pour aller ſe faire couronner empereur à Rome. Le ſénat n'ayant point obéï à ſes ſommations, la chambre impériale le condamna par coutumace & le mit au ban de l'empire. CH. CXIII.

Il eſt donc évident qu'on regardait à Vienne les Vénitiens comme des vaſſaux rebelles, & que jamais la cour impériale ne ſe départit de ſes prétentions ſur preſque toute l'Europe. S'il eût été auſſi aiſé de prendre Veniſe que de la condamner, cette république la plus ancienne & la plus floriſſante de la terre n'exiſterait plus. Le droit le plus ſacré des hommes, la liberté, ce droit plus ancien que tous les empires ne ſerait qu'une rébellion. C'eſt là un étrange droit public!

D'ailleurs Vérone, Vicence, Padouë, la marche Tréviſane, le Frioul étaient à la bienſéance de l'empereur. Le roi d'Arragon *Ferdinand le catholique* pouvait reprendre quelques villes maritimes dans le royaume de Naples qu'il avait engagées aux Vénitiens. C'était une manière promte de s'acquitter. Le roi de Hongrie avait des prétentions ſur une partie de la Dalmatie. Le duc de Savoye pouvait auſſi revendiquer l'iſle de Chypre, parce qu'il était allié de la maiſon de *Chypre*, qui n'exiſtait plus. Les Florentins en qualité de voiſins, avaient auſſi des droits.

Preſque tous les potentats ennemis les uns des autres ſuſpendirent leurs querelles pour s'unir enſemble à Cambrai contre Veniſe. Le Turc ſon ennemi naturel, & qui érait alors en paix avec elle, fut le ſeul qui n'accéda pas à ce traité. Jamais tant de rois ne s'étaient ligués contre l'ancienne Rome. Veniſe était auſſi riche qu'eux tous enſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſurtout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenait qu'à elle d'appaiſer *Jules II*, principal auteur de la ligue. Mais elle dédaigna de demander grace, & oſa attendre l'orage. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire. 1508.

Digitized by Google

CH. CXIII. Les excommunications plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. *Louis XII* envoya un héraut d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemandait le Crémonois, qu'il avait cédé lui-même aux Vénitiens quand ils l'avaient aidé à prendre le Milanais. Il revendiquait le Breſſan, Bergame & d'autres terres.

Louis XII ne ſert qu'à la grandeur du pape. 1509. Cette rapidité de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencemens de toutes leurs expéditions, ne ſe démentit pas. *Louis XII* à la tête de ſon armée détruiſit les forces Vénitiennes à la célèbre journée d'Agnadel près de la rivière d'Adda. Alors chacun des prétendans ſe jetta ſur ſon partage. *Jules II* s'empara de toute la Romagne. Ainſi les papes qui devaient, dit-on, à un empereur de France leurs premiers domaines, dûrent le reſte aux armes de *Louis XII*. Ils furent alors en poſſeſſion de preſque tout le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

Les troupes de l'empereur s'avançant cependant dans le Frioul, s'emparèrent de Trieſte, qui eſt reſté à la maiſon d'*Autriche*. Les troupes d'Eſpagne occupèrent ce que Veniſe avait en Calabre. Il n'y eut pas juſqu'au duc de Ferrare, & au marquis de Mantouë, autrefois général au ſervice des Vénitiens, qui ne ſaiſiſſent leur proie. Veniſe paſſa de la témérité à la conſternation. Elle abandonna elle-même ſes villes de terre ferme, & leur remit non-ſeulement les ſermens de fidélité, mais l'argent qu'elles devaient à l'état; & réduite à ſes lagunes, elle implora la miſéricorde de l'empereur *Maximilien*, qui ſe voyant heureux fut inflexible.

Le ſénat excommunié par le pape & opprimé par tant de princes, n'eut alors d'autre parti à prendre que de ſe jetter entre les bras du Turc. Il députa *Louis Raimond* en qualité d'ambaſſadeur vers *Bajazet*; mais l'empereur *Maximilien* ayant échoué au ſiége de Padouë les Vénitiens reprirent courage & contremandèrent leur ambaſſadeur. Au lieu de devenir tributaires de la porte Ottomane, ils conſentirent à demander pardon au pape *Jules II*, auquel ils envoyèrent ſix nobles. Le pape leur impoſa des pénitences comme s'il avait fait la guerre par ordre de DIEU, & comme ſi DIEU avait ordonné aux Vénitiens de ne pas ſe défendre.

Jules

Jules II ayant rempli ſon premier projet d'agrandir Rome ſur les ruines de Veniſe, ſongea au ſecond : c'était de chaſſer *les Barbares* d'Italie. CH. CXIII.

Louis XII était retourné en France, prenant toûjours ainſi que *Charles VIII* moins de meſures pour conſerver, qu'il n'avait eu de promtitude à conquérir. Le pape pardonna aux Vénitiens, qui revenus de leur première terreur, réſiſtaient aux armes impériales.

Jules II veut chaſſer les Français qui l'ont ſervi.

Enfin il ſe ligua avec cette même république contre ces mêmes Français, après l'avoir opprimée par eux. Il voulait détruire en Italie tous les étrangers les uns par les autres, exterminer le reſte alors languiſſant de l'autorité Allemande, & faire de l'Iralie un corps puiſſant dont le ſouverain pontife ſerait le chef. Il n'épargna dans ces deſſeins ni négociations, ni argent, ni peines. Il fit lui-même la guerre ; il alla à la tranchée ; il affronta la mort. Nos hiſtoriens blâment ſon ambition, & ſon opiniâtreté ; il falait auſſi rendre juſtice à ſon courage, & à ſes grandes vûes. C'était un mauvais prêtre, mais un prince auſſi eſtimable qu'aucun de ſon tems.

Une nouvelle faute de *Louis XII* ſeconda les deſſeins de *Jules II.* Le premier avait une œconomie, qui eſt une vertu dans le gouvernement ordinaire d'un état paiſible, & un vice dans les grandes affaires.

Une mauvaiſe diſcipline faiſait conſiſter alors toute la force des armées dans la gendarmerie, qui combattait à pied comme à cheval. On n'avait pas ſû faire encor une bonne infanterie Françaiſe, ce qui était pourtant aiſé, comme l'expérience l'a prouvé depuis ; & les rois de France ſoudoyaient des fantaſſins Allemans ou Suiſſes.

Les Français commencèrent très bien & finirent très mal la guerre d'Italie. *Louis XII* avait encor une deſtinée plus triſte que *Charles VIII ;* car du moins les Français s'étaient ouvert une retraite glorieuſe ſous *Charles* par la bataille de Fornouë ; mais ſous *Louis* ils furent chaſſés par les ſeuls Suiſſes à la bataille de Novâre. Ce fut le comble du malheur & de la honte. *Louis de la Trimouille* fut envoyé avec une armée pour conſerver au moins les reſtes du Milanais qu'on perdait.

CH. CXIII. Il aſſiégea Novâre. Douze mille Suiſſes viennent l'attaquer avant qu'il ſe ſoit retranché. Ils ſe préſentent ſans canon, ils marchent droit au ſien & s'en emparent, ils détruiſent toute ſon infanterie, font fuir la gendarmerie, remportent une victoire complette dont le P. *Hénault* ne parle pas, & donnent à *Maximilien Sforze* le duché de Milan que *Louis* avait tant diſputé. Le père de ce duc était mort priſonnier en France & ſon fils règne. *Louis* perd Gènes en un inſtant. Il ne lui reſte rien au-delà des Alpes. Voilà le fruit de tant de ſang & de tant de tréſors prodigués ; toutes ſes négociations, toutes ſes guerres eurent une fin malheureuſe.

On ſait que les Suiſſes ſurtout avaient contribué à la conquête du Milanais. Ils avaient vendu leur ſang, & juſqu'à leur bonne foi, en livrant *Louis le Maure*. Les cantons demandèrent au roi une augmentation de penſion ; *Louis* la refuſa. Le pape profita de la conjoncture. Il les flatta & leur donna de l'argent : il les encouragea par les titres qu'il leur prodigua de défenſeurs de l'égliſe. Il fit prêcher chez eux contre les Français. Ils accouraient à ſes ſermons guerriers qui flattaient leurs paſſions. C'était prêcher une croiſade.

On voit que par la bizarrerie des conjonctures, ces mêmes Français étaient alors les alliés de l'empire Allemand, dont ils ont été ſi ſouvent ennemis. Ils étaient de plus ſes vaſſaux. *Louis XII* avait donné pour l'inveſtiture de Milan cent mille écus d'or à l'empereur *Maximilien*, qui n'était ni un allié puiſſant, ni un ami fidèle ; & comme empereur, il n'aimait ni les Français ni le pape.

Ferdinand le catholique, par qui *Louis XII* fut toûjours trompé, abandonna la ligue de Cambrai, dès qu'il eut ce qu'il prétendait en Calabre. Il reçut du pape l'inveſtiture pleine & entière du royaume de Naples. *Jules II* le mit à ce prix entiérement dans ſes intérêts. Ainſi le pape par ſa politique avait pour lui les Vénitiens, les Suiſſes, les ſecours du royaume de Naples, ceux même de l'Angleterre ; & ce fut aux Français à ſoutenir tout le fardeau.

1510. *Louis XII aſſemble ſes évêques contre le pape.* *Louis XII* attaqué par le pape, convoqua une aſſemblée d'évêques à Tours, pour ſavoir s'il lui était permis de ſe défendre, & ſi les excommunications du pape ſeraient vali-

des. La poſtérité éclairée ſera étonnée qu'on ait fait de telles queſtions ; mais il falait alors reſpecter les préjugés du tems. Ch. CXIII. Je ne peux m'empêcher de remarquer le premier cas de conſcience qui fut propoſé dans cette aſſemblée. Le préſident demanda *ſi le pape avait droit de faire la guerre, quand il ne s'agiſſait ni de religion ni du domaine de l'égliſe ;* & il fut répondu que non. Il eſt évident qu'on ne propoſait pas ce qu'il falait demander, & qu'on répondait le contraire de ce qu'il falait répondre. Car en matière de religion & de poſſeſſion eccléſiaſtique, ſi on s'en tient à l'évangile, un évêque loin de faire la guerre, ne doit que prier & ſouffrir ; mais en matière de politique, un ſouverain de Rome peut & doit aſſurément ſecourir ſes alliés & venger l'Italie. Et ſi *Jules* s'en était tenu là, il eût été un grand prince.

Cette aſſemblée Françaiſe répondit plus dignement, en concluant qu'il falait s'en tenir à la fameuſe pragmatique ſanction de *Charles VII*, ne plus envoyer d'argent à Rome, & en lever ſur le clergé de France pour faire la guerre au pape, chef Romain de ce clergé Français.

On commença par ſe battre vers Bologne & vers le Ferrarois. *Jules II* avait déja enlevé Bologne aux *Bentivoglio* ; & il voulait s'emparer de Ferrare. Il détruiſait par ces invaſions ſon grand deſſein de chaſſer d'Italie les étrangers ; car Bologne & Ferrare appellaient néceſſairement les Français à leur ſecours contre lui ; & après avoir voulu être le vengeur de l'Italie, il en devint l'oppreſſeur. Son ambition qui l'emportait, plongea l'Italie dans les calamités dont il eût été ſi glorieux de la tirer. Il préféra ſes intérêts aux bienſéances, au point de recevoir dans Bologne une nombreuſe troupe de Turcs arrivée avec les Vénitiens pour le défendre contre l'armée Françaiſe commandée par *Chaumont d'Amboiſe* ; c'eſt *Paul Jove*, évêque de Nocera, témoin oculaire, qui nous inſtruit de ce fait ſingulier. Les autres papes avaient armé contre les Turcs. *Jules* fut le premier qui ſe ſervit d'eux. Il fit ce que les Vénitiens avaient voulu faire, on ne pouvait inſulter davantage au chriſtianiſme, dont il était le premier pontife. On vit ce pape âgé de ſoixante & dix ans, aſſiéger en perſonne la Mirandole, aller le caſque en tête à la tranchée,

Le pape employe juſqu'aux Turcs contre Louis XII.

CH. CXIII.

viſiter les travaux, preſſer les ouvrages, & entrer en vainqueur par la brèche.

1511. *Louis XII convoque un concile contre le pape.*

Tandis que le pape caſſé de vieilleſſe était ſous les armes, le roi de France encor dans la vigueur de l'âge aſſemblait un concile. Il remuait la chrétienté eccléſiaſtique, & le pape la chrétienté guerrière. Le concile fut indiqué à Piſe, où quelques cardinaux ennemis du pape ſe rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entrepriſe vaine, & la guerre du pape fut heureuſe.

En vain on fit frapper à Paris quelques médailles, ſur leſquelles *Louis XII* était repréſenté, avec cette deviſe : *Perdam Babilonis nomen ; Je détruirai juſqu'au nom de Babilone.* Il était honteux de s'en vanter, quand on était ſi loin de l'exécuter.

Les actions de courage les plus brillantes, ſouvent même des batailles gagnées, ne ſervent qu'à illuſtrer une nation & non à l'agrandir, quand il y a dans le gouvernement politique un vice radical, qui à la longue porte la deſtruction. C'eſt ce qui arriva aux Français en Italie. Le brave chevalier *Bayard* fit admirer ſa valeur & ſa généroſité. Le jeune *Gaſton de Foix* rendit à vingt-trois ans ſon nom immortel, en repouſſant d'abord une armée de Suiſſes, en paſſant rapidement quatre rivières, en chaſſant le pape de Bologne, en gagnant la

1512. célèbre bataille de Ravenne, où il acquit tant de gloire, & où il perdit la vie. Tous ces faits d'armes rapides étaient éclatans : mais le roi était éloigné, les ordres arrivaient trop tard, & quelquefois ſe contrediſaient. Son œconomie quand il falait prodiguer l'or, donnait peu d'émulation. L'eſprit de ſubordination était inconnu dans les troupes. L'infanterie était compoſée d'étrangers Allemans, mercénaires peu attachés. La galanterie des Français, & l'air de ſupériorité, qui convenait à des vainqueurs, irritait les Italiens humiliés & jaloux. Le coup fatal fut porté, quand l'empereur *Maximilien*, gagné enfin par le pape, fit publier les avocatoires impériaux, par leſquels tout ſoldat Allemand qui ſervait ſous les drapeaux de France, devait les quitter, ſous peine d'être déclaré traître à la patrie.

Les Suiſſes deſcendent auſſi-tôt de leurs montagnes contre ces Français, qui au tems de la ligue de Cambrai avaient

l'Europe pour alliée, & qui maintenant l'avaient pour ennemie. Ces montagnards se faisaient un honneur de mener avec eux le fils de ce duc de Milan *Louis le Maure*, & d'expier, en couronnant le fils, la trahison qu'ils avaient faite au père. CH. CXIII.

Les Français commandés par le maréchal *de Trivulce*, abandonnent l'une après l'autre toutes les villes qu'ils avaient prises du fond de la Romagne aux confins de la Savoye. Le fameux *Bayard* faisait de belles retraites : mais c'était un héros obligé de fuir. Il n'y eut que trois mois entre la victoire de Ravenne & la totale expulsion des Français. *Louis XII* eut la mortification de voir établi dans Milan par les Suisses le jeune *Maximilien Sforze*, fils du duc mort prisonnier dans ses états. Gènes où il avait étalé la pompe d'un roi d'Asie, reprit sa liberté, & chassa deux fois les Français. *Affliction de Louis XII.*

Les Suisses devenus ennemis du roi, dont ils avaient été les fantassins mercénaires, vinrent au nombre de vingt mille mettre le siége devant Dijon. Paris même fut épouvanté. *Louis de la Trimouille*, gouverneur de Bourgogne, ne put les renvoyer qu'avec vingt mille écus comptant, une promesse de quatre cent mille au nom du roi, & sept ôtages qui en répondaient. Le roi ne voulut donner que cent mille écus ; payant encor à ce prix leur invasion plus cher que leurs secours refusés. Mais les Suisses furieux de ne recevoir que le quart de leur argent, condamnèrent à la mort leurs sept ôtages. Alors le roi fut obligé de promettre non-seulement toute la somme, mais encor la moitié par-dessus. Les ôtages heureusement évadés, sauvèrent au roi son argent, mais non pas sa gloire.

CHAPITRE CENT-QUATORZIEME.

Suite des affaires de LOUIS *XII. De* FERDINAND le catholique *& de* HENRI *VIII roi d'Angleterre.*

CH. CXIV.

CEtte fameuſe ligue de Cambrai, qui s'était d'abord tramée contre Veniſe, ne fut donc à la fin tournée que contre la France; & c'eſt à *Louis XII* qu'elle devint funeſte. On voit qu'il y avait ſurtout deux princes plus habiles que lui, *Ferdinand le catholique* & le pape. *Louis* n'avait été à craindre qu'un moment, & il eut depuis le reſte de l'Europe à craindre.

Ferdinand le catholique, habile, & non vertueux.

Tandis qu'il perdait Milan & Gènes, ſes tréſors, ſes troupes, on le privait encor d'un rempart que la France avait contre l'Eſpagne. Son allié, & ſon parent le roi de Navarre, *Jean d'Albret*, vit ſon état enlevé tout d'un coup par *Ferdinand le catholique*. Ce brigandage était appuyé d'un prétexte ſacré. *Ferdinand* prétendait avoir une bulle du pape *Jules II* qui excommuniait *Jean d'Albret*, comme adhérant du roi de France, & du concile de Piſe. La Navarre eſt reſtée depuis à l'Eſpagne, ſans que jamais elle en ait été détachée.

Pour mieux connaître la politique de ce *Ferdinand le catholique*, fameux par la religion & la bonne foi dont il parlait ſans ceſſe, & qu'il viola toûjours, il faut voir avec quel art il fit cette conquête. Le jeune *Henri VIII* roi d'Angleterre était ſon gendre. Il lui propoſe de s'unir enſemble pour rendre aux Anglais la Guienne, leur ancien patrimoine, dont ils
1512. étaient chaſſés depuis plus de cent ans. Le jeune roi d'Angleterre ébloui, envoye une flotte en Biſcaye. *Ferdinand* ſe ſert de l'armée Anglaiſe pour conquérir la Navarre, & laiſſe les Anglais retourner enſuite chez eux, ſans avoir rien tenté ſur la Guienne, dont l'invaſion était impraticable. C'eſt ainſi qu'il trompa ſon gendre, après avoir ſucceſſivement trompé ſon parent le roi de Naples, & le roi *Louis XII*, & les Vé-

nitiens, & les papes. On l'appellait en Eſpagne *le ſage*, *le prudent*; en Italie *le pieux*; en France & à Londres *le perfide*. CH. CXIV.

Louis XII qui avait mis un bon ordre à la défenſe de la Guienne, ne fut pas auſſi heureux en Picardie. Le nouveau roi d'Angleterre *Henri VIII* prenait ce tems de calamité pour faire de ce côté une irruption en France, dont la ville de Calais donnait toûjours l'entrée.

Ce jeune roi bouillant d'ambition & de courage, attaqua ſeul la France, ſans être ſecouru des troupes de l'empereur *Maximilien*, ni de *Ferdinand le catholique*, ſes alliés. Le vieil empereur toûjours entreprenant & pauvre ſervit dans l'armée du roi d'Angleterre, & ne rougit point d'en recevoir une paye de cent écus par jour. *Henri VIII* avec ſes ſeules forces ſemblait près de renouveller les tems funeſtes de Poitiers & d'Azincourt. Il eut une victoire complette à la journée de Guinegaſte, qu'on nomma *la journée des éperons*. Il prit Terouane, qui à préſent n'exiſte plus; & Tournai, ville de tout tems incorporée à la France, & le berceau de la monarchie Françaiſe. *Maximilien ſtipendiaire du roi d'Angleterre.* 1513.

Louis XII alors veuf d'*Anne de Bretagne*, ne put avoir la paix avec *Henri VIII* qu'en épouſant ſa ſœur *Marie d'Angleterre*; mais au lieu que les rois, auſſi bien que les particuliers, reçoivent une dot de leurs femmes, *Louis XII* en paya une. Il lui en coûta un million d'écus pour épouſer la ſœur de ſon vainqueur. Rançonné à la fois par l'Angleterre & par les Suiſſes, toûjours trompé par *Ferdinand le catholique*, & chaſſé de ſes conquêtes d'Italie par la fermeté de *Jules II*, il finit bientôt après ſa carrière. *Louis XII paye à Henri VIII la paix & ſa ſœur.* 1515.

Comme il mit peu d'impôts, il fut appellé *père* par le peuple. Les héros dont la France était pleine, l'euſſent auſſi appellé leur père, s'il avait, en impoſant des tributs néceſſaires, conſervé l'Italie, réprimé les Suiſſes, ſecouru efficacement la Navarre, & repouſſé l'Anglais. *Gouvernement de Louis XII.*

Mais s'il fut malheureux au-dehors de ſon royaume, il fut heureux au-dedans. On ne peut reprocher à ce roi que la vente des charges, laquelle ne s'étendit pas ſous lui aux offices de judicature. Il en tira en dix-ſept années de régne, la ſomme de douze cent mille livres dans le ſeul diſtrict de

CH. CXIV.

Paris. Mais les tailles, les aides furent modiques. Il eut toûjours une attention paternelle à ne point faire porter au peuple un fardeau peſant. Il ne ſe croyait pas roi des Français, comme un ſeigneur l'eſt de ſa terre, uniquement pour en tirer la ſubſtance. On ne connut de ſon tems aucune impoſition nouvelle : & lorſque *Fromentau* préſenta au diſſipateur *Henri III*, en 1580, un état de comparaiſon de ce qu'on exigeait ſous ce malheureux prince, avec ce qu'on avait payé ſous *Louis XII*, on vit à chaque article une ſomme immenſe pour *Henri III*, & une modique pour *Louis*, ſi c'était un ancien droit ; mais quand c'était une taxe extraordinaire, il y avait à l'article, *Louis XII néant ;* & malheureuſement cet état de ce qu'on ne payait pas à *Louis XII* & de ce qu'on exigeait ſous *Henri III* contient un gros volume.

Revenu de Louis XII.

Ce roi n'avait environ que treize millions de revenu ; mais ces treize millions en valaient environ cinquante d'aujourdhui. Les denrées étaient beaucoup moins chères, & l'état n'était pas endetté. Il n'eſt donc pas étonnant qu'avec ce faible revenu numeraire, & une ſage œconomie, il vécût avec ſplendeur, & maintint ſon peuple dans l'abondance. Il avait ſoin que la juſtice fût rendue partout avec promtitude, avec impartialité & preſque ſans fraix. On payait quarante fois moins d'épices qu'aujourd'hui. Il n'y avait dans le bailliage de Paris que quarante-neuf ſergens, & à préſent il y en a plus de cinq cent. Il eſt vrai que Paris n'était pas la cinquiéme partie de ce qu'il eſt de nos jours. Mais le nombre des officiers de juſtice s'eſt accrû dans une bien plus grande proportion que Paris ; & les maux inſéparables des grandes villes ont augmenté plus que le nombre des habitans.

Paris bien différent de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Il maintint l'uſage où étaient les parlemens du royaume, de choiſir trois ſujets pour remplir une place vacante. Le roi nommait un des trois. Les dignités de la robe n'étaient données alors qu'aux avocats ; elles étaient l'effet du mérite, ou de la réputation qui ſuppoſe le mérite. Son édit de 1499, éternellement mémorable, & que nos hiſtoriens n'auraient pas dû oublier, a rendu ſa memoire chère à tous ceux qui rendent la juſtice, & à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet édit, *qu'on ſuive toûjours la loi, malgré les ordres contraires*

res à la loi que l'importunité pourrait arracher du monarque.

Leplan général ſuivant lequel vous étudiez ici l'hiſtoire, n'admet que peu de détails; mais de telles particularités, qui font le bonheur des états, & la leçon des bons princes, deviennent un objet principal. CH. CXIV.

Louis XII fut le premier des rois qui mit les laboureurs à couvert de la rapacité du ſoldat, & qui fit punir de mort les gendarmes qui rançonnaient le payſan. Il en coûta la vie à cinq gendarmes, & les campagnes furent tranquilles. S'il ne fut ni un grand héros ni un grand politique, il eut donc la gloire plus précieuſe, d'être un bon roi; & ſa mémoire ſera toûjours en bénédiction à la poſtérité.

CHAPITRE CENT-QUINZIEME.

De l'Angleterre, & de ſes malheurs après l'invaſion de la France. De MARGUERITE D'ANJOU *femme de* HENRI VI, *&c.*

LE pape *Jules II* au milieu de toutes les diſſenſions qui agitèrent toûjours l'Italie, ferme dans le deſſein d'en chaſſer tous les étrangers, avait donné au pontificat une force temporelle qu'il n'avait point euë juſqu'alors. Parme & Plaiſance détachés du Milanais étaient joints au domaine de Rome du conſentement de l'empereur même. *Jules* avait conſommé ſon pontificat & ſa vie par cette action qui honore ſa mémoire. Les papes n'ont point conſervé cet état. Le St. Siége était alors en Italie une puiſſance temporelle prépondérante. 1513.

Veniſe, quoiqu'en guerre avec *Ferdinand le catholique* roi de Naples, demeurait encor très puiſſante. Elle réſiſtait à la fois aux mahométans, & aux chrétiens. L'Allemagne était paiſible. L'Angleterre recommençait à être redoutable. Il faut voir d'où elle ſortait, & où elle parvint.

L'aliénation d'eſprit de *Charles VI* avait perdu la France. La faibleſſe d'eſprit de *Henri VI* déſola l'Angleterre.

CH. CXV.

D'abord ſes parens ſe diſputèrent le gouvernement dans ſa jeuneſſe, ainſi que les parens de *Charles VI* avaient tout bouleverſé pour commander en ſon nom. Si dans Paris un duc de Bourgogne fit aſſaſſiner un duc d'Orléans, on vit à Londres la ducheſſe de *Gloceſter*, tante du roi, accuſée d'avoir attenté à la vie de *Henri VI* par des ſortiléges. Une malheureuſe devineresſe, & un prêtre imbécille ou ſcélerat, qui ſe diſaient ſorciers, furent brulés vifs pour cette prétendue conſpiration. La ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire *une amende honorable* en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de philoſophie était alors bien éloigné de cette iſle, elle était le centre de la ſuperſtition & de la cruauté.

1442. *Superſtitions, crimes & barbaries en Angleterre.*

La plûpart des querelles des ſouverains ont fini par des mariages. *Charles VII* donna pour femme à *Henri VI Marguerite d'Anjou*, fille de ce *René d'Anjou* roi de Naples, duc de Lorraine, comte du Maine, qui avec tous ces titres était ſans états, & qui n'eut pas de quoi donner la plus légère dot à ſa fille. Peu de princeſſes ont été plus malheureuſes en père & en époux. C'était une femme entreprenante, courageuſe, inébranlable; héroïne, ſi elle n'avait d'abord ſouillé ſes vertus par un crime. Elle eut tous les talens du gouvernement & toutes les vertus guerrières. Mais auſſi elle ſe livra quelquefois aux cruautés & aux attentats, que l'ambition, la guerre & les factions inſpirent. Sa hardieſſe & la puſillanimité de ſon mari furent les premières ſources des calamités publiques.

1444.

Marguerite d'Anjou héroïne ambitieuſe.

Elle voulut gouverner; & il falut ſe défaire du duc de *Gloceſter*, oncle du roi, & mari de cette ducheſſe déja ſacrifiée à ſes ennemis, & confinée en priſon. On fait arrêter ce duc ſous prétexte d'une conſpiration nouvelle, & le lendemain il eſt trouvé mort dans ſon lit. Cette violence rendit le gouvernement de la reine, & le nom du roi odieux. Rarement les Anglais haïſſent ſans conſpirer. Il ſe trouvait alors en Angleterre un deſcendant d'*Edouard III*, de qui même la branche était plus près d'un degré de la ſouche commune, que la branche alors régnante. Ce prince était un duc d'Yorck. Il portait ſur ſon écu une *roſe blanche*, & le roi *Henri VI* de la branche de *Lancaſtre*, portait une *roſe rouge*. C'eſt

1447.

Roſes blanche & rouge.

de-là que vinrent ces noms fameux conſacrés à la guerre civile.

CH. CXV.

Dans les commencemens des factions, il faut être protégé par un parlement, en attendant que ce parlement devienne l'eſclave du vainqueur. Le duc d'Yorck accuſe devant le parlement le duc de *Suffolk*, premier miniſtre & favori de la reine, à qui ces deux titres avaient valu la haine de la nation. Voici un étrange exemple de ce que peut cette haine. La cour pour contenter le peuple, bannit d'Angleterre le premier miniſtre. Il s'embarque pour paſſer en France. Le capitaine d'un vaiſſeau de guerre, garde-côte, rencontre le vaiſſeau qui porte ce miniſtre. Il demande qui eſt à bord. Le patron dit qu'il mène en France le duc de *Suffolk*. Vous ne conduirez pas ailleurs celui qui eſt accuſé par mon pays, dit le capitaine; & ſur le champ il lui fait trancher la tête. C'eſt ainſi que les Anglais en uſaient en pleine paix. Bientôt la guerre ouvrit une carrière plus horrible.

1450.

Un patron de vaiſſeau fait trancher la tête à un duc.

Le roi *Henri VI* avait des maladies de langueur, qui le rendaient, pendant des années entières, incapable d'agir & de penſer. L'Europe vit dans ce ſiécle trois ſouverains, que le dérangement des organes du cerveau plongea dans les plus extrêmes malheurs, l'empereur *Venceſlas*, *Charles VI* de France, & *Henri VI* d'Angleterre. Pendant une de ces années funeſtes de la langueur de *Henri VI*, le duc d'Yorck & ſon parti ſe rendent les maîtres du conſeil. Le roi, comme en revenant d'un long aſſoupiſſement, ouvrit les yeux. Il ſe vit ſans autorité. Sa femme *Marguerite d'Anjou* l'exhortait à être roi: mais pour l'être il falut tirer l'épée. Le duc d'Yorck chaſſé du conſeil, était déja à la tête d'une armée. On traina *Henri* à la bataille de St. Alban; il y fut bleſſé & pris, mais non encor détrôné. Le duc d'Yorck ſon vainqueur le conduiſit en triomphe à Londres, & lui laiſſant le titre de roi, il prit pour lui-même celui de *protecteur*, titre déja connu aux Anglais.

Trois rois attaqués du cerveau.

1455.

1455.

Henri VI ſouvent malade & toûjours faible, n'était qu'un priſonnier ſervi avec l'appareil de la royauté. Sa femme voulut le rendre libre pour l'être elle-même. Son courage était plus grand que ſes malheurs. Elle lève des troupes comme on en

levait dans ce tems-là, avec le ſecours des ſeigneurs de ſon parti. Elle tire ſon mari de Londres, & devient la générale de ſon armée. Les Anglais en peu de tems virent ainſi quatre Françaiſes conduire des ſoldats, la femme du comte de *Montfort* en Bretagne, la femme du roi *Edouard II* en Angleterre, la *Pucelle d'Orléans* en France, & *Marguerite d'Anjou.*

CH. CXV.

Quatre femmes guerrières.

1460. Cette reine rangea elle-même ſon armée en bataille, à la ſanglante journée de Northampton, & combattit à côté de ſon mari. Le duc d'Yorck ſon grand ennemi n'était pas dans l'armée oppoſée. Son fils aîné, le comte de *la Marche*, y faiſait ſon apprentiſſage de la guerre civile ſous le comte de *Warwick*, l'homme de ce tems-là qui avait le plus de réputation, eſprit né pour ces tems de trouble, paîtri d'artifice, & plus encor de courage & de fierté; propre pour une campagne & pour un jour de bataille; fécond en reſſources, capable de tout, fait pour donner & ôter le trône ſelon ſa volonté. Le génie du comte de *Warwick* l'emporta ſur celui de *Marguerite d'Anjou.* Elle fut vaincue; elle eut la douleur de voir prendre priſonnier le roi ſon mari dans ſa tente; & tandis que ce malheureux prince lui tendait les bras, il falut qu'elle s'enfuît à toute bride avec ſon fils le prince de Galles. Le roi eſt reconduit pour la ſeconde fois par ſes vainqueurs dans ſa capitale, toûjours roi & toûjours priſonnier.

On convoqua un parlement, & le duc d'Yorck, auparavant protecteur, demanda cette fois un autre titre. Il réclamait la couronne, comme repréſentant *Edouard III*, à l'excluſion de *Henri VI*, né d'une branche cadette. La cauſe du roi & de celui qui prétendait l'être, fut ſolemnellement débattuë dans la chambre des pairs. Chaque parti fournit ſes raiſons par écrit, comme dans un procès ordinaire. Le duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il était, ne put gagner ſa cauſe entiérement. Le parlement décida que *Henri VI* garderait le trône pendant ſa vie, & que le duc d'Yorck, à l'excluſion du Prince de Galles, ſerait ſon ſucceſſeur. Mais à cet arrêt on ajouta une clauſe, qui était une nouvelle déclaration de trouble & de guerre, c'eſt que ſi le roi violait

cette loi, la couronne dès ce moment ſerait dévoluë au duc d'Yorck. CH. CXV.

Marguerite d'Anjou vaincue, fugitive, éloignée de ſon mari, ayant contre elle le duc d'Yorck victorieux, & Londres, & le parlement, ne perdit point courage. Elle courait dans la principauté de Galles, & dans les provinces voiſines, animant ſes amis, s'en faiſant de nouveaux, & formant une armée. On ſait aſſez que ces armées n'étaient pas des troupes régulières, tenues longtems ſous le drapeau, & ſoudoyées par un ſeul chef. Chaque ſeigneur amenait ce qu'il pouvait d'hommes raſſemblés à la hâte. Le pillage tenait lieu de proviſions & de ſolde. Il falait en venir bientôt à une bataille, ou ſe retirer. La reine ſe trouva enfin en préſence de ſon grand ennemi le duc d'Yorck, dans la province de ce nom, près du château de Sandal. Elle était à la tête de dix-huit mille hommes. La fortune dans cette journée ſéconda ſon courage. Le duc d'Yorck vaincu, mourut percé de coups. Son ſecond fils *Rutland* fut tué en fuyant. La tête du père plantée ſur la muraille avec celles de quelgues généraux, y reſta longtems comme un monument de ſa défaite. *Marguerite d'Anjou général & ſoldat.* 1461.

Marguerite victorieuſe marche vers Londres pour délivrer le roi ſon époux. Le comte de *Warwick*, l'ame du parti d'*Yorck*, avait encor une armée dans laquelle il trainait *Henri* ſon roi & ſon captif à ſa ſuite. La reine & *Warwick* ſe rencontrèrent près de St. Alban, lieu fameux par plus d'un combat. La reine eut encor le bonheur de vaincre. Elle goûta le plaiſir de voir fuir devant elle ce *Warwick* ſi redoutable, & de rendre à ſon mari ſur le champ de bataille ſa liberté & ſon autorité. Jamais femme n'avait eu plus de ſuccès & plus de gloire; mais le triomphe fut court. Il falait avoir pour ſoi la ville de Londres. *Warwick* avait ſû la mettre dans ſon parti. La reine ne put y être reçuë, ni la forcer avec une faible armée. Le comte de *la Marche*, fils aîné du duc d'Yorck, était dans la ville & reſpirait la vengeance. Le fruit des victoires de la reine ne fut que la retraite. Elle alla dans le nord d'Angleterre fortifier ſon parti, que le nom & la préſence du roi rendaient encor plus conſidérable. 1461.

CH. CXV. 1461. *Henri VI captif & détrôné.*

Cependant *Warwick* maître dans Londres, aſſemble le peuple dans une campagne aux portes de la ville, & lui montrant le fils du duc d'Yorck; *Lequel voulez-vous pour votre roi*, dit-il, *ou ce jeune prince, ou Henri de Lancaſtre?* Le peuple répondit, *Yorck*. Les cris de la multitude tinrent lieu d'une délibération du parlement. Il n'y en avait point de convoqué pour lors. *Warwick* aſſembla quelques ſeigneurs & quelques évêques. Ils jugèrent que *Henri VI de Lancaſtre* avait enfreint la loi du parlement, parce que ſa femme avait combattu pour lui. Le jeune *Yorck* fut donc reconnu roi dans Londres ſous le nom d'*Edouard IV* tandis que la tête de ſon père était encor attachée aux murailles d'Yorck, comme celle d'un coupable. On ôta la couronne à *Henri VI* qui avait été déclaré roi de France & d'Angleterre au berceau, & qui avait régné à Londres trente-huit années, ſans qu'on eût pû jamais lui rien reprocher que ſa faibleſſe.

Marguerite d'Anjou inébranlable.

Sa femme à cette nouvelle raſſembla dans le nord d'Angleterre juſqu'à ſoixante mille combattans. C'était un grand effort. Elle ne hazarda cette fois ni la perſonne de ſon mari, ni celle de ſon fils, ni la ſienne. *Warwick* conduiſit ſon jeune roi à la tête de quarante mille hommes contre l'armée de la reine. On ſe trouva en préſence à Santon, & vers les bords de la rivière d'Aire, aux confins de la province d'Yorck. Ce fut

1461. là que ſe donna la plus ſanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre. Il y périt, diſent les contemporains, plus de trente-ſix mille hommes. Il faut toûjours faire attention que ces grandes batailles ſe donnaient par une populace effrénée, qui abandonnait pendant quelques ſemaines ſa charuë & ſes paturages; l'eſprit de parti l'entraînait. On combattait alors de près, & l'acharnement produiſait ces grands maſſacres, dont il y a peu d'exemples depuis que des troupes réglées combattent pour de l'argent, & que les peuples oiſifs attendent à quel vainqueur leurs bleds appartiendront.

Warwick fut pleinement victorieux, le jeune *Edouard IV* affermi, & *Marguerite d'Anjou* abandonnée. Elle s'enfuit dans l'Ecoſſe avec ſon mari & ſon fils. Alors le roi *Edouard* fit ôter des murs d'Yorck la tête de ſon père, pour y mettre celles des généraux ennemis. Chaque parti dans le cours de

ces guerres exterminait tour-à-tour par la main des bourreaux les principaux priſonniers. L'Angleterre était un vaſte théâtre de carnage, où les échaffauts étaient dreſſés de tous côtés ſur les champs de bataille. La France avait été auſſi malheureuſe ſous *Philippe de Valois*, ſous *Jean*, ſous *Charles VI*, mais elle le fut par les Anglais, qui ſous leur *Henri VI*, juſqu'à leur *Henri VII* ne furent malheureux que par eux-mêmes. CH. CXV.

CHAPITRE CENT-SEIZIEME.

D'EDOUARD IV. De MARGUERITE D'ANJOU, & de la mort de HENRI VI.

L'Intrépide *Marguerite* ne perdit point courage. Mal ſecouruë en Ecoſſe, elle paſſe en France à travers des vaiſſeaux ennemis qui couvraient la mer. *Louis XI* commençait alors à régner. Elle ſollicita du ſecours; & quoique la fauſſe politique de *Louis* lui en refuſe, elle ne ſe rebute point. Elle emprunte de l'argent, elle emprunte des vaiſſeaux; elle obtient enfin cinq cent hommes; elle ſe rembarque; elle eſſuie une tempête qui ſépare ſon vaiſſeau de ſa petite flotte: enfin elle regagne le bord de l'Angleterre: elle y aſſemble des forces: elle affronte encor le ſort des batailles; elle ne craint plus alors d'expoſer ſa perſonne, & ſon mari, & ſon fils. Elle donne une nouvelle bataille vers Exham; mais elle la perd encore. Toutes les reſſources lui manquent après cette défaite. Le mari fuit d'un côté, la femme & le fils de l'autre, ſans domeſtiques, ſans ſecours, expoſés à tous les accidens & à tous les affronts. *Henri* dans ſa fuite tomba entre les mains de ſes ennemis. On le conduiſit à Londres avec ignominie, & on le renferma dans la Tour. *Marguerite* moins malheureuſe, ſe ſauva avec ſon fils en France chez *René d'Anjou* ſon père, qui ne pouvait que la plaindre.

Marguerite paſſe la mer & va chercher des ſecours.

1462.

Henri VI encor priſonnier.

Le jeune *Edouard IV* mis ſur le trône par les mains de *Warwick*, délivré par lui de tous ſes ennemis, maître de la

Edouard IV roi.

perſonne de *Henri*, régnait paiſiblement. Mais dès qu'il fut
CH. CXVI. tranquille, il fut ingrat. *Warwick*, qui lui ſervait de père, négociait en France le mariage de ce prince avec *Bonne de Savoye*, ſœur de la femme de *Louis XI*. *Edouard*, pendant qu'on était prêt à conclure, voit *Elizabeth Woodville*, veuve du chevalier *Gray*, en devient amoureux, l'épouſe en ſecret,
1465. & enfin la déclare reine ſans en faire part à *Warwick*. L'ayant ainſi offenſé, il le néglige; il l'écarte des conſeils; il s'en fait un ennemi irréconciliable. *Warwick*, dont l'artifice égalait l'audace, employa bientôt l'un & l'autre à ſe venger. Il ſéduiſit le duc de *Clarence*, frère du roi; il arma l'Angleterre; & ce n'était point alors le parti de la *Roſe rouge* contre la *Roſe blanche*: la guerre civile était entre le roi & ſon ſujet irrité. Les combats, les trêves, les négociations, les trahiſons, ſe
1470. ſuccédèrent rapidement. *Warwick* chaſſa enfin d'Angleterre le
Révolutions rapides. roi qu'il avait fait, & alla à la Tour de Londres tirer de priſon ce même *Henri VI* qu'il avait détrôné, & le replaça ſur le trône. On le nommait *le faiſeur de rois*. Les parlemens n'étaient que les organes de la volonté du plus fort. *Warwick* en fit convoquer un, qui rétablit bientôt *Henri VI* dans tous ſes droits, & qui déclara uſurpateur & traître ce même *Edouard IV* auquel il avait peu d'années auparavant décerné la couronne. Cette longue & ſanglante tragédie n'était pas à ſon dénouement. *Edouard IV* réfugié en Hollande avait des partiſans en Angleterre. Il y rentra après ſept mois d'exil. Sa faction lui ouvrit les portes de Londres. *Henri*, le jouet de la fortune, rétabli à peine, fut encor remis dans la Tour. Sa femme *Marguerite d'Anjou*, toûjours prête à le venger, & toûjours féconde en reſſources, repaſſait dans ces tems-là même en Angleterre avec ſon fils le prince de Galles. Elle apprit en abordant ſon nouveau malheur. *Warwick*, qui l'avait tant perſécutée, était ſon défenſeur. Il marchait contre *Edouard*. C'était un reſte d'eſpérance pour cette malheureuſe reine. Mais à peine avait-elle appris la nouvelle priſon de ſon mari, qu'un ſecond courier lui apprend ſur le rivage que *Warwick*
1471. vient d'être tué dans un combat, & qu'*Edouard IV* eſt vainqueur.

On eſt étonné qu'une femme après cette foule de diſgraces, ait

ait oſé encor tenter la fortune. L'excès de ſon courage lui fit trouver des reſſources & des amis. Quiconque avait un parti en Angleterre était ſûr au bout de quelque tems de trouver ſa faction fortifiée par la haine contre la cour & contre le miniſtre. C'eſt en partie ce qui valut encor une armée à *Marguerite d'Anjou*, après tant de revers & de défaites. Il n'y avait guères de province en Angleterre dans laquelle elle n'eût combattu. Les bords de la Saverne, & le parc de Teuksbury, furent le champ de ſa dernière bataille. Elle commandait ſes troupes, menant de rang en rang le prince de *Galles*. Le combat fut opiniâtre; mais enfin *Edouard IV* demeura victorieux. CH. CXVI. 1471.

La reine dans le déſordre de ſa défaite, ne voyant point ſon fils, & demandant en vain de ſes nouvelles, perdit tout ſentiment, & toute connaiſſance. Elle reſta longtems évanouïe ſur un chariot, & ne reprit ſes ſens que pour voir ſon fils priſonnier, & ſon vainqueur *Edouard IV* devant elle. On ſépara la mère & le fils. Elle fut conduite à Londres dans la Tour où était le roi ſon mari.

Tandis qu'on enlevait ainſi la mère, *Edouard* ſe tournant vers le prince de Galles: *Qui vous a rendu aſſez hardi*, lui dit-il, *pour entrer dans mes états? Je ſuis venu dans les états de mon père*, répondit le prince, *pour le venger, & pour ſauver de vos mains mon héritage. Edouard* irrité le frappa de ſon gantelet au viſage; & les hiſtoriens diſent que les propres frères d'*Edouard*, le duc de *Clarence* rentré pour lors en grace, & le duc de *Gloceſter*, accompagnés de quelques ſeigneurs, ſe jettèrent alors comme des bêtes féroces ſur le prince de Galles, & le percèrent de coups. Quand les premiers d'une nation ont de telles mœurs, quelles doivent être celles du peuple? On ne donna la vie à aucun priſonnier; & enfin on réſolut la mort de *Henri VI*. *Comble de la ferocité.*

Le reſpect que dans ces tems féroces on avait eu pendant plus de quarante années pour la vertu de ce monarque, avait toûjours arrêté juſques-là les mains des aſſaſſins. Mais après avoir ainſi maſſacré le prince de Galles, on reſpecta moins le roi. On prétend que ce même duc de *Gloceſter*, depuis *Richard III*, qui avait trempé ſes mains dans le ſang du fils,

CH. CXVI.

alla lui-même dans la Tour de Londres aſſaſſiner le père. Cette horreur peut être vraie & n'eſt point du tout vraiſemblable; à moins, comme le dit l'ingénieux Mr. *Walpole*, que ce duc de *Gloceſter* n'eût reçu d'*Edouard IV* ſon frère des patentes de bourreau en titre d'office. On laiſſa vivre *Marguerite d'Anjou*, parce qu'on eſpérait que les Français payeraient ſa rançon. En effet lorſque quatre ans après *Edouard* paiſible chez lui vint à Calais pour faire la guerre à la France, & que *Louis XI* le renvoya en Angleterre à force d'argent par un traité honteux, *Louis* dans cet accord racheta cette héroïne pour cinquante mille écus. C'était beaucoup pour des Anglais appauvris par les guerres de France, & par leurs troubles domeſtiques. *Marguerite d'Anjou*, après avoir ſoutenu dans douze batailles les droits de ſon mari & de ſon fils, mourut en 1482 la reine, l'épouſe, & la mère la plus malheureuſe de l'Europe, & ſans le meurtre de l'oncle de ſon mari, la plus vénérable.

1147. *Henri VI tué, on en fait un ſaint; c'était un imbécille.*

CHAPITRE CENT-DIX-SEPTIEME.

Suite des troubles d'Angleterre ſous EDOUARD *IV, ſous le tyran* RICHARD *III, & juſqu'à la fin du régne de* HENRI *VII.*

Edouard IV régna tranquille. Le triomphe de la *Roſe blanche* était complet, & ſa domination était cimentée du ſang de preſque tous les princes de la *Roſe rouge*. Il n'y a perſonne qui en conſidérant la conduite d'*Edouard IV*, ne ſe figure un barbare uniquement occupé de ſes vengeances. C'était cependant un homme livré au plaiſir, plongé dans les intrigues des femmes autant que dans celles de l'état. Il n'avait pas beſoin d'être roi pour plaire. La nature l'avait fait le plus bel homme de ſon tems, & le plus amoureux; & par un contraſte étonnant, elle mit dans un cœur ſi ſenſible une barbarie qui fait horreur. Il fit condamner ſon frère *Clarence* ſur les ſujets les plus légers, & ne lui fit d'autre grace que

1477.

de lui laiſſer le choix de ſa mort. *Clarence* demanda qu'on l'étouffât dans un tonneau de vin ; choix bizarre dont on ne voit pas la raiſon. Mais qu'il ait été noié dans du vin ou qu'il ait péri d'un genre de mort plus vraiſemblable, il en réſulte qu'*Edouard* était un monſtre, & que les peuples n'avaient que ce qu'ils méritaient en ſe laiſſant gouverner par de tels ſcélérats. CH. CXVII. *Barbarie.*

Le ſecret de plaire à ſa nation, était de faire la guerre à la France. On a déja vû dans l'article de *Louis XI*, comment cet *Edouard* paſſa la mer en 1475, & par quelle politique mêlée de honte *Louis XI* acheta la retraite de ce roï, moins puiſſant que lui & mal affermi. Acheter la paix d'un ennemi, c'eſt lui donner de quoi faire la guerre. *Edouard* propoſa donc à ſon parlement en 1483 une nouvelle invaſion en France. Jamais offre ne fut acceptée avec une joye plus univerſelle. Mais lorſqu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, il mourut à l'âge de quarante-deux ans. 1483.

Comme il était d'une conſtitution très robuſte, on ſoupçonna ſon frère *Richard*, duc de *Gloceſter*, d'avoir avancé ſes jours par le poiſon. Ce n'était pas juger témérairement du duc de *Gloceſter* ; ce prince était un autre monſtre né pour commettre de ſang-froid tous les crimes.

Edouard IV laiſſa deux enfans mâles, dont l'aîné âgé de treize ans porta le nom d'*Edouard V*. *Gloceſter* forma le deſſein d'arracher les deux enfans à la reine leur mère, & de les faire mourir pour régner. Il s'était déja rendu maître de la perſonne du roi qui était alors vers la province de Galles. Il falait avoir en ſa puiſſance le duc d'*Yorck* ſon frère. Il prodigua les ſermens & les artifices. La faible mère mit ſon ſecond fils dans les mains du traître, croyant que deux parricides ſeraient plus difficiles à commettre qu'un ſeul. Il les fit garder dans la Tour. C'était, diſait-il, pour leur ſûreté. Mais quand il falut en venir à ce double aſſaſſinat, il trouva un obſtacle. Le lord *Haſtings*, homme d'un caractère farouche, mais attaché au jeune roi, fut ſondé par les émiſſaires de *Gloceſter*, & laiſſa entrevoir qu'il ne prêterait jamais ſon miniſtère à ce crime. *Gloceſter* voyant un tel ſecret en des mains ſi dangereuſes, n'héſita pas un moment ſur ce qu'il devait faire. Le conſeil d'état était aſſem- *Barbarie.*

blé dans la Tour : *Haſtings* y aſſiſtait : *Gloceſter* entre avec des
CH. CXVII. ſatellites : *Je t'arrête pour tes crimes*, dit-il au lord *Haſtings*. *Qui ? moi, mylord ?* répondit l'accuſé. *Oui, toi, traître*, dit le
1483. duc de *Gloceſter* ; & dans l'inſtant il lui fit trancher la tête en préſence du conſeil.

Barbarie & baſſeſſe. Délivré ainſi de celui qui ſavait ſon ſecret, & mépriſant les formes des loix avec leſquelles on colorait en Angleterre tous les attentats, il raſſemble des malheureux de la lie du peuple, qui crient dans l'hôtel de ville, qu'ils veulent avoir *Richard de Gloceſter* pour monarque. Un maire de Londres va le lendemain ſuivi de cette populace lui offrir la couronne. Il l'accepte ; il ſe fait couronner ſans aſſembler de parlement, ſans prétexter la moindre raiſon. Il ſe contente de ſemer le bruit que le roi *Edouard IV* ſon frère était né d'adultère, & ne fit point de ſcrupule de deshonorer ſa mère qui était vivante. De telles raiſons n'étaient inventées que pour la vile populace. Les intrigues, la ſéduction & la crainte faiſaient tout le reſte auprès des ſeigneurs du royaume, non moins mépriſables que le peuple.

1483. A peine fut-il couronné, qu'un nommé *Tirrel* étrangla, dit-on, dans la Tour le jeune roi & ſon frère. La nation le ſut, & ne fit que murmurer en ſecret ; tant les hommes changent avec les tems. *Gloceſter* ſous le nom de *Richard III* jouït deux ans & demi du fruit du plus grand des crimes que l'Angleterre eût encor vûs, toute accoutumée qu'elle y était. Mr. *Walpole* révoque en doute ce double crime. Mais ſous le régne de *Charles II* on retrouva les oſſemens de ces deux enfans préciſément au même endroit où l'on diſait qu'ils avaient été enterrés. Peut-être dans la foule des forfaits qu'on impute à ce tyran, il en eſt qu'il n'a pas commis. Mais ſi l'on a fait de lui des jugemens téméraires, c'eſt lui qui en eſt coupable. Il eſt certain qu'il enferma ſes neveux dans la Tour, ils ne parurent plus, c'eſt à lui d'en répondre.

Barbarie & baſſeſſe. Dans cette courte jouïſſance du trône, il aſſembla un parlement, dans lequel il oſa faire examiner ſon droit. Il y a des tems où les hommes ſont lâches à proportion que leurs maîtres ſont cruels. Ce parlement déclara que la mère de *Richard III* avait été adultère : que ni le feu roi *Edouard IV*, ni ſes autres

frères n'étaient légitimes : que le ſeul qui le fût était *Richard ;* & qu'ainſi la couronne lui appartenait à l'excluſion des deux jeunes princes étranglés dans la Tour, mais ſur la mort deſquels on ne s'expliquait pas. Les parlemens ont fait quelquefois des actions plus cruelles, mais jamais de ſi infâmes. Il faut des ſiécles entiers de vertu, pour réparer une telle lâcheté. CH. CXVII.

Enfin au bout de deux ans & demi, il parut un vengeur. Il reſtait après tous les princes maſſacrés un ſeul rejetton de la *Roſe rouge* caché dans la Bretagne. On l'appellait *Henri* comte de *Richemont*. Il ne deſcendait point de *Henri VI*. Il rapportait comme lui ſon origine à *Jean de Gand* duc de *Lancaſtre*, fils du grand *Edouard III*, mais par les femmes, & même par un mariage très équivoque de ce *Jean de Gand*. Son droit au trône était plus que douteux ; mais l'horreur des crimes de *Richard III* le fortifiait. Il était encor fort jeune quand il conçut le deſſein de venger le ſang de tant de princes de la maiſon de *Lancaſtre*, de punir *Richard III*, & de conquérir l'Angleterre. Sa première tentative fut malheureuſe ; & après avoir vû ſon parti défait, il fut obligé de retourner en Bretagne mendier un aſyle. *Richard* négocia ſecrettement avec le miniſtre de *François II* duc de Bretagne, père d'*Anne de Bretagne*, qui épouſa *Charles VIII* & *Louis XII*. Ce duc n'était pas capable d'une action lâche, mais ſon miniſtre *Landois* l'était. Il promit de livrer le comte de *Richemont* au tyran. Le jeune prince s'enfuit de Bretagne déguiſé ſur les terres d'Anjou, & n'y arriva qu'une heure avant les ſatellites qui le cherchaient. *Vengeance.*

Il était de l'intérêt de *Charles VIII*, alors roi de France, de protéger *Richemont*. Le petit-fils de *Charles VII*, qui pouvait nuire aux Anglais, & qui les eût laiſſés en repos, eût manqué au premier devoir de la politique. Mais *Charles VIII* ne donna que deux mille hommes. C'en était aſſez, ſuppoſé que le parti de *Richemont* eût été conſidérable. Il le devint bientôt ; & *Richard* même, quand il ſut que ſon rival ne débarquait qu'avec cette eſcorte, jugea que *Richemont* trouverait bientôt une armée. Tout le pays de Galles dont ce jeune prince était originaire, s'arma en ſa faveur. *Tyran puni.*

CH. CXVII. *Richard III* & *Richemont* combattirent à Boſworth près de Liechfields. *Richard* avait la couronne en tête, croyant avertir par-là ſes ſoldats qu'ils combattaient pour leur roi contre un rebelle. Mais le lord *Stanley* un de ſes généraux, qui voyait depuis longtems avec horreur cette couronne uſurpée par
1485. tant d'aſſaſſinats, trahit ſon indigne maître, & paſſa avec un corps de troupes du côté de *Richemont*. *Richard* avait de la valeur, c'était ſa ſeule vertu. Quand il vit la bataille deſeſpérée, il ſe jetta en fureur au milieu de ſes ennemis, & y reçut une mort plus glorieuſe qu'il ne méritait. Son corps nud & ſanglant trouvé dans la foule des morts, fut porté dans la ville de Leyceſtre ſur un cheval, la tête pendante d'un côté & les pieds de l'autre. Il y reſta deux jours expoſé à la vuë du peuple, qui ſe rappellant tous ſes crimes, n'eut pour lui aucune pitié. *Stanley* qui lui avait arraché la couronne de la tête lorſqu'il avait été tué, la porta à *Henri de Richemont*.

Les victorieux chantèrent le *Te Deum* ſur le champ de bataille, & après cette prière tous les ſoldats inſpirés d'un même mouvement s'écrièrent, *Vive notre roi Henri*. Cette journée mit fin aux déſolations dont la *Roſe rouge* & la *Roſe blanche* avaient rempli l'Angleterre. Le trône toûjours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille. Les malheurs qui avaient perſécuté la famille d'*Edouard III* ceſſèrent. *Henri VII*, en épouſant une fille d'*Edouard IV*, réunit les droits des *Lancaſtre* & des *Yorck* en ſa perſonne. Ayant ſû vaincre, il ſut gouverner. Son régne qui fut de vingt-quatre ans, & preſque toûjours paiſible, humaniſa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il ménagea, firent de ſages loix; la juſtice diſtributive rentra dans tous ſes droits: le commerce qui avait commencé à fleurir ſous le grand *Edouard III*, ruiné pendant les guerres civiles, commença à ſe rétablir. L'Angleterre en avait beſoin. On voit qu'elle était pauvre par la difficulté extrême que *Henri VII* eut à tirer de la ville de Londres un prêt de deux mille livres ſterling, qui ne revenait pas à cinquante mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Son goût & la néceſſité le rendirent avare. Il eût été ſage, s'il n'eût été qu'œconome; mais une léſine hon-

Fin des troubles.

teuſe, & des rapines fiſcales, ternirent ſa gloire. Il tenait un régiſtre ſecret de tout ce que lui valaient les confiſcations. Jamais les grands rois n'ont deſcendu à ces baſſeſſes. Ses coffres ſe trouvèrent remplis à ſa mort de deux millions de livres ſterling, ſomme immenſe, qui eût été plus utile en circulant dans le public, qu'en reſtant enſevelie dans le tréſor du prince. Mais dans un pays où les peuples étaient plus enclins à faire des révolutions qu'à donner de l'argent à leurs rois, il était néceſſaire que le roi eût un tréſor. CH. CXVII.

Son régne fut plutôt inquiété que troublé par deux avantures étonnantes. Un garçon boulanger lui diſputa la couronne: il ſe dit neveu d'*Edouard IV*. Inſtruit à jouer ce rôle par un prêtre, il fut couronné roi à Dublin en Irlande, & oſa donner bataille au roi près de Nottingham. *Henri* qui le prit priſonnier, crut humilier aſſez les factieux en mettant ce roi dans ſa cuiſine, où il ſervit longtems. *Impoſteurs fameux.* 1487.

Les entrepriſes hardies, quoique malheureuſes, font ſouvent des imitateurs. On eſt excité par un exemple brillant, & on eſpère de meilleurs ſuccès. Témoins ſix faux *Demetrius* qu'on a vûs de ſuite en Moſcovie, & témoins tant d'autres impoſteurs. Le garçon boulanger fut ſuivi par le fils d'un Juif courtier d'Anvers, qui joua un plus grand perſonnage.

Ce jeune Juif, qu'on appellait *Perkins*, ſe dit fils du roi *Edouard IV*. Le roi de France attentif à nourrir toutes les ſemences de diviſion en Angleterre, le reçut à ſa cour, le reconnut, l'encouragea; mais bientôt ménageant *Henri VII*, il abandonna cet impoſteur à ſa deſtinée.

La vieille douairière de Bourgogne, ſœur d'*Edouard IV* & veuve de *Charles le téméraire*, laquelle faiſait jouer ce reſſort, reconnut le jeune Juif pour ſon neveu. Il jouit plus longtems de ſa fourberie que le jeune garçon boulanger. Sa taille majeſtueuſe, ſa politeſſe, ſa valeur, ſemblaient le rendre digne du rang qu'il uſurpait. Il épouſa une princeſſe de la maiſon d'*Yorck*, dont il fut encor aimé, même quand ſon impoſture fut découverte. Il eut les armes à la main pendant cinq ans entiers. Il arma même l'Ecoſſe, & eut des reſſources dans ſes défaites. Mais enfin abandonné & livré au roi, condamné ſeulement à la priſon, & ayant voulu s'évader, il paya ſa har- 1493. 1498.

dieſſe de ſa tête. Ce fut alors que l'eſprit de faction fut anéCH.CXVII. anti, & que les Anglais, n'étant plus redoutables à leur monarque, commencèrent à le devenir à leurs voiſins, ſurtout lorſque *Henri VIII* en montant au trône, fut, par l'œconomie extrême de ſon père, poſſeſſeur d'un ample tréſor, & par la ſageſſe de ce gouvernement, maître d'un peuple belliqueux, & pourtant ſoumis autant que les Anglais peuvent l'être.

CHAPITRE CENT-DIX-HUITIEME.

Idée générale du ſeiziéme ſiécle.

LE commencement du ſeiziéme ſiécle que nous avons déja entamé, nous préſente à la fois les plus grands ſpectacles que le monde ait jamais fournis. Si on jette la vuë ſur ceux qui régnaient pour lors en Europe, leur gloire, ou leur conduite, ou les grands changemens dont ils ont été cauſe, rendent leurs noms immortels. C'eſt à Conſtantinople un *Sélim* qui met ſous la domination Ottomane la Syrie & l'Egypte, dont les mahométans mammelucs avaient été en poſſeſſion depuis le treiziéme ſiécle. C'eſt après lui ſon fils, le grand *Soliman*, qui le premier des empereurs Turcs marche juſqu'à Vienne, & ſe fait couronner roi de Perſe dans Bagdat priſe par ſes armes, faiſant trembler à la fois l'Europe & l'Aſie.

On voit en même tems vers le nord, *Guſtave Vaſa*, briſant dans la Suède le joug étranger, élu roi du pays dont il eſt le libérateur.

En Moſcovie les deux *Jean Baſilovits* ou *Baſilides* délivrent leur patrie du joug des Tartares dont elle était tributaire; princes à la vérité barbares, & chefs d'une nation plus barbare encor: mais les vengeurs de leur pays méritent d'être comptés parmi les grands princes.

En Eſpagne, en Allemagne, en Italie, on voit *Charles-Quint* maître de tous ces états ſous des titres différens, ſoutenant

tenant le fardeau de l'Europe, toûjours en action & en négo- CH. CXVIII
ciation, heureux longtems en politique & en guerre, le ſeul empereur puiſſant depuis *Charlemagne*, & le premier roi de toute l'Eſpagne depuis la conquête des Maures ; oppoſant des barrières à l'empire Ottoman, faiſant des rois, & une multitude de princes, & ſe dépouillant enfin de toutes les couronnes dont il eſt chargé, pour aller mourir en ſolitaire après avoir troublé l'Europe.

Son rival de gloire & de politique *François I* roi de France, moins heureux, mais plus brave & plus aimable, partage entre *Charles-Quint* & lui les vœux & l'eſtime des nations. Vaincu & plein de gloire, il rend ſon royaume floriſſant malgré ſes malheurs ; il tranſplante en France les beaux arts, qui étaient en Italie au plus haut point de perfection.

Le roi d'Angleterre *Henri VIII* trop cruel, trop capricieux, pour être mis au rang des héros, a pourtant ſa place entre ces rois ; & par la révolution qu'il fit dans les eſprits de ſes peuples, & par la balance que l'Angleterre apprit ſous lui à tenir entre les ſouverains. Il prit pour deviſe un guerrier tendant ſon arc, avec ces mots, *Qui je défens, eſt maître ;* deviſe que ſa nation a rendue quelquefois véritable.

Le nom du pape *Léon X* eſt célèbre, par ſon eſprit, par ſes mœurs aimables, par les grands-hommes dans les arts qui éterniſent ſon ſiécle, & par le grand changement qui ſous lui diviſa l'égliſe.

Au commencement du même ſiécle la religion, & le prétexte d'épurer la loi reçue, ces deux grands inſtrumens de l'ambition, font le même effet ſur les bords de l'Afrique qu'en Allemagne, & chez les mahométans que chez les chrétiens. Un nouveau gouvernement, une race nouvelle de rois, s'établiſſent dans le vaſte empire de Maroc & de Fez, qui s'étend juſqu'aux déſerts de la Nigritie. Ainſi l'Aſie, l'Afrique & l'Europe éprouvent à la fois une révolution dans les religions : car les Perſans ſe ſéparent pour jamais des Turcs ; & reconnaiſſant le même DIEU, & le même prophête, ils conſomment le ſchiſme d'*Omar* & d'*Aly*. Immédiatement après, les chrétiens ſe diviſent auſſi entre eux, & arrachent au pontife de Rome la moitié de l'Europe.

CH. CXVIII

L'ancien monde eſt ébranlé, le nouveau monde eſt découvert & conquis pour *Charles-Quint*; le commerce s'établit entre les Indes orientales & l'Europe par les vaiſſeaux & les armes du Portugal.

D'un côté *Cortez* ſoumet le puiſſant empire du Mexique, & les *Pizarro* font la conquête du Pérou avec moins de ſoldats qu'il n'en faut en Europe pour aſſiéger une petite ville. De l'autre, *Albuquerque* dans les Indes établit la domination & le commerce du Portugal avec preſque auſſi peu de forces, malgré les rois des Indes, & malgré les efforts des muſulmans en poſſeſſion de ce commerce.

La nature produit alors des hommes extraordinaires preſqu'en tous les genres, ſurtout en Italie.

Ce qui frappe encor dans ce ſiécle illuſtre, c'eſt que malgré les guerres que l'ambition excita, & malgré les querelles de religion qui commençaient à troubler les états, ce même génie qui faiſait fleurir les beaux arts à Rome, à Naples, à Florence, à Veniſe, à Ferrare, & qui de-là portait ſa lumière dans l'Europe, adoucit d'abord les mœurs des hommes dans preſque toutes les provinces de l'Europe chrétienne. La galanterie de la cour de *François I* opéra en partie ce grand changement. Il y eut entre *Charles-Quint* & lui une émulation de gloire, d'eſprit de chevalerie, de courtoiſie, au milieu même de leurs plus furieuſes diſſenſions; & cette émulation qui ſe communiqua à tous les courtiſans, donna à ce ſiécle un air de grandeur & de politeſſe inconnu juſqu'alors.

L'opulence y contribua; & cette opulence devenue plus générale était en partie (par une étrange révolution) la ſuite de la perte funeſte de Conſtantinople: car bientôt après, tout le commerce des Ottomans fut fait par les chrétiens, qui leur vendaient juſqu'aux épiceries des Indes, en les allant charger ſur leurs vaiſſeaux dans Alexandrie, & les portant enſuite dans les mers du levant. Les Vénitiens ſurtout firent ce commerce non-ſeulement juſqu'à la conquête de l'Egypte par le ſultan *Sélim*; mais juſqu'au tems où les Portugais devinrent les négocians des Indes.

L'induſtrie fut partout excitée. Marſeille fit un grand commerce. Lyon eut de belles manufactures. Les villes des Pays-

bas furent plus floriſſantes encor que ſous la maiſon de *Bourgogne*. Les dames appellées à la cour de *François I* en firent le centre de la magnificence, comme de la politeſſe. Les mœurs étaient plus dures à Londres, où régnait un roi capricieux & féroce : mais Londres commençait déja à s'enrichir par le commerce. CH. CXVIII

En Allemagne les villes d'Augsbourg & de Nuremberg, répandant les richeſſes de l'Aſie qu'elles tiraient de Veniſe, ſe reſſentaient déja de leur correſpondance avec les Italiens. On voyait dans Augsbourg de belles maiſons dont les murs étaient ornés de peintures *à freſque*, à la manière Vénitienne. En un mot l'Europe voyait naître de beaux jours ; mais ils furent troublés par les tempêtes que la rivalité entre *Charles-Quint* & *François I* excitèrent ; & les querelles de religion, qui déja commençaient à naître, ſouillèrent la fin de ce ſiécle : elles la rendirent affreuſe, & y portèrent une eſpèce de barbarie que les Hérules, les Vandales & les Huns n'avaient jamais connue.

CHAPITRE CENT-DIX-NEUVIEME.

Etat de l'Europe du tems de CHARLES-QUINT. *De la Moſcovie ou Ruſſie. Digreſſion ſur la Laponie.*

AVant de voir ce que fut l'Europe ſous *Charles-Quint*, je dois me former un tableau des différens gouvernemens qui la partageaient. J'ai déja vû ce qu'étaient l'Eſpagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. Je ne parlerai de la Turquie, & de ſes conquêtes en Syrie & en Afrique, qu'après avoir vû tout ce qui ſe paſſa d'admirable & de funeſte chez les chrétiens, & lorſqu'ayant ſuivi les Portugais dans leurs voyages & dans leur commerce militaire en Aſie, j'aurai vû en quel état était le monde oriental.

Je commence à préſent par les royaumes chrétiens du ſeptentrion. L'état de la Moſcovie ou Ruſſie prenait quelque

CH. CXIX.

forme. Cet empire ſi puiſſant, & qui le devint tous les jours davantage, n'était depuis l'onziéme ſiécle qu'un aſſemblage de demi-chrétiens ſauvages, eſclaves des Tartares de Cazan, deſcendans de *Tamerlan*. Le duc de Ruſſie payait tous les ans un tribut à ces Tartares en argent, en pelleteries & en bétail. Il conduiſait le tribut à pied devant l'ambaſſadeur Tartare, ſe proſternait à ſes pieds, lui préſentait du lait à boire, & s'il en tombait ſur le col du cheval de l'ambaſſadeur, le prince était obligé de le lécher. Les Ruſſes étaient d'un côté eſclaves des Tartares, de l'autre preſſés par les Lithuaniens; & vers l'Ukraine, ils étaient encor expoſés aux déprédations des Tartares de la Crimée, ſucceſſeurs des Scythes de la Cherſonèſe Taurique, auxquels ils payaient un tribut. Enfin il ſe trouva un chef nommé *Jean Baſilides*, ou fils de *Baſile*, homme de courage, qui anima les Ruſſes, s'affranchit de tant de ſervitude, & joignit à ſes états Novogorod & la ville de Moſcou, qu'il conquit ſur les Lithuaniens à la fin du quinziéme ſiécle. Il étendit ſes conquêtes dans la Finlande, qui a été ſouvent un ſujet de rupture entre la Ruſſie & la Suède.

La Ruſſie fut donc alors une grande monarchie, mais non encor redoutable à l'Europe. On dit que *Jean Baſilides* ramena de Moſcou trois cent chariots chargés d'or, d'argent, & de pierreries. Les fables ſont l'hiſtoire des tems groſſiers. Les peuples de Moſcou, non plus que les Tartares, n'avaient alors d'argent que celui qu'ils avaient pillé; mais volés eux-mêmes dès longtems par ces Tartares, quelles richeſſes pouvaient-ils avoir? Ils ne connaiſſaient guères que le néceſſaire.

Le pays de Moſcou produit de bon bled, qu'on ſème en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte quelques fruits; le miel y eſt commun ainſi qu'en Pologne: le gros & le menu bétail y a toûjours été en abondance; mais la laine n'étant point propre aux manufactures, & les peuples groſſiers n'ayant aucune induſtrie, les peaux étaient leurs ſeuls vêtemens. Il n'y avait pas à Moſcou une ſeule maiſon de pierre. Leurs huttes de bois étaient faites de troncs d'arbres enduits de mouſſe. Quant à leurs mœurs, ils vivaient

en brutes, ayant une idée confuſe de l'égliſe grecque, de laquelle ils croyaient être. Leurs paſteurs les enterraient avec un billet pour *St. Pierre* & pour *St. Nicolas*, qu'on mettait dans la main du mort. C'était-là leur plus grand acte de religion : mais au-delà de Moſcou vers le nord-eſt, preſque tous les villages étaient idolâtres. CH. CXIX.

Les czars depuis *Jean Baſilides* eurent des richeſſes, ſurtout lorſqu'en 1551 un autre *Jean Baſilovits* eut pris Cazan & Aſtracan ſur les Tartares : mais les Ruſſes furent toûjours pauvres ; car ces ſouverains abſolus faiſant preſque tout le commerce de leur empire, & rançonnant ceux qui avaient gagné de quoi vivre, eurent bientôt des tréſors, & ils étalèrent même une magnificence aſiatique dans les jours de ſolemnité. Ils commerçaient avec Conſtantinople par la mer noire, avec la Pologne par Novogorod. Ils pouvaient donc policer leurs états, mais le tems n'en était pas venu. Tout le nord de leur empire par-delà Moſcou conſiſtait dans de vaſtes déſerts, & dans quelques habitations de ſauvages. Ils ignoraient même que la vaſte Sibérie exiſtât. Un coſaque découvrit la Sibérie ſous ce *Jean Baſilovits*, & la conquit, comme *Cortez* conquit le Mexique, avec quelques armes à feu.

Découverte d'Archangel par mer.

Les czars prenaient peu de part aux affaires de l'Europe, excepté dans quelques guerres contre la Suède au ſujet de la Finlande, ou contre la Pologne pour des frontières. Nul Moſcovite ne ſortait de ſon pays : ils ne trafiquaient ſur aucune mer, excepté le Pont-Euxin. Le port même d'Archangel était alors auſſi inconnu que ceux de l'Amérique. Il ne fut découvert que dans l'année 1553 par les Anglais, lorſqu'ils cherchèrent de nouvelles terres vers le nord, à l'exemple des Portugais & des Eſpagnols, qui avaient fait tant de nouveaux établiſſemens au midi, à l'orient, & à l'occident. Il falait paſſer le Cap-Nord à l'extrémité de la Laponie. On ſut par expérience, qu'il y a des pays où pendant près de cinq mois le ſoleil n'éclaire pas l'horiſon. L'équipage entier de deux vaiſſeaux périt de froid & de maladie dans ces terres. Un troiſiéme ſous la conduite de *Chancelor* aborda le port d'Archangel ſur la Duina, dont les bords n'étaient habités que par des ſauvages. *Chancelor* alla par la Duina vers le chemin de Moſcou.

CH. CXIX. Les Anglais depuis ce tems furent preſque les ſeuls maîtres du commerce de la Moſcovie, dont les pelleteries précieuſes contribuèrent à les enrichir. Ce fut encor une branche de commerce enlevée à Veniſe. Cette république ainſi que Gènes avait eu des comptoirs autrefois, & même une ville ſur les bords du Tanaïs; & depuis elle avait fait ce commerce de pelleteries par Conſtantinople. Quiconque lit l'hiſtoire avec fruit, voit qu'il y a eu autant de révolutions dans le commerce que dans les états.

On était alors bien loin d'imaginer qu'un jour un prince Ruſſe fonderait dans des marais, au fond du golfe de *Finlande*, une nouvelle capitale, où il aborde tous les ans environ deux cent cinquante vaiſſeaux étrangers, & que de-là il partirait des armées qui viendraient faire des rois en Pologne, ſervir l'empire Allemand contre la France, prendre la Crimée & démembrer la Suède.

Lapons vraiſemblablement autochthones.

On commença dans ces tems-là à connaître plus particuliérement la Laponie, dont les Suédois mêmes, les Danois & les Ruſſes n'avaient encor que de faibles notions. Ce vaſte pays voiſin du pole avait été déſigné par *Strabon* ſous le nom de la contrée des *Troglodites* & des *Pygmées* ſeptentrionaux. Nous apprimes que la race des *Pygmées* n'eſt point une fable. Il eſt probable que les *Pygmées* méridionaux ont péri, & que leurs voiſins les ont détruits. Pluſieurs eſpèces d'hommes ont pû ainſi diſparaître de la face de la terre, comme pluſieurs eſpèces d'animaux. Les Lapons ne paraiſſent point tenir de leurs voiſins. Les hommes, par exemple, ſont grands & bien-faits en Norvège; & la Laponie ne produit que des hommes de trois coudées de haut. Leurs yeux, leurs oreilles, leur nez les différencient encor de tous les peuples qui entourent leurs déſerts. Ils paraiſſent une eſpèce particulière faite pour le climat qu'ils habitent, qu'ils aiment, & qu'eux ſeuls peuvent aimer. La nature qui n'a mis les rennes ou les rangifères que dans ces contrées, ſemble y avoir produit des Lapons; & comme leurs rennes ne ſont point venues d'ailleurs, ce n'eſt pas non plus d'un autre pays que les Lapons y paraiſſent venus. Il n'eſt pas vraiſemblable que les habitans d'une terre moins ſauvage ayent franchi les glaces & les déſerts pour

Digitized by Google

ſe tranſplanter dans des terres ſi ſtériles. Une famille peut être jettée par la tempête dans une iſle déſerte & la peupler ; mais on ne quitte point dans le continent des habitations qui produiſent quelque nourriture, pour aller s'établir au loin ſur des rochers couverts de mouſſe, où l'on ne peut ſe nourrir que de lait de rennes, & de poiſſons. De plus, ſi des Norvégiens, des Suédois s'étaient tranſplantés en Laponie, y auraient-ils changé abſolument de figure ? Pourquoi les Iſlandais, qui ſont auſſi ſeptentrionaux que les Lapons, ſont-ils d'une haute ſtature, & les Lapons non-ſeulement petits, mais d'une figure toute différente ? C'était donc une nouvelle eſpèce d'hommes qui ſe préſentait à nous, tandis que l'Amérique, l'Aſie & l'Afrique nous en faiſait voir tant d'autres. La ſphère de la nature s'élargiſſait pour nous de tous côtés, & c'eſt par-là ſeulement que la Laponie mérite notre attention. CH. CXIX.

Je ne parlerai point de l'Iſlande, qui était le Thulé des anciens, ni du Groenland, ni de toutes ces contrées voiſines du pole, où l'eſpérance de découvrir un paſſage en Amérique a porté nos vaiſſeaux. La connaiſſance de ces pays eſt auſſi ſtérile qu'eux, & n'entre point dans le plan politique du monde.

DE LA POLOGNE.

La Pologne ayant longtems conſervé les mœurs des Sarmates, commençait à être conſidérée de l'Allemagne, depuis que la race des *Jagellons* était ſur le trône. Ce n'était plus le tems où ce pays recevait un roi de la main des empereurs, & leur payait tribut.

Le premier des *Jagellons* avait été élu roi de cette république en 1382. Il était duc de Lithuanie. Son pays & lui étaient idolâtres, ou du moins ce que nous appellons idolâtres, auſſi-bien que plus d'un palatinat. Il promit de ſe faire chrétien & d'incorporer la Lithuanie à la Pologne. Il fut roi à ces conditions.

Ce *Jagellon*, qui prit le nom de *Ladiſlas*, fut père de ce malheureux *Ladiſlas* roi de Hongrie & de Pologne, né pour être un des plus puiſſans rois du monde, mais qui fut défait

CH. CXIX.

& tué en 1445 à cette bataille de Varnes que le cardinal *Julien* lui fit donner contre les Turcs malgré la foi jurée, ainſi que nous l'avons vû.

Les deux grands ennemis de la Pologne furent longtems les Turcs & les religieux chevaliers Teutoniques. Ceux-ci qui s'étaient formés dans les croiſades, n'ayant pû réuſſir contre les muſulmans, s'étaient jettés ſur les idolâtres & ſur les chrétiens de la Pruſſe, province que les Polonais poſſédaient.

Sous *Caſimir* au quinziéme ſiécle, les chevaliers religieux Teutoniques firent longtems la guerre à la Pologne, & enfin partagèrent la Pruſſe avec elle, à condition que le grand-maître ſerait vaſſal du royaume, & en même tems palatin ayant ſéance aux diètes.

Il n'y avait alors que ces palatins qui euſſent voix dans les états du royaume; mais *Caſimir* y appella les députés de la nobleſſe vers l'an 1460, & ils ont toûjours conſervé ce droit.

Gouvernement de la Pologne.

Les nobles en eurent alors un autre, commun avec les palatins; ce fut de n'être arrêtés pour aucun crime, avant d'avoir été convaincus juridiquement. Ce droit était celui de l'impunité. Ils avaient encor droit de vie & de mort ſur leurs payſans: ils pouvaient tuer impunément un de ces ſerfs, pourvu qu'ils miſſent environ dix écus ſur la foſſe; & quand un noble Polonais avait tué un payſan appartenant à un autre noble, la loi d'honneur l'obligeait d'en rendre un autre. Ce qu'il y a d'humiliant pour la nature humaine, c'eſt qu'un tel privilége ſubſiſte encore.

Sigiſmond, de la race des *Jagellons*, qui mourut en 1548, était contemporain de *Charles-Quint*, & paſſait pour un grand prince. Les Polonais eurent de ſon tems beaucoup de guerres contre les Moſcovites, & encor contre ces chevaliers Teutoniques, dont *Albert de Brandebourg* était grand-maître. Mais la guerre était tout ce que connaiſſaient les Polonais, ſans en connaître l'art, qui ſe perfectionnait dans l'Europe méridionale. Ils combattaient ſans ordre, n'avaient point de place fortifiée; leur cavalerie faiſait comme aujourd'hui toute leur force.

Ils négligeaient le commerce. On n'avait découvert qu'au treiziéme ſiécle les ſalines de Cracovie, qui ſont une des richeſſes

richeſſes du pays. Le négoce du bled & du ſel était abandonné aux Juifs & aux étrangers, qui s'enrichiſſaient de l'orgueilleuſe oiſiveté des nobles & de l'eſclavage du peuple. Il y avait déja en Pologne plus de deux cent ſynagogues. CH. CXIX.

Gouvernement de la Pologne ſemblable à celui de tous les conquérans du nord.

D'un côté cette adminiſtration était à quelques égards une image de l'ancien gouvernement des Francs, des Moſcovites & des Huns. De l'autre il reſſemblait à celui des anciens Romains, en ce que chaque noble a le droit des tribuns du peuple, de pouvoir s'oppoſer aux loix du ſénat par le ſeul mot *veto*. Ce pouvoir étendu à tous les gentilshommes, & porté juſqu'au droit d'annuller par une ſeule voix toutes les voix de la république, eſt devenu la prérogative de l'anarchie. Le tribun était le magiſtrat du peuple Romain, & le gentilhomme n'eſt qu'un membre, un ſujet de l'état : le droit de ce membre eſt de troubler tout le corps. Mais ce droit eſt ſi cher à l'amour-propre, qu'un ſûr moyen d'être mis en piéces ſerait de propoſer dans une diète l'abolition de cette coutume.

Il n'y avait d'autre titre en Pologne que celui de noble, de même qu'en Suède, en Dannemarck & dans tout le nord : les qualités de duc & de comte ſont récentes ; c'eſt une imitation des uſages d'Allemagne : mais ces titres ne donnent aucun pouvoir ; toute la nobleſſe eſt égale. Ces palatins, qui ôtaient la liberté au peuple, n'étaient occupés qu'à défendre la leur contre leur roi. Quoique le ſang des *Jagellons* eût régné longtems, les princes ne furent jamais ni abſolus par leur royauté, ni rois par droit de naiſſance. Ils furent toûjours élus comme les chefs de l'état, & non comme les maîtres. Le ſerment prêté par les rois à leur couronnement portait en termes exprès, qu'*ils priaient la nation de les détrôner s'ils n'obſervaient pas les loix qu'ils avaient jurées.*

Ce n'était pas une choſe aiſée de conſerver toûjours le droit d'élection, en laiſſant toûjours la même famille ſur le trône. Mais les rois n'ayant ni forteresſe, ni la diſpoſition du tréſor public, ni celle des armées, la liberté n'a jamais reçu d'atteinte. L'état n'accordait alors au roi qu'environ douze cent mille de nos livres annuelles pour ſoutenir ſa dignité. Le roi de Suède aujourd'hui n'en a pas tant. L'empereur n'a rien ; il eſt à ſes fraix *le chef de l'univers chrétien*, *caput orbis chriſ-*

CH. CXIX.

tiani ; tandis que l'iſle de la Grande-Bretagne donne à ſon roi environ vingt-trois millions pour ſa liſte civile. La vente de la royauté eſt devenue en Pologne la plus grande ſource de l'argent qui roule dans l'état. La capitation des Juifs, qui fait un de ſes gros revenus, ne monte pas à plus de cent vingt mille florins du pays.

Les Polonais ont eu tard des loix comme nous.

A l'égard de leurs loix, ils n'en eurent d'écrites en leur langue qu'en 1552. Les nobles toûjours égaux entre eux ſe gouvernaient ſuivant leurs réſolutions priſes dans leurs aſſemblées, qui ſont la loi véritable encor aujourd'hui ; & le reſte de la nation ne s'informe ſeulement pas de ce qu'on y a réſolu. Comme ces poſſeſſeurs des terres ſont les maîtres de tout, & que les cultivateurs ſont eſclaves, c'eſt auſſi à ces ſeuls poſſeſſeurs qu'appartiennent les biens de l'égliſe. Il en eſt de même en Allemagne ; mais c'eſt en Pologne une loi expreſſe & générale ; au lieu qu'en Allemagne ce n'eſt qu'un uſage établi, uſage trop contraire au chriſtianiſme, mais conforme à l'eſprit de la conſtitution Germanique. Rome différemment gouvernée a eu toûjours cet avantage, depuis ſes rois & ſes conſuls juſqu'aux derniers tems de la monarchie pontificale, de ne fermer jamais la porte des honneurs au ſimple mérite.

DE LA SUÈDE ET DU DANNEMARCK.

Les royaumes de Suède, de Dannemarck & de Norvège étaient électifs à-peu-près comme la Pologne. Les agriculteurs étaient eſclaves en Dannemarck : mais en Suède ils avaient ſéance aux diètes de l'état, & donnaient leur voix pour régler les impôts. Jamais peuples voiſins n'eurent une antipatie plus violente que les Suédois & les Danois. Cependant ces nations rivales n'avaient compoſé qu'un ſeul état par la fameuſe union de Calmar à la fin du quatorziéme ſiécle.

Un roi de Suède, nommé *Albert*, ayant voulu prendre pour lui le tiers des métairies du royaume, ſes ſujets ſe ſoulevèrent. *Marguerite Valdemar* fille de *Valdemar III*, la *Sémiramis* du notd, profita de ces troubles, & ſe fit reconnaître en 1395 reine de Suède, de Dannemarck & de Norvège. Elle unit

Digitized by Google

deux ans après ces royaumes, qui devaient être à perpétuité gouvernés par un même ſouverain. CH. CXIX.

Quand on ſe ſouvient qu'autrefois de ſimples pirates Danois avaient porté leurs armes victorieuſes preſque dans toute l'Europe, & conquis l'Angleterre & la Normandie, & qu'on voit enſuite la Suède, la Norvège & le Dannemarck réunis, n'être pas une puiſſance formidable à leurs voiſins, on voit évidemment qu'on ne fait des conquêtes que chez des peuples mal gouvernés. Les ſeules villes anſéatiques, Hambourg, Lubeck, Dantzig, Roſtoc, Lunebourg, Viſmar, pouvaient réſiſter à ces trois royaumes, parce qu'elles étaient plus riches. La ſeule ville de Lubeck fit même la guerre aux ſucceſſeurs de *Marguerite Valdemar*. Cette union de trois royaumes, qui ſemble ſi belle au premier coup d'œil, fut la ſource de leurs malheurs.

Il y avait en Suède un primat archevêque d'Upſal, & ſix évêques, qui avaient à-peu-près cette autorité que la plûpart des eccléſiaſtiques avaient acquiſe en Allemagne & ailleurs. L'archevêque d'Upſal ſurtout était, ainſi que le primat de Pologne, la ſeconde perſonne du royaume. Quiconque eſt la ſeconde veut toûjours être la première.

Il arriva qu'en 1452 les états de Suède laſſés du joug Danois, élurent pour leur roi d'un commun conſentement le grand maréchal *Charles Canutſon*, *bonde* d'une maiſon qui ſubſiſte encore.

Non moins laſſés du joug des évêques, ils ordonnèrent qu'on ferait une recherche des biens que l'égliſe avait envahis à la faveur des troubles. L'archevêque d'Upſal, nommé *Jean de Salſtad*, aſſiſté des ſix évêques de Suède & du clergé, excommunia le roi & le ſénat dans une meſſe ſolemnelle, dépoſa ſes ornemens ſur l'autel, & prenant une cuiraſſe & une épée, ſortit de l'égliſe en commençant la guerre civile. Les évêques la continuèrent pendant ſept ans. Ce ne fut depuis qu'une anarchie ſanglante & une guerre perpétuelle entre les Suédois qui voulaient avoir un roi indépendant, & les Danois qui étaient preſque toûjours les maîtres. Le clergé tantôt armé pour la patrie, tantôt contre elle, excommuniait, ſe battait & pillait. Il eût mieux valu pour la Suède d'être demeurée payenne que d'être devenue chrétienne à ce prix.

CH. CXIX.

Enfin les Danois l'ayant emporté ſous leur roi *Jean* fils de *Chriſtern I*, les Suédois s'étant ſoumis, & s'étant depuis ſoulevés, ce roi *Jean* fit rendre par ſon ſénat en Dannemarck un arrêt contre le ſénat de Suède, par lequel tous les ſénateurs Suédois étaient condamnés à perdre leur nobleſſe & leurs biens. Ce qui eſt fort ſingulier, c'eſt qu'il fit confirmer cet arrêt par l'empereur *Maximilien*, & que cet empereur écrivit aux états de Suède, *qu'ils euſſent à obéir, qu'autrement il procéderait contre eux ſelon les loix de l'empire.* Je ne ſais comment l'abbé *de Vertot* a oublié dans ſes *Révolutions de Suède* un fait auſſi important, ſoigneuſement recueilli par *Puffendorff*.

Preuve que les empereurs ſe ſont toûjours crus de droit arbitres de l'Europe. 1505.

Ce fait prouve que les empereurs Allemans, ainſi que les papes, ont toûjours prétendu une juriſdiction univerſelle. Il prouve encor que le roi Danois voulait flatter *Maximilien*, dont en effet il obtint la fille pour ſon fils *Chriſtiern II.* Voilà comme les droits s'établiſſent. La chancellerie de *Maximilien* écrivait aux Suédois comme celle de *Charlemagne* eût écrit aux peuples de Bénévent ou de la Guienne. Mais il falait avoir les armées & la puiſſance de *Charlemagne.*

Troupes Françaiſes en Dannemarck.

Ce *Chriſtiern II* après la mort de ſon père, prit des meſures différentes. Au lieu de demander un arrêt à la chambre impériale, il obtint de *François I* roi de France, trois mille hommes. Jamais les Français juſqu'alors n'étaient entrés dans les querelles du nord. Il eſt vraiſemblable que *François I*, qui aſpirait à l'empire, voulait ſe faire un appui du Dannemarck. Les troupes Françaiſes combattirent en Suède ſous *Chriſtiern*, mais elles en furent bien mal récompenſées : congédiées ſans paye, pourſuivies dans leur retour par les payſans, il n'en revint pas trois cent hommes en France ; ſuite ordinaire parmi nous de toute expédition qui ſe fait trop loin de ſa patrie.

Tyrannie, troubles, meurtres comme ailleurs.

Nous verrons dans l'article du luthéraniſme quel tyran était *Chriſtiern*. Un de ſes crimes fut la ſource de ſon châtiment qui lui fit perdre trois royaumes. Il venait de faire un accord avec un adminiſtrateur créé par les états de Suède, nommé *Stenon Sture. Chriſtiern* ſemblait moins craindre cet adminiſtrateur, que le jeune *Guſtave Vaſa*, neveu du roi *Canutſon*, prince d'un courage entreprenant, le héros & l'idole de la

Suède. Il feignit de vouloir conférer avec l'adminiſtrateur dans Stockholm, & demanda qu'on lui amenât ſur ſa flotte à la rade de la ville le jeune *Guſtave* & ſix autres ôtages. CH. CXIX.

A peine furent-ils ſur ſon vaiſſeau qu'il les fit mettre aux fers, & fit voile en Dannemarck avec ſa proie. Alors il prépara tout pour une guerre ouverte. Rome ſe mêlait de cette guerre. Voici comme elle y entra, & comme elle fut trompée. 1518.

Troll archevêque d'Upſal, dont je rapporterai les cruautés en parlant du luthéraniſme, élu par le clergé, confirmé par *Léon X*, & lié d'intérêt avec *Chriſtiern*, avait été dépoſé par les états de Suède en 1517, & condamné à faire pénitence dans un monaſtère. Les états furent excommuniés par le pape ſelon le ſtile ordinaire. Cette excommunication, qui n'était rien par elle-même, était beaucoup par les armes de *Chriſtiern*.

Il y avait alors en Dannemarck un légat du pape nommé *Arcemboldi*, qui avait vendu les indulgences dans les trois royaumes. Telle avait été ſon adreſſe & telle l'imbécillité des peuples, qu'il avait tiré près de deux millions de florins de ces pays les plus pauvres de l'Europe. Il allait les faire paſſer à Rome. *Chriſtiern* les prit, pour faire, diſait-il, la guerre à des excommuniés. Sa guerre fut heureuſe. Il fut reconnu roi, & l'archevêque *Troll* fut rétabli.

C'eſt après ce rétabliſſement que le roi & ſon primat donnèrent dans Stockholm cette fête funeſte, dans laquelle ils firent égorger le ſénat entier & tant de citoyens. Cependant *Guſtave* s'était échappé de ſa priſon, & avait repaſſé en Suède. Il fut obligé de ſe cacher quelque tems dans les montagnes de la Dalécarlie, déguiſé en payſan. Il travailla même aux mines, ſoit pour ſubſiſter, ſoit pour ſe mieux déguiſer. Mais enfin il ſe fit connaître à ces hommes ſauvages, qui déteſtaient d'autant plus la tyrannie, que toute politique était inconnuë à leur ſimplicité ruſtique. Ils le ſuivirent, & *Guſtave Vaſa* ſe vit bientôt à la tête d'une armée. L'uſage des armes à feu n'était point encor connu de ces hommes groſſiers, & peu familier au reſte des Suédois. C'eſt ce qui avait donné toûjours aux Danois la ſupériorité. Mais *Guſtave* ayant fait acheter ſur 1520. *Guſtave Vaſa.*

CH. CXIX.

ſon crédit des mouſquets à Lubeck, combattit bientôt avec des armes égales.

Lubeck ne fournit pas ſeulement des armes, elle envoya des troupes ; ſans quoi *Guſtave* eût eu bien de la peine à réuſſir. C'était une ſimple ville de marchands de qui dépendait la deſtinée de la Suède. *Chriſtiern* était alors en Dannemarck. L'archevêque d'Upſal ſoutint tout le poids de la guerre contre le libérateur. Enfin, ce qui n'eſt pas ordinaire, le parti le plus juſte l'emporta. *Guſtave* après des avantures malheureuſes battit les lieutenans du tyran, & fut maître d'une partie du pays.

Chriſtiern furieux, qui dès longtems avait en ſon pouvoir à Copenhague la mère & la ſœur de *Guſtave*, fit une action, qui même après ce qu'on a vû de lui, parait d'une atrocité preſque incroyable. Il fit jetter, dit-on, ces deux princeſſes
1521. dans la mer, enfermées dans un ſac l'une & l'autre. Il y a des auteurs qui diſent qu'on ſe contenta de les menacer de ce ſupplice.

Ce tyran ſavait ainſi ſe venger, mais il ne ſavait pas combattre. Il aſſaſſinait des femmes, & il n'oſait aller en Suède faire tête à *Guſtave*. Non moins cruel envers ſes Danois qu'envers ſes ennemis, il fut bientôt auſſi exécrable au peuple de Copenhague qu'aux Suédois.

Ces Danois en poſſeſſion alors d'élire leurs rois, avaient le droit de punir un tyran. Les premiers qui renoncèrent à ſa domination furent ceux de Jutland, du duché de Schleſvich, & de la partie du Holſtein qui appartenait à *Chriſtiern*. Son oncle *Frédéric*, duc de Holſtein, profita du juſte ſoulévement des peuples. La force appuya le droit. Tous les habitans de ce qui compoſait autrefois la Cherſonèſe Cimbrique, firent ſignifier au tyran l'acte de ſa dépoſition autentique par le premier magiſtrat de Jutland.

Ce chef de juſtice intrépide, oſa porter à *Chriſtiern* ſa ſentence dans Copenhague même. Le tyran voyant tout le reſte de l'état ébranlé, haï de ſes propres officiers, n'oſant ſe fier à perſonne, reçut dans ſon palais, comme un criminel,
Chriſtiern, tyran dépoſé. ſon arrêt, qu'un ſeul homme deſarmé lui ſignifiait. Il faut conſerver à la poſtérité le nom de ce magiſtrat ; il s'appellait *Mons*. *Mon nom*, diſait-il, *devrait être écrit ſur la porte de*

tous les méchans princes. Le Dannemarck obéït à l'arrêt. Il n'y a point d'exemple d'une révolution ſi juſte, ſi ſubite, & ſi tranquille. Le roi ſe dégrada lui-même en fuyant, & ſe retira en Flandre dans les états de *Charles-Quint* ſon beau-frère, dont il implora longtems le ſecours. CH. CXIX. 1523.

Son oncle *Fréderic* fut élu dans Copenhague roi de Dannemarck, de Norvège & de Suède; mais il n'eut de la couronne de Suède que le titre. *Guſtave Vaſa*, ayant pris dans le même tems Stockholm, fut élu roi par les Suédois, & ſut défendre le royaume qu'il avait délivré. *Chriſtiern*, avec ſon archevêque *Troll*, errant comme lui, fit au bout de quelques années une tentative pour rentrer dans quelques-uns de ſes états. Il avait la reſſource que donnent toûjours les mécontens d'un nouveau régne. Il y en eut en Dannemarck : il y en eut en Suède. Il paſſa avec eux en Norvège. Le roi *Guſtave* avait changé la religion des Suédois. Le roi *Fréderic* permettait que les Danois en changeaſſent. *Chriſtiern* ſe déclarait bon catholique : mais n'en étant ni meilleur prince, ni meilleur général, ni plus aimé, il ne fit qu'un effort inutile.

Abandonné bientôt de tout le monde, il ſe laiſſa mener en Dannemarck en 1532, & finit ſes jours en priſon. L'empereur *Charles-Quint* ſon beau-frère qui ébranla l'Europe, ne fut pas aſſez puiſſant pour le ſeconder. L'archevêque *Troll* d'une ambition inquiète, ayant armé la ville de Lubeck contre le Dannemarck, mourut de ſes bleſſures plus glorieuſement que *Chriſtiern*; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique.

Guſtave libérateur de ſon pays, jouït aſſez paiſiblement de ſa gloire. Il fit le premier connaître aux nations étrangères de quel poids la Suède pouvait être dans les affaires de l'Europe, dans un tems où la politique Européane prenait une nouvelle face, & où l'on commençait à vouloir établir la balance du pouvoir.

François I fit une alliance avec lui, & même, tout luthérien qu'était *Guſtave*, il lui envoya le collier de ſon ordre malgré les ſtatuts. *Guſtave* le reſte de ſa vie ſe fit une étude de régler l'état. Il falut uſer de ſa prudence pour que la religion qu'il avait détruite, ne troublât par ſon gouvernement. Les Dalécarliens qui l'avaient aidé les premiers à monter ſur *François I allié de Vaſa.*

CH. CXIX.

le trône, furent les premiers à l'inquiéter. Leur ruſticité farouche les attachait aux anciens uſages de leur égliſe ; ils n'étaient catholiques que comme ils étaient barbares, par la naiſſance, & par l'éducation. On en peut juger par une requête qu'ils lui préſentèrent ; ils demandèrent que le roi ne portât point d'habits découpés à la mode de France, & qu'on fît bruler tous les citoyens qui feraient gras le vendredi. C'était preſque la ſeule choſe à quoi ils diſtinguaient les catholiques des luthériens.

Le roi étouffa tous ces mouvemens, établit avec adreſſe ſa religion en conſervant des évêques, & en diminuant leurs revenus & leur pouvoir. Les anciennes loix de l'état furent reſpectées ; il fit déclarer ſon fils *Fréderic* ſon ſucceſſeur par les états en 1544, & même il obtint que la couronne reſterait dans ſa maiſon, à condition que ſi ſa race s'éteignait, les états rentreraient dans le droit d'élection ; que s'il ne reſtait qu'une princeſſe, elle aurait une dot ſans prétendre à la couronne.

Ni marquis, ni comtes en ces pays.

Voilà dans quelle ſituation étaient les affaires du nord du tems de *Charles-Quint*. Les mœurs de tous ces peuples étaient ſimples, mais dures ; on n'en était que moins vertueux pour être plus ignorant. Les titres de comte, de marquis, de baron, de chevalier, & la plûpart des ſymboles de la vanité, n'avaient point pénétré chez les Suédois, & peu chez les Danois ; mais auſſi les inventions utiles y étaient ignorées. Ils n'avaient ni commerce réglé, ni manufactures. Ce fut *Guſtave Vaſa*, qui en tirant les Suédois de l'obſcurité, anima auſſi les Danois par ſon exemple.

DE LA HONGRIE.

La Hongrie ſe gouvernait entiérement comme la Pologne : elle éliſait ſes rois dans ſes diètes. Le palatin de Hongrie avait la même autorité que le primat Polonais ; & de plus il était juge entre le roi & la nation. Telle avait été autrefois la puiſſance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du juſticier d'Arragon. On voit que dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toûjours

jours par être balancée. On voulut des monarques, mais jamais de deſpotes. CH. CXIX.

Les nobles avaient les mêmes priviléges qu'en Pologne, je veux dire d'être impunis, & de diſpoſer de leurs ſerfs : la populace était eſclave. La force de l'état était dans la cavalerie, compoſée de nobles & de leurs ſuivans : l'infanterie était un ramas de payſans ſans ordre, qui combattaient dans le tems qui ſuit les ſemailles, juſqu'à celui de la moiſſon.

On ſe ſouvient, que vers l'an 1000 la Hongrie reçut le chriſtianiſme. Le chef des Hongrois *Etienne*, qui voulait être roi, ſe ſervit de la force & de la religion. Le pape *Silveſtre II* lui donna le titre de roi, & même de roi apoſtolique. Des auteurs prétendent que ce fut *Jean XVIII* ou *XIX* qui conféra ces deux honneurs à *Etienne* en 1003 ou 1004. De telles diſcuſſions ne ſont pas le but de mes recherches. Il me ſuffit de conſidérer que c'eſt pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendaient exiger des tributs de la Hongrie, & c'eſt en vertu de ce mot *apoſtolique* que les rois de Hongrie prétendaient donner tous les bénéfices du royaume.

On voit qu'il y a des préjugés par leſquels les rois & les nations entières ſe gouvernent. Le chef d'une nation guerrière n'avait oſé prendre le titre de roi ſans la permiſſion du pape. Ce royaume & celui de Pologne étaient gouvernés ſur le modèle de l'empire Allemand. Cependant les rois de Pologne & de Hongrie, qui ont fait enfin des comtes, n'oſèrent jamais faire des ducs ; loin de prendre le titre de *Majeſté*, on les appellait alors *Votre excellence*. *Excellence titre de roi.*

Les empereurs regardaient même la Hongrie comme un fief de l'empire. En effet *Conrad le ſalique* avait reçu un hommage & un tribut du roi *Pierre* ; & les papes de leur côté ſoutenaient qu'ils devaient donner cette couronne, parce qu'ils avaient les premiers appellé du nom de *roi* le chef de la nation Hongroiſe.

Il faut un moment remonter ici au tems où la maiſon de *France*, qui a fourni des rois au Portugal, à l'Angleterre, à Naples, vit auſſi ſes rejettons ſur le trône de Hongrie.

Vers l'an 1290 le trône étant vacant, l'empereur *Rodolphe de Habsbourg* en donna l'inveſtiture à ſon fils *Albert d'Au-*

CH. CXIX.

triche, comme s'il eût donné un fief ordinaire. Le pape *Nicolas IV* de ſon côté conféra le royaume comme un bénéfice, au petit-fils de ce fameux *Charles d'Anjou* frère de *St. Louis*, roi de Naples & de Sicile. Ce neveu de *St. Louis* était appellé *Charles Martel*, & il prétendait le royaume, parce que ſa mère *Marie de Hongrie* était ſœur du roi Hongrois dernier mort. Ce n'eſt pas chez les peuples libres un titre pour régner que d'être parent de leurs rois. La Hongrie ne prit pour maître ni celui que nommait l'empereur, ni celui que lui donnait le pape. Elle choiſit *André*, ſurnommé *le Vénitien* parce qu'il s'était marié à Veniſe, prince qui d'ailleurs était du ſang royal. Il y eut des excommunications & des guerres; mais après ſa mort, & après celle de ſon concurrent *Charles Martel*, les arrêts du tribunal de Rome furent exécutés.

Le pape donne la Hongrie comme un bénéfice.

Boniface VIII en 1303, quatre mois avant que l'affront qu'il reçut du roi de France, le fit, dit-on, mourir de douleur, jouït de l'honneur de voir plaider devant lui, comme on l'a déja dit, la cauſe de la maiſon d'*Anjou*. La reine de Naples *Marie* parla elle-même devant le conſiſtoire; & *Boniface* donna la Hongrie au prince *Carobert*, fils de *Charles Martel*, & petit-fils de cette *Marie*.

1308. Ce *Carobert* fut donc en effet roi par la grace du pape, ſoutenu de ſon parti & de ſon épée. La Hongrie ſous lui devint plus puiſſante que les empereurs, qui la regardaient comme un fief. *Carobert* réunit la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Tranſilvanie, la Valachie, provinces démembrées du royaume dans la ſuite des tems.

Le fils de *Carobert*, nommé *Louis*, frère de cet *André de Hongrie* que la reine de Naples *Jeanne* ſa femme fit étrangler, accrut encor la puiſſance des Hongrois. Il paſſa au royaume de Naples pour venger le meurtre de ſon frère. Il aida *Charles de Durazzo* à détrôner *Jeanne*, ſans l'aider dans la cruelle mort dont *Durazzo* fit périr cette reine. De retour dans la Hongrie, il y acquit une vraie gloire; car il fut juſte; il fit de ſages loix; il abolit les épreuves du fer ardent & de l'eau bouillante, d'autant plus accréditées que les peuples étaient plus groſſiers.

On remarque toûjours qu'il n'y a guères de grand-homme qui n'ait aimé les lettres. Ce prince cultivait la géométrie & l'aſtronomie. Il protégeait les autres arts. C'eſt à cet eſprit philoſophique ſi rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition des épreuves ſuperſtitieuſes. Un roi qui connaiſſait la ſaine raiſon, était un prodige dans ces climats. Sa valeur fut égale à ſes autres qualités. Ses peuples le chérirent : les étrangers l'admirèrent : les Polonais ſur la fin de ſa vie l'élurent pour leur roi en 1370. Il régna heureuſement, quarante ans en Hongrie, & douze ans en Pologne. Les peuples lui donnèrent le nom de *grand* dont il était digne. Cependant il eſt preſque ignoré en Europe. Il n'avait pas régné ſur des hommes qui ſuſſent tranſmettre ſa gloire aux nations. Qui ſait qu'au quatorziéme ſiécle, il y eut un *Louis le grand* vers les monts Krapak ? CH. CXIX.

Il était ſi aimé, que les états élurent en 1382 ſa fille *Marie*, qui n'était pas encor nubile, & l'appellèrent *Marie roi*, titre qu'ils ont encor renouvellé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maiſon d'*Autriche*.

Tout ſert à faire voir que ſi dans les royaumes héréditaires on peut ſe plaindre des abus du deſpotiſme, les états électifs ſont expoſés à de plus grands orages, & que la liberté même, cet avantage ſi naturel & ſi cher, a quelquefois produit de grands malheurs. La jeune *Marie-roi* était gouvernée, auſſi-bien que l'état, par ſa mère *Elizabeth de Boſnie*. Les ſeigneurs furent mécontens d'*Elizabeth* ; ils ſe ſervirent de leur droit de mettre la couronne ſur une autre tête. Ils la donnèrent à *Charles de Durazzo*, ſurnommé *le petit*, deſcendant en droite ligne du frère de *St. Louis* qui régna dans les deux Siciles. Il arrive de Naples à Bude : il eſt couronné ſolemnellement en 1386, & reconnu roi par *Elizabeth* elle-même.

Voici un de ces événemens étranges ſur leſquels les loix ſont muettes, & qui laiſſent en doute ſi ce n'eſt pas un crime de punir le crime même.

Elizabeth & ſa fille *Marie*, après avoir vécu en intelligence autant qu'il était poſſible avec celui qui poſſédait leur couronne, l'invitent chez elles, & le font aſſaſſiner en leur préſence. Elles ſoulèvent le peuple en leur faveur ; & la jeune *Marie*, toûjours conduite par ſa mère, reprend la couronne.

CH. CXIX. 1386. *Un ban de Croatie condamne une reine à être noyée.*

Quelque tems après *Elizabeth* & *Marie* voyagent dans la baſſe Hongrie. Elles paſſent imprudemment ſur les terres d'un comte de *Hornac* ban de Croatie. Ce ban était ce qu'on appelle en Hongrie *comte ſuprême*, commandant les armées & rendant la juſtice. Il était attaché au roi aſſaſſiné. Lui était-il permis ou non de venger la mort de ſon roi ? Il ne délibéra pas, & parut conſulter la juſtice dans la cruauté de ſa vengeance. Il fait le procès aux deux reines, fait noyer *Elizabeth*, & garde *Marie* en priſon comme la moins criminelle.

Dans le même tems *Sigiſmond*, qui depuis fut empereur, entrait en Hongrie, & venait épouſer la reine *Marie*. Le ban de Croatie ſe crut aſſez puiſſant, & fut aſſez hardi, pour lui amener lui-même cette reine dont il avait fait noyer la mère. Il ſemble qu'il crut n'avoir fait qu'un acte de juſtice ſévère. Mais *Sigiſmond* le fit tenailler & mourir dans les tourmens. Sa mort ſouleva la nobleſſe Hongroiſe, & ce régne ne fut qu'une ſuite de troubles & de factions.

On peut régner ſur beaucoup d'états, & n'être pas un puiſſant prince. Ce *Sigiſmond* fut à la foi empereur, roi de Bohême & de Hongrie. Mais en Hongrie il fut battu par les Turcs, & mis une fois en priſon par ſes ſujets révoltés. En Bohême il fut preſque toûjours en guerre contre les huſſites; & dans l'empire ſon autorité fut preſque toûjours contrebalancée par les priviléges des princes & des villes.

En 1438 *Albert d'Autriche* gendre de *Sigiſmond*, fut le premier prince de la maiſon d'*Autriche* qui régna ſur la Hongrie. Il fut, comme *Sigiſmond*, empereur & roi de Bohême : mais il ne régna que trois ans. Ce régne ſi court fut la ſource des diviſions inteſtines, qui jointes aux irruptions des Turcs, ont dépeuplé la Hongrie, & en ont fait une des malheureuſes contrées de la terre.

Les Hongrois toûjours libres, ne voulurent point pour leur roi d'un enfant que laiſſait *Albert d'Autriche*, & ils choiſirent cet *Uladiſlas*, ou *Ladiſlas*, roi de Pologne, que nous avons vû perdre en 1444 la bataille de Varnes avec la vie.

Fréderic III d'Autriche, empereur d'Allemagne en 1440, ſe dit roi de Hongrie, & ne le fut jamais. Il garda dans Vienne le fils d'*Albert d'Autriche*, que j'appellerai *Ladiſlas*

Albert, pour le diſtinguer de tant d'autres, tandis que le fameux *Jean Huniade* tenait tête en Hongrie à *Mahomet II* vainqueur de tant d'états. Ce *Jean Huniade* n'était pas roi, mais il était général chéri d'une nation libre & guerrière, & nul roi ne fut auſſi abſolu que lui. CH. CXIX.

Après ſa mort la maiſon d'*Autriche* eut la couronne de Hongrie. Ce *Ladiſlas Albert* fut élu. Il fit périr par la main du bourreau un des fils de ce *Jean Huniade* vengeur de la patrie. Mais chez les peuples libres la tyrannie n'eſt pas impunie. *Ladiſlas Albert d'Autriche* fut chaſſé de ce trône ſouillé d'un ſi beau ſang, & paya par l'exil ſa cruauté.

Il reſtait un fils de ce grand *Huniade* : ce fut *Mathias Corvin*, que les Hongrois ne tirèrent qu'à force d'argent des mains de la maiſon d'*Autriche*. Il combattit & l'empereur *Fréderic III*, auquel il enleva l'Autriche, & les Turcs qu'il chaſſa de la haute Hongrie.

Après ſa mort arrivée en 1490, la maiſon d'*Autriche* voulut toûjours ajouter la Hongrie à ſes autres états. L'empereur *Maximilien* rentré dans Vienne ne put obtenir ce royaume. Il fut déféré à un roi de Bohême nommé encor *Ladiſlas*, que j'appellerai *Ladiſlas de Bohême*.

Rois de Hongrie électifs. Nobles preſque ſouverains. Peuples ſerfs.

Les Hongrois en ſe choiſiſſant ainſi leurs rois, reſtraignaient toûjours leur autorité, à l'exemple des nobles en Pologne, & des électeurs de l'empire. Mais il faut avouer que les nobles de Hongrie étaient de petits tyrans, qui ne voulaient point être tyranniſés. Leur liberté était une indépendance funeſte, & ils réduiſaient le reſte de la nation à un eſclavage ſi miſérable, que tous les habitans de la campagne ſe ſoulevèrent contre des maîtres trop durs. Cette guerre civile, qui dura quatre années, affaiblit encor ce malheureux royaume. La nobleſſe mieux armée que le peuple, & poſſédant tout l'argent, eut enfin le deſſus ; & la guerre finit par le redoublement des chaînes du peuple, qui eſt encor réellement eſclave de ſes ſeigneurs.

Rois nobles, & peuples miſérables.

Un pays ſi longtems dévaſté, & dans lequel il ne reſtait qu'un peuple eſclave & mécontent, ſous des maîtres preſque toûjours diviſés, ne pouvait plus réſiſter par lui-même aux armes des ſultans Turcs. Auſſi quand le jeune *Louis II* fils

CH. CXIX.

de ce *Ladiſlas de Bohême*, & beau-frère de l'empereur *Charles-Quint*, voulut ſoutenir les efforts de *Soliman*, toute la Hongrie ne put dans cette extrême néceſſité lui fournir une armée de trente mille combattans. Un cordelier nommé *Tomoré*, général de cette armée dans laquelle il y avait cinq évêques, promit la victoire au roi *Louis*. L'armée fut détruite à la célèbre journée de Mohats en 1526. Le roi fut tué, & *Soliman* vainqueur parcourut tout ce royaume malheureux, dont il emmena plus de deux cent mille captifs.

En vain la nature a placé dans ce pays des mines d'or, & les vrais tréſors des bleds & des vins; en vain elle y forme des hommes robuſtes, bien-faits, ſpirituels; on ne voyait preſque plus qu'un vaſte déſert, des villes ruinées, des campagnes dont on labourait une partie les armes à la main, des villages creuſés ſous terre où les habitans s'enſeveliſſaient avec leurs grains & leurs beſtiaux, une centaine de châteaux fortifiés, dont les poſſeſſeurs diſputaient la ſouveraineté aux Turcs & aux Allemans.

Il y avait encor pluſieurs beaux pays de l'Europe dévaſtés, incultes, inhabités, tels que la moitié de la Dalmatie, le nord de la Pologne, les bords du Tanaïs, la fertile contrée de l'Ukraine, tandis qu'on allait chercher des terres dans un nouvel univers & aux bornes de l'ancien.

DE L'ECOSSE.

Dans ce tableau du gouvernement politique du nord, je ne dois pas oublier l'Ecoſſe, dont je parlerai encor en traitant de la religion.

L'Ecoſſe entrait un peu plus que le reſte dans le ſyſtême de l'Europe, parce que cette nation ennemie des Anglais qui voulaient la dominer, était alliée de la France depuis longtems. Il n'en coûtait pas beaucoup aux rois de France pour faire armer les Ecoſſais. On voit que *François I* n'envoya que trente mille écus (qui font aujourd'hui cent trente mille de nos livres) au parti qui devait en 1543 faire déclarer la guerre aux Anglais. En effet l'Ecoſſe eſt ſi pauvre, qu'aujourd'hui qu'elle

Digitized by Google

eſt réunie à l'Angleterre, elle ne paye que la quarantiéme partie des ſubſides des deux royaumes. *a*)

CH. CXIX.

Un état pauvre, voiſin d'un état riche, eſt à la longue vénal. Mais tandis que cette province ne ſe vendit point, elle fut redoutable. Les Anglais qui ſubjuguèrent ſi aiſément l'Irlande ſous *Henri II*, ne purent dominer en Ecoſſe. *Edouard III* grand guerrier & adroit politique, la domta, mais ne put la garder. Il y eut toûjours entre les Ecoſſais & les Anglais une inimitié & une jalouſie pareille à celle qu'on voit aujourd'hui entre les Portugais & les Eſpagnols. La maiſon des *Stuarts* régnait ſur l'Ecoſſe depuis 1370. Jamais maiſon n'a été plus infortunée. *Jacques I* après avoir été priſonnier en Angleterre dix-huit années, fut aſſaſſiné par ſes ſujets en 1444. *Jacques II* fut tué dans une expédition malheureuſe à Roxboroug à l'âge de vingt-neuf ans. *Jacques III* n'en ayant pas encor trente-cinq, fut tué par ſes ſujets en bataille rangée. *Jacques IV*, gendre du roi d'Angleterre *Henri VII*, périt âgé de trente-neuf ans en 1513 dans une bataille contre les Anglais, après un régne très malheureux. *Jacques V* mourut dans la fleur de ſon âge à trente ans en 1542.

Maiſon Stuart, la plus infortunée qui jamais ait été ſur le trône.

Nous verrons la fille de *Jacques V*, plus malheureuſe que tous ſes prédéceſſeurs, augmenter le nombre des reines mortes par la main des bourreaux. *Jacques VI* ſon fils ne fut roi d'Ecoſſe, d'Angleterre & d'Irlande, que pour jetter par ſa faibleſſe les fondemens des révolutions qui ont porté la tête de *Charles I* ſur un échaffaut, qui ont fait languir *Jacques VII* dans l'exil, & qui tiennent encor cette famille infortunée errante loin de ſa patrie. Le tems le moins funeſte de cette maiſon était celui de *Charles-Quint* & de *François I.* C'était alors que régnait *Jacques V* père de *Marie Stuart*, & qu'après ſa mort ſa veuve *Marie de Lorraine*, mère de *Marie Stuart*, eut la régence du royaume. Les troubles ne commencèrent à naître que ſous la régence de cette *Marie de Lorraine :* & la religion, comme on le verra, en fut le premier prétexte.

Je n'étendrai pas davantage ce recenſement des royaumes

a) Ceci était écrit en 1740.

CH. CXIX. du nord au ſeiziéme ſiécle. J'ai déja expoſé en quels termes étaient enſemble l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Eſpagne. Ainſi je me ſuis donné une connaiſſance préliminaire des intérêts du nord & du midi. Il faut voir plus particuliérement ce que c'était que l'empire.

CHAPITRE CENT-VINGTIEME.

De l'Allemagne & de l'empire, aux quinziéme & ſeiziéme ſiécles.

LE nom d'empire d'occident ſubſiſtait toûjours. Ce n'était guères depuis très longtems qu'un titre onéreux ; & il y parut bien, puiſque l'ambitieux *Édouard III* à qui les électeurs l'offrirent en 1348, n'en voulut point. L'empereur *Charles IV* regardé comme le légiſlateur de l'empire, ne put obtenir du pape *Innocent VI* & des barons Romains, la permiſſion de ſe faire couronner empereur à Rome, qu'à condition qu'il ne coucherait pas dans la ville. Sa fameuſe *bulle d'or* mit quelque ordre dans l'anarchie de l'Allemagne. Le nombre des électeurs fut fixé par cette loi, qu'on regarda comme fondamentale, & à laquelle on a dérogé depuis. De ſon tems les villes impériales eurent voix délibérative dans les diètes. Toutes les villes de la Lombardie étaient réellement libres ; & l'empire ne conſervait ſur elles que des droits. Chaque ſeigneur continua d'être ſouverain dans ſes terres en Allemagne & en Lombardie pendant tous les régnes ſuivans.

Les tems de *Venceſlas*, de *Robert*, de *Joſſe*, de *Sigiſmond*, furent des tems obſcurs, où l'on ne voit aucune trace de la majeſté de l'empire, excepté dans le concile de Conſtance que *Sigiſmond* convoqua, & où il parut dans toute ſa gloire ; mais dont il ſortit avec la honte d'avoir violé le droit des gens en laiſſant bruler *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*.

Les empereurs n'avaient plus de domaines ; ils les avaient cédés aux évêques & aux villes, tantôt pour ſe faire un appui contre les ſeigneurs des grands fiefs, tantôt pour avoir de l'argent.

l'argent. Il ne leur reſtait que la ſubvention des mois Romains; taxe qu'on ne payait qu'en tems de guerre, & pour la vaine cérémonie de la couronne, & du voyage de Rome. Il était donc abſolument néceſſaire d'élire un chef puiſſant par lui-même; & ce fut ce qui mit le ſceptre dans la maiſon d'*Autriche*. Il falait un prince dont les états puſſent d'un côté communiquer à l'Italie, & de l'autre réſiſter aux inondations des Turcs. L'Allemagne trouvait cet avantage avec *Albert II* duc d'Autriche, roi de Bohême & de Hongrie; & c'eſt ce qui fixa la dignité impériale dans ſa maiſon: le trône y fut héréditaire ſans ceſſer d'être électif. *Albert* & ſes ſucceſſeurs furent choiſis, parce qu'ils avaient de grands domaines; & *Rodolphe de Habsbourg*, tige de cette maiſon, avait été élu parce qu'il n'en avait point. La raiſon en eſt palpable. *Rodolphe* fut choiſi dans un tems où les maiſons de *Saxe* & de *Souabe* avaient fait craindre le deſpotiſme, & *Albert II*, dans un tems où l'on croyait la maiſon d'*Autriche* aſſez puiſſante pour défendre l'empire, & non aſſez pour l'aſſervir. CH. CXX.

Fréderic III eut l'empire à ce titre. L'Allemagne de ſon tems fut dans la langueur & dans la tranquillité. Il ne fut pas auſſi puiſſant qu'il aurait pû l'être; & nous avons vû qu'il était bien loin d'être *ſouverain de la chrétienté*, comme le porte ſon épitaphe.

Maximilien I n'étant encor que roi des Romains, commença la carrière la plus glorieuſe par la victoire de Guinegaſte en Flandre qu'il remporta contre les Français en 1479, & par le traité de 1492, qui lui aſſura la Franche-Comté, l'Artois, & le Charolois. Mais ne tirant rien des Pays-bas qui appartenaient à ſon fils *Philippe le beau*, rien des peuples de l'Allemagne, & peu de choſe de ſes états tenus en échec par la France, il n'aurait jamais eu de crédit en Italie ſans la ligue de Cambrai, & ſans *Louis XII* qui travailla pour lui.

D'abord le pape & les Vénitiens l'empêchèrent en 1508 de venir ſe faire couronner empereur à Rome, & il prit le titre d'*empereur élu*, ne pouvant être empereur couronné par le pape. On le vit depuis la ligue de Cambrai recevoir en 1513 une ſolde de cent écus par jour du roi d'Angleterre *Henri VIII*. Il avait dans ſes états d'Allemagne des hommes *Maximilien pochi danari.*

CH. CXX. avec leſquels on pouvait combattre des Turcs ; mais il n'avait pas les tréſors avec leſquels la France, l'Angleterre & l'Italie combattaient alors.

Etat de l'Allemagne.

L'Allemagne était devenue véritablement une république de princes & de villes, quoique le chef s'expliquât dans ſes édits en maître abſolu de l'univers. Elle était dès l'an 1500 diviſée en dix cercles, & les directeurs de ces cercles, étant des princes ſouverains, les généraux & les colonels des cercles étant payés par les provinces, & non par l'empereur, cet établiſſement, qui liait toutes les parties de l'Allemagne enſemble, en aſſurait la liberté. La chambre impériale, qui jugeait en dernier reſſort, payée par les princes & par les villes, & ne réſidant point dans les domaines particuliers du monarque, était encor un appui de la liberté publique. Il eſt vrai qu'elle ne pouvait jamais mettre ſes arrêts à exécution contre de grands princes, à moins que l'Allemagne ne la ſecondât ; mais cet abus même de la liberté en prouvait l'exiſtence. Cela eſt ſi vrai, que la cour aulique, qui prit ſa forme en 1512, & qui ne dépendait que des empereurs, fut bientôt le plus ferme appui de leur autorité.

L'Allemagne ſous cette forme de gouvernement était alors auſſi heureuſe qu'aucun autre état du monde. Peuplée d'une nation guerrière & capable des plus grands travaux militaires, il n'y avait pas d'apparence que les Turcs puſſent jamais la ſubjuguer. Son terrain eſt aſſez bon & aſſez bien cultivé pour que ſes habitans n'en cherchaſſent pas d'autres, comme autrefois ; & ils n'étaient ni aſſez riches, ni aſſez pauvres, ni aſſez unis pour conquérir toute l'Italie.

Mais quel était alors le droit ſur l'Italie, & ſur l'empire Romain ? Le même que celui des *Othons*, & de la maiſon impériale de *Souabe* ; le même qui avait coûté tant de ſang, & qui avait ſouffert tant d'altérations, depuis que *Jean XII* patrice de Rome auſſi-bien que pape, au lieu de réveiller le courage des anciens Romains, avait eu l'imprudence d'appeller les étrangers. Rome ne pouvait que s'en repentir, & depuis ce tems il y eut toûjours une guerre ſourde entre l'empire & le ſacerdoce, auſſi-bien qu'entre les droits des empereurs, & les libertés des provinces d'Italie. Le titre de *Céſar* n'était

qu'une ſource de droits conteſtés, de diſputes indéciſes, de grandeur apparente & de faibleſſe réelle. Ce n'était plus le tems où les *Othons* faiſaient des rois & leur impoſaient des tributs. Si le roi de France *Louis XII* s'était entendu avec les Vénitiens au lieu de les battre, jamais probablement les empereurs ne ſeraient revenus en Italie. Mais il falait néceſſairement, par les diviſions des princes Italiens, & par la nature du gouvernement pontifical, qu'une grande partie de ce pays fût toûjours la proie des étrangers. CH. CXX.

CHAPITRE CENT-VINGT-UNIEME.

Uſages des quinziéme & ſeiziéme ſiécles, & de l'état des beaux arts.

ON voit qu'en Europe il n'y avait guères de ſouverains abſolus. Les empereurs avant *Charles-Quint* n'avaient oſé prétendre au deſpotiſme. Les papes étaient beaucoup plus maîtres à Rome qu'auparavant, mais moins dans l'égliſe. Les couronnes de Hongrie & de Bohême étaient encor électives, ainſi que toutes celles du nord; & l'élection ſuppoſe néceſſairement un contract entre le roi & la nation. Les rois d'Angleterre ne pouvaient ni faire des loix, ni en abuſer ſans le concours du parlement. *Iſabelle* en Caſtille avait reſpecté les priviléges des *Cortes*, qui ſont les états du royaume. *Ferdinand le catholique* n'avait pû en Arragon détruire l'autorité du juſticier, qui ſe croyait en droit de juger les rois. La France ſeule depuis *Louis XI* s'était tournée en état purement monarchique, gouvernement heureux lorſqu'un roi tel que *Louis XII* répara, par ſon amour pour ſon peuple, toutes les fautes qu'il commit avec les étrangers; mais gouvernement le pire de tous ſous un roi faible ou méchant. *Peu de princes abſolus.*

La police générale de l'Europe s'était perfectionnée, en ce que les guerres particulières des ſeigneurs féodaux n'étaient plus permiſes nulle part par les loix; mais il reſtait l'uſage des duels. *Voyez les chapitres des duels & des tournois.*

Les décrets des papes, toûjours ſages, & de plus toûjours

utiles à la chrétienté dans ce qui ne concernait pas leurs intérêts perſonnels, anathématiſaient ces combats : mais pluſieurs évêques les permettaient. Les parlemens de France les ordonnaient quelquefois, témoin celui de *Legris* & de *Carrouge* ſous *Charles VI.* Il ſe fit beaucoup de duels depuis aſſez juridiquement. Le même abus était auſſi appuyé en Allemagne, en Italie, & en Eſpagne, par des formes regardées comme eſſentielles. On ne manquait pas ſurtout de ſe confeſſer & de communier avant de ſe préparer au meurtre. Le bon chevalier *Bayard* faiſait toûjours dire une meſſe lorſqu'il allait ſe battre en duel. Les combattans choiſiſſaient un parrain, qui prenait ſoin de leur donner des armes égales, & ſurtout de voir s'ils n'avaient point ſur eux quelques enchantemens ; car rien n'était plus crédule qu'un chevalier.

CH. CXXI.

On vit quelquefois de ces chevaliers partir de leurs pays pour aller chercher un duel dans un autre, ſans autre raiſon que l'envie de ſe ſignaler. On a vû que le duc *Jean de Bourbonnois* fit déclarer en 1414, *Qu'il irait en Angleterre avec ſeize chevaliers combattre à outrance pour éviter l'oiſiveté, & pour mériter la grace de la très-belle dont il eſt ſerviteur.*

Les tournois quoiqu'encor condamnés par les papes, étaient partout en uſage. On les appellait toûjours *Ludi Gallici*, parce que *Géofroi de Preuilly* en avait rédigé les loix au onziéme ſiécle. Il y avait eu plus de cent chevaliers tués dans ces jeux, & ils n'en étaient que plus en vogue. C'eſt ce qui a été détaillé au chapitre des *tournois.*

L'art de la guerre, l'ordonnance des armées, les armes offenſives & défenſives, étaient tout autres encor qu'aujourd'hui.

Armes.

L'empereur *Maximilien* avait mis en uſage les armes de la phalange Macédonienne, qui étaient des piques de dix-huit pieds : les Suiſſes s'en ſervirent dans les guerres du Milanais, mais ils les quittèrent pour l'eſpadon à deux mains.

Les arquebuſes étaient devenues une arme offenſive indiſpenſable contre ces remparts d'acier dont chaque gendarme était couvert. Il n'y avait guères de caſque & de cuiraſſe à l'épreuve de ces arquebuſes. La gendarmerie, qu'on appellait *la bataille*, combattait à pied comme à cheval : celle de France au quinziéme ſiécle était la plus eſtimée.

Digitized by Google

L'infanterie Allemande & l'Eſpagnole étaient réputées les meilleures. Le cri d'armes était aboli preſque partout. Il y a eu des modes dans la guerre comme dans les habillemens. CH. CXXL

Quant au gouvernement des états, je vois des cardinaux preſque à la tête de tous les royaumes. C'eſt en Eſpagne un *Ximénès* ſous *Iſabelle*, qui après la mort de ſa reine eſt régent du royaume, qui toûjours vêtu en cordelier, met ſon faſte à fouler ſous ſes ſandales le faſte Eſpagnol; qui lève une armée à ſes propres dépens, la conduit en Afrique & prend Oran; qui enfin eſt abſolu, juſqu'à ce que le jeune *Charles-Quint* le renvoye à ſon archevêché de Tolède, & le faſſe mourir de douleur. *Cardinaux à la tête de tous les états.*

On voit *Louis XII* gouverné par le cardinal *d'Amboiſe*. *François I* a pour miniſtre le cardinal *Duprat*. *Henri VIII* eſt pendant vingt ans ſoumis au cardinal *Volſey* fils d'un boucher, homme auſſi faſtueux que *d'Amboiſe*, qui comme lui voulut être pape, & qui n'y réuſſit pas mieux. *Charles-Quint* prit pour ſon miniſtre en Eſpagne, ſon précepteur le cardinal *Adrien*, que depuis il fit pape: & le cardinal *Granvelle* gouverna enſuite la Flandre. Le cardinal *Martinuſius* fut maître en Hongrie ſous *Ferdinand* frère de *Charles-Quint*.

Si tant d'eccléſiaſtiques ont régi des états tous militaires, ce n'eſt pas ſeulement parce que les rois ſe fiaient plus aiſément à un prêtre qu'ils ne craignaient point, qu'à un général d'armée qu'ils redoutaient; c'eſt encor parce que ces hommes d'égliſe étaient ſouvent plus inſtruits, plus propres aux affaires, que les généraux & les courtiſans.

Ce ne fut que dans ce ſiécle que les cardinaux ſujets des rois commencèrent à prendre le pas ſur les chanceliers. Ils le diſputaient aux électeurs, & le cédaient en France & en Angleterre aux chanceliers de ces royaumes; & c'eſt encor une des contradictions que les uſages de l'orgueil avaient introduites dans la république chrétienne. Les régiſtres du parlement d'Angleterre font foi que le chancelier *Varham* précéda le cardinal *Volſey* juſqu'à l'année 1516. *Préſéances.*

Le terme de *Majeſté* commençait à être affecté par les rois. Leurs rangs étaient réglés à Rome. L'empereur avait ſans con-

tredit les premiers honneurs. Après lui venait le roi de France
CH. CXXI. ſans aucune concurrence : la Caſtille, l'Arragon, le Portugal, la Sicile alternaient avec l'Angleterre : puis venaient l'Ecoſſe, la Hongrie, la Navarre, Chypre, la Bohême, & la Pologne. Le Dannemarck & la Suède étaient les derniers. Ces préſéances cauſèrent depuis de violens démêlés. Preſque tous les rois ont voulu être égaux ; mais aucun n'a jamais conteſté le premier rang aux empereurs ; ils l'ont conſervé en perdant leur puiſſance.

Tous les uſages de la vie civile différaient des nôtres ; le pourpoint & le petit manteau étaient devenus l'habit de toutes les cours. Les hommes de robe portaient partout la robe longue & étroite, les marchands une petite robe qui deſcendait à la moitié des jambes.

Il n'y avait ſous *François I* que deux coches dans Paris, l'un pour la reine, l'autre pour *Diane de Poitiers*. Hommes & femmes allaient à cheval.

Luxe. Les richeſſes étaient tellement augmentées, que *Henri VIII* roi d'Angleterre promit en 1519 une dot de trois cent trente-trois mille écus d'or à ſa fille *Marie*, qui devait épouſer le fils aîné de *François I.* On n'en avait jamais donné une ſi forte.

L'entrevuë de *François I* & de *Henri* fut longtems célèbre par ſa magnificence. Leur camp fut appellé *le camp du drap d'or* : mais cet appareil paſſager, & cet effort de luxe, ne ſuppoſait pas cette magnificence générale, & ces commodités d'uſage ſi ſupérieures à la pompe d'un jour, & qui ſont aujourd'hui ſi communes. L'induſtrie n'avait point changé en palais ſomptueux les cabanes de bois & de plâtre qui formaient les ruës de Paris. Londres était encor plus mal bâtie, & la vie y était plus dure. Les plus grands ſeigneurs menaient à cheval leurs femmes en croupe à la campagne. C'était ainſi que voyageaient toutes les princeſſes, couvertes d'une cappe de toile cirée dans les ſaiſons pluvieuſes. On n'allait point autrement aux palais des rois. Cet uſage ſe conſerva juſqu'au milieu du dix-ſeptiéme ſiécle. La magnificence de *Charles-Quint*, de *François I*, de *Henri VIII*, de *Leon X*, n'étaient que pour les jours d'éclat & de ſolemnité. Aujourd'hui les

ſpectacles journaliers, la foule des chars dorés, les milliers de fanaux qui éclairent pendant la nuit les grandes villes, forment un plus beau ſpectacle, & annoncent plus d'abondance, que les plus brillantes cérémonies des monarques du ſeiziéme ſiécle. CH. CXXI.

On commençait dès le tems de *Louis XII* à ſubſtituer aux fourrures précieuſes les étoffes d'or & d'argent qui ſe fabriquaient en Italie. Il n'y en avait point encor à Lyon. L'orfévrerie était groſſière. *Louis XII* l'ayant défendue dans ſon royaume par une loi ſomptuaire indiſcrète, les Français firent venir leur argenterie de Veniſe. Les orfèvres de France furent réduits à la pauvreté, & *Louis XII* révoqua ſagement la loi.

François I, devenu œconome ſur la fin de ſa vie, défendit les étoffes d'or & de ſoye. *Henri III* renouvella cette défenſe. Mais ſi ces loix avaient été obſervées, les manufactures de Lyon étaient perduës. Ce qui détermina à faire ces loix, c'eſt qu'on tirait la ſoye de l'étranger. On ne permit ſous *Henri II* des habits de ſoye qu'aux évêques. Les princes & les princeſſes eurent la prérogative excluſive d'avoir des habits rouges, ſoit en ſoye, ſoit en laine. Enfin en 1563, il n'y eut que les princes & les évêques qui eurent le droit de porter des ſouliers de ſoye.

Toutes ces loix ſomptuaires ne prouvent autre choſe ſinon que le gouvernement n'avait pas toûjours de grandes vuës, & qu'il parut plus aiſé aux miniſtres de proſcrire l'induſtrie que de l'encourager.

Les meuriers n'étaient encor cultivés qu'en Italie & en Eſpagne. L'or trait ne ſe fabriquait qu'à Veniſe & à Milan. Cependant les modes des Français ſe communiquaient déja aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre, & à la Lombardie. Les hiſtoriens Italiens ſe plaignent que depuis le paſſage de *Charles VIII* on affectait chez eux de s'habiller à la françaiſe, & de faire venir de France tout ce qui ſervait à la parure.

Le pape *Jules II* fut le premier qui laiſſa croître ſa barbe, pour inſpirer par cette ſingularité un nouveau reſpect aux peuples. *François I*, *Charles-Quint*, & tous les autres rois, ſuivirent cet exemple, adopté à l'inſtant par leurs courtiſans. Mais les gens de robe, toûjours attachés à l'ancien uſage, quel

CH. CXXI.

qu'il ſoit, continuaient de ſe faire raſer, tandis que les jeunes guerriers affectaient la marque de la gravité & de la vieilleſſe. C'eſt une petite obſervation, mais elle entre dans l'hiſtoire des uſages.

Ce qui eſt bien plus digne de l'attention de la poſtérité, ce qui doit l'emporter ſur toutes ces coutumes introduites par le caprice, ſur toutes ces loix abolies par le tems, ſur les querelles des rois qui paſſent avec eux, c'eſt la gloire des arts qui ne paſſera jamais. Cette gloire a été pendant tout le ſeiziéme ſiécle, le partage de la ſeule Italie. Rien ne rappelle davantage l'idée de l'ancienne Grèce; car ſi les arts fleurirent en Grèce au milieu des guerres étrangères & civiles, ils eurent en Italie le même ſort; & preſque tout y fut porté à ſa perfection; tandis que les armées de *Charles-Quint* ſaccagèrent Rome, que *Barberouſſe* ravagea les côtes, & que les diſſenſions des princes & des républiques troublèrent l'intérieur du pays.

Beaux arts dans la ſeule Italie.

L'Italie eut dans *Guichardin* ſon *Thucidide*, ou plutôt ſon *Xénophon*; car il commanda quelquefois dans les guerres qu'il écrivit. Il n'y eut en aucune province d'Italie d'orateurs comme les *Démoſthènes*, les *Péricles*, les *Eſchines*. Le gouvernement ne comportait preſque nulle part cette eſpèce de mérite. Celui du théâtre, quoique très inférieur à ce que fut depuis la ſcène françaiſe, pouvait être comparé à la ſcène grecque qu'elle faiſait revivre; & la ſeule *Mandragore* de *Machiavel* vaut peut-être mieux que toutes les comédies d'*Ariſtophane*. *Machiavel* d'ailleurs était un excellent hiſtorien, & un bel eſprit, avec lequel *Ariſtophane* ne peut entrer en aucune ſorte de comparaiſon. Le cardinal *Bibiena* avait fait revivre la comédie grecque, & *Triſſino*, archevêque de Bénévent, la tragédie, dès le commencement du ſeiziéme ſiécle. *Ruccelai* ſuivit bientôt l'archevêque *Triſſino*. On traduiſit à Veniſe les meilleures piéces de *Plaute*, & on les traduiſit en vers comme elles doivent l'être, puiſque c'eſt en vers que *Plaute* les écrivit; elles furent jouées avec ſuccès ſur les théâtres de Veniſe & dans les couvens où l'on cultivait les lettres.

Les Italiens en imitant les tragiques Grecs & les comiques Latins, ne les égalèrent pas; mais ils firent de la paſtorale un genre

genre nouveau, dans lequel ils n'avaient point de guides, & où perſonne ne les a ſurpaſſés. L'*Aminta* du *Taſſe*, & le *Paſtor* CH. CXXI. *Fido* du *Guarini*, ſont encor le charme de tous ceux qui entendent l'italien.

Preſque toutes les nations polies de l'Europe ſentirent alors le beſoin de l'art théâtral, qui raſſemble les citoyens, adoucit les mœurs, & conduit à la morale par le plaiſir. Les Eſpagnols approchèrent un peu des Italiens; mais ils ne purent parvenir à faire aucun ouvrage régulier. Il y eut un théâtre en Angleterre, mais il était encor plus ſauvage. *Shakeſpéar* donna de la réputation à ce théâtre ſur la fin du ſeiziéme ſiécle. Son génie perça au milieu de la barbarie, comme *Lopes de Vega* en Eſpagne. C'eſt dommage qu'il y ait beaucoup plus de barbarie encor que de génie dans les ouvrages de *Shakeſpéar*: pourquoi des ſcènes entières du *Paſtor Fido* ſont-elles ſuës par cœur aujourd'hui à Stockholm & à Pétersbourg? & pourquoi aucune piéce de *Shakeſpéar* n'a-t-elle pû paſſer la mer? C'eſt que le bon eſt recherché de toutes les nations. Un peuple qui aurait des tragédies, des tableaux, une muſique, uniquement de ſon goût, & réprouvés de tous les autres peuples policés, ne pourra jamais ſe flatter juſtement d'avoir le bon goût en partage.

Les Italiens réuſſirent ſurtout dans les grands poëmes de longue haleine; genre d'autant plus difficile que l'uniformité de la rime & des ſtances à laquelle ils s'aſſervirent, ſemblait devoir étouffer le génie.

Si on veut mettre ſans préjugé dans la balance l'*Odyſſée* d'*Homère* avec le *Roland* de l'*Arioſte*, l'italien l'emporte à tous égards. Tous deux ayant le même défaut, l'intempérance de l'imagination, & le romaneſque incroyable; l'*Arioſte* a racheté ce défaut par des allégories ſi vrayes, par des ſatyres ſi fines, par une connaiſſance ſi approfondie du cœur humain, par les graces du comique qui ſuccèdent ſans ceſſe à des traits terribles, enfin par des beautés ſi innombrables en tout genre, qu'il a trouvé le ſecret de faire un monſtre admirable.

A l'égard de l'*Iliade*, que chaque lecteur ſe demande à lui-même ce qu'il penſerait s'il liſait pour la première fois ce poëme, & celui du *Taſſe*, en ignorant les noms des auteurs,

CH. CXXI.

& les tems où ces ouvrages furent compoſés, en ne prenant enfin pour juge que ſon plaiſir. Pourrait-il ne pas donner en tout ſens la préférence au *Taſſe* ? Ne trouverait-il pas dans l'italien plus de conduite, d'intérêt, de varieté, de juſteſſe, de graces, & de cette molleſſe qui relève le ſublime ? Encor quelques ſiécles, & on n'en fera peut-être pas de comparaiſon.

Il paraît indubitable que la peinture fut portée dans ce ſeiziéme ſiécle à une perfection que les Grecs ne connurent jamais, puiſque non-ſeulement ils n'avaient pas cette varieté de couleurs que les Italiens employèrent, mais qu'ils ignoraient l'art de la perſpective & du clair-obſcur.

La ſculpture, art plus facile & plus borné, fut celui où les Grecs excellèrent ; & la gloire des Italiens eſt d'avoir approché de leurs modèles. Ils les ont ſurpaſſé dans l'architecture ; & de l'aveu de toutes les nations, rien n'a jamais été comparable au temple principal de Rome moderne, le plus beau, le plus vaſte, le plus hardi qui jamais ait été dans l'univers.

La muſique ne fut bien cultivée qu'après ce ſeiziéme ſiécle ; mais les plus fortes préſomptions font penſer qu'elle eſt très ſupérieure à celle des Grecs, qui n'ont laiſſé aucun monument par lequel on pût ſoupçonner qu'ils chantaſſent en parties.

La gravure en eſtampes, inventée à Florence au milieu du quinziéme ſiécle, était un art tout nouveau qui était alors dans ſa perfection. Les Allemans jouiſſaient de la gloire d'avoir inventé l'imprimerie à-peu-près dans le tems que la gravure fut connue, & par ce ſeul ſervice ils multiplièrent les connaiſſances humaines. Il n'eſt pas vrai, comme le diſent les auteurs Anglais de l'*hiſtoire univerſelle*, que *Fauſte* fut condamné au feu par le parlement de Paris comme ſorcier. Mais il eſt vrai que ſes facteurs, qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, furent accuſés de magie. Cette accuſation n'eut aucune ſuite. C'eſt ſeulement une triſte preuve de la groſſière ignorance dans laquelle on était plongé, & que l'art même de l'imprimerie ne put diſſiper de longtems. Le parlement fit ſaiſir en 1474 tous les livres qu'un des facteurs de Mayence avait apportés. C'eſt ce que nous avons vû à l'article de *Louis XI.*

Premiers livres imprimés ſaiſis en France comme œuvres de ſorciers.

Il n'eût pas fait cette démarche dans un tems plus éclairé; mais tel eſt le ſort des compagnies les plus ſages, qui n'ont d'autres régles que leurs anciens uſages & leurs formalités. Tout ce qui eſt nouveau les effarouche. Ils s'oppoſent à tous les arts naiſſans, à toutes les vérités contraires aux erreurs de leur enfance, à tout ce qui n'eſt pas dans l'ancien goût & dans l'ancienne forme. C'eſt par cet eſprit que ce même parlement a réſiſté ſi longtems à la réforme du calendrier, qu'il a défendu d'enſeigner d'autre doctrine que celle d'*Ariſtote*, qu'il a proſcrit l'émétique, qu'il a falu pluſieurs lettres de juſſion pour lui faire enrégiſtrer les lettres de pairie d'un *Montmorenci*, qu'il s'eſt refuſé quelque tems à l'établiſſement de l'académie Françaiſe, & qu'il s'eſt enfin oppoſé de nos jours à l'inoculation de la petite vérole, & au débit de l'*Encyclopédie*. CH. CXXI.

Comme aucun membre d'une compagnie ne répond des délibérations du corps, les avis les moins raiſonnables paſſent quelquefois ſans contradiction. C'eſt pourquoi le duc de *Sulli* dit dans ſes mémoires, » que ſi la ſageſſe deſcendait ſur la » terre, elle aimerait mieux ſe loger dans une ſeule tête que » dans celles d'une compagnie. «

Louis XI qui ne pouvait être méchant quand il ne s'agiſſait pas de ſes intérêts, & dont la raiſon était ſupérieure quand elle n'était pas aveuglée par ſes paſſions, ôta la connaiſſance de cette affaire au parlement; il ne ſouffrit pas que la France fût à jamais deshonorée par la proſcription de l'imprimerie, & fit payer aux artiſtes de Mayence le prix de leurs livres.

Nulle vraye philoſophie avant Galilée.

La vraye philoſophie ne commença à luire aux hommes que ſur la fin du ſeiziéme ſiécle. *Galilée* fut le premier qui fit parler à la phyſique le langage de la vérité & de la raiſon. C'était un peu avant que *Copernic*, ſur les frontières de la Pologne, découvrit le véritable ſyſtême du monde. *Galilée* fut non-ſeulement le premier bon phyſicien, mais il écrivit auſſi élégamment que *Platon*; & il eut ſur le philoſophe Grec l'avantage incomparable de ne dire que des choſes certaines & intelligibles. La manière dont ce grand-homme fut traité par l'inquiſition ſur la fin de ſes jours, imprimerait une honte éternelle à l'Italie, ſi cette honte n'était pas effacée par la gloire

même de *Galilée*. Sept inquiſiteurs par leur décret de 1616 déclarèrent l'opinion de *Copernic*, miſe par le philoſophe Florentin dans un ſi beau jour, *non-ſeulement hérétique dans la foi, mais abſurde dans la philoſophie*. Ce jugement contre une vérité prouvée depuis en tant de manières, eſt un grand témoignage de la force des préjugés. Il dut apprendre à ceux qui n'ont que le pouvoir, à ſe taire quand la philoſophie parle, & à ne ſe pas mêler de décider ſur ce qui n'eſt pas de leur reſſort. *Galilée* fut condamné depuis par le même tribunal à la priſon & à la pénitence, & fut obligé de ſe rétracter à genoux. Sa ſentence eſt à la vérité plus douce que celle de *Socrate* : mais elle n'eſt pas moins honteuſe à la raiſon des juges de Rome, que la condamnation de *Socrate* ne le fut aux lumières des juges d'Athènes. C'eſt le ſort du genre-humain, que la vérité ſoit perſécutée dès qu'elle commence à paraître. La philoſophie toûjours gênée ne put dans le ſeiziéme ſiécle faire autant de progrès que les beaux-arts.

CH. CXXI.

Les diſputes de religion, qui agitèrent les eſprits en Allemagne, dans le nord, en France, & en Angleterre, retardèrent les progrès de la raiſon au lieu de les hâter. Des aveugles qui combattaient avec fureur, ne pouvaient trouver le chemin de la vérité. Ces querelles ne furent qu'une maladie de plus dans l'eſprit humain. Les beaux-arts continuèrent à fleurir en Italie, parce que la contagion des controverſes ne pénétra guères dans ce pays ; & il arriva que lorſqu'on s'égorgeait en Allemagne, en France, en Angleterre pour des choſes qu'on n'entendait point, l'Italie tranquille depuis le ſaccagement étonnant de Rome par l'armée de *Charles-Quint*, cultiva les arts plus que jamais. Les guerres de religion étalaient ailleurs des ruines, mais à Rome & dans pluſieurs autres villes Italiennes, l'architecture était ſignalée par des prodiges. Dix papes de ſuite contribuèrent preſque ſans aucune interruption à l'achévement de la baſilique de *St. Pierre*, & encouragèrent les autres arts. On ne voyait rien de ſemblable dans le reſte de l'Europe. Enfin la gloire du génie appartint alors à la ſeule Italie, ainſi qu'elle avait été le partage de la ſeule Grèce.

Remarque ſur les ſiécles des arts.

Une centaine d'artiſtes en tout genre a formé ce beau ſiécle

que les Italiens appellent le *Seicento*; pluſieurs de ces grands-hommes ont été malheureux, & perſécutés : la poſtérité les venge : leur ſiécle, comme tous les autres, produiſit des crimes & des calamités : mais il a ſur les autres ſiécles la ſupériorité que ces rares génies lui ont donnée. C'eſt ce qui arriva dans l'âge qui produiſit les *Sophocles* & les *Démoſthènes*, dans celui qui fit naître les *Cicérons* & les *Virgiles*. Ces hommes qui ſont les précepteurs de tous les tems, n'ont pas empêché qu'*Alexandre* n'ait tué *Clitus*, & qu'*Auguſte* n'ait ſigné les proſcriptions. *Racine*, *Corneille* & *La Fontaine* n'ont certainement pû empêcher que *Louis XIV* n'ait commis de très grandes fautes. Les crimes & les malheurs ont été de tous les tems, & il n'y a que quatre ſiécles pour les beaux-arts. Il faut être fou pour dire que ces arts ont nui aux mœurs. Ils ſont nés malgré la méchanceté des hommes, & ils ont adouci juſqu'aux mœurs des tyrans. CH. CXXI.

CHAPITRE CENT-VINGT-DEUXIEME.

De CHARLES-QUINT, & de FRANÇOIS I, juſqu'à l'élection de CHARLES à l'empire en 1519. Du projet de l'empereur MAXIMILIEN de ſe faire pape. De la bataille de Marignan.

VErs ce ſiécle où *Charles-Quint* eut l'empire, les papes ne pouvaient plus en diſpoſer comme autrefois ; & les empereurs avaient oublié leurs droits ſur Rome. Ces prétentions réciproques reſſemblaient à ces titres vains de *roi de France* que le roi d'Angleterre prend encore, & au nom de *roi de Navarre* que le Roi de France conſerve. *Quel était l'empire en Italie.*

Les partis des *Guelfes* & des *Gibelins* étaient preſqu'entiérement oubliés. *Maximilien* n'avait acquis en Italie que quelques villes, qu'il devait au ſuccès de la ligue de Cambrai, & qu'il avait priſes ſur les Vénitiens : mais *Maximilien* imagina un nouveau moyen de ſoumettre Rome & l'Italie aux empe-

reurs ; ce fut d'être pape lui-même après la mort de *Jules II*, CH. CXXII. étant veuf de ſa femme fille de *Galéas Marie Sforze* duc de 1512. Milan. On a encor deux lettres écrites de ſa main, l'une à ſa fille *Marguerite* gouvernante des Pays-bas, l'autre au ſeigneur de *Chièvres*, par leſquelles ce deſſein eſt manifeſté. Il avoue dans ces lettres qu'il marchandait le pontificat, mais il n'était pas aſſez riche pour acheter cette ſingulière couronne, tant de fois miſe à l'enchère.

Qui peut ſavoir ce qui ſerait arrivé, ſi la même tête eût porté la couronne impériale & la tiare ? Le ſyſtême de l'Europe eût bien changé ; mais il changea autrement ſous *Charles-Quint*.

1518. *Charles & François briguent l'empire.* A la mort de *Maximilien*, préciſément comme les indulgences & *Luther* commençaient à diviſer l'Allemagne, *François I* roi de France, & *Charles d'Autriche* roi d'Eſpagne, des deux Siciles, de Navarre, & ſouverain des dix-ſept provinces des Pays-bas, briguèrent ouvertement l'empire, dans le tems que l'Allemagne menacée par les Turcs avait beſoin d'un chef tel que *François I*, ou *Charles d'Autriche*. On n'avait point vû encor de ſi grands rois ſe diſputer la couronne d'Allemagne. *François I*, plus âgé de cinq ans que ſon rival, en paraiſſait plus digne par les grandes actions qu'il venait de faire.

Dès ſon avénement à la couronne de France en 1515, la république de Gènes s'était remiſe ſous la domination de la France, par les intrigues de ſes propres citoyens. *François I* paſſe auſſi-tôt en Italie auſſi rapidement que ſes prédéceſſeurs.

Il s'agiſſait d'abord de conquérir le Milanais perdu par *Louis XII*, & de l'arracher encor à cette malheureuſe maiſon de *Sforze*. Il avait pour lui les Vénitiens, qui voulaient reprendre au moins le Véronois enlevé par *Maximilien*. Il avait contre lui alors le pape *Léon X* vif & intrigant, & l'empereur *Maximilien* affaibli par l'âge & incapable d'agir : mais les Suiſſes toûjours irrités contre la France depuis leur querelle avec *Louis XII*, toûjours animés par les harangues de *Matthieu Skeiner* cardinal de Sion, étaient les plus dangereux ennemis du roi. Ils prenaient alors le titre de défenſeurs des papes,

Léon X tâche de jouer François & Charles.

& de protecteurs des princes; & ces titres depuis près de dix ans n'étaient point imaginaires. CH. CXXII.

Le roi qui marchait à Milan négociait toûjours avec eux. Le cardinal de Sion, qui leur apprit à tromper, fit amuſer le roi de vaines promeſſes, juſqu'à-ce que les Suiſſes, ayant ſû que la caiſſe militaire de France était arrivée, crurent pouvoir enlever cet argent, & le roi même, & délivrer l'Italie.

1515. *Suiſſes engagés au pape.* Vingt-cinq mille Suiſſes, portant ſur l'épaule & ſur la poitrine la clef de *St. Pierre*, les uns armés de ces longues piques de dix-huit pieds que pluſieurs ſoldats pouſſaient enſemble en bataillon ſerré, les autres tenans leurs grands eſpadons à deux mains, vinrent foudre à grands cris dans le camp du roi près de Marignan. Ce fut de toutes les batailles données en Italie, la plus ſanglante & la plus longue. Le jeune roi pour ſon coup d'eſſai s'avança à pied contre l'infanterie Suiſſe une pique à la main, combattit une heure entière accompagné d'une partie de ſa nobleſſe. Les Français & les Suiſſes mêlés enſemble dans l'obſcurité de la nuit, attendirent le jour pour recommencer. *Bataille de Marignan.* On ſait que le roi dormit ſur l'affut d'un canon à cinquante pas d'un bataillon Suiſſe. Ces peuples dans cette bataille attaquèrent toûjours, & les Français furent toûjours ſur la défenſive. C'eſt, me ſemble, une preuve aſſez forte que les Français, quand ils ſont bien conduits, peuvent avoir ce courage patient qui eſt quelquefois auſſi néceſſaire que l'ardeur impétueuſe qu'on leur accorde. Il était beau ſurtout à un jeune prince de vingt & un ans, de ne perdre point le ſang-froid dans une action ſi vive & ſi longue. Il était difficile, puiſqu'elle durait, que les Suiſſes fuſſent vainqueurs, parce que les bandes noires d'Allemagne qui étaient avec le roi, faiſaient une infanterie auſſi ferme que la leur, & qu'ils n'avaient point de gendarmerie. Tout ce qui ſurprend, c'eſt qu'ils purent réſiſter près de deux jours aux efforts de ces grands chevaux de bataille, qui tombaient à tout moment ſur leurs bataillons rompus. Le vieux maréchal de *Trivulce* appellait cette journée une *bataille de géans*. Tout le monde convenait que la gloire de cette victoire était duë principalement au fameux connétable *Charles de Bourbon*, depuis trop mal récompenſé, & qui ſe vengea trop bien. Les

CH. CXXII.

Suiſſes fuirent enfin, mais ſans déroute totale, laiſſant ſur le champ de bataille plus de dix mille de leurs compagnons, & abandonnant le Milanais aux vainqueurs. *Maximilien Sforze* fut emmené en France comme *Louis le Maure*, mais avec des
1515. conditions plus douces. Il devint ſujet, au lieu que l'autre avait été captif. On laiſſa vivre en France avec une penſion modique ce ſouverain du plus beau pays de l'Italie.

François après cette victoire de Marignan, & cette conquête du Milanais, était devenu l'allié du pape *Léon X*, & même celui des Suiſſes, qui enfin aimèrent mieux fournir des troupes aux Français, que ſe battre contre eux. Ses armes forcèrent l'empereur *Maximilien* à céder aux Vénitiens le Véronois, qui leur eſt toûjours demeuré depuis. Il fit donner à *Léon X* le duché d'Urbin, qui eſt encor à l'égliſe; on le regardait donc comme l'arbitre de l'Italie, & le plus grand prince de l'Europe, & le plus digne de l'empire qu'il briguait après la mort de *Maximilien*. La renommée ne parlait point encor en faveur du jeune *Charles d'Autriche*: ce fut ce qui détermina en partie les électeurs de l'empire à le préférer. Ils craignaient d'être trop ſoumis à un roi de France; ils redoutaient moins un maître dont les états, quoique plus vaſtes, étaient éloignés & ſéparés
1519. les uns des autres. *Charles* fut donc empereur, malgré les quatre cent mille écus dont *François I* crut avoir acheté des ſuffrages.

CHAPITRE CENT-VINGT-TROISIEME.

De CHARLES-QUINT, & de FRANÇOIS I. Malheurs de la France.

ON connait quelle rivalité s'éleva dès-lors entre ces deux princes. Comment pouvaient-ils n'être pas éternellement en guerre? *Charles* ſeigneur des Pays-bas avait l'Artois, & beaucoup de villes à revendiquer: roi de Naples & de Sicile, il

il voyait *François I* prêt à réclamer ces états au même titre que *Louis XII*: roi d'Eſpagne, il avait l'uſurpation de la Navarre à ſoutenir : empereur, il devait défendre le grand fief du Milanais contre les prétentions de la France. Que de raiſons pout déſoler l'Europe ! CH. CXXIII.

Entre ces deux grands rivaux *Léon X* veut d'abord tenir la balance. Mais comment le peut-il ? Qui choiſira-t-il pour vaſſal, pour roi des deux Siciles, *Charles* ou *François ?* Que deviendra l'ancienne loi des papes portée dès le treiziéme ſiécle, *que jamais roi de Naples ne pourra être empereur ?* Loi à laquelle *Charles d'Anjou* s'était ſoumis, & que les papes regardaient comme la gardienne de leur indépendance. *Léon X* n'était pas aſſez puiſſant pour faire exécuter cette loi : elle pouvait être reſpectée à Rome ; elle ne l'était pas dans l'empire. Bientôt le pape eſt obligé de donner une diſpenſe à *Charles-Quint* qui veut bien la ſolliciter, & de reconnaître malgré lui un vaſſal qui le fait trembler. Il donne cette diſpenſe, & s'en repent le moment d'après. *Charles-Quint vaſſal du pape.*

Cette balance que *Léon X* voulait tenir, *Henri VIII* l'avait entre les mains. Auſſi le roi de France & l'empereur le courtiſent ; auſſi tous deux tâchent de gagner ſon premier miniſtre le cardinal *Volſey*.

D'abord *François I* ménage cette célèbre entrevuë près de Calais avec le roi d'Angleterre. *Charles* arrivant d'Eſpagne, va voir enſuite *Henri* à Cantorbéri, & *Henri* le reconduit à Calais & à Gravelines. 1520.

Il était naturel que le roi d'Angleterre prît le parti de l'empereur, puiſqu'en ſe liguant avec lui il pouvait eſpérer de reprendre en France les provinces dont avaient joui ſes ancêtres ; au lieu qu'en ſe liguant avec *François I*, il ne pouvait rien gagner en Allemagne, où il n'avait rien à prétendre.

Pendant qu'il temporiſe encore, *François I* commença cette querelle interminable en s'emparant de la Navarre. Je ſuis très éloigné de perdre de vuë le tableau de l'Europe, pour chercher à réfuter les détails rapportés par quelques hiſtoriens ; mais je ne peux m'empêcher de remarquer combien *Puffendorff* ſe trompe quelquefois : il dit que cette entrepriſe *Erreurs de Puffendorff.*

ſur la Navarre fut faite en 1516, immédiatement après la
CH. CXXIII. mort de *Ferdinand le catholique*, par le roi dépoſſédé. Il ajoute *que* Charles *avait toûjours devant les yeux ſon* plus ultra, *& formait de jour en jour de vaſtes deſſeins.* Il y a là bien des mépriſes. *Charles* en 1516 avait quinze ans; ce n'eſt pas l'âge des vaſtes deſſeins; il n'avait point pris encor ſa deviſe de *plus ultra.* Enfin après la mort de *Ferdinand* ce ne fut point *Jean d'Albret* qui rentra dans la Navarre en 1516. Ce *Jean d'Albret* mourut cette année-là même; ce fut *François I* qui en fit la conquête paſſagère au nom de *Henri d'Albret*, non pas en 1516, mais en 1521.

Ni *Charles VIII*, ni *Louis XII*, ni *François I* ne gardèrent leurs conquêtes. La Navarre à peine ſoumiſe fut priſe par les Eſpagnols. Dès-lors les Français furent obligés de ſe battre toûjours contre les forces Eſpagnoles à toutes les extrémités du royaume, vers Fontarabie, vers la Flandre, vers l'Italie; & cette ſituation des affaires a duré juſqu'au dix-huitiéme ſiécle.

1521. Dans le même tems que les troupes Eſpagnoles de *Charles-Quint* reprenaient la Navarre, ſes troupes Allemandes pénétraient juſqu'en Picardie, & ſes partiſans ſoulevaient l'Italie.

Le pape *Léon X* toûjours flottant entre *François I* & *Charles-Quint*, était alors pour l'empereur. Il avait raiſon de ſe plaindre des Français; ils avaient voulu lui enlever Reggio comme une dépendance du Milanais; ils ſe faiſaient des ennemis de leurs nouveaux voiſins par des violences hors de ſaiſon. *Lautrec* gouverneur du Milanais avait fait écarteler le ſeigneur *Palavicini* ſoupçonné de vouloir ſoulever le Milanais, & il avait donné à ſon propre frère *de Foix* la confiſcation de l'accuſé. Tous les eſprits étaient révoltés. Le gouvernement de France ne remédiait à ces déſordres ni par ſa ſageſſe, ni en envoyant l'argent néceſſaire.

En vain le roi de France devenu l'allié des Suiſſes en avait à ſa ſolde, il y en eut auſſi dans l'armée impériale; & ce cardinal de Sion, toûjours ſi funeſte aux rois de France, ayant ſû renvoyer en leur pays ceux qui étaient dans l'armée Françaiſe, *Lautrec*, gouverneur du Milanais, fut chaſſé
1521. de la capitale, & bientôt de tout le pays. *Léon X* mou-

rut alors dans le tems que ſa monarchie temporelle s'affermiſſait, & que la ſpirituelle commençait à tomber en décadence. CH. CXXIII.

Il parut bien à quel point *Charles-Quint* était puiſſant, & quelle était la ſageſſe de ſon conſeil. Il eut le crédit de faire élire pape ſon précepteur *Adrien*, quoique né à Utrecht & preſque inconnu à Rome. Ce conſeil toûjours ſupérieur à celui de *François I*, eut encor l'habileté de ſuſciter contre la France le roi *Henri VIII*, qui eſpéra pouvoir démembrer au moins ce pays qu'avaient poſſédé les rois d'Angleterre. *Charles* va lui-même en Angleterre précipiter l'armement & le départ. Il ſut même bientôt après détacher les Vénitiens de l'alliance de la France, & les mettre dans ſon parti. Pour comble, une faction qu'il avait dans Gènes, aidée de ſes troupes, chaſſe les Français, & fait un nouveau doge ſous la protection impériale. Ainſi ſa puiſſance & ſon adreſſe preſſaient & entouraient de tous côtés la monarchie Françaiſe. *Charles-Quint fait ſon précepteur pape.*

François I, qui dans de telles circonſtances dépenſait trop à ſes plaiſirs, & gardait peu d'argent pour ſes affaires, fut obligé de prendre dans Tours une grande grille d'argent maſſif, dont *Louis XI* avait entouré le tombeau de *St. Martin*; elle peſait près de ſept mille marcs; cet argent à la vérité était plus néceſſaire à l'état qu'à *St. Martin*, mais cette reſſource montrait un beſoin preſſant. Il y avait déja quelques années que le roi avait vendu vingt charges nouvelles de conſeillers du parlement de Paris. La magiſtrature ainſi à l'encan, & l'enlévement des ornemens des tombeaux, ne marquaient que trop le dérangement des finances. Il ſe voyait ſeul contre l'Europe: & cependant loin de ſe décourager il réſiſta de tous côtés. On mit ſi bon ordre aux frontières de Picardie, que l'Anglais, quoiqu'il eût dans Calais la clef de la France, ne put entrer dans le royaume: on tint en Flandre la fortune égale; on ne fut point entamé du côté de l'Eſpagne; enfin le roi auquel il ne reſtait en Italie que le château de Crémone, voulut aller lui-même reconquérir le Milanais, ce fatal objet de l'ambition des rois de France. *François I vend tout.*

Pour avoir tant de reſſources, & pour oſer rentrer dans

CH. CXXIII.

le Milanais lorſqu'on était attaqué partout, vingt charges de conſeillers & la grille de *St. Martin* ne ſuffiſaient pas. On aliéna pour la première fois le domaine du roi ; on hauſſa les tailles & les autres impôts. C'était un grand avantage qu'avaient les rois de France ſur leurs voiſins ; *Charles-Quint* n'était deſpotique à ce point dans aucun de ſes états, mais cette facilité funeſte de ſe ruiner produiſit plus d'un malheur en France.

S'attire la révolte du connétable de Bourbon.

On peut compter parmi les cauſes des diſgraces de *François I* l'injuſtice qu'il fit au connétable de *Bourbon*, auquel il devait le ſuccès de la journée de Marignan. C'était peu qu'on l'eût mortifié dans toutes les occaſions. *Louiſe de Savoye* ducheſſe d'Angoulême, mère du roi, qui avait voulu ſe marier au connétable devenu veuf, & qui en avait eſſuyé un refus, voulut le ruiner ne pouvant l'épouſer ; elle lui ſuſcita un procès reconnu pour très injuſte par tous les juriſconſultes ; il n'y avait que la mère toute-puiſſante d'un roi qui pût le gagner.

Il s'agiſſait de tous les biens de la branche de *Bourbon*. Les juges trop ſollicités donnèrent un arrêt, qui mettant ces biens en ſéqueſtre, dépouillait le connétable. Ce prince envoye l'évêque d'Autun ſon ami, demander au roi au moins une ſurſéance. Le roi ne veut pas ſeulement voir l'évêque. Le connétable au deſeſpoir était déja ſollicité ſecrettement par *Charles-Quint*. Il eût été héroïque de bien ſervir & de bien ſouffrir. Il y a une autre ſorte de grandeur, celle de ſe venger. *Charles de Bourbon* prit ce funeſte parti : il quitta la France, & ſe donna à l'empereur. Peu d'hommes ont goûté plus pleinement ce triſte plaiſir de la vengeance.

Tous les hiſtoriens flétriſſent le connétable du nom de traître. On pouvait, il eſt vrai, l'appeller rebelle & transfuge, il faut donner à chaque choſe ſon nom véritable. Le traître eſt celui qui livre le tréſor, ou le ſecret, ou les places de ſon maître, ou ſon maître lui-même à l'ennemi. Le terme latin *tradere* dont traître dérive, n'a pas d'autre ſignification.

C'était un perſécuté fugitif qui ſe dérobait aux vexations d'une cour injuſte & corrompue, & qui s'allait mettre ſous la protection d'un défenſeur puiſſant pour ſe venger les armes à la main.

Le connétable de *Bourbon*, loin de livrer à *Charles-Quint* rien de ce qui appartenait au roi de France, ſe livra ſeul à lui dans la Franche-Comté où il s'enfuit ſans aucun ſecours. CH. CXXIII. Avril 1523.

Dès qu'il fut entré ſur les terres de l'empire il rompit publiquement tous les liens qui l'attachaient au roi dont il ſe croyait outragé. Il renonça à toutes ſes dignités, & accepta le titre de généraliſſime des armées de l'empereur. Ce n'était point trahir le roi, c'était ſe déclarer contre lui ouvertement. Sa franchiſe était à la vérité celle d'un rebelle, ſa défection était condamnable; mais il n'y avait aſſurément ni perfidie ni baſſeſſe. Il était à-peu-près dans le même cas que le prince *Louis de Bourbon*, nommé le *grand Condé*, qui pour ſe venger du cardinal *Mazarin* alla ſe mettre à la tête des armées Eſpagnoles. Ces deux princes furent également rebelles, mais aucun d'eux n'a été perfide.

Il eſt vrai que la cour de France ſoumiſe à la ducheſſe d'Angoulême ennemie du connétable, perſécuta les amis du fugitif. Le chancelier *Duprat* ſurtout, homme dur autant que ſervile, le fit condamner lui & ſes amis comme traîtres; mais la trahiſon & la rébellion ſont deux choſes très différentes.

Tous nos livres en *ana*, tous nos recueils de contes ont répété l'hiſtoriette d'un grand d'Eſpagne qui brula ſa maiſon à Madrid parce que le traître *Bourbon* y avait couché. Cette anecdote eſt aiſément détruite; le connétable de *Bourbon* n'alla jamais en Eſpagne, & d'ailleurs la grandeur Eſpagnole conſiſta toûjours à protéger les Français perſécutés dans leur patrie.

Le connétable en qualité de généraliſſime des armées de l'empereur, va dans le Milanais, où les Français étaient rentrés ſous l'amiral *Bonnivet* ſon plus grand ennemi. Un connétable qui connaiſſait le fort & le faible de toutes les troupes de France, devait avoir un grand avantage. *Charles* en avait de plus grands; preſque tous les princes d'Italie étaient dans ſes intérêts: les peuples haïſſaient la domination Françaiſe; & enfin il avait les meilleurs généraux de l'Europe; c'était un marquis de *Peſcaire*, un *Lanoy*, un *Jean de Médicis*, noms fameux encor de nos jours.

L'amiral *Bonnivet*, oppoſé à ces généraux, ne leur fut pas

comparé ; & quand même il leur eût été ſupérieur par le
CH. CXXIII. génie, il était trop inférieur par le nombre & par la qualité des troupes, qui encor n'étaient point payées. Il eſt obligé de fuir. Il eſt attaqué dans ſa retraite à Biagraſſe. Le fameux *Bayard*, qui ne commanda jamais en chef, mais à qui ce ſurnom de *Chevalier ſans peur & ſans reproche* était ſi bien dû, fut bleſſé à mort dans cette déroute de Biagraſſe. Peu de lecteurs ignorent que *Charles de Bourbon* le voyant dans cet état lui marqua combien il le plaignait, & que le chevalier lui répondit en mourant : » Ce n'eſt pas moi qu'il faut plaindre, » mais vous qui combattez contre votre roi & contre votre » patrie.

Il s'en falut bien peu que la défection de ce prince ne fût la ruine du royaume. Il avait des droits litigieux ſur la Provence, qu'il pouvait faire valoir par les armes, au lieu des droits réels qu'un procès lui avait fait perdre. *Charles-Quint* lui avait promis cet ancien royaume d'Arles dont la Provence
1524. devait faire la principale partie. Le roi *Henri VIII* lui donnait cent mille écus par mois cette année pour les fraix de la guerre. Il venait de prendre Toulon ; il aſſiégea Marſeille. *François I* avait ſans doute à ſe repentir ; cependant rien n'était deſeſpéré ; le roi avait une armée floriſſante. Il courut au ſecours de Marſeille, & ayant délivré la Provence, il s'enfonça encor dans le Milanais. *Bourbon* alors retournait par l'Italie en Allemagne chercher de nouveaux ſoldats. *François I* dans cet intervalle ſe crut quelque tems maître de l'Italie.

CHAPITRE CENT-VINGT-QUATRIEME.

Prise de FRANÇOIS *I. Rome saccagée.* SOLIMAN *repoussé. Principautés données. Conquête de Tunis. Question si* CHARLES-QUINT *voulait la monarchie universelle ?* SOLIMAN *reconnu roi de Perse dans Babilone.*

CH. CXXIV. *Journée mémorable de Pavie.*

VOici un des plus grands exemples des coups de la fortune, qui n'est autre chose après tout que l'enchaînement nécessaire de tous les événemens de l'univers. D'un côté *Charles-Quint* est occupé dans l'Espagne à régler les rangs & à former l'étiquette : de l'autre *François I* déja célèbre dans l'Europe par la victoire de Marignan, aussi valeureux que le chevalier *Bayard*, accompagné de l'intrépide noblesse de son royaume, suivi d'une armée florissante, est au milieu du Milanais. Le pape *Clément VII* qui redoutait avec raison l'empereur, est hautement dans le parti du roi de France. Un des meilleurs capitaines de ce tems-là, *Jean de Médicis*, ayant quitté alors le service des impériaux, combat pour lui à la tête d'une troupe choisie. Cependant il est vaincu devant Pavie ; & malgré des actions de bravoure qui suffiraient pour l'immortaliser, il est fait prisonnier ainsi que les principaux seigneurs de France, & le roi titulaire de Navarre *Henri d'Albret*, fils de celui qui avait perdu son royaume, & conservé seulement le Béarn. Le malheur de *François* voulut encor qu'il fût pris par le seul officier Français qui avait suivi le duc de *Bourbon*, & que le même homme qui était condamné à Paris, devînt le maître de sa vie. Ce gentilhomme nommé *Pomperan*, eut à la fois la gloire de le garantir de la mort, & de le prendre prisonnier. Il est certain que le jour même le duc de *Bourbon* l'un de ses vainqueurs vint le voir, & jouit de son triomphe. Cette entrevuë ne fut pas pour *François I* le moment le moins fatal de la journée. Jamais lettre ne fut plus vraye que celle qu'écrivit ce monarque à sa mère : *Madame, tout est perdu,*

14 Fevrier 1525.

Digitized by Google

CH. CIXXIV.

hors l'honneur. Des frontières dégarnies, le tréſor royal ſans argent, la conſternation dans tous les ordres du royaume, la déſunion dans le conſeil de la mère du roi régente, le roi d'Angleterre *Henri VIII* menaçant d'entrer en France, & d'y renouveller les tems d'*Edouard III* & de *Henri V.* Tout ſemblait annoncer une ruine inévitable.

Charles-Quint, qui n'avait pas encor tiré l'épée, tient en priſon à Madrid, non-ſeulement un roi, mais un héros. Il ſemble qu'alors *Charles* manqua à ſa fortune; car au lieu d'entrer en France, & de venir profiter de la victoire de ſes généraux en Italie, il reſte oiſif en Eſpagne; au lieu de prendre au moins le Milanais pour lui, il ſe croit obligé d'en vendre l'inveſtiture à *François Sforze*, pour ne pas donner trop d'ombrage à l'Italie. *Henri VIII* au lieu de ſe réunir à lui pour démembrer la France, devient jaloux de ſa grandeur, & traite avec la régente. Enfin la priſe de *François I* qui devait faire naître de ſi grandes révolutions, ne produiſit guères qu'une rançon avec des reproches, des démentis, des défis ſolemnels & inutiles, qui mêlèrent du ridicule à ces événemens terribles, & qui ſemblèrent dégrader les deux premiers perſonnages de la chrétienté.

Traité de Madrid. 1526. 15 Janv.

Henri d'Albret détenu priſonnier dans Pavie, s'échappa & revint en France. *François I* mieux gardé à Madrid, fut obligé, pour ſortir de priſon, de céder à l'empereur le duché entier de Bourgogne, une partie de la Franche-Comté, tout ce qu'il prétendait au-delà des Alpes, la ſuzeraineté ſur la Flandre & l'Artois, la poſſeſſion d'Arras, de Lille, de Tournay, de Mortagne, de Hedin, de St. Amant, d'Orchie; non-ſeulement il ſigne qu'il rétablira le connétable de *Bourbon* ſon vainqueur dans tous les biens dont il l'avait dépouillé; mais il promet encor de *faire droit à cet ennemi pour les prétentions qu'il a ſur la Provence.* Enfin pour comble d'humiliation, il épouſe en priſon la ſœur de l'empereur. Le comte de *Lanoy*, l'un des généraux qui l'avaient fait priſonnier, vient en bottes dans ſa chambre lui faire ſigner ce mariage forcé. Ce traité de Madrid était auſſi funeſte que celui de Bretigni: mais *François I* en liberté n'exécuta pas ſon traité comme le roi *Jean.*

Ayant cédé la Bourgogne, il ſe trouva aſſez puiſſant pour la

la garder. Il perdit la ſuzeraineté de la Flandre & de l'Artois ; mais en cela il ne perdit qu'un vain hommage. Ses deux fils furent priſonniers à ſa place en qualité d'ôtages, mais il les racheta pour de l'argent : cette rançon à la vérité ſe monta à deux millions d'écus d'or, & ce fut un grand fardeau pour la France. Si on conſidère ce qu'il en coûta pour la captivité de *François I*, pour celle du roi *Jean*, pour celle de *St. Louis*, combien la diſſipation des tréſors de *Charles V* par le duc d'Anjou ſon frère, combien les guerres contre les Anglais avaient épuiſé la France, on admire les reſſources que *François I* trouva dans la ſuite. Ces reſſources étaient duës aux acquiſitions ſucceſſives du Dauphiné, de la Provence, de la Bretagne, à la réunion de la Bourgogne, & au commerce qui floriſſait. Voilà ce qui répara tant de malheurs, & ce qui ſoutint la France contre l'aſcendant de *Charles-Quint*.

CH. CXXIV. 1526. *Pertes immenſes de la France, & reſſources.*

La gloire ne fut pas le partage de *François I* dans toute cette triſte avanture. Il avait donné ſa parole à *Charles-Quint* de lui remettre la Bourgogne ; promeſſe faite par faibleſſe, fauſſée par raiſon, mais avec honte. Il en eſſuya le reproche de l'empereur. Il eut beau lui répondre, *Vous avez menti par la gorge, & toutes les fois que le direz mentirez* ; la loi de la politique était pour *François I*, mais la loi de la chevalerie était contre lui.

Le roi voulut aſſurer ſon honneur en propoſant un duel à *Charles-Quint*, comme *Philippe de Valois* avait défié *Edouard III*. L'empereur l'accepta & lui envoya même un héraut qui apportait ce qu'on appellait *la ſûreté du camp*, c'eſt-à-dire la déſignation du lieu du combat & les conditions. *François I* reçut ce héraut dans la grand' ſalle du palais en préſence de toute la cour & des ambaſſadeurs ; mais il ne voulut pas lui permettre de parler. Le duel n'eut point lieu. Tant d'appareil n'aboutit qu'au ridicule dont le trône même ne garantit pas les hommes. Ce qu'il y eut encor d'étrange dans toute cette avanture, c'eſt que le roi demanda au pape *Clément VII* une bulle d'abſolution pour avoir cédé la mouvance de la Flandre & de l'Artois. Il ſe faiſait abſoudre pour avoir gardé un ſerment qu'il ne pouvait violer, & il ne ſe faiſait pas abſoudre d'avoir juré qu'il céderait la Bourgogne

Duel propoſé. Abſolution plus étrange que ce duel.

& de ne l'avoir pas rendue. On ne croirait pas une telle farce si cette bulle du 25 Novembre n'exiſtait pas.

CH. CXXIV.

Cette même fortune qui mit un roi dans les fers de l'empereur en 1525, fit encor en 1527 le pape *Clément VII* ſon priſonnier, ſans qu'il le prévît, ſans qu'il y eût la moindre part. La crainte de ſa puiſſance avait uni contre lui le pape, le roi d'Angleterre, & la moitié de l'Italie. Ce même duc de *Bourbon*, ſi fatal à *François I*, le fut de même à *Clément VII*. Il commandait ſur les frontières du Milanais une armée d'Eſpagnols, d'Italiens, & d'Allemans, victorieuſe, mais mal payée, & qui manquait de tout. Il propoſe à ſes capitaines & à ſes ſoldats d'aller piller Rome pour leur ſolde, préciſément comme autrefois les Hérules & les Goths avaient fait ce voyage. Ils y volèrent malgré une trêve ſignée entre le pape & le vice-roi de Naples. On eſcalade les murs de Rome; *Bourbon* eſt tué en montant à la muraille; mais Rome eſt priſe, livrée au pillage, ſaccagée comme elle le fut par *Alaric*, & le pape réfugié au château St. Ange y eſt priſonnier.

Rome priſe & ſaccagée.

1527. 5 Mai.

Les troupes Allemandes & Eſpagnoles vécurent neuf mois à diſcrétion dans Rome; le pillage monta, dit-on, à quinze millions d'écus.

Il ſemble que c'était-là le tems d'être en effet empereur de Rome, & de conſommer ce qu'avaient commencé les *Charlemagnes* & les *Othons*. Mais par une fatalité ſingulière, dont la ſeule cauſe eſt toûjours venuë de la jalouſie des nations, le nouvel empire Romain n'a jamais été qu'un fantôme.

La priſe de Rome, & la captivité du pape, ne ſervirent pas plus à rendre *Charles-Quint* maître abſolu de l'Italie, que la priſe de *François I* ne lui avait donné une entrée en France. L'idée de la monarchie univerſelle qu'on attribue à *Charles-Quint*, eſt donc auſſi fauſſe & auſſi chimérique que celle qu'on imputa depuis à *Louis XIV*. Loin de garder Rome, loin de ſubjuguer toute l'Italie, il rend la liberté au pape pour quatre cent mille écus d'or, dont même il n'eut jamais que cent mille, comme il rend la liberté aux enfans de France pour deux millions d'écus.

1528.

CH. CXXIV. *Charles-Quint vainqueur & embarraſſé.*

On eſt ſurpris qu'un empereur, maître de l'Eſpagne, des dix-ſept provinces des Pays-bas, de Naples & de Sicile, ſuzerain de la Lombardie, déja poſſeſſeur du Mexique, & pour qui dans ce tems-là même on faiſait la conquête du Pérou, ait ſi peu profité de ſon bonheur. Mais les premiers tréſors qu'on lui avait envoyés du Mexique furent engloutis dans la mer; il ne recevait point de tribut réglé d'Amérique, comme en reçut depuis *Philippe II.* Les troubles excités en Allemagne par le luthéraniſme, l'inquiétaient : les Turcs en Hongrie l'allarmaient davantage : il avait à repouſſer à la fois *Soliman* & *François I*, à contenir les princes d'Allemagne, à ménager ceux d'Italie, & ſurtout les Vénitiens, à fixer l'inconſtance de *Henri VIII.* Il joua toûjours le premier rôle ſur le théâtre de l'Europe; mais il fut toûjours bien loin de la monarchie univerſelle.

Ses généraux ont encor de la peine à chaſſer d'Italie les Français qui étaient juſques dans le royaume de Naples en 1528. Le ſyſtême de la balance & de l'équilibre était dès-lors établi en Europe : car immédiatement après la priſe de *François I*, l'Angleterre & les puiſſances Italiennes ſe liguèrent avec la France pour balancer le pouvoir de l'empereur. Elles ſe liguèrent de même après la priſe du pape.

La paix ſe fit à Cambrai ſur le plan du traité de Madrid, par lequel *François I* avait été délivré de priſon. C'eſt à cette paix que *Charles* rendit les deux enfans de France, & ſe déſiſta de ſes prétentions ſur la Bourgogne pour deux millions d'écus. 1529.

Il baiſe les pieds du pape qu'il a tenu captif.

Alors *Charles* quitte l'Eſpagne pour aller recevoir la couronne des mains du pape, & pour baiſer les pieds de celui qu'il avait retenu captif. Il diſpoſe à la vérité de toute la Lombardie en maître. Il inveſtit *François Sforze* du Milanais, & *Alexandre de Médicis* de la Toſcane; il donne un duc à Mantouë; il fait rendre par le pape Modène & Reggio au duc de Ferrare; mais tout cela pour de l'argent, & ſans ſe réſerver d'autre droit que celui de la ſuzeraineté. 1529. 1530.

Tant de princes à ſes pieds lui donnent une grandeur qui impoſe. La grandeur véritable fut d'aller repouſſer *Soliman* de la Hongrie à la tête de cent mille hommes, aſſiſté de ſon frère

Ferdinand, & ſurtout des princes proteſtans d'Allemagne, qui
CH. CXXIV. ſe ſignalèrent pour la défenſe commune. Ce fut-là le commencement de ſa vie active & de ſa gloire perſonnelle. On le voit à la fois combattre les Turcs, retenir les Français au de-là des Alpes, indiquer un concile, & revoler en Eſpa-
1535. gne pour aller faire la guerre en Afrique. Il aborde devant
Donne à Tunis un roi. Tunis, remporte une victoire ſur l'uſurpateur de ce royaume, donne à Tunis un roi tributaire de l'Eſpagne, délivre dix-huit mille captifs chrétiens, qu'il ramène en triomphe en Europe, & qui aidés de ſes bienfaits & de ſes dons, vont chacun dans leur patrie élever le nom de *Charles-Quint* juſqu'au ciel. Tous les rois chrétiens alors ſemblaient petits devant lui, & l'éclat de ſa renommée obſcurciſſait toute autre gloire.

Son bonheur voulut encor que *Soliman*, ennemi plus redoutable que *François I*, fût alors occupé contre les Perſans. Il
1534. avait pris Tauris, & de là tournant vers l'ancienne Aſſyrie, il était entré en conquérant dans Bagdat, la nouvelle Babilone, s'étant rendu maître de la Méſopotamie, qu'on nomme à préſent le Diarbek, & du Curdiſtan qui eſt l'ancienne Suziane. Enfin il s'était fait reconnaître & inaugurer roi de Perſe par le calife de Bagdat. Les califes en Perſe n'avaient plus depuis longtems d'autre honneur que celui de donner en cérémonie le turban des ſultans, & de ceindre le ſabre au plus puiſſant. *Mahmoud*, *Gengis*, *Tamerlan*, *Iſmaël Sophi*, avaient accoutumé les Perſans à changer de maîtres. *Soliman* après avoir pris la moitié de la Perſe ſur *Thamas* fils d'*Iſmaël*,
1535. retourna triomphant à Conſtantinople. Ses généraux perdirent en Perſe une partie des conquêtes de leur maître. C'eſt ainſi que tout ſe balançait, & que tous les états tombaient les uns ſur les autres, la Perſe ſur la Turquie, la Turquie ſur l'Allemagne & ſur l'Italie, l'Allemagne & l'Eſpagne ſur la France; & s'il y avait eu des peuples plus occidentaux, l'Eſpagne & la France auraient eu de nouveaux ennemis.

L'Europe ne ſentit point de plus violentes ſecouſſes depuis la chute de l'empire Romain, & nul empereur depuis *Charlemagne* n'eut tant d'éclat que *Charles-Quint*. L'un a le premier rang dans la mémoire des hommes comme conquérant

Digitized by Google

& fondateur ; l'autre avec autant de puiſſance, a un perſonnage bien plus difficile à ſoutenir. *Charlemagne* avec les nombreuſes armées aguerries par *Pepin* & *Charles Martel*, ſubjugua aiſément des Lombards amollis & triompha des Saxons ſauvages. *Charles-Quint* a toûjours à craindre la France, l'empire des Turcs, & la moitié de l'Allemagne. CH. CXXIV.

L'Angleterre qui était ſéparée du reſte du monde au huitiéme ſiécle, eſt dans le ſeiziéme un puiſſant royaume qu'il faut toûjours ménager. Mais ce qui rend la ſituation de *Charles-Quint* très ſupérieure à celle de *Charlemagne*, c'eſt qu'ayant à-peu-près en Europe la même étendue de pays ſous ſes loix, ce pays eſt plus peuplé, beaucoup plus floriſſant, plein de grands-hommes en tout genre. On ne comptait pas une grande ville commerçante dans les premiers tems du renouvellement de l'empire. Aucun nom, excepté celui du maître, ne fut conſacré à la poſtérité. La ſeule province de Flandre au ſeiziéme ſiécle vaut mieux que tout l'empire au neuviéme. L'Italie au tems de *Paul III*, eſt à l'Italie du tems d'*Adrien I* & de *Léon III* ce qu'eſt la nouvelle architecture à la gothique. Je ne parle pas ici des beaux-arts, qui égalaient ce ſiécle à celui d'*Auguſte*, & du bonheur qu'avait *Charles-Quint* de compter tant de grands génies parmi ſes ſujets. Il ne s'agit que des affaires publiques & du tableau général du monde.

CHAPITRE CENT-VINGT-CINQUIEME.

Conduite de FRANÇOIS *I. Son entrevuë avec* CHARLES-QUINT. *Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France & du ſultan* SOLIMAN. *Mort de* FRANÇOIS *I.*

QUe *François I* voyant ſon rival donner des royaumes, voulut rentrer dans le Milanais auquel il avait renoncé par deux traités ; qu'il ait appellé à ſon ſecours ce même *Soliman*, ces mêmes Turcs repouſſés par *Charles-Quint* ; cette

manœuvre peut être politique, mais il falait de grands ſuccès pour la rendre glorieuſe.

CH. CXXV.

François I pour avoir Milan ſe ligue avec les Turcs.

Ce prince pouvait abandonner ſes prétentions ſur le Milanais, ſource intariſſable de guerre, & tombeau des Français, comme *Charles* avait abandonné ſes droits ſur la Bourgogne, droits fondés ſur le traité de Madrid : il eût joui d'une heureuſe paix ; il eût embelli, policé, éclairé ſon royaume beaucoup plus qu'il ne fit dans les derniers tems de ſa vie ; il eût donné une libre carrière à toutes ſes vertus. Il fut grand pour avoir encouragé les arts : mais la paſſion malheureuſe de vouloir toûjours être duc de Milan & vaſſal de l'empire malgré l'empereur, fit tort à ſa gloire. Réduit bientôt à chercher le ſecours de *Barberouſſe*, il en eſſuya des reproches pour ne
1536. l'avoir pas ſecondé, & il fut traité de renégat & de parjure en pleine diète de l'empire.

Fait bruler des luthériens en France, & les paye en Allemagne.

Quel funeſte contraſte, de faire bruler à petit feu dans Paris des luthériens parmi leſquels il y avait des Allemans, & de s'unir en même tems aux princes luthériens d'Allemagne, auprès deſquels il eſt obligé de s'excuſer de cette rigueur, & d'affirmer même qu'il n'y avait point eu d'Allemans parmi ceux qu'on avait fait mourir ! Comment des hiſtoriens peuvent-ils avoir la lâcheté d'approuver ce ſupplice, & de l'attribuer *au zèle pieux* d'un prince voluptueux qui n'avait pas la moindre ombre de cette pieté qu'on lui attribue ? Si c'eſt-là un acte religieux, il eſt cruellement démenti par le nombre prodigieux de captifs catholiques que ſon traité avec *Soliman* livra depuis aux fers de *Barberouſſe* ſur les côtes d'Italie. Si c'eſt une action de politique, il faut donc approuver les perſécutions des payens qui immolèrent tant de chrétiens. Ce fut en 1535 qu'on brula ces malheureux dans Paris. Le père *Daniel* met à la marge, *Exemple de pieté.* Cet exemple de pieté conſiſtait à ſuſpendre les patiens à une haute potence, dont on les faiſait tomber à pluſieurs repriſes ſur le bucher. Exemple, en effet, d'une barbarie rafinée, qui inſpire autant d'horreur contre les hiſtoriens qui la louent que contre les juges qui l'ordonnèrent.

Remarque intéreſſante.

On ajoute que *François I* dit publiquement, qu'il ferait mourir ſes propres enfans s'ils étaient hérétiques. Cependant

il écrivait dans ce tems-là même à *Mélanchon*, l'un des fondateurs du luthéraniſme, pour l'engager à venir à ſa cour. CH. CXXV.

Charles-Quint ne ſe conduiſait pas ainſi, quoique les luthériens fuſſent ſes ennemis déclarés; & loin de livrer des hérétiques aux bourreaux, & des chrétiens aux fers, il avait délivré dans Tunis dix-huit mille chrétiens eſclaves, ſoit catholiques, ſoit proteſtans.

Il faut pour la funeſte expédition de Milan paſſer par le Piémont; & le duc de Savoye refuſe au roi le paſſage. Le roi attaque donc le duc de Savoye, pendant que l'empereur revenait triomphant de Tunis. 1534. Une autre cauſe de ce que la Savoye fut miſe à feu & à ſang, c'eſt que la mère de *François I* était de cette maiſon. Des prétentions ſur quelques parties de cet état étaient depuis longtems un ſujet de diſcorde. Les guerres du Milanais avaient de même leur origine dans le mariage de l'ayeul de *Louis XII.* Il n'y a aucun état héréditaire en Europe où les mariages n'ayent apporté la guerre. Le droit public eſt devenu par-là un des plus grands fléaux des peuples; preſque toutes les clauſes des contracts & des traités n'ont été expliquées que par les armes. Les états du duc furent ravagés: c'eſt cette invaſion de *François I* qui procura une liberté entière à Genève, & qui en fit comme la capitale de la nouvelle religion réformée. Il arriva que ce même roi, qui faiſait périr à Paris les novateurs par des ſupplices affreux, qui faiſait des proceſſions pour expier leurs erreurs, qui diſait qu'il *n'épargnerait pas ſes enfans s'ils en étaient coupables*, était partout ailleurs le plus grand ſoutien de ce qu'il voulait exterminer dans ſes états.

C'eſt une grande injuſtice dans le père *Daniel* de dire que la ville de Genève mit alors le comble à ſa révolte contre le duc de Savoye. Ce duc n'était point ſon ſouverain. Elle était ville libre impériale: elle partageait, comme Cologne, & comme beaucoup d'autres villes, le gouvernement avec ſon évêque. L'évêque avait cédé une partie de ſes droits au duc de Savoye, & ces droits diſputés étaient en compromis depuis douze années.

Les Genevois diſaient qu'un évêque n'a nul droit à la ſouveraineté, que les apôtres ne furent point des princes; que

CH. CXXV.

ſi dans les tems d'anarchie & de barbarie les évêques uſurpè-rent des provinces, les peuples dans des tems éclairés devaient les reprendre.

Mais ce qu'il falait ſurtout obſerver, c'eſt que Genève était alors une ville petite & pauvre, & que depuis qu'elle ſe rendit libre, elle fut plus peuplée du double, plus induſtrieuſe, plus commerçante.

Cependant quel fruit *François I* recueille-t-il de tant d'entrepriſes? *Charles-Quint* arrive de Rome, fait repaſſer les Alpes aux Français, entre en Provence avec cinquante mille hommes, s'avance juſqu'à Marſeille, met le ſiége devant Arles; & une autre armée ravage la Champagne & la Picardie. Ainſi le fruit de cette nouvelle tentative ſur l'Italie, fut de hazarder la France.

1536.

La Provence & le Dauphiné ne furent ſauvées que par la ſage conduite du maréchal de *Montmorenci*, comme elles l'ont été de nos jours par le maréchal de *Belle-Iſle*. On peut, ce me ſemble, tirer un grand fruit de l'hiſtoire, en comparant les tems & les événemens. C'eſt un plaiſir digne d'un bon citoyen, d'examiner par quelles reſſources on a chaſſé dans le même terrain & dans les mêmes occaſions deux armées victorieuſes. On ne ſait guères, dans l'oiſiveté des grandes villes, quels efforts il en coûte pour raſſembler des vivres dans un pays qui en fournit à peine à ſes habitans, pour avoir de quoi payer le ſoldat, pour lui fournir le néceſſaire ſur ſon crédit, pour garder des rivières, pour enlever aux ennemis des poſtes avantageux dont ils ſe ſont emparés. De tels détails n'entrent point dans notre plan. Il n'eſt néceſſaire de les examiner que dans le tems même de l'action. Ce ſont les matériaux de l'édifice; on ne les compte plus quand la maiſon eſt conſtruite.

L'empereur fut obligé de ſortir de ce pays dévaſté, & de regagner l'Italie avec une armée diminuée par les maladies contagieuſes. La France envahie de ce côté regarda ſa délivrance comme un triomphe; mais il eût été plus beau de l'empêcher d'entrer que de s'applaudir de le voir ſortir.

Ce qui caractériſe davantage les démêlés de *Charles-Quint* & de *François I*, & les ſecouſſes qu'ils donnèrent à l'Europe, c'eſt

c'eſt ce mélange bizarre de franchiſe & de duplicité, d'emportemens de colère & de réconciliation, des plus ſanglans outrages & d'un promt oubli, des artifices les plus rafinés & de la plus noble confiance. CH. CXXV.

Il y eut des choſes horribles, il y en eut de ridicules.

François Dauphin, fils de *François I*, meurt d'une pleuréſie. On accuſe un Italien nommé *Montécuculi*, ſon échanſon, de l'avoir empoiſonné; on regarde *Charles-Quint* comme l'auteur du crime. Qu'aurait gagné l'empereur à faire périr par le poiſon un prince de dix-huit ans, qui n'avait jamais fait parler de lui, & qui avait un frère? *Montécuculi* fut écartelé, voilà ce qui eſt horrible. Voici le ridicule. 1536. *Charles-Quint ridiculement accuſé d'avoir empoiſonné le dauphin.*

François I, qui par le traité de Madrid n'était plus ſuzerain de la Flandre & de l'Artois, & qui n'était ſorti de priſon qu'à cette condition, fait citer l'empereur au parlement de Paris, en qualité de comte de Flandre & d'Artois ſon vaſſal. L'avocat général *Cappel* prend des concluſions contre *Charles-Quint*, & le parlement de Paris le déclare rebelle. *Condamné au parlement de Paris.* 1537.

Peut-on s'attendre que *Charles* & *François* ſe verront familiérement comme deux gentilshommes voiſins, après la priſon de Madrid, après des *démentis par la gorge*, des défis, des duels propoſés en préſence du pape en plein conſiſtoire, après la ligue du roi de France avec *Soliman*; enfin après que l'empereur a été accuſé, auſſi publiquement qu'injuſtement, d'avoir fait empoiſonner le premier dauphin, & lorſqu'il ſe voit condamné comme contumace, par une cour de judicature, dans le même pays qu'il a fait trembler tant de fois?

Cependant ces deux grands rivaux ſe voyent à la rade d'Aiguemorte. Le pape avait ménagé cette entrevuë après une trêve. *Charles-Quint* même deſcendit à terre, fit la première viſite, & ſe mit entre les mains de ſon ennemi: c'était la ſuite de l'eſprit du tems. *Charles* ſe défia toûjours des promeſſes du monarque, & ſe livra à la foi du chevalier. *Charles & François ſe voyent familiérement.*

Le duc de Savoye fut longtems la victime de cette entrevuë. Ces deux monarques, qui en ſe voyant avec tant de familiarité prenaient toûjours des meſures l'un contre l'autre, gardèrent les places du duc; le roi de France pour ſe frayer

un paſſage dans l'occaſion vers le Milanais, & l'empereur
Ch. CXXV. pour l'en empêcher.

1539. *Charles-Quint* après cette entrevuë à Aiguemorte, fait un voyage à Paris, qui eſt bien plus étonnant que celui des empereurs *Sigiſmond* & *Charles IV.*

Retourné en Eſpagne, il apprend que la ville de Gand s'eſt révoltée en Flandres. De ſavoir juſqu'où cette ville avait dû ſoutenir ſes priviléges, & juſqu'où elle en avait abuſé, c'eſt un problême qu'il n'appartient qu'à la force de réſoudre. *Charles-Quint* voulait l'aſſujettir & la punir : il demande paſſage au roi, qui lui envoye le dauphin & le duc d'Orléans juſqu'à Bayonne, & qui va lui-même au-devant de lui juſqu'à Chateleraud.

Autre voyage de Charles en France.

L'empereur aimait à voyager, à ſe montrer à tous les peuples de l'Europe, à jouïr de ſa gloire. Ce voyage fut un enchainement de fêtes, & le but était d'aller faire pendre vingt-quatre malheureux citoyens. Il eût pû aiſément s'épargner tans de fatigues, en envoyant quelques troupes à la gouvernante des Pays-bas : on peut même s'étonner qu'il n'en eût pas laiſſé aſſez en Flandres pour réprimer la révolte des Gantois ; mais c'était alors la coutume de licentier ſes troupes après une trêve ou une paix.

Le deſſein de *François I*, en recevant l'empereur dans ſes états avec tant d'appareil & de bonne foi, était d'obtenir enfin de lui la promeſſe de l'inveſtiture du Milanais. Ce fut dans cette vaine idée qu'il refuſa l'hommage que lui offraient les Gantois. Il n'eut ni Gand ni Milan.

On a prétendu que le connétable de *Montmorenci* fut diſgracié par le roi, pour lui avoir conſeillé de ſe contenter de la promeſſe verbale de *Charles-Quint*. Je rapporte ce petit événement, parce que, s'il eſt vrai, il fait connaître le cœur humain. Un homme qui n'a qu'à s'en prendre à lui-même d'avoir ſuivi un mauvais avis, eſt ſouvent aſſez injuſte pour en punir l'auteur. Mais on ne devait guères ſe repentir de n'avoir exigé de *Charles-Quint* que des paroles ; une promeſſe par écrit n'eût pas été plus ſûre.

François I avait promis par écrit de céder la Bourgogne, & il s'était bien donné de garde de tenir ſa parole. On ne

céde guère à ſon ennemi une grande province, ſans y être forcé par les armes. L'empereur avoua depuis publiquement, qu'il avait promis le Milanais à un fils du roi ; mais il ſoutint que c'était à condition que *François I* évacuerait Turin, que *François* garda toûjours. CH. CXXV.

La généroſité avec laquelle le roi avait reçu l'empereur en France, tant de fêtes ſomptueuſes, tant de témoignages de confiance & d'amitié réciproques, n'aboutirent donc qu'à de nouvelles guerres.

Pendant que *Soliman* ravage encor la Hongrie, pendant que *Charles-Quint* pour mettre le comble à ſa gloire veut conquérir Alger comme il a ſubjugué Tunis, & qu'il échouë dans cette entrepriſe, *François I* reſſerre les nœuds de ſon alliance avec *Soliman*. Il envoye deux miniſtres ſecrets à la Porte par la voie de Veniſe ; ces deux miniſtres ſont aſſaſſinés en chemin par l'ordre du marquis *del Vaſto* gouverneur du Milanais, ſous prétexte qu'ils ſont nés tous deux ſujets de l'empereur. Le dernier duc de Milan *François Sforze* avait quelques années auparavant fait trancher la tête à un autre miniſtre du roi. Comment accorder ces violations du droit des gens, avec la généroſité dont ſe piquaient alors les officiers de l'empereur, ainſi que ceux du roi ? La guerre recommence avec plus d'animoſité que jamais vers le Piémont, vers les Pyrénées, en Picardie. C'eſt alors que les galères du roi ſe joignent à celles de *Cheredin* ſurnommé *Barberouſſe*, amiral du ſultan & vice-roi d'Alger. Les fleurs de lis & le croiſſant ſont devant Nice. Les Français & les Turcs ſous le comte d'*Enghien* de la branche de *Bourbon*, & ſous l'amiral Turc, ne peuvent prendre cette ville : & *Barberouſſe* ramène la flotte Turque à Toulon, dès que le célèbre *André Doria* s'avance au ſecours de la ville avec ſes galères.

Deux miniſtres de François I aſſaſſinés.

1541.

1543.

Barberouſſe était le maître abſolu dans Toulon. Il y fit changer une grande maiſon en moſquée : ainſi le même roi qui avait laiſſé périr dans ſon royaume tant de chrétiens de la communion de *Luther* par le plus cruel ſupplice, laiſſait les mahométans exercer leur religion dans ſes états. Voilà la pieté que le jéſuite *Daniel* loue ; c'eſt ainſi que les hiſtoriens ſe deshonorent. Un hiſtorien citoyen eût avoué que

Turcs & moſquée à Toulon.

CH. CXXV.

la politique faiſait bruler des luthériens, & favoriſait des muſulmans.

André Doria.

André Doria eſt le héros qu'on peut mettre à la tête de tous ceux qui ſervirent la fortune de *Charles-Quint*. Il avait eu la gloire de battre ſes galères devant Naples, quand il était amiral de *François I*, & que Gènes ſa patrie était encor ſous la domination de la France. Il ſe crut enſuite obligé, comme le connétable de *Bourbon*, par des intrigues de cour, de paſſer au ſervice de l'empereur. Il défit pluſieurs fois les flottes de *Soliman*; mais ce qui lui fit le plus d'honneur, ce fut de rendre la liberté à ſa patrie, dont *Charles-Quint* lui permettait d'être ſouverain. Il préféra le titre de reſtaurateur à celui de maître. Il établit le gouvernement tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui, & vécut juſqu'à quatre-vingt-quatorze ans l'homme le plus conſidéré de l'Europe. Gènes lui éleva une ſtatue comme au libérateur de la patrie.

Cérizoles. 1544.

Cependant le comte d'*Enghien* répare l'affront de Nice par la victoire qu'il remporte à Cérizoles dans le Piémont ſur le marquis *del Vaſto*. Jamais victoire ne fut plus complette. Quel fruit retira-t-on de cette glorieuſe journée? Aucun. C'était le ſort des Français de vaincre inutilement en Italie. Les journées d'Agnadel, de Fornouë, de Ravenne, de Marignan, de Cérizoles, en ſont des témoignages immortels.

Le roi d'Angleterre *Henri VIII*, par une fatalité inconcevable, s'alliait contre la France avec ce même empereur dont il avait répudié la tante ſi honteuſement, & dont il avait déclaré la couſine bâtarde, avec ce même empereur qui avait forcé le pape *Clément VII* à l'excommunier. Les princes oublient les injures comme les bienfaits, quand l'intérêt parle. Mais il ſemble que c'était alors le caprice plus que l'intérêt qui liait *Henri VIII* avec *Charles-Quint*.

Il comptait marcher à Paris avec trente mille hommes. Il aſſiégeait Boulogne-ſur-mer, tandis que *Charles-Quint* avançait en Picardie. Où était alors cette balance que *Henri VIII* voulait tenir? Il ne voulait qu'embarraſſer *François I*, & l'empêcher de traverſer le mariage qu'il projettait entre ſon fils *Edouard* & *Marie Stuart*, qui fut depuis reine de France. Quelle raiſon pour déclarer la guerre!

Digitized by Google

Ces nouveaux périls rendent la bataille de Cérizoles infructueuſe. Le roi de France eſt obligé de rappeller une grande partie de cette armée victorieuſe, pour venir défendre les frontières ſeptentrionales du royaume. CH. CXXV.

La France était plus en danger que jamais. *Charles* était déja à Soiſſons, & le roi d'Angleterre prenait Boulogne; on tremblait pour Paris. Le luthéraniſme fit alors le ſalut de la France, & la ſervit mieux que les Turcs, ſur qui le roi avait tant compté. Les princes luthériens d'Allemagne s'uniſſaient alors contre *Charles-Quint*, dont ils craignaient le deſpotiſme; ils étaient en armes. *Charles* preſſant la France, & preſſé dans l'empire, fit la paix à Crépi en Valois, pour aller combattre ſes ſujets en Allemagne. 1544.

Par cette paix il promit encor le Milanais au duc d'Orléans fils du roi, qui devait être ſon gendre: mais la deſtinée ne voulait pas qu'un prince de France eût cette province, & la mort du duc d'Orléans épargna à l'empereur l'embarras d'un nouveau violement de ſa parole.

François I acheta bientôt après la paix avec l'Angleterre pour huit cent mille écus. Voilà ſes derniers exploits. Voilà le fruit des deſſeins qu'il eut ſur Naples & Milan toute ſa vie. Il fut en tout la victime du bonheur de *Charles-Quint*, car il mourut quelques mois après *Henri VIII*, de cette maladie alors preſqu'incurable que la découverte du nouveau monde avait tranſplantée en Europe. C'eſt ainſi que les événemens ſont enchainés. Un pilote Génois donne un univers à l'Eſpagne. La nature a mis dans les iſles de ces climats lointains un poiſon qui infecte les ſources de la vie; & il faut qu'un roi de France en périſſe. Il laiſſe en mourant une diſcorde trop durable, non pas entre la France & l'Allemagne, mais entre la maiſon de *France* & celle d'*Autriche*. 1546. *Mort de François I.*

La France ſous ce prince commençait à ſortir de la barbarie, & la langue prenait un tour moins gothique. Il reſte encor quelques petits ouvrages de ce tems, qui s'ils ne ſont pas réguliers, ont du ſel & de la naïveté: comme quelques épigrammes de l'évêque *St. Gelais*, de *Clément Marot*, de *François I* même. Il écrivit, dit-on, ſous un portrait d'*Agnès Sorel*: *France un peu polie ſous François I.*

CH. CXXV.

Gentille Agnès plus d'honneur en mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloitre ouvrer
Cloſe nonnain ou bien dévot hermite.

Je ne ſaurais pourtant concilier ces vers qui paraiſſent purement écrits pour le tems, avec les lettres qu'on a encor de ſa main, & ſurtout avec celle que *Daniel* a rapportée.

» Tout à ſteure ynſi que je me vouloys meatre o lit eſt ary-» vé *Laval*, lequel m'a aporté la ſerteneté du levement den-» ſiege, &c. «

Ce n'était point ainſi que les *Scipions*, les *Sylla*, les *Céſar* écrivaient en leur langue. Il faut avouer que malgré l'inſtinct heureux qui animait *François I* en faveur des arts, tout était barbare en France, comme tout était petit en comparaiſon des anciens Romains.

Il compoſa des mémoires ſur la diſcipline militaire dans le tems qu'il voulait établir en France la légion Romaine. Tous les arts furent protégés par lui; mais il fut obligé de faire venir des peintres, des ſculpteurs, des architectes d'Italie.

Il voulut bâtir le Louvre, mais à peine eut-il le tems d'en faire jetter les fondemens; ſon projet magnifique du collège royal ne put être exécuté, mais du moins on enſeigna par ſes libéralités les langues grecques & hébraïques, & la géométrie qu'on était très loin de pouvoir enſeigner dans l'univerſité. Il n'y avait pas un ſeul homme en France avant ce tems-là qui ſût lire les caractères grecs.

On ne ſe ſervait dans les écoles, dans les tribunaux, dans les monumens publics, dans les contracts, que d'un mauvais latin appellé le langage du moyen âge, reſte de l'ancienne barbarie des Francs, des Lombards, des Germains, des Goths, des Anglais, qui ne ſurent ni ſe former une langue régulière, ni bien parler la latine.

Rodolphe de Habsbourg avait ordonné dans l'Allemagne qu'on plaidât, & qu'on rendit les arrêts dans la langue du pays. *Alphonſe le ſage* en Caſtille établit le même uſage. *Edouard III* en fit autant en Angleterre. *François I* ordonna enfin qu'en France ceux qui avaient le malheur de plaider puſſent lire

leur ruine dans leur propre idiome. Ce ne fut pas ce qui commença à polir la langue françaiſe, ce fut l'eſprit du roi & celui de ſa cour à qui l'on eut cette obligation. CH. CXXV.

CHAPITRE CENT-VINGT-SIXIEME.

Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur & diſgrace de CHARLES-QUINT. *Son abdication.*

LA mort de *François I* n'applanit pas à *Charles-Quint* le chemin vers cette monarchie univerſelle dont on lui imputait le deſſein : il en était alors bien éloigné. Non-ſeulement il eut dans *Henri II* ſucceſſeur de *François* un ennemi redoutable ; mais dans ce tems-là même les princes, les villes de la nouvelle religion en Allemagne, faiſaient la guerre civile, & aſſemblaient contre lui une grande armée. C'était le parti de la liberté beaucoup plus encor que celui du luthéraniſme.

Cet empereur ſi puiſſant, & ſon frère *Ferdinand* roi de Hongrie & de Bohême, ne purent lever autant d'Allemans que les confédérés leur en oppoſaient. *Charles* fut obligé, pour avoir des forces égales, de recourir à ſes Eſpagnols, à l'argent & aux troupes du pape *Paul III.*

Rien ne fut plus éclatant que ſa victoire de Mulberg. Un électeur de Saxe, un landgrave de Heſſe, priſonniers à ſa ſuite, le parti luthérien conſterné, les taxes immenſes impoſées ſur les vaincus, tout ſemblait le rendre deſpotique en Allemagne ; mais il lui arriva encor ce qui lui était arrivé après la priſe de *François I.* Tout le fruit de ſon bonheur fut perdu. Ce même pape *Paul III* retira ſes troupes dès qu'il ſe vit trop puiſſant. *Henri VIII* ranima les reſtes languiſſans du parti luthérien en Allemagne. Le nouvel électeur de Saxe *Maurice*, à qui *Charles* avait donné le duché du vaincu, ſe déclara bientôt contre lui, & ſe mit à la tête de la ligue.

Enfin cet empereur ſi terrible eſt ſur le point d'être fait priſonnier avec ſon frère par les princes proteſtans d'Allema- 1552.

CH. CXXVI.

gne, qu'il ne regardait que comme des ſujets révoltés. Il fuit en déſordre dans les détroits d'Inſpruck. Dans ce tems-là même le roi de France *Henri II* ſe ſaiſit de Metz, Toul & Verdun, qui ſont toûjours reſtés à la France pour prix de la liberté qu'elle avait aſſurée à l'Allemagne. On voit que dans tous les tems les ſeigneurs de l'empire, le luthéraniſme même, durent leur conſervation aux rois de France. C'eſt ce qui eſt encor arrivé depuis ſous *Ferdinand II* & ſous *Ferdinand III.*

Metz, Toul & Verdun à la France.

Le poſſeſſeur du Mexique eſt obligé d'emprunter deux cent mille écus d'or du duc de Florence *Coſme*, pour tâcher de reprendre Metz; & s'étant raccommodé avec les luthériens pour ſe venger du roi de France, il aſſiége cette ville à la tête de cinquante mille combattans. Ce ſiége eſt un des plus mémorables dans l'hiſtoire; il fait la gloire éternelle de *François de Guiſe*, qui défendit la ville ſoixante-cinq jours contre *Charles-Quint*, & qui le contraignit enfin d'abandonner ſon entrepriſe après avoir perdu le tiers de ſon armée.

1552.

La puiſſance de *Charles-Quint* n'était alors qu'un amas de grandeurs & de dignités entouré de précipices. Les agitations de ſa vie ne lui permirent jamais de faire de ſes vaſtes états un corps régulier & robuſte dont toutes les parties s'aidaſſent mutuellement & lui fourniſſent de grandes armées toûjours entretenues. C'eſt ce que ſut faire *Charlemagne*; mais ſes états ſe touchaient, & vainqueur des Saxons & des Lombards, il n'avait point un *Soliman* à repouſſer, des rois de France à combattre, de puiſſans princes d'Allemagne, & un pape plus puiſſant à réprimer ou à craindre.

Charles ſentait trop quel ciment était néceſſaire pour bâtir un édifice auſſi fort que celui de la grandeur de *Charlemagne.* Il falait que *Philippe* ſon fils eût l'empire; alors ce prince, que les tréſors du Mexique & du Pérou rendirent plus riche que tous les rois de l'Europe enſemble, eût pû parvenir à cette monarchie univerſelle plus aiſée à imaginer qu'à ſaiſir.

C'eſt dans cette vuë que *Charles-Quint* fit tous ſes efforts pour engager ſon frère *Ferdinand* roi des Romains à céder l'empire à *Philippe.* Mais à quoi aboutit cette propoſition révoltante? à brouiller pour jamais *Philippe* & *Ferdinand.*

Enfin laſſé de tant de ſecouſſes, vieilli avant le tems, détrompé

trompé de tout, parce qu'il avait tout éprouvé, il renonce à ses couronnes & aux hommes à l'âge de cinquante-ſix ans, c'eſt-à-dire à l'âge où l'ambition des autres hommes eſt dans toute ſa force, & où tant de rois ſubalternes, nommés miniſtres, ont commencé la carrière de leur grandeur. CH. CXXVI. 1556. *Abdication de Charles-Quint.*

On prétend que ſon eſprit ſe dérangea dans ſa ſolitude de *St. Juſt*. En effet paſſer la journée à démonter des pendules, & à tourmenter des novices, ſe donner dans l'égliſe la comédie de ſon propre enterrement, ſe mettre dans un cercueil, & chanter ſon *de profundis*, ce ne ſont pas là des traits d'un cerveau bien organiſé. Celui qui avait fait trembler l'Europe & l'Afrique, & repouſſé le vainqueur de la Perſe, mourut donc en démence. Tout montre dans ſa famille l'excès de la faibleſſe humaine. 1558.

Son grand-père *Maximilien* veut être pape: *Jeanne* ſa mère eſt folle & enfermée; & *Charles-Quint* s'enferme chez des moines, & y meurt ayant l'eſprit auſſi troublé que ſa mère. *Faibleſſe de cerveau.*

N'oublions pas que le pape *Paul IV* ne voulut jamais reconnaître pour empereur *Ferdinand I*, à qui ſon frère avait cédé l'empire; ce pape prétendait que *Charles* n'avait pû abdiquer ſans ſa permiſſion. L'archevêque électeur de Mayence, chancelier de l'empire, promulgua tous ſes actes au nom de *Charles-Quint*, juſqu'à la mort de ce prince. C'eſt la dernière époque de la prétention qu'eurent ſi longtems les papes de diſpoſer de l'empire. Sans tous les exemples que nous avons vûs de cette prétention étrange, on croirait que *Paul IV* avait le cerveau encor plus bleſſé que *Charles-Quint*.

Avant de voir quelle influence eut *Philippe II* ſon fils ſur la moitié de l'Europe, combien l'Angleterre fut puiſſante ſous *Elizabeth*, ce que devint l'Italie, comment s'établit la république des Provinces-Unies, & à quel état affreux la France fut réduite; je dois parler des révolutions de la religion, parce qu'elle entra dans toutes les affaires, comme cauſe ou comme prétexte, dès le tems de *Charles-Quint*.

Enſuite je me ferai une idée des conquêtes des Eſpagnols dans l'Amérique, & de celles que firent les Portugais dans les Indes: prodiges dont *Philippe II* recueillit tout l'avantage, & qui le rendirent le prince le plus puiſſant de la chrétienté.

CHAPITRE CENT-VINGT-SEPTIEME.

De LÉON X, & de l'égliſe.

CH. CXXVII. *Réſumé de toutes les horreurs produites par la querelle des deux glaives.*

VOus avez parcouru tout ce vaſte cahos dans lequel l'Europe chrétienne a été confuſément plongée depuis la chute de l'empire Romain. Le gouvernement politique de l'égliſe, qui ſemblait devoir réunir toutes ces parties diviſées, fut malheureuſement la nouvelle ſource d'une confuſion inouïe juſqu'alors dans les annales du monde.

L'égliſe romaine & la grecque ſans ceſſe aux priſes, avaient par leurs querelles ouvert les portes de Conſtantinople aux Ottomans. L'empire & le ſacerdoce, toûjours armés l'un contre l'autre, avaient déſolé l'Italie, l'Allemagne, & preſque tous les autres états. Le mélange de ces deux pouvoirs, qui ſe combattaient partout ou ſourdement ou hautement, entretenait des troubles éternels. Le gouvernement féodal avait fait des ſouverains de pluſieurs évêques, & de pluſieurs moines. Les limites des diocèſes n'étaient point celles des états. La même ville était Italienne ou Allemande par ſon évêque, & Françaiſe par ſon roi. C'eſt un malheur que les viciſſitudes des guerres attachent encor aux villes frontières. Vous avez vû la juriſdiction ſéculière s'oppoſer partout à l'eccléſiaſtique, excepté dans les états où l'égliſe a été, & eſt encor ſouveraine : chaque prince ſéculier cherchant à rendre ſon gouvernement indépendant du ſiége de Rome, & ne pouvant y parvenir ; des évêques tantôt réſiſtans aux papes, tantôt s'uniſſans à lui contre les rois ; en un mot la république chrétienne du rite latin unie preſque toûjours dans le dogme, en apparence, & à quelques ſciſſions près, mais ſans ceſſe diviſée ſur tout le reſte.

Après le pontificat déteſté, mais heureux, d'*Alexandre VI*, après le régne guerrier, & plus heureux encor, de *Jules II*, les papes pouvaient ſe regarder comme les arbitres de l'Italie, & influer beaucoup ſur le reſte de l'Europe. Il n'y avait au-

Digitized by Google

cun potentat Italien qui eût plus de terres, excepté le roi de Naples, lequel relevait encor de la tiare.

CH. CXXVII.

Dans ces circonſtances favorables, les vingt-quatre cardinaux qui compoſaient alors tout le collège, élurent *Jean de Médicis*, arrière-petit-fils de ce grand *Coſme de Médicis* ſimple négociant, & père de la patrie.

1513. *Médicis cardinal à quatorze ans, preſque doyen à trente ſix, & pape.*

Créé cardinal à quatorze ans, il fut pape à l'âge de trente-ſix, & prit le nom de *Léon X.* Sa famille alors était rentrée en Toſcane. *Léon* eut bientôt le crédit de mettre ſon frère *Pierre* à la tête du gouvernement de Florence. Il fit épouſer à ſon autre frère *Julien le magnifique*, la princeſſe de Savoye, ducheſſe de Némours, & le fit un des plus puiſſans ſeigneurs d'Italie. Ces trois frères élevés par *Ange Politien*, & par *Chalcondile*, étaient tous trois dignes d'avoir eu de tels maîtres. Tous trois cultivaient à l'envi les lettres & les beaux-arts. Ils méritèrent que ce ſiécle s'appellât le ſiécle des *Médicis.* Le pape ſurtout joignait le goût le plus fin à la magnificence la plus recherchée. Il excitait les grands génies dans tous les arts par ſes bienfaits, & par ſon accueil plus ſéduiſant encore. Son couronnement coûta cent mille écus d'or. Il fit repréſenter dans pluſieurs fêtes publiques le *Pénule* de *Plaute*, la *Calandra* du cardinal *Bibiena.* On croyait voir renaître les beaux jours de l'empire Romain. La religion n'avait rien d'auſtère ; elle s'attirait le reſpect par des cérémonies pompeuſes ; le ſtile barbare de la daterie était aboli, & faiſait place à l'éloquence des cardinaux *Bembo* & *Sadolet*, alors ſecrétaires des brefs, hommes qui ſavaient imiter la latinité de *Cicéron*, & qui ſemblaient adopter ſa philoſophie ſceptique. Les comédies de l'*Arioſte* & celles de *Machiavel*, quoiqu'elles reſpectent peu la pudeur & la pieté, furent jouées ſouvent dans cette cour en préſence du pape & des cardinaux, par les jeunes gens les plus qualifiés de Rome. Le mérite ſeul de ces ouvrages (mérite très grand pour ce ſiécle) faiſait impreſſion. Ce qui pouvait offenſer la religion, n'était pas apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaiſirs, qui ne penſait pas que la religion pût être attaquée par ces libertés. Et en effet comme il ne s'agiſſait ni du dogme, ni du pouvoir, la cour Romaine n'en était pas plus effarouchée que les Grecs & les anciens Romains

Beaux jours de Léon X.

ne le furent des railleries d'*Ariſtophane* & de *Plaute*.

CH. CXXVII.

Les affaires les plus graves que *Léon X* ſavait traiter en maître, ne dérobèrent rien à ſes plaiſirs délicats. La conſpiration même de pluſieurs cardinaux contre ſa vie, & le châtiment ſévère qu'il en fit, n'altéra point la gayeté de ſa cour.

Un cardinal pauvre pendu, un riche échappe.

Les cardinaux *Petrucci*, & *Soli*, & quelques autres, irrités de ce que le pape avait ôté le duché d'Urbin au neveu de *Jules II*, corrompirent un chirurgien qui devait panſer un ulcère ſecret du pape; & la mort de *Léon X* devait être le ſignal d'une révolution dans beaucoup de villes de l'état Eccléſiaſtique. La conſpiration fut découverte. Il en coûta la vie à plus
1517. d'un coupable. Les deux cardinaux furent appliqués à la queſtion, & condamnés à la mort. On pendit le cardinal *Petrucci* dans la priſon. L'autre racheta ſa vie par ſes tréſors.

Il eſt très remarquable, qu'ils furent condamnés par les magiſtrats ſéculiers de Rome, & non par leurs pairs. Le pape ſemblait par cette action inviter les ſouverains à rendre tous les eccléſiaſtiques juſticiables des juges ordinaires: mais jamais le St. Siége ne crut devoir céder aux rois un droit qu'il ſe donnait à lui-même. Comment les cardinaux, qui éliſent les papes, leur ont-ils laiſſé ce deſpotiſme, tandis que les électeurs & les princes de l'empire ont tant reſtraint le pouvoir des empereurs? C'eſt que ces princes ont des états, & que les cardinaux n'ont que des dignités.

Trente cardinaux pour un.

Cette triſte avanture fit bientôt place aux réjouïſſances accoutumées. *Léon X* pour mieux faire oublier le ſupplice d'un cardinal mort par la corde, en créa trente nouveaux, la plûpart Italiens, & ſe conformans au génie du maître. S'ils n'avaient pas tout le goût & les connaiſſances du pontife, ils l'imitèrent au moins dans ſes plaiſirs. Preſque tous les autres prélats ſuivirent leurs exemples. L'Eſpagne était alors le ſeul pays où l'égliſe connût les mœurs ſévères; elles y avaient été introduites par le cardinal *Ximénès*, eſprit né auſtère & dur, qui n'avait de goût que celui de la domination abſolue, & qui revêtu de l'habit d'un cordelier quand il était régent d'Eſpagne, diſait qu'avec ſon cordon il ſaurait ranger tous les grands à leur devoir, & qu'il écraſerait leur fierté ſous ſes ſandales.

Digitized by Google

Partout ailleurs les prélats vivaient en princes voluptueux. Il y en avait qui poſſédaient juſqu'à huit & neuf évêchés. On s'effraye aujourd'hui en comptant tous les bénéfices dont jouiſſaient, par exemple, un cardinal de Lorraine, un cardinal de *Volſey*, & tant d'autres; mais ces biens eccléſiaſtiques accumulés ſur un ſeul homme, ne faiſaient pas un plus mauvais effet alors, que n'en font aujourd'hui tant d'évêchés réunis par des électeurs ou par des prélats d'Allemagne. CH. CXXVII.

Concubines des prêtres permiſes pour un écu.

Tous les écrivains proteſtans & catholiques ſe récrient contre la diſſolution des mœurs de ces tems. Ils diſent que les prélats, les curés, & les moines paſſaient une vie commode; que rien n'était plus commun que des prêtres qui élevaient publiquement leurs enfans, à l'exemple d'*Alexandre VI.* Il eſt vrai qu'on a encor le teſtament d'un *Croui* évêque de Cambrai en ces tems-là, qui laiſſe pluſieurs legs à ſes enfans, & tient une ſomme en réſerve *pour les bâtards qu'il eſpère encor que* DIEU *lui fera la grace de lui donner, en cas qu'il réchappe de ſa maladie.* Ce ſont les propres mots de ſon teſtament. Le pape *Pie II* avait écrit dès longtems, *que pour de fortes raiſons on avait interdit le mariage aux prêtres, mais que pour de plus fortes il falait le leur permettre.* Les proteſtans n'ont pas manqué de recueillir les preuves, que dans pluſieurs états d'Allemagne les peuples obligeaient toûjours leurs curés d'avoir des concubines, afin que les femmes mariées fuſſent plus en ſûreté. On voit même dans les cent griefs rédigés auparavant par la diète de l'empire ſous *Maximilien I*, contre les abus de l'égliſe, que les évêques vendaient aux curés pour un écu par an le droit d'avoir une concubine, & qu'il falait payer, ſoit qu'on uſât de ce privilége, ſoit qu'on le négligeât. Mais auſſi il faut convenir que ce n'était pas une raiſon pour autoriſer tant de guerres civiles, & qu'il ne falait pas tuer les autres hommes, parce que quelques prélats faiſaient des enfans, & que des curés achetaient avec un écu le droit d'en faire.

Vente d'indulgences & de péchés.

Ce qui révoltait le plus les eſprits, c'était cette vente publique & particulière d'indulgences, d'abſolutions, de diſpenſes à tout prix; c'était cette taxe apoſtolique, illimitée & incer-

taine avant le pape *Jean XXII*, mais rédigée par lui comme un code du droit canon. Un meurtrier ſous-diacre, ou diacre, était abſous avec la permiſſion de poſſéder trois bénéfices, pour douze tournois, trois ducats & ſix carlins, c'eſt environ vingt écus. Un évêque, un abbé, pouvait aſſaſſiner pour environ trois cent livres. Toutes les impudicités les plus monſtrueuſes avaient leur prix fait. La beſtialité était eſtimée deux cent cinquante livres. On obtenait même des diſpenſes, non-ſeulement pour des péchés paſſés, mais pour ceux qu'on avait envie de faire. On a retrouvé dans les archives de *Joinville* une indulgence en expectative pour le cardinal de Lorraine, & douze perſonnes de ſa ſuite, laquelle remettait à chacun d'eux par avance trois péchés à leur choix. *Le Laboureur* écrivain exact rapporte que la ducheſſe de *Bourbon* & d'*Auvergne*, ſœur de *Charles VIII*, eut le droit de ſe faire abſoudre toute ſa vie de tout péché, elle & dix perſonnes de ſa ſuite, à quarante-ſept fêtes de l'année, ſans compter les dimanches.

CH. CXXII.

Cet étrange abus ſemblait pourtant avoir ſa ſource dans les anciennes loix des nations de l'Europe, dans celles des Francs, des Saxons, des Bourguignons. La cour pontificale n'avait adopté cette évaluation des péchés & des diſpenſes, que dans les tems d'anarchie, & même quand les papes n'oſaient réſider à Rome. Jamais aucun concile ne mit la taxe des péchés parmi les articles de foi.

Il y avait des abus violens, il y en avait de ridicules. Ceux qui dirent qu'il falait réparer l'édifice, & non le détruire, ſemblent avoir dit tout ce qu'on pouvait répondre au cri des peuples indignés. Le grand nombre de pères de famille qui travaillent ſans ceſſe pour aſſurer à leurs femmes & à leurs enfans une médiocre fortune, le nombre beaucoup ſupérieur d'artiſans, de cultivateurs, qui gagnent leur pain à la ſueur de leur front, voyaient avec douleur des moines entourés du faſte & du luxe des ſouverains : on répondait que ces richeſſes répandues par ce faſte même rentraient dans la circulation. Leur vie molle, loin de troubler l'intérieur de l'égliſe, en affermiſſait la paix ; & leurs abus, euſſent-ils été plus exceſſifs, étaient moins dangereux, ſans doute, que les

horreurs des guerres, & le ſaccagement des villes. On oppoſe ici le ſentiment de *Machiavel*, le docteur de ceux qui n'ont que de la politique. Il dit dans ſes diſcours ſur *Tite-Live*, que ſi *les Italiens de ſon tems étaient exceſſivement méchans, on le devait imputer à la religion & aux prêtres.* Mais il eſt clair, qu'il ne peut avoir en vuë les guerres de religion, puiſqu'il n'y en avait point alors. Il ne peut entendre par ces paroles, que les crimes de la cour du pape *Alexandre VI*, & l'ambition de pluſieurs eccléſiaſtiques; ce qui eſt très étranger aux dogmes, aux diſputes, aux perſécutions, aux rébellions, à cet acharnement de la haine théologique qui produiſit tant de meurtres. C H. CXXVII.

Veniſe même, dont le gouvernement paſſait pour le plus ſage de l'Europe, avait, dit-on, très grand ſoin d'entretenir tout ſon clergé dans la débauche, afin qu'étant moins revéré il fût ſans crédit parmi le peuple, & ne pût le ſoulever. Il y avait cependant partout des hommes de mœurs très pures, des paſteurs dignes de l'être, des religieux ſoumis de cœur à des vœux qui effrayent la molleſſe humaine; mais ces vertus ſont enſevelies dans l'obſcurité, tandis que le luxe & le vice dominent dans la ſplendeur.

Le faſte de la cour voluptueuſe de *Léon X* pouvait bleſſer les yeux; mais auſſi on devait voir que cette cour même poliçait l'Europe, & rendait les hommes plus ſociables. La religion depuis la perſécution contre les huſſites, ne cauſait plus aucun trouble dans le monde. L'inquiſition exerçait à la vérité de grandes cruautés en Eſpagne contre les muſulmans & les Juifs: mais ce ne ſont pas là de ces malheurs univerſels qui bouleverſent les nations. La plûpart des chrétiens vivaient dans une ignorance heureuſe. Il n'y avait peut-être pas en Europe dix gentilshommes qui euſſent la bible. Elle n'était point traduite en langue vulgaire, ou du moins les traductions qu'on en avait faites dans peu de pays, étaient ignorées.

Les ſciences, premiere cauſe de la chute du pouvoir eccléſiaſtique.

Le haut clergé occupé uniquement du temporel, ſavait jouïr, & ne ſavait pas diſputer. On peut dire que le pape *Léon X* en encourageant les études, donna des armes contre lui-même. J'ai ouï dire à un ſeigneur Anglais, qu'il avait vû

CH. CXXVII.

une lettre du ſeigneur *Polus*, ou *de la Pole*, depuis cardinal, à ce pape, dans laquelle, en le félicitant ſur ce qu'il étendait le progrès des ſciences en Europe, il l'avertiſſait qu'il était dangereux de rendre les hommes trop ſavans. La naiſſance des lettres dans une partie de l'Allemagne, à Londres, & enſuite à Paris, à la faveur de l'imprimerie perfectionnée, commença la ruine de la monarchie ſpirituelle. Des hommes de la baſſe Allemagne, que l'Italie traitait toûjours de barbares, furent les premiers qui accoutumèrent les eſprits à mépriſer ce qu'on révérait. *Éraſme* quoique longtems moine, ou plutôt parce qu'il l'avait été, jetta ſur les moines, dans la plûpart de ſes écrits, un ridicule dont ils ne ſe relevèrent pas. Les auteurs des lettres des *hommes obſcurs* firent rire l'Allemagne aux dépens des Italiens, qui juſques-là ne les avaient pas crus capables d'être de bons plaiſans; ils le furent pourtant; & le ridicule prépara en effet la révolution la plus ſérieuſe.

Seconde cauſe: l'abus des indulgences.

Léon X était bien loin de craindre cette révolution qu'il vit dans la chrétienté. Sa magnificence, & une des plus belles entrepriſes qui puiſſent illuſtrer des ſouverains, en furent les principales cauſes.

Son prédéceſſeur *Jules II*, ſous qui la peinture & l'architecture commencèrent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, voulut que Rome eût un temple qui ſurpaſſât Ste. Sophie de Conſtantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encor élevé ſur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvait jamais voir finir. *Léon X* ſuivit ardemment ce beau projet. Il falait beaucoup d'argent, & ſes magnificences avaient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe. Mais l'argent deſtiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adreſſe. *Léon X* eut recours, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, à une des clefs de *St. Pierre*, avec laquelle on avait ouvert quelquefois les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la chrétienté ce qu'on appelle des *indulgences*, c'eſt-à-dire, la délivrance des peines du purgatoire, ſoit

ſoit pour ſoi-même, ſoit pour ſes parens & amis. Une pareille vente publique fait voir l'eſprit du tems. Perſonne n'en fut ſurpris. Il y eut partout des bureaux d'indulgences. On les affermait comme les droits de la douane. La plûpart de ces comptoirs ſe tenaient dans des cabarets. Le prédicateur, le fermier, le diſtributeur, chacun y gagnait. Le pape donna à ſa ſœur une partie de l'argent qui lui en revint, & perſonne ne murmura encore. Les prédicateurs diſaient hautement en chaire, que *quand on aurait violé la Ste. Vierge, on ſerait abſous en achetant des indulgences*, & le peuple écoutait ces paroles avec dévotion. Mais quand on eut donné aux dominicains cette ferme en Allemagne, les auguſtins, qui en avaient été longtems en poſſeſſion, furent jaloux; & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe produiſit plus de deux cent ans de diſcordes, de fureurs & d'infortunes chez trente nations. CH. CXXVII.

CHAPITRE CENT-VINGT-HUITIEME.

De Luther *& de* Zuingle. *Des indulgences. De l'avanture des dominicains qui cauſa le changement de religion dans la moitié de la Suiſſe.*

VOus n'ignorez pas que cette grande révolution dans l'eſprit humain, & dans le ſyſtême politique de l'Europe, commença pat *Martin Luther*, moine auguſtin, que ſes ſupérieurs chargèrent de prêcher contre la marchandiſe qu'ils n'avaient pû vendre. La querelle fut d'abord entre les auguſtins & les dominicains.

Vous avez dû voir que toutes les querelles de religion étaient venuës juſques-là des prêtres théologiens; car *Pierre Valdo*, marchand de Lyon, qui paſſe pour l'auteur de la ſecte des Vaudois, n'en était point l'auteur; il ne fit que raſſembler ſes frères & les encourager. Il ſuivait les dogmes de *Béren-*

ger, de *Claude* évêque de Turin & de pluſieurs autres ; ce n'eſt qu'après *Luther* que les ſéculiers ont dogmatiſé en foule, quand la Bible traduite en tant de langues, & différemment traduite, a fait naître preſque autant d'opinions qu'elle a de paſſages difficiles à expliquer.

C. II. CXXVIII.

Si on avait dit alors à *Luther* qu'il détruirait la religion romaine dans la moitié de l'Europe, il ne l'aurait pas cru. Il alla plus loin qu'il ne penſait, comme il arrive dans toutes les diſputes, & dans preſque toutes les affaires.

1517. *Réforme néceſſaire.*

Après avoir décrié les indulgences, il examina le pouvoir de celui qui les donnait aux chrétiens. Un coin du voile fut levé. Les peuples animés voulurent juger ce qu'ils avaient adoré. Les horreurs d'*Alexandre VI* & de ſa famille n'avaient pas fait naître un doute ſur la puiſſance ſpirituelle du pape. Trois cent mille pélerins étaient venus dans Rome à ſon jubilé. Mais les tems étaient changés ; la meſure était comble. Les délices de *Léon* furent punies des crimes d'*Alexandre*. On commença par demander une réforme, on finit par une ſéparation entière. On ſentait aſſez que les hommes puiſſans ne ſe réforment pas. C'était à leur autorité & à leurs richeſſes qu'on en voulait : c'était le joug des taxes romaines qu'on voulait briſer. Qu'importait en effet à Stockholm, à Copenhague, à Londres, à Dreſde, que l'on eût du plaiſir à Rome ? mais il importait qu'on ne payât point de taxes exorbitantes, que l'archevêque d'Upſal ne fût pas le maître d'un royaume. Les revenus de l'archevêché de Magdebourg, ceux de tant de riches abbayes, tentaient les princes ſéculiers. La ſéparation qui ſe fit comme d'elle-même, & pour des cauſes très légères, a opéré cependant à la fin en grande partie cette réforme tant demandée, & qui n'a ſervi de rien. Les mœurs de la cour Romaine ſont devenues plus décentes, le clergé de France plus ſavant. Il faut avouer qu'en général le clergé a été corrigé par les proteſtans, comme un rival devient plus circonſpect par la jalouſie ſurveillante de ſon rival : mais on n'en a verſé que plus de ſang, & les querelles des théologiens ſont devenues des guerres de cannibales.

Luther protégé.

Pour parvenir à cette grande ſciſſion, il ne falait qu'un

prince qui animât les peuples. Le vieux *Fréderic* électeur de Saxe, ſurnommé *le ſage*, celui-là même qui après la mort de *Maximilien* eut le courage de refuſer l'empire, protégea *Luther* ouvertement. Cette révolution dans l'égliſe commença comme toutes celles par qui les peuples ont détrôné les ſouverains. On préſente d'abord des requêtes, on expoſe des griefs; on finit par renverſer le trône. Il n'y avait point encor de ſéparation marquée en ſe moquant des indulgences, en demandant à communier avec du pain & du vin, en diſant des choſes très peu intelligibles ſur la juſtification & ſur le libre arbitre, en voulant abolir les moines, en offrant de prouver que l'écriture ſainte n'a pas expreſſément parlé du purgatoire. C H. CXXVIII.

Léon X, qui dans le fond mépriſait ces diſputes, fut obligé comme pape d'anathématiſer ſolemnellement par une bulle toutes ces propoſitions. Il ne ſavait pas combien *Luther* était protégé ſecrettement en Allemagne. Il falait, diſait-on, le faire changer d'opinion par le moyen d'un chapeau rouge. Le mépris qu'on eut pour lui, fut fatal à Rome. 1520.

Luther ne garda plus de meſures. Il compoſa ſon livre *de la captivité de Babilone*. Il exhorta tous les princes à ſecouer le joug de la papauté; il ſe déchaina contre les meſſes privées; & il fut d'autant plus applaudi, qu'il ſe récriait contre la vente publique de ces meſſes. Les moines mendians les avaient miſes en vogue au treizième ſiécle; le peuple les payait comme il les paye encor aujourd'hui quand il en commande. C'eſt une légère rétribution dont ſubſiſtent les pauvres religieux & les prêtres habitués. Ce faible honoraire, qu'on ne pouvait guère envier à ceux qui ne vivent que de l'autel & des aumônes, était alors en France d'environ deux ſous de ce tems-là, & moindre encor en Allemagne. La tranſſubſtantiation fut proſcrite comme un mot qui ne ſe trouve ni dans l'écriture ni dans les pères. Les partiſans de *Luther* prétendaient que la doctrine qui fait évanouir la ſubſtance du pain & du vin, & qui en conſerve la forme, n'avait été univerſellement établie dans l'égliſe que du tems de *Grégoire VII*, & que cette doctrine avait été ſoutenue & expliquée pour la première fois par le bénédictin *Paſchaſe Ratbert* au neu- *Déchainement de Luther.*

CH. CXXVIII.

viéme ſiécle. Ils fouillaient dans les archives ténébreuſes de l'antiquité, pour y trouver de quoi ſe ſéparer de l'égliſe romaine, ſur des myſtères que la faibleſſe humaine ne peut approfondir. *Luther* retenait une partie du myſtère, & rejettait l'autre. Il avoue que le corps de JESUS-CHRIST eſt dans les eſpèces conſacrées; mais il y eſt, dit-il, comme le feu eſt dans le fer enflammé; le fer & le feu ſubſiſtent enſemble. C'eſt cette manière de ſe confondre avec le pain & le vin, qu'*Oſiander* appella *impanation*, *invination*, *conſubſtantiation*. *Luther* ſe contentait de dire que le corps & le ſang étaient dedans, deſſus, & deſſous, *in*, *cum*, *ſub*. Ainſi tandis que ceux qu'on appellait *papiſtes* mangeaient DIEU ſans pain, les luthériens mangeaient du pain & DIEU; les Calviniſtes vinrent bientôt après qui mangèrent le pain & qui ne mangèrent point DIEU.

Les luthériens voulurent d'abord de nouvelles verſions de la Bible en toutes les langues modernes, & des verſions purgées de toutes les négligences & infidélités qu'ils imputaient à la vulgate. En effet, lorſque le concile voulut depuis faire réimprimer cette vulgate, les ſix commiſſaires chargés de ce ſoin par le concile, trouvèrent dans cette ancienne traduction huit mille fautes; & les ſavans prétendent qu'il y en a bien davantage: de ſorte que le concile ſe contenta de déclarer la vulgate autentique, ſans entreprendre cette correction. *Luther* traduiſit d'après l'hébreu la Bible germanique; mais on prétend qu'il ſavait peu d'hébreu, & que ſa traduction eſt plus remplie de fautes que la vulgate.

Il fait brûler la bulle du pape.

Les dominicains avec les nonces du pape qui étaient en Allemagne, firent bruler les premiers écrits de *Luther*. Le pape donna une nouvelle bulle contre lui. *Luther* fit bruler la bulle du pape & les décrétales dans la place publique de Vittemberg. On voit par ce trait ſi c'était un homme hardi; mais auſſi on voit qu'il était déja bien puiſſant. Dès-lors une partie de l'Allemagne, fatiguée de la grandeur pontificale, était dans les intérêts du réformateur, ſans trop examiner les queſtions de l'école.

Cependant ces queſtions ſe multipliaient. La diſpute du libre arbitre, cet autre écueil de la raiſon humaine, mêlait

ſa ſource intariſſable de querelles abſurdes à ce torrent de haines théologiques. *Luther* nia le libre arbitre, que cependant ſes ſectateurs ont admis dans la ſuite. L'univerſité de Louvain, celle de Paris écrivirent. Celle-ci ſuſpendit l'examen de la diſpute, s'il y a eu trois *Madeleines*, ou une ſeule *Madeleine*, pour proſcrire les dogmes de *Luther*. CH. CXXVIII.

Il demanda enſuite que les vœux monaſtiques fuſſent abolis, parce qu'ils ne ſont pas de l'inſtitution primitive; que les prêtres puſſent être mariés, parce que pluſieurs apôtres l'étaient; qu'on communiât avec du vin, parce que JESUS avait dit, *Buvez-en tous*; qu'on ne vénérât point les images, parce que JESUS n'avait point eu d'image; enfin il n'était d'accord avec l'égliſe romaine, que ſur la trinité, le batême, l'incarnation, la réſurrection: dogmes encor qui ont été autrefois les ſujets des plus vives querelles, & dont quelques-uns ont été combattus dans les derniers tems; de ſorte qu'il n'eſt aucun point de théologie ſur lequel les hommes ne ſe ſoient diviſés.

Il falait bien qu'*Ariſtote* entrât dans la querelle, car il était alors le maître des écoles. *Luther* ayant affirmé que la doctrine d'*Ariſtote* était fort inutile pour l'intelligence de l'écriture, la ſacrée faculté de Paris traita cette aſſertion d'erronée, & d'inſenſée. Les thèſes les plus vaines étaient mêlées avec les plus profondes; & des deux côtés les fauſſes imputations, les injures atroces, les anathêmes nourriſſaient l'animoſité des deux partis.

Plaiſante eloquence de Martin Luther.

On ne peut, ſans rire de pitié, lire la manière dont *Luther* traite tous ſes adverſaires, & ſurtout le pape. *Petit pape, petit papelin vous êtes un âne, un ânon, allez doucement, il fait glacé, vous vous rompriez les jambes, & on dirait, Que diable eſt ceci? le petit ânon de papelin eſt eſtropié; un âne ſait qu'il eſt âne, une pierre ſait qu'elle eſt pierre; mais ces petits ânons de papes ne ſavent pas qu'ils ſont ânons.* Ces baſſes groſſiéretés aujourd'hui ſi dégoutantes ne révoltaient point des eſprits aſſez groſſiers. *Luther* avec ces baſſeſſes d'un ſtile barbare triomphait dans ſon pays de toute la politeſſe romaine.

Si on s'en était tenu à des injures, *Luther* aurait fait moins de mal à l'égliſe romaine qu'*Eraſme*; mais pluſieurs docteurs hardis ſe joignant à lui élevèrent leurs voix, non pas ſeulement contre les dogmes des ſcholaſtiques, mais contre le droit

Ch. CXXVIII.

que les papes s'étaient arrogé depuis *Grégoire VII* de diſpoſer des royaumes, contre le trafic de tous les objets de la religion, contre des oppreſſions publiques & particulières; ils étalaient dans les chaires & dans leurs écrits un tableau de cinq cent ans de perſécutions; ils repréſentaient l'Allemagne baignée dans le ſang par les querelles de l'empire & du ſacerdoce; les peuples traités comme des animaux ſauvages, le purgatoire ouvert & fermé à prix d'argent par des inceſtueux, des aſſaſſins & des empoiſonneurs: de quel front un *Alexandre VI*, l'horreur de toute la terre, avait-il oſé ſe dire le vicaire de DIEU? & comment *Léon X* dans le ſein des plaiſirs & des ſcandales, pouvait-il prendre ce titre?

Tous ces cris excitaient les peuples: & les docteurs de l'Allemagne allumaient plus de haine contre la nouvelle Rome, que *Varus* n'en avait excité contre l'ancienne dans les mêmes climats.

Le roi Henri VIII écrit contre Luther.

La bizarre deſtinée qui ſe joue de ce monde, voulut que le roi d'Angleterre *Henri VIII* entrât dans la diſpute. Son père l'avait fait inſtruire dans les vaines & abſurdes ſciences de ce tems-là. L'eſprit du jeune *Henri* ardent & impétueux s'était nourri avidement des ſubtilités de l'école. Il voulut écrire contre *Luther*; mais auparavant il fit demander à *Léon X* la permiſſion de lire les livres de cet héréſiarque, dont la lecture était interdite ſous peine d'excommunication. *Léon X* accorda la permiſſion. Le roi écrit; il commente *St. Thomas*; il défend ſept ſacremens contre *Luther*, qui alors en admettait trois, leſquels bientôt ſe réduiſirent à deux. Le livre s'achève à la hâte; on l'envoye à Rome. Le pape ravi, compare ce livre, que perſonne ne lit aujourd'hui, aux écrits des *Auguſtins*, & des *Jérômes*. Il donna le titre de *défenſeur de la foi* au roi *Henri* & à ſes ſucceſſeurs; & à qui le donnait-il? à celui qui devait être quelques années après le plus ſanglant ennemi de Rome.

Henri VIII défenſeur de la foi, depuis deſtructeur.

Peu de perſonnes prirent le parti de *Luther* en Italie. Ce peuple ingénieux, occupé d'intrigues & de plaiſirs, n'eut aucune part à ces troubles. Les Eſpagnols, tout vifs & tout ſpirituels qu'ils ſont, ne s'en mêlèrent pas. Les Français, quoiqu'ils ayent avec l'eſprit de ces peuples un goût plus violent

pour les nouveautés, furent longtems ſans prendre patti. Le théâtre de cette guerre d'eſprit était chez les Allemans, & chez les Suiſſes, qui n'étaient pas réputés alors les hommes de la terre les plus déliés, & qui paſſent pour circonſpects. La cour de Rome ſavante & polie ne s'était pas attendue que ceux qu'elle traitait de barbares, pourraient, la Bible comme le fer à la main, lui ravir la moitié de l'Europe, & ébranler l'autre. C. II. CXXVIII.

C'eſt un grand problême, ſi *Charles-Quint* alors empereur, devait embraſſer la réforme, ou s'y oppoſer. En ſecouant le joug de Rome, il vengeait tout d'un coup l'empire, de quatre cent ans d'injures, que la tiare avait faites à la couronne impériale; mais il courait riſque de perdre l'Italie. Il avait à ménager le pape, qui devait ſe joindre à lui contre *François I.* De plus ſes états héréditaires étaient tous catholiques. On lui reproche même d'avoir vû avec plaiſir naître une faction qui lui donnerait lieu de lever des taxes & des troupes dans l'empire, & d'écraſer les catholiques, ainſi que les luthériens, ſous le poids d'un pouvoir abſolu. Enfin ſa politique & ſa dignité l'engagèrent à ſe déclarer contre *Luther*, quoique peut-être il fût dans le fonds de ſon avis ſur quelques articles, comme les Eſpagnols l'en ſoupçonnèrent après ſa mort.

Luther devant Charles-Quint.

Il ſomma *Luther* de venir rendre compte de ſa doctrine en ſa préſence à la diète impériale de Vorms, c'eſt-à-dire, de venir y déclarer, s'il ſoutenait les dogmes que Rome avait proſcrits. *Luther* comparut avec un ſauf-conduit de l'empereur, s'expoſant hardiment au ſort de *Jean Hus*; mais cette aſſemblée étant compoſée de princes, il ſe fia à leur honneur. Il parla devant l'empereur, & devant la diète, & ſoutint ſa doctrine avec courage. On prétend que *Charles-Quint* fut ſollicité par le nonce *Aleandre*, de faire arrêter *Luther* malgré le ſauf-conduit, comme *Sigiſmond* avait livré *Jean Hus* ſans égard pour la foi publique: mais que *Charles-Quint* répondit, *Qu'il ne voulait pas avoir à rougir comme Sigiſmond.* 1521.

Cependant *Luther* ayant contre lui ſon empereur, le roi d'Angleterre, le pape, tous les évêques & tous les religieux, ne s'étonna pas. Caché dans une fortereſſe de Saxe, il brava l'empereur, irrita la moitié de l'Allemagne contre le pape,

répondit au roi d'Angleterre comme à ſon égal, fortifia & étendit ſon égliſe naiſſante.

C. II. CXXVIII. *Meſſe abolie ſur une apparition du diable.*

Le vieux *Fréderic* électeur de Saxe, ſouhaitait l'extirpation de l'égliſe romaine. *Luther* crut qu'il était tems enfin d'abolir la meſſe privée. Il s'y prit d'une manière, qui dans un tems plus éclairé n'eût pas trouvé beaucoup d'applaudiſſemens. Il feignit que le diable lui étant apparu, lui avait reproché de dire la meſſe & de conſacrer. Le diable lui prouva, dit-il, que c'était une idolâtrie. *Luther* dans le récit de cette fiction avoua que le diable avait raiſon, & qu'il falait l'en croire. La meſſe fut abolie dans la ville de Vittemberg, & bientôt après dans le reſte de la Saxe. On abattit les images. Les moines & les religieuſes ſortaient de leurs cloîtres; & peu d'années après *Luther* épouſa une religieuſe nommée *Catherine Bore*. Les eccléſiaſtiques de l'ancienne communion lui reprochèrent qu'il ne pouvait ſe paſſer de femme. *Luther* leur répondit qu'ils ne pouvaient ſe paſſer de maîtreſſes. Ces reproches mutuels étaient bien différens. Les prêtres catholiques qu'on accuſait d'incontinence, étaient forcés d'avouer qu'ils tranſgreſſaient la diſcipline de l'égliſe entière. *Luther* & les ſiens la changeaient.

La loi de l'hiſtoire oblige de rendre juſtice à la plûpart des moines qui abandonnèrent leurs égliſes & leurs cloîtres pour ſe marier. Ils reprirent, il eſt vrai, la liberté dont ils avaient fait le ſacrifice; ils rompirent leurs vœux; mais ils ne furent point libertins, & on ne peut leur reprocher des mœurs ſcandaleuſes. La même impartialité doit reconnaître, que *Luther* & les autres moines, en contractant des mariages utiles à l'état, ne violaient guères plus leurs vœux que ceux qui ayant fait ſerment d'être pauvres & humbles poſſédaient des richeſſes faſtueuſes.

Parmi les voix qui s'élevaient contre *Luther*, pluſieurs faiſaient entendre avec ironie que celui qui avait conſulté le diable pour détruire la meſſe, témoignait au diable ſa reconnaiſſance en aboliſſant les exorciſmes, & qu'il voulait renverſer tous les remparts élevés pour repouſſer l'ennemi des hommes. On a remarqué depuis dans tous les pays où l'on ceſſe d'exorciſer, qu'il n'y eut plus de poſſeſſions ni de ſortiléges.

Digitized by Google

léges. On disait, on écrivait, que les démons entendaient mal leurs intérêts, de ne se réfugier que chez les catholiques, qui seuls avaient le pouvoir de leur commander ; & on n'a pas manqué d'observer que le nombre des sorciers & des possedés a été prodigieux dans l'église romaine jusqu'à nos derniers tems. Il ne faut point plaisanter sur les sujets tristes. C'était une matière très sérieuse, renduë funeste par le malheur de tant de familles & le supplice de tant d'infortunés ; & c'est un grand bonheur pour le genre-humain, que les tribunaux dans les pays éclairés n'admettent plus enfin les obsessions & la magie. Les réformateurs arrachèrent cette pierre de scandale deux cent ans avant les catholiques. On leur reprochait de heurter les fondemens de la religion chrétienne : on leur disait que les obsessions & les sortiléges sont admis expressément dans l'écriture, que JESUS-CHRIST chassait les démons, & qu'il envoya surtout ses apôtres pour les chasser en son nom. Ils répondaient à cette objection pressante ce que répondent aujourd'hui tous les magistrats sages, que DIEU permettait autrefois des choses qu'il ne permet plus aujourd'hui ; que l'église naissante avait besoin de miracles, dont l'église affermie n'a plus besoin. En un mot, nous croyons par le témoignage de l'écriture qu'il y avait des possedés & des sorciers, & il est certain qu'il n'y a en pas aujourd'hui : car si dans nos derniers tems les protestans du nord ont été encor assez imbécilles & assez cruels pour faire bruler deux ou trois misérables accusés de sorcellerie, il est constant qu'enfin cette sotte abomination est entiérement abolie.

CH. CXXVIII.

CHAPITRE CENT-VINGT-NEUVIEME.

De Zuingle, *& de la cauſe qui rendit la religion romaine odieuſe dans une partie de la Suiſſe.*

CH. CXXIX. LA Suiſſe fut le premier pays hors de l'Allemagne où s'étendit la nouvelle ſecte, qu'on appellait la *primitive égliſe*. *Zuingle* curé de Zurich, alla plus loin encor que *Luther ;* chez lui point d'*impanation*, point d'*invination*. Il n'admit point que DIEU entrât dans le pain & dans le vin, moins encor que tout le corps de JESUS-CHRIST fût tout entier dans chaque parcelle & dans chaque goute. Ce fut lui qu'en France on appella *ſacramentaire*, nom qui fut d'abord donné à tous les réformateurs de ſa ſecte.

Zuingle s'attira des invectives du clergé de ſon pays. L'affaire fut portée aux magiſtrats. Le ſénat de Zurich examina le procès, comme s'il s'était agi d'un héritage. On alla aux
1523. voix. La pluralité fut pour la réformation. Le peuple attendait en foule la ſentence du ſénat, lorſque le greffier vint annoncer que *Zuingle* avait gagné ſa cauſe. Tout le peuple fut dans le moment de la religion du ſénat. Une bourgade Suiſſe jugea Rome. Heureux peuple après tout, qui dans ſa ſimplicité s'en remettait à ſes magiſtrats ſur ce que ni lui, ni eux, ni *Zuingle* ne pouvaient parfaitement entendre.

1528. Quelques années après, Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt dans les Provinces-Unies, jugea plus ſolemnellement encor ce même procès. Le ſénat ayant entendu pendant deux mois les deux parties, condamna la religion romaine. L'arrêt fut reçu ſans difficulté de tout le canton ; & l'on érigea une colomne, ſur laquelle on grava en lettres d'or ce jugement ſolemnel, qui eſt depuis demeuré dans toute ſa force.

Quand on voit ainſi la nation la moins inquiète, la moins remuante, la moins volage de l'Europe, quitter tout d'un coup une religion pour une autre, il y a infailliblement une cauſe

qui doit avoir fait une impreſſion violente ſur tous les eſprits. Voici cette cauſe de la révolution des Suiſſes.

CH. CXXIX. *Etrange avanture des dominicains.*

Une animoſité ouverte excitait les franciſcains contre les dominicains depuis le treiziéme ſiécle. Les dominicains perdaient beaucoup de leur crédit chez le peuple, parce qu'ils honoraient moins la Vierge que les cordeliers, & qu'ils lui refuſaient avec *St. Thomas* le privilége d'être née ſans péché. Les cordeliers au contraire gagnaient beaucoup de terrain en prêchant partout la conception immaculée ſoutenue par *St. Bonaventure*. La haine entre ces deux ordres était ſi forte, qu'un cordelier prêchant à Francfort en 1503 ſur la Vierge, & voyant entrer un dominicain, s'écria, qu'il remerciait DIEU de n'être pas d'une ſecte qui deshonorait la mère de DIEU même, & qui empoiſonnait les empereurs dans l'hoſtie. Le dominicain nommé *Vigan*, lui cria qu'il en avait menti, & qu'il était hérétique. Le franciſcain deſcendit de ſa chaire, excita le peuple; il chaſſa ſon ennemi à grands coups de crucifix, & *Vigan* fut laiſſé pour mort à la porte. Les dominicains tinrent en 1504 à Vimpſen un chapitre, dans lequel ils réſolurent de ſe venger des cordeliers, & de faire tomber leur crédit & leur doctrine, en armant contre eux la Vierge même. Berne fut choiſi pour le lieu de la ſcène. On y répandit pendant trois ans pluſieurs hiſtoires d'apparitions de la mère de DIEU, qui reprochait aux cordeliers la doctrine de l'immaculée conception, & qui diſait que c'était un blaſphême, lequel ôtait à ſon fils la gloire de l'avoir lavée du péché originel & ſauvée de l'enfer. Les cordeliers oppoſaient d'autres apparitions; enfin en 1507 les dominicains ayant attiré chez eux un jeune frère laï, nommé *Yetſer*, ſe ſervirent de lui pour convaincre le peuple. C'était une opinion établie dans les couvens de tous les ordres, que tout novice qui n'avait pas fait profeſſion & qui avait quitté l'habit, reſtait en purgatoire juſqu'au jugement dernier, à moins qu'il ne fût racheté par des prières & des aumônes au couvent.

Profanation, ſacrilège, impoſture, aſſaſſinat, empoiſonnement, pour ſoutenir l'honneur de l'ordre.

Le prieur dominicain du couvent entra la nuit dans la cellule de *Yetſer*, vêtu d'une robe où l'on avait peint des diables. Il était chargé de chaines, accompagné de quatre chiens; & ſa bouche, dans laquelle on avait mis une petite boëte ronde

CH. CXXIX.

pleine d'étoupes, jettait des flammes. Ce prieur dit à *Yetſer* qu'il était un ancien moine mis en purgatoire pour avoir quitté l'habit, & qu'il en ſerait délivré ſi le jeune *Yetſer* voulait bien ſe faire fouetter en ſa faveur par les moines devant le grand autel ; *Yetſer* n'y manqua pas. Il délivra l'ame du purgatoire. L'ame lui apparut rayonnante & en habit blanc, pour lui apprendre qu'elle était montée au ciel, & pour lui recommander les intérêts de la Vierge que les cordeliers calomniaient.

Quelques nuits après *Ste. Barbe*, à qui frère *Yetſer* avait une grande dévotion, lui apparut : c'était un autre moine qui était *Ste. Barbe* ; elle lui dit qu'il était ſaint, & qu'il était chargé par la Vierge de la venger de la mauvaiſe doctrine des cordeliers.

Enfin, la Vierge deſcendit elle-même par le platfond avec deux anges ; elle lui commanda d'annoncer qu'elle était née dans le péché originel, & que les cordeliers étaient les plus grands ennemis de ſon fils. Elle lui dit, qu'elle voulait l'honorer des cinq playes dont *Ste. Lucie* & *Ste. Catherine* avaient été favoriſées.

La nuit ſuivante les moines ayant fait boire au frère du vin mêlé d'opium, on lui perça les mains, les pieds & le côté. Il ſe réveilla tout en ſang. On lui dit que la Ste. Vierge lui avait imprimé les ſtigmates ; & en cet état on l'expoſa ſur l'autel à la vuë du peuple.

Cependant, malgré ſon imbécillité, le pauvre frère ayant crû reconnaître dans la Ste. Vierge la voix du ſous-prieur, commença à ſoupçonner l'impoſture. Les moines n'héſitèrent pas à l'empoiſonner. On lui donna en le communiant une hoſtie ſaupoudrée de ſublimé corroſif. L'acreté qu'il reſſentit lui fit rejetter l'hoſtie ; auſſi-tôt les moines le chargèrent de chaines comme un ſacrilége. Il promit pour ſauver ſa vie, & jura ſur une autre hoſtie, qu'il ne revélerait jamais le ſecret. Au bout de quelque tems, ayant trouvé le moyen de s'évader, il alla tout dépoſer devant le magiſtrat. Le procès dura deux années, au bout deſquelles quatre dominicains furent brulés à la porte de Berne le dernier Mai 1509 ancien ſtyle, après la condamnation prononcée par un évêque délégué de Rome.

Cette avanture inſpira une horreur pour les moines, telle

qu'elle devait la produire. On ne manqua pas d'en relever toutes les circonſtances affreuſes au commencement de la réforme. On oubliait que Rome même avait fait punir ce ſacrilége par le plus grand ſupplice. On ne ſe ſouvenait que du ſacrilége. Le peuple qui en avait été témoin croyait ſans peine cette foule de profanations & de preſtiges faits à prix d'argent, qu'on reprochait particuliérement aux ordres mendians, & qu'on imputait à toute l'égliſe. Si ceux qui tenaient encor pour le culte romain objectaient que le ſiége de Rome n'était pas reſponſable des crimes commis par les moines, on leur mettait devant les yeux les attentats dont pluſieurs papes s'étaient ſouillés. Rien n'eſt plus aiſé que de rendre un corps entier odieux en détaillant les crimes de ſes membres. C H. CXXIX.

Le ſénat de Berne & celui de Zurich avaient donné une religion au peuple, mais à Baſle ce fut le peuple qui contraignit le ſénat à la recevoir. Il y avait déja alors treize cantons Suiſſes : Lucerne & quatre des plus petits & des plus pauvres, Zug, Schvitz, Uri, Undervald, étant demeurés attachés à la communion romaine, commencèrent la guerre civile contre les autres. Ce fut la première guerre de religion entre les catholiques & les réformés. Le curé *Zuingle* ſe mit à la tête de l'armée proteſtante. Il fut tué dans le combat, regardé comme un ſaint martyr par ſon parti, & comme un hérétique déteſtable par le parti oppoſé : les catholiques vainqueurs firent écarteler ſon corps par le bourreau, & le jettèrent enſuite dans les flammes. Ce ſont-là les préludes des fureurs auxquelles on s'emporta depuis. 1531.

Ce fameux *Zuingle* en établiſſant ſa ſecte avait paru plus zélé pour la liberté que pour le chriſtianiſme. Il croyait qu'il ſuffiſait d'être vertueux pour être heureux dans l'autre vie, & que *Caton* & *St. Paul*, *Numa* & *Abraham*, jouiſſaient de la même béatitude. Ce ſentiment eſt devenu celui d'une infinité de ſavans modérés. Ils ont penſé qu'il était abominable de regarder le père de la nature comme le tyran de preſque tout le genre-humain, & le bienfaiteur de quelques perſonnes dans quelques petites contrées. Ces ſavans ſe ſont trompés ſans doute : mais qu'il eſt humain de ſe tromper ainſi !

CH. CXXIX.

La religion de *Zuingle* s'appella depuis *le calviniſme. Calvin* lui donna ſon nom, comme *Améric Veſpuce* donna le ſien au nouveau monde découvert par *Colomb.* Voilà en peu d'années trois égliſes nouvelles ; celle de *Luther*, celle de *Zuingle*, celle d'Angleterre, détachées du centre de l'union, & ſe gouvernant par elles-mêmes. Celle de France, ſans jamais rompre avec le chef, était encor regardée à Rome comme un membre ſéparé ſur bien des articles, comme ſur la ſupériorité des conciles, ſur la faillibilité du premier pontife, ſur quelques droits de l'épiſcopat, ſur le pouvoir des légats, ſur la nomination aux bénéfices, ſur les tributs que Rome exigeait. La grande ſocieté chrétienne reſſemblait en un point aux empires profanes, qui furent dans leurs commencemens des républiques pauvres. Ces républiques devinrent avec le tems de riches monarchies ; & ces monarchies perdirent quelques provinces qui redevinrent républiques.

1531.

CHAPITRE CENT-TRENTIEME.

Progrès du luthéraniſme en Suède, en Dannemarck, & en Allemagne.

LE Dannemarck & toute la Suède embraſſaient le luthéraniſme, appellé *la religion évangelique.* Les Suédois en ſecouant le joug des évêques de la communion romaine, écoutèrent ſurtout les motifs de la vengeance. Opprimés longtems par quelques évêques, & ſurtout par les archevêques d'Upſal, primats du royaume, ils étaient encor indignés de la barbarie commiſe, il n'y avait que trois ans, par le dernier archevêque nommé *Troll.* Cet archevêque, miniſtre & complice de *Chriſtiern II* ſurnommé le *Néron du nord*, tyran du Dannemarck & de la Suède, était un monſtre de cruauté, non moins abominable que *Chriſtiern ;* il avait obtenu une bulle du pape contre le ſénat de Stockholm, qui s'était oppoſé à ſes déprédations, auſſi-bien qu'à l'uſurpation de *Chriſtiern ;* mais tout

1523.

1520.

ayant été appaiſé, les deux tyrans *Chriſtiern* & l'archevêque ayant juré ſur l'hoſtie d'oublier le paſſé, le roi invita à ſouper dans ſon palais deux évêques, tout le ſénat, & quatre-vingt-quatorze ſeigneurs. Toutes les tables étaient ſervies : on était dans la ſécurité & dans la joie, lorſque *Chriſtiern* & l'archevêque ſortirent de table. Ils rentrèrent un moment après, mais ſuivis de ſatellites & de bourreaux : l'archevêque la bulle du pape à la main, fit maſſacrer tous les convives. On fendit le ventre au grand prieur de l'ordre de *St. Jean de Jéruſalem*, & on lui arracha le cœur. CH. CXXX.

Cette fête de deux tyrans fut terminée par la boucherie qu'on fit de plus de ſix cent citoyens, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe.

Les deux monſtres qui devaient périr par le ſupplice du grand prieur de *St. Jean*, moururent à la vérité dans leur lit ; mais l'archevêque après avoir été bleſſé dans un combat, & *Chriſtiern* après avoir été détrôné. Le fameux *Guſtave Vaſa*, comme nous l'avons dit en parlant de la Suède, délivra ſa patrie du tyran ; & les quatre états du royaume lui ayant décerné la couronne, il ne tarda pas à exterminer une religion, dont on avait abuſé pour commettre de ſi exécrables crimes. 1523.

Le luthéraniſme fut donc bientôt établi ſans aucune contradiction dans la Suède, & dans le Dannemarck, immédiatement après que le tyran eut été chaſſé de ſes deux états.

Luther ſe voyait l'apôtre du nord, & jouïſſait en paix de ſa gloire. Dès l'an 1525 les états de Saxe, de Brunſvick, de Heſſe, les villes de Strasbourg & de Francfort, embraſſaient ſa doctrine.

Il eſt certain que l'égliſe romaine avait beſoin de réforme ; le pape *Adrien*, ſucceſſeur de *Léon X*, l'avouait lui-même. Il n'eſt pas moins certain, que s'il n'y avait pas eu dans le monde chrétien une autorité qui fixât le ſens de l'écriture & les dogmes de la religion, il y aurait autant de ſectes que d'hommes qui ſauraient lire. Car enfin le divin légiſlateur n'a daigné rien écrire ; ſes diſciples ont dit très peu de choſes, & ils les ont dites d'une manière qu'il eſt quelquefois très difficile d'entendre par ſoi-même ; preſque chaque mot peut ſuſciter une querelle : mais auſſi une puiſſance qui aurait le droit de com-

Digitized by Google

CH. CXXX.

mander toûjours aux hommes au nom de DIEU, abuſerait bientôt d'un tel pouvoir. Le genre-humain s'eſt trouvé ſouvent dans la religion comme dans le gouvernement, entre la tyrannie & l'anarchie, prêt à tomber dans l'un de ces deux gouffres.

Les réformateurs d'Allemagne, qui voulaient ſuivre l'évangile mot-à-mot, donnèrent un nouveau ſpectacle quelques années après : ils diſpenſèrent d'une loi reconnue, laquelle ſemblait ne devoir plus recevoir d'atteinte ; c'eſt la loi de n'avoir qu'une femme, loi poſitive ſur laquelle parait fondé le repos des états & des familles dans toute la chrétienté, mais loi quelquefois funeſte, & qui peut avoir beſoin d'exceptions, comme tant d'autres loix. Il eſt des cas où l'intérêt même des familles, & ſurtout l'intérêt de l'état, demandent qu'on épouſe une ſeconde femme du vivant de la première, quand cette première ne peut donner un héritier néceſſaire. La loi naturelle alors ſe joint au bien public, & le but du mariage étant d'avoir des enfans, il parait contradictoire de refuſer l'unique moyen qui mène à ce but.

Grégoire II permit autrefois d'avoir deux femmes.

Il ne s'eſt trouvé qu'un ſeûl pape qui ait écouté cette loi naturelle, c'eſt *Grégoire II* qui dans ſa célèbre décrétale de l'an 726 déclara *que quand un homme a une épouſe infirme, incapable des fonctions conjugales, il peut en prendre une ſeconde, pourvu qu'il ait ſoin de la première.* *Luther* alla beaucoup plus loin que le pape *Grégoire II.* *Philippe le magnanime* landgrave de Heſſe, voulut du vivant de ſa femme *Chriſtine de Saxe* qui n'était point infirme, & dont il avait des enfans, épouſer une jeune demoiſelle nommée *Catherine de Saal*, dont il était amoureux. Ce qui eſt peut-être plus étrange, c'eſt qu'il parait, par les piéces originales concernant cette affaire, qu'il entrait de la délicateſſe de conſcience dans le deſſein de ce prince. C'eſt un des grands exemples de la faibleſſe de l'eſprit humain. Cet homme, d'ailleurs ſage & politique, ſemblait croire ſincérement, qu'avec la permiſſion de *Luther* & de ſes compagnons, il pouvait tranſgreſſer une loi qu'il reconnaiſſait. Il repréſenta donc à ces chefs de ſon égliſe, que ſa femme la princeſſe de Saxe *était laide, ſentait mauvais, & s'enyvrait ſouvent.* Enſuite il avouë avec naïveté dans ſa requête, qu'il eſt tombé

tombé très ſouvent dans la *fornication*, & que ſon tempérament lui rend le plaiſir néceſſaire ; mais ce qui n'eſt pas ſi naïf, il fait ſentir adroitement à ſes docteurs, que s'ils ne veulent pas lui donner la diſpenſe dont il a beſoin, il pourrait bien la demander au pape.

CH. CXXX. *Philippe landgrave de Heſſe demande à Luther permiſſion d'avoir deux femmes.*

Luther aſſembla un petit ſynode dans Vittemberg, compoſé de ſix réformateurs : ils ſentaient qu'ils allaient choquer une loi reçue dans leur parti même. La loi naturelle parlait ſeule en faveur du landgrave ; la nature lui avait donné au nombre de trois ce qu'elle ne donne d'ordinaire aux autres qu'au nombre de deux ; mais il n'apporte point cette raiſon phyſique dans ſa requête.

Remarquer ſur la polygamie.

La décrétale de *Grégoire II* qui permet deux femmes, n'était point en vigueur, & n'autoriſe perſonne. Les exemples que pluſieurs rois chrétiens, & ſurtout les rois Goths, avaient donnés autrefois de la polygamie, n'étaient regardés par tous les chrétiens que comme des abus. Si l'empereur *Valentinien* l'ancien épouſa *Juſtine* du vivant de *Severa* ſa femme, ſi pluſieurs rois Francs eurent deux ou trois femmes à la fois, le tems en avait preſque effacé le ſouvenir. Le ſynode de Vittemberg ne regardait pas le mariage comme un ſacrement, mais comme un contract civil : il diſait que la diſcipline de l'égliſe admet le divorce, quoique l'évangile le défende ; il diſait que l'évangile n'ordonne pas expreſſément la monogamie : mais enfin il voyait ſi clairement le ſcandale, qu'il le déroba autant qu'il put aux yeux du public. La permiſſion de la polygamie fut ſignée ; la concubine fut épouſée du conſentement même de la légitime épouſe. Ce que depuis *Grégoire* jamais n'avaient oſé les papes, dont *Luther* attaquait le pouvoir exceſſif, il le fit n'ayant aucun pouvoir. Sa diſpenſe fut ſecrette ; mais le tems revèle tous les ſecrets de cette nature. Si cet exemple n'a guère eu d'imitateurs, c'eſt qu'il eſt rare qu'un homme puiſſe conſerver chez ſoi deux femmes, dont la rivalité ferait une guerre domeſtique continuelle, & rendrait trois perſonnes malheureuſes.

Trevor chancelier d'Angleterre du tems de *Charles II*, épouſa ſecrettement une ſeconde femme, avec le conſentement de la première ; il fit un petit livre en faveur de la polygamie, &

CH. CXXX.

vécut heureuſement avec ſes deux épouſes. Mais ces cas ſont très rares.

La loi qui permet la pluralité des femmes aux orientaux, eſt de toutes les loix la moins en vigueur chez les particuliers. On a des concubines ; mais il n'y a pas à Conſtantinople quatre Turcs qui ayent pluſieurs épouſes.

Si les nouveautés n'avaient apporté que ces ſcandales paiſibles, le monde eût été trop heureux : mais l'Allemagne fut un théâtre de ſcènes plus tragiques.

CHAPITRE CENT-TRENTE-UNIEME.

Des anabatiſtes.

DEux fanatiques nommés *Storck* & *Muncer*, nés en Saxe, ſe ſervirent de quelques paſſages de l'écriture, qui inſinuent qu'on n'eſt point diſciple de CHRIST ſans être inſpiré ; ils prétendirent l'être.

1523. Ce ſont les premiers entouſiaſtes dont on ait ouï parler dans ces tems-là ; ils voulaient qu'on rebatiſât les enfans, parce que le CHRIST avait été batiſé étant adulte ; c'eſt ce qui leur procura le nom d'*anabatiſtes*. Ils ſe dirent inſpirés & envoyés pour réformer la communion romaine & la luthérienne, & pour faire périr quiconque s'oppoſerait à leur évangile, ſe fondant ſur ces paroles : *Je ne ſuis pas venu apporter la paix, mais le glaive.*

Egalité prêchée ; ſource des plus horribles maſſacres.

Luther avait réuſſi à faire ſoulever les princes, les ſeigneurs, les magiſtrats, contre le pape & les évêques. *Muncer* ſouleva les payſans contre tous ceux-ci. Lui & ſes diſciples s'adreſſèrent aux habitans des campagnes en Souabe, en Miſnie, dans la Thuringe, dans la Franconie. Ils développèrent cette vérité dangereuſe qui eſt dans tous les cœurs, c'eſt que les hommes ſont nés égaux, & que ſi les papes avaient traité les princes en ſujets, les ſeigneurs traitaient les payſans en bêtes. A la vérité, le manifeſte de ces ſauvages au nom des hommes qui

cultivent la terre aurait été ſigné par *Licurgue*; ils demandaient qu'on ne levât ſur eux que les dixmes des grains, qu'une partie fût employée au ſoulagement des pauvres, qu'on leur permît la chaſſe & la pêche pour ſe nourrir, que l'air & l'eau fuſſent libres, qu'on modérât leurs corvées, qu'on leur laiſſât du bois pour ſe chauffer. Ils réclamaient les droits du genre-humain; mais ils les ſoutinrent en bêtes féroces. CH. CXXXI.

Les cruautés que nous avons vû exercées par les communes de France, & en Angleterre du tems des rois *Charles VI* & *Henri V*, ſe renouvellèrent en Allemagne, & furent plus violentes par l'eſprit de fanatiſme. *Muncer* s'empare de Mulhauſen en Thuringe en prêchant l'égalité, & fait porter à ſes pieds l'argent des habitans en prêchant le déſintéreſſement. Les payſans ſe ſoulèvent de la Saxe juſqu'en Alzace. Ils maſſacrent 1525.
les gentilshommes qu'ils rencontrent; ils égorgent une fille de l'empereur *Maximilien I.* Ce qui eſt très remarquable, c'eſt qu'à l'exemple de ces anciens eſclaves révoltés, qui ſe ſentant incapables de gouverner, choiſirent pour leur roi le ſeul de leurs maîtres échappé au carnage, ces payſans mirent à leur tête un gentilhomme.

Ils ravagèrent tous les endroits où ils pénétrèrent depuis la Saxe juſqu'en Lorraine; mais bientôt ils eurent le ſort de tous les attroupemens qui n'ont pas un chef habile. Après avoir fait des maux affreux, ces troupes furent exterminées par des troupes régulières. *Muncer*, qui avait voulu s'ériger en *Mahomet*, périt à Mulhauſen ſur l'échaffaut. *Luther*, qui n'avait point eu de part à ces emportemens, mais qui en était pourtant malgré lui le premier principe, puiſque le premier il avait franchi la barrière de la ſoumiſſion, ne perdit rien de ſon crédit, & n'en fut pas moins le prophête de ſa patrie. 1525.

CHAPITRE CENT-TRENTE-DEUXIEME.

Suite du luthéraniſme, & de l'anabatiſme.

CH. CXXXII.

Progrès des réformateurs.

1529. IL n'était plus poſſible à l'empereur *Charles-Quint*, ni à ſon frère *Ferdinand*, d'arrêter le progrès des réformateurs. En vain la diète de Spire fit des articles modérés de pacification. Quatorze villes, & pluſieurs princes proteſtèrent contre cet édit de Spire : ce fut cette proteſtation qui fit donner depuis à tous les ennemis de Rome le nom de *proteſtans*. Luthériens, zuingliens, œcolampadiens, carloſtadiens, calviniſtes, presbytériens, puritains, haute égliſe anglicane, petite égliſe anglicane ; tous ſont déſignés aujourd'hui ſous ce nom. C'eſt une république immenſe compoſée de factions diverſes, qui ſe réuniſſent toutes contre Rome leur ennemie commune.

1530. Les luthériens préſentèrent leur confeſſion de foi dans Augsbourg ; & c'eſt cette confeſſion qui devint leur bouſſole : le tiers de l'Allemagne y adhérait : les princes de ce parti ſe liguaient déja contre l'autorité de *Charles-Quint*, ainſi que contre Rome ; mais le ſang ne coulait point encor dans l'empire pour la cauſe de *Luther* ; il n'y eut que les anabatiſtes, qui toûjours tranſportés de leur rage aveugle, & peu intimidés par l'exemple de leur chef *Muncer*, déſolèrent l'Allema-

1534. gne au nom de DIEU. Le fanatiſme n'avait point encor produit dans le monde une fureur pareille ; tous ces payſans, qui ſe croyaient prophètes, & qui ne ſavaient rien de l'écriture, ſinon qu'il faut maſſacrer ſans pitié les ennemis du Seigneur, ſe rendirent les plus forts en Veſtphalie, qui était alors la patrie de la ſtupidité : ils s'emparèrent de la ville de Munſter, dont ils chaſſèrent l'évêque. Ils voulaient d'abord établir la théocratie des Juifs, & être gouvernés par DIEU ſeul : mais un nommé *Matthieu*, leur principal prophète, ayant été tué, un garçon tailleur nommé *Jean de Leyde*, né à Leyde en Hollande, aſſura que DIEU lui était apparu, & l'avait nommé roi : il le dit, & le fit croire.

Digitized by Google

CH. CXXXII.

Jean de Leyde garçon tailleur, prophète & roi.

Il a dix femmes.

La pompe de ſon couronnement fut magnifique. On voit encor de la monnoie qu'il fit frapper ; ſes armoiries étaient deux épées dans la même poſition que les clefs du pape. Monarque & prophête à la fois, il fit partir douze apôtres, qui allèrent annoncer ſon régne dans toute la baſſe Allemagne. Pour lui, à l'exemple des rois d'Iſraël, il voulut avoir pluſieurs femmes, & en épouſa juſqu'à dix à la fois. L'une d'elles ayant parlé contre ſon autorité, il lui trancha la tête en préſence des autres, qui, ſoit par crainte, ſoit par fanatiſme, danſèrent avec lui autour du cadavre ſanglant de leur compagne.

Ce roi prophête eut une vertu qui n'eſt pas rare chez les bandis & chez les tyrans, la valeur : il défendit Munſter contre ſon évêque *Valdec* avec un courage intrépide pendant une année entière ; & dans les extrémités où le réduiſait la famine, il refuſa tout accommodement. Enfin il fut pris les armes à la main, par une trahiſon des ſiens. Sa captivité ne lui ôta rien de ſon orgueil inébranlable. L'évêque lui ayant demandé comment il avait oſé ſe faire roi, le priſonnier lui demanda à ſon tour de quel droit l'évêque oſait être ſeigneur temporel : J'ai été élu par mon chapitre, dit le prélat ; Et moi par DIEU même, reprit *Jean de Leyde.* L'évêque après l'avoir quelque tems montré de ville en ville, comme on fait voir un monſtre, le fit tenailler avec des tenailles ardentes. L'entouſiaſme anabatiſte ne fut point éteint par le ſupplice que le roi & ſes complices ſubirent. Leurs frères des Pays-bas furent ſur le point de ſurprendre Amſterdam. On extermina ce qu'on trouva de conjurés : & dans ces tems-là tout ce qu'on rencontrait d'anabatiſtes dans les Provinces-Unies, était traité comme les Hollandais l'avaient été par les Eſpagnols ; on les noyait, on les étranglait, on les brulait ; conjurés ou non, tumultueux ou paiſibles, on courut partout ſur eux dans toute la baſſe Allemagne comme ſur des monſtres dont il fallait purger la terre.

1535.

Il eſt tenaillé & brulé.

Anabatiſtes devenus paiſibles & irréprochables.

Cependant la ſecte ſubſiſte aſſez nombreuſe, cimentée du ſang des proſélites, qu'ils appellent *martyrs*, mais entiérement différente de ce qu'elle était dans ſon origine : les ſucceſſeurs de ces fanatiques ſanguinaires ſont les plus paiſibles

CH. CXXXII.

de tous les hommes, occupés de leurs manufactures & de leur négoce, laborieux, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un ſi grand changement : mais comme il ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'appercevoir s'ils ſont changés ou non, s'ils ſont méchans ou vertueux.

Ce qui a changé leurs mœurs, c'eſt qu'ils ſe ſont rangés au parti des unitaires, c'eſt-à-dire, de ceux qui ne reconnaiſſent qu'un ſeul DIEU, & qui en revérant le CHRIST vivent ſans beaucoup de dogmes, & ſans aucune diſpute ; hommes condamnés dans toutes les autres communions, & vivans en paix au milieu d'elles.

CHAPITRE CENT-TRENTE-TROISIEME.

De Genève, & de Calvin.

Belle méthode de réforme.

AUtant que les anabatiſtes méritaient qu'on ſonnât le tocſin ſur eux de tous les coins de l'Europe, autant les proteſtans devinrent recommandables aux yeux des peuples, par la manière dont leur réforme s'établit en pluſieurs lieux. Les magiſtrats de Genève firent ſoutenir des thèſes pendant tout le mois de Juin : on invita tous les catholiques & les pro-

1535. teſtans de tous pays à venir y diſputer : quatre ſecrétaires redigèrent par écrit tout ce qui ſe dit d'eſſentiel pour & contre. Enſuite le grand conſeil de la ville examina pendant deux mois le réſultat des diſputes. C'était ainſi à-peu-près qu'on en avait uſé à Zurich & à Berne, mais moins juridiquement & avec moins de maturité & d'appareil. Enfin le conſeil proſcrivit la religion romaine ; & l'on voit encor aujourd'hui dans l'hôtel-de-ville cette inſcription gravée ſur une plaque d'airain : *En mémoire de la grace que* DIEU *nous a faite d'avoir ſecoué le joug de l'antechriſt, aboli la ſuperſtition & recouvré notre liberté.*

Les Genevois recouvrèrent en effet leur vraie liberté. L'évêque qui diſputait le droit de ſouveraineté ſur Genève au

duc de Savoye & au peuple, à l'exemple de tant de prélats Allemans, fut obligé de fuïr & d'abandonner le gouvernement aux citoyens. Il y avait depuis longtems deux partis dans la ville, celui des proteſtans & celui des romains. Les proteſtans s'appellaient *Egnots*, du mot *Eidgnoſſen*, *Alliés par ſerment*. Les égnots qui triomphèrent, attirèrent à eux une partie de la faction oppoſée, & chaſſèrent le reſte. De là vint que les réformés de France eurent le nom d'*Egnots*, ou d'*Huguenots*; terme dont la plûpart des écrivains Français inventèrent depuis de vaines origines. C H. CXXXIII.

Cette réforme ſurtout oppoſa la ſévérité des mœurs aux ſcandales que donnaient alors les catholiques. Il y avait ſous la protection de l'évêque, comme prince de Genève, des bordels publics établis dans la ville, les filles légalement proſtituées payaient une taxe au prélat, le magiſtrat éliſait tous les ans la reine du bordel, afin que toutes choſes ſe paſſaſſent en régle & avec décence. On aurait pû excuſer en quelque ſorte ces débauches, en diſant qu'alors il était plus difficile qu'aujourd'hui de ſéduire les femmes mariées ou leurs filles; mais il régnait des diſſolutions plus révoltantes: car après qu'on eut aboli les couvens dans Genève, on trouva des chemins ſecrets qui donnaient entrée aux cordeliers dans des couvens de filles. On découvrit à Lauſanne dans la chapelle de l'évêque derrière l'autel, une petite porte qui conduiſait par un chemin ſouterrain chez des religieuſes du voiſinage, & cette porte exiſte encore.

La religion de Genève n'était pas abſolument celle des Suiſſes; mais la différence était peu de choſe; & jamais leur communion n'en a été altérée. Le fameux *Calvin*, que nous regardons comme l'apôtre de Genève, n'eut aucune part à ce changement: il ſe retira quelque tems après dans cette ville, mais il en fut d'abord exclus, parce que ſa doctrine ne s'accordait pas en tout avec la dominante: il y retourna enſuite, & s'y érigea en pape des proteſtans.

Son nom propre était *Chauvin*. Il était né à Noyon en 1509. Il ſavait du latin, du grec, & de la mauvaiſe philoſophie de ſon tems. Il écrivait mieux que *Luther*, & parlait plus mal: tous deux laborieux & auſtères, mais durs &

Digitized by Google

CH. CXXXIII.

emportés ; tous deux brulans de l'ardeur de ſe ſignaler & d'obtenir cette domination ſur les eſprits qui flatte tant l'amour-propre, & qui d'un théologien fait une eſpèce de conquérant.

Réformateurs auſtères, & non débauchés, au moins la plûpart.

Les catholiques peu inſtruits, qui ſavent en général que *Luther*, *Zuingle*, *Calvin* ſe marièrent, que *Luther* fut obligé de permettre deux femmes au landgrave de Heſſe, penſent que ſes fondateurs s'inſinuèrent par des ſéductions flatteuſes, & qu'ils ôtèrent aux hommes un joug peſant, pour leur en donner un très léger : mais c'eſt tout le contraire. Ils avaient des mœurs farouches : leurs diſcours reſpiraient le fiel. S'ils condamnèrent le célibat des prêtres, s'ils ouvrirent les portes des couvens, c'était pour changer en couvens la ſocieté humaine. Les jeux, les ſpectacles furent défendus chez les réformés. Genève pendant plus de cent ans n'a pas ſouffert chez elle un inſtrument de muſique. Ils proſcrivirent la confeſſion auriculaire, mais ils la voulurent publique. Dans la Suiſſe, dans l'Ecoſſe, à Genève, elle l'a été ainſi que la pénitence. On ne réuſſit guères chez les hommes, du moins juſqu'aujourd'hui, en ne leur propoſant que le facile & le ſimple : le maître le plus dur eſt le plus écouté ; ils ôtaient aux hommes le libre arbitre, & on courait à eux. Ni *Luther*, ni *Calvin*, ni les autres ne s'entendirent ſur l'euchariſtie ; l'un, ainſi que je l'ai déja dit, voyait DIEU dans le pain & dans le vin, comme du feu dans un fer ardent ; l'autre comme le pigeon dans lequel était le St. Eſprit. *Calvin* ſe brouilla d'abord avec ceux de Genève qui communiaient avec du pain levé ; il voulait du pain azyme. Il ſe réfugia à Strasbourg ; car il ne pouvait retourner en France, où les buchers étaient alors allumés, & où *François I* laiſſait bruler les proteſtans, tandis qu'il faiſait alliance avec ceux d'Allemagne. S'étant marié à Strasbourg avec la veuve d'un anabatiſte, il retourna enfin à Genève, & communiant avec du pain levé comme les autres, il y acquit autant de crédit que *Luther* en avait en Saxe.

Il régla les dogmes & la diſcipline que ſuivent tous ceux que nous appellons *calviniſtes*, en Hollande, en Suiſſe, en Angleterre, & qui ont ſi longtems partagé la France. Ce fut lui qui établit les ſynodes, les conſiſtoires, les diacres ; qui régla la forme des prières & des prêches : il inſtitua même une

une juriſdiction conſiſtoriale, avec droit d'excommunication. Sa religion eſt conforme à l'eſprit républicain, & cependant *Calvin* avait l'eſprit tyrannique. CH. CXXXIII.

On en peut juger par la perſécution qu'il ſuſcita contre *Caſtalion*, homme plus ſavant que lui, que ſa jalouſie fit chaſſer de Genève; & par la mort cruelle dont il fit périr longtems après le malheureux *Michel Servet*.

CHAPITRE CENT-TRENTE-QUATRIEME.

De Calvin, *& de* Servet.

Michel Servet, de Villanueva en Arragon, très ſavant médecin, méritait de jouïr d'une gloire paiſible, pour avoir longtems avant *Harvey* découvert la circulation du ſang; mais il négligea un art utile pour des ſciences dangereuſes: il traita de la préfiguration du CHRIST dans le verbe, de la viſion de DIEU, de la ſubſtance des anges, de la manducation ſupérieure: il adoptait en partie les anciens dogmes ſoutenus par *Sabellius*, par *Euſèbe*, par *Arius*, qui dominèrent dans l'orient, & qui furent embraſſés au ſeiziéme ſiécle par *Lélio Socini*, reçus enſuite en Pologne, en Angleterre, en Hollande.

Pour ſe faire une idée des ſentimens très peu connus de cet homme, que ſa mort barbare a ſeule rendu célèbre, il ſuffira peut-être de rapporter ce paſſage de ſon quatriéme livre de la trinité. *Comme le germe de la génération était en* DIEU, *avant que le fils de* DIEU *fût fait réellement, ainſi le créateur a voulu que cet ordre fût obſervé dans toutes les générations. La ſemence ſubſtantielle du* CHRIST, *& toutes les cauſes ſéminales & formes archétipes étant véritablement en* DIEU, &c. En liſant ces paroles on croit lire *Origène*, & au mot de CHRIST près, on croit lire *Platon*, que les premiers théologiens chrétiens regardèrent comme leur maître.

Servet était de ſi bonne foi dans ſa métaphyſique obſcure;

que de Vienne en Dauphiné, où il ſéjourna quelque tems, il écrivit à *Calvin* ſur la trinité. Ils diſputèrent par lettres. De la diſpute *Calvin* paſſa aux injures, & des injures à cette haine théologique la plus implacable de toutes les haines. *Calvin* eut par trahiſon les feuilles d'un ouvrage que *Servet* faiſait imprimer ſecrettement. Il les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avait reçues de lui : action qui ſuffirait pour le deshonorer à jamais dans la ſocieté ; car ce qu'on appelle l'eſprit de la ſocieté, eſt plus honnête & plus ſévère que tous les ſynodes. *Calvin* fit accuſer *Servet* par un émiſſaire. Quel rôle pour un apôtre ! *Servet* qui ſavait qu'en France on brulait ſans miſéricorde tout novateur, s'enfuit tandis qu'on lui faiſait ſon procès. Il paſſe malheureuſement par Genève. *Calvin* le ſait, le dénonce, le fait arrêter à l'enſeigne de la roſe, lorſqu'il était prêt d'en partir. On le dépouilla de quatre-vingt-dix-ſept piéces d'or, d'une chaine d'or & de ſix bagues. Il était ſans doute contre le droit des gens d'empriſonner un étranger qui n'avait commis aucun délit dans la ville ; mais auſſi Genève avait une loi qu'on devrait imiter. Cette loi ordonne que le délateur ſe mette en priſon avec l'accuſé. *Calvin* fit la dénonciation par un de ſes diſciples qui lui ſervait de domeſtique.

CH. CXXXIV.

Ce même *Jean Calvin* avait avant ce tems-là prêché la tolérance ; on voit ces propres mots dans une de ſes lettres imprimées. » En cas que quelqu'un ſoit hétérodoxe, & qu'il » faſſe ſcrupule de ſe ſervir des mots *trinité* & *perſonne* &c., » nous ne croyons pas que ce ſoit une raiſon pour rejetter » cet homme ; nous devons le ſupporter, ſans le chaſſer de » l'égliſe, & ſans l'expoſer à aucune cenſure comme un » hérétique.

Mais *Jean Calvin* changea d'avis, dès qu'il ſe livra à la fureur de ſa haine théologique ; il demandait la tolérance dont il avait beſoin pour lui en France, & il s'armait de l'intolérance à Genève. *Calvin* après le ſupplice de *Servet* publia un livre dans lequel il prétendit prouver qu'il falait punir les hérétiques.

Quand ſon ennemi fut aux fers, il lui prodigua les injures & les mauvais traitemens que font les lâches quand ils ſont maîtres. Enfin à force de preſſer les juges, d'employer le crédi-

de ceux qu'il dirigeait, de crier & de faire crier que DIEU demandait l'exécution de *Michel Servet*, il le fit bruler vif, & jouit de ſon ſupplice, lui qui, s'il eût mis le pied en France, eût été brulé lui-même; lui qui avait élevé ſi fortement ſa voix contre les perſécutions. CH. CXXXIV.

Cette barbarie d'ailleurs qui s'autoriſait du nom de juſtice, pouvait être regardée comme une inſulte aux droits des nations: un Eſpagnol qui paſſait par une ville étrangère, était-il juſticiable de cette ville, pour avoir publié ſes ſentimens, ſans avoir dogmatiſé ni dans cette ville ni dans aucun lieu de ſa dépendance?

Ce qui augmente encor l'indignation & la pitié, c'eſt que *Servet* dans ſes ouvrages publiés, reconnait nettement la divinité éternelle de JESUS-CHRIST; il déclara dans le cours de ſon procès qu'il était fortement perſuadé que JESUS-CHRIST était le fils de DIEU, engendré de toute éternité du Père, & conçu par le Saint-Eſprit dans le ſein de la vierge *Marie*. *Calvin* pour le perdre produiſit quelques lettres ſecrettes de cet infortuné, écrites longtems auparavant à ſes amis en termes hazardés.

Cette cataſtrophe déplorable n'arriva qu'en 1553, dix-huit ans après que Genève eut rendu ſon arrêt contre la religion romaine: mais je la place ici pour mieux faire connaître le caractère de *Calvin*, qui devint l'apôtre de Genève & des réformés de France. Il ſemble aujourd'hui qu'on faſſe amende honorable aux cendres de *Servet*. De ſavans paſteurs des égliſes proteſtantes, & même les plus grands philoſophes, ont embraſſé ſes ſentimens & ceux de *Socin*. Ils ont encor été plus loin qu'eux. Leur religion eſt l'adoration d'un DIEU par la médiation du CHRIST. Nous ne faiſons ici que rapporter les faits & les opinions, ſans entrer dans aucune controverſe, ſans diſputer contre perſonne, reſpectant ce que nous devons reſpecter, & uniquement attachés à la fidélité de l'hiſtoire.

Le dernier trait au portrait de *Calvin* peut ſe tirer d'une lettre de ſa main, qui ſe conſerve encor au château de la Baſtie-Roland près de Montelimar: elle eſt adreſſée au marquis de *Poët* grand chambellan du roi de Navarre, & datée du 30 Septembre 1561.

CH. CXXXIV.

» Honneur, gloire, & richeſſes ſeront la récompenſe de » vos peines ; ſurtout ne faites faute de défaire le pays de ces » zélés faquins qui excitent les peuples à ſe bander contre » nous. Pareils monſtres doivent être étouffés, comme j'ai fait » de *Michel Servet* Eſpagnol.

Jean Calvin avait uſurpé un tel empire dans la ville de Genève, où il fut d'abord reçu avec tant de difficulté, qu'un jour ayant ſû que la femme du capitaine général, (qui fut enſuite premier ſyndic) avait danſé après ſoupé, avec ſa famille & quelques amis, il la força de paraître en perſonne devant le conſiſtoire pour y reconnaître ſa faute ; & que *Pierre Ameaux* conſeiller d'état, accuſé d'avoir mal parlé de *Calvin*, d'avoir dit qu'il était un très méchant homme, qu'il n'était qu'un Picard, & qu'il prêchait une fauſſe doctrine, fut condamné (quoiqu'il demandât grace) à faire amende honorable, en chemiſe, la tête nuë, la torche au poing, par toute la ville.

Les vices des hommes tiennent ſouvent à des vertus. Cette dureté de *Calvin* était jointe au plus grand deſintéreſſement : il ne laiſſa pour tout bien en mourant que la valeur de cent vingt écus d'or. Son travail infatigable abrégea ſes jours, mais lui donna un nom célèbre & un grand crédit.

Luther auſſi violent que Calvin.

Il y a des lettres de *Luther*, qui ne reſpirent pas un eſprit plus pacifique & plus charitable que celles de *Calvin*. Les catholiques ne peuvent comprendre que les proteſtans reconnaiſſent de tels apôtres : les proteſtans répondent qu'ils n'invoquent point ceux qui ont ſervi à établir leur réforme, qu'ils ne ſont ni *luthériens*, ni *zuingliens*, ni *calviniſtes* ; qu'ils croyent ſuivre les dogmes de la primitive égliſe ; quils ne canoniſent point les paſſions de *Luther* & de *Calvin* ; & que la dureté de leur caractère ne doit pas plus décrier leurs opinions dans l'eſprit des réformés, que les mœurs d'*Alexandre VI* & de *Leon X*, & les barbaries des perſécutions, ne font tort à la religion romaine dans l'eſprit des catholiques.

Cette réponſe eſt ſage, & la modération ſemble aujourd'hui prendre dans les deux partis oppoſés la place des anciennes

fureurs. Si le même eſprit ſanguinaire avait toûjours préſidé à la religion, l'Europe ſerait un vaſte cimetière. L'eſprit de philoſophie a enfin émouſſé les glaives. Faut-il qu'on ait éprouvé plus de deux cent ans de frénéſie pour arriver à des jours de repos ? CH. CXXXIV.

Ces ſecouſſes qui par les événemens des guerres remirent tant de biens de l'égliſe entre les mains des ſéculiers, n'enrichirent pas les théologiens promoteurs de ces guerres. Ils eurent le ſort de ceux qui ſonnent la charge & qui ne partagent point les dépouilles. Les paſteurs des égliſes proteſtantes avaient ſi hautement élevé leurs voix contre les richeſſes du clergé, qu'ils s'impoſèrent à eux-mêmes la bienſéance de ne pas recueillir ce qu'ils condamnaient : & preſque tous les ſouverains les aſtraignirent à cette bienſéance. Ils voulurent dominer en France, & ils y eurent en effet un très grand crédit ; mais ils ont fini enfin par en être chaſſés, avec défenſe d'y reparaître, ſous peine d'être pendus. Partout où leur religion s'eſt établie, leur pouvoir a été reſtraint à la longue dans des bornes étroites, par les princes, ou par les magiſtrats de républiques.

Les paſteurs calviniſtes & luthériens ont eu partout des appointemens qui ne leur ont pas permis de luxe. Les revenus des monaſtères ont été mis preſque partout entre les mains de l'état, & appliqués à des hôpitaux. Il n'eſt reſté de riches évêques proteſtans en Allemagne que ceux de Lubeck & d'Oſnabruk, dont les revenus n'ont pas été diſtraits. Vous verrez, en continuant de jetter les yeux ſur les ſuites de cette révolution, l'accord bizarre, mais pacifique, par lequel le traité de Veſtphalie a rendu cet évêché d'Oſnabruk alternativement catholique & luthérien. La réforme en Angleterre a été plus favorable au clergé Anglican, qu'elle ne l'a été en Allemagne, en Suiſſe, & dans les Pays-bas aux luthériens & aux calviniſtes. Tous les évêchés ſont conſidérables dans la Grande-Bretagne ; tous les bénéfices y donnent de quoi vivre honnêtement. Les curés de la campagne y ſont plus à leur aiſe qu'en France ; l'état & les ſéculiers n'y ont profité que de l'aboliſſement des monaſtères. Il y a des quartiers entiers à Londres qui ne formaient autrefois qu'un ſeul couvent, & qui ſont peuplés au-

CH. CXXXIV.

jourd'hui d'un très grand nombre de familles. En général toute nation qui a converti les couvens à l'uſage public, y a beaucoup gagné, ſans que perſonne y ait perdu: car en effet on n'ôte rien à une ſocieté qui n'exiſte plus. On ne fit tort qu'aux poſſeſſeurs paſſagers que l'on dépouillait, & ils n'ont point laiſſé de deſcendans qui puiſſent ſe plaindre; & ſi ce fut une injuſtice d'un jour, elle a produit un bien pour des ſiécles.

Il eſt arrivé enfin par différentes révolutions, que l'égliſe latine a perdu plus de la moitié de l'Europe chrétienne, qu'elle avait euë preſque toute entière en divers tems: car outre le pays immenſe qui s'étend de Conſtantinople juſqu'à Corfou & juſqu'à la mer de Naples, elle n'a plus ni la Suède, ni la Norvège, ni le Dannemarck; la moitié de l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecoſſe, l'Irlande, la Hollande, les trois quarts de la Suiſſe ſe ſont ſéparées d'elle. Le pouvoir du ſiége de Rome a bien plus perdu encore. Il ne s'eſt véritablement conſervé que dans les pays immédiatement ſoumis au pape.

Cependant, avant qu'on pût poſer tant de limites, & qu'on parvînt même à mettre quelque ordre dans la confuſion, les deux partis catholique & luthérien, mettaient alors en feu l'Allemagne. Déja la religion qu'on nomme *évangelique*, était établie vers l'an 1555 dans vingt-quatre villes impériales, & dans dix-huit petites provinces de l'empire. Les luthériens voulaient abaiſſer la puiſſance de *Charles-Quint*, & il prétendait les détruire. On faiſait des ligues; on donnait des batailles. Mais il faut ſuivre ici ces révolutions de l'eſprit humain en fait de religion, & voir comment s'établit l'égliſe anglicane, & comment fut déchirée l'égliſe de France.

CHAPITRE CENT-TRENTE-CINQUIEME.

Du roi HENRI *VIII. De la révolution de la religion en Angleterre.*

CH. CXXXV.

ON ſait que l'Angleterre ſe ſépara du pape, parce que le roi *Henri VIII* fut amoureux. Ce que n'avaient pû ni le *denier de St. Pierre*, ni les réſerves, ni les proviſions, ni les annates, ni les collectes & les ventes des indulgences, ni cinq cent années d'exactions toûjours combattues par les loix des parlemens & par les murmures des peuples, un amour paſſager l'exécuta, ou du moins en fut la cauſe. La première pierre qu'on jetta ſuffit pour renverſer ce grand monument dès longtems ébranlé par la haine publique.

Amours de Henri VIII origine de la réforme anglicane.

Henri VIII homme voluptueux, fougueux, & opiniâtre dans tous ſes déſirs, eut parmi beaucoup de maîtreſſes, *Anne de Boulen*, fille d'un gentilhomme de ſon royaume. Cette fille d'un enjouement & d'une liberté qui promettait tout, eut pourtant l'adreſſe de ne ſe pas abandonner entiérement, & d'irriter la paſſion du roi, qui réſolut d'en faire ſa femme.

Il était marié depuis dix-huit ans à *Catherine d'Eſpagne*, fille de *Ferdinand* & d'*Iſabelle*, & tante de *Charles-Quint*, de laquelle il avait eu trois enfans, & dont il lui reſtait encor la princeſſe *Marie*, qui fut depuis reine d'Angleterre. Comment faire un divorce? Comment caſſer ſon mariage avec une femme telle que *Catherine d'Eſpagne*, à laquelle on ne pouvait reprocher ni ſtérilité, ni mauvaiſe conduite, ni même cette humeur qui accompagne ſi ſouvent la vertu des femmes? Ayant d'abord épouſé le prince *Artur*, frère aîné de *Henri VIII*, & l'ayant perdu au bout de quelques mois, *Henri VII* l'avait fiancée à ſon ſecond fils *Henri*, avec la diſpenſe du pape *Jules II*, & ce *Henri VIII* après la mort de ſon père l'avait ſolemnellement épouſée. Il eut longtems après un bâtard d'une maîtreſſe nommée *Blunt*. Il ne ſentait alors que des dégouts de ſon mariage, & point

Il veut faire caſſer ſon mariage par le pape.

CH. CXXXV.

de ſcrupules ; mais quand il aima éperduement *Anne de Boulen*, & qu'il ne put venir à bout de jouir d'elle ſans l'épouſer, alors il eut des remords de conſcience, & trembla d'avoir offenſé DIEU dix-huit ans avec ſa femme. Ce prince ſoumis encor aux papes, ſollicita *Clément VII* de caſſer la bulle de *Jules II*, & de déclarer ſon mariage avec la tante de *Charles-Quint*, contraire aux loix divines & humaines.

Le pape n'oſe.

Clément VII bâtard de *Julien de Médicis*, venait de voir Rome ſaccagée par l'armée de *Charles-Quint*. Ayant enſuite fait à peine la paix avec l'empereur, il craignait toûjours que ce prince ne le fît dépoſer pour ſa bâtardiſe. Il craignait encor plus qu'on ne le déclarât ſimoniaque, & qu'on ne produisît le fatal billet qu'il avait fait au cardinal *Colonne ;* billet par lequel il lui promettait des biens & des honneurs s'il parvenait au pontificat par la faveur de ſa voix & de ſes bons offices.

Il ne pouvait déclarer la tante de l'empereur concubine, & mettre les enfans de cette femme ſi longtems légitime, au rang des bâtards. D'ailleurs un pape ne pouvait guère avouer que ſon prédéceſſeur n'avait pas été en droit de donner une diſpenſe. Il aurait ſappé lui-même les fondemens de la grandeur pontificale, en avouant qu'il y avait des loix que les papes ne pouvaient enfraindre.

Louis XII avait fait, il eſt vrai, diſſoudre ſon mariage ; mais le cas était bien différent. Il n'avait point eu d'enfans de ſa femme ; & le pape *Alexandre VI* qui ordonna ce divorce, était lié d'intérêt avec *Louis XII*.

Lévitique & Deuteronome appointés contraires.

François I roi de France ſoutint à Rome le parti de *Henri VIII*, & comme ſon beau-frère, comme ſon allié, & ſurtout comme ennemi de *Charles-Quint* devenu déja ſi redoutable. Le pape preſſé entre l'empereur, & ces deux rois, & qui écrivait qu'il *était entre l'enclume & le marteau*, négocia, temporiſa, promit, ſe retracta, eſpéra que l'amour de *Henri VIII* durerait moins qu'une négociation italienne. Il ſe trompa. Le monarque Anglais qui était malheureuſement théologien, fit ſervir ſa théologie à ſon amour. Lui & tous les docteurs de ſon parti avaient recours au Lévitique, qui défend de *revéler la turpitude de la femme de ſon frère*, & d'*épouſer la ſœur de ſa*

ſa femme. Les états chrétiens ont longtems manqué, & manquent encor de bonnes loix poſitives. Leur juriſprudence encor gothique en pluſieurs points, compoſée des anciennes coutumes de cinq cent petits tyrans, a recours ſouvent aux loix romaines, & à celles des Hébreux, comme un homme égaré qui demande ſa route : ils vont chercher dans le code du peuple Juif les régles de leurs tribunaux. CH. CXXXV.

Mais ſi on voulait ſuivre les loix marrimoniales des Hébreux, il faudrait donc les ſuivre en tout. Il faudrait condamner à la mort celui qui approche de ſa femme quand elle a ſes régles, & ſe ſoumettre à beaucoup de commandemens qui ne ſont faits ni pour nos climats, ni pour nos mœurs, ni pour la loi nouvelle.

Ce n'eſt-là que la moindre partie de l'abus où l'on ſe jettait en jugeant le mariage de *Henri* par le Lévitique. On ſe diſſimulait que dans ces mêmes livres, où DIEU ſemble, ſelon nos faibles lumières, commander quelquefois les contraires pour exercer l'obéiſſance humaine, il était non-ſeulement permis par le Deuteronome, mais ordonné d'épouſer la veuve de ſon frère quand elle n'avait point d'enfans ; que la veuve était en droit de ſommer ſon beau-frère d'exécuter cette loi ; & que ſur ſon refus elle devait lui jetter un ſoulier à la tête.

On oubliait encor que les loix juives permetraient à un frère d'épouſer ſa propre ſœur ; témoin la *Thamar*, fille de *David*, qui avant d'être violée par ſon frère *Ammon*, lui dit en propres mots, *Mon frère, ne me faites pas des ſotiſes, vous paſſeriez pour un fou : demandez-moi en mariage à mon père, il ne vous refuſera pas.* C'eſt ainſi que les loix ſont preſque toûjours contradictoires. Mais il était plus contradictoire encor de vouloir gouverner l'iſle d'Angleterre par les coutumes de la Judée.

C'était un ſpectacle curieux & rare, de voir d'un côté le roi d'Angleterre ſolliciter les univerſités de l'Europe d'être favorables à ſon amour, de l'autre l'empereur preſſer leurs déciſions en faveur de ſa tante, & le roi de France au milieu d'eux ſoutenir la loi du Lévitique contre celle du Deuteronome, pour rendre *Charles-Quint* & *Henri VIII* irréconciliables. L'empereur donnait des bénéfices aux docteurs Italiens qui *Déciſions de docteurs achetées.*

écrivaient ſur la validité du mariage de *Catherine : Henri VIII* payait partout les avis des docteurs qui ſe déclaraient pour lui. Le tems a découvert ces myſtères : on a vû dans les comptes d'un agent ſecret de ce roi nommé *Crouk : A un religieux ſervite un écu, à deux de l'obſervance deux écus, au prieur de St. Jean quinze écus, au prédicateur Jean Marino vingt écus.* On voit que le prix était différent ſelon le crédit du ſuffrage. Cet acheteur de déciſions théologiques s'excuſait en proteſtant qu'il n'avait jamais marchandé, & que jamais il n'avait donné l'argent qu'après la ſignature. Enfin les univerſités de France, & ſurtout la Sorbonne, décidèrent que le mariage de *Henri* avec *Catherine d'Arragon* n'était point légitime, & que le pape n'avait pas le droit de diſpenſer de la loi du Lévitique.

C H. CXXXV.

1530. 2 Juillet.

Les agens de *Henri VIII* allèrent juſqu'à ſe munir des ſuffrages des rabins : ceux-ci avouèrent qu'à la vérité le Deuteronome ordonnait qu'on épouſât la veuve de ſon frère ; mais ils dirent que cette loi n'était que pour la Paleſtine, & que le Lévitique devait être obſervé en Angleterre. Les univerſités & les rabins des pays Autrichiens penſaient tout autrement ; mais *Henri* ne les conſulta pas.

Muni des approbations qui ne lui avaient pas coûté cher, preſſé par ſa maîtreſſe, laſſé des ſubterfuges du pape, ſoutenu de ſon clergé, autoriſé par les univerſités & maître de ſon parlement, encouragé encor par *François I*, il fait caſſer ſon mariage par une ſentence de *Cranmer* archevêque de Cantorbéri. La reine ayant ſoutenu ſes droits avec fermeté, mais avec modeſtie, & ayant décliné cette juriſdiction ſans donner des armes contre elle par des plaintes trop amères, retirée à la campagne, laiſſa ſon lit & ſon trône à ſa rivale. Cette maîtreſſe déja groſſe de deux mois quand elle fut déclarée femme & reine, fit ſon entrée dans Londres avec une pompe autant au-deſſus de la magnificence ordinaire, que ſa fortune paſſée était au-deſſous de ſa dignité préſente.

1533.

Pape excommunie Henri, & perd l'Angleterre.

Le pape *Clément VII* ne put alors ſe diſpenſer d'accorder à *Charles-Quint* outragé, & aux prérogatives du St. Siége, une bulle contre *Henri VIII.* Mais le pape par cette bulle perdit le royaume d'Angleterre. *Henri* preſque au même tems ſe fait déclarer par ſon clergé chef ſuprême de l'égliſe anglaiſe.

1534.

Son parlement lui confirme ce titre, & abolit toute l'autorité du pape, ſes annates, ſon denier de *St. Pierre*, les proviſions des bénéfices. Les peuples prêtèrent avec allégreſſe un nouveau ſerment au roi, qu'on appella *le ſerment de ſuprématie*. Tout le crédit du pape, ſi puiſſant pendant tant de ſiécles, tomba en un inſtant ſans contradiction, malgré le deſeſpoir des ordres religieux. CH. CXXXV.

Ceux qui prétendaient que dans un grand royaume on ne pouvait rompre avec le pape ſans danger, virent qu'un ſeul coup pouvait renverſer ce coloſſe vénérable, dont la tête était d'or, & dont les pieds étaient d'argile. En effet les droits par leſquels la cour de Rome avait vexé longtems les Anglais n'étaient fondés que ſur ce qu'on voulait bien être rançonné; & dès qu'on ne voulut plus l'être, on ſentit qu'un pouvoir qui n'eſt pas fondé ſur la force, n'eſt rien par lui-même.

Le roi ſe fit donner par ſon parlement les annates que prenaient les papes. Il créa ſix évêchés nouveaux; il fit faire en ſon nom la viſite des couvens. On voit encor les procès verbaux de quelques débauches ſcandaleuſes, qu'on eut ſoin d'exagérer; de quelques faux miracles, dont on groſſit le nombre; de reliques ſuppoſées, dont on ſe ſervait dans plus d'un couvent pour exciter la pieté & pour attirer les offrandes. On brula dans le marché de Londres pluſieurs ſtatues de bois que des moines faiſaient mouvoir par des reſſorts. *Fraudes des moines découvertes.* 1535.

Mais parmi ces inſtrumens de fraude, le peuple ne vit qu'avec une horreur douloureuſe bruler les cendres de *St. Thomas de Cantorbéri*, que l'Angleterre révérait. Le roi s'en appropria la châſſe enrichie de pierreries. S'il reprochait aux moines leurs extorſions, il les mettait bien en droit de l'accuſer de rapine. Tous les couvens furent ſupprimés. On aſſigna des retraites aux vieux religieux qui ne pouvaient retourner dans le monde, une penſion aux autres. Leurs rentes furent miſes dans la main du roi. Il y avait, au calcul de *Burnet*, pour cent ſoixante mille livres ſterling de revenu. Le mobilier, l'argent comptant étaient conſidérables. *Henri* de ces deux dépouilles fonda ſes ſix nouveaux évêchés, & un collège, récompenſa quelques ſerviteurs, & convertit le reſte à ſon uſage. *Moines abolis.* 1536.

C H. CXXXV.

Ce même roi, qui avait ſoutenu de ſa plume l'autorité du pape contre *Luther*, devenait ainſi un ennemi irréconciliable de Rome. Mais ce zèle qu'il avait ſi hautement montré contre les opinions de cet héréſiarque réformateur, fut une des raiſons qui le retinrent ſur le dogme, quand il eut changé la diſcipline.

Il voulut bien être le rival du pape, mais non pas *luthérien* ou *ſacramentaire*. L'invocation des ſaints ne fut point abolie, mais reſtrainte. Il fit lire l'écriture en langue vulgaire, mais il ne voulut pas qu'on allât plus avant. Ce fut un crime capital de croire au pape; c'en fut un d'être proteſtant. Il fit bruler dans la même place ceux qui parlaient pour le pontife, & ceux qui ſe déclaraient de la réforme d'Allemagne.

Chancelier, cardinal évêque exécutés.

Le célèbre *Morus* qui avait été grand chancelier, & un évêque nommé *Fisher*, qui refuſèrent de prêter le ſerment de ſuprématie, c'eſt-à-dire, de reconnaître *Henri VIII* pour le pape d'Angleterre, furent condamnés par le parlement à perdre la tête, ſelon la rigueur de la loi nouvellement portée; car c'était toûjours avec le glaive de la loi que *Henri VIII* faiſait périr quiconque réſiſtait.

Preſque tous les hiſtoriens, & ſurtout ceux de la communion romaine, ſe ſont accordés à regarder ce *Thomas More* ou *Morus*, comme un homme vertueux, comme une victime des loix, comme un ſage rempli de clémence & de bonté ainſi que de doctrine. Mais la vérité eſt, que c'était un ſuperſtitieux & un barbare perſécuteur. Il avait, un an avant ſon ſupplice, fait venir chez lui un avocat nommé *Bainham*, accuſé de favoriſer les opinions des luthériens, & l'ayant fait battre de verges en ſa préſence, l'ayant enſuite fait conduire à la Tour, où il fut témoin des tortures qu'il lui fit ſubïr, il l'avait enfin fait bruler vif dans la place de Shmitfield. Pluſieurs autres malheureux avaient péri dans les flammes par des arrêts principalement émanés de ce chancelier qu'on nous peint comme un homme ſi doux & ſi tolérant. C'était pour de telles cruautés qu'il méritait le dernier ſupplice, & non pas pour avoir nié la nouvelle ſuprématie de *Henri VIII*. Il mourut en plaiſantant. Il eût mieux valu avoir un caractère plus ſérieux & moins barbare.

Le pape *Paul III* ſucceſſeur de *Clément VII*, crut ſauver la vie à l'évêque *Fisher*, pendant qu'on inſtruiſait ſon procès, en

lui envoyant le chapeau de cardinal. Il ne fit que donner au roi le plaiſir de faire périr un cardinal ſur l'échaffaut. La tête du cardinal *Polus*, ou de *la Pole*, qui était à Rome, fut miſe à prix. Le roi fit périr par la main du bourreau la mère de ce cardinal, ſans reſpecter ni la vieilleſſe, ni le ſang royal dont elle était, & tout cela parce qu'on lui conteſtait ſa qualité de pape Anglais. C H. CXXXV.

Un jour le roi ſachant qu'il y avait à Londres un *ſacramentaire* aſſez habile nommé *Lambert*, voulut ſe donner la gloire de diſputer contre lui dans une grande aſſemblée convoquée à Veſtminſter. La fin de la diſpute fut, que le roi lui donna le choix d'être de ſon avis, ou d'être pendu. *Lambert* eut le courage de choiſir le dernier parti, & le Roi eut la lâche cruauté de le faire exécuter. Les évêques d'Angleterre étaient encor catholiques en renonçant à la juriſdiction du pape : & ils étaient ſi animés contre les hérétiques, que lorſqu'ils les avaient condamnés au feu, ils accordaient quarante jours d'indulgence à quiconque apportait du bois au bucher.

Tous ces meurtres ſe faiſaient par arrêts du parlement. Ce maſque de juſtice, plus odieux peut-être que l'oppreſſion qui brave les loix, fut pourtant ce qui prévint les guerres civiles. Il n'y eut que quelques ſéditions dans les provinces. Londres tremblante fut tranquille ; tant *Henri VIII* adroit & terrible avait ſû ſe rendre abſolu.

Sa volonté faiſait toutes les loix ; & ces loix par leſquelles on jugeait les hommes, étaient ſi imparfaites, qu'on pouvait alors condamner à mort un accuſé ſans avoir deux témoins contre lui. Ce ne fut que ſous le régne d'*Edouard VI* que les Anglais décernèrent, à l'exemple des autres nations, qu'il faut deux témoins pour faire condamner un coupable.

Anne de Boulen jouïſſait de ſon triomphe à l'ombre de l'autorité du roi. On prétend que les partiſans ſecrets de Rome conjurèrent ſa perte, dans l'eſpérance que ſi le roi ſe ſéparait d'elle, la fille de *Catherine d'Eſpagne* hériterait du royaume, & rétablirait la religion abolie pour ſa rivale. Le complot réuſſit au-delà de ce qu'on eſpérait. Le roi amoureux de *Jeanne de Seymour*, fille d'honneur de la reine, reçut avidement ce qu'on lui dit contre ſa femme. Toutes ſes paſſions étaient extrêmes : il ne craignit point

La reine Anne de Boulen exécutée.

la honte d'accuſer ſon épouſe d'adultère dans la chambre des pairs. Ce parlement, qui ne fut jamais que l'inſtrument des paſſions du roi, condamna la reine au ſupplice, ſur des indices ſi légers, qu'un citoyen qui ſe brouillerait avec ſa femme pour ſi peu de choſe, paſſerait pour un homme injuſte. On fit trancher la tête à ſon frère, qu'on ſuppoſait avoir commis un inceſte avec elle, ſans qu'on en eût la moindre preuve. On fit mourir deux hommes qui lui avaient dit un jour de ces choſes flatteuſes qu'on dit à toutes les femmes, & qu'une reine vertueuſe peut entendre quand l'enjouement de ſon eſprit permet quelque liberté à ſes courtiſans. On pendit un muſicien qu'on avait engagé à dépoſer qu'il avait eu ſes faveurs, & qui ne lui fut jamais confronté. La lettre que cette malheureuſe reine écrivit à ſon mari avant d'aller à l'échaffaut, parait un grand témoignage de ſon innocence, & de ſon courage. *Vous m'avez toûjours élevée*, dit-elle ; *de ſimple demoiſelle vous me fites marquiſe, de marquiſe reine, & de reine vous voulez aujourd'hui me faire ſainte.* Enfin *Anne de Boulen* paſſa du trône à l'échaffaut par la jalouſie d'un mari qui ne l'aimait plus. Ce ne fut pas la vingtiéme tête couronnée qui périt tragiquement en Angleterre, mais ce fut la premiére qui mourut de la main du bourreau. Le tyran (on ne peut lui donner un autre nom) fit encor un divorce avec ſa femme avant de la faire mourir, & par-là déclara bâtarde ſa fille *Elizabeth*, comme il avait déclaré bâtarde ſa premiére fille *Marie*.

C. n. CXXXV. 1536.

Dès le lendemain même de l'exécution de la reine, il épouſa *Jeanne de Seymour*, qui mourut l'année ſuivante, après lui avoir donné un fils.

1539. *Nouveaux mariages, nouveaux divorces.*

Henri paſſe bientôt à de nouvelles noces avec *Anne de Clèves*, ſéduit par un portrait que le fameux peintre *Holbens* avait fait de cette princeſſe. Mais quand il la vit, il la trouva ſi différente de ce portrait, qu'au bout de ſix mois il ſe réſolut à un troiſiéme divorce. Il dit à ſon clergé qu'en épouſant *Anne de Clèves*, il n'avait pas donné un conſentement intérieur à ſon mariage. On ne peut avoir l'audace d'alléguer une telle raiſon que quand on eſt ſûr que ceux à qui on la donne, auront la lâcheté de la trouver bonne. Les bornes de la juſ-

tice & de la honte étaient paſſées depuis longtems. Le clergé & le parlement donnèrent la ſentence de divorce. Il épouſa une cinquiéme femme : c'eſt *Catherine Howard*, l'une de ſes ſujettes. Tout autre ſe fût laſſé d'expoſer ſans ceſſe au public la honte vraye ou fauſſe de ſa maiſon. Mais *Henri* ayant appris que la reine avant ſon mariage avait eu des amans, fit encor trancher la tête à cette reine pour une faute paſſée qu'il devait ignorer, & qui ne méritait pas la mort, lorſqu'elle fut commiſe. CH. CXXXV. 1542.

Souillé de trois divorces & du ſang de deux épouſes, il fit porter une loi, dont la honte, la cruauté, le ridicule, l'impoſſibilité dans l'exécution ſont égales ; c'eſt que tout homme qui ſera inſtruit d'une galanterie de la reine, doit l'accuſer ſous peine de haute trahiſon ; & que toute fille qui épouſe un roi d'Angleterre, & n'eſt pas vierge, doit le déclarer ſous la même peine. *Loix auſſi tyranniques que ridicules.*

La plaiſanterie (ſi on pouvait plaiſanter dans une telle cour) diſait qu'il falait que le roi épouſât une veuve. Auſſi en épouſa-t-il une dans la perſonne de *Catherine Parr*, ſa ſixiéme femme. Elle fut prête de ſubir le ſort d'*Anne de Boulen* & de *Catherine Howard*, non pour ſes galanteries, mais parce qu'elle fut quelquefois d'un autre avis que le roi ſur les matiéres de théologie. 1543.

Quelques ſouverains qui ont changé la religion de leurs états, ont été des tyrans, parce que la contradiction & la révolte font naître la cruauté. *Henri VIII* était cruel par ſon caractère ; tyran dans le gouvernement, dans la religion, dans ſa famille. Il mourut dans ſon lit ; & *Henri VI*, le plus doux des princes, avait été détrôné, empriſonné, aſſaſſiné. 1545.

On vit dans ſa dernière maladie un effet ſingulier du pouvoir qu'ont les loix en Angleterre juſqu'à ce qu'elles ſoient abrogées ; & combien on s'eſt tenu dans tous les tems à la lettre plutôt qu'à l'eſprit de ces loix. Perſonne n'oſait avertir *Henri* de ſa fin prochaine, parce qu'il avait fait ſtatuer quelques années auparavant par le parlement, que c'était un crime de haute trahiſon de prédire la mort du ſouverain. Cette loi, auſſi cruelle qu'inepte, ne pouvait être fondée ſur les troubles que la ſucceſſion entrainerait, puiſque cette ſucceſſion

CH. CXXXV.

était réglée en faveur du prince *Edouard* : elle n'était que le fruit de la tyrannie de *Henri VIII*, de ſa crainte de la mort, & de l'opinion où les peuples étaient encore, qu'il y a un art de connaître l'avenir.

CHAPITRE CENT-TRENTE-SIXIEME.

Suite de la religion d'Angleterre.

SOus le barbare & capricieux *Henri VIII*, les Anglais ne ſavaient encor de quelle religion ils devaient être. Le luthéraniſme, le puritaniſme, l'ancienne religion romaine partageaient & troublaient les eſprits que la raiſon n'éclairait pas encore. Ce conflit d'opinions & de cultes bouleverſait les têtes, s'il ne ſubvertiſſait pas l'état. Chacun examinait, chacun raiſonnait, & ce furent les premières ſemences de cette philoſophie hardie, qui ſe déploya longtems après ſous *Charles II*, & ſous ſes ſucceſſeurs.

Déja même quoique le ſcepticiſme eût peu de partiſans en Angleterre, & qu'on ne diſputât que pour ſavoir ſous quel maître on devait s'égarer, il y eut dans le grand parlement convoqué par *Henri*, des eſprits mâles qui déclarèrent hautement, qu'il ne falait croire ni à l'égliſe de Rome ni au ſectes de *Luther* & de *Zuingle*. Le célèbre lord *Herbert* nous a conſervé le diſcours plus hardi d'un membre du parlement, lequel en 1529, déclara que la prodigieuſe multitude d'opinions théologiques qui s'étaient combattues dans tous les tems, mettait les hommes dans la néceſſité de n'en croire aucune, & que la ſeule religion néceſſaire était de croire un DIEU, & d'être juſte. On l'écouta, on ne murmura pas, & on reſta dans l'incertitude.

Sous le régne du jeune *Edouard VI*, fils de *Henri VIII* & de *Jeanne Seymour*, les Anglais furent proteſtans, parce que le prince & ſon conſeil le furent, & que l'eſprit de réforme avait jetté partout des racines. Cette égliſe était alors un mélange

mélange de *Sacramentaires*, & de *Luthériens*; mais perſonne ne fut perſécuté pour ſa foi, hors deux pauvres femmes anabatiſtes, que l'archevêque de Cantorbéri *Cranmer*, qui était luthérien, s'obſtina à faire bruler, ne prévoyant pas qu'un jour il périrait par le même ſupplice. Le jeune roi ne voulait pas conſentir à l'arrêt porté contre une de ces infortunées : il réſiſta longtems ; il ſigna en pleurant. Ce n'était pas aſſez de verſer des larmes, il falait ne pas ſigner : mais il n'était âgé que de quatorze ans, & ne pouvait avoir de volonté ferme ni dans le mal ni dans le bien. C. II. CXXXVI.

Anabatiſtes Anglais différens de ceux d'Allemagne.

Ceux que l'on appellait alors anabatiſtes en Angleterre, ſont les pères de ces quakers pacifiques, dont la religion a été tant tournée en ridicule, & dont on a été forcé de reſpecter les mœurs. Ils reſſemblaient très peu par les dogmes, & encor moins par leur conduite, à ces anabatiſtes d'Allemagne, ramas d'hommes ruſtiques & féroces que nous avons vûs pouſſer les fureurs d'un fanatiſme ſauvage auſſi loin que peut aller la nature humaine abandonnée à elle-même. Les anabatiſtes Anglais n'avaient point encor de corps de doctrine arrêté ; aucune ſecte établie populairement n'en peut jamais avoir qu'à la longue ; mais ce qui eſt très extraordinaire, c'eſt que ſe croyant chrétiens, & ne ſe piquant nullement de philoſophie, ils n'étaient réellement que des déiſtes ; car ils ne reconnaiſſaient JESUS-CHRIST que comme un homme à qui DIEU avait daigné donner des lumières plus pures qu'à ſes contemporains. Les plus ſavans d'entre eux prétendaient que le terme de FILS DE DIEU ne ſignifie chez les Hébreux qu'*homme de bien*, comme *fils de Satan* ou de *Bélial* ne veut dire que *méchant homme*. La plûpart des dogmes, diſaient-ils, qu'on a tirés de l'écriture, ſont des ſubtilités de philoſophie dont on a enveloppé des vérités ſimples & naturelles. Ils ne reconnaiſſaient ni l'hiſtoire de la chute de l'homme, ni le myſtère de la Ste. Trinité, ni par conſéquent celui de l'incarnation. Le batême des enfans était abſolument rejetté chez eux ; ils en conféraient un nouveau aux adultes : pluſieurs mêmes ne regardaient le batême que comme une ancienne ablution orientale adoptée par les Juifs, renouvellée par *St. Jean-Batiſte*, & que le CHRIST ne mit jamais en uſage avec aucun de ſes diſciples. C'eſt en cela ſurtout qu'ils

CH. CXXXVI.

reſſemblèrent le plus aux quakers qui ſont venus après eux, & c'eſt principalement leur averſion pour le batême des enfans qui leur fit donner par le peuple le nom d'*anabatiſtes*. Ils penſaient ſuivre l'évangile à la lettre, & en mourant pour leur ſecte ils croyaient mourir pour le chriſtianiſme ; bien différens en cela des théïſtes ou déicoles, qui établirent plus que jamais leurs opinions ſecrettes au milieu de tant de ſectes publiques.

Déiſtes très nombreux dans toute la terre.

Ceux-ci plus attachés à *Platon* qu'à JESUS-CHRIST, plus philoſophes que chrétiens, fatigués de tant de diſputes malheureuſes, rejettèrent témérairement la révélation divine dont les hommes avaient trop abuſé, & l'autorité eccléſiaſtique dont on avait abuſé encor davantage. Ils étaient répandus dans toute l'Europe, & ſe ſont multipliés depuis à un excès prodigieux, mais ſans jamais établir ni ſecte ni ſocieté, ſans s'élever contre aucune puiſſance. C'eſt la ſeule religion ſur la terre qui n'ait jamais eu d'aſſemblée, celle dans laquelle on a le moins écrit, celle qui a été la plus paiſible ; elle s'eſt étendue partout ſans aucune communication. Compoſée originairement de philoſophes, qui en ſuivant trop leurs lumières naturelles, & ſans s'inſtruire mutuellement, ſe ſont tous égarés d'une manière uniforme ; paſſant enſuite dans l'ordre mitoyen de ceux qui vivent dans le loiſir attaché à une fortune bornée, elle eſt montée depuis chez les grands de tous les pays, & elle a rarement deſcendu chez le peuple. L'Angleterre a été de tous les pays du monde celui où cette religion, ou plutôt cette philoſophie, a jetté avec le tems les racines les plus profondes & les plus étendues. Elle y a pénétré même chez quelques artiſans & juſques dans les campagnes. Le peuple de cette iſle eſt le ſeul qui ait commencé à penſer par lui-même ; mais le nombre de ces philoſophes agreſtes eſt très petit, & le ſera toûjours : le travail des mains ne s'accorde point avec le raiſonnement, & le commun peuple en général n'uſe ni n'abuſe guères de ſon eſprit.

Athées en petit nombre.

Un athéïſme funeſte, qui eſt le contraire du théïſme, nâquit encor dans preſque toute l'Europe de ces diviſions théologiques. On prétend qu'alors il y avait plus d'athées en Italie qu'ailleurs. Ce ne furent pas les querelles de doc-

trine qui conduiſirent les philoſophes Italiens à cet excès ; ce furent les deſordres dans leſquels preſque toutes les cours & celle de Rome étaient tombées. Si on lit avec attention pluſieurs écrits italiens de ces tems-là, on verra que leurs auteurs, trop frappés du débordement des crimes dont ils parlaient, ne reconnaiſſaient point l'Etre ſuprême dont la providence permet ces crimes, & penſaient comme *Lucrèce* penſait dans des tems non moins malheureux. Cette opinion pernicieuſe s'établit chez les grands en Angleterre & en France ; elle eut peu de cours dans l'Allemagne & dans le nord, & il n'eſt pas à craindre qu'elle faſſe jamais de grands progrès. La vraie philoſophie, la morale, l'intérêt de la ſocieté l'ont preſque anéantie ; mais alors elle s'établiſſait par les guerres de religion ; & des chefs de parti devenus athées conduiſaient une multitude d'entouſiaſtes. CH. CXXXVI.

Edouard VI mourut dans ces tems funeſtes, n'ayant encor pû donner que des eſpérances. Il avait déclaré en mourant héritière du royaume, ſa couſine *Jeanne Gray*, deſcendante de *Henri VII*, au préjudice de *Marie* ſa ſœur, fille de *Henri VIII* & de *Catherine d'Eſpagne*. *Jeanne Gray* fut proclamée à Londres ; mais le parti & le droit de *Marie* l'emportèrent. A peine y eut-il une guerre. *Marie* enferma ſa rivale dans la Tour avec la princeſſe *Elizabeth*, qui régna depuis avec tant de gloire. 1553.

Beaucoup plus de ſang fut répandu par les bourreaux que par les ſoldats. Le père, le beau-père, l'époux de *Jeanne Gray*, elle-même enfin, furent condamnés à perdre la tête. Voilà la troiſiéme reine expirant en Angleterre par le dernier ſupplice. Elle n'avait que dix-ſept ans. On l'avait forcée à recevoir la couronne. Tout parlait en ſa faveur ; & *Marie* devait craindre l'exemple trop fréquent de paſſer du trône à l'échaffaut. Mais rien ne la retint ; elle était auſſi cruelle que *Henri VIII*. Sombre & tranquille dans ſes barbaries, autant que *Henri* ſon père était emporté, elle eut un autre genre de tyrannie. *Marie, tyran comme ſon père.*

Attachée à la communion romaine, toûjours irritée du divorce de ſa mère, elle commença par convoquer à force d'adreſſe & d'argent, une chambre des communes toute catholique. Les

CH. CXXXVI.

pairs qui pour la plûpart n'avaient de religion que celle du prince, ne furent pas difficiles à gagner. Il arriva en matière de religion ce qu'on avait vû en politique dans les guerres de la *Roſe blanche*, & de la *Roſe rouge*. Le parlement avait condamné tour-à-tour les *Yorcks* & les *Lancaſtres*. Il pourſuivit ſous *Henri VIII* les proteſtans; il les encouragea ſous *Edouard VI*; il les brula ſous *Marie*. On a demandé ſouvent pourquoi ce ſupplice horrible du feu eſt chez les chrétiens le châtiment de ceux qui ne penſent pas comme l'égliſe dominante, tandis que les plus grands crimes ſont punis d'une mort plus douce? L'évêque *Burnet* en donne pour raiſon, que comme on croyait les hérétiques condamnés à être brulés éternellement dans l'enfer, quoique leur corps n'y fût point avant la réſurrection, on penſait imiter la juſtice divine en brulant leurs corps ſur la terre.

1553. L'archevêque de Cantorbéri, *Cranmer*, qui avait beaucoup ſervi *Henri VIII* dans ſon divorce, ne fut pas condamné pour ce dangereux ſervice, mais pour être proteſtant. Il eut la faibleſſe d'abjurer; & *Marie* eut la ſatisfaction de le faire bruler, après l'avoir deshonoré. Ce primat du royaume reprit ſon courage ſur le bucher. Il déclara qu'il mourait proteſtant, fit réellement ce qu'on a écrit, & probablement ce qu'on a feint de *Mutius Scevola*. Il plongea d'abord dans les flammes la main qui avait ſigné l'abjuration, & n'élança ſon corps dans le bucher, que quand ſa main fut tombée. Action auſſi intrépide & plus louable que celle qu'on attribue à *Mutius*. L'Anglais ſe puniſſait d'avoir ſuccombé à ce qui lui paraiſſait une faibleſſe, & le Romain d'avoir manqué un aſſaſſinat.

Action étonnante d'un archevêque condamné au feu.

On compte environ huit cent perſonnes livrées aux flammes ſous *Marie*. Une femme groſſe accoucha dans le bucher même. Quelques citoyens touchés de pitié arrachèrent l'enfant du feu. Le juge catholique l'y fit rejetter. En liſant ces actions abominables, croit-on être né parmi des hommes, ou parmi ces êtres qui nous ſont repréſentés dans un gouffre de ſupplices, acharnés à y plonger le genre-humain?

De tous ceux que *Marie* fit exécuter vifs dans les flammes, il n'y en eut aucun qui fût accuſé de révolte. La religion faiſait tout. On laiſſe aux Juifs l'exercice de leur loi; on leur

donne des priviléges ; & les chrétiens livrent à la plus horrible mort d'autres chrétiens qui différent d'eux ſur quelques articles ! CH. CXXXVI. 1558.

Marie mourut paiſible, mais mépriſée de ſon mari *Philippe II* & de ſes ſujets, qui lui reprochent encor la perte de Calais, laiſſant enfin une mémoire odieuſe dans l'eſprit de quiconque n'a pas l'ame d'un perſécuteur.

A *Marie* catholique ſuccéda *Elizabeth* proteſtante. Le parlement fut proteſtant ; la nation entière le devint, & l'eſt encore. Alors la religion fut fixée. La liturgie qu'on avait ébauchée ſous *Edouard VI* fut établie telle qu'elle eſt aujourd'hui ; la hiérarchie Romaine conſervée avec bien moins de cérémonies que chez les catholiques, & un peu plus que chez les luthériens ; la confeſſion permiſe & non ordonnée ; la créance que DIEU eſt dans l'euchariſtie ſans tranſſubſtantiation ; c'eſt en général ce qui conſtitue la religion anglicane. La politique exigeait que la ſuprématie reſtât à la couronne. Une femme fut donc chef de l'égliſe.

Elizabeth ordonne qu'on ne prêche de ſix mois.

Cette femme avait plus d'eſprit, & un meilleur eſprit que *Henri VIII* ſon père, & que *Marie* ſa ſœur. Elle évita la perſécution autant qu'ils l'avaient excitée. Comme elle vit à ſon avénement que les prédicateurs des deux partis étaient en chaire les trompettes de la diſcorde, elle ordonna qu'on ne prêchât de ſix mois ſans une permiſſion expreſſe ſignée d'elle, afin de préparer les eſprits à la paix. Cette précaution nouvelle contint ceux qui croyaient avoir le droit, & qui pouvaient avoir le talent d'émouvoir le peuple. Perſonne ne fut perſécuté, ni même recherché pour ſa croyance ; mais on pourſuivit ſévérement ſelon la loi ceux qui violaient la loi & qui troublaient l'état. Ce grand principe ſi longtems méconnu s'établit alors en Angleterre dans les eſprits, que c'eſt à DIEU ſeul à juger les cœurs qui peuvent lui déplaire, & que c'eſt aux hommes à réprimer ceux qui s'élèvent contre le gouvernement établi par les hommes. Vous examinerez dans la ſuite ce que vous devez penſer d'*Elizabeth*, & ſurtout ce que fut ſa nation.

CHAPITRE CENT-TRENTE-SEPTIEME.

De la religion en Ecoſſe.

CH. CXXXVII.

LA religion n'éprouva de troubles en Ecoſſe que comme un reflux de ceux d'Angleterre. Vers l'an 1559 quelques calviniſtes s'étaient d'abord inſinués dans le peuple, qu'il faut preſque toûjours gagner le premier. Il eſt de bonne foi ; il ſe met lui-même la bride qu'on lui préſente, juſqu'à ce qu'il vienne quelque homme puiſſant qui la tienne, & qui s'en ſerve à ſon avantage.

Les évêques catholiques ne manquèrent pas d'abord de faire condamner au feu quelques hérétiques : c'était une choſe auſſi en uſage en Europe, que de faire périr un voleur par la corde.

Il arriva en Ecoſſe ce qui doit arriver dans tous les pays où il reſte de la liberté. Le ſupplice d'un vieux prêtre, que l'archevêque de *St. André* avait condamné au bucher, ayant
1559. fait beaucoup de proſélites, on ſe ſervit de cette liberté pour répandre plus hardiment les nouveaux dogmes, & pour s'élever contre la cruauté de l'archevêque. Pluſieurs ſeigneurs firent en Ecoſſe, dans la minorité de la fameuſe reine *Marie Stuart*, ce que firent depuis ceux de France dans la minorité de *Charles IX.* Leur ambition attiſa le feu que les diſputes de religion allumaient ; il y eut beaucoup de ſang répandu comme ailleurs. Les Ecoſſais qui étaient alors un des peuples les plus pauvres & les moins induſtrieux de l'Europe, auraient bien mieux fait de s'appliquer à fertiliſer par leur travail leur terre ingrate & ſtérile, & à ſe procurer au moins par la pêche une ſubſiſtance qui leur manquait, que d'enſanglanter leur malheureux pays pour des opinions étrangères, & pour l'intérêt de quelques ambitieux. Ils ajoutèrent ce nouveau malheur à celui de l'indigence où ils étaient alors.

La reine régente mère de *Marie Stuart* crut étouffer la réforme, en faiſant venir des troupes de France; mais elle établit par cela même le changement qu'elle voulait empêcher. Le parlement d'Ecoſſe indigné de voir le pays rempli de ſoldats étrangers, obligea la régente de les renvoyer: il abolit la religion romaine, & établit la confeſſion de foi de Genève. CH. CXXXVII. 1559.

Marie Stuart veuve du roi de France *François II*, princeſſe faible, née ſeulement pour l'amour, forcée par *Catherine de Médicis*, qui craignait ſa beauté, de quitter la France & de retourner en Ecoſſe, ne retrouva qu'une contrée malheureuſe diviſée par le fanatiſme. Vous verrez comme elle augmenta par ſes faibleſſes les malheurs de ſon pays.

Le calviniſme enfin l'a emporté en Ecoſſe, malgré les évêques catholiques, & enſuite malgré les évêques anglicans. Il eſt aujourd'hui preſque aboli en France, du moins il n'y eſt plus toléré. Tout a été révolution depuis le ſeiziéme ſiécle, en Ecoſſe, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Dannemarck, en Hollande, en Suiſſe & en France.

CHAPITRE CENT-TRENTE-HUITIEME.

De la religion en France, ſous FRANÇOIS I, & ſes ſucceſſeurs.

LEs Français depuis *Charles VII* étaient regardés à Rome comme des ſchiſmatiques, à cauſe de la pragmatique ſanction faite à Bourges, conformément aux décrets du concile de Baſle, ennemi de la papauté. Le plus grand objet de cette pragmatique était l'uſage des élections parmi les eccléſiaſtiques, uſage encourageant à la vertu & à la doctrine en de meilleurs tems, mais ſource de factions. Il était cher aux peuples par ces deux endroits: il l'était aux eſprits rigides comme un reſte de la primitive égliſe, aux univerſités comme récompenſe de leurs travaux. Les papes cependant, malgré cette pragmatique qui aboliſſait les annates & les autres exac- *Exactions de Rome.*

tions, les recevaient preſque toûjours. *Fromentau* nous dit, que dans les dix-ſept années du régne de *Louis XII*, ils tirèrent du diocèſe de Paris la ſomme exorbitante de trois millions trois cent mille livres numéraires de ce tems-là.

C. II. CXXXVIII.

Lorſque *François I* alla faire en 1515 ſes expéditions d'Italie, brillantes au commencement comme celles de *Charles VIII* & de *Louis XII*, & enſuite plus malheureuſes encore, *Léon X*, qui s'était d'abord oppoſé à lui, en eut beſoin, & lui fut néceſſaire.

1515. & 1516. Le chancelier *Duprat*, qui fut depuis cardinal, fit avec les miniſtres de *Léon X* ce fameux *concordat*, par lequel on diſait que le roi & le pape ſe donnèrent ce qui ne leur appartenait pas. Le roi obtint la nomination des bénéfices; & le pape eut, par un article ſecret, le revenu de la première année, en renonçant aux mandats, aux réſerves, aux expectatives, à la prévention, droits que Rome avait longtems prétendus. Le pape immédiatement après la ſignature du concordat, ſe réſerva les annates par une bulle. L'univerſité de Paris, qui perdait un de ſes droits, s'en attribua un qu'à peine un parlement d'Angleterre pourrait prétendre. Elle fit afficher une défenſe d'imprimer le *concordat* du roi, & de lui obéïr. Cependant les univerſités ne ſont pas ſi maltraitées par cet accord du roi & du pape, puiſque la troiſiéme partie des bénéfices leur eſt réſervée, & qu'elles peuvent les impétrer pendant quatre mois de l'année, Janvier, Avril, Juillet, & Octobre, qu'on nomme les mois des *gradués*.

Concordat où le roi & le pape gagnent.

Audace de l'univerſité.

Le clergé, & ſurtout les collégiales, à qui on ôtait le droit de nommer leurs évêques, en murmurèrent; l'eſpérance d'obtenir des bénéfices de la cour les appaiſa. Le parlement, qui n'attendait pas de graces de la cour, fut inébranlable dans ſa fermeté à ſoutenir les anciens uſages, & les libertés de l'égliſe gallicane, dont il était le conſervateur; il réſiſta reſpectueuſement à pluſieurs lettres de juſſion, & enfin forcé d'enrégiſtrer le *concordat*, il proteſta que c'était par le commandement du roi réïtéré pluſieurs fois.

Cependant le parlement dans ſes remontrances, l'univerſité dans ſes plaintes, ſemblaient oublier un ſervice eſſentiel que *François I* rendait à la nation en accordant les *annates*: elles avaient

avaient été payées avant lui ſur un pied exorbitant, ainſi qu'en Angleterre : il les modéra ; elles ne montent pas aujourd'hui à quatre cent mille francs année commune ; mais enfin les vœux de toute la nation étaient qu'on ne payât point du tout d'*annates* à Rome. CH. CXXXVIII

On ſouhaitait au moins un concordat ſemblable au concordat germanique. Les Allemans, toûjours jaloux de leurs droits, avaient ſtipulé avec *Nicolas V* que l'élection canonique ſerait en vigueur dans toute l'Allemagne, qu'on ne payerait point d'annates à Rome, que ſeulement le pape pourrait nommer à certains canonicats pendant ſix mois de l'année, & que les pourvus payeraient au pape une ſomme dont on convint. Ces riches canonicats Allemans étaient encor un grand abus aux yeux des juriſconſultes, & cette redevance à Rome une ſimonie. C'était, ſelon eux, un marché onéreux & ſcandaleux, de payer en Italie pour obtenir un revenu dans la Germanie & dans la Gaule. Ce trafic paraiſſait la honte de la religion ; & les calculateurs politiques faiſaient voir que c'était une faute capitale en France, d'envoyer tous les ans à Rome environ quatre cent mille livres, dans un tems où l'on ne regagnait pas par le commerce ce que l'on perdait par ce contract pernicieux. Si le pape exigeait cet argent comme un tribut, il était odieux, comme une aumône, elle était trop forte ; mais enfin, aucun accord ne s'eſt jamais fait que pour de l'argent. Reliques, indulgences, diſpenſes, bénéfices, tout a été vendu. *Indignation univerſelle contre le concordat.*

S'il falait mettre ainſi la religion à l'encan, il valait mieux, ſans doute, faire ſervir cette ſimonie au bien de l'état, qu'au profit d'un évêque étranger, qui par le droit de la nature & des gens, n'était pas plus autoriſé à recevoir la première année du revenu d'un bénéfice en France, que la première année du revenu de la Chine & des Indes.

Cet accord alors ſi révoltant ſe fit dans le tems qui précéda la rupture du nord entier, de l'Angleterre & de la moitié de l'Allemagne, avec le ſiége de Rome. Ce ſiége en devint bientôt plus odieux à la France, & la religion pouvait ſouffrir de la haine que Rome inſpirait.

Tel fut longtems le cri de tous les magiſtrats, de toutes les collégiales, de toutes les univerſités. Ces plaintes s'agra-

CH. CXXXVIII

vèrent encore, quand on vit la bulle dans laquelle le voluptueux *Léon X* appelle la pragmatique ſanction, *la dépravation du royaume de France.*

Cette inſulte faite à toute une nation, dans une bulle où l'on citait *St. Paul*, & où l'on demandait de l'argent, excite encor aujourd'hui l'indignation publique.

Les premières années qui ſuivirent le *concordat*, furent des tems de trouble dans pluſieurs diocèſes. Le roi nommait un évêque, les chanoines un autre ; le parlement, en vertu des appels comme d'abus, jugeait en faveur du clergé. Ces diſputes euſſent fait naître des guerres civiles du tems du gouvernement féodal. Enfin *François I* ôta au parlement la connaiſſance de ce qui concerne les évêchés & les abbayes, & l'attribua au grand conſeil. Avec le tems tout fut tranquille. On s'accoutuma au *concordat*, comme s'il avait toûjours exiſté ; & les plaintes du parlement ceſſèrent entiérement, lorſqu'en 1538 le roi obtint du pape *Paul III* l'indult du chancelier & des membres du parlement ; indult par lequel ils peuvent eux-mêmes faire en petit ce que le roi fait en grand, conférer un bénéfice dans leur vie : les maîtres des requêtes eurent le même privilége.

Dans toute cette affaire, qui fit tant de peine à *François I*, il était néceſſaire qu'il fût obéï, s'il voulait que *Léon X* remplît avec lui ſes engagemens politiques, & l'aidât à recouvrer le duché de Milan.

Raiſons de François I pour demeurer catholique.

On voit que l'étroite liaiſon qui les unit quelque tems, ne permettait pas au roi de laiſſer ſe former en France une religion contraire à la papauté. Le conſeil croyait d'ailleurs que toute nouveauté en religion traine après elle des nouveautés dans l'état. Les politiques peuvent ſe tromper, en ne jugeant que par un exemple qui les frappe. Le conſeil avait raiſon, en conſidérant les troubles d'Allemagne qu'il fomentait lui-même ; peut-être avait-il tort, s'il ſongeait à la facilité avec laquelle les rois de Suède & de Dannemarck établiſſaient alors le luthéraniſme. Il pouvait encor regarder en arrière, & voir de plus grands exemples. La religion chrétienne s'était partout introduite ſans guerre civile ; dans l'empire Romain, ſur un édit de *Conſtantin* ; en France par la volonté de *Clovis* ; en Angle-

terre par l'exemple du petit roi de Kent nommé *Ethelbert*; en Pologne, en Hongrie par les mêmes cauſes. Il n'y avait guères plus d'un ſiécle que le premier des *Jagellons* qui régna en Pologne s'était fait chrétien; & avait rendu toute la Lithuanie & la Samogitie chrétienne, ſans que ces anciens Gépides euſſent murmuré. Si les Saxons avaient été batiſés dans des ruiſſeaux de ſang par *Charlemagne*, c'eſt qu'il s'agiſſait de les aſſervir, & non de les éclairer. Si on voulait jetter les yeux ſur l'Aſie entière, on verrait les états muſulmans remplis de chrétiens & d'idolâtres également paiſibles, pluſieurs religions établies dans l'Inde, à la Chine & ailleurs, ſans avoir jamais pris les armes. Si on remontait à tous les ſiécles anciens, on y verrait les mêmes exemples. Ce n'eſt pas une religion nouvelle, qui par elle-même eſt dangereuſe & ſanglante; c'eſt l'ambition des grands, laquelle ſe ſert de cette religion pour attaquer l'autorité établie. Ainſi les princes luthériens s'armèrent contre l'empereur qui voulait les détruire: mais *François I*, *Henri II* n'eurent chez eux ni princes ni ſeigneurs à craindre. CH. CXXXVIII

La cour diviſée depuis ſous des minorités malheureuſes, était alors réunie dans une obéiſſance parfaite à *François I*. Auſſi ce prince laiſſa-t-il plutôt perſécuter les hérétiques qu'il ne les pourſuivit. Les évêques, les parlemens allumèrent des buchers; il ne les éteignit pas. Il les aurait éteints ſi ſon cœur n'avait pas été endurci ſur les malheurs des autres autant qu'amolli par les plaiſirs, il aurait du moins mitigé la peine de *Jean le Clerc* qui fut tenaillé vif, & à qui on coupa les bras, les mammelles & le nez pour avoir parlé contre les images & contre les reliques. Il ſouffrit qu'on brulât à petit feu vingt miſérables accuſés d'avoir dit tout haut ce que lui-même penſait ſans doute tout bas, ſi l'on en juge par toutes les actions de ſa vie. Le nombre des ſuppliciés pour n'avoir pas cru au pape, & l'horreur de leurs ſupplices font frémir; il n'en était point ému, la religion ne l'embarraſſait guères. Il ſe liguait avec les proteſtans d'Allemagne, & même avec les mahométans contre *Charles-Quint*; & quand les princes luthériens d'Allemagne ſes alliés lui reprochèrent d'avoir fait mourir leurs frères qui n'excitaient aucun trouble en France, il rejettait tout ſur les juges ordinaires.

CH. CXXXVIII

Nous avons vû les juges d'Angleterre ſous *Henri VIII* & ſous *Marie* exercer des cruautés qui font horreur. Les Français qui paſſent pour un peuple plus doux ſurpaſſèrent beaucoup ces barbaries faites au nom de la religion & de la juſtice.

Il faut ſavoir qu'au douziéme ſiécle, *Pierre Valdo*, riche marchand de Lyon, dont la pieté & les erreurs donnèrent, dit-on, naiſſance à la ſecte des Vaudois, s'étant retiré avec pluſieurs pauvres qu'il nourriſſait dans des vallées incultes & déſertes entre la Provence & le Dauphiné, il leur ſervit de pontife comme de père; il les inſtruiſait dans ſa ſecte, qui reſſemblait à celle des Albigeois, de *Wiclef*, de *Jean Hus*, de *Luther*, de *Zuingle*, ſur pluſieurs points principaux. Ces hommes longtems ignorés, défrichèrent ces terres ſtériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au paturage; ce qui prouve combien il faut accuſer notre négligence, s'il reſte en France des terres incultes. Ils prirent à cens les héritages des environs; leurs peines ſervirent à les faire vivre & enrichir leurs ſeigneurs, qui jamais ne ſe plaignirent d'eux. Leur nombre en deux cent cinquante ans ſe multiplia juſqu'à près de dix-huit mille. Ils habitèrent trente bourgs ſans compter les hameaux. Tout cela était l'ouvrage de leurs mains. Point de prêtres parmi eux, point de querelles ſur leur culte, point de procès; ils décidaient entre eux leurs différends. Ceux qui allaient dans les villes voiſines, étaient les ſeuls qui ſuſſent qu'il y avait une meſſe & des évêques. Ils priaient DIEU dans leur jargon; & un travail aſſidu rendait leur vie innocente. Ils jouïrent pendant plus de deux ſiécles de cette paix, qu'il faut attribuer à la laſſitude des guerres contre les Albigeois. Quand l'eſprit humain s'eſt emporté longtems aux dernières fureurs, il mollit vers la patience & l'indifférence: on le voit dans chaque particulier & dans les nations entières. Ces Vaudois jouïſſaient de ce calme, quand les réformateurs d'Allemagne & de Genève apprirent qu'ils avaient des frères. Auſſi-tôt ils leur envoyèrent des miniſtres; on appellait de ce nom les deſſervans des égliſes proteſtantes; alors ces Vaudois furent trop connus. Les édits nouveaux contre les hérétiques les condamnaient au feu. Le parlement

1540. *Maſſacres juridiques à Mérindol & à Cabrières,*

de Provence décerna cette peine contre dix-neuf des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois ſeraient coupés & leurs maiſons démolies. Les Vaudois effrayés députèrent vers le cardinal *Sadolet* évêque de Carpentras, qui était alors dans ſon évêché. Cet illuſtre ſavant, vrai philoſophe, puiſqu'il était humain, les reçut avec bonté & intercéda pour eux. *Langeai* commandant en Piémont fit ſurſeoir l'exécution. *François I* leur pardonna à condition qu'ils abjureraient. On n'abjure guère une religion ſuccée avec le lait. 1541. Leur opiniâtreté irrita le parlement Provençal compoſé d'eſprits ardens. *Jean Meynier d'Oppede*, alors premier préſident, le plus emporté de tous, continua la procédure. C H. CXXXVIII

Les Vaudois enfin s'attroupèrent. *D'Oppede* irrité agrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permiſſion d'exécuter l'arrêt ſuſpendu cinq années entières. Il falait des troupes pour cette exécution. *D'Oppede* & l'avocat-général *Guérin* en prirent. Il parait évident que ces habitans trop opiniâtres, appellés par le déclamateur *Maimbourg*, *une canaille révoltée*, n'étaient point du tout diſpoſés à la révolte, puis qu'ils ne ſe défendirent pas; ils s'enfuirent de tous côtés en demandant miſéricorde. Le ſoldat égorgea les femmes, les enfans, les vieillards qui ne purent fuir aſſez tôt.

D'Oppede & *Guérin* courent de village en village. On tue tout ce qu'on rencontre: on brule les maiſons & les granges, les moiſſons & les arbres. On pourſuit les fugitifs à la lueur de l'embraſement. Il ne reſtait dans le bourg fermé de Cabrières que ſoixante hommes & trente femmes. Ils ſe rendent, ſous la promeſſe qu'on épargnera leur vie; mais à peine rendus on les maſſacre. Quelques femmes réfugiées dans une égliſe voiſine, en ſont tirées par l'ordre d'*Oppede*; il les enferme dans une grange, à laquelle il fait mettre le feu. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; & lorſque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant floriſſante & peuplée, fut un déſert, où l'on ne voyait que des corps morts. Le peu qui échappa, ſe ſauva vers le Piémont. *François I* en eut horreur: l'arrêt dont il avait permis l'exécution, portait ſeulement la mort de dix-neuf hérétiques: *D'Oppede* & *Guérin* firent maſſacrer des milliers d'habitans. Le roi recommanda

en mourant à ſon fils de faire juſtice de cette barbarie, qui
CH. CXXXVIII n'avait point d'exemple chez des juges de paix.

En effet *Henri II* permit aux ſeigneurs ruinés de ces villages détruits & de ces peuples égorgés, de porter leurs plaintes au parlement de Paris. L'affaire fut plaidée. *D'Oppede* eut le crédit de paraître innocent, tout retomba ſur l'avocat-général *Guérin*; il n'y eut que cette tête qui paya le ſang de cette multitude malheureuſe.

Avocat général pendu pour les maſſacres.

Calviniſme à Paris.

Ces exécutions n'empêchaient pas le progrès du *calviniſme*. On brulait d'un côté, & on chantait de l'autre en riant les pſaumes de *Marot*, ſelon le génie toûjours léger, & quelquefois très cruel, de la nation Françaiſe. Toute la cour de *Marguerite* reine de Navarre & ſœur de *François I*, était *calviniſte*; la moitié de celle du roi l'était. Ce qui avait commencé par le peuple avait paſſé aux grands, comme il arrive toûjours. On faiſait ſecrettement des prêches: on diſputait partout hautement. Ces querelles dont perſonne ne ſe ſoucie aujourd'hui ni dans Paris ni à la cour, parce qu'elles ſont anciennes, aiguillonnaient dans leur nouveauté tous les eſprits. Il y avait dans le parlement de Paris plus d'un membre attaché à ce qu'on appellait *la réforme*. Ce corps était toûjours occupé à combattre les prétentions de l'égliſe de Rome, que l'héréſie détruiſait. La liberté rigide & républicaine de quelques conſeillers ſe plaiſait encor à favoriſer une ſecte ſévère qui condamnait les débauches de la cour. *Henri II* mécontent de pluſieurs membres de ces corps, entre un jour inopinément dans la grand'chambre, tandis qu'on délibérait ſur l'adouciſſement de la perſécution contre les *huguenots*. Il fait arrêter cinq conſeillers; l'un d'eux, *Anne du Bourg*, qui avait parlé avec le plus de force, ſigna dans la Baſtille ſa confeſſion de foi, qui ſe trouva conforme en beaucoup d'articles à celle des *calviniſtes* & des *luthériens*. Il y avait alors un inquiſiteur en France. Quoique le tribunal de l'inquiſition, qui eſt en horreur à tous les Français, n'y fût pas établi, l'évêque de Paris, cet inquiſiteur nommé *Mouchi*, & des commiſſaires du parlement, jugèrent & condamnèrent *Du Bourg*, malgré l'ancienne loi, ſuivant laquelle il ne devait être jugé que par les chambres du parlement aſſemblées; loi toûjours ſubſiſtante,

1554. *Conſeiller pendu.*

toûjours réclamée, & preſque toûjours inutile ; car rien n'eſt ſi commun dans l'hiſtoire de France que des membres du parlement jugés ailleurs que dans le parlement. *Anne du Bourg* ne fut exécuté que ſous le régne de *François II.* Le cardinal de *Lorraine*, homme qui gouvernait l'état avec violence, voulait ſa mort. On pendit & on brula dans la Grève ce prêtre magiſtrat, eſprit trop inflexible, mais juge intègre & d'une vertu reconnuë. C H. CXXXVIII 1559.

Les martyrs font des proſélites. Le ſupplice d'un tel homme fit plus de réformés que les livres de *Calvin.* La ſixiéme partie de la France était *calviniſte* ſous *François II*, comme le tiers de l'Allemagne au moins fut *luthérien* ſous *Charles-Quint.*

Il ne reſtait qu'un parti à prendre : c'était d'imiter *Charles-Quint*, qui finit après bien des guerres, par laiſſer la liberté de conſcience, & la reine *Elizabeth*, qui en protégeant la religion dominante, laiſſa chacun adorer DIEU ſuivant ſes principes, pourvu qu'on fût ſoumis aux loix de l'état.

C'eſt ainſi qu'on en uſe aujourd'hui dans tous les pays déſolés autrefois par les guerres de religion, après que trop d'expériences funeſtes ont fait connaître combien ce parti eſt ſalutaire.

Mais pour le prendre, il faut que les loix ſoient affermies, & que la fureur des factions commence à ſe calmer. Il n'y eut en France que des factions ſanglantes depuis *François II* juſqu'aux belles années du grand *Henri.* Dans ce tems de troubles les loix furent inconnuës ; & le fanatiſme ſurvivant encor à la guerre, aſſaſſina ce monarque au milieu de la paix par la main d'un furieux & d'un imbécille échappé du cloître.

M'étant fait ainſi une idée de l'état de la religion en Europe au ſeiziéme ſiécle, il me reſte à parler des ordres religieux, qui combattaient les opinions nouvelles ; & de l'inquiſition, qui s'efforçait d'exterminer les proteſtans.

CHAPITRE CENT-TRENTE-NEUVIEME.

Des ordres religieux.

CH. CXXXIX.

LA vie monaſtique qui a fait tant de bien & tant de mal, qui a été une des colonnes de la papauté, & qui a produit celui par qui la papauté fut exterminée dans la moitié de l'Europe, mérite une attention particulière.

Les papes n'ont point inventé les ordres monaſtiques.

Beaucoup de proteſtans & de gens du monde s'imaginent que les papes ont inventé toutes ces milices différentes, en habit, en chauſſure, en nourriture, en occupations, en régles, pour être dans tous les états de la chrétienté les armées du St. Siége. Il eſt vrai que les papes les ont miſes en uſage, mais ils ne les ont point inventées.

Il y eut chez les peuples de l'orient, dans la plus haute antiquité, des hommes qui ſe retiraient de la foule pour vivre enſemble dans la retraite. Les Perſes, les Egyptiens, les Indiens ſurtout, eurent des communautés de cénobites, indépendamment de ceux qui étaient deſtinés au culte des autels. C'eſt des Indiens que nous viennent ces prodigieuſes auſtérités, ces ſacrifices & ces tourmens volontaires auxquels les hommes ſe condamnent, dans la perſuaſion que la Divinité ſe plait aux ſouffrances des hommes. L'Europe en cela ne fut que l'imitatrice de l'Inde. L'imagination ardente & ſombre des orientaux s'eſt portée beaucoup plus loin que la nôtre. On ne voit point de moines chez les Grecs & chez les Romains. Tous les collèges des prêtres deſſervaient leurs temples, auxquels ils étaient attachés. La vie monaſtique était inconnue à ces peuples. Les Juifs eurent leurs eſſéniens & leurs thérapeutes. Les chrétiens les imitèrent.

Baſile *en orient*, Benoit *en occident.*

St. Baſile, au commencement du quatriéme ſiécle, dans une province barbare vers la mer noire, établit ſa régle ſuivie de tous les moines de l'orient : il imagina les trois vœux, auxquels les ſolitaires ſe ſoumirent tous. *St. Bénédict*, ou *Benoit*,

noit, donna la ſienne au ſixiéme ſiécle, & fut le patriarche des cénobites de l'occident. CH. CXXXIX.

Ce fut longtems une conſolation pour le genre-humain, qu'il y eût de ces aſyles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppreſſions du gouvernement Goth & Vandale. Preſque tout ce qui n'était pas ſeigneur de château, était eſclave : on échappait dans la douceur des cloîtres à la tyrannie & à la guerre. Les loix féodales de l'occident ne permettaient pas à la vérité qu'un eſclave fût reçu moine ſans le conſentement du ſeigneur ; mais les couvens ſavaient éluder la loi. Le peu de connaiſſances qui reſtait chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres. Les bénédictins tranſcrivirent quelques livres. Peu-à-peu il ſortit des cloîtres pluſieurs inventions utiles. D'ailleurs ces religieux cultivaient la terre, chantaient les louanges de DIEU, vivaient ſobrement, étaient hoſpitaliers ; & leurs exemples pouvaient ſervir à mitiger la férocité de ces tems de barbarie. On ſe plaignit que bientôt après les richeſſes corrompirent ce que la vertu avait inſtitué. Il falut des réformes. Chaque ſiécle produiſit en tout pays des hommes animés par l'exemple de *St. Benoit*, qui tous voulurent être fondateurs de congrégations nouvelles.

L'eſprit d'ambition eſt preſque toûjours joint à celui d'enthouſiaſme, & ſe mêle, ſans qu'on s'en apperçoive, à la pieté la plus auſtère. Entrer dans l'ordre ancien de *St. Benoit*, ou de *St. Baſile*, c'était ſe faire ſujet ; créer un nouvel inſtitut, c'était ſe faire un empire. De-là cette multitude de clercs, de chanoines réguliers, de religieux & de religieuſes. Quiconque a voulu fonder un ordre, a été bien reçu des papes, parce qu'ils ont été tous immédiatement ſoumis au St. Siége, & ſouſtraits autant qu'on l'a pû à la domination de leurs évêques. La plûpart de leurs généraux réſident à Rome comme dans le centre de la chrétienté, & de cette capitale ils envoyent au bout du monde les ordres que le pontife leur donne.

Mais ce qu'on n'a pas aſſez remarqué, c'eſt qu'il s'en eſt falu peu que le pontificat Romain n'ait été pour jamais entre les mains des moines. Ce dernier aviliſſement qui manquait à Rome ne fut pas à craindre lorſque *Grégoire I* dans l'an 590 fut élu pape par le clergé & par le peuple. Il eſt vrai qu'au-

CH. CXXXIX.

paravant il avait été bénédictin, mais il y avait longtems qu'il était sorti du cloître. Les Romains depuis s'accoutumèrent à voir des moines sur la chaire papale; elle fut remplie par des dominicains & par des franciscains au treiziéme & quatorziéme siécles, & il y en eut beaucoup au quinziéme. Les cardinaux dans ces tems de trouble, d'ignorance, de fausse science & de barbarie, avaient ravi au clergé & au peuple Romain le droit d'élire leur évêque. Si ces moines papes avaient osé seulement mettre dans le collège des cardinaux les deux tiers de moines, le pontificat restait pour jamais entre leurs mains; les moines alors auraient gouverné despotiquement toute la chrétienté catholique; tous les rois auraient été exposés à l'excès de l'opprobre. Les cardinaux n'ont paru sentir ce danger que vers la fin du seiziéme siécle, sous le pontificat du cordelier *Sixte-Quint*. Ce n'est que dans ce tems qu'ils ont pris la résolution de ne donner le chapeau de cardinal qu'à très peu de moines, & de n'en élire aucun pour pape.

Inconvéniens des moines.

Tous les états chrétiens étaient inondés, au commencement du seiziéme siécle, de citoyens devenus étrangers dans leur patrie & sujets du pape. Un autre abus, c'est que ces familles immenses se perpétuent aux dépens de la race humaine. On peut assurer qu'avant que la moitié de l'Europe eût aboli les cloîtres, ils renfermaient plus de cinq cent mille personnes. Il y a des campagnes dépeuplées: les colonies du nouveau monde manquent d'habitans: le fléau de la guerre emporte tous les jours trop de citoyens. Si le but de tout législateur est la multiplication des sujets, c'est aller sans doute contre ce grand principe, que de trop encourager cette multitude d'hommes & de femmes que perd chaque état, & qui s'engagent par serment, autant qu'il est en eux, à la destruction de l'espèce humaine. Il serait à souhaiter qu'il y eût des retraites douces pour la vieillesse; mais ce seul institut nécessaire, est le seul qui ait été oublié. C'est l'extrême jeunesse qui peuple les cloîtres: c'est dans un âge où il n'est permis nulle part de jouir de ses biens, qu'il est permis de disposer de sa liberté pour jamais.

On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans le cloître de très grandes vertus. Il n'est guère encor de monastère qui ne renferme

des ames admirables, qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains ſe ſont plûs à rechercher les déſordres & les vices dont furent ſouillés quelquefois ces aſyles de la pieté. Il eſt certain que la vie ſéculière a toûjours été plus vicieuſe, & que les plus grands crimes n'ont pas été commis dans les monaſtères; mais ils ont été plus remarqués par leur contraſte avec la régle. Nul état n'a toûjours été pur. Il faut n'enviſager ici que le bien général de la ſocieté. Il faut plaindre mille talens enſevelis, & des vertus ſtériles qui euſſent été utiles au monde. Le petit nombre des cloîtres fit d'abord beaucoup de bien. Ce petit nombre proportionné à l'étendue de chaque état eût été reſpectable. Le grand nombre les avilit, ainſi que les prêtres, qui autrefois preſque égaux aux évêques, ſont maintenant à leur égard ce qu'eſt le peuple en comparaiſon des princes. CH. CXXXIX.

Il eſt vrai qu'entre les anciens moines noirs & les nouveaux moines blancs, il régnait une inimitié ſcandaleuſe. Cette jalouſie reſſemblait à celle des factions vertes & bleuës dans l'empire Romain; mais elle ne cauſa pas les mêmes ſéditions.

Dans cette foule d'ordres religieux, les bénédictins tenaient toûjours le premier rang. Occupés de leur puiſſance & de leurs richeſſes, ils n'entrèrent guère au ſeiziéme ſiécle dans les *diſputes* ſcholaſtiques; ils regardaient les autres moines, comme l'ancienne nobleſſe voit la nouvelle. Ceux de Cluni, de Ciſteaux, de Clervaux & beaucoup d'autres étaient des rejettons de la ſouche de *St. Benoit*, & n'étaient du tems de *Luther* connus que par leur opulence. Les riches abbayes d'Allemagne, tranquilles dans leurs états, ne ſe mêlaient pas de controverſe, & les bénédictins de Paris n'avaient pas encor employé leur loiſir à ces ſavantes recherches qui leur ont donné tant de réputation. *Bénédictins.*

Les carmes tranſplantés de la Paleſtine en Europe au cinquiéme ſiécle, étaient contens, pourvû qu'on crût qu'*Elie* était leur fondateur. *Carmes.*

L'ordre des chartreux établi à Grenoble à la fin du onziéme ſiécle, ſeul ordre ancien qui n'ait jamais eu beſoin de réforme, était en petit nombre; trop riche à la vérité pour des hommes ſéparés du ſiécle, mais malgré ces richeſſes conſacrés ſans relâchement au jeûne, au ſilence, à la prière, à la ſolitude; tran- *Chartreux.*

CH. CXXXIX.

quilles ſur la terre au milieu de tant d'agitations dont le bruit venait à peine juſqu'à eux, & ne connaiſſant les ſouverains que par les prières où leurs noms ſont inſérés. Heureux, ſi des vertus ſi pures & ſi perſévérantes avaient pû être utiles au monde!

Prémontrés.

Les prémontrés que *St. Norbert* fonda en 1120 ne faiſaient pas beaucoup de bruit, & n'en valaient que mieux.

Franciſcains.

Les franciſcains étaient les plus nombreux & les plus agiſſans. *François d'Aſſiſe* qui les fonda vers l'an 1210 était l'homme de la plus grande ſimplicité & du plus prodigieux entouſiaſme; c'était l'eſprit du tems, c'était en partie celui de la populace des croiſés; c'était celui des Vaudois & des Albigeois. Il trouva beaucoup d'hommes de ſa trempe, & ſe les aſſocia. Les guerres des croiſades nous ont déja fait voir un grand exemple de ſon zèle, & de celui de ſes compagnons, quand il alla propoſer au ſoudan d'Egypte de ſe faire chrétien; & que frère *Giles* prêcha ſi obſtinément dans Maroc.

Livre des conformités, dernier excès de la ſuperſtition imbécille.

Jamais les égaremens de l'eſprit n'ont été pouſſés plus loin que dans le livre *des conformités de François avec le Chriſt*, écrit de ſon tems, augmenté depuis, recueilli & imprimé enfin au commencement du ſeiziéme ſiécle par un cordelier nommé *Barthelemi Albici*. On regarde dans ce livre le CHRIST comme précurſeur de *François*. C'eſt là qu'on trouve l'hiſtoire de la femme de neige que *François* fit de ſes mains; celle d'un loup enragé qu'il guérit miraculeuſement, & auquel il fit promettre de ne plus manger de moutons; celle d'un cordelier devenu évêque, qui dépoſé par le pape, & étant mort après ſa dépoſition, ſortit de ſa bière pour aller porter une lettre de reproche au pape; celle d'un médecin qu'il fit mourir par ſes prières dans Nocera, pour avoir le plaiſir de le reſſuſciter par de nouvelles prières. On attribuait à *François* une multitude prodigieuſe de miracles. C'en était un grand, en effet, qu'avait opéré ce fondateur d'un ſi grand ordre, de l'avoir multiplié au point, que de ſon vivant à un chapitre général qui ſe tint près d'Aſſiſe en 1219, il ſe trouva cinq mille de ſes moines. Aujourd'hui quoique les proteſtans leur ayent enlevé un nombre prodigieux de leurs monaſtères, ils ont encor ſept mille maiſons d'hommes ſous des noms différens, & plus de neuf cent

Digitized by Google

couvens de filles. On a compté par leurs derniers chapitres cent quinze mille hommes, & environ vingt-neuf mille filles : abus intolérable dans des pays où l'on a vû l'eſpèce humaine manquer ſenſiblement. CH. CXXXIX.

Ceux-là étaient ardens à tout ; prédicateurs, théologiens, miſſionnaires, quêteurs, émiſſaires, courans d'un bout du monde à l'autre, & en tous lieux ennemis des dominicains. Leur querelle théologique roulait ſur la naiſſance de la mère de JESUS-CHRIST. Les dominicains aſſuraient qu'elle érait née livrée au démon comme les autres : les cordeliers prétendaient qu'elle avait été exemte du péché originel. Les dominicains croyaient être fondés ſur l'opinion de *St. Thomas* ; les franciſcains ſur celle de *Jean Duns*, Ecoſſais, nommé improprement *Scot*, & connu en ſon tems par le titre de *Docteur ſubtil.* *Dominicains.*

La querelle politique de ces deux ordres était la ſuite du prodigieux crédit des dominicains.

Ceux-ci fondés un peu après les franciſcains, n'étaient pas ſi nombreux ; mais ils éraient plus puiſſans, par la charge de maître du ſacré palais de Rome, qui depuis *St. Dominique* eſt affectée à cet ordre, & par les tribunaux de l'inquiſition auxquels ces religieux préſident. Leurs généraux même nommèrent longtems les inquiſiteurs dans la chrétienté. Le pape qui les nomme actuellement, laiſſe toûjours ſubſiſter la congrégation de cet office dans le couvent de la *Minerve* des dominicains, & ces moines ſont encor inquiſiteurs dans trente-deux tribunaux de l'Italie, ſans compter ceux du Portugal & de l'Eſpagne.

Pour les auguſtins, c'était originairement une congrégation d'hermites, auxquels le pape *Alexandre IV* donna une régle en 1254. Quoique le ſacriſtain du pape fût toûjours tiré de leur corps, & qu'ils fuſſent en poſſeſſion de prêcher & de vendre les indulgences, ils n'étaient ni ſi répandus que les cordeliers, ni ſi puiſſans que les dominicains ; & ils ne ſont guères connus du monde ſéculier que pour avoir eu *Luther* dans leur ordre. *Auguſtins.*

Les minimes ne faiſaient ni bien, ni mal. Ils furent fondés par un homme ſans jugement, par ce *Franceſco Martorillo* que *Louis XI* priait de lui prolonger la vie. Ce *Minimes.*

CH. CXXXIX.

Martorillo ayant réglé en Calabre que ſes moines mangeraient tout à l'huile, parce que l'huile y eſt preſque pour rien, ordonna la même choſe à ſes moines établis par lui-même dans les climats ſeptentrionaux de France où les oliviers ne croiſſent point, & où l'huile eſt quelquefois ſi chère, que cette nourriture ordonuée par la frugalité eſt un luxe.

J'omets un grand nombre de congrégations différentes; car dans ce plan général, je ne fais point paſſer en revuë tous les régimens d'une armée. Mais l'ordre des jéſuites établi du tems de *Luther* demande une attention diſtinguée. Le monde chrétien s'eſt épuiſé à en dire du bien & du mal. Cette ſocieté s'eſt étendue partout, & partout elle a eu des ennemis. Un très grand nombre de perſonnes penſe que ſa fondation était l'effort de la politique, & que l'inſtitut de *St. Ignace* était un deſſein formé d'aſſervir les conſciences des rois à ſon ordre, de le faire dominer ſur les eſprits des peuples, & de lui acquérir une eſpèce de monarchie univerſelle.

Jéſuites.

Ignace de Loyola était bien éloigné d'une pareille vuë, & ne fut jamais en état de former de telles prétentions. C'était un gentilhomme Biſcayen ſans lettres, né avec un eſprit romaneſque, entêté de livres de chevalerie, & diſpoſé à l'entouſiaſme. Il ſervait dans les troupes d'Eſpagne, tandis que les Français, qui voulaient en vain retirer la Navarre des mains de ſes uſurpateurs, aſſiégeaient le château de Pampelune en 1521. *Ignace* qui alors avait près de trente ans, était renfermé dans le château. Il y fut bleſſé. La *légende dorée* qu'on lui donna à lire pendant ſa convaleſcence, & une viſion qu'il crut avoir, le déterminèrent à faire le pélerinage de Jéruſalem. Il ſe dévoua à la mortification. On aſſure même qu'il paſſa ſept jours & ſept nuits ſans manger ni boire, choſe preſque incroyable, qui marque une imagination un peu faible, & un corps extrémement robuſte. Tout ignorant qu'il était, il prêcha de village en village. On ſait le reſte de ſes avantures: comment il fit la veille des armes, & s'arma chevalier de la Vierge; comment il voulut combattre un Maure qui avait parlé peu reſpectueuſement de celle dont il était chevalier, & comme il abandonna la choſe à la déciſion de ſon

Digitized by Google

cheval, qui prit un autre chemin que celui du Maure. Il prétendit aller prêcher les Turcs : il alla juſqu'à Veniſe ; mais faiſant réflexion qu'il ne ſavait pas le latin, langue pourtant aſſez inutile en Turquie, il retourna à l'âge de trente-trois ans, commencer ſes études à Salamanque. C H. CXXXIX.

L'inquiſition l'ayant fait mettre en priſon, parce qu'il dirigeait des dévotes, & en faiſait des pélerines, & n'ayant pû apprendre dans Alcala ni dans Salamanque les premiers rudimens de la grammaire, il alla ſe mettre en ſixiéme dans Paris au collège de Montaigu, ſe ſoumettant au fouet comme les petits garçons de ſa claſſe. Incapable d'apprendre le latin, pauvre, errant dans Paris & mépriſé, il y trouva des Eſpagnols dans le même état ; il ſe les aſſocia : quelques Français ſe joignirent à eux ; ils allèrent tous à Rome, vers l'an 1537 ſe préſenter au pape *Paul III*, en qualité de pélerins, qui voulaient aller à Jéruſalem, & y former une congrégation particulière. *Ignace* & ſes compagnons avaient de la vertu ; ils étaient déſintéreſſés, mortifiés, pleins de zèle. On doit avouer auſſi qu'*Ignace* brulait de l'ambition d'être chef d'un inſtitut. Cette eſpèce de vanité, dans laquelle entre l'ambition de commander, s'affermit dans un cœur par le ſacrifice des autres paſſions, & agit d'autant plus puiſſamment qu'elle ſe joint à des vertus. *Si Ignace* n'avait pas eu cette paſſion, il ſerait entré avec les ſiens dans l'ordre des théatins que le cardinal *Cajetan* avait établi. En vain ce cardinal le ſollicitait d'entrer dans cette communauté, l'envie d'être fondateur l'empêcha d'être religieux ſous un autre.

Les chemins de Jéruſalem n'étaient pas ſûrs ; il falut reſter en Europe. *Ignace* qui avait appris un peu de grammaire, ſe conſacra à enſeigner les enfans. Ses diſciples remplirent cette vuë avec un très grand ſuccès ; mais ce ſuccès même fut une ſource de troubles. Les jéſuites eurent à combattre des rivaux dans les univerſités où ils furent reçus : & les villes où ils enſeignèrent en concurrence avec l'univerſité, furent un théâtre de diviſions.

Si le deſir d'enſeigner, que la charité inſpira à ce fondateur, a produit des événemens funeſtes, l'humilité par laquelle il renonça lui & les ſiens aux dignités eccléſiaſti-

Digitized by Google

CH. CXXXIX.

ques, eſt préciſément ce qui a fait la grandeur de ſon ordre. La plûpart des ſouverains prirent des jéſuites pour confeſſeurs, afin de n'avoir pas un évêché à donner pour une abſolution; & la place de confeſſeur eſt devenue ſouvent bien plus importante qu'un ſiége épiſcopal. C'eſt un miniſtère ſecret qui devient puiſſant à proportion de la faibleſſe du prince.

Enfin *Ignace* & ſes compagnons, pour arracher du pape une bulle d'établiſſement, fort difficile à obtenir, furent conſeillés de faire, outre les vœux ordinaires, un quatriéme vœu particulier d'obéiſſance au pape; & c'eſt ce quatriéme vœu qui dans la ſuite a produit des miſſionnaires portans la religion & la gloire du ſouverain pontife aux extrémités de la terre. Voilà comme l'eſprit du monde le moins politique donna naiſſance au plus politique de tous les ordres monaſtiques. En matière de religion l'entouſiaſme commence toûjours le bâtiment, mais l'habileté l'achève.

Paul III en 1540 promulgua leur bulle d'inſtitution, avec la clauſe expreſſe que leur nombre ne paſſerait jamais ſoixante. Cependant *Ignace* avant de mourir eut plus de mille jéſuites ſous ſes ordres. La prudence gouverna enfin ſon entouſiaſme; ſon livre des *Exercices Spirituels*, qui devait diriger ſes diſciples, était à la vérité romaneſque. Il y repréſente DIEU comme un général d'armée, dont les jéſuites ſont les capitaines. Mais on peut faire un très mauvais livre & bien gouverner. Il fut aſſiſté ſurtout par un *Lainès* & un *Salmeron*, qui étant devenus habiles, compoſèrent avec lui les loix de ſon ordre. *François de Borgia* duc de Gandie, petit-fils du pape *Alexandre VI* & neveu de *Céſar Borgia*, auſſi dévot & auſſi ſimple que ſon oncle & ſon grand-père avaient été méchans & fourbes, entra dans l'ordre des jéſuites, & lui procura des richeſſes & du crédit. *François Xavier* par ſes miſſions dans l'Inde, & au Japon, rendit l'ordre célèbre. Cette ardeur, cette opiniâtreté, ce mélange d'entouſiaſme & de ſoupleſſe qui fait le caractère de tout nouvel inſtitut, fit recevoir les jéſuites dans preſque tous les royaumes, malgré les oppoſitions qu'ils eſſuyèrent. Ils ne furent admis en France en 1561, qu'à condition qu'ils ne prendraient jamais le nom de jéſuites, & qu'ils ſeraient

ſoumis

ſoumis aux évêques. Ce nom de jéſuite paraiſſait trop faſtueux. On leur reprochait de vouloir s'attribuer à eux ſeuls un titre commun à tous les chrétiens, & les vœux qu'ils faiſaient au pape donnaient de la jalouſie. CH. CXXXIX.

On les a vûs depuis gouverner pluſieurs cours de l'Europe, ſe faire un grand nom par l'éducation qu'ils ont donnée à la jeuneſſe, aller réformer les ſciences à la Chine, rendre pour un tems le Japon chrétien, & donner des loix aux peuples du Paraguai. *a*) Ils ſont actuellement environ dix-huit mille dans le monde, tous ſoumis à un général perpétuel & abſolu, liés tous enſemble uniquement par l'obéiſſance qu'ils vouent à un ſeul. Leur gouvernement eſt devenu le modèle d'un gouvernement monarchique. Ils ont des maiſons pauvres, ils en ont de très riches. L'évêque du Mexique *Don Jean de Palafox* écrivait au pape *Innocent X* environ cent ans après leur inſtitution : *J'ai trouvé entre les mains des jéſuites preſque toutes les richeſſes de ces provinces. Deux de leurs colléges poſſédent trois cent mille moutons, ſix grandes ſucreries, dont quelques-unes valent près d'un million d'écus ; ils ont des mines d'argent très riches ; leurs mines ſont ſi conſidérables, qu'elles ſuffiraient à un prince qui ne reconnaîtrait aucun ſouverain au-deſſus de lui.* Ces plaintes paraiſſaient un peu exagérées, mais très fondées.

Cet ordre eut beaucoup de peine à s'établir en France ; & cela devait être. Il nâquit, il s'éleva ſous la maiſon d'*Autriche*, alors ennemie de la France, & fut protégé par elle. Les jéſuites du tems de la ligue étaient les penſionnaires de *Philippe II.* Les autres religieux, qui entrèrent tous dans cette faction, excepté les bénédictins & les chartreux, n'attiſaient le feu qu'en France; les jéſuites le ſoufflaient de Rome, de Madrid, de Bruxelles au milieu de Paris. Des tems plus heureux ont éteint ces flammes.

Rien ne ſemble plus contradictoire que cette haine publique dont ils ont été chargés & cette confiance qu'ils ſe ſont attirée, cet eſprit qui les exila de pluſieurs pays & qui les y remit en crédit, ce prodigieux nombre d'ennemis & cette faveur populaire. Mais on avait vû des exemples de ces contraſtes dans les ordres mendians. Il y a toûjours dans une ſocieté

a) Voyez le chapitre du Paraguai.

CH. CXXXIX.

nombreuſe, occupée des ſciences & de la religion, des eſprits ardens & inquiets qui ſe font des ennemis, des ſavans qui ſe font de la réputation, des caractères inſinuans qui ſe font des partiſans, & des politiques qui tirent parti du travail & du caractère de tous les autres.

Il ne faut pas ſans doute attribuer à leur inſtitut, à un deſſein formé, général, & toûjours ſuivi, les crimes auxquels des tems funeſtes ont entrainé pluſieurs jéſuites. Ce n'eſt pas certainement la faute d'*Ignace*, ſi les pères *Matthieu Guignard*, *Gueret*, & d'autres cabalèrent & écrivirent contre *Henri IV* avec tant de fureur, & s'ils ont été enfin chaſſés de la France, de l'Eſpagne & du Portugal; de même que ce n'eſt pas la faute du fondateur des dominicains, ſi un de leurs frères empoiſonna l'empereur *Henri VII* en le communiant, & ſi un autre aſſaſſina le roi de France *Henri III*. On ne doit pas imputer davantage à *St. Benoit* l'empoiſonnement du duc de Guienne, frère de *Louis XI*, par un bénédictin. Nul ordre religieux ne fut fondé dans des vuës criminelles, ni même politiques.

Oratoriens. Les pères de l'oratoire de France, d'une inſtitution plus nouvelle, ſont différens de tous les ordres. Leur congrégation eſt la ſeule où les vœux ſoient inconnus, & où n'habite point le repentir. C'eſt une retraite toûjours volontaire. Les riches y vivent à leurs dépens, les pauvres aux dépens de la maiſon. On y jouït de la liberté qui convient à des hommes. La ſuperſtition & les petiteſſes n'y deshonorent guères la vertu.

Il a régné entre tous ces ordres une émulation qui eſt ſouvent devenue une jalouſie éclatante. La haine entre les moines noirs & les moines blancs ſubſiſta violemment pendant quelques ſiécles. Les dominicains & les franciſcains furent néceſſairement diviſés, comme on l'a remarqué. Chaque ordre ſemblait ſe rallier ſous un étendart différent. Ce qu'on appelle eſprit du corps anime toutes les ſocietés.

Filles de la charité. Les inſtituts conſacrés au ſoulagement des pauvres & au ſervice des malades, ont été les moins reſpectables. Peut-être n'eſt-il rien de plus grand ſur la terre que le ſacrifice que fait un ſexe délicat de la beauté & de la jeuneſſe, ſouvent de la haute naiſſance, pour ſoulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les miſères humaines, dont la vuë eſt ſi humiliante pour l'orgueil humain,

Digitized by Google

& ſi révoltante pour notre délicateſſe. Les peuples ſéparés de la communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité ſi généreuſe. Mais auſſi cette congrégation ſi utile eſt la moins nombreuſe. CH. CXXXIX.

Il eſt une autre congrégation plus héroïque ; car ce nom convient aux trinitaires de la rédemption des captifs, établis vers l'an 1120 par un gentilhomme nommé *Jean de Matha*. Ces religieux ſe conſacrent depuis ſix cent ans à briſer les chaines des chrétiens chez les Maures. Ils employent à payer les rançons des eſclaves leurs revenus & les aumônes qu'ils recueillent, & qu'ils portent eux-mêmes en Afrique. *Rédemption des captifs.*

On ne peut ſe plaindre de tels inſtituts ; mais on ſe plaint en général que la vie monaſtique a dérobé trop de ſujets à la ſocieté civile. Les religieuſes ſurtout ſont mortes pour la patrie. Les tombeaux où elles vivent ſont preſque tous très pauvres. Une fille qui travaille de ſes mains aux ouvrages de ſon ſexe, gagne beaucoup plus que ne coûte l'entretien d'une religieuſe. Leur ſort peut faire pitié, ſi celui de tant de couvens d'hommes trop riches peut faire envie. Il eſt bien évident que leur trop grand nombre dépeuplerait un état. Les juifs pour cette raiſon n'eurent ni eſſéniennes ni filles thérapeutes. Il n'y eut aucun aſyle conſacré à la virginité en Aſie ; les *Chinois* & les Japonois ſeuls ont quelques bonzeſſes ; mais elles ne ſont pas abſolument inutiles. Il n'y eut jamais dans l'ancienne Rome que ſix veſtales, encor pouvaient-elles ſortir de leur retraite au bout d'un certain tems pour ſe marier. Le pape *St. Léon*, dont la mémoire eſt ſi reſpectée, ordonna en 458, avec d'autres évêques, qu'on ne donnerait jamais le voile aux filles avant l'âge de quarante ans ; & l'empereur *Majorien* fit une loi de l'état, de cette ſage loi de l'égliſe. Un zèle imprudent abolit avec le tems ce que la ſageſſe avait établi. *Religieuſes.*

Un des plus horribles abus de l'état monaſtique, mais qui ne tombe que ſur ceux qui ayant eu l'imprudence de ſe faire moines, ont le malheur de s'en repentir, c'eſt la licence que les ſupérieurs des couvens ſe donnent d'exercer la juſtice & d'être chez eux lieutenans-criminels : ils enferment pour toûjours dans des cachots ſouterrains ceux dont ils ſont mécontens, ou dont ils ſe défient. Il y en a mille exemples en Italie, *De la juriſdiction ſecrette des moines.*

en Eſpagne ; il y en a eu en France : c'eſt ce que dans le jargon des moines ils appellent, *être in pacé, à l'eau d'angoiſſe & au pain de tribulation.*

CH. CXXXIX.

Tom. I. pag. 399.

Vous trouverez dans l'hiſtoire du droit public eccléſiaſtique, auquel travailla Mr. d'*Argenſon* le miniſtre des affaires étrangères, homme beaucoup plus inſtruit & plus philoſophe qu'on ne croyait ; vous trouverez, dis-je, que l'intendant de Tours délivra un de ces priſonniers, qu'il découvrit difficilement après les plus exactes recherches. Vous verrez que Monſieur de *Coalin* évêque d'Orléans délivra un de ces malheureux moines enfermé dans une citerne bouchée d'une groſſe pierre. Mais ce que vous ne lirez pas, c'eſt qu'on ait puni l'inſolence barbare de ces ſupérieurs monaſtiques, qui s'attribuaient le droit de la puiſſance royale, & qui l'exerçaient avec tant de tyrannie.

La politique ſemble exiger qu'il n'y ait pour le ſervice des autels, & pour les autres ſecours, que le nombre de miniſtres néceſſaire. L'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande n'en ont pas vingt mille. La Hollande, qui contient deux millions d'habitans, n'a pas mille eccléſiaſtiques : encor ces hommes conſacrés à l'égliſe, étant preſque tous mariés, fourniſſent des ſujets à la patrie, & des ſujets élevés avec ſageſſe.

En France plus d'eccléſiaſtiques que de ſoldats.

On comptait en France vers l'an 1700 plus de deux cent cinquante mille eccléſiaſtiques, tant ſéculiers que réguliers, & c'eſt beaucoup plus que le nombre ordinaire de ſes ſoldats.

Bien pis en Italie.

Le clergé de l'état du pape compoſait environ trente-deux mille hommes, & le nombre des religieux & des filles cloîtrées allait à huit mille. C'eſt de tous les états catholiques celui où le nombre des clercs ſéculiers excède le plus celui des religieux : mais avoir quarante mille eccléſiaſtiques, & ne pouvoir entretenir dix mille ſoldats, c'eſt le ſûr moyen d'être toûjours faible.

Moines encor pis.

La France a plus de couvens que toute l'Italie enſemble. Le nombre des hommes & des femmes que renferment les cloîtres, montait en ce royaume à plus de quatre-vingt-dix mille au commencement du ſiécle courant ; l'Eſpagne n'en a environ que cinquante mille, ſi on s'en rapporte au dénombrement fait en 1623 par *Gonzales d'Avilla ;* mais ce pays n'eſt pas à beaucoup près la moitié auſſi peuplé que la France ; & après

l'émigration des Maures & des Juifs, après la tranſplantation de tant de familles Eſpagnoles en Amérique, il faut convenir que les cloîtres en Eſpagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit inſenſiblement la nation. CH. CXXXIX.

Il y a dans le Portugal un peu plus de dix mille religieux de l'un & de l'autre ſexe. C'eſt un pays à-peu-près de l'étenduë de celui du pape, & cependant les cloîtres y ſont plus peuplés.

Il n'eſt point de royaume où l'on n'ait ſouvent propoſé de rendre à l'état une partie des citoyens que les monaſtères lui enlèvent. Mais ceux qui gouvernent ſont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute ſenſible qu'elle eſt; ſurtout quand cet avantage futur eſt balancé par les difficultés préſentes.

Les ordres religieux s'oppoſent tous à cette réforme. Chaque ſupérieur qui ſe voit à la tête d'un petit état, voudrait accroitre la multitude de ſes ſujets; & ſouvent un moine, que le repentir deſſèche dans ſon cloître, eſt encor attaché à l'idée du bien de ſon ordre, qu'il préfère au bien réel de la patrie.

CHAPITRE CENT-QUARANTIEME.

De l'inquiſition.

Encor pis.

SI une milice de cinq à ſix cent mille religieux, combattant par la parole ſous l'étendart de Rome, ne put empêcher la moitié de l'Europe de ſe ſouſtraire au joug de cette cour, l'inquiſition n'a réellement ſervi qu'à faire perdre au pape encor quelques provinces, comme les ſept Provinces-Unies, & à bruler ailleurs inutilement des malheureux.

Outrage à la hiérarchie.

On ſe ſouvient que dans les guerres contre les Albigeois, le pape *Innocent III* établit vers l'an 1200 ce tribunal, qui juge les penſées des hommes, & qu'au mépris des évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine, il fut confié à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquiſiteurs avaient le droit de citer tout hé-

rétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout
CH. CXL. prince qui exterminerait les condamnés, de réconcilier à l'égliſe, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bizarrerie des événemens, qui met tant de contradictions dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus ſévère de ce tribunal.

L'empereur *Fréderic II* accuſé par le pape, tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut ſe laver du reproche en prenant ſous ſa protection les inquiſiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par leſquels il ordonnait aux juges ſéculiers de livrer aux flammes ceux que les inquiſiteurs condamneraient comme hérétiques obſtinés, & de laiſſer dans une priſon perpétuelle ceux que l'inquiſition déclarerait repentans.

Fréderic II malgré cette politique n'en fut pas moins perſécuté; & les papes ſe ſervirent depuis contre les droits de l'empire des armes qu'il leur avait données.

Inquiſition en France, mais paſſagère.

En 1255 le pape *Alexandre III* établit l'inquiſition en France ſous le roi *St. Louis*. Le gardien des cordeliers de Paris, & le provincial des dominicains, étaient les grands inquiſiteurs. Ils devaient, par la bulle d'*Alexandre*, conſulter les évêques, mais ils n'en dépendaient pas. Cette étrange juriſdiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïcs. Un cordelier inquiſiteur aſſiſta au jugement des templiers; mais bientôt le ſoulévement de tous les eſprits ne laiſſa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avaient plus de crédit, parce que tout déſobéïs qu'ils étaient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent longtems, ils étaient toûjours à la tête de la faction *Guelfe*, contre celle des *Gibelins*. Ils ſe ſervirent de cette inquiſition contre les partiſans de l'empire. Car en 1302 le pape *Jean XXII* fit procéder par des moines inquiſiteurs contre *Matthieu Viſconti*, ſeigneur de Milan, dont le crime était d'être attaché à l'empereur *Louis de Bavière*. Le dévouement du vaſſal à ſon ſuzerain, fut déclaré héréſie; la maiſon d'*Eſt*, celle de *Malateſta*, furent traitées de même, pour la même cauſe; & ſi le ſupplice ne ſuivit pas la ſentence, c'eſt qu'il

Digitized by Google

était alors plus aiſé aux papes d'avoir des inquiſiteurs que des armées. CH. CXL.

Plus ce tribunal s'établit, & plus les évêques qui ſe voyaient enlever un droit qui ſemblait leur appartenir, le reclamèrent vivement. Les papes les aſſocièrent aux moines inquiſiteurs, qui exerçaient pleinement leur autorité dans preſque tous les états d'Italie, & dont les évêques ne furent que les aſſeſſeurs.

Reſtrainte à Veniſe.

Sur la fin du treiziéme ſiécle en 1289, Veniſe avait déja reçu l'inquiſition; mais ſi ailleurs elle était toute dépendante du pape, elle fut dans l'état Vénitien ſoumiſe au ſénat. La plus ſage précaution qu'il prit, fut que les amendes & les confiſcations n'appartinſſent pas aux inquiſiteurs. On croyait modérer leur zèle en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens; mais comme l'envie de faire valoir les droits de ſon miniſtère, eſt chez les hommes une paſſion auſſi forte que l'avarice, les entrepriſes des inquiſiteurs obligèrent le ſénat longtems après, au ſeiziéme ſiécle, d'ordonner que l'inquiſition ne pourrait jamais faire de procédure ſans l'aſſiſtance de trois ſénateurs. Par ce réglement, & par pluſieurs autres auſſi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Veniſe à force d'être éludée.

Nulle à Naples.

Un royaume où il ſemblait que l'inquiſition dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, eſt préciſément celui où elle n'a jamais eu d'entrée; c'eſt le royaume de Naples. Les ſouverains de cet état, & ceux de Sicile, ſe croyaient en droit, par les conceſſions des papes, d'y jouïr de la juriſdiction eccléſiaſtique: le pontife Romain, & le roi diſputant toûjours à qui nommerait les inquiſiteurs, on n'en nomma point: & les peuples profitèrent pour la première fois des querelles de leurs maîtres: il y eut pourtant dans Naples & Sicile moins d'hérétiques qu'ailleurs. Cette paix de l'égliſe dans ces royaumes prouva bien que l'inquiſition était moins un rempart de la foi qu'un fléau inventé pour troubler les hommes.

Elle fut enfin autoriſée en Sicile, après l'avoir été en Eſpagne par *Ferdinand* & *Iſabelle* en 1478; mais elle fut en Sicile, plus encor qu'en Caſtille, un privilége de la couronne, & non un tribunal Romain; car en Sicile c'eſt le roi qui eſt pape.

CH CXL. *Médiocre en Arragon.* *Abominable en Eſpagne.*

Il y avait déja longtems qu'elle était reçuë dans l'Arragon : elle y languiſſait ainſi qu'en France, ſans fonctions, ſans ordre, & preſque oubliée.

Mais ce ne fut qu'après la conquête de Grenade qu'elle déploya dans toute l'Eſpagne cette force & cette rigueur que jamais n'avaient euës les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Eſpagnols eût alors quelque choſe de plus auſtère & de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réfléchies dont ils inondèrent bientôt après le nouveau monde. On le voit ſurtout ici par l'excès d'atrocité qu'ils mirent dans l'exercice d'une juriſdiction, où les Italiens ſes inventeurs mettaient beaucoup plus de douceur. Les papes avaient érigé ces tribunaux par politique, & les inquiſiteurs Eſpagnols y ajoutèrent la barbarie.

Lorſque *Mahomet II* eut ſubjugué Conſtantinople & la Grèce, lui & ſes ſucceſſeurs laiſſèrent les vaincus vivre en paix dans leur religion : & les Arabes maîtres de l'Eſpagne n'avaient jamais forcé les chrétiens regnicoles à recevoir le mahométiſme. Mais après la priſe de Grenade, le cardinal *Ximénès* voulut que tous les Maures fuſſent chrétiens, ſoit qu'il y fût porté par zèle, ſoit qu'il écoutât l'ambition de compter un nouveau peuple ſoumis à ſa primatie. C'était une entrepriſe directement contraire au traité par lequel les Maures s'étaient ſoumis, & il falait du tems pour la faire réuſſir. Mais *Ximénès* voulut convertir les Maures auſſi vite qu'on avait pris Grenade. On les prêcha, on les perſécuta : ils ſe
1499. ſoulevèrent ; on les ſoumit, & on les força de recevoir le batême. *Ximénès* fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce ſigne d'une religion à laquelle ils ne croyaient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouvèrent pas plus d'indulgence que les Maures. Il y en avait beaucoup en Eſpagne. Ils étaient ce qu'ils ſont partout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profeſſion, loin d'être turbulente, ne peut ſubſiſter que par un eſprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autoriſés par le pape en Italie : il y a près de deux cent quatre-vingt ſynagogues en Pologne. La ſeule province de Hollande poſſède environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puiſſe aſſurément faire

faire ſans eux le commerce. Les Juifs ne paraiſſaient pas plus dangereux en Eſpagne, & les taxes qu'on pouvait leur impoſer, étaient des reſſources aſſurées pour le gouvernement. Il eſt donc bien difficile de pouvoir attribuer à une ſage politique la perſécution qu'ils eſſuyèrent. CH. CXL.

L'inquiſition procéda contre eux, & contre les muſulmans. Nous avons déja obſervé combien de familles mahométanes & Juives aimèrent mieux quitter l'Eſpagne, que de ſoutenir la rigueur de ce tribunal, & combien *Ferdinand* & *Iſabelle* perdirent de ſujets. C'étaient certainement ceux de leur ſecte les moins à craindre, puiſqu'ils préféraient la fuite à la révolte. Ce qui reſtait, feignit d'être chrétien. Mais le grand inquiſiteur *Torquemada* fit regarder à la reine *Iſabelle* tous ces chrétiens déguiſés, comme des hommes dont il falait confiſquer les biens, & proſcrire la vie.

Torquemada monſtre dominicain, bourreau en ſurplis.

Ce *Torquemada*, dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'inquiſition eſpagnole, cette forme juridique oppoſée à toutes les loix humaines, laquelle s'eſt toûjours conſervée. Il fit en quatorze ans le procès à près de quatre-vingt mille hommes, & en fit bruler ſix mille avec l'appareil & la pompe des plus auguſtes fêtes. Tout ce qu'on nous raconte des peuples qui ont ſacrifié des hommes à la Divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuſes. Les Eſpagnols n'en conçurent pas d'abord aſſez d'horreur, parce que c'étaient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on immolait. Mais bientôt eux-mêmes devinrent victimes. Car lorſque les dogmes de *Luther* éclatèrent, le peu de citoyens qui fut ſoupçonné de les admettre, fut immolé. La forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui on voulait. On ne confronte point les accuſés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne ſoit écouté. Un criminel public & flétri par la juſtice, un enfant, une courtiſane, ſont des accuſateurs graves : le fils même peut dépoſer contre ſon père, la femme contre ſon époux. Enfin l'accuſé eſt obligé d'être lui-même ſon propre délateur, de deviner & d'avouer le délit qu'on lui ſuppoſe, & que ſouvent il ignore. Cette procédure inouïe juſqu'alors fit trembler l'Eſpagne. La défiance s'empara de tous les eſprits ; il n'y

eut plus d'amis, plus de ſocieté. Le frère craignit ſon frère, le père ſon fils. C'eſt de là que le ſilence eſt devenu le caractère d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile. Les plus adroits s'empreſſèrent d'être les archers de l'inquiſition ſous le nom de ſes familiers, aimant mieux être ſatellites que ſuppliciés.

CH. CXL.

Il faut encor attribuer à ce tribunal cette profonde ignorance de la ſaine philoſophie où les écoles d'Eſpagne demeurent plongées, tandis que l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie même, ont découvert tant de vérités, & ont élargi la ſphère de nos connaiſſances. Jamais la nature humaine n'eſt ſi avilie que quand l'ignorance ſuperſtitieuſe eſt armée du pouvoir.

Mais ces triſtes effets de l'inquiſition ſont peu de choſe en comparaiſon de ces ſacrifices publics qu'on nomme *Auto da Fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précèdent.

Portrait de l'inquiſition.

C'eſt un prêtre en ſurplis, c'eſt un moine voué à l'humilité & à la douceur, qui fait dans de vaſtes cachots appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'eſt enſuite un théâtre dreſſé dans une place publique, où l'on conduit au bucher tous les condamnés, à la ſuite d'une proceſſion de moines & de confréries. On chante, on dit la meſſe, & on tue des hommes. Un Aſiatique qui arriverait à Madrid le jour d'une telle exécution, ne ſaurait ſi c'eſt une réjouïſſance, une fête religieuſe, un ſacrifice, ou une boucherie; & c'eſt tout cela enſemble. Les rois, dont ailleurs la ſeule préſence ſuffit pour donner grace à un criminel, aſſiſtent nuë tête à ce ſpectacle, ſur un ſiége moins élevé que celui de l'inquiſiteur, & voyent expirer leurs ſujets dans les flammes. On reprochait à *Montezuma* d'immoler des captifs à ſes Dieux; qu'aurait-il dit s'il avait vû un *Auto da Fé?*

Ces exécutions ſont aujourd'hui plus rares qu'autrefois. Mais la raiſon qui perce avec tant de peine, quand le fanatiſme eſt établi, n'a pû les abolir encore.

En Portugal.

L'inquiſition ne fut introduite dans le Portugal que vers l'an 1557, quand ce pays n'était point ſoumis aux Eſpagnols. Elle eſſuya d'abord toutes les contradictions que ſon ſeul nom devait produire: mais enfin elle s'établit; & ſa

juriſprudence fut la même à Lisbonne qu'à Madrid. Le grand inquiſiteur eſt nommé par le roi & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'on nomme *Saint*, ſont ſoumis en Eſpagne & en Portugal au tribunal de la capitale. L'inquiſition eut dans ces deux états la même ſévérité & la même attention à ſignaler ſon pouvoir. CH. CXL.

En Eſpagne après la mort de *Charles-Quint*, elle oſa faire le procès au confeſſeur de cet empereur, *Conſtantin Ponce*, qui mourut dans un cachot, & dont l'effigie fut brulée après ſa mort dans un *Auto da Fé*.

En Portugal *Jean de Bragance*, ayant arraché ſon pays à la domination Eſpagnole, voulut auſſi le délivrer de l'inquiſition: mais il ne put réuſſir qu'à priver les inquiſiteurs des confiſcations. Ils le déclarèrent excommunié après ſa mort. Il falut que la reine ſa veuve les engageât à donner au cadavre une abſolution auſſi ridicule que honteuſe. Par cette abſolution on le déclarait coupable.

Cadavre d'un roi condamné par l'inquiſition.

Quand les Eſpagnols s'établirent en Amérique, ils portèrent l'inquiſition avec eux. Les Portugais l'introduiſirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autoriſée à Lisbonne.

On connait l'inquiſition de Goa. Si cette juriſdiction opprime ailleurs le droit naturel, elle eſt dans Goa contraire à la politique. Les Portugais ne ſont dans l'Inde que pour y négocier. Le commerce & l'inquiſition paraiſſent incompatibles. Si elle était reçuë dans Londres & dans Amſterdam, ces villes ne ſeraient ni ſi peuplées ni ſi opulentes. En effet quand *Philippe II* la voulut introduire dans les provinces de Flandre, l'interruption du commerce fut une des principales cauſes de la révolution. La France & l'Allemagne ont été heureuſement préſervées de ce fléau. Elles ont eſſuyé des guerres horribles de religion; mais enfin les guerres finiſſent, & l'inquiſition une fois établie eſt éternelle.

A Goa elle détruit le commerce.

Il n'eſt pas étonnant qu'on ait imputé à un tribunal ſi déteſté des excès d'horreur & d'inſolence qu'il n'a pas commis. On trouve dans beaucoup de livres, que ce *Conſtantin Ponce* confeſſeur de *Charles-Quint*, condamné par l'inquiſition, avait été accuſé au St. Office d'avoir dicté le teſtament de l'empe-

reur, dans lequel il n'y avait pas assez de legs pieux, & CH. CXL. que le confesseur & le testament furent condamnés l'un & l'autre à être brulés ; qu'enfin tout ce que put *Philippe II* fut d'obtenir que la sentence ne s'exécutât pas sur le testament de l'empereur son père. Tout cela est manifestement faux. *Constantin Ponce* n'était plus depuis longtems confesseur de *Charles-Quint* quand il fut empriſonné ; & le testament de ce prince fut respecté par *Philippe II* qui était trop habile & trop puissant pour souffrir qu'on deshonorât le commencement de son régne & la gloire de son père.

Fables au sujet de l'inquisition.

On lit encor dans plusieurs ouvrages écrits contre l'inquisition, que le roi d'Espagne *Philippe III* assistant à un *Auto da Fé*, & voyant bruler plusieurs hommes, Juifs, mahométans, hérétiques ou soupçonnés de l'être, s'écria ; *Voilà des hommes bien malheureux, de mourir parce qu'ils n'ont pû changer d'opinion.* Il est très vraisemblable qu'un roi ait pensé ainsi, & que ces paroles lui ayent échappé. Il est seulement bien cruel qu'il ne sauvât pas ceux qu'il plaignait. Mais on ajoute que le grand inquisiteur ayant recueilli ces paroles, en fit un crime au roi même ; qu'il eut l'impudence atroce d'en demander une réparation ; que le roi eut la bassesse d'en faire une, & que cette réparation à l'honneur du St. Office consista à se faire tirer du sang, que le grand inquisiteur fit bruler par la main du bourreau. *Philippe III* fut un prince borné, mais non d'une imbécillité si humiliante. Une telle avanture n'est croyable d'aucun prince ; elle n'est rapportée que dans des livres sans aveu, dans le tableau des papes, & dans ces faux mémoires imprimés en Hollande sous tant de faux noms. Il faut être d'ailleurs bien mal adroit pour calomnier l'inquisition, & pour chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse.

Ce tribunal inventé pour extirper les héréſies, est précisément ce qui éloigne le plus les protestans de l'église romaine. Il est pour eux un objet d'horreur ; ils aimeraient mieux mourir que s'y soumettre ; & les chemises ensoufrées du St. Office, sont l'étendart contre lequel ils sont à jamais réunis.

Inquisition à Rome.

L'inquisition a été moins cruelle à Rome & en Italie, où les Juifs ont de grands priviléges, & où les citoyens sont tous plus empressés à faire leur fortune & celle de leurs parens

dans l'égliſe qu'à diſputer ſur des myſtères. Le pape *Paul IV* qui donna trop d'étenduë au tribunal de l'inquiſition romaine, fut déteſté des Romains ; le peuple troubla ſes funérailles, jetta ſa ſtatue dans le Tibre, démolit les priſons de l'inquiſition, & jetta des pierres aux miniſtres de cette juriſdiction. Cependant, l'inquiſition romaine ſous *Paul IV* n'avait fait mourir perſonne. *Pie IV* fut plus barbare ; il fit bruler trois malheureux ſavans accuſés de ne pas penſer comme les autres ; mais jamais l'inquiſition italienne n'a égalé les horreurs de celles d'Eſpagne. Le plus grand mal qu'elle ait fait à la longue en Italie a été de tenir autant qu'elle l'a pû dans l'ignorance une nation ſpirituelle. Il faut que ceux qui écrivent demandent à un jacobin permiſſion de penſer, & les autres permiſſion de lire. Les hommes éclairés qui ſont en grand nombre gémiſſent tout bas en Italie. Le reſte vit dans les plaiſirs & dans l'ignorance, le bas peuple dans la ſuperſtition. Plus les Italiens ont d'eſprit, plus on a voulu le reſtraindre ; & cet eſprit ne leur ſert qu'à être dominés par des moines dont il faut baiſer la main dans pluſieurs provinces, de même qu'il ne leur a ſervi qu'à baiſer les fers des Goths, des Lombards, des Francs & des Teutons. CH. CXL.

Ayant ainſi parcouru tout ce qui eſt attaché à la religion, & réſervant aux tems ſuivans les malheurs dont elle fut en France & en Allemagne la cauſe ou le prétexte, je viens au prodige des découvertes qui firent en ce tems la gloire & la richeſſe du Portugal & de l'Eſpagne, qui embraſſèrent l'univers entier, & qui rendirent *Philippe II* le plus puiſſant monarque de l'Europe.

CHAPITRE CENT-QUARANTE-UNIEME.

Des découvertes des Portugais.

CH. CXLI. JUſqu'ici nous n'avons guères vû que des hommes dont l'ambition ſe diſputait, ou troublait la terre connuë. Une ambition qui ſemblait plus utile au monde, mais qui enſuite ne fut pas moins funeſte, excita enfin l'induſtrie humaine à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers.

On ſait que la direction de l'aimant vers le nord, ſi longtems inconnue aux peuples les plus ſavans, fut trouvée dans le tems de l'ignorance, vers la fin du treiziéme ſiécle. *Flavio Goia*, citoyen d'Amalfi au royaume de Naples, inventa bientôt après la bouſſole; il marqua l'aiguille aimantée d'une fleur de lys, parce que cet ornement entrait dans les armoiries des rois de Naples, qui étaient de la maiſon de *France*.

Cette invention reſta longtems ſans uſage; & les vers que *Fauchet* rapporte pour prouver qu'on s'en ſervait avant l'an 1300, ſont probablement du quatorziéme ſiécle.

Iſles Fortunées. On avait déja retrouvé les iſles Canaries ſans le ſecours de la bouſſole, vers le commencement du quatorziéme ſiécle. Ces iſles qui du tems de *Ptolomée* & de *Pline* étaient nommées *les iſles Fortunées*, furent fréquentées des Romains, maîtres de l'Afrique Tingitane dont elles ne ſont pas éloignées. Mais la décadence de l'empire Romain ayant rompu toute communication entre les nations d'occident, qui devinrent toutes étrangères l'une à l'autre, ces iſles furent perduës pour nous. Vers l'an 1300 des Biſcayens les retrouvèrent. Le prince d'Eſpagne *Louis de la Cerda*, fils de celui qui perdit le trône, ne pouvant être roi d'Eſpagne, demanda l'an 1306 au pape *Clément V* le titre de roi des iſles Fortunées; & comme les papes voulaient donner alors les royaumes réels & imaginaires, *Clément VI* le couronna roi de ces iſles dans Avignon. *La Cerda* aima mieux reſter dans la France ſon aſyle, que d'aller dans les iſles Fortunées.

Le premier uſage bien avéré de la bouſſole fut fait par des Anglais ſous le régne du roi *Edouard III.* Le peu de ſcience qui s'était conſervé chez les hommes, était renfermé dans les cloîtres. Un moine d'Oxford nommé *Linna*, habile aſtronome pour ſon tems, pénétra juſqu'à l'Iſlande, & dreſſa des cartes des mers ſeptentrionales, dont on ſe ſervit depuis ſous le régne de *Henri VI.* CH. CXLI. *Premier uſage de la bouſſole.*

Mais ce ne fut qu'au commencement du quinziéme ſiécle que ſe firent les grandes & utiles découvertes. Le prince *Henri de Portugal* fils du roi *Jean I*, qui les commença, rendit ſon nom plus glorieux que celui de tous ſes contemporains. Il était philoſophe, & il mit ſa philoſophie à faire du bien au monde. *Talent de bien faire* était ſa deviſe. *Le prince Henri premier auteur de toutes les découvertes.*

A cinq degrés en deçà de notre tropique, eſt un promontoire qui s'avance dans la mer Atlantique, & qui avait été juſques-là le terme des navigations connues : on l'appellait le *Cap Non.* Ce monoſillabe marquait qu'on ne pouvait le paſſer.

Le prince *Henri* trouva des pilotes aſſez hardis pour doubler ce cap, & pour aller juſqu'à celui de Boyador, qui n'eſt qu'à deux degrés du tropique ; mais ce nouveau promontoire s'avançant l'eſpace de ſix-vingt milles dans l'océan, bordé de tous côtés de rochers, de bancs de ſable & d'une mer orageuſe, découragea les pilotes. Le prince, que rien ne décourageait, en envoya d'autres. Ceux-ci ne purent paſſer ; mais en s'en retournant par la grande mer, ils retrouvèrent l'iſle de Madère, que ſans doute les Carthaginois avaient connuë, & que l'exagération avait fait prendre pour une iſle immenſe, laquelle par une autre exagération a paſſé dans l'eſprit de quelques modernes pour l'Amérique même. On lui donna le nom de *Madère*, parce qu'elle était couverte de bois, & que *Madera* ſignifie *bois*, d'où nous eſt venu le mot de *Madrier.* Le prince *Henri* y fit planter des vignes de Grèce, & des cannes de ſucre, qu'il tira de Sicile & de Chypre, où les Arabes les avaient apportées des Indes ; & ce ſont ces cannes de ſucre qu'on a tranſplantées depuis dans les iſles de l'Amérique, qui en fourniſſent aujourd'hui l'Europe. 1419. *Madère.*

Le prince *Don Henri* conſerva Madère ; mais il fut obligé

de céder aux Eſpagnols les Canaries dont il s'était emparé.
CH. CXLI. Les Eſpagnols firent valoir le droit de *Louis de la Cerda*, & la bulle de *Clément V.*

Cap Boyador. Le cap Boyador avait jetté une telle épouvante dans l'eſprit de tous les pilotes, que pendant treize années aucun n'oſa tenter le paſſage. Enfin la fermeté du prince *Henri* inſpira du
1446. courage. On paſſa le tropique; on alla à près de quatre cent lieuës par-delà juſqu'au cap Verd. C'eſt par ſes ſoins
1460. que furent trouvées les iſles du cap Verd, & les Açores. S'il
1461. eſt vrai qu'on vit ſur un rocher des Açores une ſtatuë repréſentant un homme à cheval, tenant la main gauche ſur le cou du cheval, & montrant l'occident de la main droite, on peut croire que ce monument était des anciens Carthaginois. L'inſcription dont on ne put connaître les caractères, ſemble favorable à cette opinion.

Preſque toutes les côtes d'Afrique qu'on avait découvertes, étaient ſous la dépendance des empereurs de Maroc, qui du détroit de Gibraltar juſqu'au fleuve du Sénégal étendaient leur domination & leur ſecte à travers les déſerts. Mais le pays était peu peuplé, & les habitans n'étaient guère au-deſſus des brutes. Lorſqu'on eut pénétré au-delà du Sénégal, on fut ſurpris de voir que les hommes étaient entiérement noirs au midi de ce fleuve, tandis qu'ils étaient de couleur cendrée au ſeptentrion. La race des Nègres eſt une eſpèce, d'hommes différente de la nôtre, comme la race des épagneuls l'eſt des levriers. La membrane muqueuſe, ce rézeau que la nature a étendu entre les muſcles & la peau, eſt blanche chez nous, chez eux noire, bronzée ailleurs. Le célèbre *Ruish* fut le premier de nos jours qui en diſſéquant un Nègre à Amſterdam fut aſſez adroit pour en lever tout ce rézeau muqueux. Le czar *Pierre* l'acheta; mais *Ruish* en conſerva une petite partie que j'ai vuë, & qui reſſemblait à de la gaze noire. Si un Nègre ſe fait une brulure, ſa peau devient brune, quand le rézeau a été offenſé, ſinon, la peau renait noire. La forme de leurs yeux n'eſt point la nôtre. Leur laine noire ne reſſemble point à nos cheveux, & on peut dire que ſi leur intelligence n'eſt pas d'une autre eſpèce que notre entendement, elle eſt fort inférieure. Ils ne ſont pas capables d'une grande

Remarque importante ſur les Nègres.

grande attention ; ils combinent peu, & ne paraiſſent faits ni pour les avantages, ni pour les abus de notre philoſophie ; ils ſont originaires de cette partie de l'Afrique, comme les éléphans & les ſinges ; guerriers, hardis & cruels dans l'empire de Maroc, ſouvent même ſupérieurs aux troupes bazanées qu'on appelle *blanches*, ils ſe croyent nés en Guinée, pour être vendus aux blancs & pour les ſervir. CH. CXLI.

Il y a pluſieurs eſpèces de Nègres ; ceux de Guinée, ceux d'Ethiopie, ceux de Madagaſcar, ceux des Indes ne ſont pas les mêmes. Les noirs de Guinée, de Congo, ont de la laine, les autres de longs crins. Les peuplades noires qui avaient le moins de commerce avec les autres nations, ne connaiſſaient aucun culte. Le premier degré de ſtupidité eſt de ne penſer qu'au préſent & aux beſoins du corps. Tel était l'état de pluſieurs nations, & ſurtout des inſulaires. Le ſecond degré eſt de prévoir à demi, de ne former aucune ſocieté ſtable, de regarder les aſtres avec admiration, & de célébrer quelques fêtes, quelques réjouiſſances au retour de certaines ſaiſons, à l'apparition de certaines étoiles, ſans aller plus loin, & ſans avoir aucune notion diſtincte. C'eſt entre ces deux degrés d'imbécillité & de raiſon commencée, que plus d'une nation a vécu pendant des ſiécles.

Les découvertes des Portugais étaient juſqu'alors plus curieuſes qu'utiles. Il falait peupler les iſles ; & le commerce des côtes occidentales d'Afrique ne produiſait pas de grands avantages. On trouva enfin de l'or ſur les côtes de Guinée, mais en petite quantité, ſous le roi *Jean II.* C'eſt de-là qu'on donna depuis le nom de *Guinées* aux monnoies que les Anglais firent frapper avec l'or qu'ils trouvèrent dans le même pays. *Origine des guinées d'Angleterre.*

Les Portugais, qui ſeuls avaient la gloire de reculer pour nous les bornes de la terre, paſſèrent l'équateur, & découvrirent le royaume de Congo : alors on apperçut un nouveau ciel & de nouvelles étoiles.

Les Européans virent pour la première fois le pole Auſtral & les quatre étoiles qui en ſont les plus voiſines. C'était une ſingularité bien ſurprenante, que le fameux *Dante* eût parlé plus de cent ans auparavant de ces quatre étoiles. *Je me tour-* *Prédiction accomplie, & ce n'eſt pas une prédiction.*

CH. CXLI.

nai à main droite, dit-il dans le premier chant de ſon purgatoire, *& je conſidérai l'autre pole : j'y vis quatre étoiles qui n'avaient jamais été connues que dans le premier âge du monde.* Cette prédiction ſemblait bien plus poſitive que celle de *Sénèque le tragique*, qui dit dans ſa *Médée : qu'un jour l'océan ne ſéparera plus les nations, qu'un nouveau Tiphis découvrira un nouveau monde, & que Thule ne ſera plus la borne de la terre.*

Cette idée vague de *Sénèque* n'eſt qu'une eſpérance probable fondée ſur les progrès qu'on pouvait faire dans la navigation ; & la prophétie du *Dante* n'a réellement aucun rapport aux découvertes des Portugais & des Eſpagnols. Plus cette prophétie eſt claire, & moins elle eſt vraye. Ce n'eſt que par un hazard aſſez bizarre que le pole Auſtral & ces quatre étoiles ſe trouvent annoncées dans le *Dante*. Il ne parlait que dans un ſens figuré : ſon poëme n'eſt qu'une allégorie perpétuelle. Ce pole chez lui eſt le paradis terreſtre ; ces quatre étoiles, qui n'étaient connues que des premiers hommes, ſont les quatre vertus cardinales, qui ont diſparu avec les tems d'innocence. Si on approfondiſſait ainſi la plûpart des prédictions dont tant de livres ſont pleins, on trouverait qu'on n'a jamais rien prédit, & que la connaiſſance de l'avenir n'appartient qu'à DIEU, & à ceux qu'il inſpire. Mais ſi on avait eu beſoin de cette prédiction du *Dante* pour établir quelque droit, ou quelque opinion, comme on aurait fait valoir cette prophétie ! comme elle eût paru claire ! avec quel zèle on aurait opprimé ceux qui l'auraient expliquée raiſonnablement !

Direction de l'aiguille aimantée. 1486.

On ne ſavait auparavant ſi l'aiguille aimantée ſerait dirigée vers le pole Antarctique en approchant de ce pole. La direction fut conſtante vers le nord. On pouſſa juſqu'à la pointe de l'Afrique, où le cap des Tempêtes cauſa plus d'effroi que celui de Boyador ; mais il donna au roi l'eſpérance de trouver au-delà de ce cap un chemin pour embraſſer par la navigation le tour de l'Afrique, & de trafiquer aux Indes : dès-lors il fut nommé *le cap de Bonne-Eſpérance* ; nom qui ne fût point trompeur. Bientôt le roi *Emanuel*, héritier des nobles deſſeins de ſes pères, envoya malgré les remontrances de tout

le Portugal une petite flotte de quatre vaiſſeaux, ſous la conduite de *Vaſco de Gama*, dont le nom eſt devenu immortel par cette expédition. CH. CXLI.

Les Portugais ne firent alors aucun établiſſement à ce fameux cap, que les Hollandais ont rendu depuis une des plus délicieuſes habitations de la terre, & où ils cultivent avec ſuccès les productions des quatre parties du monde. Les naturels de ce pays ne reſſemblaient ni aux blancs, ni aux nègres; tous de couleur d'olive foncée, tous ayant des crins, tous nés hommes & femmes avec une ſurpeau pendante du nombril, qui couvre les organes de la génération, en forme de tablier qu'on hauſſe & qu'on baiſſe. Les organes de la voix ſont différens des nôtres; ils forment un bégayement & un gloſſement qu'il eſt impoſſible aux autres hommes d'imiter. Ces peuples n'étaient point antropophages; au contraire, leurs mœurs étaient douces & innocentes. Il eſt indubitable qu'ils n'avaient point pouſſé l'uſage de la raiſon juſqu'à reconnaître un Etre ſuprême. Ils étaient dans ce degré de ſtupidité qui admet une ſocieté informe, fondée ſur les beſoins communs. Le maître-ès-arts *Pierre Kolb*, qui a ſi longtems voyagé parmi eux, eſt ſûr que ces peuples deſcendent de *Cethura* l'une des femmes d'*Abraham*, & qu'ils adorent un petit cerf-volant. On eſt fort peu inſtruit de leur théologie; & quant à leur arbre généalogique, je ne ſais ſi *Pierre Kolb* a eu de bons mémoires. *Hottentots, race différente des autres.*

Si la circonciſion a dû étonner les premiers philoſophes qui voyagèrent en Egypte & à Colchos, l'opération des Hottentots dut étonner bien davantage; on coupe un teſticule à tous les mâles de tems immémorial, ſans que ces peuples ſachent pourquoi & comment cette coutume s'eſt introduite parmi eux. Quelques-uns d'eux ont dit aux Hollandais que ce retranchement les rendait plus légers à la courſe; d'autres, que les herbes aromatiques dont on remplace le teſticule coupé, les rend plus vigoureux. Il eſt certain qu'ils n'en peuvent rendre qu'une mauvaiſe raiſon, & c'eſt l'origine de bien des uſages dans le reſte de la terre.

Gama ayant doublé la pointe de l'Afrique, & remontant par ces mers inconnues vers l'Equateur, il n'avait pas encor 1497.

repaſſé le Capricorne, qu'il trouva vers Sofala des peuples
CH. CXLI. policés qui parlaient arabe. De la hauteur des Canaries juſqu'à Sofala, les hommes, les animaux, les plantes, tout avait paru d'une eſpèce nouvelle. La ſurpriſe fut extrême de retrouver des hommes qui reſſemblaient à ceux du continent connu.

Mahométans au fond de l'Afrique. Le mahométiſme commençait à pénétrer parmi eux; les muſulmans en allant à l'orient de l'Afrique, & les chrétiens en remontant par l'occident, ſe rencontraient à une extrémité de la terre.

Ayant enfin trouvé des pilotes mahométans à quatorze degrés
1498. de latitude méridionale, il aborda dans les grandes Indes au royaume de Calicut, après avoir reconnu plus de quinze cent lieuës de côtes.

Ce voyage de *Gama* fut ce qui changea le commerce de l'ancien monde. *Alexandre*, que des déclamateurs n'ont regardé que comme un deſtructeur, & qui cependant fonda plus de villes qu'il n'en détruiſit, homme ſans doute digne du nom de *grand* malgré ſes vices, avait deſtiné ſa ville d'Alexandrie à être le centre du commerce & le lien des nations; elle

Commerce de la terre changé. l'avait été en effet, & ſous les *Ptolomées*, & ſous les Romains, & ſous les Arabes. Elle était l'entrepôt de l'Egypte, de l'Europe & des Indes. Veniſe au quinziéme ſiécle tirait preſque ſeule d'Alexandrie les denrées de l'orient & du midi, & s'enrichiſſait aux dépens du reſte de l'Europe par cette induſtrie, & par l'ignorance des autres chrétiens. Sans le voyage de *Vaſco de Gama*, cette république devenait bientôt la puiſſance prépondérante de l'Europe; mais le paſſage du cap de Bonne-Eſpérance détourna la ſource de ſes richeſſes.

Les princes avaient juſques-là fait la guerre pour ravir des terres; on la fit alors pour établir des comptoirs. Dès l'an 1500 on ne put avoir du poivre à Calicut qu'en répandant du ſang.

Alphonſe d'Albuquerque & d'autres fameux capitaines Portugais en petit nombre, combattirent ſucceſſivement les rois de Calicut, d'Ormus, de Siam, & défirent la flotte du ſoudan d'Egypte. Les Vénitiens auſſi intéreſſés que l'Egypte à traverſer les progrès du Portugal, avaient propoſé à ce ſoudan

de couper l'iſthme de Suez à leurs dépens, & de creuſer un canal qui eût joint le Nil à la mer Rouge. Ils euſſent par cette entrepriſe conſervé l'empire du commerce des Indes ; mais les difficultés firent évanouïr ce grand projet, tandis que *d'Albuquerque* prenait la ville de Goa au déçà du Gange, Malaca dans la Cherſonèſe d'or, Aden à l'entrée de la mer Rouge ſur les côtes de l'Arabie heureuſe, & qu'enfin il s'emparait d'Ormus dans le golfe de Perſe. CH. CXLI. 1510. 1511. 1513.

Bientôt les Portugais s'établirent ſur toutes les côtes de l'iſle de Ceilan, qui produit la canelle la plus précieuſe, & les plus beaux rubis de l'orient. Ils eurent des comptoirs à Bengale ; ils trafiquèrent juſqu'à Siam, & fondèrent la ville de Macao ſur la frontière de la Chine. L'Ethiopie orientale, les côtes de la mer Rouge, furent fréquentées par leurs vaiſſeaux. Les iſles Moluques, ſeul endroit de la terre où la nature à placé le gérofle, furent découvertes & conquiſes par eux. Les négociations & les combats contribuèrent à ces nouveaux établiſſemens : il y falut faire ce commerce nouveau à main armée. 1514.

Prodigieux établiſſemens dans l'Inde.

Les Portugais en moins de cinquante ans ayant découvert cinq mille lieuës de côtes, furent les maîtres du commerce par l'océan Ethiopique, & par la mer Atlantique. Ils eurent vers l'an 1540 des établiſſemens conſidérables depuis les Moluques juſques au golfe Perſique, dans une étendue de ſoixante degrés de longitude. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, d'agréable, fut porté par eux en Europe, à bien moins de fraix que Veniſe ne pouvait le donner. La route du Tage au Gange devenait fréquentée. Siam & le Portugal étaient alliés.

CHAPITRE CENT-QUARANTE-DEUXIEME.

Du Japon.

CH. CXLII. LEs Portugais établis en riches marchands & en rois ſur les côtes de l'Inde, & dans la preſqu'iſle du Gange, paſſèrent enfin en 1538 dans les iſles du Japon.

De tous les pays de l'Inde le Japon n'eſt pas celui qui mérite le moins l'attention d'un philoſophe. Nous aurions dû connaître ce pays dès le treiziéme ſiécle par la rélation du célèbre *Marc Paul*. Ce Vénitien avait voyagé par terre à la Chine, & ayant ſervi longtems ſous un des enfans de *Gengis-Kan*, il eut les premières notions de ces iſles que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*. Mais ſes contemporains qui adoptaient les fables les plus groſſières, ne crurent point les vérités que *Marc Paul* annonçait. Son manuſcrit reſta longtems ignoré : il tomba enfin entre les mains de *Chriſtophe Colomb*, & ne ſervit pas peu à le confirmer dans ſon eſpérance de trouver un monde nouveau, qui pouvait rejoindre l'orient & l'occident. *Colomb* ne ſe trompa que dans l'opinion que le Japon touchait à l'hémiſphère qu'il découvrit.

Obſervez. Ce royaume borne notre continent, comme nous le terminons du côté oppoſé. Je ne ſais pourquoi on a appellé les Japonois *nos antipodes en morale ;* il n'y a point de pareils antipodes parmi les peuples qui cultivent leur raiſon. La religion la plus autoriſée au Japon admet des récompenſes & des peines après la mort. Leurs principaux commandemens, qu'ils appellent *divins*, ſont préciſément les nôtres. Le menſonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre ſont également défendus ; c'eſt la loi naturelle réduite en préceptes poſitifs. Ils y ajoutent le précepte de la tempérance, qui défend juſqu'aux liqueurs fortes de quelque nature qu'elles ſoient, & ils étendent la défenſe du meurtre juſqu'aux animaux. *Saka*,

qui leur donna cette loi, vivait environ mille ans avant notre ère vulgaire. Ils ne diffèrent donc de nous en morale que dans leur précepte d'épargner les bêtes. S'ils ont beaucoup de fables, c'eſt en cela qu'ils reſſemblent à tous les peuples, & à nous qui n'avons connu que des fables groſſières avant le chriſtianiſme, & qui n'en avons que trop mêlé à notre ſainte religion. Si leurs uſages ſont différens des nôtres, tous ceux des nations orientales le ſont auſſi depuis les Dardanelles juſqu'au fond de la Corée. CH. CXLII.

Comme le fondement de la morale eſt le même chez toutes les nations, il y a auſſi des uſages de la vie civile, qu'on trouve établis dans toute la terre. On ſe viſite, par exemple, au Japon le premier jour de l'année, & on ſe fait des préſens, comme dans notre Europe. Les parens & les amis ſe raſſemblent dans les jours de fête.

Ce qui eſt plus ſingulier, c'eſt que leur gouvernement a été pendant deux mille quatre cent ans entiérement ſemblable à celui du calife des muſulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été chez les Japonois les chefs de l'empire plus longtems qu'en aucune nation du monde; la ſucceſſion de leurs pontifes rois, remonte inconteſtablement ſix cent ſoixante ans avant notre ère. Mais les ſéculiers ayant peu-à-peu partagé le gouvernement, s'en emparèrent entiérement vers la fin du ſeiziéme ſiécle, ſans oſer pourtant détruire la race & le nom des *Pontifes* dont ils ont envahi tout le pouvoir. L'empereur eccléſiaſtique nommé *Dairi* eſt une idole toûjours révérée; & le général de la couronne, qui eſt le véritable empereur, tient avec reſpect le *Dairi* dans une priſon honorable. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat, ce que les empereurs Allemans ont voulu faire à Rome, les Taicoſamas l'ont fait au Japon. *Gouvernement pontifical.*

La nature humaine, dont le fonds eſt partout le même, a établi d'autres reſſemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la ſuperſtition des ſortiléges que nous avons euë ſi longtems. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves mêmes du feu qui faiſaient autrefois une partie de notre juriſprudence; enfin ils placent leurs grands-hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife a ſeul, comme

celui de Rome moderne, (s'il eſt permis de parler ainſi) le
CH. CXLII. droit de faire des apothéoſes, & de conſacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Les eccléſiaſtiques ſont en tout diſtingués des ſéculiers; il y a entre ces deux ordres un mépris & une haine réciproque, comme partout ailleurs. Ils ont depuis très longtems des religieux, des hermites, des inſtituts même, qui ne ſont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avait une ancienne ſocieté de ſolitaires qui faiſaient vœu de combattre pour la religion.

Cependant malgré cet établiſſement, qui ſemble annoncer des guerres civiles, comme l'ordre teutonique de Pruſſe en a cauſé en Europe, la liberté de conſcience était établie dans ces pays, auſſi-bien que dans tout le reſte de l'orient. Le Japon était partagé en pluſieurs ſectes, quoique ſous un roi pontife. Mais toutes les ſectes ſe réuniſſaient dans les mêmes principes de morale. Ceux qui croyaient la métempſicoſe, & ceux qui n'y croyaient pas, s'abſtenaient, & s'abſtiennent encor aujourd'hui, de manger la chair des animaux qui rendent ſervice à l'homme. Toute la nation ſe nourrit de ris & de légumes, de poiſſon & de fruits; ſobrieté qui ſemble en eux une vertu plus qu'une ſuperſtition.

La doctrine de *Confucius* a fait beaucoup de progrès dans cet empire. Comme elle ſe réduit toute à la ſimple morale, elle a charmé tous les eſprits de ceux qui ne ſont pas attachés aux bonzes, & c'eſt toûjours la ſaine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philoſophie n'a pas peu contribué à ruiner la puiſſance du *Dairi*. L'empereur qui régnait en 1700 n'avait pas d'autre religion.

Suicide. Il ſemble qu'on abuſe plus au Japon qu'à la Chine de cette doctrine de *Confucius*. Les philoſophes Japonois regardent l'homicide de ſoi-même comme une action vertueuſe, quand elle ne bleſſe pas la ſocieté. Le naturel fier & violent de ces inſulaires met ſouvent cette théorie en pratique, & rend le ſuicide beaucoup plus commun encor au Japon qu'en Angleterre.

Liberté de conſcience. La liberté de conſcience, comme le remarque *Kempfer*, ce véridique & ſavant voyageur, avait toûjours été accordée dans le Japon, ainſi que dans preſque tout le reſte de l'Aſie.

Pluſieurs

Pluſieurs religions étrangères s'étaient paiſiblement introduites au Japon. DIEU permettait ainſi que la voie fût ouverte à l'évangile dans toutes ces vaſtes contrées. Perſonne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux ſur la fin du ſeiziéme ſiécle dans la moitié de cet empire. Le premier qui répandit ce germe fut le célèbre *François Xavier*, jéſuite Portugais, homme d'un zèle courageux & infatigable ; il alla avec les marchands dans pluſieurs iſles du Japon, tantôt en pélerin, tantôt dans l'appareil pompeux d'un vicaire apoſtolique député par le pape ; il eſt vrai qu'obligé de ſe ſervir d'un truchement, il ne fit pas d'abord de grands progrès. *Je n'entens point ce peuple*, dit-il dans ſes lettres, *& il ne m'entend point, nous épellons comme des enfans.* Il ne falait pas qu'après cet aveu les hiſtoriens de ſa vie lui attribuaſſent le don des langues ; ils devaient auſſi ne pas mépriſer leurs lecteurs juſqu'au point d'aſſurer que *Xavier* ayant perdu ſon crucifix, il lui fut rapporté par un cancre, qu'il ſe trouva en deux endroits au même inſtant, & qu'il reſſuſcita neuf morts. On devait s'en tenir à louer ſon zèle & ſes tentatives. Il apprit enfin aſſez de japonois pour ſe faire un peu entendre. Les princes de pluſieurs iſles de cet empire, mécontens pour la plûpart de leurs bonzes, ne furent pas fâchés que des prédicateurs étrangers vinſſent contredire ceux qui abuſaient de leur miniſtère. Peu-à-peu la religion chrétienne s'établit.

CH. CXLII.

Miracles attribués à Xavier.

La célèbre ambaſſade de trois princes chrétiens Japonois au pape *Grégoire XIII* eſt peut-être l'hommage le plus flatteur que le St. Siége ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & où les ſeuls Hollandais ſont reçus à condition de n'y faire aucun acte de religion, a été ſur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume Portugais. Nos prêtres y étaient honorés plus que parmi nous-mêmes ; aujourd'hui leur tête y eſt à prix, & ce prix même eſt conſidérable, il eſt environ de douze mille livres. L'indiſcrétion d'un prêtre Portugais, qui ne voulut pas céder le pas à un des premiers officiers du roi, fut la première cauſe de cette révolution. La ſeconde fut l'obſtination de quelques jéſuites, qui ſoutinrent trop un droit odieux, en ne voulant pas rendre une maiſon qu'un ſeigneur Japonois

Ambaſſade du Japon au pape.

Origine de la perte du chriſtianiſme au Japon.

leur avait donnée, & que le fils de ce ſeigneur redemandait. CH. CXLII. La troiſiéme fut la crainte d'être ſubjugué par les chrétiens ; & c'eſt ce qui cauſa une guerre civile. Nous verrons comment le chriſtianiſme, qui commença par des miſſions, finit par des batailles.

Antiquité & gouvernement du Japon. Tenons-nous-en à préſent à ce que le Japon était alors, à cette antiquité dont ces peuples ſe vantent comme les Chinois, à cette ſuite de rois pontifes qui remonte à plus de ſix ſiécles avant notre ère. Remarquons ſurtout que c'eſt le ſeul peuple de l'Aſie qui n'ait jamais été vaincu. On compare les Japonois aux Anglais, par cette fierté inſulaire qui leur eſt commune, par le ſuicide qu'on croit ſi fréquent dans ces deux extrémités de notre hémiſphère. Mais les iſles du Japon n'ont jamais été ſubjuguées ; celles de la Grande-Bretagne l'ont été plus d'une fois. Les Japonois ne paraiſſent pas être un mêlange de différens peuples, comme les Anglais & preſque toutes nos nations ; ils ſemblent être Aborigènes. Leurs loix, leur culte, leurs mœurs, leur langage ne tiennent rien de la Chine ; & la Chine de ſon côté ſemble originairement exiſter par elle-même, & n'avoir que fort tard reçu quelque choſe des autres peuples. C'eſt cette grande antiquité des peuples de l'Aſie qui vous frappe. Ces peuples, excepté les Tartares, ne ſe ſont jamais répandus loin de leurs limites ; & vous voyez une nation faible, reſſerrée, peu nombreuſe, à peine comptée auparavant dans l'hiſtoire du monde, venir en très petit nombre du port de Lisbonne découvrir tous ces pays immenſes, & s'y établir avec ſplendeur.

Commerce immenſe. Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du Japon. Ils en rapportaient, à ce que diſent les Hollandais, trois cent tonnes d'or chaque année, & on ſait que cent mille florins font ce que les Hollandais appellent une *tonne.* C'était beaucoup exagérer : mais il parait par le ſoin qu'ont ces républicains induſtrieux & infatigables de ſe conſerver le commerce du Japon à l'excluſion des autres nations, qu'il produiſait ſurtout dans les commencemens des avantages immenſes. Ils y achetaient le meilleur thé de l'Aſie, les plus belles porcelaines, de l'ambre gris, du cuivre d'une eſpèce ſupérieure au nôtre, enfin l'argent & l'or, objet principal de

toutes ces entrepriſes. Ce pays poſſède, comme la Chine, preſque tout ce que nous avons, & preſque tout ce qui nous manque. Il eſt auſſi peuplé que la Chine à proportion : la nation eſt plus fière & plus guerrière. Tous ces peuples étaient autrefois bien ſupérieurs à nos peuples occidentaux dans tous les arts de l'eſprit & de la main. Mais que nous avons regagné le tems perdu ! Les pays où le *Bramante* & *Michel Ange* ont bâti St. Pierre de Rome, où *Raphaël* a peint, où *Newton* a calculé l'infini, où *Cinna* & *Athalie* ont été écrits, ſont devenus les premiers pays de la terre. Les autres peuples ne ſont dans les beaux-arts que des barbares ou des enfans, malgré leur antiquité, & malgré tout ce que la nature a fait pour eux. CH. CXLII.

CHAPITRE CENT-QUARANTE-TROISIEME.

De l'Inde en deçà & delà le Gange, des eſpèces d'hommes différentes, & de leurs coutumes.

JE ne vous parlerai pas ici du royaume de Siam, qui n'a été bien connu qu'au tems où *Louis XIV* en reçut une ambaſſade & y envoya des miſſionnaires & des troupes également inutiles. Je vous épargne les peuples du Tonquin, de Laos, de la Cochinchine, chez qui on ne pénétra que rarement, & longtems après l'époque des entrepriſes portugaiſes, & où notre commerce ne s'eſt jamais bien étendu.

Les potentats de l'Europe, & les négocians qui les enrichiſſent, n'ont eu pour objet dans toutes ces découvertes que de nouveaux tréſors. Les philoſophes y ont découvert un nouvel univers en morale & en phyſique. La route facile & ouverte de tous les ports de l'Europe juſqu'aux extrémités des Indes, mit notre curioſité à portée de voir par ſes propres yeux tout ce qu'elle ignorait ou qu'elle ne connaiſſait qu'imparfaitement par d'anciennes rélations infidèles. Quels objets pour des hommes qui réfléchiſſent, de voir au-delà du fleuve

Côtes de l'Afrique peuplées d'eſpèces différentes.

CH. CXLIII.

Zayre, bordé d'une multitude innombrable de Nègres, les vaſtes côtes de la Cafrerie, où les hommes ſont de couleur d'olive, & où ils ſe coupent un teſticule à l'honneur de la Divinité, tandis que les Ethiopiens & tant d'autres peuples de l'Afrique ſe contentent d'offrir une partie de leurs prépuces! Enſuite ſi vous remontez à Sofala, à Quiloa, à Montbaſa, à Mélinde, vous trouvez des noirs d'une eſpèce différente de ceux de la Nigritie, des blancs & des bronzés, qui tous commercent enſemble. Tous ces pays ſont couverts d'animaux & de végétaux inconnus dans nos climats.

Albinos. Au milieu des terres de l'Afrique eſt une race peu nombreuſe de petits hommes blancs comme de la neige, dont le viſage a la forme du viſage des Nègres, & dont les yeux ronds reſſemblent parfaitement à ceux des perdrix. Les Portugais les nommèrent *Albinos* : ils ſont petits, faibles, louches. La laine qui couvre leur tête & qui forme leurs ſourcils eſt comme un coton blanc & fin ; ils ſont au-deſſous des Nègres pour la force du corps & de l'entendement, & la nature les a peut-être placés après les Nègres & les Hottentots, au-deſſus des ſinges, comme un des degrés qui deſcendent de l'homme à l'animal. Peut-être auſſi y a-t-il eu des eſpèces mitoyennes inférieures, que leur faibleſſe a fait périr. Nous avons eu deux de ces Albinos en France ; j'en ai vû un à Paris à l'hôtel de Bretagne, qu'un marchand de Nègres avait amené ; on trouve quelques-uns de ces animaux reſſemblans à l'homme dans l'Aſie orientale ; mais l'eſpèce eſt rare, elle demanderait des ſoins compatiſſans des autres eſpèces humaines qui n'en ont point pour tout ce qui leur eſt inutile.

Hommes de couleurs diverſes. La vaſte preſqu'iſle de l'Inde, qui s'avance des embouchures du Nil & du Gange juſqu'au milieu des iſles Maldives, eſt peuplée de vingt nations différentes, dont les mœurs & les religions ne ſe reſſemblent pas. Les naturels du pays ſont d'une couleur de cuivre rouge. *Dampierre* trouva depuis dans l'iſle de Timor des hommes dont la couleur eſt de cuivre jaune ; tant la nature ſe varie. La première choſe que vit *Pelſart* en 1630 vers la partie des terres auſtrales, ſéparées de notre hémiſphère, à laquelle on a donné le nom de

la nouvelle Hollande, ce fut une troupe de Nègres qui venaient à lui en marchant ſur les mains comme ſur les pieds. Il eſt à croire que quand on aura pénétré dans ce monde auſtral, on connaîtra encor plus la varieté de la nature : tout agrandira la ſphère de nos idées, & diminuera celle de nos préjugés. CH. CXLIII.

Banians.

Mais pour revenir aux côtes de l'Inde : dans la preſqu'iſle deçà le Gange habitent des multitudes de Banians deſcendans des anciens bracmanes, attachés à l'ancien dogme de la métempſicoſe, & à celui des deux principes répandu dans toutes les provinces des Indes, ne mangeant rien de ce qui reſpire, auſſi obſtinés que les Juifs à ne s'allier avec aucune nation, auſſi anciens que ce peuple, & auſſi occupés que lui du commerce.

Femmes qui ſe brulent pour leurs maris.

C'eſt ſurtout dans ces pays que s'eſt conſervée la coutume immémoriale qui encourage les femmes à ſe bruler ſur le corps de leurs maris, dans l'eſpérance de renaître, ainſi que vous l'avez vû précédemment.

Guèbres.

Vers Surate, vers Cambaye, & ſur les frontières de la Perſe, étaient répandus les Guèbres, reſtes des anciens Perſans, qui ſuivent la religion de *Zoroaſtre*, & qui ne ſe mêlent pas plus avec les autres peuples que les Banians & les Hébreux. On vit dans l'Inde d'anciennes familles Juives qu'on y crut établies depuis leur première diſperſion. On trouva ſur les côtes du Malabar des chrétiens neſtoriens, qu'on appelle mal-à-propos *les chrétiens de St. Thomas* ; ils ne ſavaient pas qu'il y eût une égliſe de Rome. Gouvernés autrefois par un patriarche de Syrie, ils reconnaiſſaient encor ce fantôme de patriarche, qui réſidait, ou plutôt qui ſe cachait dans Moſul, qu'on prétend être l'ancienne Ninive. Cette faible égliſe ſyriaque était comme enſevelie ſous ſes ruines par le pouvoir mahométan, ainſi que celles d'Antioche, de Jéruſalem, d'Alexandrie. Les Portugais apportaient la religion catholique romaine dans ces climats : ils fondaient un archevêché dans Goa, devenue métropole en même tems que capitale. On voulut ſoumettre les chrétiens du Malabar au St. Siége ; on ne put jamais y réuſſir. Ce qu'on a fait ſi aiſément chez les ſauvages de l'Amérique, on l'a toûjours tenté vaine-

ment dans toutes les égliſes ſéparées de la communion de Rome.

CH. CXLIII. *Diſciples de St. Jean.*

Lorſque d'Ormus on alla vers l'Arabie, on rencontra des diſciples de *St. Jean* qui n'avaient jamais connu l'évangile : ce ſont ceux qu'on nomme *les Sabéens*.

Quand on a pénétré enſuite par la mer orientale de l'Inde à la Chine, au Japon, & quand on a vécu dans l'intérieur du pays ; les mœurs, la religion, les uſages des Chinois, des Japonois, des Siamois ont été mieux connus de nous que ne l'étaient auparavant ceux de nos contrées limitrophes dans nos ſiécles de barbarie.

C'eſt un objet digne de l'attention d'un philoſophe que cette différence entre les uſages de l'orient & les nôtres, auſſi grande qu'entre nos langages. Les peuples les plus policés de ces vaſtes contrées n'ont rien de notre police ; leurs arts ne ſont point les nôtres. Nourriture, vêtemens, maiſons, jardins, loix, culte, bienſéances, tout différe. Y a-t-il rien de plus oppoſé à nos coutumes que la manière dont les Banians trafiquent dans l'Indouſtan ? Les marchés les plus conſidérables ſe concluent ſans parler, ſans écrire, tout ſe fait par ſignes. Comment tant d'uſages orientaux ne différeraient-ils pas des nôtres ? La nature, dont le fonds eſt partout le même, a de prodigieuſes différences dans leur climat & dans le nôtre. On eſt nubile à ſept ou huit ans dans l'Inde méridionale. Les mariages contractés à cet âge y ſont communs. Ces enfans qui deviennent pères, jouïſſent de la meſure de raiſon que la nature leur accorde, dans un âge où la nôtre eſt à peine développée.

Ce qui réunit tous les peuples policés.

Tous ces peuples ne nous reſſemblent que par les paſſions, & par la raiſon univerſelle qui contrebalance les paſſions, & qui imprime cette loi dans tous les cœurs, *Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.* Ce ſont-là les deux caractères que la nature empreint dans tant de races d'hommes différentes, & les deux liens éternels dont elle les unit, malgré tout ce qui les diviſe. Tout le reſte eſt le fruit du ſol de la terre, & de la coutume.

Là c'était la ville de Pégu, gardée par des crocodiles qui nagent dans des foſſés pleins d'eau. Ici c'était Java, où des

femmes montaient la garde au palais du roi. A Siam la poſſeſſion d'un éléphant blanc fait la gloire du royaume. Point de bled au Malabar. Le pain, le vin ſont ignorés dans toutes les iſles. On voit dans une des Philippines un arbre dont le fruit reſſemble au pain le plus ſavoureux. Dans les iſles Marianes l'uſage du feu était inconnu. CH. CXLIII.

Doutes ſur les rélations des pays éloignés.

Il eſt vrai qu'il faut lire avec un eſprit de doute preſque toutes les rélations qui nous viennent de ces pays éloignés. On eſt plus occupé à nous envoyer des côtes de Coromandel & de Malabar des marchandiſes que des vérités. Un cas particulier eſt ſouvent pris pour un uſage général. On nous dit qu'à Cochin ce n'eſt point le fils du roi qui eſt ſon héritier, mais le fils de ſa ſœur. Un tel réglement contredit trop la nature. Il n'y a point d'homme qui veuille exclure ſon fils de ſon héritage. Et ſi ce roi de Cochin n'a point de ſœur, à qui appartiendra le trône ? Il eſt vraiſemblable qu'un neveu habile l'aura emporté ſur un fils mal conſeillé & mal ſecouru, & qu'un voyageur aura pris cet accident pour une loi fondamentale. Cent écrivains auront copié ce voyageur, & l'erreur ſe ſera accréditée.

Des auteurs qui ont vécu dans l'Inde prétendent que perſonne ne poſſède de bien en propre dans les états du grand-mogol : ce qui ſerait encor plus contre la nature. Les mêmes écrivains nous aſſurent qu'ils ont négocié avec des Indiens riches de pluſieurs millions. Ces deux aſſertions ſemblent un peu ſe contredire. Il faut toûjours ſe ſouvenir que les conquérans du nord ont établi l'uſage des fiefs depuis la Lombardie juſqu'à l'Inde. Un Banian qui aurait voyagé en Italie du tems d'*Aſtolphe* & d'*Albouin*, aurait-il eu raiſon d'affirmer que les Italiens ne poſſédaient rien en propre ? On ne peut trop combattre cette idée humiliante pour le genre-humain, qu'il y a des pays où des millions d'hommes travaillent ſans ceſſe pour un ſeul qui dévore tout.

Nous ne devons pas moins nous défier de ceux qui nous parlent de temples conſacrés à la débauche. Mettons-nous à la place d'un Indien qui ſerait témoin dans nos climats de quelques ſcènes ſcandaleuſes de nos moines ; il ne devrait pas aſſurer que c'eſt-là leur inſtitut & leur régle.

Digitized by Google

CH. CXLIII. *Religions. Incarnations.*

Ce qui attirera ſurtout votre attention, c'eſt de voir preſque tous ces peuples imbus de l'opinion que leurs Dieux ſont venus ſouvent ſur la terre. *Viſnou* s'y métamorphoſa neuf fois dans la preſqu'iſle du Gange ; *Sammonocodom* le Dieu des Siamois y prit cinq cent cinquante fois la forme humaine. Cette idée leur eſt commune avec les anciens Egyptiens, les Grecs, les Romains. Une erreur ſi téméraire, ſi ridicule, & ſi univerſelle vient pourtant d'un ſentiment raiſonnable qui eſt au fond de tous les cœurs. On ſent naturellement ſa dépendance d'un Etre ſuprême ; & l'erreur ſe joignant toûjours à la vérité, a fait regarder les Dieux dans preſque toute la terre comme des ſeigneurs qui venaient quelquefois viſiter & réformer leurs domaines. La religion a été chez tant de peuples comme l'aſtrologie : l'une & l'autre ont précédé les tems hiſtoriques ; l'une & l'autre ont été un mêlange de vérité & d'impoſture. Les premiers obſervateurs du cours véritable des aſtres leur attribuèrent de fauſſes influences. Les fondateurs des religions étrangères, en reconnaiſſant la Divinité, ſouillèrent le culte par les ſuperſtitions.

Pénitences terribles des bonzes, des faquirs & des bramins.

De tant de religions différentes, il n'en eſt aucune qui n'ait pour but principal les expiations. L'homme a toûjours ſenti qu'il avait beſoin de clémence. C'eſt l'origine de ces pénitences effrayantes auxquelles les bonzes, les bramins, les faquirs ſe dévouent. Et ces tourmens volontaires, qui ſemblent crier miſéricorde pour le genre-humain, ſont devenus un métier pour gagner ſa vie.

Le Priape Indien en proceſſion.

Je n'entrerai point dans le détail immenſe de leurs coutumes ; mais il y en a une ſi étrange pour nos mœurs, qu'on ne peut s'empêcher d'en faire mention : c'eſt celle des bramins, qui portent en proceſſion le *Phallum* des Egyptiens, le *Priape* des Romains. Nos idées de bienſéance nous portent à croire, qu'une cérémonie qui nous parait ſi infâme, n'a été inventée que par la débauche ; mais il n'eſt guères croyable que la dépravation des mœurs ait jamais chez aucun peuple établi des cérémonies religieuſes. Il eſt probable au contraire que cette coutume fut d'abord introduite dans des tems de ſimplicité, & qu'on ne penſa d'abord qu'à honorer la Divinité dans le ſymbole de la vie qu'elle nous a donnée. Une telle cérémonie

monie a dû enſuite inſpirer la licence à la jeuneſſe, & paraître ridicule aux eſprits ſages, dans des tems plus rafinés, plus corrompus, & plus éclairés. Mais l'ancien uſage a ſubſiſté malgré les abus, & il n'y a guères de peuple qui n'ait conſervé quelque cérémonie qu'on ne peut ni approuver, ni abolir. CH. CXLIII.

Belles idées des prêtres Indiens.

Parmi tant d'opinions extravagantes, & de ſuperſtitions bizarres, croirions-nous que tous ces payens des Indes reconnaiſſent comme nous un Etre infiniment parfait ? qu'ils l'appellent *l'Etre des êtres*, *l'Etre ſouverain*, *inviſible*, *incompréhenſible*, *ſans figure*, *créateur*, *& conſervateur*, *juſte & miſéricordieux*, *qui ſe plaît à ſe communiquer aux hommes pour les conduire au bonheur éternel ?* Ces idées ſont contenues dans le *Védam*, ce livre des anciens bracmanes. Elles ſont répandues dans les écrits modernes des bramins.

Prière admirable.

Un ſavant Danois miſſionnaire ſur la côte de Tranquebar, cite pluſieurs paſſages, pluſieurs formules de prières, qui ſemblent partir de la raiſon la plus droite, & de la ſainteté la plus épurée. En voici une tirée d'un livre intitulé *Varabadu*. *O ſouverain de tous les êtres, Seigneur du ciel & de la terre, je ne vous contiens pas dans mon cœur. Devant qui déplorerai-je ma miſère, ſi vous m'abandonnez, vous à qui je dois mon ſoutien & ma conſervation ? Sans vous je ne ſaurais vivre. Appellez-moi, Seigneur, afin que j'aille vers vous.*

Il ſalait être auſſi ignorant & auſſi téméraire que nos moines du moyen âge, pour nous bercer continuellement de la fauſſe idée que tout ce qui habite au-delà de notre petite Europe, & nos anciens maîtres & légiſlateurs les Romains, & les Grecs précepteurs des Romains, & les anciens Egyptiens précepteurs des Grecs, & enfin tout ce qui n'eſt pas nous, ont toûjours été des idolâtres odieux & ridicules.

Cependant malgré une doctrine ſi ſage & ſi ſublime, les plus baſſes, & les plus folles ſuperſtitions prévalent. Cette contradiction n'eſt que trop dans la nature de l'homme. Les Grecs & les Romains avaient la même idée d'un Etre ſuprême, & ils avaient joint tant de divinités ſubalternes, le peuple avait honoré ces divinités par tant de ſuperſtitions, & avait étouffé la vérité par tant de fables, qu'on ne pouvait plus diſtinguer à la fin ce qui était digne de reſpect, & ce qui méritait le mépris.

CH. CXLIII. *Differens cultes dans la même religion.*

Vous ne perdrez point un tems précieux à rechercher toutes les ſectes qui partagent l'Inde. Les erreurs ſe ſubdiviſent en trop de manières. Il eſt d'ailleurs vraiſemblable que nos voyageurs ont pris quelquefois des rites différens pour des ſectes oppoſées ; il eſt aiſé de s'y méprendre. Chaque collège de prêtres dans l'ancienne Grèce, & dans l'ancienne Rome, avait ſes cérémonies, & ſes ſacrifices. On ne vénérait point *Hercule* comme *Apollon*, ni *Junon* comme *Vénus* : tous ces différens cultes appartenaient pourtant à la même religion.

Nos peuples occidentaux ont fait éclater dans toutes ces découvertes une grande ſupériorité d'eſprit & de courage ſur les nations orientales. Nous nous ſommes établis chez elles, & très ſouvent malgré leur réſiſtance. Nous avons appris leurs langues ; nous leur avons enſeigné quelques-uns de nos arts. Mais la nature leur avait donné ſur nous un avantage qui balance tous les nôtres ; c'eſt qu'elles n'avaient nul beſoin de nous, & que nous avions beſoin d'elles.

CHAPITRE CENT-QUARANTE-QUATRIEME.

De l'Ethiopie, ou Abiſſinie.

Abiſſins Juifs & chrétiens, & ni l'un, ni l'autre.

AVant ce tems nos nations occidentales ne connaiſſaient de l'Ethiopie que le ſeul nom. Ce fut ſous le fameux *Jean II* roi de Portugal, que *Don Franciſco Alvares* pénétra dans ces vaſtes contrées qui ſont entre le tropique & la ligne équinoxiale, & où il eſt ſi difficile d'aborder par mer. On y trouva la religion chrétienne établie, non pas telle qu'elle était pratiquée par les premiers Juifs qui l'embraſſèrent avant que les deux rites fuſſent entiérement ſéparés. Ce mêlange de judaïſme & de chriſtianiſme s'eſt toûjours maintenu juſqu'à nos jours en Ethiopie. La circonciſion & le batême y ſont également pratiqués, le ſabat & le dimanche également obſervés : le mariage eſt permis aux prêtres, le divorce à tout le monde, & la polygamie y eſt en uſage ainſi que chez tous les Juifs de l'orient.

Digitized by Google

Ces Abiſſins, moitié Juifs, moitié chrétiens, reconnaiſſent pour leur patriarche l'archevêque qui réſide dans les ruines d'Alexandrie, ou au Caire en Egypte; & cependant ce patriarche n'a pas la même religion qu'eux; il eſt de l'ancien rite grec, & ce rite diffère encor de la religion des Grecs; le gouvernement Turc maître de l'Egypte, y laiſſe en paix ce petit troupeau. On ne trouve point mauvais que ces chrétiens plongent leurs enfans dans des cuves d'eau, & portent l'euchariſtie aux femmes dans leurs maiſons, ſous la forme d'un morceau de pain trempé dans du vin. Ils ne ſeraient pas tolérés à Rome, & ils le ſont chez les mahométans. CH. CXLIV.

Don Franciſco Alvares fut le premier qui apprit la poſition des ſources du Nil, & la cauſe des inondations régulières de ce fleuve; deux choſes inconnues à toute l'antiquité, & même aux Egyptiens.

La rélation de cet *Alvares* fut très longtems au nombre des vérités peu connues; & depuis lui juſqu'à nos jours on a vû trop d'auteurs, échos des erreurs accréditées de l'antiquité, répéter qu'il n'eſt pas donné aux hommes de connaître les ſources du Nil. On donna alors le nom de *prêtre Jean* au négus ou roi d'Ethiopie, ſans autre raiſon de l'appeller ainſi, que parce qu'il ſe diſait iſſu de la race de *Salomon* par la reine de Saba, & parce que depuis les croiſades on aſſurait qu'on devait trouver dans le monde un roi chrétien nommé le *prêtre Jean*. Le négus n'était pourtant ni chrétien, ni prêtre. *Prétendu prêtre Jean.*

Tout le fruit des voyages en Ethiopie ſe réduiſit à obtenir une ambaſſade du roi de ce pays au pape *Clément VII*. Le pays était pauvre, avec des mines d'argent qu'on dit abondantes. Les habitans moins induſtrieux que les Américains, ne ſavaient ni mettre en œuvre ces tréſors, ni tirer parti des tréſors véritables que la terre fournit pour les beſoins réels des hommes. *Ethiopiens ignorans & pauvres.*

En effet on voit une lettre d'un *David* négus d'Ethiopie, qui demande au gouverneur Portugais dans les Indes, des ouvriers de toute eſpèce: c'était bien-là être véritablement pauvre. Les trois quarts de l'Afrique, & l'Aſie ſeptentrionale, étaient dans la même indigence. Nous penſons, dans l'opulente oiſiveté de nos villes, que tout l'univers nous reſſemble;

CH. CXLIV.

& nous ne ſongeons pas que les hommes ont vécu longtems comme le reſte des animaux, ayant ſouvent à peine le couvert & la pâture, au milieu même des mines d'or & de diamans.

Ce royaume d'Ethiopie tant vanté, était ſi faible, qu'un petit roi mahométan, qui poſſédait un canton voiſin, le conquit preſque tout entier au commencement du ſeiziéme ſiécle. Nous avons la fameuſe lettre de *Jean Bermudes* au roi de Portugal *Don Sébaſtien*, par laquelle nous pouvons nous convaincre que les Ethiopiens ne ſont pas ce peuple indomtable dont parle *Hérodote*, ou qu'ils ont bien dégénéré. Ce patriarche latin envoyé avec quelques ſoldats Portugais, protégeait le jeune négus de l'Abiſſinie contre ce roi Maure qui avait envahi ſes états. Et malheureuſement quand le grand négus fut rétabli, le patriarche voulut toûjours le protéger. Il était ſon parrain, & ſe croyait ſon maître en qualité de père ſpirituel & de patriarche. Il lui ordonna de rendre obéiſſance au pape, & lui dénonça qu'il l'excommuniait en cas de refus. *Alphonſe d'Albuquerque* n'agiſſait pas avec plus de hauteur avec les petits princes de la preſqu'iſle du Gange. Mais enfin le ſilleuil rétabli ſur ſon trône d'or, reſpecta peu ſon parrain, le chaſſa de ſes états, & ne reconnut point le pape.

Patriarche latin en Ethiopie, chaſſé.

Ce *Bermudes* prétend que ſur les frontières du pays de Damut, entre l'Abiſſinie & les pays voiſins de la ſource du Nil, il y a une petite contrée où les deux tiers de la terre ſont d'or. C'eſt là ce que les Portugais cherchaient, & ce qu'ils n'ont point trouvé : c'eſt là le principe de tous ces voyages : les patriarches, les miſſions, les converſions n'ont été que le prétexte. Les Européans n'ont fait prêcher leur religion depuis le Chili juſqu'au Japon, que pour faire ſervir les hommes, comme des bêtes de ſomme, à leur inſatiable avarice. Il eſt à croire que le ſein de l'Afrique renferme beaucoup de ce métal, qui a mis en mouvement l'univers ; le ſable d'or qui roule dans ſes rivières, indique la mine dans les montagnes. Mais juſqu'à préſent cette mine a été inacceſſible aux recherches de la cupidité : & à force de faire des efforts en Amérique & en Aſie, on s'eſt moins trouvé en état de faire des tentatives dans le milieu de l'Afrique.

Fin du tome ſecond.

TABLE

des Chapitres contenus dans ce volume.

CHAP. LVII. *Les croiſés envahiſſent Conſtantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs Grecs. Croiſade en Egypte. Avanture ſingulière de* St. François d'Aſſiſe. *Diſgrace des chrétiens.* . . . . . pag. 1.

CH. LVIII. *De* ST. LOUIS. *Son gouvernement, ſa croiſade, nombre de ſes vaiſſeaux, ſes dépenſes, ſa vertu, ſon imprudence, ſes malheurs.* . 10.

CH. LIX. *Suite de la priſe de Conſtantinople par les croiſés. Ce qu'était alors l'empire nommé* Grec. . . . . 18.

CH. LX. *De l'orient & de* GENGIS-KAN. . . 21.

CH. LXI. *De* CHARLES D'ANJOU *roi des deux Siciles. De* MAINFROI, *de* CONRADIN, *& des vêpres ſiciliennes.* . . . . . 32.

CH. LXII. *De la croiſade contre les Languedochiens.* 39.

CH. LXIII. *Etat de l'Europe au treiziéme ſiécle.* . 47.

CH. LXIV. *De l'Eſpagne aux douziéme & treiziéme ſiécles.* . . . . . 52.

CH. LXV. *Du roi de France* PHILIPPE le bel, *& de* BONIFACE VIII. . . . . 61.

CH. LXVI. *Du ſupplice des templiers, & de l'extinction de cet ordre.* . . . . . 69.

CHAP. LXVII. *De la Suiſſe & de ſa révolution, au commencement du quatorziéme ſiécle.* pag. 74.
CH. LXVIII. *Suite de l'état où étaient l'empire, l'Italie, & la papauté, au quatorziéme ſiécle.* . . . . . 77.
CH. LXIX. *De* JEANNE *reine de Naples.* . 84.
CH. LXX. *De l'empereur* CHARLES IV. *De la bulle d'or. Du retour du St. Siége d'Avignon à Rome. De* Ste. Catherine *de Sienne, &c.* . . . 88.
CH. LXXI. *Grand ſchiſme d'occident.* . . 93.
CH. LXXII. *Concile de Conſtance.* . . . 99.
CH. LXXIII. *De* Jean Hus *&* Jérôme de Prague. . . . . 103.
CH. LXXIV. *De l'état de l'Europe, vers le tems du concile de Conſtance. De l'Italie.* . 109.
CH. LXXV. *De la France & de l'Angleterre du tems de* PHILIPPE DE VALOIS, *d'*EDOUARD II *&* EDOUARD III. *Dépoſition du roi* EDOUARD II *par le parlement.* EDOUARD III *vainqueur de la France. Examen de la loi ſalique. De l'artillerie, &c.* . . . . . 114.
CH. LXXVI. *De la France ſous le roi* JEAN. *Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de* JEAN. *Ruine de la France. Chevalerie, &c.* . 127.
CH. LXXVII. *Du* prince Noir, *du roi de Caſtille* DON PEDRE le cruel, *& du connétable* du Gueſclin. . . . . 133.
CH. LXXVIII. *De la France & de l'Angleterre du tems*

du roi CHARLES V. *Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre* RICHARD II, *fils du* prince Noir, *détrôné.* . . pag. 137.

CHAP. LXXIX. *Du roi de France* CHARLES VI. *De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par* HENRI V *roi d'Angleterre.* . . . . . 141.

CH. LXXX. *De la France du tems de* CHARLES VII. *De la* Pucelle *& de* Jacques Cœur. 150.

CH. LXXXI. *Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siécles.* 156.

CH. LXXXII. *Sciences & beaux arts, aux treizième & quatorzième siécles.* . . . . 160.

CH. LXXXIII. *Affranchissemens, privilèges des villes, états-généraux.* . . . . . 172.

CH. LXXXIV. *Tailles & monnoies.* . . . . 175.

CH. LXXXV. *Du parlement de Paris jusqu'à* CHARLES VII. . . . . 178.

CH. LXXXVI. *Du concile de Basle tenu du tems de* CHARLES VII, *au quinzième siécle.* . 185.

CH. LXXXVII. *Décadence de l'empire Grec, soi-disant empire Romain. Sa foiblesse, sa superstition, &c.* . . . . . 191.

CH. LXXXVIII. *De* TAMERLAN. . . . . 194.

CH. LXXXIX. *Suite de l'histoire des Turcs & des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople.* 200.

CH. XC. *De* SCANDERBEG. . . . . 203.

CH. XCI. *De la prise de Constantinople par les Turcs.* . . . . . 205.

CHAP. XCII. *Entrepriſes de* MAHOMET II *& ſa mort.* pag. 213.
CH. XCIII. *Etat de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement ; leurs mœurs.* . 216.
CH. XCIV. *Du roi de France* LOUIS XI. . . 223.
CH. XCV. *De la Bourgogne, & des Suiſſes, ou Helvétiens, du tems de* LOUIS XI, *au quinziéme ſiécle.* . . . . . 233.
CH. XCVI. *Du gouvernement féodal après* LOUIS XI, *au quinziéme ſiécle.* . . . . . 237.
CH. XCVII. *De la chevalerie.* . . . . . 241.
CH. XCVIII. *De la nobleſſe.* . . . . . 245.
CH. XCIX. *Des tournois.* . . . . . 253.
CH. C. *Des duels.* . . . . . 257.
CH. CI. *De* CHARLES VIII, *& de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.* 265.
CH. CII. *Etat de l'Europe à la fin du quinziéme ſiécle. De l'Allemagne, & principalement de l'Eſpagne. Du malheureux régne de* HENRI IV *ſurnommé l'*impuiſſant. *D'*ISABELLE *& de* FERDINAND. *Priſe de Grenade. Perſécution contre les Juifs & contre les Maures.* 267.
CH. CIII. *De l'état des Juifs en Europe.* . 275.
CH. CIV. *De ceux qu'on appellait Bohêmes, ou Egyptiens.* . . . . . 278.
CH. CV. *Suite de l'état de l'Europe au quinziéme ſiécle. De l'Italie, de l'aſſaſſinat de* Galéas Sforze *dans une égliſe. De l'aſſaſſinat des* Médicis *dans une égliſe ; de la part que* SIXTE IV *eut à cette conjuration.* . . 280.
CH. CVI. *De l'état du pape, de Veniſe & de Naples, au quinziéme ſiécle.* . . . . . 285.

CH.

CHAP. CVII. *De la conquête de Naples par* CHARLES VIII *roi de France & empereur. De* Zizim *frère de* BAJAZET II. *Du pape* ALEXANDRE VI, *&c.* . . . . . pag. 287.
CH. CVIII. *De* Savonarole. . . . . 293.
CH. CIX. *De* PIC DE LA MIRANDOLE. . . 295.
CH. CX. *Du pape* ALEXANDRE VI, *& du roi* LOUIS XII. *Crimes du pape & de ſon fils. Malheurs du faible* LOUIS XII. . 298.
CH. CXI. *Attentats de la famille d'*ALEXANDRE VI, *& de* Céſar de Borgia. *Suite des affaires de* LOUIS XII *avec* FERDINAND le catholique. *Mort du pape.* . . . . 303.
CH. CXII. *Suite des affaires politiques de* LOUIS XII. 308.
CH. CXIII. *De la ligue de Cambrai, & quelle en fut la ſuite. Du pape* JULES II, *&c.* . 310.
CH. CXIV. *Suite des affaires de* LOUIS XII, *de* FERDINAND le catholique *& de* HENRI VIII *roi d'Angleterre.* . . . . . 318.
CH. CXV. *De l'Angleterre & de ſes malheurs après l'invaſion de la France. De* MARGUERITE D'ANJOU *femme de* HENRI VI, *&c.* 321.
CH. CXVI. *D'*EDOUARD IV. *De* MARGUERITE D'ANJOU, *& de la mort de* HENRI VI. . 327.
CH. CXVII. *Suite des troubles d'Angleterre ſous* EDOUARD IV, *ſous le tyran* RICHARD III, *& juſqu'à la fin du régne de* HENRI VII. 330.
CH. CXVIII. *Idée générale du ſeizième ſiècle.* . 336.
CH. CXIX. *Etat de l'Europe du tems de* CHARLES-QUINT. *De la Moſcovie ou Ruſſie. Digreſſion ſur la Laponie.* . . . . . 339.

CHAP. CXX. *De l'Allemagne & de l'empire, aux quinziéme & ſeiziéme ſiécles.* . pag. 360.

CH. CXXI. *Uſages des quinziéme & ſeiziéme ſiécles, & de l'état des beaux arts.* . . 363.

CH. CXXII. *De* CHARLES-QUINT *& de* FRANÇOIS I, *juſqu'à l'élection de* CHARLES *à l'empire en 1519. Du projet de l'empereur* MAXIMILIEN *de ſe faire pape. De la bataille de Marignan.* . . 373.

CH. CXXIII. *De* CHARLES-QUINT *& de* FRANÇOIS I. *Malheurs de la France.* . . 376.

CH. CXXIV. *Priſe de* FRANÇOIS I. *Rome ſaccagée.* SOLIMAN *repouſſé. Principautés données. Conquête de Tunis. Queſtion ſi* CHARLES-QUINT *voulait la monarchie univerſelle ?* SOLIMAN *reconnu roi de Perſe dans Babilone.* . . . 383.

CH. CXXV. *Conduite de* FRANÇOIS I. *Son entrevue avec* CHARLES-QUINT. *Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France & du ſultan* SOLIMAN. *Mort de* FRANÇOIS I. . . . . 389.

CH. CXXVI. *Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur & diſgrace de* CHARLES-QUINT. *Son abdication.* . . . 399.

CH. CXXVII. *De* LÉON X, *& de l'égliſe.* . . 402.

CH. CXXVIII. *De* Luther *& de* Zuingle. *Des indulgences. De l'avanture des dominicains qui cauſa le changement de religion dans la moitié de la Suiſſe.* . . . . 409.

CH. CXXIX. *De* Zuingle, *& de la cauſe qui rendit la*

religion romaine odieuſe dans une partie de la Suiſſe. . . pag. 418.

CHAP. CXXX. *Progrès du luthéraniſme en Suède, en Dannemarck, & en Allemagne.* . 422.

CH. CXXXI. *Des anabatiſtes.* . . . . . 426.

CH. CXXXII. *Suite du luthéraniſme & de l'anabatiſme.* 428.

CH. CXXXIII. *De Genève & de* Calvin. . . 430.

CH. CXXXIV. *De* Calvin *& de* Servet. . . 433.

CH. CXXXV. *Du roi* HENRI VIII. *De la révolution de la religion en Angleterre.* . 439.

CH. CXXXVI. *Suite de la religion d'Angleterre.* . 448.

CH. CXXXVII. *De la religion en Ecoſſe.* . . 454.

CH. CXXXVIII. *De la religion en France ſous* FRANÇOIS I *& ſes ſucceſſeurs.* . . . 455.

CH. CXXXIX. *Des ordres religieux.* . . . 464.

CH. CXL. *De l'inquiſition.* . . . . . 477.

CH. CXLI. *Des découvertes des Portugais.* . 486.

CH. CXLII. *Du Japon.* . . . . . 494.

CH. CXLIII. *De l'Inde en deçà & delà le Gange. Des eſpèces d'hommes différentes, & de leurs coutumes.* . . . . . 499.

CH. CXLIV. *De l'Ethiopie, ou Abiſſinie.* . 506.

2
1 3. 23
T IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

005787542

Digitized by Google

Digitized by Google